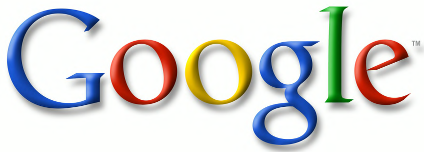


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 502709

Google



Digitized by Google

DC
611
.Y54

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

statistique

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE;

RECUEIL

DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES DESTINÉS A FORMER

LA

Statistique départementale.

Année 1844.

CH
CHANVIN Pierre
à
CHABLIS

AUXERRE.
Ed. Perriquet, Imprimeur-Lithographe.
LIBRAIRES, MM.
LEBLANC-DESFORGES, RUE DE LA DRAPERIE, 32, A AUXERRE.
GUILLAUME-MAILLEFER, RUE CROIX-DE-PIERRE, 27, A AUXERRE.
COLIN, RUE SAINT-PIERRE, A TONNERRE.

1844.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
6-28-29
17624.

TABLE
PAR ORDRE DE MATIÈRES.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

Mélanges.

Digitized by Google

Annuaire

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Comité général de l'Annuaire.

M. le **Préfet**, Président; MM. **Armandot**, **Arrault**, **Bardot**, **de Bontin**, **Boucher de la Rupelle**, **Bourgoin-Dugas**, **de la Brosse**, Baron **Chaillou des Barres**, **Chardon**, Baron **de Chateaubourg**, Baron **Collibeaux de Champvallon**, Baron **Desaix**, **de Gaye**, **Dejust-Deserin**, **Dupin**, **Flandin**, **Foacier**, **Gallois**, **Garnier**, **Genty**, **Goubault**, **Jacques-Palotte**, **Larabit**, **Leblanc**, le Marquis **de Louvois**, **Mauger**, **Mondot de Lagorce**, **de Montfort**, **Parent**, **Rabé**, **Raudot**, **Rétif**, **Roussel**, **Sallin**, le Marquis **de Tanlay**, **Thibault**, **Turquin**, **Verrollot**, **Vuitry**.

MM. **Bellaigue**, **Bernard-d'Héry**, **Delaloge**, **Guyot de Montou**, **Piétresson**, **Potherat-Gascoing**, **Poullain**, **Gougenot**, **de Perthuis** et A. **de Chastellux**, *Membres honoraires*.

Commission permanente.

M. le **Préfet**, Président; MM. **Armandot**, **de Bontin**, **Boucher de la Rupelle**, **Chaillou des Barres**, **Chardon**, **Gallois**, **de Gaye**, **Leblanc**, **Mondot de Lagorce**, **de Montfort**, **Turquin**.

Correspondants.

MM. *Bardout*, Propriétaire à Vincelottes,
Benoît, à Gigny,
Challe, Avocat à Auxerre,
Hottot, Sous-Préfet d'Avallon,
Lallier, Inspecteur des Contributions à Auxerre,
Lallier, Médecin à Joigny,
Laroche, Avoué à Auxerre,
Jules de Laténa, Officier supérieur à Chablis,
Lavollée, Maire de Pourrain,

Digitized by Google

MM. *Lechat*, Secrétaire de la mairie d'Auxerre,
Leclerc, Avocat à Auxerre,
Leclerc de Fourolles, Juge suppléant au Tribunal civil d'Auxerre,
Lemaître, Percepteur à Tonnerre,
Sonnié-Moret, Médecin à Auxerre,
Pérille-Courcelle, Propriétaire à Joigny,
Quantin, Archiviste,
Ravin, Professeur à Auxerre,
Ravin, Médecin à Appoigny,
Rose, Propriétaire à Tonnerre,
Tonnellier, Juge au Tribunal civil d'Auxerre,
Verrollot-d'Ambly, Propriétaire à Brienon,
Villiers, Receveur de l'hospice d'Auxerre,

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

CALENDRIER.

ÈRES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES

POUR L'ANNÉE 1844.

ANNÉE 6557 de la période Julienne.

2597 de la fondation de Rome, selon Varron.

2591 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C. selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

2620 des Olympiades, ou la 4e année de la 655e Olympiade, commence en juillet 1844, en fixant l'ère des Olympiades 775 1/2 ans avant J.-C. ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période Julienne.

1259 des Turcs commence le 1er février 1843 et finit le 1er janvier 1844, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Comput ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*	
Nombre d'or en 1844. . .	2	Février 28, mars	1 et 2.
Epacte	XI	Mai	29, 31 et juin 1.
Cycle solaire	5	Septembre	18, 20 et 21.
Indiction solaire	2	Décembre	18, 20 et 21.
Lettre dominicale.	G.F.		

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 4 février.
Les Cendres, 21 février.
Pâques, 7 avril.
Les Rogations, 13, 14 et 15 mai.
Ascension, 16 mai.

Pentecôte, 26 mai.
La Trinité, 2 juin.
La Fête-Dieu, 6 juin.
Premier Dimanche de l'Avent, 1er décembre.

Digitized by Google

Obliquité apparente de l'écliptique, en supposant, d'après Delambre, *l'obliquité moyenne de* 23°27'57" *en* 1800, *et la diminution séculaire de* 48".

Le 1er janvier 1844, 23°26'34"2 — et le 9 juillet 33°27'32"4.
Obliquité moyenne de l'écliptique le 1er janvier 1844 ω = 23°27'35"88.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

Printemps. .	le 20 mars à	0 4m	du soir.	Temps moyen de Paris.
Été	le 21 juin à	8 56	du matin.	
Automne ...	le 22 septembre à	11 7	du soir.	
Hiver	le 21 décembre à	4 41	du soir.	

ECLIPSES DE 1844.

Les 31 mai et 1er juin, éclipse totale de lune, visible à Paris.

Commencement de l'éclipse totale à 10 h. 20m 9' du soir, temps moyen de Paris;
Milieu de l'éclipse à 10 59 5';
Fin de l'éclipse totale à 11 38 1'.

Les 15 et 16 juin, éclipse partielle du soleil invisible à Paris.

Le 10 novembre, *idem* *idem.*

Les 24 et 25 novembre, éclipse totale de la lune visible à Paris.

Commencement de l'éclipse totale le 24 à 11 h. 7m 4' du soir temps moyen de Paris;
Milieu de l'éclipse, à 11 53 8' *id.*
Fin de l'éclipse totale le 25 à 0 40 2' du matin.

Le 9 décembre, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Marées.

Les marées des 6 mars, 4 avril, 4 mai, 14 septembre, 13 octobre et 11 novembre, pourront occasionner des désastres si elles sont favorisées par le vent.

Digitized by Google

JANVIER.

Ce mois tire son nom du mot latin *Janua*, Porte, parce qu'il commence l'année, ou de Janus, dieu auquel les Romains l'avaient consacré.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FETES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune	Coucher de la lune.	FOIRES du Département
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	*Circoncision*	7 56	4 11	12	0 56 soir	3 57 matin	
mar.	2	s Fulgence	7 56	4 12	13	1 36	4 58	Joigny
merc	3	ste Genev.	7 56	4 13	14	2 23	5 55	Tonnerre
jeudi	4	s Tite év.	7 56	4 14	15	3 18	6 45	Saint-Florentin
vend	5	s Siméon st.	7 56	4 15	16	4 22	7 28	
sam.	6	*Epiphanie*	7 56	4 17	17	5 31	8 4	Toucy,
DIM.	7	les reliques.	7 55	4 18	18	6 43	8 35	Saint-Bris, Quarré
lundi	8	s Joseph	7 55	4 19	19	7 57	9 2	
mar.	9	s Pierre év.	7 55	4 20	20	9 12	9 26	
merc	10	s Paul erm.	7 54	4 21	21	10 27	9 49	
jeudi	11	s Hygin p.	7 54	4 23	22	11 44	10 12	
vend	12	s Césaire	7 53	4 24	23	——	10 34	
sam.	13	s Léonce év.	7 53	4 25	24	1 1 matin	11 1	Montréal
DIM.	14	s Hilaire év.	7 52	4 27	25	2 20	11 35	
lundi	15	s Macaire	7 52	4 28	26	3 36	0 18 soir	Neuilly
mar.	16	s Marcel p.	7 51	4 29	27	4 46	1 10	Mailly-la-Ville
merc	17	s Antoine	7 50	4 31	28	5 47	2 10	Coul.-s-Yonne, Aillant, Noyers
jeudi	18	chaire de s P	7 49	4 32	29	6 38	3 19	
vend	19	s Laumer ab	7 49	4 34	30	7 18	4 34	
sam.	20	s Sébastien	7 48	4 35	1	7 49	5 50	Appoigny
DIM.	21	ste Agnès v.	7 47	4 37	2	8 14	7 2	Guillon
lundi	22	s Vincent	7 46	4 38	3	8 37	8 12	Coulanges-la-Vineuse, Maligny Champignelles, Dannemoine.
mar.	23	ste Eméren.	7 45	4 40	4	8 59	9 22	Chéroy, Villen.-le-Roi, Champlost
merc	24	s Timothée	7 44	4 42	5	9 19	10 29	
jeudi	25	Conv. de s P	7 43	4 43	6	9 38	11 35	Migé, Sougères, Vézelay, Bléneau, Brienon, Charny
vend	26	s Polycarpe	7 41	4 45	7	10 0	——	Vermenton, Cussy
sam.	27	ste Paule	7 40	4 46	8	10 27	0 39	
DIM.	28	s Charlem.	7 39	4 48	9	10 57	1 43	
lundi	29	s F. de Sales	7 38	4 50	10	11 32	2 46	Auxerre, Ancy-le-Franc
mar.	30	ste Batilde	7 37	4 51	11	0 14	3 44	Saint-Sauveur
merc	31	ste Aldeg.	7 35	4 53	12	1 6 matin	4 36	Cravant

P. L. le 5 à 5 h. 44 m. du soir. *N. L.* le 19 à 6 h. 27 m. du soir.
D. Q. le 12 à 9 h. 41 m. du soir. *P. Q.* le 27 à 0 h. 40 m. du soir.

Digitized by Google

FÉVRIER.

Ce mois tire son nom de *Februare*, qui signifie faire des expiations, parce que les Romains consacraient à des cérémonies expiatoires les premiers jours de ce mois.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	s Ignace	7 34	4 55	13	2 7 soir	5 22	
vend	2	*Purification*	7 33	4 56	14	3 13	6 2	
sam.	3	s Blaise	7 31	4 58	15	4 25	6 34	Test-Milon, Toucy. Ravières,
DIM.	4	*Septuagés.*	7 30	4 59	16	5 40	7 3 matin	Druyes
lundi	5	ste Agathe	7 28	5 1	17	6 56	7 28	
mar.	6	s Waast év.	7 27	5 3	18	8 14	7 53	Bussy-en-Othe
merc	7	s Théodore	7 25	5 4	19	9 31	8 16	
jeudi	8	s Etienne	7 24	5 6	20	10 50	8 39	
vend	9	ste Appoll.	7 22	5 8	21	——	9 5	Treigny
sam.	10	ste Scholast.	7 21	5 9	22	0 7	9 37	
DIM	11	*Sexagésime*	7 19	5 11	23	1 25	10 15	
lundi	12	s Mélèce év	7 17	5 13	24	2 37 matin	11 2	St-Martin-des-Champs
mar.	13	s Gilbert	7 16	5 14	25	3 39	11 59	
merc	14	s Valentin	7 14	5 16	26	4 32	1 6	Chailley
jeudi	15	s Faustin	7 12	5 18	27	5 15	2 18 soir	Leugny, Avallon, St-Fargeau
vend	16	s Onézime	7 10	5 19	28	5 50	3 33	
sam.	17	s Sylvain	7 9	5 21	29	6 20	4 46	Charny
DIM.	18	*Quinquag.*	7 7	5 23	1	6 45	5 57	
lundi	19	s Aumer	7 5	5 24	2	7 5	7 6	l'Isle, Grandchamp
mar.	20	s Eucher é.	7 3	5 26	3	7 24	8 12	Saint-Cyr,
merc	21	*les Cendres*	7 1	5 27	4	7 44	9 18	St-Julien, Neuvy-Sautour
jeudi	22	s Papias	7 0	5 29	5	8 5	10 23	Etais, Tonnerre
vend	23	s Serein	6 58	5 31	6	8 29	11 27	
sam.	24	s Mathias	6 56	5 32	7	8 57	——	Vézelay, Cerisiers
DIM.	25	*Quadragés.*	6 54	5 34	8	9 30	0 30 matin	Seignelay
lundi	26	s Agricole	6 52	5 36	9	10 9	1 30	St Flor., Bussy, Sépaux, Noyers
mar.	27	s Gaumier	6 50	5 37	10	10 57	2 25	Ve-l'Archevêque
merc	28	*Quatre-T.*	6 48	5 39	11	11 52	3 13	Courson, Pont-s. Y.
jeud.	29	s Arille év.	6 46	5 40	12	0 54 soir	3 55	Chablis

P. L. le 4 à 8 h. 52 m. du matin. *N. L.* le 18 à 8 h. 55 m. du matin.
D. Q. le 11 à 5 h. 31 m. du matin. *P. Q.* le 26 à 10 h. 7 m. du matin.

Digitized by Google

MARS.

Ce mois, le premier de l'année romaine, était consacré à Mars, dieu de la guerre et père de Romulus.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil	Jours de la lune.	Lever de la lune	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
vend	1	s Albin év.	6 44	5 42	13	2 3 soir	4 31 matin	Joux-la-Ville, Saiupuits, Laferté-Loupière, St.-Martin-d'Ordon, Sergines
sam.	2	s Simplice	6 42	5 44	14	3 16	5 2	Toucy
Dim.	3	*Reminiscere*	6 40	5 45	15	4 33	5 29	Druyes, Mailly-Château, Véron
lundi	4	s Casimir	6 38	5 47	16	5 51	5 54	
mar.	5	s Draufin	6 36	5 48	17	7 10	6 18	
merc	6	ste Colette	6 34	5 50	18	8 30	6 42	
jeudi	7	ste Perpét.	6 32	5 51	19	9 51	7 9	
vend	8	s Jean de D.	6 30	5 53	20	11 11	7 40	Thury
sam.	9	ste Franç.	6 28	5 54	21	——	8 17	
Dim.	10	*Oculi*	6 26	5 56	22	0 26 matin	9 2	
lundi	11	s Euloge	6 24	5 58	23	1 33	9 56	
mar.	12	s Grégoire	6 22	5 59	24	2 29	11 0	Cravant, Ravières, Sens 2 jours
merc	13	s Vincent	6 20	6 1	25	3 14	0 10	
jeudi	14	s Lubin	6 18	6 2	26	3 51	1 22	St-Sauveur, Vézelay
vend	15	s. Zacharie	6 15	6 4	27	4 21	2 33 soir	Ouanne
sam.	16	s Abraham	6 13	6 5	28	4 46	3 43	Perreux
Dim.	17	*Lætare*	6 11	6 7	29	5 8	4 50	
lundi	18	s Cyrille	6 9	6 8	30	5 28	5 58	
mar.	19	s Landoul	6 7	6 10	1	5 49	7 4	Lainsecq, Ligny
merc	20	s Joachim	6 5	6 11	2	6 10	8 10	
jeudi	21	s Robert	6 3	6 13	3	6 34	9 15	Montréal
vend	22	s. Léandre	6 1	6 14	4	7 1	10 18	Châtel-Censoir
sam.	23	s Victorien	5 58	6 16	5	7 31	11 17	L'Isle
Dim.	24	*La Passion*	5 56	6 17	6	8 7	——	
lundi	25	*Annonciat.*	5 54	6 19	7	8 50	0 14	Auxerre, Leugny
mar.	26	s Félix	5 52	6 20	8	9 41	1 5 matin	Chaumont
merc	27	s Romule	5 50	6 22	9	10 40	1 48	
jeudi	28	s Gontran	5 48	6 23	10	11 44	2 26	Avallon, Tonnerre, Ancy-le-Franc
vend	29	s Eustase	5 46	6 25	11	0 54 soir	2 59	
sam.	30	s Rieul év.	5 44	6 26	12	2 6	3 28	
Dim.	31	*Rameaux*	5 42	6 28	13	3 21	3 53	Charentenay

P. L. le 4 à 9 h. 12 m. du soir.
D. Q. le 11 à 1 h. 29 m. du soir.

N. L. le 19 à 0 h. 27 m, du matin.
P. Q. le 27 à 5 h. 11 m. du matin.

Digitized by Google

AVRIL.

Ce mois, que les Romains avaient consacré à Vénus, tire son nom du nom grec de cette déesse *Aphron*, ou bien de *Aperire*, ouvrir, parce que le printemps ouvre le sein de la terre.

Jours de la semaine	Jours du mois	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	ste Marie ég	5 40	6 29	14	4 38 soir	4 16 matin	Migé, Champignelles, Noyers
mar.	2	s Fr. de P.	5 37	6 31	15	5 59	4 41	Arthonnay, Vermenton, Vèzelay
merc	3	s Richard	5 35	6 32	16	7 23	5 7	
jeudi	4	s Ambroise	5 33	6 34	17	8 46	5 37	Chablis, Aillant
vend	5	*Vend.-Saint*	5 31	6 35	18	10 6	6 12	Brienon, We-le-Roi
sam.	6	s Prudent	5 29	6 37	19	11 20	6 56	Toucy
DIM.	7	PAQUES	5 27	6 38	20	—	7 50	
lundi	8	s Gauthier.	5 25	6 39	21	0 23	8 52	L'Isle, Joigny, We-la-G.
mar.	9	ste Mariecl.	5 23	6 41	22	1 13 matin	10 1	St-Fargeau, Chéroy
mer.	10	s Ezéchiel	5 21	6 42	23	1 54	11 13	Grandchamp
jeudi	11	s Antypas	5 19	6 44	24	2 26	0 25	
vend	12	s Jules	5 17	6 45	25	2 52	1 34	
sam.	13	s Justin	5 15	6 47	26	3 14	2 43 soir	Chevillon,
DIM.	14	*Quasimodo*	5 13	6 48	27	3 35	3 49	Vézelay
lundi	15	s Théodore	5 11	6 50	28	3 56	4 54	Lainsecq
mar.	16	s Fructueux	5 9	6 51	29	4 16	6 0	
mer.	17	s Anicet	5 7	6 53	30	4 38	7 5	
jeudi	18	ste Apollon	5 5	6 54	1	5 3	8 8	
vend	19	s Léon, pap	5 3	6 56	2	5 33	9 9	
sam.	20	s Marien	5 1	6 57	3	6 6	10 5	Mailly-la-Ville
DIM.	21	s Anselme	4 59	6 59	4	6 46	10 57	
lundi	22	s Léon, év.	4 58	7 0	5	7 34	11 43	Cussy-les-Forges, Prunoy
mar.	23	s Georg. m.	4 56	7 2	6	8 30	—	Test-Millon, L'Isle
merc	24	s Dyé	4 54	7 3	7	9 31	0 23 matin	
jeudi	25	s Marc	4 52	7 5	8	10 37	0 57	Coulanges-sur-Yonne, Seignelay
vend	26	s Clet	4 50	7 6	9	11 47	1 27	Sépaux
sam.	27	s Anastase	4 48	7 8	10	0 59 soir	1 52	
DIM.	28	s Arthême	4 49	7 9	11	2 14	2 16	Sainte-Pallaie
lundi	29	s Robert	4 45	7 10	12	3 32	2 40	St.-Florentin, Villefranche
mar.	30	s Eutrope	4 43	7 12	13	4 52	3 5	Vermenton Venizy

P. L. le 3 à 7 h. 7 m. du matin. | *N. L.* le 17 à 4 h. 42 m. du soir.
D. Q. le 9 à 10 h. 18 m. du soir. | *P. Q.* le 25 à 8 h. 26 m. du soir.

Digitized by Google

MAI.

Ce mois tire son nom de la déesse *Maia*, ou de *Majestas*, attribut de Jupiter, ou enfin et plutôt de *Majores*, nom que les Romains donnaient aux anciens, vieillards ou sénateurs.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil. h m	Jours de la lune	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune h m	FOIRES du Département
merc	1	sJ. et s. Phil.	4 41	7 13	14	6 soir 14	3 matin 33	Chablis, le Deffand, Cruzy, Noyers
jeudi	2	s Amatre	4 40	7 15	15	7 38	4 5	Avallon
vend	3	inv.deste-C.	4 38	7 16	16	8 56	4 44	Charny, Ancy-le-Franc, Perreuse
sam.	4	ste Monique	4 36	7 18	17	10 6	5 34	Champlost, Toucy
DIM.	5	s Savinien	4 35	7 19	18	11 4	6 36	Montréal
lundi	6	s Jean P. L	4 33	7 20	19	11 51	7 46	Courson, Brienon, Bléneau, Neuilly,
mar.	7	s. Valérien	4 32	7 22	20	——	8 59	Chéroy
merc	8	s Elade	4 30	7 23	21	0 26	10 13	Châtel-Censoir, Dannemoine, Tanlay
jeudi	9	s Grégoire	4 29	7 25	22	0 matin 53	11 25	S-Sauveur, Laferté-Loupière
vend	10	s Hilaire	4 27	7 26	23	1 19	0 35	Appoigny
sam.	11	s Mamert év	4 26	7 27	24	1 41	1 soir 43	
DIM.	12	s Epiphane	4 24	7 29	25	2 2	2 48	
lundi	13	*Rogations*	4 23	7 30	26	2 22	3 54	Tonnerre
mar.	14	s Pacôme	4 21	7 31	27	2 43	4 58	
merc	15	s Isidore	4 20	7 33	28	3 7	6 1	Vézelay
jeudi	16	ASCENSION	4 19	7 34	29	3 35	7 2	Perreux
vend	17	s Tropès	4 18	7 35	1	4 8	7 59	Seignelay
sam.	18	s Corcodom	4 16	7 37	2	4 46	8 54	Egriselles-le-Bocage
DIM.	19	s Célestin	4 15	7 38	3	5 31	9 41	
lundi	20	s Baudel	4 14	7 39	4	6 25	10 23	Auxerre, Cerisiers
mar.	21	s Valles	4 13	7 40	5	7 24	11 0	Grandchamp
merc	22	ste Julie	4 12	7 42	6	8 28	11 29	
jeudi	23	s Didier	4 11	7 43	7	9 36	11 54	Arthonnay
vend	24	s Donatien	4 10	7 44	8	10 46	——	Vermenton
sam.	25	*Vigile jeûne*	4 9	7 45	9	11 57	0 matin 18	Lainsecq, 2 j. Sergines
DIM.	26	PENTECÔTE.	4 8	7 46	10	1 soir 9	0 42	
lundi	27	s Bède	4 7	7 47	11	2 25	1 5	Chailley, Ste-Pallaie
mar.	28	s Germ. l'év	4 6	7 48	12	3 45	1 30	St-Julien, Ravières, Pontigny, l'Isle,
merc	29	*Quatre-T.*	4 5	7 50	13	5 6	1 59	
jeudi	30	s Hubert	4 4	7 51	14	6 26	2 34	
vend	31	ste Pétronil.	4 4	7 52	15	7 41	3 18	

P. L. le 2 à 3 h. 25 m. du soir.
D. Q. le 9 à 8 h. 32 m. du mat.
N. L. le 17 à 9 h. 3 m. du matin.
P. Q. le 25 à 7 h. 39 m. du mat.
P. L. le 31 à 10 h. 56 m. du soir.

Digitized by Google

JUIN.

Son nom vient ou de Junon que les Romains honoraient le premier de ce mois, ou de *Juniores*, les Jeunes gens, ou chevaliers romains à qui ce mois était dédié, comme le précédent aux sénateurs.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
sam.	1	s Pamphile	4 3	7 53	16	8 soir 47	4 matin 14	Toucy, Saint-Fargeau
D, 1.	2	*Trinité*	4 2	7 53	17	9 41	5 21	Chastellux, Neuvy-Sautour,
lundi	3	ste Clotilde	4 2	7 54	18	10 21	6 35	Sainpuits, Quarré-les-Tombes
mard	4	s Optat	4 1	7 55	19	10 53	7 53	
merc	5	s Boniface	4 1	7 56	20	11 21	9 8	
jeudi	6	*Fête-Dieu*	4 0	7 57	21	11 45	10 21	Treigny, Noyers
vend	7	s Paul év.	4 0	7 58	22	——	11 30	
sam.	8	s Médard	3 59	7 59	23	0 matin 5	0 soir 39	Sougères, Bussy-en Othe
D. 2.	9	ste Pélagie	3 59	7 59	24	0 26	1 43	Courgenay
lundi	10	s Censure	3 58	8 0	25	0 47	2 48	
mard	11	s Barnabé	3 58	8 1	26	1 10	3 52	Coulange-la-Vineuse, Ligny, Montréal, Prunoy
merc	12	ste Basilide	3 58	8 1	27	1 38	4 54	
jeudi	13	s Agrice	3 58	8 2	28	2 9	5 55	
vend	14	s. Basile	3 58	8 2	29	2 45	6 51	
sam.	15	s Adolphe	3 58	8 3	30	3 30	7 42	Thury, Vézelay
D. 3.	16	s Cyr et ste J.	3 58	8 3	1	4 21	8 25	Appoigny, Perreux
lundi	17	s Avit	3 58	8 3	2	5 17	9 1	Lacelle-St-Cyr, Mailly-la-Ville
mar.	18	s Yves	3 58	8 4	3	6 20	9 34	Cravant
merc	19	s Gerv. et Pr	3 58	8 4	4	7 26	10 0	Leugny
jeudi	20	s Sylvère p.	3 58	8 5	5	8 34	10 24	Dixmont
vend	21	s Eusèbe	3 58	8 5	6	9 45	10 46	
sam.	22	s J.-F. Régis	3 58	8 5	7	10 57	11 9	S-Florentin, S-Sauveur
D. 4.	23	s Alban	3 59	8 5	8	0 soir 9	11 33	Avallon
lundi	24	*s Jean-Bapt.*	3 59	8 5	9	1 25	11 59	Brienon, Sens 2 j.
mard	25	s Prosper	3 59	8 5	10	2 42	——	St. Martin-d'Ordon, Tonnerre, Villen.-l'Arc, Joux
merc	26	s Jean et P.	4 0	8 5	11	4 2	0 30	Cussy
jeudi	27	s Crescent	4 0	8 5	12	5 19	1 matin 9	L'Isle
vend	28	s Irénée	4 1	8 5	13	6 27	1 58	Courson
sam.	29	*Vigile jeûne*	4 1	8 5	14	7 26	2 57	Chevannes, Etais, Charny
D. 5.	30	s Pierre et P	4 2	8 5	15	8 14	4 7	St-Bris, Ancy-le-Franc, Guillon

D. Q. le 7 à 8 h. 39 m. du soir.	*P. Q.* le 23 à 3 h. 34 m. du soir.
N. L. le 16 à 0 h. 35 m. du matin	*P. L.* le 30 à 6 h. 26 m. du mat.

Digitized by Google

JUILLET.

Ce mois, autrefois appelé *Quintilis* par les Romains, prit le nom de Jules César, à qui il fut consacré, parce qu'il était né dans ce mois.

Jours de la semaine	Jours du mois	FÊTES.	Lever du soleil	Couch. du soleil	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	s Martial	4 2	8 4	16	8 52 soir	5 24	
mar.	2	Visitat. N-D	4 3	8 4	17	9 22	6 43 matin	Seignelay, Chéroy
merc	3	s Anatole	4 4	8 4	18	9 47	7 59	
jeudi	4	Tr. ds. mart.	4 4	8 4	19	10 9	9 12	Mailly-Château, Aillant
vend	5	ste Zoé	4 5	8 3	20	10 30	10 22	Lainsecq, Sépaux
sam.	6	s Goard	4 6	8 3	21	10 52	11 30	Toucy, Vermenton
D. 6	7	s Pantène	4 7	8 2	22	11 15	0 36 soir	
lundi	8	ste Elizabeth	4 7	8 2	23	11 41	1 41	Noyers
mar.	9	ss Eracle et P	4 8	8 1	24	——	2 45	
merc	10	ste Félicité	4 9	8 0	25	0 10	3 46	
jeudi	11	s Benoît	4 10	8 0	26	0 44 matin	4 43	
vend	12	s Thibault	4 11	7 59	27	1 24	5 36	Montréal, Villeneuve-les-Genêts, Villiers-Saint-Benoit
sam.	13	s Sila	4 12	7 58	28	2 13	6 22	Chablis
D. 7	14	s Bonavent.	4 13	7 57	29	3 8	7 2	Ligny
lundi	15	s Henri	4 14	7 57	30	4 10	7 36	
mar.	16	s Arsène	4 15	7 56	1	5 17	8 5	
merc	17	s Spérat	4 16	7 55	2	6 27	8 31	Chastellux
jeudi	18	s. Th. d'Aq.	4 17	7 54	3	7 37	8 53	Treigny
vend	19	s Vinc. de P.	4 19	7 53	4	8 48	9 15	
sam.	20	ste Marguer	4 20	7 52	5	10 0	9 39	
D. 8	21	s Victor	4 21	7 51	6	11 15	10 4	
lundi	22	ste Madel.	4 22	7 50	7	0 30	10 33	Auxerre
mar.	23	s Apollinaire	4 23	7 49	8	1 46 soir	11 8	Vézelay
merc	24	s Ursicin	4 24	7 47	9	3 1	11 51	
jeudi	25	s Jacques	4 26	7 46	10	4 12	——	Saint-Fargeau
vend	26	s Christophe	4 27	7 45	11	5 14	0 44 matin	Châtel-Censoir
sam.	27	ste Anne	4 28	7 44	12	6 6	1 48	
D. 9	28	ste Colombe	4 30	7 42	13	6 46	3 0	
lundi	29	s Loup	4 31	7 41	14	7 18	4 16	Champignelles
mar.	30	s Urse	4 32	7 40	15	7 45	5 32	
merc	31	s Germ. l'A.	4 33	7 38	16	8 9	6 47	Migé, Bléneau

D. Q. le 7 à 10 h. 59 m. du matin. | *P. Q.* le 22 à 9 h. 22 m. du soir.
N. L. le 15 à 2 h. 33 m. du soir. | *P. L.* le 29 à 2 h. 43 m. du soir.

Digitized by Google

AOUT.

Ce mois, que les Romains appelèrent d'abord *Sextilis*, reçut le nom d'Auguste à cause de la naissance de cet empereur.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	s Pierre-ès-l.	4 35	7 37	17	8 33 soir	8 0 matin	
vend	2	s Etienne, p.	4 36	7 35	18	8 56	9 12	
sam.	3	*Inv. des. Et.*	4 37	7 34	19	9 18	10 20	Toucy
D. 10	4	s Xiste, pape	4 39	7 32	20	9 43	11 26	
lundi	5	s Dominique	4 40	7 31	21	10 10	0 31	
mar.	6	Transfigurat	4 41	7 29	22	10 43	1 35 soir	
merc	7	s Gaëtan	4 43	7 27	23	11 22	2 33	
jeudi	8	s Sévère	4 44	7 26	24	——	3 26	
vend	9	s Spire	4 46	7 24	25	0 7 matin	4 15	
sam.	10	s Laurent	4 47	7 22	26	0 59	4 58	Coulange-sur-Yonne, Vermenton Joigny, Prunoy,
D. 11	11	s Tiburce	4 48	7 21	27	1 58	5 35	
lundi	12	ste Claire	4 50	7 19	28	3 4	6 6	Saint-Martin-des-Champs
mar.	13	s Hippolyte	4 51	7 17	29	4 12	6 33	Saint-Florentin
merc	14	*Vigile jeûne*	4 53	7 16	1	5 23	6 58	
jeudi	15	ASSOMPTION.	4 54	7 14	2	6 36	7 22	
vend	16	s Roch	4 55	7 12	3	7 49	7 45	Cheny, Courgon, Neuilly, Perreux, Ravières, Villeneuve-le-Roi, Pont-sur Yonne, Seignelay.
sam.	17	s Mammès	4 57	7 10	4	9 3	8 10	
D. 12	18	ste Hélène	4 58	7 8	5	10 20	8 38	Vézelay
lundi	19	s Louis, év.	5 0	7 6	6	11 36	9 11	Vincelles
mar.	20	s Bernard	5 1	7 4	7	0 52 soir	9 51	Ligny
merc	21	s Regnobert	5 2	7 2	8	2 3	10 39	
jeudi	22	s Symphor.	5 4	7 1	9	3 6	11 37	Rogny
vend	23	s Sidroine	5 5	6 59	10	3 59	——	
sam.	24	s Barthélem.	5 7	6 57	11	4 43	0 45	L'Isle, Perreuse, Neuvy
D. 13	25	s Louis, roi	5 8	6 55	12	5 18	1 59	Leugny, Maligny, Châtel-Censoir, St.-Julien, Vᵉ-la-Guyard
lundi	26	s Eleuthère	5 9	6 53	13	5 48	3 14 matin	Montréal
mar.	27	s Ebbon	5 11	6 51	14	6 13	4 29	Chéroy, Tonnerre
merc	28	s Augustin	5 12	6 49	15	6 37	5 42	Cerisiers, Vinneuf
jeudi	29	Déc. des J-B	5 14	6 47	16	6 59	6 53	Tanlay
vend	30	s Fiacre	5 15	6 45	17	7 22	8 2	Appoigny, Mailly-Chât., Laferté-Loupière, Venizy, Champlost.
sam.	31	s Paulin, év.	5 17	6 43	18	7 46	9 10	Chablis, Cussy-les-Forges

D. Q. le 6 à 3 h. 36 m. du mat. | *P. Q.* le 21 à 2 h. 25 m. du matin.
N. L. le 14 à 2 h. 41 m. du matin. | *P. L.* le 28 à 0 h. 43 m. du mat.

Digitized by Google

SEPTEMBRE.

Ce mois tire son nom de *septem*, sept, parce qu'il était le septième de l'année romaine,

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
D.14.	1	s Leu	5 18	6 41	19	8 13 soir	10 17 mat.	S-Sauveur, Avallon, Sens 4 j.
lundi	2	s Just	5 20	6 39	20	8 43	11 20	Auxerre, Brienon
mar.	3	s Grégoire p	5 21	6 37	21	9 19	0 20 soir	
merc	4	s Honulphe	5 22	6 35	22	10 0	1 16	Cravant
jeudi	5	s Sanctien	5 24	6 33	23	10 50	2 7	
vend	6	ste Béate	5 25	6 30	24	11 46	2 52	Vermenton, Lainsecq, Montré
sam.	7	ste Reine	5 27	6 28	25	——	3 31	Toucy, Crusy
D.15.	8	N. de la ste V	5 28	6 26	26	0 48 matin	4 4	Bussy-en-Othe
lundi	9	s Omer	5 29	6 24	27	1 54	4 34	Joux, les Ormes, Ancy-le-Franc
mar.	10	ste Pulchérie	5 31	6 22	28	3 5	5 1	Mailly-la-Ville, S-Cyr
mer.	11	s Hyacinthe	5 32	6 20	29	4 17	5 24	
jeudi	12	s Raphaël	5 34	6 18	30	5 30	5 48	Coulange-la-V., Thorigny
vend	13	s Amat	5 35	6 16	1	6 47	6 14	
sam.	14	Exal. ste-Cr.	5 37	6 14	2	8 4	6 41	Vézelay, Joigny
D.16.	15	s Nicomède	5 38	6 11	3	9 22	7 12 soir	
lundi	16	s J. Chrysost	5 39	6 9	4	10 39	7 50	Perreux
mar.	17	s Cyprien	5 41	6 7	5	11 52	8 37	
merc	18	*Quatre-T.*	5 42	6 5	6	0 59 soir	9 34	Dannemoine
jeudi	19	ste Euphém.	5 44	6 3	7	1 55	10 38	
vend	20	s Eustache	5 45	6 1	8	2 41	11 48	
sam.	21	s Mathieu	5 47	5 59	9	3 19	——	St-Fargeau, St-Martin-d'Ordon, Sens 4 j., Arthonnay, Noyers.
D.17.	22	s Maurice	5 48	5 57	10	3 50	1 2 matin	
lundi	23	ste Thècle	5 49	5 54	11	4 16	2 15	
mar.	24	s Andoche	5 51	5 52	12	4 40	3 26	
merc	25	s Aunaire	5 52	5 50	13	5 3	4 37	
jeudi	26	s Eusèbe, p.	5 54	5 48	14	5 25	5 46	Thury
vend	27	ss Côme et D.	5 55	5 46	15	5 49	6 55	Chastellux
sam.	28	s Exupère	5 57	5 44	16	6 15	8 1	
D.18.	29	s Michel	5 58	5 41	17	6 44	9 6	Champignelles, Guillon, Neuvy Saints, Ve-l'Archev.
lundi	30	s Jérôme	6 0	5 40	18	7 18	10 8	Tonnerre

D. Q. le 4 à 9 h. 53 m. du soir.	*P. Q.* le 19 à 8 h. 1 m. du matin
N. L. le 12 à 1 h. 25 m. du soir.	*P. L.* le 26 à 1 h. 23 m. du soir.

Digitized by Google

OCTOBRE.

Ce mois tire son nom de *octo*, huit, parce qu'il était le huitième mois de l'année romaine.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil	Couch du soleil	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
mar.	1	s Remy	6 1	5 37	19	7 57 soir	11 6 matin	Lacelle, Joigny, Prunoy
merc	2	ss Anges	6 3	5 35	20	8 43	11 58	
jeudi	3	s Denis aréo.	6 4	5 33	21	9 36	0 45	Montréal
vend	4	s Franç. d'A.	6 6	5 31	22	10 34	1 26 soir	
sam.	5	s Marse	6 7	5 29	23	11 36	2 1	Toucy
D. 19	6	s Bruno	6 8	5 27	24	—	2 31	
lundi	7	s Serge et B.	6 10	5 25	25	0 44	2 58	
mar.	8	ste-Pallaie	6 11	5 23	26	1 54 matin	3 24	Sainte-Pallaie
merc	9	s Denis év.	6 13	5 21	27	3 6	3 48	Druyes, L'Isle, Grandchamp
jeudi	10	s Aldric	6 15	5 19	28	4 21	4 13	
vend	11	s Firmin	6 16	5 17	29	5 38	4 40	
sam.	12	ste Thérèse	6 18	5 15	1	6 58	5 10	
D. 20	13	s Géraud	6 19	5 13	2	8 18	5 47	
lundi	14	s Calixte	6 21	5 11	3	9 37	6 33	
mar.	15	s Vulfran	6 22	5 9	4	10 48	7 27	Appoigny, Test-Milon, Cerisiers
merc	16	s Salve	6 24	5 7	5	11 49	8 31	Saint-Bris
jeudi	17	s Troès	6 25	5 5	6	0 39	9 41	Etais
vend	18	s Luc	6 27	5 3	7	1 20 soir	10 53	Vézelay, Bléneau, Prunoy
sam.	19	s Savinien	6 28	5 1	8	1 52	—	Saint-Julien, Chéroy, Seignelay
D. 21	20	s Aldérald	6 30	4 59	9	2 20	0 5	Châtel-Censoir, Mézilles
lundi	21	s Hilarion	6 31	4 57	10	2 45	1 18 matin	Leugny
mar.	22	s Frédéric	6 33	4 55	11	3 7	2 28	
merc	23	s Mellon	6 35	4 53	12	3 29	3 35	
jeudi	24	s Magloire	6 36	4 52	13	3 52	4 42	Pont sur-Yonne
vend	25	s Cresp. et C.	6 38	4 50	14	4 17	5 49	Lainsecq, Ligny
sam.	26	s Rustique	6 39	4 48	15	4 44	6 54	Cravant
D. 22	27	s Didier	6 41	4 46	16	5 16	7 57	
lundi	28	s Simon et s J	6 43	4 44	17	5 54	8 56	Bussy-en-O., Charny s j, Ravières
mar.	29	s Narcisse	6 44	4 43	18	6 39	9 51	Saint-Florentin, Avallon
merc	30	s Léon, pape	6 46	4 41	19	7 29	10 41	Treigny, Ancy-le-Franc
jeudi	31	*Vigile jeûne*	6 47	4 40	20	8 25	11 23	St-Sauveur, Chablis, Vermenton

D. Q. le 4 à 4 h. 38 m. du soir. | *P. Q.* le 18 à 3 h. 25 m. du soir.

N. L. le 11 à 11 h. 33 m. du soir. | *P. L.* le 26 à 5 h. 14 m. du mat.

Digitized by Google

NOVEMBRE.

Ce mois tire son nom de *novem*, neuf, parce qu'il était le neuvième mois de l'année romaine.

Jours de la semaine.	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
vend	1	TOUSSAINT.	6 49	4 38	21	9 soir 26	11 m. 59	
sam	2	*les Morts*	6 51	4 36	22	10 80	0 31	Toucy, Neuilly, Vill.-le-R. Neuvy Sergines
D.23	3	s Hubert	6 52	4 35	23	11 35	0 soir 58	
lundi	4	s Charles	6 54	4 33	24	———	1 23	Courson, Noyers
mar.	5	ste Bertilde	6 55	4 32	25	0 matin 44	1 47	
merc	6	s Léonard	6 57	4 30	26	1 54	2 12	
jeudi	7	s Willebrod	6 59	4 28	27	3 7	2 38	Saint-Fargeau, l'Isle
vend	8	s Godefroi	7 0	4 27	28	4 25	3 5	
sam.	9	s Mathurin	7 2	4 26	29	5 47	3 39	
D.24	10	s Martin	7 3	4 24	1	7 9	4 21	Cussy, Aillant
lundi	11	s Martin év.	7 5	4 23	2	8 26	5 13	Auxerre
mar.	12	s Réné	7 7	4 22	3	9 34	6 14	S.-Mart.-des-Ch., Sépaux, Tonnerre
merc	13	s Paterne	7 8	4 20	4	10 32	7 25	Lainsecq 2 j.
jeudi	14	ste Marie B.	7 10	4 19	5	11 17	8 40	Arcy-sur-Cure
vend	15	s Malo	7 11	4 18	6	11 52	9 54	Vézelay
sam.	16	s Edmond	7 13	4 17	7	0 23	11 7	Pontigny, Perreux
D.25	17	s Agnan	7 14	4 15	8	0 soir 49	———	
lundi	18	s Grégoir. th	7 16	4 14	9	1 12	0 matin 19	Sougères, Avallon
mar.	19	ste Elisab. v.	7 18	4 13	10	1 35	1 28	
merc	20	s Félix	7 19	4 12	11	1 57	2 35	
jeudi	21	Prés. de N-D	7 21	4 11	12	2 22	3 41	
vend	22	ste Cécile	7 23	4 10	13	2 48	4 46	
sam.	23	s Clément	7 24	4 9	14	3 19	5 49	Vermenton, Champlost
D.26	24	s Chrysog.	7 25	4 9	15	3 55	6 50	
lundi	25	ste Cather.	7 27	4 8	16	4 36	7 47	Coulange-la-Vineuse, Perreuse, Brienon, Laferté-Loupière
mard	26	s Lin	7 28	4 7	17	5 23	8 39	
merc	27	s Vital	7 29	4 6	18	6 18	9 23	St-Florentin
jeudi	28	s Vigile	7 31	4 6	19	7 18	10 0	
vend	29	s Saturnin	7 32	4 5	20	8 20	10 32	Chastellux
sam.	30	s André	7 33	4 4	21	9 24	11 1	Maligny, Ouanne, Champignelles, Sens 4 j.

D. Q. le 3 à 10 h. 28 m. du mat.
N. L. le 10 à 9 h. 46 m. du mat.
P. Q. le 17 à 1 h. 40 m. du mat.
P. L. le 24 à 11 h. 51 m. du soir.

Digitized by Google

DÉCEMBRE.

Ce mois tire son nom de *decem*, dix, parce qu'il était le dixième de l'année romaine.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil	Couch du soleil	Jours de la lune.	Lever de la lune	Coucher de la lune	FOIRES du Département
			h m	h m		h m	h m	
DIM.	1	*Avent.*	7 35	4 4	22	10 soir 30	11 matin 27	Saint-Bris, Montréal, Villeneuve-l'Archevêque, Cruzy
lundi	2	s Fr. Xavier	7 36	4 3	23	11 38	11 50	Villeneuve-la-Guyard
mar.	3	s Eloque	7 37	4 3	24	——	0 soir 12	Joux-la-Ville,
merc	4	ste Barbe	7 38	4 2	25	0 matin 49	0 36	Cheny, Mailly-Château
jeudi	5	s Sabas	7 40	4 2	26	2 3	1 2	
vend	6	s Nicolas	7 41	4 2	27	3 19	1 32	Migé, St-Sauveur, châtel-censoir, Guillon, Noyers
sam.	7	ste Fare	7 42	4 2	28	4 37	2 8	Toucy
DIM.	8	*Conception.*	7 43	4 1	29	5 56	2 54	
lundi	9	ste Gorgonie	7 44	4 1	30	7 9	3 51	L'Isle
mar.	10	ste Eulalie	7 45	4 1	1	8 14	4 58	
merc	11	s Damase	7 46	4 1	2	9 7	6 12	
jeudi	12	s Joseph	7 47	4 1	3	9 50	7 29	
vend	13	ste Luce	7 48	4 1	4	10 24	8 48	Vézelay, Grand-champ
sam.	14	s Nicaise	7 49	4 1	5	10 52	10 3	
DIM.	15	s Maximin	7 50	4 2	6	11 16	11 15	
lundi	16	ste Adélaïd	7 50	4 2	7	11 39	——	
mar.	17	s Lazare	7 51	4 2	8	0 soir 1	0 24	Avallon, Cravant, Ravières
merc	18	*Quatre-T.*	7 52	4 2	9	0 25	1 matin 31	
jeudi	19	s Grégoire é.	7 52	4 3	10	0 51	2 36	Seignelay
vend	20	s Philogone	7 53	4 3	11	1 20	3 41	Saint-Cyr
sam.	21	s Thomas ap.	7 54	4 4	12	1 54	4 42	Ligny, St-Fargeau
DIM.	22	s Ischirion	7 54	4 4	13	2 34	5 40	
lundi	23	s Servol	7 54	4 5	14	3 19	6 33	
mard	24	*Vigile jeune*	7 55	4 5	15	4 11	7 20	Vermenton
merc	25	NOEL	7 55	4 6	16	5 10	8 1	
jeudi	26	s Etienne m.	7 56	4 7	17	6 12	8 36	Chailley
vend	27	s Jean ap.	7 56	4 8	18	7 17	9 7	
sam.	28	ss Innocents	7 56	4 8	19	8 22	9 34	Leugny, Prunoy, Tanlay
DIM.	29	s Thom. de C	7 56	4 9	20	9 29	9 57	Chastellux, Arthonnay
lundi	30	s Potentien	7 56	4 10	21	10 37	10 18	Courson
mar	31	s Sylvestre	7 56	4 11	22	11 46	10 40	Chablis

D. Q. le 3 à 2 h. 17 m. du matin	*P. Q.* le 16 à 3 h. 31 m. du soir.
N. L. le 9 à 8 h. 22 m. du soir.	*P. L.* le 24 à 7 h. 38 m. du soir.

Digitized by Google



AGENDA MUNICIPAL.

Le 1er Révision des listes des électeurs communaux. (Loi 21 mars 1831).
Séance des conseils de fabriques. (Décr. 20 décembre 1809).
Le 5 Publication des rôles des contributions directes.
Le 8 Publication, affiche et dépôt des listes des électeurs communaux.
Le 9 Envoi au sous-préfet du certificat constatant cette publication.

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. (Loi 22 frimaire an VII et 15 mai 1818).

Envoi par le maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi 22 frimaire an VII).

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.

Envoi par le maire aux Préfet et Sous-Préfets des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion-d'Honneur.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre précédent.

Première quinzaine.

Les percepteurs rédigent et déposent, à la sous-préfecture, les listes en double expédition des plus imposés de chaque commune.

Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au Préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus (Instr. 8 février 1823).

Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).

Dans le mois.

Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un des doubles registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. C. 43).

Les maires déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée, l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi du 21 mars 1832).

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux Receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant condamnation à l'amende seulement.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le semestre précédent. (*Idem*).

Les percepteurs déposent aux archives de la Préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.

Révision des contrôles de la garde nationale. (22 mars 1831, art. 17 et 18).

Nomination des commissaires répartiteurs. (3 frimaire an VII).

Envoi au Préfet de l'état trimestriel des jugements rendus par les conseils de discipline.

Digitized by Google



Le 8, Terme des réclamations devant le maire contre la liste des électeurs communaux. Toute partie qui se croit fondée à contester une décision rendue par le maire peut en appeler, *dans le délai de quinze jours*, devant le Préfet. Il est statué, *dans le délai d'un mois*, par le Préfet en conseil de préfecture. (Loi 21 mars 1831).

Le 15, Expiration du terme dans lequel doivent être rendues les décisions des maires sur l'inscription aux listes électorales. *(idem.)*

Publication du premier tableau de rectification des listes. *(idem.)*

Le 22, Expiration du délai des réclamations portées directement au Préfet contre les listes des électeurs communaux. Les maires, sur la notification de la décision du Préfet, doivent faire sur la liste les rectifications nécessaires. *(idem.)*

Première quinzaine.

Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent. (Loi 21 mai 1836.)

Session ordinaire des conseils municipaux. (Loi 21 mars 1831.)

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, conformément à la loi du 26 ventôse an IV.

Dans le mois.

Clôture de la chasse.

Les maires publient l'arrêté de clôture, dès qu'il leur parvient.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

1° Les états, en double expédition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'écouler.

2° Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de l'année précédente, pour être vérifiés.

Les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, doivent se présenter au président de la commission d'examen. (Loi 28 juin 1833.)

Digitized by Google



Le 2, Expiration du délai dans lequel on peut recourir des décisions rendues par le maire sur les listes des électeurs municipaux (Loi 21 mars 1831.)

Le 15, Clôture de l'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1843, pour les communes et les établissements justiciables des conseils de préfecture (Ordon. du 1er mars 1835.)

Le 31, Clôture de la liste des électeurs communaux. Publication de la deuxième liste de rectification et de l'arrêté de clôture. (Loi 21 mars 1831.)

Clôture du paiement des dépenses de l'exercice 1843 pour les communes et les établissements justiciables du conseil de préfecture. (Ordon. du 1er mars 1835.)

Les percepteurs dressent l'état de situation de l'exercice clos. (*id.*)

Pendant le mois.

Trois mois après la publication des rôles les percepteurs remettent au receveur des finances les états des cotes induement imposées aux rôles de l'exercice courant.

Les maires forment une liste de tous les gardes nationaux sachant lire et écrire et âgés de plus de 25 ans, les membres du conseil de recensement exceptés, et remettent cette liste au juge de paix (Loi 22 mars 1831.)

Les juges de paix, assistés des maires ou de leurs délégués, procèdent, en audience publique, au tirage des jurés de révision de la garde nationale.

Envoi du tableau des vaccinations pratiquées pendant l'année précédente.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de ceux qui l'ont négligé. (Loi 26 ventôse an IV.)

Session semestrielle des commissions d'examen pour l'instruction primaire.

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1842.

Digitized by Google



Le 7, Session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou des vêpres, dans l'église, ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le presbytère. Renouvellement triennal des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809, art. VII.) Nomination du président et du secrétaire du conseil (*idem* IX). Compte de gestion de 1842, budget de 1845.

Le 13, Les budgets de fabrique, pour 1845, doivent être envoyés à l'Archevêque. Un double du compte de 1843 doit être déposé à la mairie.

Terme de toute demande en décharge, réductions, remises et modérations sur les contributions directes.

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction du 8 février 1823.).

Remise, par les receveurs, des états de situation de l'exercice clos. (Ordon. 1 mars 1835.)

Envoi sur papier libre, par le maire, au Préfet et aux Sous-Préfets des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur pendant le dernier trimestre.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Deuxième dizaine.

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

Rédaction de l'état des restes à payer de 1843 et du compte administratif du même exercice.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1843.

Troisième dizaine.

Préparation du budget de 1845 et des chapitres additionnels au budget de 1844.

Convocation des plus imposés pour la fin de la session de mai.

Pendant le mois.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823.)

Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du Préfet du 23 oct. 1834.)

Envoi au Préfet de l'état trimestriel des jugements rendus par le conseil de discipline.

Etats trimestriels du mouvement de la population des hospices et des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance.

Session annuelle des administrations de bienfaisance : Comptes et budgets.

Nomination des cinq commissaires répartiteurs dans chaque commune.

Les secrétaires des conseils de discipline de la garde nationale envoient au Préfet le tableau des jugements rendus pendant le trimestre précédent.

Digitized by Google



Le 1er, Fête du Roi. Les communes doivent se renfermer dans les limites des crédits ouverts. Des secours sont distribués aux indigents.

Le 5, Ouverture de la session de mai. Règlement du compte de gestion du percepteur pour 1842. Audition du compte administratif de l'exercice 1842. Règlement des chapitres additionnels au budget de 1843. Exposé du budget de 1845. Examen des comptes et budgets de fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance.

Le 9, Continuation de la session. Règlement du budget de 1845. Fixation du traitement de l'instituteur et de la rétribution mensuelle payée par les élèves. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote des prestations et des centimes pour les chemins. Vote de centimes pour l'instruction primaire.

Le 12, Fin de la session. Votes d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1845, etc. Clôture de la session.

Deuxième quinzaine.

Envoi au Préfet des budgets et de toutes les pièces qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera pas donné suite à ceux-ci.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient déposés à la mairie.

Pendant le mois.

Tournée des contrôleurs des contributions directes pour les mutations.
Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner.
Revue des commandants des gardes nationales.
Les créanciers du département et de l'Etat sont prévenus que c'est le 31 mai qu'expire le délai d'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1843, et pour les paiements au 30 juin. (Ordonnance du 4 juin 1843.)

Digitized by Google



Le 15, Clôture de l'ordonnancement de l'exercice 1843 pour les communes et établissements sous la juridiction de la Cour de Comptes. (Ordon. 1 mars 1835.)

Le 30, Clôture du paiement de l'exercice 1843 pour les villes et les établissements sous la juridiction de la Cour des Comptes.

Les receveurs dressent l'état de situation de l'exercice clos. (*idem.*)

Première dizaine.

Révision des listes électorales et du jury. Les maires des communes de chaque canton se réunissent au chef-lieu du canton; les percepteurs, munis de leurs rôles, se rendent à ces assemblées. (Lois des 19 avril 1831 et 22 juin 1833.)

Première quinzaine.

Les maires des communes et les administrateurs des établissements, propriétaires des bois, doivent envoyer au Préfet les propositions de coupes extraordinaires.

Dans le mois.

Les receveurs municipaux envoient à la Préfecture leurs comptes de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Dans ce mois doivent se faire inscrire, à la Préfecture et aux sous-préfectures, les personnes qui désirent se présenter au jury médical, pour se faire recevoir officiers de santé, pharmaciens, herboristes ou sages-femmes.

Digitized by Google



Le 1er dimanche. Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. 30 déc. 1809.)

Le 15, Publication de la liste des affouages de l année suivante.

Le 31, Expiration du délai pour la remise au Préfet des pièces justifiant les droits des électeurs à l'inscription sur les listes électorales et du jury, pendant la révision officielle.

Première dizaine.

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, au Préfet et aux Sous-Préfets des actes des décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Pendant le mois.

Les maires envoient au sous-préfet les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur commune.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police municipale, et portant condamnations à des amendes.

Les secrétaires des conseils de discipline envoient au Préfet l'état semestriel des jugements rendus.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les instituteurs qui veulent entrer à l'école normale pour suivre le cours spécial qui s'y fait en septembre et octobre, doivent se faire inscrire dans les sous-préfectures.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujétis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Digitized by Google



Le 15, Les maires des chefs-lieux de canton et des communes de 600 habitants affichent les listes électorales et du jury rectifiées par le Préfet. Les réclamations contre ces listes doivent être faites au Préfet avant le 30 septembre à minuit.

Les commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance se réunissent afin de dresser une liste de candidats pour remplacer les membres décédés, démissionnaires, absents ou sortant pour cause d'ancienneté. Cette liste est envoyée au sous-préfet. (Instr. 8 février 1833).

Le 30, Les maires des communes de 600 habitants, affichent le premier tableau des rectifications des listes électorales.

Première quinzaine.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux. Dans cette session sont faites, pour les communes justiciables de la Cour des Comptes, les opérations qui se font au mois de mai dans les autres communes.

Les crédits restant à voter pour 1845 doivent l'être dans cette session.

Les conseils municipaux arrêtent la liste des enfants qui doivent être reçus gratuitement dans les écoles communales. Sur cette liste doivent figurer tous et les seuls indigents en âge de fréquenter les écoles. Elle doit par conséquent comprendre les enfants trouvés ou abandonnés placés dans la commune.

Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations.

Pendant le mois.

Ouverture de la chasse.

Les maires font connaître au Préfet le nombre des feuilles de papier timbré présumées nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante.

Dans ce mois les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire doivent se présenter au président de la commission.

Les aspirants à l'école normale primaire doivent se présenter au directeur de l'école.

Digitized by Google



Le 15, Les maires des communes de 600 habitants affichent le deuxième tableau de rectifications des listes électorales et du jury.

Le 30, Les mêmes maires affichent le troisième tableau de rectifications des mêmes listes.

Terme de rigueur pour toute réclamation électorale. Le délai expire le 30 septembre à minuit. La prudence commande de ne pas attendre le dernier moment.

Première quinzaine.

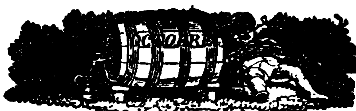
Session semestrielle des commissions d'examen pour l'instruction primaire. C'est dans cette session que la commission examine les élèves sortant de l'école normale et les candidats qui pourront y être admis. Ceux-ci ont du se faire enregistrer à l'école normale avant le premier septembre.

Pendant le mois.

Renouvellement des jurys de révision de la garde nationale.

Ban de vendanges. Les maires, après avoir consulté des prud'hommes, prennent un arrêté pour fixer l'époque avant laquelle il ne sera pas permis de vendanger.

Digitized by Google



Le premier dimanche. Session trimestrielle des conseils de fabrique.

Le 16, Clôture des listes électorales et du jury.

Le 20, Publication et affiche du dernier tableau de rectification des listes électorales et du jury et de l'arrêté de clôture.

Première dixaine.

Envoi sur papier libre par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes des décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés.

Pendant le mois.

Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.

Les maires adjugent, s'ils ne l'ont déjà fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affouagère, et envoient à l'inspecteur des forêts le procès-verbal d'adjudication.

Les secrétaires des conseils de discipline envoient au Préfet le tableau des jugements rendus pendant le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent et portant condamnation à l'amende.

La notice des décès survenus pendant le trimestre, est envoyée par les maires aux receveurs de l'enregistrement.

Les percepteurs envoient au Préfet le compte des impressions fournies aux communes.

Les receveurs des communes et des établissements de bienfaisance dressent le bordereau de situation du trimestre précédent et en remettent une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujétis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Digitized by Google



Pendant le mois.

Session trimestrielle des conseils municipaux.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant.

Réunions d'automne des comités de vaccine.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouages qui leur ont été envoyés approuvés. Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargnes doivent être envoyés au Préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Revue des commandants des gardes nationales,

Digitized by Google



Le 31, Clôture des registres de l'état civil. (Code civil 43.)

Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs pour l'année qui finit. Vérification, par le même maire, de la caisse des percepteurs.

Pendant le mois.

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux et celle des contrôles du service ordinaire de la garde nationale.

Les maires complètent les travaux préparatoires relatifs à la révision des contrôles de la garde nationale.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX.

LISTES DES SOUVERAINS ET DES PRINCES.

LOUIS-PHILIPPE Ier, né à Paris le 6 octobre 1773; Roi des Français 9 août 1830; marié 25 novembre 1809, à

Marie-Amélie, née 26 avril 1782; fille de Ferdinand Ier, Roi des Deux-Siciles.

Enfants de Leurs Majestés :

Hélène-Louise-Elisabeth, Princesse de Mecklembourg-Schwerin; née 24 janvier 1814; mariée 30 mai 1837; veuve 13 juillet 1842, de Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans, Duc d'Orléans, Prince Royal. De ce mariage :

Louis-Philippe-Albert d'Orléans, Comte de Paris, Prince Royal, né à Paris 24 août 1838;

Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, Duc de Chartres, né à Paris le 9 novembre 1840.

Louis-Charles-Philippe-Raphael d'Orléans, Duc de Nemours, né à Paris 25 octobre 1814; marié le 27 avril 1840, à

Victoire-Antoinette-Auguste, Princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne, le 16 février 1822.

De ce mariage :

Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston d'Orléans, Comte d'Eu, né à Neuilly 29 avril 1842.

François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, Prince de Joinville, né à Neuilly 14 août 1818; marié le 1er mai 1843, à

La Princesse Françoise-Caroline du Brésil, née à Rio-Janeiro le 2 août 1824.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, Duc d'Aumale, né à Paris 16 janvier 1822.

Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, Duc de Montpensier, né à Neuilly 31 juillet 1824.

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, Princesse d'Orléans, née à Palerme 3 avril 1812, Reine des Belges. *Voyez* Belgique.

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, Princesse d'Orléans, née à Neuilly 3 juin 1817; Duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha.

Sœur du Roi :

Eugénie-Adélaïde-Louise, Princesse d'Orléans, née 23 août 1777.

Digitized by Google

ESPAGNE.

ISABELLE II, Marie-Louise, née à Madrid 10 octobre 1830, Reine d'Espagne.

Mère de la Reine :

Marie-Christine, née 27 avril 1806, fille de feu François, Roi du Royaume des Deux-Siciles; veuve de Ferdinand VII, 29 septembre 1833,

DEUX-SICILES.

FERDINAND II, Charles, né 12 janvier 1810; Roi des Deux-Siciles 8 novembre 1830; veuf 21 janvier 1836 de *Marie-Christine-Charlotte-Joséphine-Elise* de Savoie, remarié 9 janvier 1837, à

Marie-Thérèse-Isabelle, Archiduchesse d'Autriche.

Du premier mariage :

François-d'Assise-Marie-Léopold, Prince héréditaire, né 16 janvier 1836.

LUCQUES.

CHARLES-LOUIS, né 22 décembre 1799, Infant d'Espagne, Duc de Lucques, marié 15 août 1820, à

Marie-Thérèse-Ferdinande-Félicité-Gaétane-Pie de Savoie, née 19 septembre 1803.

De ce mariage :

Ferdinand-Charles-Marie, né 14 janvier 1823.

ÉTATS-ROMAINS.

GRÉGOIRE XVI, *Maur-Capellari*, né à Bellune 18 septembre 1765, élu Pape à Rome 2 février 1831, couronné le 6 du même mois.

AUTRICHE.

FERDINAND Ier, Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin, né 19 avril 1793, Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême 2 mars 1835; marié le 27 février 1831, à

Marie-Anne-Caroline de Savoie, née 19 septembre 1803.

BAVIÈRE.

LOUIS, Charles-Auguste, né 25 août 1786; Roi de Bavière 13 octobre 1825, marié 12 octobre 1810, à

Thérèse-Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie, née 8 juillet 1792, fille de feu Frédéric, Duc de Saxe-Altenbourg.

De ce mariage ;

Maximilien, né 28 novembre 1811, Prince Royal.

BELGIQUE.

LÉOPOLD Ier, né 16 décembre 1790, Duc de Saxe-Cobourg et Gotha, Roi des Belges 21 juillet 1811; veuf 6 décembre 1817, de *Charlotte-Augusta*, fille de feu Georges IV, remarié à Compiègne 9 août 1832, à

Louise Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, née à Palerme 3 avril 1812, fille de Louis-Philippe, Roi des Français.

De ce mariage :

Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, Prince Royal, né 9 avril 1835.

BRÉSIL.

PÉDRO II DE ALCANTARA, Jean-Charles-Léopold-Salvador-Biblaos-Xavier-da-Paula-Leoccideo-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, né 2 décembre 1825, Empereur du Brésil 7 avril 1831. Prend lui-même les rênes du Gouvernement, 23 juillet 1840; marié 30 mai 1843 à

Thérèse-Christine-Marie sœur de Ferdinand II roi des deux Siciles, née 14 mars 1822.

Digitized by Google

DANEMARK.

CHRISTIAN VIII, né le 8 septembre 1786, roi de Danemark, succède à son cousin, le feu Roi Frédéric VI, 3 décembre 1839; marié en premières noces à *Charlotte-Frédérique* de Mecklembourg-Schwerin, et en secondes noces à
Caroline-Amélie, née le 28 juin 1796, petite-fille de feu Cristian VII, roi de Danemark.

De ce mariage :

Frédérick-Charles-Christian, né le 6 octobre 1808, Prince Royal.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

VICTORIA Ire, Alexandrine, née le 24 mai 1819; Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande 20 juin 1837, mariée le 10 février 1840, à
Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel, né 26 août 1819, fils du duc régnant de Saxe Cobourg-Gotha.

De ce mariage :

Victoria-Adélaïde-Marie-Louise, Princesse Royale, née le 21 novembre 1840.

GRÈCE.

OTHON, Frédéric-Louis, né 1er juin 1815, fils de Louis, Roi de Bavière; roi de la Grèce 7 mai 1832 : marié 22 novembre 1836, à
Marie-Frédérique-Amélie, Princesse d'Oldembourg; née le 21 décembre 1818.

HANOVRE.

ERNEST-AUGUSTE, né 5 juin 1771, Roi de Hanovre 5 juin 1837 : marié 29 mai 1815, à
Frédérique-Caroline-Sophie, née 2 mars 1778, fille de feu Charles, duc de Mecklembourg-Strélitz.

De ce mariage :

Georges-Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, né 27 mai 1819; Prince Royal

PAYS-BAS.

GUILLAUME II, né 6 décembre 1792, Roi des Pays-Bas 7 octobre 1840; marié 21 février 1816, à
Anna-Paulowna, née 18 janvier 1795, sœur de Nicolas, Empereur de toutes les Russies.

De ce mariage :

Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, né 19 février 1817, Prince Royal.

POLOGNE.

NICOLAS, Empereur de toutes les Russie, Roi de Pologne, 1er décembre 1825. *Voyez* RUSSIE.

PORTUGAL.

MARIA II DA GLORIA, Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Isidore-da-Crux-Françoise-Xavier-da-Paula-Micaela-Gabriella-Raphaela-Louisa-Gonzaga, née 4 avril 1819, Reine de Portugal et des Algarves, 2 mai 1826, veuve d'*Auguste-Charles* Eugène Napoléon; remariée 1er janvier 1836, à
Ferdinand, Auguste-François-Antoine, roi de Portugal, né 29 octobre 1816.

De ce mariage :

Pierre d'Alcantara, né 16 septembre 1837; Prince Royal.

Digitized by Google

PRUSSE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, né 15 octobre 1795, Roi de Prusse 7 juin 1840 ; marié le 29 novembre 1823, à

Elisabeth-Louise de Bavière, née 15 novembre 1801.

RUSSIE.

NICOLAS-PAWLOVITSCH, né 7 juillet 1796, Empereur de toutes les Russies, 1er décembre 1825; marié 13 juillet 1817, à

Alexandra-Féodorowna (Frédérique-Louise-Charlotte Wilhemine), fille de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse ; née 13 juillet 1798.

De ce mariage :

Alexandre-Nicolaïevitsch, né 29 avril 1818, Grand Duc et Césarévitsch (Héritier).

SARDAIGNE.

CHARLES-ALBERT, né 2 octobre 1798, Roi de Sardaigne, 27 avril 1831; marié 30 septembre 1817; à

Marie-Thérèse-Françoise-Josephe-Jeanne-Benedicte, née 21 mars 1801, Archiduchesse d'Autriche.

De ce mariage :

Victor-Emmanuel-Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas, né 14 mars 1820, Duc de Savoie, Prince Royal.

SAXE.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né 18 mai 1797, Roi 6 juin 1836, remarié 24 avril 1823, à

Marie-Anne-Léopoldine, née 27 janvier 1805, fille du feu Roi de Bavière, Maximilien-Joseph.

SUÉDE ET NORWÉGE.

CHARLES XIV (Jean), né 26 janvier 1763, Roi de Suède et Norwège 5 février 1808; marié 16 août 1798, à

Eugénie-Bernardine-Désirée, née 8 novembre 1781.

De ce mariage :

Joseph-François-Oscar, né 4 juillet 1799, Prince Royal, Duc de Sudermanie.

TURQUIE.

Sultan **ABDUL MEDJID-KHAN**, né 11 chabaan 1238 (19 avril 1823), succède à son père Mahmoud-Khan II, 19 rebiul-akir 1255 (1 juillet 1839).

Fils : Sultan *Mohamèd-Murat*, né 25 rèdjed 1256 (21 septembre 1840).

WURTEMBERG.

GUILLAUME, né 27 septembre 1781, Roi de Wurtemberg 30 octobre 1816, veuf 9 janvier 1819, de *Catherine-Paulowna*; remarié 15 avril 1820, à

Pauline-Thérèse-Louise, née 4 septembre 1800, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, Duc de Wurtemberg.

Du second mariage :

Charles-Frédéric-Alexandre, né 6 mars 1823, Prince Royal.

ÉTATS D'ITALIE.

TOSCANE.

LÉOPOLD II, né 3 octobre 1797, Archiduc d'Autriche, Grand Duc de Toscane 18 juin 1824; remarié 7 juin 1833, à

Marie-Antoinette, sœur du Roi des Deux-Siciles, née 19 décembre 1814.

Digitized by Google

Du second mariage :

Ferdinand-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-François-Louis-Gonzague-Raphaël-Rénier-Janvier, né 10 juin 1835, grand Prince héréditaire.

MODÈNE.

FRANÇOIS IV, né 6 octobre 1779, Archiduc d'Autriche 9 juin 1815.

PARME.

MARIE-LOUISE, née 12 décembre 1791, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla.

RÉPUBLIQUES.

BOLIVIA.

Le Général BALLIVIAN, Président.

CHILI.

Le Général BULNÈS, Président.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE.

Le Général ROSAS, Gouverneur de la province de Buénos-Ayres, chargé du pouvoir exécutif.

ÉQUATEUR.

Le Général FLOREZ, Président.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

M. JOHN TYLER, Président 6 avril 1841.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE CENTRALE. N. Président.

HAÏTI. N. Président.

MEXIQUE.

Le Général ANTOINE-LOPEZ DE SANTA-ANNA, Président.

NOUVELLE GRENADE.

Le Général HERRAN, Président.

PÉROU. N. Président.

SAINT-MARIN.

CHOZZI et GIANGI, Capitaines régents.

SUISSE.

RODOPHE DE RUTTIMANN, Avoyer du canton de Berne, Président du Directoire fédéral et de la Diète pour l'année 1842, à Berne.

TEXAS.

Le Général HOUSTON, Président.

URUGUAY.

Le Général DON FRUCTUOSO RIVERA, Président.
DON LUIS-EDUARDO PEREZ, Vice-Président.

VENESUELA.

Le Général PAEZ, Président.

MINISTRE FRANÇAIS

AVEC LA DATE DE LEUR NOMINATION.

M. le Maréchal SOULT, Président du Conseil.

MM. MARTIN (du Nord); Garde des Sceaux, *la Justice et les Cultes*, le 29 oct. 1840.
GUIZOT, *les Affaires Etrangères*, le 29 octobre 1840.
le maréchal SOULT, duc de Dalmatie, *la Guerre*, le 29 octobre 1840.
le Baron de MACKAU, *la Marine et les Colonies*, le 24 juillet 1843.
DUCHATEL, *l'Intérieur*, le 29 octobre 1840.
TESTE, *les Travaux publics*, le 29 octobre 1840.
CUNIN-GRIDAINE, *l'Agriculture et le Commerce*, le 20 octobre 1840.
VILLEMAIN, l'*Instruction publique*, le 29 octobre 1840.
LACAVE-LAPLAGNE, *les Finances*, le 25 avril 1842.

Digitized by Google

M. le Lieutenant-Général JACQUEMINOT, Commandant de la Garde nationale de Paris.

M. Gabriel DELESSERT, Préfet de police.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

1804. Duc de DALMATIE, Pair de France.
1809. Duc de REGGIO, *idem*, Gouverneur de l'Hôtel des Invalides.
1809. Comte MOLITOR, *idem*.
1830. Comte GÉRARD, *idem*, Grand-Chancelier de la Légion-d'Honneur.
1831. Marquis de GROUCHY, *idem*, Pair de France.
1837. Comte VALLÉE, *idem*.
1840. Comte SÉBASTIANI, *idem*.
1843. Comte d'Erlon, Pair de France.
1843. BUGEAUD, gouverneur-général de l'Algérie.

AMBASSADEURS RÉSIDANT PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE, MM. le comte de Flahault.
BADE, le Marquis d'Eyragues.
BAVIÈRE, le Baron de Bourgoing.
BELGIQUE, le Marquis de Rumigny.
BRÉSIL, le Baron de Langsdorff.
BRUNSWICK, Périer (Casimir).
CONFÉDÉRATION ARGENTINE, le Comte de Lurde.
CONFÉDÉRATION GERMANIQUE, le Marquis de Chasseloup-Laubat.
DANEMARK, le comte de Saint-Priest.
DEUX-SICILES, le Duc de Montebello.
ESPAGNE, le Comte Bresson.
ETATS-ROMAINS, le Comte Fay de Latour-Maubourg.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, M. de Bacourt.
GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE, le Comte de Saint-Aulaire.
GRÈCE, Piscatory.
HANOVRE, Casimir Périer.
DUCHÉ DE LUCQUES, M. Bellocq.
MEXIQUE, le baron Alleye de Cyprey.
NOUVELLE-GRENADE, le baron Gros.
PAYS-BAS, le baron de Bois-le-Comte.
PORTUGAL, Burignot de Varennes.
PRUSSE, le marquis de Dalmatie.
RUSSIE, le baron de Barante.
SARDAIGNE, le comte de Salvandy.
SAXE, de Bussières.
SUÈDE ET NORWÈGE, le comte de Mornay.
SUISSE, le baron Mortier.
TOSCANE, Bellocq.
TURQUIE, le baron Bourquenay, ministre plénipotentiaire.
WURTEMBERG, le vicomte de Fontenay.

AMBASSADEURS DES PUISSANCES ETRANGÈRES RESIDANT PRÈS LE ROI.

AUTRICHE, S. E. M. le Comte Antoine d'Appony.
BADE, le baron d'Andlaw-Bursack.
BAVIÈRE, MM. le Comte de Luxbourg.
BELGIQUE, le Pierre de Ligne.

Digitized by Google

Brésil, José d'Araujo Ribeiro.
Chili, X. Rosalès.
Confédération Argentine, Manuel de Sarratea.
Danemark, le Chevalier de Koss.
Deux-Siciles, le duc de Serra-Capriola.
Etats-Romains, Mgnor Fornari.
Espagne, Olozaga.
Etats d'Amérique, N.
Grande-Bretagne et Irlande, S. E. lord Cowley.
Grèce, J. Colettis.
Hanovre, le baron de Stockausen.
Lucques, S. E. M. le marquis de Brignole-Sale.
Mexique, Maximo Garro.
Parme, S. E. M. le comte d'Appony.
Pays-Bas, le baron de Fagel.
Portugal, le vicomte de Carreira.
Prusse, le comte d'Arnim.
Russie, S. E. M. le comte de Palhen.
Sardaigne, S. E. M. le marquis de Brignole-Sale.
Saxe, le baron de Kœnneritz.
Suède et Norwège, le comte de Lœvenhielm.
Suisse, M. de Tschann.
Toscanne, Peruzzi.
Turquie, S. E. Nafi-Effendy.
Wurtemberg, de Fleischmann.

Introducteur des Ambassadeurs : M. le comte de Saint-Maurice (Victor).

POSSESSIONS FRANÇAISES DANS LE NORD DE L'AFRIQUE.

ANCIENNE RÉGENCE D'ALGER :

***Bougie*, *Oran*, *Constantine*, *Bone*, etc.**

M. Bugeaud, G. O. ✱, lieutenant-général, *Gouverneur*.

COLONIES FRANÇAISES.

MARTINIQUE.

MM. Mengin du Val d'Ailly, C. ✱, contre-amiral, *Gouverneur*.

GUADELOUPE ET DÉPENDANCES.

Gourbeyre, O. ✱, contre-amiral, *Gouverneur*.

GUYANE FRANÇAISE.

Layrle, O. ✱, capitaine de vaisseau, *Gouverneur*.

ILES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Desrousseaux ✱, capitaine de corvette, *Commandant*.

SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES.

Bouet, O. ✱, Capitaine de corvette, *Gouverneur-provisoire*

BOURBON ET MADAGASCAR.

Bazoche, C. ✱, contre-amiral, *Gouverneur*.

ÉTABLISSEMENS FRANÇAIS DANS L'INDE.

De Nourquer du Camper, O. ✱, capit. de vaisseau en retraite, *Gouverneur*.

Digitized by Google

PAIRS DE FRANCE.

M. le baron **Pasquier**, Caucelier de France, *Président*

S. A. R. Mgr le Duc de Nemours,
S. A. R. Mgr le Prince de Joinville,
S A. R. Mgr le Duc d'Aumale,
S. A. R. Mgr le Duc de Montpensier,
} *Princes du Sang.*

Messieurs :

Abancourt (vicomte de)
Albuféra (duc d')
Aligre (marquis d')
Alton-Shée (comte d')
Ambrugeac (comte L. d')
Andigné (marquis d')
Anthouard (comte d')
Aragon (marquis)
Aramon (marquis d')
Argout (comte d')
Astorg (comte d')
Atthalin (baron)
Aubernon
Aubert
Aubusson (comte d')
Audenarde (comte d')
Audiffret (marquis d')
Aux (marquis d')
Aymard (baron)
Barante (baron de)
Barthe
Barthélemy (marquis de)
Bastard (comte de)
Baudrand (comte de)
Beaumont (comte de)
Beauveau (prince de)
Belbeuf (marquis de)
Bellemare (de)
Bérenger (c. Raymond de)
Bérenger (comte)
Bérenger (de la Drôme)
Bergeret
Berthezène (baron)
Besson
Beugnot
Biron (marquis de)
Boisgelin (marquis de)
Boissy-d'Anglas (comte de)
Boissy (marquis de)
Bondy (comte de)
Bondy (vicomte de)
Bonet (comte)
Borelly (vicomte)
Boullet (président)
Bourdeau
Bourgoing
Bourke (comte)
Boyer (président)
Brancas (duc de)
Bresson (comte)
Breteuil (comte de)
Brézé (marquis de)
Brigode (baron de)
Brissac (duc de)
Broglie (duc de)
Brun de Villeret (baron)
Bussière
Cadore (duc de)
Caffarelli (comte de)
Cambacérès (de)
Cambis d'Orsan (marq. de)
Canson
Castellane (comte de)
Caux (vicomte de)
Cavaignac (vicomte)
Cayla (comte du)
Chabot (vicomte de)
Chabrillan (marquis de)
Chanaleilles (marquis de)
Charbonnel (comte)
Chastellier (de)
Chevandier
Cholet (comte)
Coigny (duc de)
Colbert (comte de)
Compans (comte de)
Corbineau (comte)
Cordier
Cordoue (marquis de)
Courtarvel (comte de)
Cousin
Crillon (duc de)
Crillon (marquis de)
Cubières
Curial (comte)
Dalmatie (maréchal duc de)
Dampierre (marquis de)
Darriule (baron)
Daru (comte)
Daunant (baron de)
Davillier (baron)
Decazes (duc)
Dehédouville (comte)
Dejean (comte)
Delort (baron)
Desroys (comte)
Dode (vicomte)
Dubouchage (vicomte)
Dubreton (baron)
Duchâtel (comte)
Duperré (amiral baron)
Dupin (baron Charles)
Dupont-Delporte (baron)
Durosnel (comte)
Dutaillis (comte)
Duval (baron Maurice)
Eckmulh (prince d')
Emériau (vice-am. comte)
Erlon (comte d')
Escayrac de Lauture (marq.)
Estissac
Etienne
Excelmans (comte)
Faure (Félix)
Ferrier
Feutrier (baron)
Fezensac (duc de)
Flahault (comte de)
Flavigny
Foy (comte)
Franck-Carré
Fréteau de Peny (baron)
Fréville (baron de)
Gabriac (marquis de)
Gacq (de)
Gasparin (de)
Gautier
Gay-Lussac
Gazan (comte)
Gérard (maréchal comte)
Germain (comte)
Germiny (comte de)
Girod de l'Ain (baron)
Gourgaud (baron)
Gouvion-St.-Cyr (marq. de)
Gramont d'Aster (comte)
Creffulhe (comte)
Grouchy (maréc- marq. de)
Halgan (vice-amiral)
Ham (comte de)
Harcourt (duc d')
Harcourt (marquis d')
Harispe (comte)
Haubersaert (comte d')
Haussonville (comte d')
Herwyn de Nevèle (comte)

Digitized by Google

Heudelet (comte)
Houdetot (comte d')
Humblot-Conté
Istrie (duc d')
Jacob (vice-amiral comte)
Jacquinot (baron)
Jaubert
Jaucourt (marquis de)
Jessaint (vicomte)
Jurien-Lagravière (v.-am.)
Kératry
Klein (comte)
Laforce (le duc de)
La Forest (comte de)
La Grange (comte de)
La Guiche (marquis de)
Lamoignon (marquis de)
La Moussaye (marquis de)
Lanjuinais (comte)
La Pinsonnière (de)
Laplace (marquis de)
Laplagne-Barris
La Riboissière (comte de)
La Roche-Aymon (c. de)
La Rochefoucault (duc de)
Lascours (baron de)
La Tour-Maubourg (c. de)
Lauriston (marquis de)
La Villegontier (comte de)
Lebrun
Ledru des Essarts (baron)
Lemercier
Lezay-Marnésia (comte de)
Lombard (baron)
Louvois (marquis de)
Luzignan (marquis de)
Mackau (de)
Maillard
Malaret (baron)
Marchand (comte)
Mareuil (baron de)
Massa (duc de)
Mathieu de la Redorte
Mérilhou
Merlin (comte Eugène)
Molé (comte)
Molitor (maréchal comte)
Mollien (comte)
Montalembert (comte de)
Montalivet (comte de)
Montébello (duc de)
Montesquiou (comte de)
Montguyon (comte de)
Monthion (comte de)
Montmorency (duc de)
Mortemart (duc de)
Mortier (baron)
Mosbourg (comte de)
Moscowa (le prince de)
Mounier (baron)
Mun (marquis de)
Murat (comte)
Nau de Champlouis (baron)
Neigre (baron)
Noailles (duc de)
Noé (comte de)
Oberlin (baron d')
Odier
Ornano (comte d')
Pajol (comte)
Pange (marquis de)
Paturle
Pelet (baron)
Pelet de la Lozère (comte)
Pellefort (vicomte)
Périer (Camille)
Périgord (duc de)
Pernety (vicomte)
Persil
Petit (baron)
Plaisance (duc de)
Pontécoulant (comte de)
Portal (baron)
Portalis (comte)
Preissac (comte de)
Préval (vicomte de)
Puységur (comte de)
Rambuteau (comte de)
Rampon (comte)
Reggio (maréchal duc de)
Reille (comte)
Reinach (baron de)
Ricard (de)
Richebourg (comte de)
Richelieu (duc de)
Rochambeau (marquis de)
Roguet (comte)
Rohault de Fleury (comte)
Romiguières
Rosamel (vice-amiral)
Rossi
Rouillé de Fontaine
Roussin (vice-amir. baron)
Roy (comte)
Rumigny (marquis)
Sabran (duc de)
Saint-Aignan (comte de)
Saint-Cricq (comte de)
Saint-Didier (baron de)
Saint-Aulaire (comte de)
Sainte-Hermine (comte de)
Saint-Priest (comte de)
Saint-Priest (c. Alexis de)
Saint-Simon (marquis de)
Saulx-Tavannes (duc de)
Schonen (baron de)
Schramm (vicomte)
Sébastiani (vic. Tiburce)
Séguier (baron)
Ségur (comte de)
Ségur (comte Philippe de)
Ségur-Lamoignon (vic. de)
Sérurier
Siméon (comte)
Sparre (comte de)
Talaru (marquis de)
Tascher (comte de)
Teste (baron)
Thénard (baron)
Turenne (comte de)
Turgot (comte)
Valée (maréchal comte)
Vandeul (de)
Vaudreuil (comte de)
Vendeuvre (baron de)
Vérac (marquis de)
Verhuel (vice-am. comte)
Viennet
Villemain
Villiers du Terrage (vic.)
Voirol (baron)
Wagram (prince de)
Willaumez (vice-amiral)
Zangiacomi (baron)

Digitized by Google

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

M. Sauzet, *Président.*

Messieurs :

Abbatucci (Loiret).
Abraham-Dubois (Manche)
Allard (Deux-Sèvres)
Allier (Hutes-Alpes)
Amilhau (Haute Garoune)
Andigné d.la Chasse(I-et-Y)
Angeville (Ain).
Arago (Pyrénées-Orient.)
Ardant (Moselle)
Armand (Aube)
Armand (Pas-de-Calais)
Armez (Côtes-du-Nord)
Auguis (Deux-Sèvres)
Aumont-Thiéville (Calva.)
Aylies (Orne)
Bacot (Indre-et-Loire)
Ballot (Orne)
Barada (Gers)
Barillon (Oise)
Barrot (Indre-et-Loire)
Basse (Sarthe)
Baude (Loire)
Baumes (Yonne)
Beaumont (Sarthe)
Beaumont (Somme)
Béchard (Gard).
Béhaghel (Nord)
Bellonet (Haut-Rhin)
Benoist (Nièvre)
Berger (Puy-de-Dôme)
Bernadou (Tarn)
Bernard (Morbihan)
Bernardi (Vaucluse)
Berryer (Bouches du-Rh.)
Bert (Isère)
Berthois (Ile et-Vilaine)
Berville (Seine-et-Oise)
Bethmont (Seine)
Bignon (Loire-Inférieure)
Billaudel (Gironde)
Billault Loire-Inférieure)
Bineau (Maine-et-Loire)
Blin de Bourdon (Somme)
Boissel (Seine)
Boissy d'Anglas (Ardèche)
Bonnefons (Cantal).
Bonnemains (Manche)
Bonnin (Vienne)
Boudet (Mayenne)
Boudousquié (Lot)
Bouet (Lot-et-Garonne)
Bouillaud (Charente)
Boulay (Var).
Boulay de la Meurthe (Vosges)
Bourdonnaye (Morbihan)
Briqueville (Manche)
Bugeaud (Dordogne)
Brunet (Saône-et-Loire)
Bureaux de Puzy (Allier)
Burignot de Varennes (S.-et-Loire)
Bussières (Marne)
Cabanon (Seine Infér.)
Cadeau d'Acy (Somme)
Calmon (Lot)
Cambacérès (Aisne)
Cambis (Vaucluse)
Carnet (Finistère)
Carnot (Seine)
Cayx (Lot)
Cerfbeer (Bas-Rhin)
Chabaud-Latour (Gard)
Chaigneau (Vendée)
Chambolle (Vendée)
Champanhet (Ardèche)
Chapuys-Montlaville (S.-et-Loire)
Chasles (Eure-et-Loir)
Chasseloup-Laubat (Seine-Inférieure)
Chasseloup-Laubat (Seine-Inférieure)
Chassiron (Char.-Infér)
Chégaray (Basses-Pyrén.)
Chenais (Mayenne)
Cibiel (Aveyron)
Clappier (Var)
Clément (Doubs)
Combarel de Leyval (Puy-de-Dôme)
Corcelles (Orne)
Cordier (Jura)
Cormenin (Yonne)
Corne (Nord)
Cornudet (Creuse)
Coste (Meurthe)
Costé (Vosges)
Costelle (Loiret)
Cousture (Seine-Inférieure)
Couturier (Isère)
Courtais (Allier)
Crémieux (Indre-et-Loire)
Croissant (Meurthe)
Crussol (Haute-Marne)
Cunin-Gridaine (Ardennes)
Cuny (Vosges)
Dagguenet (Basses-Pyrén.)
Dalloz (Jura)
Dalmatie (Tarn)
Darblay (Seine-et-Oise
Darnaud (Ariége
Daru (Seine-et Oise)
David (Calvados)
David (Deux-Sèvres)
De Belleyme (Dordogne)
Debês (Hérault)
Decazes (Tarn)
Defermon (Ille-et-Vil.)
Dejean (Aude)
Dekeisère (Pas-de-Calais)
Delavau (Indre(
Delebecque (Pas-de-Calais)
Delespaul (Nord)
Delessert (Pas-le-Calais)
Demesmay (Doubs)
Deneufve (Aube)
Denis (Var)
Désabes (Aines)
Desjobert (Seine-inférieure)
Deslongrais (Calvados)
Desmortiers (Char.-Infér.)
Desmousseux de Givré (Eure-et-Loir)
Dessaigne (Puy-de-Dôme)
Dessauret (Cantal)
Dezeymeris (Dordogne)
Dilhan (Arriège)
Dognereau (Loir-et-Cher)
Doublat (Vosges)
Dozon (Marne)
Drault (Vienne)
Drouyn de l'Huys (S.-et-M)
Dubois (Loire-Inférieure)
Dubois-Fresney (Mayenne)
Duchâtel (Charente-Infér.)
Ducos (Gironde)
Dufaure (Charente-Infér.)
Dufournel (Haute-Saône)
Dugabé (Ariége)
Dulimbert (Charente)
Dumon (Lot-et-Garonne)
Dupin (Nièvre)
Dupin (Yonne)
Dupont (Eure)
Duprat (Tarn-et-Garonne)
Durand de Romorantin (L.-et-Cher)
Durosier (Loire)
Durrieu (Landes)
Dutertre (Côtes-du-Nord)
Duthil (Lot-et-Garonne)
Dutier (Maine-et-Loire)
Duval de Fraville (H.-M.)
Duvergier de Hauranne (Cher)
Edmond-Blanc (H.-Vienne)
Esnault (Pas-de-Calais)

Digitized by Google

Espée (Meurthe)
Espéronnier (Aude)
Espigat (Tarn)
Espinasse (H.-Garonne)
Estancelin (Somme)
Etchegoyen (Landes)
Etienne (Meuse)
Fargue (Aude)
Farran (Maine-et-Loire)
Feuilhade de Chauvin (Gironde)
Fontette (Calvados)
Fould (Hautes-Pyrénées)
Fulchiron (Rhône)
Galis (Seine)
Galos (Gironde)
Ganneron (Seine)
Garcias (Pyrénées-Orient.)
Garnier-Pagès (Eure)
Garnon (Seine)
Garraube (Dordogne)
Gasparin (Corse)
Gaujal (Aveyron)
Gauthier de Rumilly (Som.)
Gauthier (Loire)
Gauthier d'Hauteserve (H.-Pyrénées)
Gautier d'Uzerche (Corrèze)
Génin (Meuse)
Génoux (Haute-Saône)
Gigon de la Bertrie (Orne)
Gillon (Meuse)
Girardin (Tarn-et-Garonne)
Girardin (Charante)
Giraud (Drôme)
Girod de l'Ain (Ain)
Girot de l'Anglade (Puy-de-Dôme)
Glais-Bizoin (Côtes-de-N.)
Golbéry (Haut-Rhin)
Gorrec (Côtes-du-Nord)
Gouin (Indre et-Loire)
Goury (Finistère)
Grammont (Haute-Saône)
Grandin (Seine-Inférieure)
Grange (Gironde)
Granier (Hérault)
Gras-Préville (B.-du-Rh.)
Grasset (Hérault)
Gravier (Basses-Alpes)
Grille (Bouch.-du-Rhône)
Guizot (Calvados)
Guyet-Desfontaines (Vend.)
Hallez (Bas-Rhin)
Harlé (Pas-de Calais)
Hartmann (Haut-Rhin)
Haubersart (Nord)
Haussonville (S.-et-M)
Hauterive (H.-Alpes)
Havin (Manche)
Hébert (Eure)
Hérambault (P.-de-C)
Hernoux (Seine-et-Oise)
Hervé (Gironde)
Heurtault-du-Mez (Indre)
His (Orne)
Houdetot (Calvados)
Houteau-Muiron (Marne)
Hunolstein (Moselle)
Isambert (Vendée)
Jacqueminot (Seine)
Jamin (Meuse)
Janvier (Tarn-et-Garonne)
Jaubert (Cher)
Jollan (Loire-Inférieure)
Jollivet (Ille-et-Vilaine)
Joly (Haute-Garonne)
Jouvencel (Seine)
Jouneaulx (Maine-et-Loire)
Junyen (Vienne)
Kœchlin (Haut-Rhin)
Lacoudrais (Morbihan)
Lachèze (Loire)
Lacombe (Tarn)
Lacaze Henry (B.-Pyrénn.)
Lacroix (Saône-et-Loire)
Lacrosse (Finistère)
Ladoucette (Moselle)
Lafarelle (Gard)
Lafayette (Seine-et-Marne)
Laffitte (Seine-Inférieure)
Lafond (Nièvre)
Lafressange (Haute-Loire)
Lahaye-Jousselin (L.-Inf.)
Laidet (Basses-Alpes)
Lalande (Finistère)
Lamartine (Saône-et-Loire)
Langle (Finistère)
Lanjuinais (Loire-Infér.)
Lanier (Loire)
Laplagne (Gers)
Larabit (Yonne)
Larcy (Hérault)
La Rochejacquelin (Morb.)
Lasalle (Gironde)
Las-Cases (Finistère)
Lasteyrie (Sarthe)
Lasteyrie (Seine)
Laurans (Drôme)
Laurence (Landes)
Lavalette (Mayenne)
Lavielle (Basses-Pyrénées)
Lavocat (Ardennes)
Lebobe (Seine-et-Marne)
Ledru-Rolin (Sarthe)
Lefebvre (Seine)
Legendre (Eure)
Legrand (Manche)
Legrand (Oise)
Legraverend (Ille-et-Vil,)
Lelorgne d'Ideville (Allier)
Lemaire (Oise)
Lemercier (Charente)
Lenoble (Marne)
Lepeletier d'Aulnay (Seine-et-Oise)
Le Ray (Loire-Inférieure)
Lescot de la Milanderie (Indre)
Leseigneur (Seine-Infér.)
Lestiboudois (Nord)
Letourneux (Mayenne)
Leullion de Torigny (Rh.)
Levavasseur (Seine-infér.)
Leyraud (Creuse)
Lherbette (Aisne)
Liadières (Basses-Pyrén.)
Loynes (Loiret)
Luneau (Vendée)
Magne (Dordogne)
Magnier de Maisonneuve (Bas-Chin)
Maingoval (Nord)
Maleville (Tarn-et-Gar.)
Malleville (Dordogne)
Mallye (Haute-Loire)
Manuel (Nièvre)
Marchal (Meurthe)
Marchant (Nord)
Marie (Seine)
Marion (Isère)
Marmier (Haute-Saône)
Marquis (Oise)
Martin (Isère)
Martin (Nord)
Martin (Rhône)
Massey (Somme)
Mater (Cher)
Mathieu (Ardèche)
Mathieu (Saône-et Loire)
Mauguin (Côte-d'Or)
Maurat-Ballange (H.-Vien.)
Maurice (Doubs)
Meilheurat (Allier)
Mercier (Orne)
Mermilliod (Seine-Infér.)
Mesgrigny (Aube)
Meynadier (Lozère)
Meynard (Vaucluse)
Molin (Puy-de-Dôme)
Monnier de la Sizeranne (Drôme)
Monseignat du Cluzel (Av.)
Montesquiou (Sarthe)
Monthierry (Ille-et-Vilaine)
Montozon (Nord)
Moreau (Meurthe)
Moreau (Seine)
Mornay (Oise)
Morny (Puy-de-Dôme)

Digitized by Google

Muret de Bort (Indre)
Muteau (Côte-d'Or)
Nisard (Côte-d'Or)
Nosereau (Vienne)
Odilon-Barrot (Aisne)
Oger (Ardennes)
Oudinot (Maine-et-Loire)
Paganel (Lot-et-Garonne)
Pagès (Puy-de-Dôme)
Paillard du Cléré (Sarthe).
Paixhans (Moselle)
Panat (Gers)
Parcey (Jura)
Parès (Pyrénées-Oriental.)
Pascalis (Var)
Passy Ant. (Eure)
Passy Hipp. (Eure)
Peltereau-Villeneuve (H.-Marne)
Périer (Isère)
Périer (Marne)
Pérignon (Marne)
Perrier (Ain)
Persil (Gers)
Peyramont (Haute-Vienne)
Peyre (Aude)
Pfliéger (Haut-Rhin)
Piéron (Pas-de-Calais)
Plesse (Ille-et-Vilaine)
Poisat (Ain)
Pommeroy (Haute-Marne)
Pons (Aveyron)
Pouillet (Jura)
Poulle (Var)
Preigne (Hautes-Pyrénées)
Proa (Vienne)
Quinette (Aisne)
Raguet-Lépine (Loir-et-Ch.)
Raimbault (Eure-et-Loir)
Rasteau (Charente-Infér.)
Réal (Isère)
Regnault (Creuse)
Remilly (Seine-et-Oise)
Rémusat (Haute-Garonne)
Ressigeac (Aude)
Reynard (Bouch.-du-Rh.)
Richemont (Lot-et-Gar.)
Richond les Brus (H.-Loir.)
Rihouet (Manche)
Rivet (Corrèze)
Rivière de Larque (Lozère)
Larochefoucauld-Liancourt (Cher)
Roger (Loiret)
Roger (Nord)
Roul (Gironde)
Roux (Moselle)
Sade (Aisne)
Saglio (Bas-Rhin)
Sahune (Corrèze)
Saint-Albin (Sarthe)
Sainte-Aulaire (Dord.)
Saint-Marc-Girardin (H.-Vienne)
Saint-Priest (Lot)
Salgues (Lot)
Salvage (Cantal)
Salvandy (Gers)
Sapey (Isère)
Saubat (Haute-Garonne)
Saunac (Côte-d'Or)
Sauzet (Rhône)
Schauenburg (Bas-Rhin)
Schneider (Moselle)
Schneider (Saône-et-Loire)
Schutzenberger (Bas-Rhin)
Sébastiani (Corse)
Ségur (Seine-et-Marne)
Sévin-Mareau (Loiret)
Sevret (Maine-et-Loire)
Siméon (Vosges)
Staplande (Nord)
Stourm (Aube)
Subervic (Eure-et-Loir)
Surian (Bouches-du-Rhône)
Talabot (Haute-Vienne)
Tavernier (Ardèche)
Taillard-Nozerolles (Cant.)
Terme (Rhône)
Ternaux (Ardennes)
Tesnière (Charente)
Tessié de la Mothe (M.-et-Loire)
Teste (Gard)
Teste (Vaucluse)
Teulon (Gard)
Thiard (Côtes-de-Nord)
Thiers (Bouches-du-Rhône)
Thil (Calvados)
Tillette de Clermont (Som.)
Tocqueville (Manche)
Tourangin-Silas (Doubs)
Tournelle (Ain)
Toussin (Seine-Inférieure)
Toye (Lozère)
Tracy (Orne)
Tribert (Deux-Sèvres)
Tueux (Côtes-du-Nord)
Tupinier (Finistère)
Valmy (Haute-Garonne)
Valon (Corrèze)
Vatout (Côte-d'Or)
Vatry (Meurthe)
Vavin (Seine)
Véjux (Doubs)
Vergues (Aveyron)
Viart (Seine-et-Oise)
Vieillard (Manche)
Viger (Hérault)
Vigier (Morbihan)
Villeneuve (Nord)
Vitet (Seine-Inférieure)
Vivien (Aisne)
Vuitry (Yonne)
Wustemberg (Gironde)

Digitized by Google

DÉPUTATION DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Auxerre. — M. Larabit, ✻ capitaine du génie, membre du Conseil général de l'Yonne, *rue des Saints-Pères*, n° 7.

Avallon. — M. Philippe Dupin, avocat, membre du Conseil général, *rue Ménars*, n° 4.

Joigny. — M. le vicomte de Cormenin O. ✻, ancien maître des requêtes *Place de la Madeleine*, n° 26.

Sens. — M. Vuitry, ancien ingénieur des ponts et chaussées, membre du Conseil général, *rue Lavoisier*, n° 18.

Tonnerre. — M. Baumes, conseiller d'Etat en service extraordinaire, autorisé à participer aux travaux du comité de l'intérieur, *rue des Poitevins*, n° 3.



Digitized by Google

DIVISION DE LA FRANCE

EN DÉPARTEMENTS.

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	1845. Contributions en principal, patentes exceptées.
Ain	Rebut de la Rhoëllerie	Bourg	5	35	443	355,694	5947,00	1659042
Aisne	De Crèvecœur	Laon	5	37	840	542,213	7491,83	3670120
Allier	Méchin	Moulins	4	26	322	311,361	7422,72	1691405
Alpes (Basses)	Vidaillan	Digne	5	30	256	156,055	7450,07	794807
Alpes (Hautes)	Curel	Gap	3	24	189	132,584	5535,69	647497
Ardèche	Launay le Provost	Privas	3	31	329	364,416	5500,04	1214125
Ardennes	Delon	Mézières	5	31	479	319,167	5232,81	1749386
Ariège	Pascal	Foix	3	20	336	265,607	5293,40	871390
Aube	Onfroy de Bréville	Troyes	5	26	444	258,180	6106,08	1873753
Aude	Brian	Carcassonne	4	31	433	284,285	6309,96	2191839
Aveyron	De Guizard	Rodez	5	42	365	375,083	8820,64	1893537
Bouches-du-Rhône	De la Coste	Carseille	3	27	106	375,003	6019,60	2815892
Calvados	Bocher	Caen	6	37	816	496,198	5704,27	4911351
Cantal	Petit de Bantel	Aurillac	4	23	260	257,423	5740,81	1377477
Charente	Galzain	Angoulême	5	29	453	367,893	5888,03	2321775
Charente-Infér.	Barthélemy	La Rochelle	6	40	480	460,245	7168,15	3141384
Cher	Renauldon	Bourges	3	29	294	273,645	7401,25	1325759
Corrèze	Meunier	Tulle	3	29	292	306,480	5947,17	1139506
Corse	Jourdan	Ajaccio	5	61	355	221,463	9241,02	264987
Côte-d'Or	Nau de Champlouis	Dijon	4	36	725	393,316	8769,56	3311825
Côtes-du-Nord	Thieullen	Saint-Brieuc	5	48	376	607,572	7367,20	2228524
Creuse	Delamarre	Guéret	4	25	267	278,029	5794,55	952462
Dordogne	de Marcillac	Périgueux	5	47	583	490,263	8982,74	2641308

Digitized by Google

Doubs	Tourangin	Besançon	4	27	630	286,236	5309,95	1678944
Drôme	Lemarchand de la Faverie	Valence	4	28	360	311,551	6759,15	1651336
Eure	Zédé	Evreux	5	36	791	425,780	6232,83	4145496
Eure-et-Loir	De Jessaint	Chartres	4	24	435	286,368	6079,15	2725907
Finistère	Baron Boullé	Quimper	5	43	282	576,068	6953,84	2081900
Gard	Darcy	Nîmes	4	38	356	376,062	5997,25	2421907
Garonne (Haute)	Napoléon Duchâtel	Toulouse	4	39	593	468,155	6403,21	3086757
Gers	De Saint-Marsault	Auch	5	29	470	311,447	6521,96	2089107
Gironde	Baron Sers	Bordeaux	6	48	544	568,034	10261,45	4240962
Hérault	Roulleaux du Gage	Montpellier	4	35	327	367,343	6509,35	2990270
Ille-et-Vilaine	Henry	Rennes	6	43	348	549,217	6819,77	2606275
Indre	Leroy	Châteauroux	4	23	249	253,076	6877,60	1323277
Indre-et-Loire	D'Entraigues	Tours	3	24	282	306,328	6230,76	2091533
Isère	Pellenc	Grenoble	4	45	558	588,660	8412,30	3124875
Jura	Thomas	Lons-le-Saulnier	4	32	580	316,884	5033,64	1756974
Landes	Fleury	Mont de-Marsan	3	28	339	288,077	9003,54	1062865
Loir-et-Cher	Comte Lézay-Marnésia	Blois	3	24	296	249,462	6031,16	1688076
Loire	Paradès de Daunant	Montbrison	3	28	315	434,085	4920,52	2073843
Loire (Haute)	Choppin d'Arnouville	Le Puy	3	28	265	298,155	5028,54	1318843
Loire-Inférieure	Chaper	Nantes	5	45	206	486,806	7062,85	2387867
Loiret	De Villeneuve	Orléans	4	31	348	318,452	6751,91	2515083
Lot	Boby de la Chapelle	Cahors	3	29	304	287,739	5265,19	1639261
Lot-et-Garonne	Brun	Agen	4	35	316	347,073	5270,05	2609052
Lozère	Pagès	Mende	3	24	195	140,788	5093,43	735515
Maine-et-Loire	Bellon	Angers	5	34	376	488,472	7188,07	3269971
Manche	Bonnet	Saint-Lô	6	48	640	597,334	6757,13	4510680
Marne	Bourlon de Sarty	Châlons-sur-M.	5	32	684	356,672	8202,73	2601341
Marne (Haute)	De Latourette	Chaumont	3	28	550	257,567	6331,72	1809193
Mayenne	Parran	Laval	3	27	276	361,392	5188,65	1959062
Meurthe	De St-Aignan	Nancy	5	29	714	444,603	6290,02	2405897
Meuse	Arnault	Bar-le-Duc	4	28	588	326,372	6044,39	2011525
Morbihan	Comte d'Arros	Vannes	4	37	232	447,898	6817,04	1911774
Moselle	Lorois	Metz	4	27	607	440,312	6308,40	1374772
Nièvre	Germeau	Nevers	4	25	315	303,346	6773,92	1661725
Nord	Paulze d'Ivoy	Lille	7	60	661	1,083,298	5784,35	6182264

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arron-dissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	1843. Contributions en principal, patentes exceptées.
Oise	Mercier	Beauvais	4	35	699	398,868	5814,24	3590545
Orne	Langlois-d'Amilly	Alençon	4	36	513	442,072	6456,76	3011773
Pas-de-Calais	De Givré	Arras	6	43	803	685,021	6796 88	4163140
Puy-de-Dôme	Meynadier	Clermont	5	47	444	591,438	7945,70	3112461
Pyrénées (Basses)	Azévédo	Pau	5	40	632	451,683	7559,50	1406172
Pyrénées (Hautes)	Bart	Tarbes	3	26	489	244,096	4699,15	825191
Pyrénées-Orient.	Vaïsse	Perpignan	3	17	227	173,592	4115,76	896436
Rhin (Bas)	Sers	Strasbourg	4	33	543	560,113	4955,75	2999950
Rhin (Haut)	Bret	Colmar	3	29	490	464,773	4323,74	2318333
Rhône	Jayr	Lyon	2	25	253	500,831	2704,25	3443076
Saône (Haute)	Mazéres	Vesoul	3	28	580	347,627	5002,20	1652725
Saône-et-Loire	Delmas	Mâcon	5	48	593	551,543	8576,78	3625714
Sarthe	Mancel	Le Mans	4	33	393	470,535	6392,76	2314452
Seine	Comte de Rambuteau	Paris	3	20	92	1,194,607	485,11	13877757
Seine-Inférieure	Baron Dupont-Delporte	Rouen	5	50	759	737,306	5938,10	6836657
Seine-et-Marne	De Monicault	Melun	5	29	540	333,311	5939,80	3565259
Seine-et-Oise	Aubernon	Versailles	6	36	684	470,508	5750,42	4633884
Sèvres (Deux)	Vernoy de Saint-Georges	Niort	4	31	356	310,203	6044,74	1847940
Somme	Narjot	Amiens	5	41	832	559,680	6044,56	4264319
Tarn	Lafon	Alby	4	35	319	351,793	5768,21	2123538
Tarn-et-Garonne	Ménard	Montauban	3	24	192	239,297	3854,00	2044582
Var	Teisseyre	Draguignan	4	35	204	328,010	7255,80	1967782
Vaucluse	Marquier	Avignon	4	22	148	251,080	3475,77	1368231
Vendée	Gauja	Bourbon-Vendée	3	30	294	356,453	6754,58	1956483
Vienne	d'Imbert de Mazères	Poitiers	5	31	301	294,250	6890,83	1619184
Vienne (Haute)	Morisot	Limoges	4	27	199	292,848	5700,35	1283117
Vosges	De la Bergerie	Epinal	5	30	549	419,992	5879,55	1663416
Yonne	Saladin	Auxerre	5	37	482	362,961	7292,23	2253215

Digitized by Google

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MM.
Paris	Affre
Chartres	Clausel de Montals
Meaux	Allou
Orléans	Fayet
Blois	De Sausin
Versailles	Blanquart de Bailleul
Cambray	Giraud
Arras	Le cardinal De la Tour d'Auvergne
Lyon et Vienne	Le cardinal De Bonald
Autun	Du Trousset
Langres	Parisis
Dijon	Rivet
Saint-Claude	De Chamon
Grenoble	Philibert-Bruillard
Rouen	Le cardinal de Croï
Bayeux	Robin
Evreux	Olivier
Séez	Jolly
Coutances	Robiou
Sens et Auxerre	N.
Troyes	N.
Nevers	Dufêtre
Moulins	De Pons
Rheims	Gousset
Soissons	De Simony
Châlons	De Prilly
Beauvais	Gignoux
Amiens	Mioland
Tours	Morlot
Le Mans	Bouvier
Angers	Angebault
Rennes	Brossays-Saint-Marc
Nantes	De Hercé
Quimper	Graveran
Vannes	De la Motte-Vauvert
Saint-Brieuc	Le Mée
Bourges	Dupont
Clermont	Féron
Limoges	De Tournefort
Le Puy	Darcimoles
Tulle	Berteaud
Saint-Flour	Marguerie

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MM.
Alby	De Jerphanion
Rodez	Croizier
Cahors	Bardou
Mende	Brulley de la Brunière
Perpignan	De Saunhac-Belcastel
Bordeaux	Donnet
Agen	De Vesins
Angoulême	Regnier
Poitiers	Guitton
Périgueux	Massonnais
La Rochelle	Villecourt
Luçon	Soyer
Auch	De la Croix d'Azolette
Aire	Lanneluc
Tarbes	Double
Bayonne	Lacroix
Toulouse et Narbonne	D'Astros
Montauban	Chaudruc de Trélissac
Pamiers	Ortric
Carcassonne	Saint-Rome-Gualy
Aix, Arles et Embrun	Bernet
Marseille	Die Mazenod
Fréjus	Michel
Digne	Sibour
Gap	Rossat
Ajaccio	Casanelli d'Istria
Alger	Dupuch
Besançon	Mathieu
Strasbourg	Rœss
Metz	Dupont des Loges
Verdun	Letourneur
Belley	Devie
Saint-Dié	Gros
Nancy	De Forbin-Janson
Avignon	Naudo
Nîmes	Cart
Valence	Chatrousse
Viviers	Guibert
Montpellier	Thibault

Digitized by Google

COURS ROYALES

ET DÉPARTEMENTS QUI EN RESSORTENT.

AGEN, M. Tropamer, président.
Gers, Lot, Lot-et-Garonne.

AIX, M. Poulle, président.
Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var.

AMIENS, M. Boullet, président.
Aisne, Oise, Somme.

ANGERS, M. Desmazières, président.
Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.

BASTIA, M. le comte Colonna-d'Istria, président. Corse.

BEZANÇON, M. Alviset, président.
Doubs, Jura, Haute-Saône.

BORDEAUX, M. Roullet, président.
Charente, Dordogne, Gironde.

BOURGES, M. Mater, président.
Cher, Indre, Nièvre.

CAEN, M. Rousselin, président.
Calvados, Manche, Orne.

COLMAR, M. Rossée, président.
Bas-Rhin, Haut-Rhin.

DIJON, M. de la Tournelle, président.
Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Marne.

DOUAI, M. Colin, président.
Nord, Pas-de-Calais.

GRENOBLE, M. Legagneur, président.
Hautes-Alpes, Drôme, Isère.

LIMOGES, M. Tixier de la Chassagne, pr.
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

LYON, M. le marquis de Belbeuf, présid.
Ain, Loire, Rhône.

METZ, M. Charpentier, président
Ardennes, Moselle.

MONTPELLIER, M. Viger, président.
Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-O.

NANCY, M. Moreau, président.
Meurthe, Meuse, Vosges.

NIMES, M. le baron de Daunant, présid.
Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.

ORLÉANS, M. Travers de Bauvert, présid.
Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.

PARIS, M. le baron Seguier, président.
Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.

PAU, M. Amilhau, président.
Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrén.

POITHIERS, M. Moyne, président.
Charente - Inférieure, Deux - Sèvres, Vendée, Vienne.

RENNES, M. Gaillard de Kerbertin, prés.
Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.

RIOM, M. Lavielle, président.
Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.

ROUEN, M. Frank-Carré, président.
Eure, Seine-Inférieure.

TOULOUSE, M. Hocquart, président.
Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne,

ACADÉMIES

ET DÉPARTEMENTS DE LEURS CIRCONSCRIPTIONS.

AIX. M. de Fougères de Villandry, recteur.
Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Var.

AMIENS, M. Martin, recteur.
Aisne, Oise, Somme.

Digitized by Google

Angers, M. Henry, recteur.
Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.

Besançon. M. Carbon, recteur.
Doubs, Jura, Haute-Saône.

Bordeaux. M. Avignon, recteur.
Charente, Dordogne, Gironde.

Bourges. M. Caresme, recteur.
Cher, Indre, Nièvre.

Caen. M. Daniel, recteur.
Calvados, Manche, Orne.

Cahors. M. Larroque, recteur.
Lot, Lot-et-Garonne, Gers.

Clermont. M Bedel, recteur.
Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.

Corse. M. Huart, recteur.

Dijon. M. Berthot, recteur.
Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire.

Douai. M. Gratet-Duplessis, recteur.
Nord, Pas-de-Calais.

Grenoble. . Lecomte, recteur.
Hautes-Alpes, Drôme, Isère.

Limoges. M. Rabusseau, recteur.
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

Lyon. M. Soulacroix, recteur,
Ain, Loire, Rhône.

Metz. M. Mézières, recteur.
Ardennes, Moselle.

Montpellier. M. Gergonne, recteur.
Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-O.

Nancy. M. Magin, recteur.
Meurthe, Meuse, Vosges.

Nimes. M. Nicot, recteur.
Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.

Orléans. M. Poulain de Bossay, recteur.
Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher.

Paris. M. Rousselle, inspecteur-général.
Aube, Eure-et-Loire, Marne, Seine
Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.

Pau. . Boucley, recteur.
Basses-Pyrén., Hautes-Pyrén., Landes.

Poithiers. M. Delalleau, recteur.
Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

Rennes. Dufilhol, recteur.
Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.

Rouen. M. Desmichels, recteur.
Eure, Seine-Inférieure.

Strasbourg M. Michelle, recteur.
Bas-Rhin, Haut-Rhin.

Toulouse. M. Nouzeilles, recteur.
Arriège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn et-Garonne.

DIVISIONS MILITAIRES.

Première division. — Seine, Seine-et-Oise, Aisne, Seine-et-Marne, Oise, Loiret, Eure-et-Loir.
M. le vicomte Tiburce Sébastiani, commandant, à Paris.
M. Boissy-d'Anglas, intendant.

Deuxième division. — Ardennes, Meuse, Marne.
M. le comte Lalaing d'Audenarde, commandant, à Châlons-sur-Marne.
M. Cabanel baron de Sermet, intendant.

Troisième division. — Moselle, Meurthe, Vosges.
M. le baron Achard, command., à Metz.
M. Roux, intendant.

Quatrième division. — Indre-et-Loire, Loir-et-Ch., Vienne, Mayenne, Sarthe.
M. le comte Ornano, commandant, à Tours.
M. le baron Thirat de St.-Agnan, intend.

Cinquième division. — Haut-Rhin, Bas-Rhin.
M. le baron Buchet, commandant à Strasbourg.
M. Dubois, intendant.

Sixième division.—Doubs, Jura, H.-Saône.
M. le baron Woirol, commandant, à Besançon.
M. Weyler de Navas, intendant.

Digitized by Google

Septième division. — Rhône, Isère, Loire, Drôme, Hautes-Alpes, Ain.
M. le baron de Lascours, comm., à Lyon.
M. le baron Lajard, intendant.

Huitième division. — Basses-Alpes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var.
M. le comte d'Hautpoul, commandant, à Marseille.
M. le baron de Launay, intendant.

Neuvième division. — Ardèche, Gard, Losère, Hérault, Aveyron.
M. le comte de Piré com., à Montpellier.
M. Roch, intendant.

Dixième division. — Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot.
M. Rullière, commandant, à Toulouse.
M. Verdun, intendant.

Onzième division. — Gironde, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Lot-et-Garonne.
M. le marquis de Faudoas, commandant, à Bordeaux.
M. Souilhagon, intendant.

Douzième division. — Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Maine-et-Loire.
M. Trézel, commandant, à Nantes.
M. Avenel de Lavigne, intendant.

Treizième division. — Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan.
M. Négrier, comm., à Rennes.
M. d'Arnaud, intendant.

Quatorzième division. — Seine-Inférieure, Eure, Manche, Calvados, Orne.
M. le baron Teste, command., à Rouen.
M. Lecocq, baron d'Hervey, intendant.

Quinzième division. — Cher, Indre, Creuse, Nièvre, Haute-Vienne.
M. le baron Guéhéneuc, com., à Bourges.
M. Robert, intendant.

Seizième division. — Nord, Pas-de-Calais, Somme.
M. le comte Corbineau, commandant, à Lille.
M. Bénard, intendant.

Dix-septième division. — Ile-de-Corse.
M. le baron Desmichels, commandant, à Bastia.
M. Guillabert, intendant.

Dix-huitième division. — Aube, Haute-Marne, Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire.
M. le comte Merlin, command., à Dijon.
M. Lambert, intendant.

Dix-neuvième division. — Puy-de-Dôme, Cantal, Allier, Haute-Loire, Corrèze.
M. le comte Meynadier, commandant, à Clermont-Ferrand.
M. le baron Dubouchet, intendant.

Vingtième division. — Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Landes.
M. le comte Harispe, commandant.
M. Pellot, intendant.

Vingt-unième division. — Pyrénées-Orientales, Aude, Ariège.
M. le comte Castellane, commandant, à Perpignan.
M. Ballyet, intendant.

ARROND SSEMENTS FORESTIERS.

1er *arrondissement.* — Eure-et-Loire, Loiret, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.
M. de Foucault, conservateur, à Paris.

2e *arrondissement.* — Eure, Seine-Infér.
M. Buchard, conservateur, à Rouen.

3e *arrondissement.* — Côte-d'Or.
M. de Corbigny, conserv., à Dijon.

4e *arrondissement.* — Meurthe.
M. Chauvet, conservateur, à Nancy.

5e *arrondissement.* — Bas-Rhin.
M. Becquet, conservat., à Strasbourg.

6e *arrondissement.* — Haut-Rhin.
M. Salomon, conservateur, à Colmar.

7e *arrondissement.* — Aisne, Nord, Pas-de Calais, Somme.
M. Robequin, conservateur, à Douai.

Digitized by Google

8e *arrondissement.* — Aube, Yonne.
M. Fliche, conservateur, à Troyes.

9e *arrondissement.* — Vosges.
M. Munschina, conservateur, à Epinal.

10e *arrondissement.* — Ardennes, Marne.
M. Martin, conservateur, à Châlons.

11e *arrondissement* — Moselle.
M. Pasturel, conservateur, à Metz.

12e *arrondissement.* — Doubs.
M. Pintart, conservateur, à Besançon.

13e *arrondissement.* — Jura.
M. Urguet de St-Ouen, cons., à Lons-le-S.

14e *arrondissement.* — Hautes - Alpes, Drôme, Isère.
M. d'Entraigues, conserv, à Grenoble.

15e *arrondissement.* — Calvados, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe.
M. de Bufférent, conserv., à Alençon.

16e *arrondissement.* — Meuse.
M. Cotheret, conserv., à Bar-le-Duc.

17e *arrondissement.* — Haute-Marne.
M. Vial, conservateur, à Chaumont.

18e *arrondissement.* — Haute-Saône.
M. Martin, conservat., à Vesoul.

19e *arrondissement.* — Ain, Rhône, Saône-et-Loire.
M. Niepce, conservat., à Mâcon.

20e *arrondissement.* — Arriège, Lot, H.-Garonne, Tarn-et-Garonne.
M. Moysset, conservat., à Toulouse.

21e *arrondissement.* — Indre, Indre-et-Loire, Cher, Maine-et-Loire.
M. Trumeau, conservateur, à Tours.

22e *arrondissement.* — Cher, Nièvre.
M. Falaise, conservateur à Bourges.

23e *arrondissement.* — Allier, Creuse, Loire, Puy-de-Dôme.
M. Demercières, conserv., à Moulins.

24e *arrondissement.* — Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
M. Songis, conservateur, à Pau.

25e *arrondissement.* — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.
M. Boullemer, conservat., à Rennes.

26e *arrondissement.* — Charente, Char.-Infér., Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Saint-Cher, conservateur, à Niort.

27e *arrondissement* — Aude, Pyrénées-Orientales, Tarn.
M. Dequet, conservateur, à Carcassonne.

28e *arrondissement.* — Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.
M. Roure, conservateur, à Aix.

29e *arrondissement.* — Ardèche, Gard, Hérault, Lozère.
M. Forey, conservateur, à Nîmes.

30e *arrondissement.* — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne,
M. Cauvin-Dubourguet, conservateur, à Aurillac

31e *arrondissement.* — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
M. Doazan, conservat, à Bordeaux.

32e *arrondissement.* — Corse.
M. Cler, conservateur, à Ajaccio.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

SECTION Ire.

ADMINISTRATION CIVILE.

DIVISION GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

Tableau par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	ÉTENDUE en hectares.	Nombre de cantons.	Nombre de communes.	PRINCIPAL des contributions
Auxerre..............	114745	200109	12	131	717955
Avallon..............	47073	99868	5	71	298986
Joigny...............	92984	195517	9	108	572629
Sens.................	63367	122387	6	90	419480
Tonnerre.............	44792	121216	5	82	344165
TOTAL.....	362961*	739521	37	482	2353215

* Ce chiffre est le résultat du recensement qui a eu lieu en 1841.

Digitized by Google

DIVISION DU DÉPARTEMENT

EN CANTONS,

Avec leur population, leur étendue en hectares, le nombre des Electeurs et Jurés.

ARRONDISSEMENTS	CANTONS.	POPULATION.	ÉTENDUE en hectares.	NOMBRE de communes.	JURÉS non électeurs.	NOMBRE des électeurs: jurés.	supplémentaires.	complémentaires.	TOTAL.
Auxerre.	Auxerre (est)	11144	7013	5	11	111	1	«	123
	Auxerre (ouest)	13074	17719	10	12	142	4	«	158
	Chablis	8626	19439	14	1	64	«	«	65
	Coulanges-la-Vineuse	8958	14017	12	2	47	«	1	50
	Coulanges-sur-Yonne	7872	17237	10	1	25	«	24	50
	Courson	8123	20366	12	2	36	«	12	50
	Ligny	7471	15472	13	1	28	«	21	50
	Saint-Florentin	6181	9756	8	2	45	1	2	50
	Saint-Sauveur	12100	27090	11	1	60	«	«	61
	Seignelay	8199	11914	10	4	46	«	«	50
	Toucy	12012	21079	12	2	59	«	«	61
	Vermenton	10985	19439	14	5	39	«	6	50
Avallon.	Avallon	13069	19524	15	15	138	1	«	154
	Guillon	6624	16934	16	1	37	«	12	50
	L'Isle	7103	19250	14	1	36	«	13	50
	Quarré-les-Tombes	8309	18555	8	2	16	«	32	50
	Vézelay	11968	25597	18	3	42	«	5	50
Joigny.	Aillant	15513	27952	22	2	76	«	«	78
	Bléneau	7347	24343	8	2	52	«	«	54
	Brienon	11690	23530	11	1	66	«	«	67
	Cerisiers	6018	14365	9	1	11	«	38	50
	Charny	9844	26115	16	1	70	1	«	72
	Joigny	17392	21111	18	5	142	«	«	147
	Saint-Fargeau	6831	24706	7	1	43	«	6	50
	Saint-Julien-du-Sault	7977	15446	9	2	35	«	13	50
	Villeneuve-le-Roi	10372	17949	8	5	55	«	«	60
Sens	Chéroy	8666	24728	18	1	58	«	«	59
	Pont-sur-Yonne	11931	18368	15	3	77	«	«	80
	Sens (nord)	11220	16203	13	5	89	1	«	95
	Sens (sud)	11779	12907	11	16	134	«	«	150
	Sergines	9977	23886	17	1	73	«	«	74
	Villeneuve-l'Archev.	9794	26295	16	3	75	1	«	79
Tonnerre.	Ancy-le-Franc	9584	28510	19	3	66	«	«	69
	Cruzy	8898	27000	18	3	31	«	16	50
	Flogny	8468	17552	15	5	53	«	«	58
	Noyers	7847	29398	15	4	54	«	«	58
	Tonnerre	9995	18756	15	5	89	3	«	97
		362961	739521	482	135	2320	13	201	2669

Digitized by Google

Indication des communes composant chaque canton.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre (est). — Augy, Champs, Quenne, Saint-Bris, Venoy.
Auxerre (ouest) — Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Monéteau, Perrigny, Saint-Georges, Vallan, Vaux, Villefargeau.
Chablis.—Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serèin, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay près Chablis, Fyé, Lichères, Milly, Poinchy, Préhy, St.-Cyr-les-Colons.
Coulanges-la-Vineuse.—Charentenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.
Coulanges-sur-Yonne.— Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy-sur-Yonne.
Courson. — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy.
Ligny. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelleteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Montigny-le-Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouze, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.
Saint-Florentin. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourceaux, Saint-Florentin, Vergigny.
Saint-Sauveur. — Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte-Colombe, Saints, Saint-Sauveur, Sougères, Thury, Treigny.
Seignelay. — Beaumont, Chemilly près Seignelay, Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Seignelay.
Toucy. — Beauvoir, Diges, Dracy, Eglény, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.
Vermenton. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bazarnes, Bessy, Bois-d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. — Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Levault, Lucy-le-Bois, Magny, Menades, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot.
Guillon. — Anstrude, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André, Santigny, Sauvigny-le-Beuréal, Savigny-en-Terre-Pleine, Sceaux, Thizy, Trévilly, Vassy, Vignes.
L'Isle-sur-le-Serein. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy.
Quarré-les-Tombes —Beauvilliers, Bussières, Chastellux, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.
Vézelay. — Asnières. Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy, sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay près Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre-Perthuis, Saint-Moré, Saint-Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Laduz, La Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Neuilly, Poilly, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-le-Viel, Saint-Maurice-Tizouaille, Senan, Sommecaise, Villemer, Villiers-Saint-Benoît, Villiers-sur-Tholon, Volgré.
Bléneau.—Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre; Villeneuve-les-Genêts.

Digitized by Google

Brienon.—Belle-Chaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy-en-Othe, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en-Othe, Turny, Venizy.

Cerisiers.—Arces, Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours, Dillo, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.

Charny — Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouilles Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-aux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.

Joigny.—Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champlay, Chamvres, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cidroine, Villecien, Villevallier.

Saint-Fargeau.—Fontaines, Lavau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-Champs, Sept-Fonds.

Saint-Julien-du-Sault.—Cudot, La Celle-Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépaux, Verlin.

Villeneuve-le-Roi.—Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, Les Bordes, Piffonds Rousson, Villeneuve-le-Roi.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy.—Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fouchères, Jouy, La Belliolle Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy.

Pont-sur-Yonne.—Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Agnan, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.

Sens (nord). — Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, Malay-le-Roi, Malay-le-Vicomte, Noé, Passy, Rosoy, Saint-Clément, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Véron.

Sens (sud) —Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.

Sergines. — Compigny, Courceaux, Courlon, Fleurigny, Grange-le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint-Jean, Saint-Martin-sur-Oreuse, Saint-Maurice aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers Bonneux, Vinneuf.

Villeneuve-l'Archevêque. — Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vanne, Theil, Thorigny, Vareilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Ancy-le-Franc. — Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry, Cuzy, Fulvy, Jully, Lézinnes, Nuits, Pacy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les-Hauts, Vireaux.

Cruzy.—Arthonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Saint-Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoi-le-Bas, Sennevoi-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.

Flogny. — Bernouil, Beugnon, Butteaux, Carisey, Dié, Flogny, La Chapelle-Vieille, Forêt, Lasson, Neuvy-Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintrain, Tronchoy, Villiers-Vineux.

Noyers. — Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Môlay, Moulins, Nitry, Noyers, Pasilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.

Tonnerre. — Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissé, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes, Viviers, Yrouerre.

Digitized by Google

MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1841.

Répartition des naissances, mariages et décès, par arrondissement, et avec distinction de sexe et d'état civil.

	ÉTAT CIVIL.		ARRONDISSEMENTS. Auxerre	Avallon	Joigny	Sens	Tonnerre	TOTAL.
NAISSANCES.	Enfants légitimes	mâles	1412	576	1288	763	448	4487
		femelles	1288	565	1261	812	416	4342
	Naturels reconnus	mâles	8	2	5	3	10	28
		femelles	3	»	6	4	4	17
	Naturels non reconnus	mâles	80	12	69	50	10	221
		femelles	83	9	72	54	6	224
	TOTAUX		2874	1164	2701	1686	894	9319
MARIAGES.	entre garçons et filles		913	353	796	497	307	2866
	entre garçons et veuves		18	5	19	16	8	66
	entre veufs et filles		74	29	51	50	21	225
	entre veufs et veuves		41	11	41	32	18	143
	TOTAUX		1046	398	907	595	354	3300
DÉCÈS.	Garçons		659	335	697	470	236	2397
	Hommes mariés		377	137	303	233	194	1244
	Veufs		180	69	144	102	74	569
	Filles		602	269	636	482	137	2126
	Femmes mariées		320	137	291	213	188	1149
	Veuves		345	135	251	179	153	1063
	TOTAUX		2483	1082	2322	1679	982	8548

Digitized by Google

Répartition par mois.

ARRONDISSEMENTS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem.	Octob.	Novem.	Décem	TOTAL.
						Naissances.							
Auxerre.....	264	237	249	269	259	218	245	209	216	240	237	231	2874
Avallon.....	103	92	108	90	91	96	103	88	87	124	89	93	1164
Joigny......	239	237	275	275	227	199	201	211	200	226	205	206	2701
Sens........	173	159	165	142	138	117	136	138	136	125	120	137	1686
Tonnerre....	81	85	86	78	78	62	80	71	63	71	72	67	894
TOTAUX..	860	810	883	854	793	692	765	717	702	786	723	734	9319
						Mariages.							
Auxerre.....	202	121	20	167	56	59	42	54	50	55	172	48	1046
Avallon.....	121	38	4	73	18	39	10	10	20	8	54	3	398
Joigny......	165	85	22	145	31	103	63	43	44	44	130	32	907
Sens........	73	57	24	88	54	71	32	31	29	42	63	31	595
Tonnerre....	95	37	6	64	19	22	10	11	14	14	53	9	354
TOTAUX..	656	338	76	537	178	294	157	149	157	163	472	123	3300
						Décès.							
Auxerre.....	222	165	201	210	221	189	166	216	254	248	213	178	2485
Avallon.....	118	100	92	100	76	83	63	83	98	103	78	88	1082
Joigny......	216	158	169	199	150	139	139	266	293	227	195	171	2322
Sens........	154	117	128	150	122	104	136	179	199	155	118	117	1679
Tonnerre....	102	81	72	83	66	56	59	85	107	101	81	91	982
TOTAUX..	812	621	662	742	635	571	563	827	951	834	685	645	8548

Répartition des décès par âge et par sexe.

CATÉGORIES D'AGES.	ARRONDISSEMENTS. Auxerre		Avallon		Joigny		Sens		Tonnerre		TOTAL.	
	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.
De 1 jour à 3 mois.	190	146	102	72	228	204	190	169	63	39	773	630
De 3 mois à 1 an.	120	98	74	53	110	105	88	100	27	25	419	381
De 1 an à 2 ans..	76	66	36	47	75	78	46	40	24	9	257	240
De 2 ans à 6 ans.	88	96	39	25	106	72	46	56	31	20	310	269
De 6 — à 10....	25	30	16	15	30	38	21	25	12	7	104	115
De 10 — à 15...	28	18	3	9	29	27	19	16	15	7	94	77
De 15 — à 20...	27	39	10	18	24	25	10	13	8	7	79	102
De 20 — à 25...	54	40	28	10	32	25	18	26	26	11	155	112
De 25 — à 30...	31	37	9	9	29	32	12	15	18	17	99	110
De 30 — à 40...	57	51	14	29	45	54	33	43	18	23	167	200
De 40 — à 50...	87	77	34	42	63	64	44	41	29	26	257	250
De 50 — à 60...	72	94	42	39	70	86	32	57	46	40	262	316
De 60 — à 70...	120	146	50	59	110	108	70	88	67	76	417	476
De 70 — à 80...	128	185	69	82	114	178	97	117	65	102	473	664
De 80 — à 90...	109	129	15	30	74	77	75	55	55	65	328	356
De 90 — à 100..	7	16	»	2	5	5	4	15	»	4	16	40
TOTAUX....	1216	1267	541	541	1144	1178	805	874	504	478	4210	4338

Digitized by Google

Comparaisons et résultats.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES	NAIS-SANCES.	DÉCÈS.	accroissement de population.	Diminution.	Nombre de naissances par mariage.
Auxerre.......	1046	2874	2483	391	»	2,56
Avallon.......	398	1164	1082	82	»	2,92
Joigny........	907	2701	2322	379	»	2,97
Sens..........	595	1686	1679	7	»	2,83
Tonnerre.....	354	894	982	»	88	2,52
TOTAUX....	3300	9319	8548	859*	88	2,76

* Cette augmentation n'est en réalité que de 771 individus pour tout le département à cause de la diminution signalée dans l'arrondissement de Tonnerre.

ENFANTS DÉCÉDÉS AVANT LA DÉCLARATION DE NAISSANCE ET POUR LESQUELS IL N'Y A QU'UN ACTE DE DÉCÈS A DRESSER.

REPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE.

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	TOTAL.
Garçons légitimes	9	12	9	4	5	6	8	3	8	5	15	15	101
Filles légitimes	2	8	7	2	2	4	4	5	4	10	6	6	58
Garçons naturels..........	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	2	5
Filles naturelles.	»	»	2	1	»	»	1	1	»	»	»	»	5
	11	20	19	8	7	11	13	9	12	15	21	23	169

REPARTITION PAR ARRONDISSEMENTS.

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	TOTAL.
Auxerre.	»	3	7	2	1	4	4	1	4	5	4	12	47
Avallon	1	2	2	»	3	2	2	1	»	1	4	»	18
Joigny.	3	7	5	4	2	2	3	1	5	2	5	6	45
Sens.	5	7	5	1	»	2	2	4	3	5	6	5	45
Tonnerre.	2	1	»	1	1	1	2	2	»	2	2	»	14
													169

Digitized by Google

PREFECTURE DE L'YONNE.

M. Saladin, Préfet de l'Yonne, Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Audiences du Préfet.

Le Préfet reçoit les lundis, mercredis et vendredis, d'une heure à quatre heures, les personnes qui ont à l'entretenir d'affaires concernant l'administration.

Il reçoit tous les jours les fonctionnaires publics et chefs de service aux mêmes heures, ou, sur leur demande expresse, à toute heure.

Entrée du Public dans les bureaux de la Préfecture.

Le bureau du *Secrétariat* est ouvert tous les jours.

Le public n'est admis dans les autres bureaux que les lundis, mercredis et vendredis, de *une heure à quatre*.

Hors de ces jours et heures, l'entrée des bureaux est formellement interdite.

Sont exceptés personnellement de cette mesure :

MM. le Général commandant le département, les Sous-Préfets, le Président du tribunal civil d'Auxerre et le Procureur du Roi, les Conseillers de préfecture, le Maire d'Auxerre, le Sous-Intendant militaire, les Ingénieurs, le Capitaine de recrutement, le Capitaine de gendarmerie, les Directeurs d'administrations, le Receveur général, le Payeur, le Directeur de l'Ecole normale, le Géomètre en chef du cadastre, les Inspecteurs des forêts, des postes, des écoles primaires;

Et les employés expressément envoyés par eux pour affaires de service.

En cas d'urgence, une autorisation spéciale d'admission devra être demandée par écrit au Préfet.

Conseil de Préfecture.

Le Préfet, *Président.*

MM.

Hay ✻.
Lescuyer, faisant fonctions de Secrétaire général.
Chatte,
Chérest.

ORGANISATION DES BUREAUX.

Premier Bureau. — *Secrétariat.*

M. *Ducros*, chef.

Administration. Objets de correspondance qui ne sont spécialement attribués à aucun bureau. Affaires réservées de toute nature. Enregistrement des dépêches; Recueil des actes administratifs, registres des Arrêtés du Préfet et du Conseil de préfecture, Bulletin des lois; impression et distribution des rapports du Préfet au Conseil Général, des procès-verbaux des délibérations dudit Conseil; des budgets et des comptes; Personnel des Sous-Préfets, des Conseillers et des employés de préfecture et des Fonctionnaires administratifs; Listes électorales et du Jury; Elections de Députés, de Conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux. Elections consulaires; Chambres consultatives de commerce. Mouvement annuel et recensement quinquennal de la population. Légion d'honneur, médailles d'honneur et récompenses pour actes de dévouement. Sociétés de belles-lettres et associations, beaux-arts, imprimerie, librairie, théâtres. Demandes de brevets d'invention,

Digitized by Google

catalogue desdits. Epidémies, épizooties, vaccine. Demandes de lettres de naturalité. Foires et marchés. Approvisionnements des boulangers et taxes. Commissions de gardes particuliers. Poste aux lettres, aux chevaux. Inventaire du mobilier de la préfecture, des sous-préfectures et des tribunaux. Caisses d'épargnes Colléges royaux. Hospices des jeunes aveugles, des quinze-vingts, des sourds-muets. Répertoire des actes administratifs.

Police. Haute police. Personnel des commissaires de police. Police médicale, jury médical, médecins, officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes. Police municipale et rurale. Réfugiés politiques. Passe-ports étrangers, à l'étranger et à l'intérieur. Permis de port-d'armes de chasse. Prisons, régime intérieur et dépenses de toutes natures; Surveillance et masse de réserve des condamnés libérés. Voyageurs indigents. Evénements malheureux. Expertise et autorisation de mise en circulation des voitures publiques. Vente de poudres. Police des inhumations. Police du travail des enfants dans les manufactures.

Culte. Erection de cures, succursales et chapelles vicariales. Congrégations religieuses.

Deuxième Bureau. — *Administration départementale et Travaux publics.*

M. *Pougy*, chef.

Budget départemental. Confection du budget. Bâtiments départementaux. Hôtels de préfecture et de sous-préfectures, tribunaux, prisons, maisons de dépôt, casernes de gendarmerie, maison d'aliénés. Travaux, dépenses, ventes, acquisitions, échanges, baux à loyer, etc., concernant ces bâtiments. Achat et entretien des mobiliers. Tribunaux, frais de parquet, menus frais des justices de paix. Dépenses diverses relatives au casernement de la gendarmerie. Edifices diocésains, église métropolitaine, archevêché, travaux, mobilier de l'archevêché. Secours aux Eglises et monuments historiques, recherches de substructions antiques. Agriculture, sociétés et comices agricoles, secours et encouragements, concours d'étalons, produits agricoles, mercuriales, écoles d'agriculture. Moulins et usines. Rivières et cours d'eau. Mines et carrières. Forges et usines à fer. Ateliers et établissements insalubres. Dessèchement de marais.

Domaine. Propriétés de l'Etat, domaines engagés, liste des rivières navigables et flottables, pêche, îles et îlots, vente, concessions, contentieux, amendes. Forêts, administration des bois de l'Etat et communaux, ventes de coupes, rouettes, amodiation de la chasse.

Ponts et chaussées. Routes royales et départementales, canaux de Bourgogne et du Nivernais, amélioration de la navigation de l'Yonne, rivières de Cure et d'Armançon, travaux neufs et d'entretien, acquisition de terrain, indemnités pour dommages, expropriation, personnel, administration, flottage et navigation, ports, police de la grande voirie et du roulage. Chemins vicinaux de grande communication, personnel, travaux de toute nature, acquisition et expropriation de terrain, indemnité pour dommages, police, etc. Chemins vicinaux de petite communication, tabeaux de classement, délimitation, vote et emploi des ressources, police.

Troisième Bureau. — *Administration communale, cultes et instruction publique.*

M. *de Puibusque*, chef.

Communes et établissements municipaux. Administration des biens des communes, hospices et bureaux de bienfaisance, dons et legs, baux à ferme et à loyer, acquisitions, aliénations et échanges, budgets primitifs et supplémentaires, règlement des comptes. Impositions locales ordinaires ou extraordinaires. Nomination des Receveurs. Octrois, droits de location de place, droits de pesage et de mesurage, droits de concessions de sépultures. Perceptions de toute nature au profit des communes et établissements charitables. Cotisations municipales. Taxes d'affouage et de jouissance des fruits communaux. Parcours et vaine pâture. Travaux aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication. Alignements des rues et places dans les villes et bourgs. Nomination des gardes champêtres. Confection des registres de

Digitized by Google

l'état civil et frais d'exécution des tables décennales. Règlements concernant le régime intérieur des hospices et les bureaux de bienfaisance. Nomination des administrateurs, médecins, receveurs et économes. Correspondances éventuelles avec des administrations hospitalières étrangères au département.

Culte. Secours pour des édifices consacrés au culte. Administration des biens et des revenus des fabriques ; règlement de leurs comptes et budgets ; subventions à la chage des communes. Nomination des fabriciens.

Instruction publique. Colléges communaux, pensions et institutions secondaires ; pensionnats de demoiselles. Budget départemental de l'instruction primaire, comités et commission de l'instruction primaire. Ecole normale, personnel, administration et comptabilité. Ecoles primaires communales, personnel, dépenses, subventions, rétribution mensuelle, encouragements, secours et récompenses, caisse d'épargnes des instituteurs. Salles d'asile.

Quatrième Bureau. — *Administration militaire. Gardes nationales. Contributions et Comptabilité.*

M. *Belle*, chef.

Administration militaire. Recrutement de l'armée, engagements volontaires, déserteurs et insoumis, justice militaire, police des jeunes soldats. Casernement, logement des troupes chez l'habitant. Fournitures et prestations pour le compte du ministre de la guerre. Convois militaires, transports, fourrages. Ecole polytechnique, Ecoles militaires et navale, écoles vétérinaires. Ecole des arts et métiers. Pensionnaires de l'Etat et de la marine. Service ordinaire et inspection des enfants trouvés et abandonnés.

Gardes nationales. Leur organisation et leur comptabilité, la formation annuelle des tableaux communaux et cantonnaux des citoyens mobilisables. Corps spéciaux des sapeurs-pompiers.

Contributions directes. Répartement, mise des rôles en recouvrement, secours pour grêle, inondation et incendie. Rétributions universitaires. Ordonnances de remises et modérations, décharge ou réduction. Nomination annuelle des répartiteurs. Cadastre, frais généraux ou particuliers qui s'y rapportent. Circonscriptions territoriales. Comptabilité du ministère des finances. Personnel des employés des contributions et du cadastre, des receveurs des finances, percepteurs et agents des poursuites. Service des poids et mesures et personnel des vérificateurs. Caisse des incendiés. Secours aux colons réfugiés.

Aliénés, dépenses, administration. Inscription de rentes sur le grand livre.

Contributions indirectes. Inventaire, exercice, abonnements, débits de poudre.

Comptabilité. Mandatement de toutes les dépenses publiques ou départementales ressortissant aux ministères de l'Intérieur, du Commerce et des Travaux publics, de l'Instruction publique, de la Justice et des Cultes. Traitements mensuels ou trimestriels des fonctionnaires. Comptes des avances réciproques entre les départements. Primes pour la destruction des loups. Comptes généraux et départementaux.

M. Dubuisson est chargé spécialement de la section de comptabilité.

M. Bouvard aîné, Inspecteur du service des enfants trouvés et des établissements de bienfaisance.

Archives. — M. *Quantin*, Archiviste.

Les archives de la préfecture se composent 1° de tous les titres des établissements religieux supprimés en 1790 dans le département, savoir : des anciens archevêchés de Sens et de l'évêché d'Auxerre, des chapitres, abbayes et prieurés d'hommes et de femmes des deux diocèses ; des titres et biens des émigrés, des cures et fabriques du département, des tribunaux consulaires, etc. Parmi ces nombreux documents, il en est de différentes valeurs : les uns sont précieux pour l'intérêt historique qu'ils présentent, les autres pour les droits de propriété, servitude, etc., sur les biens devenus nationaux en 1790 et vendus comme tels.

2° De tous les actes de l'administration depuis 1790 dans ses diverses parties telles que les communes, la guerre, les finances, les élections, les biens nationaux, les contributions, l'état civil, le clergé, les travaux publics.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL PAR CANTON.

Auxerre (est) MM. *Larabit* ✻. député, rue des Saints-Pères, n° 7, à Paris.

Auxerre (ouest) *Gallois*, vice-président au tribunal d'Auxerre, à Auxerre.

Chablis—Ligny, *Rabé*, juge de paix du canton de Ligny, à Maligny.

Coulanges-la-Vineuse, *Mauger* ✻, ancien inspecteur d'académie, rue du Cherche-Midi, n° 44, à Paris.

Coulanges-s.-Yonne, *Dupin Philippe* O ✻, député de l'Yonne.

Courson, *Dejust-Deserin*, suppléant du juge de paix de Courson, à Ouanne.

St.-Florentin—Seignelay, baron *Desaix*, C ✻ maréchal-de-camp, commandant le département, à Auxerre.

Saint-Sauveur, le baron *Chaillou des Barres* O ✻ C. G. C de l'ordre du Lion, G. C. de l'ordre du mérite civil de Bavière, ancien préfet, aux Barres, commune de Sainpuits.

Toucy, *Arrault*, ancien directeur de mines à Toucy.

Vermenton, *Sallin*, ex-receveur de l'enregistrement à Vermenton.

Avallon; *De la Brosse*, à Avallon.

Guillon—l'Isle, *Raudot*,

Quarré, *Garnier*, maire d'Etaules.

Vézelay, *Flandin*, 1er avocat-général à la Cour royale de Poitiers.

Aillant, le baron *Collibeaux-Champvallon*, O ✻ ancien sous-intendant militaire, à Champvallon.

Charny, *Roussel*, propriétaire à Charny.

Brienon—Cerisiers, *Verrollot*, maire à Brienon.

Joigny, *Thibault*, ancien maire à Joigny.

St.-Fargeau—Bléneau, *Bourgoin-Dugas*, propr. à Mézilles.

Saint-Julien, *Genty*, ancien notaire à Saint-Julien.

Villeneuve-le-Roi, le baron *Basset de Châteaubourg*, ✻ ancien préfet, à Ve-le-Roi.

Chéroy, *Bardot*, maire à Chéroy.

Pont-sur-Yonne—Sergines, *Foacier* ✻, référendaire à la C. des comptes à Paris.

Sens (sud) *Vuitry*, ancien ingénieur des ponts et chaussées, député, à Sens.

Sens (nord), *Parent*, maire de Sens.

Villeneuve-l'Archevêque, *Goubault*, ancien maire de Ve-l'Archevêque.

Ancy-le-Franc, le marquis *de Louvois*, C. ✻, pair de France, à Paris.

Cruzy—Flogny, le marquis de *Tanlay* ✻, maire à Tanlay.

Noyers, *Jacques-Palotte*, propriétaire à Tonnerre.

Tonnerre, *Rétif*, juge d'instruction à, Tonnerre.

ARRONDISSEMENTS.

Auxerre. Population totale : 114,745.

Avallon. Population totale : 47,073.—M. Hottot ✻, Sous-Préfet, *Pasqueau*, secrétaire.

Joigny. Popul. totale : 92,984. — M. Lautour-Mezeray, S.-Préfet, *Bergerand*, id.

Sens. Population totale : 63,367.—M. Lerat de Magnitot, S.-Préfet, *Desbuissons* id.

Tonnerre. Population totale : 44,792.—M. Jolivot ✻, Sous-Préfet, *Desrosiers* id.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PAR CANTON.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre (est), MM. Raveneau-Seriziers ✻, juge de paix, ancien maire.

Auxerre (ouest), Savatier-Laroche, avoué à Auxerre.

Chablis. De Gislain-Hochet, juge de paix à Chablis.

Coulanges-la-Vineuse. Chevillot, juge de paix, à Escolives.

Coulanges-sur-Yonne. Badin-d'Hurtebise, maire de Mailly-Château.

Courson. Regnauldin, notaire et maire à Courson.

Ligny. Baudouin, maire à Ligny.

St-Florentin. Leclerc de Champgobert, ancien offic. de marine à St.-Florentin.

Saint-Sauveur. Rouger, maire de Thury.

Seignelay. Dodun, ancien maire de Chemilly.

Toucy. Marey, à Toucy.

Vermenton. Rousselet, maître de poste à Vermenton.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon. Mocquot, propriét. à Avallon. — Febvre-Andoche ✻, maire *id.*

Guillon, Quatrevaux, maire à Cussy-les-Forges.

L'Isle. Baudenet d'Annoux, propriétaire à Annoux. — Guillermain, notaire à l'Isle.

Quarré-les-Tombes. Morot de Lautreville, propriétaire à St. Martin-des-Champs. — Châtelin, propriétaire à Quarré-les-Tombes.

Vézelay. Lefebvre-Nailly, propriétaire à St.-Moré. — Cotteau-Montauré, maire à Châtel-Censoir.

Arrondissement de Joigny.

Aillant. Précy, propriétaire à Chassy.

Bléneau. Lavollée, propriétaire à Villeneuve-les-Genêts.

Brienon. Fernel des Crantins, marchand de bois à Brienon.

Cerisiers. Salmon, juge de paix à Cerisiers.

Charny. Guillemineau, juge de paix à Perreux.

Joigny. Lallier, président à Joigny.

Saint-Fargeau. Lavollée Edme-Desiré, à Mézilles.

Saint-Julien-du-Sault. Protat, notaire à Saint-Julien-du-Sault.

Villeneuve-le-Roi. Leblanc, propriétaire à Villeneuve-le-Roi.

Arrondissement de Sens.

Chéroy. Claise, officier de santé à Saint-Valérien.

Pont-sur-Yonne. Lecomte, propriétaire à Villeneuve-la-Guyard — Bertrand, propriétaire à Pont-sur-Yonne.

Sens (nord). Feineux, ancien adjoint au maire de Sens. — Lobgeois ✻, ancien avocat à la Cour royale de Paris.

Sens (sud). Cornisset-Lamothe, propriét. à Sens. — Leroux, propriét. à Sens.

Sergines. Legendre, notaire à Sergines.

Villeneuve-l'Archevêque. Guichard, propriétaire à Soucy.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc. Audibert ✻, propriétaire à Fulvy. — Delasalle-Louvois, ancien magistrat, à Ancy-le-Franc.

Cruzy. Roy, juge de paix à Cruzy. — Gaillardet, propriét. à Arthonay.

Flogny. Darley, propriétaire à Neuvy. — Coquille, juge de paix à la Chapelle.

Noyers. Philippot, maire à Châtel-Gérard.

Tonnerre. Belnet, adjoint au maire de Tonnerre. — de Monicault, procureur du Roi à Tonnerre.

Digitized by Google

Noms des communes, population, liste des Maires, Adjoints, Curés*, Desservants et Instituteurs ; Cantons et Bureaux de poste du département.

NOMS DES COMMUNES	popula-tion.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS et DESSERVANTS.	INSTITUTEURS.	CANTONS	BUREAUX DE POSTE.
Accolay	1152	Monin	N.	*Leblanc*	Tachy	Vermenton	Vermenton
Aigremont	181	N.	N.	—	N	Chablis	Chablis
Andryes	985	Lapert	Surrugues	*Gibier*	Duchâtel	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.
Appoigny	1705	Colleret	Rolland	*Plait*	Lécole	Auxerre(ouest	Bassou
Arcy-sur-Cure	1495	Bizot	Bézanger	*Rémy*	Duchamp	Vermenton	Arcy-sur-Cure
Augy	345	Thévenin	Thévenin	*Vespérini*	Farcy	Auxerre (est(	Auxerre
Auxerre	12526	Piétresson	Tambour aîné Delaage	FORTIN MONNOT LARFEUIL	Petit Solmon Dufort	Auxerre	Auxerre
Avrolles	716	Vié	Delancray	*Charpentier*	Delécolle	St-Florentin	St-Florentin
Bazarnes.	596	Granjean	N.	*Pradeuc*	Legrand	Vermenton	Vermenton
Beaumont	365	Chamvin	N.	Loccident	Courtois	Seignelay	Seignelay
Beauvoir	449	Chantemille	Durville.	Verdier	Lefèvre	Toucy	Pourrain
Beine	725	Paulvé	Foulley	*Boucays*	Mérat.	Chablis	Chablis
Bessy	521	Grégoire	Gillot	*Boullé*	Leblanc	Vermenton	Arcy-sur-Cure
Bleigny-le-Carreau	428	Lhoste	Potherat	*Dumont*	Truchy	Ligny	Ligny
Bois d'Arcy	143	Toubeau	Tillien	Gautheron	Brisedoux	Vermenton	Arcy-sur-Cure
Bouilly	411	Lordereau	Létang	*Niel*	Létang	St.-Florentin	St-Florentin.
Chablis	2603	Rathier	Garinet	THOMAS	Plain	Chablis	Chablis
Champs	564	Cottat	Guyard	*Regnard*	Hugot	Auxerre (est)	Saint-Bris.
Charbuy	1276	Bachelet-Vaumoul.	Fredouille	*Droit*	Rigollet	*id.* (ouest)	Auxerre
Charentenay	678	Lapert	Albert	*Paoli*	Corbin	Coulange-la-V	Courson
Chastenay	426	Breuillé	Pinard	Juclier	Mathieu	Courson	*id.*
Chemilly p. Seignelay	436	Naillet	Pillin	*Pélissier*	Saffroy	Seignelay	Seignelay
Chemilly-sur-Serein	399	De Varange	Jacquillat	Gavet	Villain	Chablis	Chablis

Cheny	808	Prin	Durand	*Rapeneau*	Besse	Seignelay	Brienon
Chéu	652	Clémendot	Goulley	*Noyrigat*	Lanier	St-Florentin	St-Florentin
Chevannes	1336	Berthellot	Thévenot	GAILARD	Thiébaut	Auxerre(ouest)	Auxerre
Chichée	772	Picq	Picq	*Georges*	Bonnet	Chablis	Chablis
Chichy	104	Gouvine	N.	—	N.	Seignelay	Brienon
Chitry	706	Raoul	Chalmeau	*Collin*	Marceau	Chablis	Saint-Bris
Coulanges-l.-Vineuse	1398	Ledoux	N.	BROTIN	Léauté	Coulange-la-V	Coulange-la-V
Coulangeron	458	Boullié	Billaudet	*Suisse*	Bellot	*Id.*	*Id*
Coulanges-sur-Yonne	1247	Poulin	Barrey	DONDAINE	Gauchot	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.
Courgy	722	Droin	Cordier	*Roblot*	Hugot	Chablis	Chablis
Courson	1586	Loury	Boullié	QUERQUELIN	Boucheron	Courson	Courson
Crâin	826	Boizanté	Goudard	*Ménétrier*	Guimard	Coul.-sur-Y.	Coul-sur-Y.
Cravant	1284	Malvin	Nioré	DUMET	Quillaut	Vermenton	Vermenton
Diges	1588	Berthellot	Lechiche	*Porte*	Godard	Toucy	Toucy
Dracy	700	Delamour	Pautot	*Gally*	Hurlot	*Id.*	Villiers-S-Ben
Druyes	894	Cliquet	Maurage	*Collinot*	Guérin	Courson	Coul.-sur-Y.
Egléný	527	Joly	Bercier	*Verdier*	Champrenaut	Toucy	Pourrain
Escamps	1080	Gibert	Thévenot	*Julien*	Parry	Coulange-la-V	Coulange-la-V
Escolives	450	Briffaut	Renaudin	*Lambinet*	Bourdillat	*Id.*	*Id.*
Essert	207	Bourdillat Bart.	Piault	Collard	Designolle	Vermenton	Vermenton
Etais	1618	Gougenot	Merlot	*Bertin*	Boux	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.
Festigny	285	Beaufumé	Pot	N.	Rapineau	*Id.*	Coulange-la-V
Fontenailles	307	Cormier	Moreau	—	Godard	Courson	Courson
Fontenay, pr. Chablis	301	Fèvre	Fèvre	*Ballacey*	Robinet	Chablis	Chablis
Fontenay-sous-Four	253	Bourdillat	Gautherot	*Bruand*	Mouchot	Coul.-sur-Y.	Courson
Fontenoy	785	Bréchot	Munier	*Massabuau*	Delson	St.-Sauveur	Toucy
Fouronnes	535	Droin	Bonnotte	*Grimaldi*	Huchard	Courson	Courson
Fyé	172	Lasnier	Godard	*Pothin*	Tanière	Chablis	Chablis
Germigny	643	Collon	Cretté	*Paillet*	Cassemiche	St.-Florentin	St.-Florentin
Gurgy	970	Caillat	Jeanneau	*Choudey*	Berault	Seignelay	Auxerre
Gy-l'Evêque	619	Guyard	Vaillant	*Lemasson*	Barlou	Coulange-la-V	Coulange-la-V
Hauterive	326	Rousseau	Guillot	*Loccident*	Gauthier	Seignelay	Seignelay
Héry	1494	N.	N.	*Fabier*	Jossier	*Id.*	*Id.*
Irancy	1015	Mainferme	Bienvenu	*Compère*	Dorotte	Coulange-la-V	Saint-Bris

(*) Les noms des curés sont en lettres petites capitales, ceux des desservants en italique, et ceux des desservants bineurs en lettres romaines. Un — indique les communes réunies à une autre pour le culte ou l'instruction primaire.

NOMS DES COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS et DESSERVANTS.	INSTITUTEURS.	CANTONS	BUREAUX DE POSTE.
Jaulges	513	de Drouas	Clemendot	*Ladrée*	Vallet	St.-Florentin	St.-Florentin
Jussy	491	Vigreux	Rigoutat	*Huot*	Mercier	Coulange-la-V	Coulange-la-V
La Chapelle-Vaup.	270	Philippon	N.	N	Tachy	Ligny	Ligny
Lain	555	Depieyre	Girault	*Boissonnade*	Pichon	Courson	Courson
Lainsecq	1008	Juventy	Merlot	*Thédenat*	Delagoutte	St.-Sauveur	St.-Sauveur
Lalande	404	de la Celle	Couson	Moneyron	Dumont	Toucy	Toucy
Leugny	682	Puissant	Tassin	N	Gaulon	Toucy	*Id*
Levis	488	Prou	Roblin	*Fortin*	Tricotet	Toucy	*Id.*
Lichères, près Aigr.	433	Gounot	Dumont	Serres	Guérin	Chablis	Chablis
Lignorelles	438	Tremblay	Hugot	*Delorme*	Masquallet	Ligny	Ligny
Ligny	1602	Baudouin	Baudouin	Gourlot	Montjardet, Pimbet	Ligny	*Id.*
Lindry	1200	Joly	Rollin	*Dupuis*	Prot	Toucy	Pourrain
Lucy-sur-Cure	280	Grégoire	Calmeau	*Collard*	Grégoire	Vermenton	Vermenton
Lucy-sur-Yonne	600	Tayon	Leclerc	*Moreau*	Gauchot j.	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.
Mailly-la-V.	938	Guyot de Montou	Perreau	*Mosdier*	Foin	Vermenton	Arcy-sur-Cure
Mailly-le-Château	1140	Badin d'Hur[illegible]b.	Boudin	*Jojot*	Boullez	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.
Maligny	1322	Rabé	Roblot	Larbouillat	Bertrand	Ligny	Ligny
Méré	405	Léger	Flogny	*Tartry*	Jublin	Ligny	*Id.*
Merry-Sec	498	Gaté	Foudriat	Suisse	Louzon	Courson	Courson
Merry-sur-Yonne	601	Boudin	Henry	Jojot	Morin	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.
Migé	1041	Manigot	N.	*Leclerc*	Laurent	Coulange-la-V	Couange-la-V
Milly	247	Hardy	Foulley	*Gautherin*	Servais	Chablis	Chablis
Molesmes	384	Loury	Loury	Querquelin	N.	Courson	Courson
Monéteau	654	Petitjean	Bruand	*Royer*	Plantey	Auxerre(ouest)	Auxerre
Montigny	698	de Billy	Potherat	*Petit*	Massé	Ligny	Ligny
Mont-Saint-Sulpice	1483	Chanvin	Gérand	*Cornat*	Thibault	Seignelay	Brienon
Mouffy	253	Moreau	Godard	Paoli	Lorin	Courson	Courson
Moulins	313	Allard	Roblin	*Combette*	Pinon	Toucy	Toucy
Moutiers	884	Renard	Breuillé	N	Besson	St.-Sauveur	S.-Sauveur

Digitized by Google

Ormoy	690	Sourdillat	Thollard	*Vachez*	Andry	Seignelay	Brienon
Ouanne	1169	Léguillon	Angilbert	*Juclier*	Dejust	Courson	Courson
Parly	1215	Dejust	Borderieux	*Blaiseau*	Tachy	Toucy	Toucy
Perreuse	311	Marlot	Billard	*Soisson*	Marlot	St.-Sauveur	St.-Sauveur
Perrigny	388	Vinot	Bertrand	*Duru*	Philippon	Auxerre(ouest)	Auxerre
Poinchy	314	Lhermitte	Chatelain	*Gautherin*	Ménétrier	Chablis	Chablis
Pontigny	705	Crochot	N	*Bravard*	Renard	Ligny	Ligny
Pourrain	1655	Parquin	Chatelet	*Boyer*	Berrault	Toucy	Pourrain
Prégilbert	337	Chaslin	Guilly	Pradeuo	Amelin	Vermenton	Vermenton
Préhy	223	Marceaux	Leclerc	*Roblot*	Roullier	Chablis	Chablis
Quenne	468	Petitjean	Petitjean	N	Jouby	Auxerre (est)	Auxerre
Rebourceaux	570	Bellanger de R.	Oudin	*Soupey*	N	St.-Florentin	St.-Florentin
Rouvray	352	Perrignon	Malaquin	*Coullaut*	Michaud	Ligny	Ligny
Sacy	841	Cornevin	Moyné	*Boyer*	Bérault	Vermenton	Vermenton
Sainpuits	885	Roux	Barjot	*Bertrand*	Houard	St. Sauveur	Entrains
Sainte-Colombe	678	Gillet	Guyon	*Boisseau*	Chevalier	*Id.*	St.-Sauveur
Sainte-Pallaye	268	Gaudard	N	N	N	Vermenton	Vermenton
Saint-Bris	1955	Gueneau	Guenier	*Dufourt*	Gueneau Labelle	Auxerre (est)	Saint-Bris
Saint-Cyr-les-Colons.	828	Griffe	Griffe	*Mathieu*	Gérard	Chablis	Chablis
Saint-Florentin	2407	Guiollot	Mourée	Voibin	Martin	St.-Florentin.	St-Florentin
Saint-Georges	570	Dumas	Laurent	*Rousseau*	Nassé	Auxerre(ouest)	Auxerre
Saints	1338	Gallon	Dejust	*Latour*	Merlot	St.-Sauveur	St.-Sauveur
Saint-Sauveur	1561	Barrey	Gauthier	Sicard	Viardot	*Id.*	*Id.*
Seignelay	1525	Bijon	Cambuzat	Grandmaitre	Ficatier	Seignelay	Seignelay
Sementron	485	Charlois	N	Boissonnade	Moireau	Courson	Courson
Sery	307	Boidequin	Trémeau	N	N	Vermenton	Arcy-sur-Cure
Sougères	1275	Guenot	Guenot Jean	*Lécrivain*	Borgnat	St.-Sauveur	St.-Sauveur
Taingy	1026	Coudron	Perreau	*Montassier*	Perreau	Courson	Courson
Thury	1076	Rouger	Angilbert	*Gabin*	Raoul	St.-Sauveur	St.-Sauveur
Toucy	2791	Barrey	Duché Puissant	Morel	Zanner	Toucy	Toucy
Treigny	2303	Regnier	Morisset	*Pautrat*	Humbert	St.-Sauveur	St.-Sauveur
Trucy-sur-Yonne	417	de Massol	Dufour	Mosdier	Brisedoux	Coul.-sur-Y.	Vermenton
Val-de-Mercy	521	D'Aleyrac	Joly	*Bernard*	Soudais	Coulange-la-V	Coul.-la-V.
Vallan	638	Gallois	Cormier	*Sabo*	Bellot	Auxerre(ouest)	Auxerre
Varennes	314	Berthier	Loiseau	*Vallot*	Fournier	Ligny	Ligny
Vaux	350	Regnaudin	Campenon	*Troué*	Bardout	Auxerre(ouest)	Auxerre

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES	popula-tion.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS et DESSERVANTS.	INSTITUTEURS.	CANTONS	BUREAUX DE POSTE.
Venouse	281	Crochot	Dizier	*Bonnard*	Létang	Ligny	Ligny
Venoy	1219	Baudouin	Droin	*Roux*	Carré Joffrain	Auxerre (est)	Auxerre
Vergigny	469	Chevreau	Mouton	*Joachim*	Pourreau	St.-Florentin	St.-Florentin
Vermenton	2616	Mignot	Sergent Marcou	NICOLLE	Ralet	Vermenton	Vermenton
Villefargeau	424	Flandin	Cambuzat	*Vaudoit*	Damon	Auxerre(ouest)	Auxerre
Villeneuve-St.-Salve	248	Rimbert	Fourneau	N	Piétre	Ligny	Ligny
Villy	208	Couturat	Pigé	*Delorme*	Houtarde	*Id.*	*Id.*
Vincelles	811	De Badereau	Raveneau	*Girault*	Lhéritier	Coulange-la-V	Coulange-la-V
Vincelottes	466	Pignollet	Bardout	Girault	Lhéritier	*Id.*	Saint-Bris

Arrondissement d'Avallon.

NOMS DES COMMUNES	popula-tion.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS et DESSERVANTS.	INSTITUTEURS.	CANTONS	BUREAUX DE POSTE.
Angely	554	Piffoux	Rappeneau	*Chaussin*	Riotte	Isle-sur-le-S.	L'Isle
Annay-la-Côte	448	Gariel	Seureau	*Frenial*	Riboulot	Avallon	Avallon
Annéot	81	Guillier	Baudot	*Frenial*	N	*Id.*	*Id.*
Annoux	558	Davout	Plain	*Gourlet*	Boursault	Isle-sur-le-S.	L'Isle
Anstrude	840	Soupey	Hobert	*Aubert*	Marsigny	Guillon	Epoisses
Asnières	657	Forestier	Guérin	*Vosinot*	Guechot	Vézelay	Vézelay
Asquins	947	Navotte	David	*Fauvet*	Darlet	*Id.*	*Id.*
Athie	255	Pâris	Lardery	*Lestres*	Mulot	Isle-sur-le-S.	L'Isle
Avallon	5666	Febvre And.	Bidault Desmolins	DARCY *Gally*	Rousseau	Avallon	Avallon
Beauvilliers	230	Michel	Léger	*Naudin*	Perreau	Quarré-les-T.	Quarré
Blacy	522	Tardy	Sugnot	*Pitois*	Dignat	Isle-sur-le-S.	L'Isle
Blannay	290	Collas	Bourgeois	Cullin	Minard	Vézelay	Avallon
Brosses	1076	Moreau	Gaulon	*Gautheron*	Cambuzat	Vézelay	Vézelay
Bussières	450	Garnier	Montraisin	*Naudin*	Perreau	Quarré	Rouvray
Chamoux	462	Roty	Cambusat	*Gally*	Sonnois	Vezelay	Vézelay
Châtel-Censoir	1332	Cotteau	Rollet	AUVRAY	Olivier	Vézelay	Coul.-sur-Y.

Digitized by Google

Chastellux	712	Pignot	Augueux	*Hilaire*	Doré	Quarré	Chastellux
Cisery	164	Soisson	Barbier	Aunave	Guettard	Guillon	Cussy-les-Forg
Civry	429	Hitier	Riotte	*Brulé*	N	L'Isle	Avallon
Coutarnoux	421	Petit	Lorotte	*Baudot*	Barillot	*Id.*	Lucy-le-Bois
Cussy-les-Forges	470	Quatrevaux	Sergent	*Cartault*	Sassé	Guillon	*Id.*
Dissangis	554	Boulmier	Benoît	*Candras*	Morin	L'Isle	Avallon
Domecy-sur-Cure	900	Guyard	Thouard	Lairot	Dizien	Vézelay	*Id.*
Domecy-sur-le-Vault	386	de Domecy	Guignot	*Denouh*	Tavaillot	Avallon	*Id.*
Etaule	429	Gariel	Gourdault	*Leborne*	Rouard	*Id*	*Id.*
Foissy-les-Vézelay	430	Thouard	Mercier	Charles	Marcellot	Vézelay	*Id.*
Fontenay, pr. Vézelay	648	Mercier	Drouin	*Dessignolles*	N	*Id.*	Vézelay
Girolles	470	de Pomblin	Jacquard	*Evrard*	Ragot	Avallon	Avallon
Givry	466	Febvre	Moiron	N	Bricard	Vézelay	*Id.*
Guillon	795	de la Brosse	Monnot	*Aunave*	Barbier	Guillon	Cussy-les-F.
Island	494	Dorneau	Boussard	*Nicolle*	Duban	Avallon	Avallon
Joux	1186	Delétang	Dupit	*Gateau*	Moine	L'Isle	Lucy-le-Bois
Levault	852	Ravisy	Choudey	*Girard*	Bureau	Avallon	Avallon
Lichères	249	Berthaux	Geoffroy	Moreau	Patout	Vézelay	Vézelay
L'Isle	865	Chéru	Demorillon	SENNEQUIER	Bidault	L'Isle	L'Isle
Lucy-le-Bois	1014	Chauvelot	Prétot	FAUVET	Cunault, Chatey	Avallon	Lucy-le-Bois
Magny	1064	Noirot	Camus	*Bunetier*	Chevillotte, Bernel	Avallon	Avallon
Marmeaux	287	Halley	Garnier	*Viardot*	Millot	Guillon	*Id.*
Massangis	576	Barbier	Laurent	*Tacquenet*	Gueneau	L'Isle	Lucy-le-Bois
Menades	183	Pannetrat	Fillon	*Nicolle*	Charlier	Avallon	Vézelay
Montillot	940	De Lenferna	Defert	*Gautheron*	Labatte	Vézelay	*Id.*
Montréal	620	Delavault	Labbé	SERGENT	Michelin	Guillon	Avallon
Pierre-Perthuis	218	Roglet	Cuillière	*Charles*	Château	Vézelay	Vézelay
Pizy	390	Meurgey	Garnier	*Villiers*	Breuillard	Guillon	Semur
Pontaubert	535	Ràudot	Defert	*Minard*	Bourgeot	Avallon	Avallon
Précy-le-Sec	734	Rameau	Levrault	*Bourrey*	Pelletier	L'Isle	Lucy-le-Bois
Provency	426	Boisseau	Delacour	*Virally*	Jarry	L'Isle	*Id.*
Quarré-les-Tombes	2523	Chatelain	Chevillotte	HENRY-WAAST	Garnier	Quarré	Quarré
Saint-André	384	Darcy	Cadoux	*Gibier*	Brenot	Guillon	Cussy-les-F.
St.-Branché	856	Santigny	Robin	*Comparet*	Farcy	Quarré	Avallon
Ste-Colombe.	485	Peut	Morin	*Ferrand*	Montandon	L'Isle	Lucy-le-Bois
Ste-Magnance	865	Picard	Valtat	*Delacoste*	Proux	Quarré	Rouvray
St-Germ. des Champs	1240	Barbier	Gaudin	*Cavet*	Devoir	*Id.*	Chastellux

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS et DESSERVANTS.	INSTITUTEURS.	CANTONS	BUREAUX DE POSTE.
Saint-Léger	1633	Tripier	Lazardeux	*Mourey*	Colas	Quarré	Quarré
Saint-Moré	386	Lefebvre-Nailly	Pinson	*Bouchot*	Gaumont	Vézelay	Arcy
Saint-Père	1038	Moirand	Cophineau	*Lécorcher*	Lavallée	*Id.*	Vézelay
Santigny	397	Cosseret	Hospied	*Laurent*	Seurre	Guillon	Avallon
Sauvigny-le-Beuréal	203	Larue	Nieutin	Breuillard	Gascard	*Id.*	Rouvray
Sauvigny-le-Bois	776	Bourrey-Merlet	Jarry	*Duchêne*	Courtois	Avallon	Avallon
Savigny-en-Terre-Pl.	383	Soisson	Lempereur	*Breuillard*	Brenot	Guillon	Cussy-les-F.
Sceaux	281	Rouard	Naudin	*Vosgien*	Convert	*Id.*	Avallon
Sermizelles	394	Defert	Huot	*Cullin*	Michelin	Avallon	*Id.*
Talcy	302	Dion	Jacob	Viardot	Prévost	L'Isle	*Id.*
Tharoiseau	410	Cullin	Gerbeaux	*Boyard*	Gerbaux	Vézelay	Vézelay
Tharot	239	Léger	Minard	*Jacob*	Goussot	Avallon	Avallon
Thizy	248	Champenois	Jacob	Pitois	Barrey	Guillon	*Id.*
Trévilly	209	Santigny	Gauthier	Vosgien	Boivin	*Id.*	Cussy-les-F.
Vassy	331	Dolin	Canal	*Raverat*	Legast	Guillon	Semur
Vézelay	1193	Desnoyers	Harang	SERGENT	Cailleux	Vézelay	Vézelay
Vignes	352	Davout	Parisot	*Minard*	Leblanc	Guillon	Semur
Voutenay	326	Bourgeois	Chastellet	*Denavarre*	Renaud	Vézelay	Arcy

Arrondissement de Joigny.

Aillant	1303	Allais	Gouallard	MILLOU	Dosnon, Gourliau	Aillant	Aillant
Arces	1017	Largeot	Bernard	*Durand*	Perreau	Cerisiers	Cerisiers
Armeau	872	Méreau	Landry	*Duranton*	Bru	W.-le-Roi	Villevalier
Bassou	736	Delahaye	Huot	*Lapierre*	Mathey	Joigny	Bassou
Belle-Chaume	610	Dubois	Mercier	*Bochot*	Thollois	Brienon	Brienon
Béon	547	Ragon-Desessarts	Bourderon	*Mackéone*	N	Joigny	Joigny
Bléneau	1313	Thénain	Lachambre	HENRION	Masson	Bléneau	Bléneau
Bligny-en-Othe	145	Delagneau	Pasquelin	*Dumont*	N	Brienon	Brienon
Bœurs	949	Girard	Toutey	*Perreau*	Cugnier	Cerisiers	Cerisiers
Bonnard	188	Gervais	Chat	N	Cassemiche	Joigny	Bassou

Branches	626	Burat	Fréchot	*Luporsi*	Cassemiche	Aillant	Bassou
Brienon	2628	Verrollot	Gilbert Pouillot	Vidot	Pouillot	Brienon	Brienon
Brion	764	Saffroy	Paillot	*Garnier*	Faussé	Joigny	Laroche
Bussy-en-Othe	1219	Granvilliers	Callé	*Jarant*	Godin	Brienon	Laroche
Bussy-le-Repos	369	Pathier	Lenain	Chauvisé	Courtois	W.-le-Roi	W.-le-Roi
Cérilly	238	Lorne	Gâteau	—	Payen	Cerisiers	Cerisiers
Cerisiers	1444	Ragon	Vaudoux	Boisselier	Dubé	Cerisiers	Cerisiers
Cézy	1395	Levert	Fillot	*Viala*	Dosnon	Joigny	Joigny
Chailley	1268	Badié	Michaux	*Vaudey*	Delécolle, Guillot	Brienon	St-Florentin
Chambeugle	195	Rosse	Baratin	N	Gaillard	Charny	Charny
Champcevrais	739	Delaboire	Durand	*Pathevin*	Michon	Bléneau	Bléneau
Champignelles	1372	Lavollée	Bonneviot	*Morel*	Biollet	Bléneau	Charny
Champlay	898	Ribière	Soufflot	*Girault*	Ansault	Joigny	Bassou
Champlost	1539	Desguerrois	Paris	*Mathieu*	Michault	Brienon	Brienon
Champvallon	466	Garnier,	Laurin	N	Roy	Aillant	Joigny
Chamvres	708	Chantemille	Denis	*Fournier*	Mercier	Joigny	Joigny
Charmoy	407	Bruneau	N	*Fourier*	Bernot	Joigny	Bassou
Charny	1364	Perdu	Moré	Thomas	Berthelot	Charny	Charny
Chassy	883	N	N	*Fouinat*	Girard	Aillant	Aillant
Chaumot	705	Brissot	N	*Guenot*	Charrot	W.-le-Roi	W.-le-Roi
Chêne-Arnoult	265	Gillotin	Parmentier	O'neill	N	Charny	Charny
Chevillon	559	Ribière	Palleau	Manquest	Gillet	Charny	Charny
Chichery	660	Cappet	Bouquin	*Putois*	Dupré	Joigny	Bassou
Coulours	835	Viot	Collot	Peretti	Roy	Cerisiers	Cerisiers
Cudot	597	Valette	Beullard	Petitjean	Morisset	Saint-Julien	W.-le-Roi
Dicy	533	Nicaise	Dumand	*Pillé*	Veau	Charny	Charny
Dillo	160	Caquelordat	Cousset	N	N	Cerisiers	Cerisiers
Dixmont	1326	Halu	Prévost	*Marcantoni*	Charpentier	W.-le-Roi	W.-le-Roi
Epineau-les-Voves	475	Martin	Cretté	*Gauthier*	Jay	Joigny	Bassou
Esnon	494	Glaive	Delagneau	*Nicolle*	Delécolle	Brienon	Brienon
Fleury	1475	Dubois	Brion	*Coulouvrier*	Guinaut	Aillant	Bassou
Fontaines	1080	Fleury	Gonneau	*Marchand*	Privé	Saint-Fargeau	Toucy
Fontenouilles	448	Rosse	Esclavy	O'neill	Gaillard	Charny	Charny
Fournaudin	389	Prestat	Brochard	Demetz	Gateau	Cerisiers	Cerisiers
Grand-Champ	980	Berthet	Marchand	*Puech*	Boucher	Charny	Charny
Guerchy	813	Ravin	Poupard	N	Rallu	Aillant	Bassou

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES	population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS et DESSERVANTS.	INSTITUTEURS.	CANTONS	BUREAUX DE POSTE.
Joigny	6741	Lacam	Robillard Chollet-Lang.	CALMUS JAY	Micauht Eloi	Joigny	Joigny
La Celle-Saint-Cyr	1326	Vincent	Didout	*Petitjean*	Pâté	Saint-Julien	Joigny
Laduz	570	Thourigny	Houchot	Serré	Dufour	Aillant	Aillant
La Ferté-Loupière	1287	Crépy	Mallet	*Coralli*	Courcier	Charny	Charny
La Mothe-aux-Auln.	97	N	N	—	Berthelot	Charny	Charny
Lavau	976	Guillon	Trottier	*Lavancy*	Perdijon	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau
La Villotte	265	N	Gasset	—	Riollet	Aillant	Toucy
Les Bordes	635	Serré	Legros	Marcantoni	Herluison	W.-le-Roi	W.-le-Roi
Les Ormes	527	Ribière	Guillot	*Lenief*	Coillier	Aillant	Aillant
Looze	484	Droit	Huré	*Marliac*	Largeot	Joigny	Laroche
Louesme	228	Delamour	N	Froquières	N	Bléneau	Saint-Fargeau
Malicorne	452	Mangot d'Orgèr.	Moreau	Suchet	Vincent	Charny	Charny
Marchais-Beton	307	N	N	*Berthélemot*	N	Charny	Charny
Mercy	167	Chalmeau	Gras	*Tridon*	N	Brienon	Brienon
Merry-la-Vallée	1078	André	Laforge	*Moulin*	Berry	Aillant	Aillant
Mézilles	1598	Ledroit	Cheminant	*Stéphani*	Jorlain	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau
Migennes	429	Cloche	Lefebvre	*Pinet*	Millon	Joigny	Laroche
Neuilly	919	Bonnerot	Piat	*Fréneau*	Perdijon	Aillant	Bassou
Paroy-en-Othe	552	Prévost	Adam	*Rouyer*	Lancelot	Brienon	Brienon
Paroy-sur-Tholon	599	Vignot	Thibault	Fournier	Picard	Joigny	Joigny
Perreux	725	Franchis	Lavis	*Plisson*	Paillot	Charny	Charny
Piffonds	1075	Sabart	Poisson	N	Chevalier	W.-le-Roi	We-le-Roi
Poilly	1000	Marie	Fagotat	*Serré*	Boulmeau	Aillant	Aillant
Précy	830	Rougemont	Bichou	*Picquoin*	Vérax	Saint-Julien	Joigny
Prunoy	608	Demersay	Delomas	*Manquest*	Morisson	Charny	Charny
Rogny	1385	Jaupitre	Pouillot	*Védel*	N	Bléneau	Chat-sur-L.
Ronchères	215	Rameau	Sauvage	N	Guérinet	Saint-Fargeau	St.-Fargeau
Rousson	469	Lasseron	Collot	Douine	Rousse	W.-le-Roi	W.-le-Roi

Digitized by Google

St.-Aubin-Chât.-Neuf	972	Lemonnier	Berry	*Vasselin*	Perdijon	Aillant	Aillant
St.-Aubin-sur-Yonne	456	Verrier	Vermillet	Makéone	Ricard	Joigny	Villevallier
Saint-Cidroine	1063	Rativeau	Rativeau	*Moreau*	Poisson	Joigny	Laroche
S.-Denis-sur-Ouanne	596	Carré	Ribière	*Puech*	Boucher	Charny	Charny
Saint-Fargeau	2548	Carreau	Gaudet	GROSSOT	Forgeron	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau
St.-Julien-du-Sault	2298	Genty	Protat	GIRARD	Niquevert	Saint-Julien	W.-le-Roi
Saint-Loup d'Ordon	633	de Trecesson	Benard	*Roidot*	Dumont	Saint-Julien	W.-le-Roi
S-Martin-des-Champs	560	Méry	Lesire	*Pégorier*	Allard	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau
St.-Martin-d'Ordon	505	Picault	Fouet	—	Dumont	Saint-Julien	W. le-Roi
St.-Martin-sur-Ocre	115	Gallet	Filliout	—	Berry	Aillant	Aillant
St.-Martin-s-Ouanne	702	Baratin	Noyer	*Suchet*	Vincent	Charny	Charny
St.-Maurice-le-Vieil	556	Carré	Hurlaut	*Ducrot*	Gallet	Aillant	Aillant
Saint-Maurice-Thiz.	291	Jolibois	Bougault	—	Béguine	Aillant	Aillant
Saint-Privé	895	Mouillot	N	*Galabert*	Bellot	Bléneau	Bléneau
St.-Romain-le-Preux	453	Laurin	Jublier	Denizot	Imbert	Saint-Julien	Joigny
Senan	762	Michot	Martin	*Crochot*	Robineau	Aillant	*Id.*
Sépaux	762	Chaimbaut	Beullard	*Denizot*	Montagne	Saint-Julien	*Id.*
Sept-Fonds	234	Ducrot	Boté	Baudouin	N	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau
Sommecaise	507	Laurin	Gillon	N	Fourchotte	Aillant	Aillant
Tannerre	885	David	Guillemineau	*Froquières*	Billiot	Bléneau	Saint-Fargeau
Turny	1291	Fourrey	Laubet	*Merlot*	Berthelin	Brienon	St.-Florentin
Vaudeurs	1002	Chatelain	Pissier	*Peretti*	Huchard	Cerisiers	Cerisiers
Venisy	1777	Fourrey	Martin	*Huchard*	Goyard Frontier	Brienon	St.-Florentin
Verlin	573	Tardif	Joigneau	*Chauvisé*	Donon	Saint-Julien	W.-le-Roi
Ville-Chétive	284	Girardeau	Vigoureux	N	Adam	Cerisiers	Cerisiers
Villecien	520	Barat	Tissier	*Mackéone*	Giraudon	Joigny	Villevallier
Ville-Franche	946	Beullard	Moreau	*Jean*	Mouturat	Charny	Charny
Villemer	447	Pellier	Houchot	*Darley*	Jay	Aillant	Bassou
Villeneuve-le-Roi	4525	Lenfant	Bernier Jubin	DENISOT	Jacquin	W.-le-Roi	W.-le-Roi
Villeneuve-les-Gen.	552	Fouqueur	Roblin	*Baudouin*	Plain	Bléneau	Saint-Fargeau
Villevallier	552	Gallois	Picard	*Pigé*	Dubois	Joigny	Villevallier
Villiers-St.-Benoît	961	Ragon-Beauch	Tortera	*Morel*	Riollet	Aillant	Villiers-St.-B.
Villiers-sur-Tholon	776	Leau	Pouy	*Collot*	Vinot	*Id.*	Aillant
Volgré	405	Natey	Leau	Crochot	Poirier	*Id.*	Joigny

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES.	population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS et DESSERVANTS.	INSTITUTEURS.	CANTONS	BUREAUX DE POSTE.
			Arrondissement de Sens				
Bagneaux	541	Villiers	Protin	*Bardet*	Chrétien	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.
Brannay	544	Musset	Mati gnon	*Bitouzé*	Perrin	Chéroy	Pont
Champigny	1690	Esprit	Dumant.	*Relief*	Gay et Bousset	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard
Chaumont	619	Flecher	Veau	*Goussard*	Camus	Pont-s.-Yonne	*id.*
Chéroy	886	Bardot	Mauclère	Delaage	Michelet	Chéroy	Chéroy
Chigy	475	Lhoste	Couard	Guyard	Franc	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.
Collemiers	461	Larive	Cochard	*Foussat*	Sajat	Sens (sud)	Sens
Compigny	204	Laurin	Norblin	*Cassery*	Denise	Sergines	Pont
Cornant	345	Fouet	Prieur	Croquet	Roger	Sens (sud)	Sens
Courceaux	204	Pouthé	Thierry	Rousselot	Saunier	Sergines	Pont
Courgenay	743	Du Preuil	Hardy	*Gervais*	Boudard	W. l'Archev.	W.-l'Archev.
Courlon	1212	Lefranc	Ancelot	*Mennissier*	Lebœuf	Sergines	Pont
Courtoin	122	Gravereau	Lorillon	N	N	Chéroy	Chéroy
Courtois	222	Bertrand	Bourdon	*Brulé*	Filleux	Sens (sud)	Sens
Cuy	271	Marteau	Ramonet	N	Huot	Pont-s.-Yonne	Pont
Dollot	533	Lettron	Nézondet	*Ribouleau*	Relief	Chéroy	Chéroy
Domats	705	Ferré	Langlois	*Rémond*	Viault	*id.*	*Id.*
Egriselles-le-Bocage	1128	Poussier	Sevrat	*Croquet*	Flatté	Sens (sud)	Sens
Etigny	434	Fraudin	Grosset	Brelet	Delagrange	*Id.*	*Id.*
Evry	242	Lefranc	Savard	Rolley	Huot	Pont-s.-Yonne	Pont
Flacy	362	Gelisson	Gatouillat	N	Lespagnol	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.
Fleurigny	567	Prin	Lozier Loizon	Rollet	Pellerin Millet	Sergines	Pont
Foissy	736	Goussé	Damien	*Pelletier*	Pigeon	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.
Fontaine-la-Gaillarde	385	De Fontaine	Riché	*Prunier*	Denis	Sens (nord)	Se s
Fouchères	414	Lehupe	Ponce	Déruaz	Thévenot	Chéroy	Chéroy
Gisy-les-Nobles	650	Roger	Venet	*Rolley*	Mittaine	Pont-s.-Yonne	Pont

Digitized by Google

Grange-le-Bocage	441	Thénard	Gobry	Maître	Durlot	Sergines	Pont
Gron	654	Fouet	Grégoire	N	Dechambre	Sens (sud)	Sens
Jouy	455	Leviel	Leclerc	Mackéone	Bonneau	Chéroy	Chéroy
La Belliolle	263	de Séréville	Delajon	*Debauve*	Binoche	*id.*	*id.*
La Chapelle-sur-Or.	540	Mathieu	Michaut	*Guilloux*	Vosgien	Sergines	Pont
Lailly	517	Poisson	Valtat	*Salmon*	N	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.
La Postolle	306	Thorailler	Savignat	*Maitre*	Vacher	*id.*	Id.
Les Sièges	829	Pinsonnat	Blin	*Boblin*	Boudard	*id.*	Id.
Lixy	515	Queudot	Ramon	Bitouzé	Finot	Pont-s.-Yonne	Pont
Maillot	421	Moreau	Chicouard	*Beauvat*	Pellerin	Sens (nord)	Sens
Mâlay-le-Roi	217	Beau	Thomas	*Moral*	N	*id.*	Id.
Mâlay-le-Vicomte	908	Godard	Guitton	*Guyard*	Blanchet	*id.*	Id.
Marsangis	798	de Marsangy	Martineau	*Douine*	Renvoisé	*id.* (sud)	Sens
Michery	1081	Tartois	Guillon	*Hunot*	Devina	Pont-s.-Yonne	Pont
Molinons	324	Petit	Petit	*Bourbon*	Veau	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.
Montacher	711	Poupart	Cottet	*Mackéone*	Vivien	Chéroy	Chéroy
Nailly	1125	Normand	Marinier	*Lemoine*	Perrot	Sens (sud)	Sens
Noé	404	Daguin	Beau	*Balès*	Cavenel	*id.* (nord)	Cerisiers
Pailly	445	Bourcier	Gervais	*Jolly*	Denisat	Sergines	Pont
Paron	436	Lefort	Vaudoux	—	Leloup	Sens (sud)	Sens
Passy	580	Goupillon	Chicard	*Durand*	Leblanc	*id.* (nord)	W.-le-Roi
Plessis-du-Mée	248	Bénard	Chenault	Jolly	Lamarre	Sergines	Pont
Plessis-Saint-Jean	434	Lalande	Deforet	*Lefranc*	Bernard Vinc.	*id.*	Id.
Pont-sur-Vannes	309	Leclerc	Lavoué	LeBoullangier	Rigolet	W.-l'Archev.	Cerisiers
Pont-sur-Yonne	1873	Mou	Brisson	Bourry	Duflot	Pont-s.-Yonne	Pont
Rozoy	277	Bertrand	Gauthier	*Muard*	Trotin	Sens (nord)	Sens
Saint-Aignan	338	Boucheron	Bernard	N	Dautel	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard
Saint-Clément	758	Lorne	Marseiller	*Crété*	Guerbet	Sens (nord)	Sens
Saint-Denis	134	Lepagnol	Gateau	—	N	*id.* (sud)	Id.
St.-Martin-du-Tertre	623	Lhermitte	Grevois	*Morel*	Renault	*id.*	Id.
St.-Mart.-sur-Oreuse	601	Lefranc	Lamotte	*Berbey*	Payen	Sergines	Pont
St.-Maur.-aux-Riches	1000	Vaillant	Billet	*Brissot*	Guillaume	*id.*	Id.
Saint-Valérien	926	Claisse	Delajon	Odiot	Fortin	Chéroy	Chéroy
Saligny	341	Leriche	Renaudot	N	Colin	Sens (nord)	Sens
Savigny	315	de Bressieux	Cornu	*Rémond*	N	Chéroy	Chéroy
Sens	10099	Parent	Chauveau Dubois	Roger Carlier Dangauthier	Guillon Maupin Guillon fils	Sens (nord)	Sens

NOMS DES COMMUNES.	population.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS et DESSERVANTS.	INSTITUTEURS.	CANTONS	BUREAUX DE POSTE.
Serbonnes	529	Cébert	Brissot	*Guillot*	Soyer	Sergines	Pont
Sergines	1371	Masson	Bourdon	MONCARRÉ	Charpentier	Id.	Id.
Sognes	330	Gobry	Collard	N	Vajon	Id.	Id.
Soucy	749	Foin	Huré	N	Legendre	Sens (nord)	Sens
Subligny	358	Duperret	Bertrand	Foussat	Fortin	Chéroy	Id.
Theil	400	Portier	Charles	Balès	Mirauchaux	W.-l'Archev.	Cerisiers
Thorigny	776	Barbier	Fenard	*Rollet*	Lespagnol	Id.	W.-l'Arche.
Vallery	681	comte de Sade	Navarre	FRONT	Brulé	Chéroy	Chéroy
Vareilles	298	Bourgeois	Vaudoux	Roblin	Rallu	W.-l'Archev.	Cerisiers
Vaumort	318	Bouchereau	Préau	Boisselier	Garnier	Sens (nord)	Id.
Vernoy	416	Gois	Dechambre	Rémond	N	Chéroy	Chéroy
Véron	1182	Bertrand	Rousseau	*Villain*	Filleux	Sens (nord)	Sens
Vertilly	210	Juillet	Pontailler	N	Housset	Sergines	Pont
Villeblevin	896	Bourgoin	Vérrien	*Clergeau*	Houpin	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard
Villebougis	528	Maurière	Marquis	*Déruaz*	Lasnier	Chéroy	Sens
Villegardin	321	Nézondet	Gourdet	—	Veau	Id.	Chéroy
Villemanoche	831	Perrier	Chollet	*Vialle*	Berlin	Pont-s.-Yonne	Pont
Villenavotte	148	Ferrien	Dodet	—	N	Id.	Id.
Villeneuve-l'Archev.	1925	Villiers	Olive	ROBIN	Collot	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.
Villen.-la-Dondagre	302	Vallon	Cornet	Debauve	Filleux	Chéroy	Chéroy
Villeneuve-la-Guyard	1912	Lecomte	Paulard	*Séguin*	Vivien	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard
Villepérot	182	Mondemé	Tenain	*Perron*	Veau	Pont-s.-Yonne	Pont
Villeroy	186	Bazin	Meunier	Foussat	Fortin	Chéroy	Sens
Villethierry	705	Perrheron	Coupé	FLORY	Longuet	Pont-s.-Yonne	Pont
Villiers-Bonneux	231	Poyau	Prin	N	Hersin	Sergines	Pont
Villiers-Louis	500	Marmion	Blondet	*Le Boulangier*	Thierry	W.-l'Archev.	Sens
Vinneuf	1410	Chérau	Cajon	*Percheron*	Lallemen	Sergines	Pont
Voisines	755	Droin	Boulot	*Chenot*	Denis	W.-l'Archev.	Sens

Arrondissement de Tonnerre.

Aisy	443	Paris	Maigrot	Pensée	Caillien	Ancy-le-Franc	Nuits
Ancy-le-Franc	1423	Delasalle-Louv.	Rémond	LABOUR	Montandon Falconnier	Id.	Ancy-le-Franc
Ancy-le-Serveux	384	Lucas	Arbelot	*Chaussefoin*	Egeley	Id.	Id.
Annay	689	Gautherin	Mion	*Fontanez*	Poitout	Noyers	Noyers
Argentenay	232	Moreau	Picq	N	Mantelet	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Argenteuil	677	Boiteuzet	Paris	*Michon*	Loriferne	Id.	Id.
Arthonay	773	Gaillardet	Prignot	*Paris*	Basset	Cruzy	Tonnerre
Baon	260	Ménétrier	Boulard	Boucheron	Déon	Id.	Id.
Bernouil	232	Truffot	Forgeot	*Payen*	Brillé	Flogny	Flogny
Béru	310	Garnier	Coppin	*Coquinot*	Roy	Tonnerre	Chablis
Beugnon	392	Gibier	Gillot	*Bruley*	Martin	Flogny	St.-Florentin
Butteaux	480	Gibier	Vallet	*Roblot*	Jacquemier	Id.	Id.
Carisey	484	Blonde	Baillot	*Rossignol*	Damont	Id.	Flogny
Censy	153	Bouron	Grigne	*Brelet*	Naudet	Noyers	Noyers
Chassignelles	487	Fèvre	Jacquenet	*Labour*	Coutour	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Châtel-Gérard	570	Philippot	Petit	*Pussin*	Brigodiot	Noyers	Noyers
Cheney	322	Belland	Hanet	Mourrey	Dyé	Tonnerre	Tonnerre
Collan	472	Bernard	Cordier	*Bègue*	Adine	Id.	Chablis
Commissey	405	Lejeune	Vaudeau	*Michaut*	Pâris	Cruzy	Tonnerre
Cruzy	1330	Thierry-Milon	Valory	GOURMAND	Dupas	Id.	Cruzy
Cry	353	Caverot	Paupy	*Robert*	Mouillot	Ancy-le-Franc	Nuits
Cusy	262	Déon	Veuillot	—	N	Id.	Ancy-le-Franc
Dannemoine	664	Cosson	Michecoppin	*Mourey*	Chaudron	Tonnerre	Tonnerre
Dié	430	Rossignol	Giraudin	*Payen*	Verdot	Flogny	Flogny
Epineuil	591	Jollois	Bourgoin	*Grandjean*	Sagourin	Tonnerre	Tonnerre
Etivey	640	Boubet	Boijot	*Monnot*	Labille	Noyers	Noyers
Fley	445	Moine	Nicolle	Coquinot	Cordier	Tonnerre	Chablis
Flogny	392	d'Aujorrand	Jottrat	*Chevalier*	Pécune	Flogny	Flogny
Fresnes	293	Voisinot	Breuillot	*Guyot*	Bernard	Noyers	Noyers
Fulvy	164	Beau	Paris	Covillard	Quillaut	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Gigny	454	Chauchefoin	Nicolle	*Forgeot*	Ricard	Cruzy	Tonnerre
Gland	317	Camus	Fournerat	*Gourmand*	Chatais	Id.	Id.
Grimault	433	Laventureux	Chigot	Taquenet	Carré	Noyers	Noyers
Jouancy	152	Barbier-Mion	Pussin	*Puech*	Nez	Id	Id.
Jully	540	Martin	Martin	Tranchant	Montenot	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES.	population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS et DESSERVANTS.	INSTITUTEURS.	CANTONS	BUREAUX DE POSTE.
Junay	181	Maudrot	Coquard	—	Noël	Tonnerre	Tonnerre
La Chap.-Vieille-F.	650	Beugnon	Déotte	*Vaches*	Giey	Flogny	Flogny
Lasson	380	Audigé	Courtin	*Husson*	Leclerc	Id.	St.-Florentin
Lézinnes	626	Gagin	Rousseau	*Guinot*	Pacot	Ancy-le-Franc	Tonnerre
Melisey	680	Godin	Hugot	*Moreau*	Camuzat	Cruzy	Tonnerre
Môlay	313	Blot-Boyer	Labosse	*Adam*	Roger	Noyers	Noyers
Molosmes	650	Gérard	Truffot	*Thierriat*	Camus	Tonnerre	Tonnerre
Moulins	361	Voisinot	Piault	*Prêtre*	Bidault	Noyers	Noyers
Neuvy Sautour	1544	Huchard	Durup	*Billaut*	Aluison	Flogny	St,-Florentin
Nitry	920	Boyer	Dore	*Guillemeau*	Dard	Noyers	Noyers
Noyers	1764	Leidié	Robinot	Ducrot	Crédé Heurley	Id.	Id.
Nuits	450	Garnier-Vacherat	Chevalier	*Droin*	Pallenot	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Pacy	499	Lejeune	Berthon	*Delmas*	Quillaut	Id.	Id.
Pasilly	121	Thépinot	Guérard	*Brelet*	Quillaut	Noyers	Noyers
Percey	458	Monjardet	Protat	*Letteron*	Bouton	Flogny	Flogny
Perrigny	185	Mignot	Pochat	*Pensée*	Giffard	Ancy-le-Franc	Nuits
Pimelles	272	Saget	Camus	*Boucheron*	Gloton	Cruzy	Cruzy
Poilly	694	Hoppenot	Dubois	*Gavet*	Bidault	Noyers	Chablis
Quincerot	351	Petit	Batreau	*Collin*	Perruchon	Cruzy	Cruzy
Ravières	1226	Mignard	Charton	*Hardy*	Bralay Egeley	Ancy-le-Franc	Nuits
Roffey	395	Fauvernier	Méchin	*Bonnetat*	Picard	Flogny	Tonnerre
Rugny	497	Perrot	Bessonnat	*Martin*	Millon	Cruzy	Cruzy
Sainte-Vertu	287	Berthault	Béchinat	*Serres*	Boucherat	Noyers	Noyers
Saint-Martin	337	Lanier	Brain	*Demesy*	Martin	Cruzy	Tonnerre
Saint-Vinnemer	632	Guyard	Pingat	*Legatz*	Pallenot	Id.	Id.
Sambourg	233	Regnard	Nodiot	*Guyot*	Robinet	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Sarry	473	Berger	Bonnetat	*Puech*	Poitou	Noyers	Noyers
Sennevoi-le-Bas	326	Ferrand	Cornuelle	*h upied*	Viardot	Cruzy	Cruzy

Digitized by Google

Sennevoi-le Haut	576	Chaudron	Hugueny	—	Gloton	Cruzy	Cruzy
Serrigny	555	Bussy	Nicolle	*Viault*	Guérin	Tonnerre	Tonnerre
Sormery	1387	Lespagnol	Chaume	*Détolle*	Robin et Boudrot	Flogny	St.-Florentin
Soumaintrain	480	Viault	Villain	LETTERON	Couturot	Id.	Id.
Stigny	515	Ferrand	Hugot	*Tranchant*	Bernasse	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Tanlay	745	De Tanlay	Delastre	*Boucheron*	Leflève	Cruzy	Tonnerre
Thorey	265	Descaves	Ménégault	N	Descaves	Id.	Cruzy
Tissé	332	Vincent	Yvois	N	Silvestre	Tonnerre	Tonnerre
Tonnerre	4184	N	N	MICHAUT VOISIN	Delattre Pelletier Seurre	Id.	Id.
Trichey	256	Hugot	Bessonnat	*Marquot*	Boudrey	Cruzy	Cruzy
Tronchoy	297	Bazin	Cavenet	*Chapron*	Duval	Flogny	Tonnerre
Vézannes	228	Mathieu	Jacquinot	*Bizot*	Fromonot	Tonnerre	Flogny
Vézinnes	380	Grou	Platelle	*Bonnetat*	Humbert	Id.	Tonnerre
Villiers-les-Hauts	595	Faillot	Gouiller	*Covillard*	Gougenot	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Villiers-Vineux	467	Hariot	Genet	*Bezot*	Guérin	Flogny	Flogny
Villon	622	Bertrand	Fays	*Marquot*	Heurtefeu	Cruzy	Cruzy
Vireaux	510	Nicolle	Paris	*Gadret*	Paillot	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Viviers	444	De Viviers	Coppin	N	Barbenoire	Tonnerre	Tonnerre
Yrouerre	439	Lecestre	Philippon	*Raoul*	Babeuille	Id.	Id.

Digitized by Google

Communes dont les Maires sont nommés par le Roi.

VILLE D'AUXERRE.

MM. Piétresson, *Maire.*

Tambour aîné, Delaage, } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Delaage, notaire, adjoint
Flocard, propriétaire
Armandot ✻, directeur des cont. dir.
Boivin, propriétaire
Chauvelot, ancien notaire
Boucher de la Rupelle ✻, ingén. en chef
Tonnellier, juge au tribunal civil
Lechin, notaire
Denis, ancien notaire
Bert, ancien avoué
Savatier-Laroche, avoué
Uzanne, négociant
Raveneau-Serizier ✻, juge de paix
Villetard de la Guérie ✻, chef de bataillon en retraite
Monteix, aîné, propriétaire
Piétresson, maire
Dalbanne, ancien négociant
Robert, propriétaire
Lesseré-Maure, anc. négoc.
Gallois, vice-président
Tambour aîné, adjoint
Milon, ancien limonadier
Demay-Pâris, géomètre
Bonard, maître d'hôtel
Robin, maître de poste
Jaupois, propriétaire
Droin, docteur en médecine

Derriey, receveur municipal
Serre, commissaire de police
Lechat, secrétaire en chef
Victor Gaulle, architecte.

VILLE D'AVALLON.

MM. Febvre, Pierre-Andoche, *Maire.*

Bidault, Desmolins, } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Desmolins, propriétaire, adjoint
Gally, marchand de bois
Rousseau-Dumarcet, juge de paix
Mocquot, propriétaire
Belgrand, ingénieur des ponts et chauss.
Bidault, négociant, adjoint
Febvre, ✻ propriétaire, maire,
Houdaille, propriétaire
Royer, négociant
Arthault, propriétaire
Bierge, banquier
Duchateau, marchand de bois
Bertheau, propriétaire
Brunet, avoué
Bidault, juge au tribunal civil
Morizot aîné, tanneur
Aubert, marchand de bois
Raudot, propriétaire
Béthery de la Brosse, prés. du trib. civil
Febvre, jeune, avoué
Tircuit, voyer de l'arrondissement
Gagniard, médecin
Bréon, médecin.

Radot, receveur
De Nocé, commissaire de police.

VILLE DE JOIGNY.

MM. Lacam, *Maire.*

Robillard, Chollet-Langlois, } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Gauné-Genty, négociant
Ménissier, propriétaire
Chollet-Langlois, adjoint.
Chaudot ✻, propriétaire
Cappé-Blanchard, banquier
Grenet, médecin.

Digitized by Google

Gaillout-Perrier, propriétaire
Thibault, membre du conseil général
Feneux, ancien entrep. de maconnerie
Levert, confiseur
Denisot, marchand de tabac
Wasse, docteur en médecine
Robillard, propriétaire
Lacam, avocat, maire
Longbois-Jubin, mécanicien négociant
Lefebvre-Devaux, juge de paix
Remoissonnet, propriétaire
Moreau, propriétaire
Lesire-Lacam, propriétaire
Chantemille, propriétaire
Parisot, avocat
Huré. marchand de draps
Lallier, président du tribunal civil

Bouron, receveur municipal
Bourlet, commissaire de police
Roblot, architecte.
Jossier, secrétaire en chef.

VILLE DE SENS.

MM. Parent, *Maire*
Chauveau,
Dubois, } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal MM.

Duplan, m. de bois, prés. du trib. de c.
Laude, juge de paix
Feineux, prop., anc. greff. du trib. civ.
Vignon ❊, ingénieur des ponts et ch.
Ancelot, propriétaire, ancien notaire
Cornisset-Lamotte, juge de paix
Hédiard, docteur en médecine
Pignon, avoué
Délions aîné, maître de poste
Dubois, notaire
Chauveau, docteur en médecine
Lacave, propriétaire, ancien notaire
Dubaux, directeur des contr. indirectes
Brunel de Serbonnes, propriétaire
Berthelin-Desbirons, avoué
Parent, maire
Darnay jeune, juge supp. au trib. de c.
Dufour aîné, marchand de bois
Vuitry, député
Pléau, marchand de bois
Bérenger, procureur du roi
Vieille, prop. ancien notaire
Crou, docteur en médecine

Poisson, receveur municipal
Gallot, commissaire de police
Gâteau, secrétaire en chef de la mairie.

VILLE DE TONNERRE.

MM. , *Maire.*
} *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Jacques-Palotte, ancien magistrat
Rétif, juge d'instruction
Belnet, avocat
Hardy, négoc. march. de vins en gros
Gaupillat, huissier
Bonnet, ancien notaire
Chevallier-Hugot, négociant
De Monicault, procureur du roi
Mathieu, conducteur des ponts et ch.
Chérest-Delorme, greffier en chef
Roze dit Isidore, propriétaire
Jacquillat, ancien notaire
Damé, huissier
Marquis, docteur en médecine
Saintot-Regnier, marchand de draps
Viard-Hollier, architecte
Denombret, négociant
Cabasson-Gaillardet, propriétaire
Dormois, huissier
Gautherin-Meignié, confiseur
Campenon, recev. princ. des contr. ind.
Desprez, doct. méd. en chef de l'hospice
Fournerat ❊, perc. des contrib. dir.

Lemaître, receveur municipal.
Prieur, commissaire de police.

VILLE DE VILLENEUVE-LE-ROI.

MM. Lenfant, *Maire.*
Bernier,
Jubin, } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Le baron de Châteaubourg, ancien maire
Leblanc, maître de poste
Putois, propriétaire
Ratier, marchand de fer

Digitized by Google

Duru, march. de vins en gros
Jubin, propriétaire, adjoint
Elie, ✻ propriétaire
Bernier, docteur en chirurgie, adjoint
Cointat, menuisier
Hesme, notaire
Papavoine, docteur en médecine
Gillet, docteur en médecine
Chaudet, marchand de bois
Bondoux, marchand de bois
Gauthier, propriétaire

Guillet, march. épicier
Longbois, serrurier
Bally, doct. en médecine
Miqueu, propriétaire
Piat, huissier
Lenfant, notaire, maire
Bally ✻, docteur en médec.
Mimard, pharmacien

Regley, ✻ receveur
Hesme, commissaire de police.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

MM. Leblanc Emile, à Auxerre,
Viard-Hollier à Tonnerre,
Tircuit à Avallon,
Varnout à Sens,
Roblot à Joigny.

COMMISSIONS DES CONSTRUCTIONS COMMUNALES.

MM. Mondot de Lagorce ✻, ingénieur en chef, président,
Leblanc Emile, architecte,
Dondenne, professeur de mathématiques.

HOSPICES.

Comités gratuits de Consultation.

MM.

Arrondissement d'Auxerre. { Leclerc, Pougy, Lepère.

d'Avallon { Richard, Malot, Guillier.

de Joigny { Deshayes, Delamontagne, Roy.

de Sens { Luyt, Pignon, Regnault.

de Tonnerre { Belnet, Rathier, Baillot.

HÔPIPAL GÉNÉRAL DES ALIÉNÉS.

M. Girard, directeur-médecin

Commission administrative, MM.

Bon de Madières président,
Mathieu, ancien avoué, secrétaire
Rabé, juge de paix
Fortin, curé,
Laurent-Lesseré
Sallé, pharmacien,
Duru, chapelain
Dautun, receveur
Thomas, économe

HOSPICES COMMUNAUX.

AUXERRE, MM.

Duché,
Charié,
Turquin ✻,
Sauvalle,
Noirot, } administrateurs.
Villiers, receveur,
Tisserand, économe
Paradis et Courot, médecins
Marie et Moret, chirurgiens,
Boutrais, chapelain.

CHABLIS, MM.

Bavoil père,
Rampont,
De Gislain,
Albanel,
Thomassin, } administrateurs.

A. Chardon-Ythier, receveur.

Digitized by Google

Guilloux,
Quillaut,
Boissard,
Boissard P.
Gauthier, } administrateurs.
M Billout, receveur.

SAINT-FLORENTIN, MM.

Moizet,
Voirin
Jeannest de la Noue
Jeannest de Presle,
Moreau-Desfourneaux } administrateurs.
M. Desnoyers, receveur.

VERMENTON, MM.

Linard,
Chevallier,
Masson,
Boissard,
Sallin, } administrateurs.
M. Regnard jeune, receveur.

AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse,
Houdaille,
Rousseau-Dumarcet,
Baudenet,
Lombard, } administrateurs.
M. Radot, receveur.

VÉZELAY, MM.

Cerizier,
Parent,
Vildé,
Hérault,
Dieudonné } administrateurs
M. Charbonneau, receveur.

JOIGNY, MM.

Lefebvre-Devaux,
Cochet,
Pérille-Courcelle,
Lesire,
Bouron père, } administrateurs.
M. Rosapelly, receveur.

BRIENON, MM.

Durand-Desormeaux,
Pouillot,
Fernel-Descrantins,
Jannon,
Vidot,
Grandvilliers, } administrateurs.
M. Hervey, receveur.

Couillaud,
Milot,
Gallon,
Lacour,
Martineau, } administrateurs.
M. Lavinée, receveur.

SAINT-JULIEN, MM.

Protat,
Girard,
Bazin,
Bourgoin,
Barnabé, } administrateurs.
M. Ferrand, receveur.

VILLENEUVE-LE-ROI, MM.

Bonneville
Hesme,
Gentilhomme,
Piat,
Baraton, } administrateurs.
M. Giraud, receveur.

SENS, MM.

Bérenger,
Dallemagne,
Leroux,
Cornisset père,
Delporte,
Rathier, } administrateurs.
M. Poisson, receveur,
M. Hédiard, économe.

TONNERRE, MM.

Jacques-Palotte,
Hardy,
Rétif,
Siraudin,
Jacquillat-Despréaux, } administrateurs.
M. Lemaire Belnet, receveur.

NOYERS, MM.

Mariglier,
Dupêché,
Boyer,
Droin,
Ducrot, } administrateurs.
M. Julien, receveur.

Etat des Dons et Legs faits aux communes, fabriques et établissements religieux dans le cours de l'année 1842, et dont l'acceptation a été autorisée.

Du 3 septembre 1842, Ordonnance royale qui autorise la commune de Soumaintrain à accepter la donation faite à son profit par M. Louis-Isidore Letteron, d'une maison estimée 5,000 francs, et destinée à l'établissement d'une école de filles, suivant acte du 18 octobre 1842.

Digitized by Google

RESUMÉ DES OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNES PENDANT L'ANNÉE 1842.

PROFESSION des DÉPOSANTS.	NOMBRE DE LIVRETS existants au premier janvier.	ouverts pendant l'année.	soldés pendant l'année.	restants au 31 décembre.	MONTANT des sommes dues aux déposants le 1er janvier.	VERSEMENTS effectués dans l'année.	REMBOURSEMENTS.	MONTANT des intérêts alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposants.
Caisse d'épargnes d'Auxerre. M. CHAMPENOIS, *Caissier.*									
Ouvriers	87	78	25	140	38079 46	48625 14	13860 »	2113 87	74958 47
Domestiques	166	53	32	187	77925 56	38985 02	16973 77	3665 78	103602 59
Employés	20	8	5	23	16258 43	10045 »	6984 06	802 03	20121 40
Militaires et marins	17	41	29	29	15201 91	38871 18	35276 61	694 07	19490 55
Professions diverses	175	85	45	215	124540 22	97241 74	55229 28	5858 43	172411 11
Mineurs	467	132	66	533	79824 02	22993 87	22360 02	3641 36	104099 23
Sociétés de secours mutuels	4	»	»	4	5717 23	3400 »	3700 »	183 47	5600 70
TOTAUX	936	397	202	1131	357546 83	280161 95	154383 74	16959 01	500284 05
Caisse d'épargnes d'Avallon, M. CHAUSSON, *Caissier.*									
Ouvriers	26	18	8	36	11053 82	6893 »	4215 03	522 07	14253 86
Domestiques	83	27	9	101	31579 62	13511 39	5339 05	1453 36	43205 32
Employés	4	5	1	8	1495 28	3995 »	1316 15	125 61	4299 74
Militaires et marins	2	1	»	3	631 32	2935 27	1400 »	43 98	2210 57
Professions diverses	51	21	10	62	39539 12	24927 70	8889 58	1885 60	57462 84
Mineurs	74	22	4	92	13055 49	9283 15	196 66	719 82	22863 80
Sociétés de secours mutuels	»	»	»	»	» »	» »	» »	» »	» »
TOTAUX	240	94	32	302	97354 65	61547 51	19356 47	4750 44	196244 31

Digitized by Google

Caisse d'épargnes de Sens. M. Gateau, *Caissier.*

Ouvriers	192	121	44	269	93867 76	75090 08	33780 05	4552 64	139730 43
Domestiques	244	97	41	300	89233 68	51943 05	19445 28	4162 94	125894 39
Employés	13	»	»	13	3425 34	1967 »	603 »	154 28	4943 62
Militaires et marins	7	»	2	5	3706 82	185 05	1061 80	128 91	2958 98
Professions diverses	298	168	71	395	227314 99	204015 87	111085 35	11266 49	331512 »
Mineurs	307	82	31	358	67533 34	34832 »	27197 40	2825 51	77993 45
Sociétés de Secours mutuels	1	1	»	2	1221 73	2735 »	» »	103 55	4060 28
Totaux	1062	469	189	1342	486303 66	370768 05	193172 88	23194 32	687093 15

Caisse d'épargnes de Tonnerre. M. Denombret, *Caissier.*

Ouvriers	8	1	1	8	2981 51	810 »	127 07	127 07	3519 05
Domestiques	45	18	6	57	13521 71	8064 88	2543 82	664 89	19707 66
Employés	»	»	»	»	» »	» »	» »	» »	» »
Militaires et marins	»	»	»	»	» »	» »	» »	» »	» »
Professions diverses	57	49	14	92	37624 68	49401 93	18660 »	2083 76	70449 57
Mineurs	34	59	5	88	9283 79	3187 »	2991 10	464 20	9943 79
Sociétés de secours mutuels	»	»	»	»	» »	» »	» »	» »	» »
Totaux	144	127	26	245	63411 69	61463 01	24594 »	3339 92	103620 62

Caisse d'épargnes de Joigny. M. Bouron, *Caissier.*

Ouvriers	»	19	1	18	»	6625 »	300 »	80 55	6405 55
Domestiques	»	21	»	21	»	3885 »	»	63 05	3948 05
Employés	»	5	»	5	»	2500 »	»	34 80	2534 80
Militaires ou marins	»	17	1	16	»	27155 68	1625 44	24 43	25554 67
Professions diverses	»	31	1	30	»	33296 19	250 »	199 »	33245 29
Mineurs	»	60	»	60	»	18460 69	»	94 81	18555 50
Sociétés de secours mutuels	»	2	»	2	»	1435 »	»	21 48	1456 48
Toatux	»	1 55	3	152	»	93357 66	2175 44	518 12	94700 34

Tableau comparatif des opérations des caisses d'épargnes de l'Yonne en 1841 et 1842.

ARRONDISSEMENTS.	DATES des AUTORISATIONS.	DATES des ouvertures DES CAISSES.	SITUATION au 31 décembre 1841 — déposants.	SITUATION au 31 décembre 1841 — sommes dues.	SITUATION au 31 décembre 1842 — déposants.	SITUATION au 31 décembre 1842 — sommes dues.	DIFFÉRENCES dans les résultats — déposants en plus.	DIFFÉRENCES dans les résultats — sommes dues aussi en plus.
Sens	27 décembre 1834	14 mars 1835	1062	486303 66	1342	687093 15	280 »	200789 49
Auxerre	30 janvier 1835	4 octobre 1835	936	357546 83	1131	500284 05	195 »	142737 22
Avallon	19 juillet 1836	1 janvier 1837	240	97354 65	302	144296 13	62 »	46941 48
Tonnerre	16 mars 1838	14 juillet 1839	180	63411 69	245	103620 62	65 »	40208 93
Joigny	25 mars 1842	31 mai 1842	»	»	152	93357 66	152 »	93357 66
			2418	1004616 83	3172	1528651 61	754 »	524034 78

ARRONDISSEMENTS.	MOYENNE par déposant et par caisse — en 1841	MOYENNE par déposant et par caisse — en 1842		DIFFÉRENCE en plus.	MOYENNE GÉNÉRALE des quatre caisses en 1841 — déposans.	MOYENNE GÉNÉRALE des quatre caisses en 1841 — des dépôts.	MOYENNE GÉNÉRALE des cinq caisses en 1842 — déposants.	MOYENNE GÉNÉRALE des cinq caisses en 1842 — des dépôts,
Sens	457 90	511 99	247/1342	54 09				
Auxerre	382 »	442 33	882/1131	60 33				
Avallon	405 43	477 80	55/502	72 37	2418 »	415 47	3172 »	481 92
Tonnerre	341 17	422 97		81 80				
Joigny	» »	614 19						

Digitized by Google

JURY MÉDICAL.

MM. Adelon et Bérard, présidents alternativement.
Paradis, docteur en médecine à Auxerre.
Courot, *idem*.
Sallé, pharmacien à Auxerre.
Sougères, pharmacien à Ve-le-Roi.
Gaudichon, pharmacien à Sens.
Thierry, pharmacien à Avallon.

MÉDECINS DES ÉPIDÉMIES.

MM. Paradis, à Auxerre
Crou, à Sens
Grenet, à Joigny
Marquis, à Tonnerre
Quatrevaux, à Avallon.

VACCINE.

Les mesures prises par l'autorité pour la propagation de la vaccine, sont consignées dans deux arrêtés du Préfet des 25 octobre 1834 et 1er août 1837, dont nous allons résumer les dispositions.

Les médecins, chirurgiens, officiers de santé et sages-femmes sont invités à propager la vaccine autant qu'ils le pourront. Les vaccinateurs sont priés de prévenir de leur arrivée les maires des communes qui doivent eux-mêmes leur indiquer les enfants non-vaccinés. Les ecclésiastiques, les chefs d'établissements, les instituteurs, les bureaux de bienfaisance et les dames de charité sont priés d'user de leur influence auprès des familles pour les déterminer à faire vacciner leurs enfants.

Une rétribution de 50 centimes est accordée pour chaque vaccination gratuite opérée par les médecins, chirurgiens, officiers de santé et sages-femmes.

Indépendamment de cette rétribution, une indemnité extraordinaire est accordée à chaque vaccinateur qui dépasse le nombre de 200 ou de 300 vaccinations. Elle est de 40 fr dans le premier cas et de 75 fr dans le second.

Des médailles sont décernées aux vaccinateurs qui auront opéré le plus de vaccinations et auront montré le plus de zèle.

Des comités cantonnaux, composés du maire du chef-lieu, du juge-de-paix, des médecins, chirurgiens et officiers de santé du canton, sont chargés de rechercher les moyens les plus propres à propager la vaccine, de discuter toutes les questions relatives au succès des vaccinations, et de vérifier les résultats des opérations effectuées.

Dans chaque canton, un médecin inspecteur est chargé de s'assurer du succès des vaccinations opérées par les sages-femmes.

Un comité central est établi dans chaque arrondissement pour diriger les comités cantonnaux, centraliser leur travail et signaler les vaccinateurs les plus zélés.

Enfin, un comité général est établi au chef-lieu du département, seconde les comités d'arrondissement, arrête les listes générales de vaccinations et décerne les indemnités et les récompenses méritées par les vaccinateurs.

SOCIÉTÉS ET COMICES D'AGRICULTURE.

Coulange-sur-Yonne. — MM. Dupin Philippe, président; Poulin-Crochet, Regnauldin, vice-présidents; Frontier, Badin-d'Hurtebise, secrétaires; Thierriat, trésorier.

Toucy. — MM. Roché, président; Mauduit, vice-président; Arrault fils, secrétaire; Carreau fils, vice-secrétaire; Alexandre Faurax, trésorier.

Joigny. — MM. Jullien, juge, président; Ragon-Désessarts, Grenet, vice-présidents; Verrollot-d'Ambly, Letouzé de Longuemard, scrutateurs; Lelorrain, Durand-Désormeaux, Benoit, secrétaires; le baron d'Ostein, trésorier.

Saint-Fargeau. — MM. de Vathaire, président; Lacour, vice-président; Guadet, secrétaire; Gallon, vice-secrétaire; Martineau, trésorier.

Avallon. — MM. de Chastellux, président; Cordier, vice-président; Royer-Gariel, trésorier; Raudot, secrétaire; Guillier, vice-secrétaire.

Tonnerre. — MM. Jolivot, sous-préfet, président; Maison, trésorier-bibliothécaire; Roze, secrétaire; Rathier-Belnet, vice-secrétaire.

Digitized by Google

SECTION II.

ADMINISTRATION ECCLESIASTIQUE.

DIOCÈSE DE SENS.

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre' Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens est autorisé à porter le titre d'Evêque d'Auxerre.

La métropole de Sens compte, depuis Saint Savinien, 110 prélats, dont 19 sont révérés comme saints, 10 ont été cardinaux et un, Pape sous le nom de Clément VI.

L'Archevêque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et Moulins.

N. Archevêque de Sens, Evêque d'Auxerre, Primat des Gaules et de Germanie.

Vicaires généraux, MM.

Pétitier, Brigand, Lallier, } *Capitulaires pendant la vacance du siége.*

Roger, Bidault, Flagel } *Vicaires généraux honoraires.*

Secrétaire général, M.

Grapinet, chanoine titulaire.

CHAPITRE DIOCÉSAIN.

Chanoines, MM.

Roger, archiprêtre et doyen du chapitre
Bernard,
Pétitier (François),
Grapinet,
Bidault,
Bouteille,
Hilaire Aubert
Murot.
Sicardi.

Chanoines honoraires

Sergent, curé de Vézelay,
Calmus, curé de Joigny,
Collinot, desservant de Druyes,
Bruchet, vicaire général de Tours,
Fortin, curé d'Auxerre,
Carlier, curé de Saint-Maurice de Sens,
David, curé dans le diocèse de Paris,
Monnot, curé de Saint-Eusèbe à Auxerre.
Grossot, curé de Saint-Fargeau,
Moncarré, curé de Sergines,
Millon, supér. du petit sémin. d'Auxerre,
Chaussin, desservant d'Angely,
Michaut, curé de Tonnerre,
Dangauthier, anc. professeur au séminaire de Sens,
Lavialle, professeur,
Péreymont, anc. professeur au séminaire,
Lalment, prêtre sacristain de la Métropole,
Sergent, curé de Montréal,
Nicolle, curé de Vermenton,
Henrion, curé de Bléneau,
Sicard, curé de Saint-Sauveur,
Robin, curé de Villeneuve-l'Archevêque.
Gourmant, curé de Cruzy,
Dondaine, curé de Coulange-sur-Yonne,
Darcy, curé de Saint-Lazare d'Avallon,
Gailhard, curé de Chevannes,
Duchêne, desservant de Sauvigny-le-Bois,
Grandmaistre, curé de Seignelay.
Rousseau, anc. éco. du grand séminaire.
Ablon, ancien curé d'Appoigny,
André, ancien curé de St-André à Joigny.

Digitized by Google

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN

Dirigé par MM. de Saint-Lazare.

MM. Flagel, supérieur,
Lavialle, professeur de morale,
Monplaisir, professeur de dogme,
Suchey, professeur de philosophie,
Marty, économe.

PETIT SÉMINAIRE D'AUXERRE.

MM. Millon, supérieur,
Laureau, directeur,
Ferrey, économe

Professeurs, MM.

Ferrey, rhétorique,
Laureau, seconde,
Ansault, troisième,
Leduc, quatrième,
Gally, cinquième,
Labaisse, sixième,
Barbier, septième;
Dumas, huitième.
Patouillat, Fillieux, } maîtres d'étude
Dumas, Gally } arithmétique
Ansault, algèbre
Leduc, géométrie
Sigond, dessin

ETAT des Dons et Legs faits en faveur des Etablissements religieux et dont l'acceptation définitive a été autorisée en 1842.

Le 4 juillet 1842, ordonnance royale qui autorise la Fabrique de l'église de Molosme à accepter le legs d'une rente annuelle et perpétuelle de quarante francs fait à cet établissement par M. Pierre Boudrey, suivant son testament public du 25 décembre 1841.

Digitized by Google

SECTION III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

COUR ROYALE DE PARIS.

PRÉSIDENTS :

le baron Séguier, G ✻.
Agier ✻.
Simonneau ✻.
Silvestre ✻.
Pécourt ✻
Moreau, ✻

CONSEILLERS :

Monmerqué ✻,
Gabaille, ✻
Brisson, ✻
Chrestien de Poly ✻,
Espivent de la Villeboisn. ✻
Cauchy ✻,
Lechanteur,
De Glos ✻,
Baron Chaubry ✻,
Faure,
Philippon, ✻
De Vergès, ✻
De Froidefond d. Farges O ✻
Grandet ✻,
Tallandier,
Dauplès, ✻
Baron Séguier, ✻
Lassis, ✻
Duboys, ✻
Rolland de Villargues, ✻
Try, ✻
Amelin, ✻
Chalret-Durieu, ✻
Lefebvre, ✻
Champanhet, ✻
Dozon, ✻
Brisout de Barneville,
Hémar,
Vic. de Bastard-d'Estang ✻
Vanin,
Poultier, ✻
Petit, ✻
Delahaye ✻,
Ferey, ✻
Desparbès de Lussan,
Aylies,
Gaschon, ✻
Perrot de Chézelles,
Baron Portalis,
Le Gorrec,
Bosquillon de Fontenay, ✻
Buchot, ✻
Dequevauvillers, O ✻
Vicomte Portalis.
Mathias ✻
Roussigné ✻
Bretous de la Serre ✻
Rigal ✻
Didelot, ✻
Zangiacomi, ✻
Partarieu-Lafosse ✻,
Bergonié ✻
Mourre, ✻

PARQUET.

M. Hébert, *Procureur-général du Roi.*

Avocats-Généraux, MM.

de Thorigny ✻
Berville, ✻
Nouguier, ✻
Glandaz, ✻
Bresson,

Substituts du Parquet, MM.

Tardif,
Bernard,
Monsarrat, ✻
Boulloche, ✻
Godon, ✻
Jallon,
Poinsot,
Lenain ✻
Lascoux
le baron Hély d'Oisel ✻
de Gérando ✻

M. Lot, *greffier en chef.*

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

Cette Cour est composée :

1° D'un Conseiller à la Cour royale de Paris, délégué à cet effet pour être Président des Assises ;

2° De deux Juges pris parmi les présidents et juges les plus anciens du Tribunal d'Auxerre ;

3° Du Procureur du Roi près le Tribunal civil ;

4° Du greffier du même Tribunal.

Digitized by Google

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL D'AUXERRE.

Messieurs

Chardon ✻, président
Gallois, vice-président.
Leblanc-Duvernoy, juge d'instruction.

Guérin-Devaux, Choppin, Tonnellier, le b^on De Madières, Forcade, de Lagonde } juges.

Marie, Guyard, Mesnard, Leclerc de Fourolles, } juges suppléants.

Parquet, MM.

De Bontin, procureur du Roi.

Voysin de Gartempe, Vignon, } substituts.

Greffe, MM.

Simonneau, greffier.

Bigé, Bertin, } commis-greffiers.

Ce tribunal se divise en deux Chambres qui se renouvellent chaque année.

DIVISION DES CHAMBRES POUR 1844.

Première Chambre. — Jours d'audience.

Mardi et Mercredi à 11 heures.

A l'audience du mardi, les affaires civiles arriérées et les référés.

MM. Chardon, président.

Guérin-Devaux, Leblanc-Duvernoy, Choppin, Forcade, de Lagonde, } juges.

Guyard, Leclerc de F. } juges suppléants.

Deuxième Chambre. — Jours d'audience.

Jeudi, audiences variables (*V.* le tab.)

Vendredi, affaires de police correctionnelle en première instance, à la requête du ministère public, police forestière, et appels de simple police.

Samedi, affaires civiles et criées.

MM. Gallois, vice-président.

Tonnellier, De Madières, } juge.

Marie, Mesnard. } juges suppléants.

	POLICE CORRECT.	
	Tribunal d'appel.	1re inst. entre parties civiles.
Janvier	11 25	4 18
Février	15 29	8 22
Mars	14 28	7 21
Avril	18 »	25 »
Mai	9 23	2 30
Juin	6 20	13 27
Juillet	4 18	11 25
Août	1 22	8 29
Septembre	7 21	14 28
Octobre	5 19	12 26
Novembre	7 21	14 28
Décembre	5 19	12 26

Avocats, MM.

Pérille, rue d'Eglény.
Lepère, place du Marché-Neuf.
Leclerc, bâtonnier, rue Neuve.
Chérest, rue Chante-Pinot.
Challe, rue d'Eglény.
Lescuyer, rue Française.
Pougy, rue des Grands-Jardins.
Ravin, rue St.-Pancrace.
Duplessis, place du Cerf-Volant.
Leclerc de Fourolles, rue des Maçons.
Bazot, place Notre-Dame-la-D'hors.
Duranthon, rue Neuve.

Bonneville. Lavollée. Cotteau. } *stagiaires.*

Avoués, MM.

Tambour, rue des Petits-Pères.
Duché, licencié, rue Notre-Dame la-d'H.
Remacle, licencié, rue Neuve.
Savatier-Laroche, licencié, rue Thérèze.
Bigault, licencié, place aux Liens.
Marchet, licencié, rue Fromenteau.
Challe jeune, rue d'Eglény, n° 26.
Guiblin, rue Neuve.
Martin, licencié, rue Chante-Pinot.

Digitized by Google

TRIBUNAL D'AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse, président.
Germain, juge d'instruction.
Bidault, Adolphe, juge.
Febvre-Andoche, Thibault, Huguet Détaules, Parquet — juges suppléants.

Parquet, MM.

Ricard, procureur du Roi.
Ferrière, substitut.

Greffe, MM.

Carmagnol, greffier.
Forcade, commis.

Jours d'audience.

Mardi, mercredi, jeudi.

Avocats, MM.

Richard, bâtonnier.	Houdaille père,
Comynet,	Thibault,
Lottin,	Febvre-Andoche,
Préjan,	Guillier,
Malot,	Détaules,
Houdaille-Aubert,	Gontard, *stagiaire*,
Raudot,	Radot, *id.*

Avoués, MM.

Houdaille aîné,
Guyard,
Poulin,
Frunet,
Pebvre,
Pinon.

TRIBUNAL DE JOIGNY, MM.

Lallier, président.
Bourgoin, juge d'instruction.
Jullien, juge.
Parisot, Deshayes, Surmont, — juges suppléants.

Parquet, MM.

Aignan procureur du Roi.
Doisy substitut.

Greffe, MM.

Fleury, greffier,
Horeau, commis.

Jours d'audience.

Le Tribunal civil, les jeudi et samedi.
Le Tribunal de police correctionnelle, le vendredi.

Avocat, M.

Parisot,

Avoués, MM.

Lelorrain,
Couturat,
Roy,
Delamontagne,
Ragobert,
Saulin.

TRIBUNAL DE SENS, MM.

Coubard, président.
De Leutre juge d'instruction,
Prou, juge.
Regnault, erthelin Desbirons, Lallier, — juges suppléants.

Parquet, MM.

Béranger, procureur du Roi,
Barbuat du Plessis, substitut.

Greffe, MM.

Tonnellier, greffier
Clément, commis.

Audiences.

Trib. civil, les jeudi et vendredi. (criées)
— de police correct. le mercredi.

Avocats, MM.

Deligand.
Provent.

Avoués, MM.

Berthelin Desbirons,	Provent,
Pignon,	Luyt,
Landry,	Deligand fils.

TRIBUNAL DE TONNERRE, MM.

Lacaille, président,
Rétif, juge d'instruction,
Roze, juge.
Baillot, Combet, N. — juges suppléants.

Parquet, MM.

De Monicault, procureur du Roi,
Marlier, substitut.

Greffe, MM.

Chérest Delorme, greffier,
Ménétrier, commis.

Jours d'audiences.

Référés, le mardi.
Aff. commerciales et sommaires, le merc.
Affaires ordinaires, le jeudi.
Affaires correctionnelles, le vendredi.
Aff. de domaine, de régie et criées, le sam.

Avoués, MM.

Hamelin,	Leroux,
Thébaut,	Rathier.
Damé,	

Digitized by Google

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

AUXERRE.

MM. Augé, président.
Legueux, Perriquet, Uzanne ainé, Sallé fils, juges.
Morin, Remy-Chaulmet, Gouffier, Gounot, juges suppléants.
Lethorre, greffier.
Bigé, commis.

Audience, le jeudi à midi.

AVALLON.

MM. Lefebvre-Nailly, président.
Gally, Bidault fils, Caillat, juges.
Vigoureux, Morisset, juges suppléants.
Perreau, greffier.

Audience le samedi de chaque semaine à une heure.

JOIGNY.

MM. Emery, président.
Bouroy fils, Putois, Cochet, juges.
Huré, Roux, juges suppléants
Caillat, greffier.

Audience le mardi de chaque semaine. à onze heures.

SENS.

MM. Duplan-Béraudon, président.
Lavollée, Corot-Cornisset, Dufour aîné, Pléau, juges.
Pollet, Cornisset August. Mancel, Darnay jeune, juges suppléants
Jacquemus, greffier.

Audience le mardi à midi.

(Le TRIBUNAL CIVIL DE TONNERRE *fait les fonctions de Tribunal de commerce.)*

JUSTICES DE PAIX.

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.	POPULATION par canton.
		Arrondissement d'Auxerre.		
Auxerre (est)	Raveneau-Seriziers	Devillaine	lundi à 11 h.	11144
Auxerre (o.)	De Vieux-Champs	Daulet	lundi à 11	13074
Chablis	De Gislain	Chuchu	vendredi à 11	8626
Coul.-la-Vin.	Chevillot	Gaillard	jeudi à 11	8958
Coul.-sur-Y.	Bonneau	Bossu	jeudi à 10	7872
Courson	Baumier	Saussier	jeudi à 11	8123
Ligny	Rabé	Thérèse	samedi à 11	7471
St.-Florentin	Moreau	Tenaille	lundi à 11	6181
St.-Sauveur	Delamour	Lardillier	mercredi à 11	12100
Seignelay	Dourneau	Frottier	jeudi à 11	8139
Toucy	Marey	Chartier	vendredi à 11	12012
Vermenton	Chevalier	Sourdeau	vendredi à 11	10988
		Arrondissement d'Avallon.		
Avallon	Rousseau-Dumarcet	Pinard	samedi et lundi	13069
Guillon	Brunet	Montarlot	lundi à 10	6624
L'Isle-s.-le-S.	Roumier	Ferrey	mercredi à 10	7103
Quarré-les-T.	Lavisse	Gallois	mercredi à 10	8309
Vézelay	Regnault	Dicquemarre	lu. et ma. à 11h.	11968

Digitized by Google

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.	POPULATION par canton.
		Arrondissement de Joigny.		
Aillant-s-Th.	Allais	Cassemiche	mardi à 10 h.	15513
Bléneau	Landry	Louau	lundi à 10	7347
Brienon	Fernel	N	mardi à 10	11690
Cerisiers	Salmon	Ragon	jeudi à midi.	6018
Charny	Guillemineau	Suard	jeudi à 11	9844
Joigny	Lefebvre-Devaux	Lordereau	mercr. à 9	17392
St-Fargeau	Dhumez	Montois	mercr. à 11	6831
S-Julien-du-S	Barnabé	Doin	samedi à 10	7977
Ve-le-Roi	Gentilhomme	Préau	me. et v. à 11	10372
		Arrondissement de Sens.		
Chéroy	Ponce	Béry	ma. et me. à 10	8666
Pont-sur-Y.	Michel	Ponce	jeudi et d. à midi	11931
Sens (nord)	Laude	Lagremoire fils	samedi à 11	11220
Sens (sud)	Cornisset-Lamothe	Baudouin	lundi à midi.	11784
Sergines	Henriot le Gorju	Bourbon	mardi à midi.	9977
Ve-l'Arch.	Cornat	Retel	mercr. à 10	9794
		Arrondissement de Tonnerre.		
Ancy-le-Fr.	Raveneau	Millot	jeudi à 10	9584
Cruzy	Roy	Coquelu	lundi à 10	8898
Flogny	Coquille	Gentelot	mardi à 11	8468
Noyers	Droin	Barry	lundi et v. à 11	7847
Tonnerre	Fleury	Gilles	lundi à 11	9995

NOTAIRES.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Canton d'Auxerre, MM.

Delaage, Charié, Lechin, Rubigni, Métairie, } à Auxerre.
Levrat, à Appoigny
Daudin, à Chevannes
Bachelet-Vauxmoulins, à Charbuy,
Charpillon, à Saint-Bris.

Canton de Chablis.

Charlier, à Chablis
Mollevaux *id.*
Loury à Saint-Cyr-les-Colons.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Seurat, à Coulanges
Delafaix, à Migé
Mainferme, à Irancy.

Canton de Coulanges-sur-Yonne, MM.

Fabvre, à Etais
Barrey, à Coulanges-sur-Yonne
Prudot, à Mailly-Château.

Canton de Courson.

Paupert, aîné, à Courson
Dhumez, à Druyes
Roché, à Ouanne.

Canton de Ligny.

Bachelet, à Ligny
Rabé, à Maligny
Perroche, à Montigny.

Canton de Saint-Florentin.

Riquement, à Saint-Florentin
Espinas, *id.*
Bègue, *id.*

Canton de Saint-Sauveur.

Houdée, à Treigny
Billette, à Saint-Sauveur
Jarry, *id.*
Doucet, à Thury.

Digitized by Google

Canton de Seignelay, MM.

Brette, à Seignelay
Creusillat, Héry
Sellier, à Mont-Saint-Sulpice.

Canton de Toucy.

Fontaine, à Toucy
Merlin, *id.*
Ansault, à Beauvoir
Tricot, à Leugny
Barrey, à Pourrain

Canton de Vermenton.

Juventy, à Vermenton
Rousseau, *id.*
Bruand, à Arcy-sur-Cure
Crançon, à Cravant

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Charié, *président.*
Jarry, *syndic*
Prudot, *rapporteur*
Riquement, *trésorier*
Lechin, *secrétaire*
N. } *membres.*
Rousseau, } *membres.*

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Brédy, } à Avallon.
Houdaille Paul, } à Avallon.
Perrève, } à Avallon.
Barbier, } à Avallon.
Rameau fils, } à Avallon.

Canton de Guillon.

Bauby, à Guillon
Delavault, à Montréal
Cogniot, à Santigny
Morizot, à Savigny.

Canton de l'Isle.

Gautherin, à l'Isle
Demorillon, *id.*
Delétang, à Joux-la-Ville.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Thénadey, à Quarré
Regnier, *id.*
Crépey, à Saint-Léger.

Canton de Vézelay.

Fourneron, à Vézelay
Bert, *id*
Milandre, à Châtel-Censoir
Chastellet, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Regnier, *président.*
Brédy, *syndic.*
Morizot, *rapporteur.*
Barbier, *secrétaire.*
Crepey, *trésorier.*
Delavant et N..., *membres.*

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, MM.

Allais, à Aillant
Soussignan, à Chassy
Moussu, à Senan
Ravin, à Guerchy
Ravin, à Villiers-Saint-Benoît.

Canton de Bléneau.

Dumont, à Bléneau
Belacq, à Tannerre
Pélegrin, à Champignelles.

Canton de Brienon.

Roy, à Brienon
Gilbert, *id.*
Le Lorrain, à Bussy-en-Othe
Benoît, à Venizy.

Canton de Cerisiers.

Godine, à Cerisiers
Lacroix, à Fournaudin.

Canton de Charny.

Pélegrin, à Charny
Thomas, à la Ferté-Loupière
Lebret, à Villefranche
Naudin, à Grandchamp.

Canton de Joigny.

Duval, à Joigny
Chaudot, *id*
Epoigny, *id.*
Truchy, à Cézy
Soufflot, à Champlay.

Canton de Saint-Fargeau.

Pruneau, à Saint-Fargeau.
Jacquemier, *id.*
Mouroux, à Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Laffrat, à Saint-Julien-du-Sault,
Précy, *id.*
Pophilat, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-le-Roi.

Menigot, à Villeneuve-le-Roi
Hesme, *id.*
Bernier, *id.*
Lagoguey, à Dixmont.

Digitized by Google

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM

Ménigot, *président.*
Gilbert, *syndic.*
Pophilat, *rapporteur.*
Chaudot, *secrétaire.*
Moussu, *trésorier.*
Belacq et Mouroux, *membres.*

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy, MM.

Poussard, à Chéroy
Bagard, à Montacher.

Canton de Pont-sur-Yonne.

Vacher, à Pont-sur-Yonne
Brossard, à Villeblevin
Grattery, à Villeneuve-la-Guyard.

Canton de Sens.

Leroux, Caillon, Chardon, Leclair, Dubois, Duchesne, } à Sens.
Poussier, à Egriselle-le-Bocage
Lagoguey, à Véron.

Canton de Sergines.

Ancelot, à Sergines.
Leberton, *id.*
Bourbon, à Courlon
Oubry, à S. Maurice-aux-Riches-Hommes

Canton de V^e -l'Archevêque.

Bègue, à Villeneuve
Bomanchin, *id.*
Oubry, à Thorigny
Frappin, à Theil.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Leroux, *président.*
Bègue, *syndic.*
Grattery, *rapporteur.*
Duchesne, *secrétaire.*
Oubry, *trésorier.*
Brossard, Leberton, *membres.*

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc MM.

Bijard, à Ancy-le-Franc
Cauchois, *id.*
Goure, à Ravières.

Canton de Cruzy.

Jolliot, à Cruzy
Goulley, à Tanlay
Bertrand, à Villon.

Canton de Flogny.

Chapron, à Flogny
Millon, à Carisey
Brivois, à Neuvy-Sautour.

Canton de Noyers.

Pichenot, à Noyers
Robinot, *id.*
Laratte, à Annay,

Canton de Tonnerre.

Mouchot, à Tonnerre
Ménard, *id.*
Cosson, Dannemoine
Coffre, à Viviers.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Cosson, *président.*
Millon, *syndic.*
Jolliot, *rapporteur.*
Ménard, *secrétaire.*
Gouré, *trésorier.*
Chapron, Robinot, } *membres.*

COMMISSAIRES-PRISEURS.

A Auxerre, MM. Duchemin et Guérin.
A Avallon, Ruffier.
A Joigny, Mottel.
A Sens, Roguier et Adine.
A Tonnerre, Moussel.

Digitized by Google

HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Canton d'Auxerre, MM.

Puissant aîné, audiencier à la cour d'assises, au tribunal civil et à la justice de paix (ouest),
Vieilhomme.
Marie, aud. à la just. de paix (div. est).
Puissant jeune, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (div. est).
Gaillard (Adolphe), aud. au tribunal civil et à la justice de paix (div.e ouest).
Vuillemot, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (div. ouest).
Baucher, aud. aux trib. civil et de comm.
Lallemand, aud. à la cour d'assises et au trib. civil.
Rigoreau, à Saint-Bris.
Chocat, aud. au tribunal de commerce.
Couillaud.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Ledoux, à Coulanges-la-Vineuse
Gaillard (Philippe), *id.*
Moret, fils, à Irancy
Trousseau, à Migé.

Canton de Courson.

Quignard, à Courson
Foudriat, à Ouanne

Canton de Coulanges-sur-Yonne.

Arnoult, à Coulanges.
Bonhomme, *id.*
Tartois à Mailly-Château.

Canton de Chablis.

Beau, à Chablis
Vasseur *id.*

Canton de Ligny.

Hermelin, à Ligny
Houzelot, *id.*
Féret, à Maligny.

Canton de Saint-Florentin.

Carteron, à Saint-Florentin
Besson, *id.*
Autun, *id.*

Canton de Saint-Sauveur.

Morisset, à Saint-Sauveur
Dumayet, à Thury
Guyard, Sougères. à

Canton de Seignelay.

Noblet, à Seignelay
Cretté fils, *id.*
Choin, *id.*

Canton de Toucy.

Augé fils, à Toucy
Dobignie, à Toucy.
Memain, à Pourrain
Dejust, à Leugny.

Canton de Vermenton.

Oudot, à Vermenton
Loury, *id.*
Corbay, *id.*

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Puissant jeune, *syndic.*
Puissant aîné, *trésorier.*
Ledoux, *rapporteur.*
Lallemand, *secrétaire.*
Autun. }
Feret. } *Membres.*
Houzelot. }

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Bellard, }
Boussard, }
Condren, }
Dieudonné, } à Avallon.
Quentin, }
Rousseau, }
Rolley, }

Canton de Guillon.

Caillot, à Guillon
Gascard, *id.*

Canton de l'Isle.

Grenan et Chatey, à l'Isle.

Quarré-les-Tombes.

Bussy, Dupré et Houdaille, à Quarré-les-Tombes.

Vézelay.

Clément et Morand, à Vézelay
Gagneux, à Saint-Père
Père, à Châtel-Censoir.

Digitized by Google

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Rousseau, *syndic*.
Chatey, *rapporteur*.
Bellard, *trésorier*.
Rolley, *secrétaire*.
Grenan, *membre*.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, MM.

Serré, Gillot et Girard, à Aillant.
Ribierre, à Saint-Aubin-Château-Neuf.
Gauthier, à Fleury.

Bléneau.

Chailley, à Bléneau.
Jeanniot, à Champignelles.

Brienon.

Lecœur et Rozé, à Brienon.
Baudot, à Venisy.

Cerisiers.

Gallot et Hesme, à Cerisiers.

Charny.

Langellé et Grenet, à Charny.
Lesire, à la Ferté-Loupière.

Joigny.

Jouan, Grenet, Timoléon, Fourier, Ragobert, Hesme, à Joigny.

Saint-Fargeau.

Serret et N. , à Saint-Fargeau.

Saint-Julien-du-Sault.

Fourrier et Léaux, à Saint-Julien.

Villeneuve-le-Roi.

Gaillard, Fenard, Hesme, Gallon, à Villeneuve-le-Roi.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Timoléon, *syndic*.
Jouan, *rapporteur* et *secrétaire*.
Hesme, *trésorier*.
Fenard, Jeanniot, Rozé, } *membres*.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy, MM.

Martin, à Chéroy
Letteron, à Montacher.

Pont-sur-Yonne.

Antheaume, Sylvy, à Pont-sur-Yonne.
Delaporte, , à Villeneuve-la-Guyard.

Sens.

Masson J.-B., Caillaut, Chrétien, Launet, Maget, Ranque, Viot, Drouin, Masson jeune, Boudrot, Mossot, à Sens.

Sergines.

Masson fils, Hardy, à Sergines.

Villeneuve-l'Archevêque.

Bègue, Viault et Tournade, à Villeneuve-l'Archevêque.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Masson aîné, *syndic*.
Mossot, *rapporteur*.
Drouin, *trésorier*.
Silvy, *secrétaire*.
Boudrot, *membre*.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc, MM.

Mollion et Bonnamy, à Ancy-le-Franc.

Cruzy.

Thierry et Bourguignat, à Cruzy.

Flogny.

Privat, à La Chapelle-Vieille-Forêt.
Costel, à Neuvy-Sautour.

Noyers.

Dupêché et Soupé, à Noyers.

Tonnerre.

Damé aîné, Gaupillat, Dormois, Grail, Truchy et Damé jeune, à Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Gaupillat, *syndic*.
Costel, *rapporteur*.
Camille-Dormois, *trésorier*.
Grail, *secrétaire*.
Damé jeune, *membre*.

Digitized by Google

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS.

Auxerre, MM.

le Président du Tribunal civil.
le Procureur du Roi.
Raveneau-Serizier.
Frémy, propriétaire.
Challe, conseiller de préfecture.
Fortin, curé de Saint-Etienne.
Savatier-Laroche, avoué.

Avallon, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil,
le Procureur du Roi.
le maire d'Avallon.
Richard, avocat,
Desmolins, propriétaire.
Garnier, maire d'Etaules.
Malot, avocat.

Joigny, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur du Roi.
le maire de Joigny
Thibault, membre du conseil général.
Rosapelly.
Lefebvre-Malherbe.
Dussaussoy-Pérille.
Bourgoin, juge d'instruction.
Lefebvre-Devaux, juge de paix.

Sens, MM.

le Sous Préfet.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur du Roi.
le maire de Sens.
Crou, médecin.
Berthelin, avoué,
Chaulay, ancien notaire

Tonnerre, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur du Roi.
Voisin, curé de Saint-Pierre.
Rétif, juge d'instruction.
Rendu, propriétaire
Siraudin *id.*
Michaut, curé doyen.
Firmin-Roze, juge.
Dumas, capitaine de vaisseau en retraite.

Digitized by Google

SECTION IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AADÉMIE DE PARIS.

M. Rousselle, O. ✻ Inspecteur-général de l'Université, faisant fonctions de recteur.
MM. Taillefer ✻, de Cardailhac ✻, Auvray ✻, Cayx ✻, Langlois ✻, Ragon, Gros ✻, Geoffroy Saint-Hilaire, Inspecteurs de l'Académie.
M. Colin, Inspecteur des écoles primaires du département de l'Yonne, à Tonnerre.
M. Lisle, sous-Inspecteur, à Auxerre.

Comités supérieurs de surveillance de l'instruction primaire.

Ces comités se composent dans chaque arrondissement :
1° du préfet ou sous-préfet, président ;
2° du procureur du Roi de l'arrondissement ;
3° des membres du conseil général qui ont leur domicile réel dans l'arrondissement ;
4° du maire du chef-lieu de l'arrondissement ;
5° du juge de paix ou du plus ancien des juges de paix du chef-lieu de l'arrondissement.
6° du curé, ou du plus ancien des curés du chef-lieu de l'arrondissement.
Sont en outre membres des divers comités :

A Auxerre, MM.

Lacombe, principal du collége.
Lécolle, instituteur.
De Gislain-Hochet, juge de paix à Chablis
Raveneau–Serizier, juge de p. à Auxerre.
Gueneau, maire de Saint-Bris.
Guyard, juge suppléant, secrétaire.

A Avallon, MM.

N.
Rousseau, instituteur.
Bréon, médecin.
Guyard.
Houdaille-Aubert, avocat.

A Joigny, MM.

Rémy, principal du collége.
Poisson, instituteur.
Lallier, président.
Pérille-Courcelle, propriétaire.
Bouron père.
Durand-Désormeaux, secrétaire.

A Sens. MM.

Pénard, principal du collége.
Guillon, instituteur.
Créteil, régent de rhétorique.
Cornisset-Lamothe.
Ratier.
Pignon, secrétaire.

A Tonnerre, MM.

Mélines, principal du collége.
Delattre, instituteur.
Belnet, avocat, memb. du conseil d'arr.
De la Salle-Louvois, *id.*

La commission se réunit, pour l'examen des candidats instituteurs et institutrices, dans les premiers jours des mois de mars et de septembre.

Commission d'examen pour l'instruction primaire.

Un inspecteur de l'Académie, *Président.*
MM. Lacombe, principal du collége, *Vice-Président.*
Colin, inspecteur, *Secrétaire.*
Dondenne, régent de mathématiques.
Fortin, curé de Saint-Etienne d'Auxerre.
Marie, juge suppléant.
Ravin, professeur.
Bazot, maître de pension.
Moret, médecin.
Savatier-Laroche, avoué.
Remacle, avoué.
Lisle, sous-inspecteur des écoles.
Mesd. Michelle Gaulon.
Droin.
Carré.

Digitized by Google

Lorsque la Commission procède à l'examen des aspirantes institutrices, des dames lui sont adjointes; ces dames sont :
Mesdames Droin et Michelle Gaulon.

Comité communal d'instruction primaire.

Le Maire d'Auxerre, *président*.
MM. Sochet, *secrétaire*.
Fortin, curé de la cathédrale.
Monot, curé de Saint-Eusèbe.
De la Rupelle, ingénieur en ch .
Duplessis, notaire honoraire,
Boivin.
Frémy.
Moret, docteur en médecine
Duché, avoué.
Ravin, professeur.
Tonnellier, juge.
Baxot, chef d'institution.

COLLÉGES.

Auxerre.

Collége de plein exercice; cours particulier d'histoire, cours d'anglais, d'allemand, cabinet de physique, gymnase.
M. *Lacombe*, Principal, Officier de l'Université.
M. *Blin*, chargé de l'administration du Collége.
M. *Duru*, Aumônier.

Professeurs, MM.
Philosophie et histoire, *Ravin*.
Physique et mathématiques, *Dondenne*.
Rhétorique, *Munier*
Seconde, *Pompier*.
Troisième, *Blin*.
Quatrième, *Baleine*.
Cinquième, *Graliot*.
Sixième, *Rousseau*
Septième, *Cernesson*.
Huitième, *Caillat*.
Anglais, *Milne*.
Cours spéc. de langue française, *Droit*.
Langue allemande, *Klobukowski*
Dessin, *Peyrane*.
Surveillant général, *Hugues*.
Maîtres d'étude, *Béon* et *Chalron*.

Sens.

Collége de plein exercice : cours d'anglais et de dessin, école primaire supérieure annexée au Collége.
M. *Pénard*, Principal, Officier de l'Université.
Papillon-Pénard, Sous-Principal.
Pichuot, aumônier.

Professeurs, MM.
Mathémat., physique et histoire, *Pompon*.
Philosophie, *Garrgou*.
Rhétorique, *Créteil*.
Seconde, *Parangaux*,
Troisième, *Lamotte*.
Quatrième, *Roy*.
Cinquième, *Maillard*
Sixième, *Mallet*.
Septième, *Papillon-Pénard*.
Classe élémentaire, *Linet*.
Classe spéciale de Français. *Roulin*.
de dessin, *Petit*.
de musique, de *Montillot* fils et *Honaré*.
Médecin attaché à l'établissement, *Bardin*.

Avallon.

Collége de plein exercice.
M. *Payel*, principal.

Professeurs, MM.
Mathématiques, *Moreau* fils.
Philosophie, *Bourgeot*.
Rhétorique, *Payel*.
Seconde, *Breuillard*.
Troisième, *Goblet*.
Quatrième, *Bardin*.
Cinquième, *Peslier*.
Sixième, *Delangre*.
Septième, *Baudot*.
Dessin, *Moreau père*.

Tonnerre.

Collége de plein exercice; cours de dessin; écoles primaire supérieure et élémentaire annexées au collége.
M. *Mélines*, principal.

Professeurs MM.
Rhétorique et seconde, *Mélines*.
Troisième et quatrième, *Gougelet*.
Cinquième et sixième, *Laboureau*.
Mathématiques, *Mitaine*.
Anglais, *Moultz*.
Classes élémentaires, *Tholard*.

Digitized by Google

Noyers.

Cours de dessin, d'arpentage et de tenue de livres, écoles primaire supérieure et élémentaire annexées au collége.

M. *Magdelénat*, Principal.

Professeurs ; MM.

Mathématiques, le principal.

Classes supérieures, le même.

Cinquième et Sixième, *Moreau*.

Classe primaire, *Caillat*.

Joigny.

Cours d'anglais, d'allemand, d'italien, d'histoire naturelle ; Ecole primaire supérieure annexée au collége.

M. *Rémy*, principal.

Professeurs, MM.

Rhétorique, seconde, } *Legendre*.
Troisième et quatrième, }

Cinquième et sixième, *Schmeltz*.

Classes élémentaires, le principal.

Mathématiques, N.

Dessin, *N*.

ÉCOLES SECONDAIRES.

Ligny.

M. *Pimbet*, chef d'institution.

L'enseignement comprend la religion, les langues française, latine et grecque, la tenue des livres, l'arpentage, les mathématiques, la géographie et l'histoire, la physique, la chimie et l'histoire naturelle, la gymnastique.

Une école primaire supérieure, est annexée à cet établissement.

Vermenton.

M. N. chef d'institution.

L'enseignement comprend les langues française, grecque et latine, les mathématiques, la mythologie, l'histoire et la géographie.

Brienon.

M. *Vergelot*, chef d'institution.

Etudes générales formant deux grandes divisions :

1° Ecole secondaire pour l'étude des langues anciennes, de la langue française, des mathématiques, de l'histoire, de la géographie, etc.

2° Ecole primaire supérieure.

INSTITUTIONS ET PENSIONS DE DEMOISELLES.

Jury d'examen.

Lacombe, président.
Colin, secrétaire.
Larfeuil, curé de Saint-Pierre.
Bazot maître de pension.

Mmes *Mélines*.
Droin.
Michelle-Gaulon

Surveillantes.

Arrondissement d'Auxerre.

Mesdames *Chevillot*.
Dondenne.

Arrondissement de Sens.

Mesdames *De Fontaines*.
N.

Digitized by Google

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

MMmes *Gaulon*,
Droin,
Rousseau,
Villiers, à Auxerre.

Drot,
Bourgeot,
les Ursulines,
Morisot, à Avallon.

Ferrégu, à Joigny.

Mlles *Pâris*, à Brienon.
Lanne, à Saint-Fargeau.

MMmes *Juin*,
Teigny, à Sens.

Angèle-Lesieux, à Sens.
Ursulines de Vermenton.
— Tonnerre.
— Ligny.

MAITRES DE PENSION.

Duthel, à Auxerre

Bazot, à Auxerre

ÉCOLE SUPÉRIEURE COMMUNALE.

M. *Petit-Sigault*, directeur.

ECOLE NORMALE PRIMAIRE.

L'école normale primaire du département de l'Yonne a été fondée en 1832, et ouverte le 1er février 1833. Il y a en ce moment à l'école 44 élèves. Le prix de la pension est de 400 francs.

On n'est admis à l'école normale qu'à l'âge de 16 ans accomplis, et après avoir satisfait à un examen sur l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments du calcul et de la grammaire française. Les bourses fondées dans l'établissement sont données au concours. Les aspirants à l'école doivent se faire inscrire dans le mois d'août pour être examinés dans les premiers jours de septembre.

L'enseignement donné à l'école normale comprend toutes les branches exigées par le programme pour l'instruction primaire supérieure, et, en outre, la théorie et la pratique des meilleures méthodes d'enseignement, la pédagogie ou l'art de l'éducation et les notions les plus essentielles de l'administration municipale.

Une école primaire, placée dans les bâtiments de l'école, sert aux élèves à faire l'application des théories de méthodes qui leur sont enseignées, elle est placée sous la direction de M. Adolphe Badin et de M. N. instituteur.

L'école normale, sous la direction du Préfet et du Recteur, est surveillée par une commission composée de MM.

Gallois, membre du conseil gén, président.
Challe, conseiller de préfecture.
Tambour, avoué.
Charié, notaire.
Moret, médecin.
Bazot, maître de pension.
Badin, directeur de l'école.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM.

Badin, directeur.
Duru, desservant de Saint-Georges.
Poitou, instituteur.
Dizien, instituteur.
Brun, professeur de chant.

M. *Potier*, économe.

La salle d'asile modèle, établie auprès de l'école normale primaire du département, prospère, grâce au zèle de sa directrice, Mme. *Manigot*. Le département et la ville concourent par leurs subventions à l'entretien de cet établissement qui reçoit près de 200 enfants, et dont les ressources principales consistent dans les dons de la bienfaisance publique.

Digitized by Google

SECTION V.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

18e DIVISION. — Chef-lieu : Dijon.

MM. le comte MERLIN, G. O. ✻, Pair de France, Lieutenant-Général, commandant la division, à Dijon.

de MONTCARVILLE, O. ✻ Colonel, chef de l'Etat-Major, *idem.*

LAMBERT, C. ✻ Intendant militaire, maître des requêtes, *idem.*

Subdivision de l'Yonne.

MM. le maréchal-de-camp baron DESAIX, C. ✻ command. le département, à Auxerre.

SAINTE CHAPELLE, capitaine aide de camp, à Auxerre.

DELAPERRIÈRE, ✻ sous-Intendant militaire, à Auxerre.

MÉLOT, ✻ capitaine commandant le dépôt de recrutement et de la réserve, à Auxerre.

SOUVIAT, lieutenant attaché au dépôt de recrutement, à Auxerre.

RIFFÉ, commis entretenu de 2e classe à l'intendance militaire, chef du bureau de la sous-intendance d'Auxerre.

GY, commis commissionné de l'intendance militaire.

BARROIS, garde du génie de première classe, à Auxerre.

GARDE NATIONALE.

Bataillons communaux.

Auxerre, MM. N.
Avallon, N.
Joigny, N.
Sens, N.
Tonnerre, N.
Chablis, N.
Villeneuve-le-Roi, N.

Sapeurs-Pompiers volontaires.

Le nombre des corps des Sapeurs-Pompiers est de 6 compagnies et 65 subdivisions de compagnie, en tout 71 corps qui possèdent 93 pompes à incendie.

Digitized by Google

GENDARMERIE.

MM. Hochet ✻, capitaine commandant la compagnie de l'Yonne, à Auxerre.
Paponiau, lieutenant-trésorier de la compagnie, à Auxerre.
Bunel, lieutenant, commandant la lieutenance d'Auxerre.
Hativet, lieutenant, commandant la lieutenance d'Avallon.
Crost, lieutenant, commandant la lieutenance de Joigny.
Philippon ✻, lieutenant, commandant la lieutenance de Sens.
Gaillard, lieutenant, commandant la lieutenance de Tonnerre.

Les brigades à cheval résident dans les communes ci-après :

Lieutenance d'Auxerre, 8 *brigades.*

Auxerre 2, Chablis, Courson, Saint-Florentin, Toucy et Vermenton.

Lieutenance d'Avallon, 3 *brigades.*

Avallon, Vézelay et Quarré-les-Tombes.

Lieutenance de Joigny, 5 *brigades.*

Joigny, Bléneau, Charny, Saint-Fargeau et Villeneuve-le-Roi.

Lieutenance de Sens, 4 *brigades.*

Sens, Chéroy, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-l'Archevêque.

Lieutenance de Tonnerre, 3 *brigades.*

Tonnerre, Ancy-le-Franc et Noyers.

GARNISONS.

Les villes de garnison sont Auxerre et Joigny.

Auxerre a une *caserne* d'infanterie, Joigny un *quartier* de cavalerie.

GARNISON D'AUXERRE.

7e, 8e, 9e *compagnies et Dépôt du bataillon d'ouvriers d'administration.*

Le bataillon est composé de dix compagnies formant un effectif d'environ 1,600 hommes répartis dans les places, postes et établissements de l'Algérie et de la France.

MM. Carbonnier ✻, chef de bataillon, commandant le bataillon, à Auxerre.
Marceau ✻, capitaine-trésorier, à Auxerre.
Dupin ✻, capitaine d'habillement, à Auxerre.
Boyé ✻, capitaine commandant la compagnie de dépôt, à Auxerre.

GARNISON DE JOIGNY.

4e *régiment de Hussards.*

MM. Dormoy ✻, colonnel.
Geouffre de Comnène O. ✻, lieutemant-colonnel,
Thory, officier d'administration comptable des vivres du département.
Boura, garde du génie.

Digitized by Google

SECTION VI.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

RECETTE GÉNÉRALE.

MM. TURQUIN ✻, receveur général.

Bois, fondé de pouvoirs, chargé de la recette partic. de l'arrondiss. d'Auxerre.
Berault, fondé de pouvoirs, caissier.
Defrance. *id*.

Receveurs particuliers.

Compagnot, à Avallon.
Baron *Leclerc d'Ostein* C. ✻, à Joigny.
Boysson, à Sens.
Desprez, à Tonnerre.

DÉPENSES DU TRÉSOR.

M. LÉONARD ✻, payeur du département.

M. *Rousseau*, chef de comptabilité.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM. ARMANDOT, ✻ Directeur.
CHAMPAGNE, Inspecteur.
De Champgobert, contrôleur principal à Sens,
Bavoil, contrôleur de 1re classe à Tonnerre
Gauthier, *idem* à Sens.
Sauvalle, *idem* à Auxerre
Chardon Lamoquette id. *idem*.
Goupillau fils, contr. de 2e classe. *idem*.
Convert, 1re classe. à Joigny.
Thezenas, 2e *idem* *idem*
Loye, *idem* à Tonnerre
Mérat, contrôl. de 2e classe à Avallon.
Parise, surnuméraire.

Cadastre.

MM. LEFÈVRE, Géomètre en chef.
Roglet, triangulateur.
Demets Victor, délimitateur.
Truchy, géomètre de première classe.
Matussière, idem
Demets Alexis, idem
Vigreux, idem
Barbier, idem
Demay, idem

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

AUXERRE, MM. Claude,
AVALLON, Lassau,
JOIGNY, Lanne,
SENS, Chenal.
TONNERRE, Viard-Hollier.

Montant des rôles des poids et mesures pour 1842.

Arrondissement	d'Auxerre	3923 15
—	d'Avallon	1442 14
—	de Joigny	3546 66
—	de Sens	3704 10
—	de Tonnerre	1777 83
	Total	14393 88

Montant des rôles de la rétribution universitaire pour 1842.

Arrondissement	d'Auxerre	5031 92
—	d'Avallon	1637 88
—	de Joigny	2023 40
—	de Sens	3146 45
—	de Tonnerre	1171 40
	Total	13011 05

Digitized by Google

Montant des rôles des patentes pour 1843.

Arrondissement	d'Auxerre.	138,827 37
—	d'Avallon	45,091 33
—	de Joigny	98,079 17
—	de Sens	92,972 47
—	de Tonnerre	48,371 28
	Total	423,341 62

RÉPARTEMENT DES CONTRIBUTIONS POUR 1844.

Contribution foncière.

ARRONDISSEMENTS.	PRINCIPAL	19 centimes sans affectation spéciale.	2 centimes pour secours et non-valeurs.	58 centimes pour dépenses départementales.	TOTAL.
Auxerre	536,219	101,881 61	10,724 38	203,763 22	852,588 21
Avallon	232,710	44,214 90	4,654 20	88,429 80	370,008 90
Joigny	435,741	82,790 79	8,714 82	165,581 58	692,828 19
Sens	310,524	58,999 56	6,210 48	117,999 12	493,733 16
Tonnerre	267,453	50,816 07	5,349 06	101,632 14	425,250 27
To tau.	1,782,647	338,702 93	35,652 94	677,405 86	2834,408 73

Contribution personnelle et mobilière.

ARRONDISSEMENTS.	PRINCIPAL	19 centimes sans affectation spéciale.	2 centimes pour secours et non-valeurs.	58 centimes pour dépenses départementales.	TOTAL.
Auxerre	110,743	21,041 17	2,214 86	42.082 34	176,081 37
Avallon	42,953	8,161 07	859 06	16,322 14	68,295 27
Joigny	84,789	16,109 91	1,695 78	32,219 82	134,814 31
Sens	64,628	12,279 32	1,292 56	24,558 64	102,758 52
Tonnerre	48,987	9,307 53	979 74	18,615 07	77.889 33
Totauk.	352,100	66,899 00	7,042 00	133,798 00	559,839 00

Contribution des portes et fenêtres.

ARRONDISSEMENTS.	PRINCIPAL	15 cent. 8/10 sans affectation spéciale.	3 cent. pour non-valeurs remise et modérations.	17 centimes pour dépenses départementales.	TOTAL.
Auxerre	70,995	11,216 90	2,129 79	12,068 81	96,408 50
Avallon	23,323	3,685 03	699 69	3,964 91	31,672 63
Joigny	52,099	8,231 64	1,562 97	8,856 83	70,750 44
Sens	44,328	7,003 82	1,329 84	7,535 76	60,197 42
Tonnerre	27,725	4,380 55	831 75	4,713 25	37,650 55
Totaux.	218,468	34,517 94	6,554 04	37,139 56	296,679 54

Les remises allouées sur les différents services aux Percepteurs de première classe sont de 3,600 francs et au-dessus.

Celles de deuxième classe, de 2,500 à 3,600 francs.

Celles de troisième classe, de 1,500 à 2,500 francs.

Celles de quatrième classe, de 1,500 et au-dessous.

Digitized by Google

Percepteurs et communes de leurs perceptions.—Classe à laquelle ils appartiennent.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.	NOMS DES PERCEPTEURS	COMMUNES.
BERGERAT (3e classe)	Appoigny Gurgy Monéteau	MICHON (2e classe)	Lainsecq Perreuse Sainpuits Sainte-Colombe Sougères Treigny
NOIROT (1re classe)	Auxerre	BOUCHIER (2 classe)	Ligny Maligny Méré Varennes Villy
CHARDON-YTHIER (2e classe)	Chablis Beine Chichée Fontenay pr. Chablis Fyé La Chapelle-Vaup. Milly Poinchy	GALLOIS fils (3e cl.)	Mailly-le-Château Fontenay-sous-Four. Mailly-la-Ville Merry-sur-Yonne Sery Trucy-sur-Yonne
PAIN (3e classe)	Chevannes Diges Escamps Vallan	DURANTON (3e clas.)	Montigny Bleigny-le-Carreau Lignorelles Pontigny Rouvray Venouse Villeneuve-St.-Salve
TEXIER fils (3e clas.)	Coulange-la-Vin. Escolives Gy-l'Evêque Jussy Val-de-Mercy Vincelles	FILLEY fils (3e clas.)	Mont-Saint-Sulpice Bouilly Cheny Chichy Hauterive Ormoy Rebourceaux
THIERRIAT (2e clas.)	Coul.-sur-Yonne Andryes Crain Druyes Etais Festigny Lucy-sur-Yonne	FÉRON, (3e classe)	Ouanne Chastenay Coulangeron Lain Leugny Sementron Taingy
CLIQUET (2e classe)	Courson Charentenay Fontenailles Fouronnes Merry-Sec Migé Molesmes Mouffy	GUYON (3e classe)	Préhy Aigremont Chemilly-s.-Serein Chitry Courgis Lichères St.-Cyr-les-Colons
BILLOUT (2e classe)	Cravant Accolay Bazarnes Prégilbert Sainte-Pallaye	DOROTTE (3e classe)	Saint-Bris Champs Irancy Vincelottes
GOUSSEAU-PAQUIÉR (3e classe)	Lindry Charbuy Beauvoir Egléuy Pourrain		

Digitized by Google

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Desnoyers (2e clas.)	Saint-Florentin Avrolles Chéu Germigny Jaulges Vergigny
Désaubris (3e clas.)	Saint-Georges Augy Perrigny Quenne Vaux Venoy Villefargeau
Desprez (2e classe)	Saint-Sauveur Fontenoy Levis Moutiers Saints Thury
Bias (3e classe)	Seignelay Beaumont Chemilly, près Seign. Héry
Boudin (3e classe)	Toucy Dracy Lalande Moulins Parly
Regnard (1e classe)	Vermenton Arcy-sur-Cure Bessy Bois-d'Arcy Essert Lucy-sur-Cure Sacy

Arrondissement d'Avallon.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Peloux (3e classe)	Avallon
Debourste (3e clas.)	Châtel-Censoir Asnières Brosses Chamoux Lichères Montillot
Fossé-Rohan (3e cl.)	Cussy-les-Forges Magny Saint-André Sainte-Magnance
Hollier (3e classe)	Girolles Annay-la-Côte Annéot Blannay Saint-Moré Sermizelles Tharot Voutenay
Monnot (3e classe)	Guillon Cisery Sauvigny-le-Beuréal Savigny en Terre-pl. Trévilly Vignes
Gally (3e classe)	Levault Dommecy-s-le-Vault Givry Island Pontaubert Menades
Piétresson (2e clas.)	L'Isle Annoux Civry Coutarnoux Dissangis Massangis Sainte-Colombe
Perruchot (3e clas.)	Lucy-le-Bois Etaules Joux Précy-le-Sec Sauvigny-le-Bois
Lechère (3e classe)	Montréal Angely Athie Blacy Provency Sceaux Thizy
Poulin-Regardin (3e classe)	Quarré-les-Tombes Beauvilliers Bussières Chastellux Saint-Branché St-Germain-des-Ch Saint-Léger
Delhoste (3e classe)	Santigny Anstrude Marmeaux Pizy Talcy Vassy

Digitized by Google

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Charbonneau (2e c.)	Vezelay Asquins Foissy-les-Vézelay Saint-Père Pierre-Perthuis Dommecy-sur-Cure Fontenay, près Véz. Tharoiseau

Arrondissement de Joigny.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Texier (2e classe)	Aillant Champvallon Chassy Poilly Senan Villiers-sur-Tholon Volgré
Noel (3e classe)	Bassou Bonnard Chichery Neuilly Villemer
Serée (3e classe)	Bléneau Champcevrais Rogny Saint-Privé
Hervey (1re classe)	Brienon Belle-Chaume Bligny-en-Othe Bussy-en-Othe Esnon Mercy Paroy-en-Othe.
Fenet fils (3e classe)	Cerisiers Arces Bœurs Cérilly Coulours Fournaudin Vaudeurs
Brullé (3e classe)	Champignelles Grand-Champ Louesme Malicorne Marchais-Beton St-Denis-s-Ouanne St-Martin-s-Ouanne
Lefebvre-Meyer (3e classe)	Champlay Chamvres Charmoy Epineau-les-Voves Paroy-sur-Tholon
Chollet (3e classe)	Charny Chambeugle Chêne-Arnoult Fontenouilles La Mothe-aux-Auln Perreux Prunoy
Simonnet (4e classe)	Dixmont Dillo Les Bordes Villechétive
Virally (3e classe)	Fleury Branches Guerchy Laduz
Grillet (1re classe)	Joigny Brion Looze Migennes Saint-Cidroine
Gallois (3e classe)	Lacelle-Saint-Cyr Béon Cézy Cudot Précy
Drouin (3e classe)	La Ferté-Loupière Chevillon Dicy St-Romain-le-Preux Sépaux Ville-Franche
Florent (3e classe)	Mézilles Fontaines Sept-Fonds Tannerre Villen.-les-Genets.
Coladon (3e classe)	St-Aubin-Chât.-N. La Villotte Les Ormes Merry-Vaux St-Martin-sur-Ocre St-Maurice-le-Viel St-Maurice-Thiz. Sommecaise Villiers-St-Benoit

Digitized by Google

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Lavinée (3e classe)	Saint-Fargeau Lavau Ronchères St-Martin-des-Ch.
Ferrand (3e classe)	St-Julien-du-Sault Bussy-le-Repos St-Loup-d'Ordon St-Martin-d'Ordon Verlin
Duranton (1re clas.)	Turny Chailley Champlost Venizy
Girault (1re classe)	Villeneuve-le-Roi Chaumot Piffonds Rousson
Thévenot (4e classe)	Villevallier Armeau. St-Aubin-sur-Yonne Villecien.

Arrondissement de Sens.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Bezançon (3e classe)	Chéroy Fouchères Jouy Montacher Saint-Valérien Villegardin
Trutey (4e classe) exceptionnelle.	Courlon Serbonnes Vinneuf
Percheron (4e clas.)	Domats Courtoin La Belliolle Savigny Vernoy Villen.-la-Dondagre
Picon (4e classe) exceptionnelle.	Lixy Brannay Dollot Vallery Villebougis Villethierry
Berlin (Chrétien) (3e classe)	Michery Cuy Evry Gisy-les-Nobles
Burnet-Merlin (3e classe)	Paron Collemiers Cornant Egriselles-le-Bocage Etigny Gron Marsangis Subligny Villeroy
Bassard (3e classe)	Pont-sur-Vanne Chigy Foissy Les Sièges Theil Vaumort Vareilles Villiers-Louis
Touchalaume (2e classe)	Pont-sur-Yonne Champigny Villemanoche Villenavotte Villepérot
Boulley (2e classe)	Saint-Clément Courtois Fontaine-la-Gaill. Nailly Saint-Denis St-Martin-du-Tertre Saligny Soucy Voisines
Berlin (3e classe)	S-Maurice-aux-R.-H Courceaux Grange-le-Bocage Plessis-Dumée Sognes Vertilly Villiers-Bonneux
Dubois (2e classe)	Sens
Louzon fils (4e cl.) exceptionnelle.	Sergines Compigny Pailly Plessis-Saint-Jean
Pérille (4e cl.) *id.*	Thorigny Fleurigny La Chapelle-sur-Or. La Postolle St.-Martin-sur-Or.

Digitized by Google

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
CHANDENIER fils (3e classe)	Véron Maillot Mâlay-le-Roi Mâlay-le-Vicomte Noé Passy Rosoy
BEAUVALLET (3e cl.)	Villen.-la-Guyard Chaumont Saint-Agnan Villeblevin
NIORÉ (2e classe)	Villeneuve-l'Arche. Bagneaux Courgenay Flacy Lailly Molinons

Arrondissement de Tonnerre.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
NOIROT (3e classe)	Ancy-le-Franc Chassignelles Cusy Fulvy Villiers-les-Hauts
DUMAS fils (3e clas.)	Cruzy Gland Pimelles
BRACONNIER (3e cl.)	Flogny Butteaux La Chap.-Vieille F. Percey Tronchoy
RAVIOT (2e classe)	Gigny Jully Sennevoi-le-Bas Sennevoi-le Haut Stigny
NICOLLE (3e classe)	Nitry Fresnes Môlay Poilly Sainte-Vertu
JULIEN fils (3e clas.)	Noyers Annay Grimault
LARCENA (3e classe)	Pacy Argenteuil Lézinnes Sambourg Vireaux
CHALLAN-BELLEVAL (3e classe)	Ravières Aisy Cry Nuits Perrigny
ROGUIER (3e classe)	Rugny Arthonnay Mélisey Quincerot Thorey Trichey Villon
LANGIN (3e classe)	Sarry Censy Châtel-Gérard Etivey Jouancy Moulins Pasilly
GOMMERY (2e classe)	Sormery Beugnon Lasson Neuvy Soumaintrain
FOURNERAT (3e clar.)	Tanlay Ancy-le-Serveux Argentenay Baon Commissey Saint-Martin Saint-Vinnemer
LEMAISTRE (1re clas.)	Tonnerre Cheney Dannemoine Epineuil Molosmes
REGNARD fils (3e cl.)	Vézinnes Bernouil Carisey Dié Junay Roffey Vézannes Villiers-Vineux
SAGET (3e classe)	Yrouerre Béru Collan Fley Serrigny Tissé Viviers

Digitized by Google

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. de Montfort ✻, directeur.

MM.

Servonnat contrôleur de comptabilité.
Le Lorrain, contrôleur ambulant.
Fouilleul, id.
Lambert, premier commis de direction.
Brun, deuxième commis id.
de Montfort fils, id.
Bernard, surnuméraire de direction.

Arrondissement d'Auxerre.

Guyon, receveur principal entreposeur, à Auxerre.
Guilbert, contrôleur de ville à Auxerre.
Lambert, contrôleur de garantie, id.
Bourgeois, receveur à cheval, id.
Belpaume, receveur à Chablis,
Dissard, receveur à Courson,
Rolandeau, receveur à Saint-Florentin,
Tussau, receveur à Toucy,
Crochard, receveur à Vermenton,
Clerget, receveur de navigation à Auxere.

Arrondissement d'Avallon.

Campora de Pezzana, directeur d'arrondissement à Avallon,
Martin, surnuméraire de direction.
Pelgrin, receveur principal, entreposeur à Avallon,
Voriot, receveur à cheval à l'Isle,
Frelon, receveur à cheval à Quarré,
Leroy, receveur à cheval à Vézelay.

Arrondissement de Joigny.

Gibert, directeur d'arrond. à Joigny.
de Létang, commis de direction id.

MM.

Lemaître, receveur principal, entreposeur à Joigny,
Géraud, contrôleur de ville à Joigny,
Vernier, receveur à cheval à Aillant,
Vegelin, receveur à cheval à Brienon,
Pic, receveur à cheval à Charny,
Deglos, receveur à cheval à St.-Fargeau,
Ollivier, receveur à cheval à Villen.-le-Roi,
Tournier, receveur de navigation à Laroche.

Arrondissement de Sens.

Dubaux, direct. d'arrondissement à Sens,
Leclerc, commis de direction à Sens.
Leclerc, receveur principal, entreposeur à Sens,
Malapat, contrôleur de ville à Sens,
Raveneau, receveur à cheval à Sens,
Boisseau La Borde, receveur à cheval à Pont-sur-Yonne,
Bouvet, receveur à cheval à Villeneuve-l'Archevêque.

Arrondissement de Tonnerre.

Belnet, directeur d'arrondissement à Tonnerre,
Barrieu, surnum. de direct. à Tonnerre,
Campenon, recev. principal entreposeur à Tonnerre,
Jolly, receveur à cheval à Ancy-le-Fr.
Poncę, receveur à cheval à Flogny,
Barbotte, receveur à cheval à Noyers,
Dupont, rec. de navigation à Tonnerre,
Collignon, *idem*, à Ravières.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

M. de Gaye ✻, Directeur.

INSPECTEURS, MM.

Moutier, à Auxerre.
Boureau, à Sens.

VÉRIFICATEURS, MM.

Saulnier-Montbel, à Joigny.
Dey, à Auxerre.
Louveau, à Tonnerre.
Mannoury, à Avallon.

Courtaut, prem. commis de la Direction,
Chappuis, garde mag. du timbre,
Lacroix, timbreur.

Digitized by Google

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES, MM.

Auxerre, *Conchon-Lamazière*.
Avallon, *Drioton*.
Joigny, *Magnan*.
Sens, N.
Tonnerre, *Belnet*.

RECEVEURS, MM.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre, *Antoine*, receveur de l'enreg. des actes civils.
— *Monnot*, recev. de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Chablis, *Lemoine*.
Coulanges-la-Vineuse, *Jusseaume*.
Coulanges-sur-Yonne, *Dolot*.
Courson, *Blondeau*.
Ligny, *Fels*.
Saint-Florentin, *Pachins*.
Saint-Sauveur, *Roy*.
Seignelay, *Bourdaloue*.
Toucy, *Brunot*.
Vermenton, *Michel*.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, *Drioton*.
L'Isle, *Dary*.
Guillon, *Valance*.
Quarré-les-Tombes, *Lemannier*.
Vézelay, *Destenave*.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, *Deltour*.
Bléneau, *Parisot*.
Brienon, *Lachaux*.
Cerisiers, *De la Moussaye*.
Charny, *Mercier*.
Saint-Fargeau, *Guignet*.
Joigny, *Andrieu*.
Villeneuve-le-Roi, *Guyon*.

Arrondissement de Sens.

Chéro, *Bazin*.
Pont-sur-Yonne, *Delaage*.
Sens, *Bertrand*.
Sergines, *Saladin*.
Villeneuve-l'Archevêque, *Perancy*.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc, *Grellet-Fleurelle*.
Cruzy, *Capron*.
Flogny, *Chevreau*.
Noyers, *Maison*.
Tonnerre, *Rouyer* (enregistrement).
— *Belnet* Domaines.

SURNUMÉRAIRES.

Parenteau, à Auxerre.
de Gaye, à Auxerre.
Molière, à Avallon.
Clerc, à Joigny.
Cottin, à Sens.
Toscan-Duplantier, à Sens.
Boucheron, à Tonnerre.

EAUX ET FORÊTS.

M. Fliche, Conservateur à Troyes.

INSPECTION D'AUXERRE, MM.

Suremain de Missery, inspect. à Auxerre.
Monick, sous-inspecteur, *id*.
Deleuse, garde général, à Auxerre.
Thierret, garde gén. attaché à l'inspection d'Auxerre.
De Monferrand, garde gén., à Tonnerre.
Moreau, garde général, à Ancy-le-Franc.
Dubaux, à Auxerre, *Quenost*, à Tonnerre, } arpent. forestiers.

INSPECTION D'AVALLON, MM.

Rameau, inspecteur à Avallon.
Leféron et *Morel*, gardes généraux à *id*.
Robinet, arpenteur forestier, à Avallon

INSPECTION DE JOIGNY, MM.

Huet, inspecteur, à Joigny.
Leroy, sous-inspecteur, à Joigny.
Naudin, garde général à Joigny.
Philippe, garde général, à Arces.
Fricot, garde général, à Sens.
Darnay, à Joigny, *Royer*, à Vve-l'Arch. } arpent. forestiers.

Digitized by Google

ADMINISTRATION DES POSTES.

M. De Billy, Inspecteur.

BUREAUX.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre, MM. Choppin, directeur.
Raveneau, premier commis.
Cauchois, second commis.
Daurier de Piessac, surnuméraire.

Arcy-sur-Cure, Mme Huot, directrice.
Chablis, Mlle Treussard, directrice.
Coulange-la-Vin., Mme Ducas, directrice.
Coulange-sur-Y., Mme Breton, directr.
Courson, M. Carré, distributeur.
Ligny, Mme Lormier, directrice.
Pourrain, M. Tamponnet, distributeur.
St.-Bris, Mme Delisle, directrice.
St.-Florentin, M. Lopart, directeur.
St.-Sauveur, Mme Laplanche, directrice
Seignelay, Mlle Pougy, directrice.
Toucy, Mme Puissant, directrice.
Vermenton, Mme Mignot, directrice.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, M. Lehargy, directeur.
Lucy-le-Bois, M. Berthelot, directeur.
Quarré-les-Tombes, Mme Bizouard, dist.
Vézelay, Mme Marin, directrice.
L'Isle-s.-le-Serein, Mme Garnuchot, dist.
Chastellux, Mme. Turk, distributrice.
Cussy-les-Forges, Mme Drouhin, *id.*

Arrondissement de Joigny.

Aillant, Mme Lamidé. directrice.
Bassou, M. Milliaux, directeur.
Bléneau, M. Chevrier, distributeur.
Brienon, M. Villedieu, directeur.
Cerisiers, M. Fenet, directeur.
Charny, M. Huré, directeur.
Joigny, Mlle Rivollet, directrice.
Laroche (St.-Cidroine), Mme Poisson, dis.
Saint-Fargeau, Mme Chevalier, direct.
Villeneuve-le-Roi, M. Boudet, directeur.
Villevallier, Mme Dubois, directrice.
Villiers-St.-Benoît, Mme Godeau, distr.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, Mlle Jeanny, directrice.
Pont-sur-Yonne, Mme Adine, directrice.
Sens, Mme veuve Tousard, directrice.
Theil, Mme Mirochaux, distributrice.
Ve-l'Archevêque, M. Adam, directeur.
Ve-la-Guyard, Mme Ve Gonnet, direct.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc, Mlle Lalubie, directrice.
Cruzy, M. Roy, distributeur.
Flogny, M. Charrier, distributeur.
Noyers, Mlle Clayeux, directrice.
Nuits, Mme Pichot, directrice.
Tonnerre, Mlle Armand, directrice.

L'administration des postes se charge du transport de toutes les dépêches administratives et particulières. Elle reçoit les dépôts d'argent pour lesquels elle donne une reconnaissance et un bulletin de réception; des lettres chargées pour tous les pays : excepté les Colonies et pays d'outre mer (l'Angleterre exceptée) : ces lettres doivent être affranchies et paient double port; des lettres recommandées *pour Paris seulement*, ces dernières ne peuvent être affranchies : les lettres chargées et recommandées doivent être sous enveloppe et fermées au moins par deux cachets en cire avec empreinte. La poste se charge aussi, comme *valeurs cotées*, de l'envoi à l'intérieur, des bijoux en or ou en argent, d'une valeur de 30 francs à 1,000 francs.

Les lettres et paquets adressés à la Famille royale, aux ministres, aux directeurs chefs des administrations du gouvernement, ne sont point passibles de la taxe, la franchise est illimitée.

La correspondance entre les fonctionnaires et employés du gouvernement qui jouissent de la franchise, à quelques exceptions près qui permettent le contre-seing sous plis de lettres, doit avoir lieu sous bandes croisées et contre-signées, ils sont tenus d'indiquer au-dessus du contre-seing leurs fonctions, pour éviter que leurs dépêches ne soient taxées et refusées.

Les maires du département correspondent en franchise et sous bandes, à quelques exceptions près qui permettent le contre-seing sous plis de lettres, comme il vient d'être dit, avec le préfet, le sous-préfet et le procureur du roi de leur arrondissement et le juge de paix de leur canton.

Les instituteurs correspondent en franchise avec l'inspecteur des écoles primaires.

Digitized by Google

Les citoyens doivent toujours affranchir les lettres qu'ils adressent aux chefs des administrations.

La taxe des lettres est réglée d'après la distance en ligne droite, existant entre le lieu où la lettre a été confiée à la poste et le lieu où elle doit être remise.

Cette taxe est perçue selon le tarif ci-après :

Jusqu'à 40 kilomètres, 2 décimes,			
Au-dessus de 40 jusqu'à 80 kil. 3 décim.			
— de 80 —	150	4	
— de 150 —	220	5	
— de 220 —	300	6	
— de 300 —	400	7	
Au-dessus de 400 kil. jusq.	500 k.	8	déc.
— de 500 —	600	9	
— de 600 —	750	10	
— de 750 —	900	11	
Au-dessus de	900	12	

Les lettres au-dessous du poids de 7 grammes et demi sont considérées comme lettres simples. — Les lettres du poids de 7 grammes 1/2 jusqu'à 10 grammes exclusivement, paient la moitié en sus de la lettre simple — Les lettres de 10 à 15 grammes exclusivement, paient deux fois le port de la lettre simple. — Et celles de 15 à 20 grammes exclusivement, deux fois et demi le port, et ainsi de suite, en ajoutant la moitié du port de la lettre simple de 5 en 5 grammes

ARRIVÉE ET DÉPART DES PRINCIPAUX COURRIERS.

BUREAUX DE POSTE.	COURRIERS.	ARRIVÉE.	DÉPART.
Aillant-sur.-Tholon	Paris	7 h. du matin	3 h. du soir
	Saint-Fargeau	3 h. du soir	7 h. du matin.
Arcy-sur-Cure	Paris et Lyon	9h. 1/2 du matin.	6 h. du matin
Auxerre	Paris	8 h. du matin	3 h. du soir
	Lyon	2 h. du soir	8 h. du matin
	Troyes, et Saint-Florentin	6 h. du matin	6 h. du soir
	Dijon	2 h. du soir	8 h. du matin
	Briare et Nevers	6 h. du matin	
Chablis	Paris et Dijon	10 h. du matin	10 h. du matin
Coulange-sur-Yonne	Paris	midi	2 h. 1/2 du m.
	Nevers	2 h. 1/2 du m.	midi 1/2
Saint-Bris	Paris	9 h. du matin	1 h. du soir
	Lyon	2 h. du soir	9 h. du matin
Saint-Florentin	Paris	9 h. du matin	midi
	Auxerre	8 h. du soir	8 h. du soir
Toucy	Paris et Auxerre	11 h. du matin	6 h. du soir
	Orléans et Nevers	5 h. du soir	11 h. du matin
Vermenton	Paris	10 h. du matin	11 h. du matin.
	Lyon	11 h. du matin	10 h. du matin
Avallon	Paris	mi id	8 h. du matin.
	Lyon, Lorme et Vézelay	8 h. du maitn	midi
Lucy-le-Bois	Paris	11 h. du matin	9 h. du matin
	Lyon et Avallon	9 h. du matin	11 h. du matin
Vézelay	Paris, Auxerre, Avallon et Nevers	9 h. du matin	9 h. du matin

Digitized by Google

BUREAUX DE POSTE.	COURRIERS.	ARRIVÉE.	DÉPART.
Bassou	Paris	6 h. du matin	4 h. du soir
	Auxerre	4 h. du soir	6 h. du matin
Brienon	Paris	8 h. du matin	2 h. du soir
	Auxerre	7 h. du soir	9 h. du soir
	Dijon	1 h. du soir	8 h. du matin
Cerisiers	Paris et Sens	8 h. du matin	midi
Charny	Paris, Montargis,	8 h. du matin	2 h. du soir
	Joigny, Auxerre	10 h. du matin	11 h. 1/2 du m.
Joigny	Paris	5 h. du matin	5 h. du soir
	Lyon, Auxerre	5 h. du soir	3 h. du matin
	Dijon	4 h. du soir	5 h. du matin
Saint-Fargeau	Paris, Briare	11 h. du matin	10 h. du matin
	Auxerre	midi	9 h. du matin
Villeneuve-le-Roi	Paris	4 h. du matin	6 h. du soir
	Auxerre	6 h. du soir	4 h. du matin
Chéroy	Paris, Sens	9 h. du matin	midi
Pont-sur-Yonne	Paris	2 h. du matin	7 h. du soir
	Auxerre	7 h. du soir	2 h. du matin
Sens	Paris	3 h. du matin	6 h. du soir
	Lyon, Auxerre	6 h. du soir	3 h. du matin
	Troyes	4 h. du soir	5 h. du matin
Villen.-l'Archevêque	Paris, Sens, Troyes et Auxerre	8 h. du matin	4 h. du soir
Villeneuve-la-Guyard	Paris	1 h. du matin	9 h. du soir
	Auxerre	9 h. du soir	1 h. du matin
Ancy-le-Franc	Paris, Auxerre	2 h. du soir	6 h. du matin
	Dijon	6 h. du matin	2 h. du soir
Noyers	Paris, Auxerre, Tonnerre et Dijon Avallon	3 h. 1/2 du soir	3 h. du matin
Tonnerre	Paris, Auxerre	1 h. du soir	8 h. du matin
	Dijon	8 h. du matin	1 h. du soir
Ligny-le-Châtel	Paris pour Chablis	midi 1/2	5 h. 1/2 du m.
	Saint-Florentin	5 h. 1/2 du m.	midi 1/2
Nuits-sur-Armançon	Dijon	4 h. du matin	3 h du soir
	Auxerre et Paris	3 h. du soir	4 h. du matin
Saint-Sauveur	Auxerre	3 h. du soir	5 h. du soir
	Briare, Paris	2 h. du soir	3 h. du soir

MAITRES DE POSTES AUX CHEVAUX.

ROUTE N° 5 DE PARIS A GENÈVE.

Villeneuve-la-Guyard, *Lecomte.*
Pont-sur-Yonne, *Destions.*
Sens, *Destions* aîné.
Theil, *Foin.*
Arces, *Gatelier.*
St.-Florentin, *Barat.*
Flogny, *Flogny.*
Tonnerre, *Hugot.*
Ancy-le-Franc, *Picard,*
Aisy, *Ligeret.*

ROUTE AUXILIAIRE N° 5 DE SENS A SAINT-FLORENTIN.

Villeneuve-le-Roi, *Leblanc.*
Villevalier, *Picard.*
Joigny, *Arrault-Destions.*
Esnon, *Gatelier.*

ROUTE N° 6 DE PARIS A CHAMBÉRY.

De Ve-la-Guyard à Joigny. *V.* plus haut.
Bassou, *Montmarin.*
Auxerre, *Robin*
Saint-Bris, *Petit.*
Vermenton, *Rousselet.*
Lucy-le-Bois, *Berthelot.*

ROUTE N° 60 DE NANCY A ORLÉANS, OU DE TROYES A SENS.

Villeneuve-l'Archevêque, *Foin.*

ROUTE N° 77 DE NEVERS A SÉDAN OU DE NEVERS A AUXERRE.

Courson, *Baudoin.*

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 1 DE SENS A NEMOURS.

Chéroy, *Guillaume.*

ROUTE DE TROYES A AUXERRE, PAR AUXON, ST.-FLORENTIN, MONTIGNY ET AUXERRE.

Montigny, *Jacquillat.*

ROUTE DE CLAMECY A AVALLON PAR VÉZELAY.

Vézelay, *Fossoyeux.*

ROUTE DE BRIARE A AUXERRE.

Saint-Fargeau, *Perron.*
Toucy, *Marchand.*

ROUTE D'AUXERRE A MONTARGIS.

Toucy, *Marchand.*
Charny, *Roudault.*

ROUTE D'AUXERRE A TONNERRE.

Chablis, *David-Gallereux.*

Digitized by Google

SECTION VII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

SERVICE ORDINAIRE COMPRENANT 1° LES ROUTES ROYALES; 2° LA NAVIGATION DES RIVIÈRES D'YONNE, CURE ET ARMANÇON; 3° LES ROUTES DÉPARTEMENTALES.

M. MONDOT DE LAGORCE ❋, Ingénieur en chef du département.

Vignon ❋, ingénieur ordinaire à Sens
Rozat de Mandres, ingén. ordin. à Auxerre.
Belgrand, ingénieur ordinaire à Avallon.
Pille, id. à Tonnerre

Conducteurs embrigadés, MM..

Mathieu, à Tonnerre.
Jacotin-Darseine, à Auxerre
Burlot, à Avallon
Biard, à Sens
Bonnet, à St.-Florentin.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Frontier Napoléon, à Magny-s.-Yonne.
Suchet, à St.-Fargeau
Frontier François, à Auxerre.
Bertin, à Toucy.
Mouton, à Sens
Louis Denis, à Vermenton.
Piuchot, à Auxerre.
Vernet, à Joigny.
Louis Désiré, à Tonnerre.
Hunot, à Sens.
Pierzicki, id.
Offray, id.
Dupotet de Brévon, à Tonnerre.
Smorczewski, à Auxerre.
Communandal, à Avallon.
Darlot, à Sens.
Maiseau, à Auxerre.
Ansault, id.
Compère, à Avallon.
Ficatier, à Auxerre.
Jacotot, préposé au pont à bascule de Joigny.

MM. BOUCHER DE LA RUPELLE ❋, Ingénieur en chef, Directeur.
Chanoine ❋, Ingénieur en chef à Sens.
Millon, chef du bureau de l'Ingénieur en chef.

CONDUITE DES TRAVAUX.

Canal du Nivernais, MM.

Brenot, d'Auxerre à Cravant
Laurent, de Cravant à Mailly-la-Ville
Girault, de Mailly-la-Ville à Coulange
Rollin ❋, garde ambulant

Canalisation de l'Yonne, MM.

Millon, *Giraud*, *Chandenier*, *Amé*, conducteurs.
Syrvant, garde ambulant.
Petit, dessinateur, attaché au bureau de M. Chanoine.

CANAL DE BOURGOGNE.

MM. **Leblanc**, Ingénieur en chef à Auxerre.
Théroude, conducteur de troisième classe, à Brienon.
Boucheron, conducteur de première classe, non embrigadé, à Ravières.
Dupotet, conducteur de première classe, non embrigadé, à Tonnerre.
Huguenin, conducteur auxiliaire, à Auxerre.
Huguin, conducteur auxiliaire de troisième classe.
Gotterot, *id.* *id.*

PETITE VOIRIE.

CONDUCTEURS-VOYERS.

M. **Chapelet**, Agent-voyer central.

Première classe, MM.

Louzon, à Courson
Chenal, à Avallon
Benoit, à Joigny

Deuxième classe, MM.

Boucheron, à Saint-Fargeau
Kiersz, à Sens
Convert, à Sens
Gibier, à Tonnerre
Carré, à Auxerre

Troisième classe, MM.

Labosse, à Auxerre
Montarlot, à Tonnerre
Lauvin, à Avallon
Chevalier, à Aillant et Charny
Sagette, à Joigny

Bénard, piqueur attaché au bureau de l'Agent-voyer central.

Digitized by Google

ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

DE L'YONNE.

TROISIÈME PARTIE. — 1844.

Digitized by Google

Digitized by Google

SECTION Ire.

Statistique.

STATISTIQUE DES PIERRES A CHAUX HYDRAULIQUES ET A CIMENT.

L'Administration des Ponts et Chaussées, appréciant l'utilité qu'il pourrait y avoir, non-seulement pour son service mais encore pour le public en général, à posséder l'état général des carrières ou lieux d'extraction des pierres à chaux hydrauliques et à ciment existant dans le Royaume, a chargé ses Ingénieurs du soin de rechercher et d'indiquer ces carrières, en se conformant aux instructions données par M. Vicat, Ingénieur en chef Directeur, qui lui-même a dû visiter les lieux et analyser les échantillons fournis par les Ingénieurs.

On sait que c'est à M. Vicat que la science des constructions est redevable des moyens de transformer en chaux hydraulique une chaux commune quelconque, par la simple addition d'une certaine quantité d'argile dont la proportion est déterminée, soit par l'analyse de la pierre, soit par l'expérience.

Les architectes du département de l'Yonne et tous les propriétaires qui ont à faire exécuter des travaux de maçonnerie, verront sans doute avec plaisir le tableau suivant qui vient d'etre dressé par M. Vicat, d'après les indications de MM. les Ingénieurs du département de l'Yonne.

Nous ferons observer que la plupart des échantillons analysés ne contiennent pas de carbonate de magnésie ou en contiennent moins de 6 p. 0/0.

Digitized by Google

Lieux d'extraction des échantillons.	Couleur de la pierre.	Tissu ou texture.
Canton d'Auxerre.		
De St.-Siméon, commune d'Auxerre.	café au lait.	grossière.
Des Iles, — d'Auxerre.	*idem.*	substance compacte.
De la Chaînette, — d'Auxerre.	blanc roux.	*idem.*
De la côte des Moreaux, commune d'Auxerre.	blanc de lait.	*idem.*
De St.-Amatre, — d'Auxerre.	café au lait.	*idem.*
De Vallan (commune).	café plus foncé.	compacte.
De Mouille-Pain, commune de St.-Bris.	café au lait.	*idem.*
De Cerne-Vin, — de St.-Bris.	café plus foncé.	*idem.*
De Tiby, — de St.-Bris.	café au lait.	substance compacte.
De la côte de Charroy, commune de St.-Bris.	*idem.*	compacte.
De Mouchetruie, — d'Augy.	*idem.*	*idem.*
Canton de Coulanges-la-Vineuse.		
D'Escolives, commune de ce nom.	café au lait clair.	substance compacte.
De Nautelle, — d'Escolives.	café au lait.	*idem.*
De Foudriat, — de Coulanges-la-Vineuse.	jaune terreux.	compacte et saccar.
Canton de Coulanges-sur-Yonne.		
De Lésigny, commune de Trucy.	café au lait.	substance compacte.
De Magny, — de Merry-sur-Yonne.	blanc jaunâtre.	*idem.*
Canton de Toucy.		
De Pourrain, commune de ce nom.	blanc sale.	grossière.
De Champlost, — de Toucy.	blanc roux.	substance compacte.
Du Four, — de Toucy.	*idem.*	grossière.
De la Garenne, — de Dracy.	*idem.*	*idem.*
Près du village, — de Leugny.	café au lait fort.	compacte.
Canton de Chablis.		
Du Puits de Courson, commune de St.-Cyr.	blanc roux.	substance compacte.
De la côte la Vigue-Luiard, — de Fley.	café au lait foncé.	compacte.
De la vallée de Billou, — de Beines.	*idem.*	*idem.*
Du Carreau, — de Poinchy.	café au lait.	substance compacte.
Des Pargues, — de Chablis.	blanc.	oolittique.
Du fourneau du Paradis, — de Chichée.	*idem.*	*idem.*
De la côte Menuguet, — de Chichée.	jaune sale terreux.	grossière oolittique.
De Pommard, — de Chichée.	blanc roux.	substance compacte.
De la côte de Vaux-Charmes, commune de Lichères.	blanc très-roux.	*idem.*
Canton de Courson.		
Du chemin de Villepot, commune de Courson.	café au lait.	compacte.
De la chaume de Courson, — de ce nom.	roux clair.	substance compacte.
Du mont d'Ouaine, — de ce nom.	café au lait.	compacte.

Digitized by Google

hydrauliques et à ciment.

Formation géologique.	Résidu insoluble p. °/o.	Nature du résidu.	Classement approximatif des produits à attendre.
oolithe supérieur.	2 00	argile et fer.	très-grasse.
id.	3 50	argile.	grasse.
id.	2 50	*id.*	*idem.*
id.	2 50	*id.*	*idem.*
id.	4 00	*id.*	*idem.*
id.	2 50	*id.*	*idem.*
id.	2 00	*id.*	*idem.*
id.	4 00	*id.*	*idem.*
id.	6 00	*id.*	*idem.*
id.	2 50	*id.*	*idem.*
id.	4 00	*id.*	*idem.*
Oolithe moyen.	0 00	»	très-grasse.
id.	2 00	argile.	*idem.*
id.	3 50	argile et fer.	grasse.
id.	3 50	argile.	*idem*
id.	0 00	»	très-grasse.
crétacée.	7 00	argile charbon.	très-faiblement hydraulique.
id.	6 00	argile.	grasse
id.	15 50	argile charbon.	hydraulique.
id.	24 50	*id.*	chaux limite ou ciment.
id.	1 50	argile.	chaux très-grasse.
oolithe supérieur.	2 00	argile.	très-grasse.
id.	1 00	*id.*	*idem.*
id.	3 50	*id.*	grasse.
id.	3 50	*id.*	*idem.*
id.	0 00	»	très-grasse.
id.	0 00	»	*idem.*
id.	1 50	argile.	*idem.*
id.	3 00	*id.*	*idem.*
id.	1 50	*id.*	*idem.*
oolithe moyen.	2 50	argile.	grasse.
id.	7 00	*id.*	très-faiblement hydraulique.
id.	2 00	*id.*	très-grasse.

Digitized by Google

Lieux d'extraction des échantillons.	Couleur de la pierre.	Tissu ou texture.
Du champs de l'Ane, commune de Fouronnes.	roux clair.	substance compacte
De Merry-Sec, — de ce nom.	café plus clair.	compacte.
Canton de Ligny.		
Sur la Montée, commune de Maligny.	blanc sale.	grossière.
Canton de St.-Florentin.		
Du Mont-St-Sulpice, commune de ce nom.	blanc.	grossière.
De St.-Florentin, — de ce nom.	*idem.*	*idem.*
Canton de Joigny.		
De la Chaume-aux-Renards, commune de Bassou.	blanc sale.	grossière.
Du hameau de la Roche, — de St.-Cydr.	badigeon clair.	très-grossière.
Variété du même lieu.	roux clair.	*idem.*
De la Châlonnaise, commune de St.-Cydroine.	blanc sale.	grossière.
De la Perrière, — de Champlay.	blanc jaunâtre.	*idem.*
Entre Villevallier et Villecien, comm. de Villevalier.	blanc.	très-grossière.
Près de la route auxil. borne n. 5, — de Villecien.	jaune pâle.	*idem.*
A l'entrée de St.-Aubin, commune de ce nom.	blanc.	*idem.*
Aux Cuves-de-Charmançon, — de Migennes.	blanc sale	grossière.
De Migennes, — de ce nom.	*idem.*	*idem.*
Canton de Brienon.		
Des côtes de Brienon, commune de ce nom.	blanc légérem. roux.	grossière.
De la Voie-Blanche, — de Bellechaume.	blanc.	crayeuse.
De Pucheny, — de Bellechaume.	*idem.*	*idem.*
De Galbault, — de Champlost.	*idem.*	*idem.*
Variété du même lieu.	*idem.*	*idem.*
De Chailley, commune de ce nom.	*idem.*	*idem.*
Variété du même lieu.	*idem.*	*idem.*
Des Lames, commune de Turny.	blanc sale.	grossière.
Du Vergelesson, — de Turny.	*idem.*	*idem.*
Du Gravon,	*idem.*	*idem.*
De la Croix-des-Vignes, commune de Venizy.	blanc légérem. roux.	*idem.*
De la Sabatière, — de Venizy.	*idem*	*idem.*
Du Vau-de-Vanne, — de Chailley.	blanc.	crayeuse.
D'Esnon, — de ce nom.	blanc roux.	grossière.
Du Moulin-Rompu, — de Bussy.	blanc.	crayeuse.
Variété du même lieu.	*idem.*	*idem.*
Canton d'Aillant.		
Du Bas-de-St.-Aubin, commune de ce nom.	blanc légèrem. roux.	crayeuse.
Du Ravin-de-Ste-Reine, — de Villiers-St.-Ben.	jaune pâte terreux.	grossière.
Canton de Bléneau.		
De la Brulerie, commune de Rogny.	jaune pâle.	substance compacte.
Du Coudray, — de Bléneau.	nankin jaune.	compacte.

Digitized by Google

...ation géolo-gique.	Résidu insoluble p. %.	Nature du résidu.	Classement approximatif des produits à attendre.
...moyen.	4 00	argile.	grasse.
	2 00	argile et fer.	très-grasse.
...e inférieure.	10 00	argile.	chaux moyennement hydraulique.
	31 00	*id.*	ciment
	20 00	*id.*	chaux éminemment hydraulique.
...re moyen.	31 00	*id.*	ciment.
	35 00	*id.*	ciment.
	47 50	*id.*	ciment.
	41 00	*id.*	ciment.
	35 00	*id.*	ciment.
	1 50	argile et fer.	chaux très-grasse.
	5 50	*id.*	grasse.
	8 00	argile.	faiblement hydraulique.
	27 50	*id.*	chaux limite ou ciment.
	31 50	argile et peu de sable	ciment.
...e supérieure.	39 00	argile.	ciment.
	5 00	*id.*	chaux grasse.
	4 00	*id.*	*idem.*
	12 00	*id.*	chaux moyennement hydraulique.
	7 50	*id.*	chaux très-faiblement hydraulique.
	4 00	*id.*	chaux grasse.
	6 50	*id.*	*idem*
	16 50	*id.*	chaux hydraulique.
	42 50	*id.*	ciment.
	30 50	*id.*	ciment.
	32 50	*id.*	ciment.
	33 00	*id.*	ciment.
	7 00	*id.*	chaux très-faiblement hydraulique.
	35 00	*id.*	ciment.
	3 00	*id.*	chaux grasse.
	5 50	*id.*	*idem.*
	7 50	*id.*	très-faiblement hydraulique.
	97 50	sable et argile.	produit sans valeur.
	3 00	argile et fer.	chaux grasse.
	3 50	*id.*	*idem.*

Digitized by Google

Lieux d'extraction des échantillons.	Couleur de la pierre.	T ou t
Canton de St.-Fargeau.		
De la Castine, commune de St.-Fargeau.	blanc sale.	grossière
Canton de Cerisiers.		
Des Ponnales, commune de Fournaudin.	blanc.	crayeuse
Canton de Pont-sur-Yonne.		
De Champigny, commune de ce nom.	jaune sale.	grossière
D'Aigremont, — de Villeblevin.	jaune pâle.	crayeuse.
Canton de Chéroy.		
De la Ferme des Baudoins, commune de Villeroy.	jaune pâle.	marneus
Canton d'Ancy-le-Franc.		
De Batilliers, commune de Lézinnes.	café au lait.	substanc
Variété du même lieu.	gris cendré.	*idem.*
De Rapille, commune d'Ancy-le-Franc.	roux terreux.	*idem.*
De Fontain, — d'Ancy-le-Franc.	blanc très-roux.	*idem.*
De Poteuse, — de Cusy.	café au lait.	*idem.*
De Perrigny, — de ce nom.	blanc très-sale.	grossière
Du Poulet, — de Ravières.	blanc sale.	grossière
De la Côme-aux-Groseilles, commmune de Ravières.	*idem.*	substanc
De Fleuris, — de Ravières.	blanc très-sale.	compact
Sur les Grandes-Vignes, — de Stigny.	blanc très-roux.	substanc
Des Moulins-à-Vent, — de Stigny.	*idem.*	*idem.*
Des Carrières, — de Pacy.	café au lait.	grossière
Variété du même lieu.	*idem.*	*idem.*
Des Savières, commune de Vireaux.	roux sale.	*idem.*
Variété du même lieu.	cendré clair.	substanc
D'Argentenay, commune de ce nom.	jaune pâle.	oolithe i
De la Côte-au-Diable, commune d'Ancy-le-Franc.	roux sale.	*idem.*
Canton de Tonnerre.		
De Vauligny, commune de Tonnerre.	roux jaunâtre.	compact
Près-de-la-Garenne, commune de Tonnerre.	blanc roux.	substanc
De Soulangy, — de Tonnerre.	roux nankin.	*idem.*
De la Haie-St.-Michel, — de Tonnerre.	blanc rosé.	grossière
Canton de Cruzy.		
Du Sentier de Dijon, commune de Gigny.	roux sale.	légérem.
Du Tournant-des-Jazilles, — de Gigny.	gris cendré.	substanc
De Valtrinée, — de Gigny.	café au lait.	*idem.*
De Gros-Courcelles, — de Gigny.	blanc sale.	grossière
De la Vesvre, — de Gigny.	badigeon sale.	*idem.*
Variété du même lieu.	*idem.*	très-gros
De Champs-Botté, commune de Crusy.	blanc sale.	grossière
De Poisson, — de Crusy.	café au lait.	substanc

Digitized by Google

…n géologique.	Résidu insoluble p. %.	Nature du résidu.	Classement approximatif des produits à attendre.
supérieure.	10 50	argile.	moyennement hydraulique.
	4 00	*id.*	chaux grasse.
	0 50	argile et fer.	chaux très-grasse.
	1 00	argile.	*idem.*
moyen.	5 50	argile.	chaux grasse.
…oyen.	3 00	*id.*	chaux grasse.
	18 00	*id.*	hydraulique.
	3 50	*id.*	grasse.
	2 00	*id.*	*idem.*
	1 50	*id.*	très-grasse.
	2 00	*id.*	grasse.
	0 00	*id.*	très-grasse.
	0 00	*id.*	*idem.*
	90 00	*id.*	produit sans valeur hydraulique.
	8 00	*id.*	moyennement hydraulique.
	11 00	*id.*	*idem.*
	12 00	*id.*	*idem.*
	7 00	*id.*	très-faiblement hydraulique.
	19 50	*id.*	éminemment hydraulique.
	7 00	*id.*	très-faiblement hydraulique.
	7 00	*id.*	*idem.*
…nférieure.	24 50	*id.*	chaux limite ou ciment.
	4 50	*id.*	grasse.
	2 50	*id.*	*idem.*
	4 50	*id.*	*idem.*
	4 00	*id.*	*idem*
	1 50	*id.*	très-grasse.
	16 00	*id.*	hydraulique.
	5 00	*id.*	grasse.
	2 00	*id.*	*idem*
	37 50	*id.*	ciment.
	42 50	*id.*	*idem.*
	1 50	*id.*	chaux très-grasse.
	1 00	*id.*	*idem.*

Digitized by Google

Lieux d'extraction des échantillons.	Couleur de la pierre.	Tiss ou text
Du Bois-de-Poisson, commune de Crusy.	blanc sale.	*idem.*
De Pimelles, — de ce nom.	café au lait.	*idem.*
Des Escarpements-des-Volineuses, comm. de Crusy.	roux clair.	compacte.
Au-dessus-des-Volineuses, commune de Baon.	café au lait.	Substance co
De la Poterne, — de Commissey	*idem.*	*idem.*
Variété du même lieu.	blanc sale.	*idem.*
Du Bois-de-Commissey, commune de Commissey.	blanc légérem. jaune	grossière.
Variété du même lieu.	blanc sale.	*idem.*
De Commissey, commune de ce nom.	badigeon sale.	très-grossièr
A l'Envers-de-la Preuse, commune de St.-Martin.	blaanc très-sale.	substance co
Variété du Revers-de la-Preuse, comm. de St.-Mart.	roux clair sale.	oolitique.
De Val-Quenou, commune de St.-Martin.	blanc.	grossière.
Variété du même lieu.	blanc roux.	très-grossière
D'Arthe, commune de St.-Martin.	café au lait.	substance co
Du Champ-de-la-Pelle, commune de Sennevoy.	jaune terreux.	grossière.
De Beauvais, — de Sennevoy.	*idem.*	substance com
De Conardes, — de St. Vinnemer.	café au lait.	compacte.
De Mort, — de St.-Vinnemer.	roux sale.	grossière.
Canton de Noyers.		
Du Val St.-Nicolas, commune d'Irouer.	blanc.	grossière.
Du Quinot, — de Grimault.	blanc très-sale.	substance comp
De Vaux-Panniers, — d'Hrtbonnay.	café au lait.	*idem.*
D'Angy, — du hameau d'Angy.	roux clair.	*idem.*
De l'Affichant, — du hameau d'Angy.	*idem.*	*idem.*
Des Minandes, — de Sency.	café au lait.	*idem.*
De Côme-de-Sauvigne, — d'Etivey.	blanc roux.	légérem. saccar
De Côme-au-Pro, — d'Etivey.	*idem.*	substance comp
De Legros, — d'Etivey.	blanc.	oolitique.
De Prudenay, — de Sarry.	café au lait.	substance comp
Du Fourneau-près-Sambourg.	*idem.*	*idem.*
Canton de Guillon.		
Des Fouilles-de-la-Citerne-St.-André, com. de ce n.	gris cendré.	substance comp
Sous la Côte-de-Montelan, comm. de Montréal.	jaune rouille.	saccaroïde.
Canton d'Avallon.		
Exploitées aux environs d'Avallon.	gris foncés.	compacte et sa
De la Rampe-aux-Montjalins, routes départ. nº 15.	jaune rouille.	grossière.
Variété de la même localité.	gris terreux verdâtr.	*idem.*
Tranchée de la route royale vis-à-vis Champien.	cendré clair.	*idem.*
De Vassy, commune d'Etaules.	gris foncé verdâtre.	*idem.*
Canton de l'Isle-sur-Serein.		
De la Croix-d'Annay, commune de Ste-Colombe.	gris foncé verdâtre.	grossière.
De Champréau, — de Massangis.	*idem.*	*idem.*
De la Planchette, — de Joux-la-Ville.	café au lait.	légérem. saccar
Du Moulin-à-Vent, — de Joux-la-Ville.	roux clair.	substance comp

Digitized by Google

rmation géologique.	Résidu insoluble p. %.	Nature du résidu.	Classement approximatif des produits à attendre.
lithe inférieure.	5 00	argile.	grasse.
id.	3 50	*id.*	*idem.*
id.	4 00	*id.*	*idem.*
id.	4 00	*id.*	*idem.*
id.	5 00	*id.*	*idem.*
id.	3 50	*id.*	*idem.*
id.	0 00	*id.*	très-grasse.
id.	0 00	*id.*	*idem.*
id.	18 50	*id.*	hydraulique.
id.	2 00	*id.*	très-grasse.
id.	3 50	*id.*	*idem.*
id.	0 00	*id.*	*idem.*
id.	0 00	*id.*	*idem.*
id.	3 50	*id.*	grasse.
id.	1 50	argile et fer.	très-grasse.
id.	5 00	*id.*	grasse.
id.	2 50	argile.	*idem.*
id.	12 50	*id.*	moyennement hydraulique.
id.	0 00	»	très-grasse.
id.	1 00	argile.	*idem.*
id.	4 00	*id.*	grasse.
id.	6 00	*id.*	*idem.*
id.	7 00	*id.*	très-faiblement hydraulique.
lithe moyen.	3 00	*id.*	grasse.
id.	0 50	*id.*	très-grasse.
id.	1 50	*id.*	*idem.*
id.	0 00	»	*idem.*
id.	2 00	*id.*	*idem.*
id.	3 50	*id.*	grasse.
ts.	15 00	argile.	hydraulique.
id.	17 50	argile et fer.	*idem.*
id.	3 33	argile.	grasse.
id.	22 00	*id.*	éminemment hydraulique.
id.	40 00	*id.*	ciment.
id.	17 50	*id.*	hydraulique.
id.	24 00	*id.*	chaux limite ou ciment.
lithe inférieure.	24 00	argile.	limite ou ciment.
id.	13 00	*id.*	moyennement hydraulique.
id.	2 50	argile et fer.	grasse.
id.	5 00	argile.	*idem.*

A

Digitized by Google

Lieux d'extraction des échantillons.	Couleur de la pierre.	Tissu ou texture.
Canton de Vézelay.		
De Laverons, commune d'Asquins.	café au lait	substance compac
Tranchée de la route royale, comm. de Sermizelles.	roux orangé.	grossière.
Au Sommet-de-Latry, commune de Taroiseau.	jaune terreux.	*idem*.
De la Rampe-de-Patis, — de St.-Père.	roux terreux.	*idem*.
De la Descente-de-Vézelay, commune de ce nom.	gris terreux.	*idem*.
Variété du même lieu.	roux clair.	*idem*.
Variété du même lieu.	jaune sale.	*idem*.
De la Descente-de-Maupas, commune de Vézelay.	roux clair.	substance compac
Variété de la Descente-de-Maupas, com. de Vézelay.	gris terreux.	substance compac
Variété du même lieu.	roux clair.	grossière.
De la Vallée-de-Glace, commune de Chamoux.	café au lait.	compacte.
Variété du même lieu.	*idem*.	*idem*.
Variété du même lieu.	roux très-clair.	*idem*.
Canton de Vermenton.		
de Chaux-d'Arcy, commune d'Arcy-sur-Cure.	roux clair.	substance compac
De la Croix-Galotte, — de Vermenton.	café au lait.	*idem*.
De la Tranchée-de-Bertry, route royale n° 6.	blanc très-roux.	grossière.
D'Arcy-sur-Cure, commune de ce nom.	café au lait.	compacte.

Digitized by Google

ormation géologique.	Résidu insoluble p. %.	Nature du résidu.	Classement approximatif des produits à attendre.
lithe inférieure.	11 00	argile.	moyennement hydraulique.
id.	6 50	id.	grasse.
id.	11 00	id.	moyennement hydraulique.
id.	24 50	id.	limite ou ciment.
id.	9 50	id.	moyennement hydraulique.
id.	6 50	id.	grasse.
id.	9 50	id.	moyennement hydraulique.
id.	5 50	id.	grasse.
id.	7 00	id.	trés-faiblement hydraulique.
id.	7 00	id.	*idem*
id.	1 50	id.	très-grasse.
id.	1 50	id.	*idem*
id.	1 50	id.	*idem*
lithe moyen.	7 00	id.	trés-faiblement hydraulique.
id.	4 00	id.	grasse.
id.	14 00	id.	moyennement hydraulique.
id.	4 00	id.	grasse.

Le Tableau qui précède n'indique que les pierres qui, par la cuisson, se transforment en chaux hydrauliques et en ciments.

MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées du département viennent d'en dresser un second dont nous donnons ci-après un extrait, qui fait connaître les principales carrières *en exploitation* fournissant des pierres de toutes natures, soit pour la construction des chaussées des routes en pavé ou en empierrement, soit pour la construction des ponts, bâtiments, édifices et ouvrages d'art quelconques.

Nous recevrons avec reconnaissance et nous nous empresserons de publier les indications que MM. les Architectes, ou autres personnes, voudront bien nous donner des lieux non mentionnés dans ces tableaux, et dans lesquels on pourrait, avec avantage, ouvrir de nouvelles carrières.

Digitized by Google

Tableau statistique des principales carrières

Désignation de la substance exploitée.		Désignation de la carrière ou du groupe de carrières.			Nature
Désignation minéralogique et géologique.	Désignation usuelle.	Nom. Travaux à ciel ouvert : Travaux souterrains :	T. O. T. S.	Commune.	des matériaux extraits.
Canton de Pont-sur-Yonne.					
Grès isolés.	Grès.		T. O.	Villen.-la-G.	pavés.
Grès isolés.	*idem.*		T. O.	Villemanoche.	*id.*
Canton de Sens.					
Grès isolés.	Grès.		T. O.	Marsangis.	pavés.
Grès isolés.	*idem.*		T. O.	Maslai-le-Roi.	*id.*
Grès isolés.	*idem.*		T. O.	Noé.	*id.*
Canton de Villeneuve-l'Archevêque.					
Grès isolés.	Grès.		T O.	Villiers-Louis.	pavés.
Canton de Joigny.					
Craie.	Pierr. blanch.	Chaumes-a.-Renards,	T. S.	Bassou.	moëllons tendre
Canton de Brienon.					
Grès isolés.	Grès.	Forêt d'Othe.	T. O.	Diverses.	pavés.
Canton de Saint-Florentin.					
Terr, crétacé.	Grès vert supérieur.	Frécambault,	T. O.	Avrolles.	moëll. et pavé
Terr. crétacé	*idem.*	Montbousard,	T. O.	Avrolles.	*id.*
Terr. crétacé.	*idem* infér.	Les Terriers,	T. O.	Vergigny.	pavés.
Terr. crétacé.	*idem.*	Frécambault,	T. O.	Bouilly.	moëll. et pavé
Terr. crétacé.	*idem.*		T. O.	Rebourseaux,	. . . . .
Canton de Seignelay.					
Craie.	Pierr. blanch.	Le Thureau,	T. O.	Seignelay.	moëllon.

Digitized by Google

exploitation dans le département de l'Yonne.

Quantités approximatives en mètres cubes.	Prix du mètre cube de pierre et du millier de pavés.	*Observations.* — Aperçu géologique, détails généraux sur le mode d'exploitation, qualité des matériaux, leur emploi pour constructions, routes, etc., etc., etc.
. . .	150 f. le 1000	pavage des routes et rues.
. . .	150 f. le 1000	pavage des routes et rues.
. . .	192 f. le 1000	pavage des routes et rues.
. . .	192 f. le 1000	pavage des routes et rues.
. . .	192 f. le 1000	pavage des routes et rues.
. . .	192 f. le 1000	pavage des routes et rues.
. . .	1 »	murs et voûtes de caves.
. . .	216 f. le 1000	pavage des routes et rues.
...l. de p. ...0e moëll.	170 f. le 1000 4 f. le mèt. c.	Grès bleuâtre très-dur. — Plusieurs couches de 30 à 40 centimètres d'épaisseur séparées par des masses de sable considérables. — Exploitation à la mine et à la pince.
...ll. pavés ...c. moëll.	140 f. le 1000 2 f. 50 c. m. c.	Grès dur grisâtre. — Le banc exploité a 1 mètre d'épaisseur. Extraction à la mine et à la tranche.
. . .	. . . . .	Grès grisâtre de bonne qualité. — Bancs de 60 à 70 centimètres. — Extraction à la mine et à la pince. Cette carrièrre située dans une forêt de l'Etat n'est pas exploitée.
...0 pavés. ...c. moëll.	160 f. le 1000 3 f. 15 c. m. c.	Grès grisâtre très-dur. — Plusieurs couches de diverses épaisseurs séparées par des masses considérables de sable. — Extraction à la mine et à la pince.
. . .	. . . . .	Cette carrière est abandonnée depuis un an faute de débouché. — Grès bleuâtre très-dur. — Le banc qu'on exploitait autrefois a 1 mètre 20 d'épaisseur. — L'extraction s'opérait à la mine et à la tranche.
3000	1 25	La pierre est presque à la surface du sol. L'exploitation en est facile. Ne sert absolument que pour maçonnerie intérieure et enrochements. Gelive, friable.

Digitized by Google

Désignation de la substance exploitée.		Désignation de la carrière ou du groupe de carrières.			Nature
Désignation minéralogique et géologique.	Désignation usuelle.	Nom. Travaux à ciel ouvert : Travaux souterrains :	T. O. T. S.	Commune.	des matériau extraits.
Canton d'Aillant.					
Craie.	Calc. crayeux		T. O.	Aillant.	moëllons trè friables.
Canton de Toucy.					
Grès ferrugineux.	Grès.	Saully,	T. O.	Diges.	pavés, moëll piqués et mo lons bruts.
Grès ferrugineux.	*idem.*	Les Pinons,	T. O.	Toucy.	*idem.*
Grès ferrugineux.	*idem.*	Arran,	T. O.	Parly.	*idem.*
Canton de Saint-Sauveur.					
Grès ferrugineux.	Grès.	La Marcinerie,	T. O.	Moutiers.	pierre dure, moëll. et pi de taille.
Canton d'Auxerre.					
Calc. oolitiq.	Pierre bleue.		T. O.	Perrigny.	moëllons du
idem.	Pierr. blanch.	St.-Siméon,	T. O.	Auxerre.	pierre de ta tendre.
idem.	Pierre calc.		T. O.	St.-Bris.	pierre tendr dalle.
idem.	Pierr. blanch.	Bailly,	T. S.	St-Bris.	pierre de ta tendre.
idem.	Pierre bleue à coquilles	Ste-Geneviève,	T. O.	Auxerre.	beaux moëll durs.
idem.	*idem.*	Montgré,	T. O.	Auxerre.	*idem.*
Grès ferrug.	Grès noir.	Carrières,	T. O.	Charbuy.	moëllons à b
Craie.	Calc. crayeux	Vieuxchamps,	T. S.	Charbuy.	moëllons br

Digitized by Google

Quantités approximatives en mètres cubes.	Prix du mètre cube de pierres et du millier de pavés.	*Observations.* — Aperçu géologique, détails généraux sur le mode d'exploitation, qualité des matériaux, leur emploi pour constructions, routes, etc., etc., etc.
à 4000.	0 f. 80 c.	Un mètre de découvert. — Exploitation très-facile. — Pierre gelive. — N'est pas propre à la chaux. — Employée pour la couche de fondation des chaussées d'empierrement.
à 8000.	90 fr. — 2 fr. et 1 fr. 25 c.	Découvert 1 mètre à 1 mètre 50. — Exploitation assez difficile, bancs inégaux de 20 à 60 centimètres: — Epaisseur totale 1 mètre à 1 mètre 80. — Grès cassant, d'un grain très-dur
à 400.	18 fr. — 5 fr. et 2 fr. 50 c.	Découvert de 3 mètres à 5 mètres — Exploitation difficile. — Bancs inégaux de 30 à 80 centimètres sur 1 et 2 mètres d'épaisseur totale, grès ayant du choix.
à 900.	140 fr. - 3 50 et 1 fr. 75 c.	Découvert de 1 mètre 50 à 3 mètres — Exploitation difficile, — Bancs inégaux de 25 à 60 centimètres sur 1 mètre à 1 mètre 40 d'épaisseur. — Grès d'un grain très-dur.
à 2000.	5 f. à 9 f. 25 c.	L'épaisseur des bancs est très-variable, mais ne dépasse pas un mètre. — Pierre dure, difficile à échantillonner, employée aux travaux de pavage et de constructions diverses.
. . .	3 fr. 75 c.	Bonne pour construction, non gelive, employée pour l'entretien des chauss. d'empierr. et pour moëllons ou parements de murs.
. . .	54 fr.	Employée en dalles, auges, etc., etc., exploitée par tranches au pic et au coin, mais gelive.
1200	1 fr. 75 c.	Pierre gelive. — Fait chaux grasse. — Employée dans l'entretien des routes, mais mauvais résultats.
. . .	9 fr. 25 c.	L'exploitation a lieu par galeries. — La pierre est tranchée au pic et au coin. — Les bancs ont une grande épaisseur. La pierre de Bailly est employée dans les constructions au-dessous du sol. — Elle est souvent gelive.
1500	3 fr. 50 c.	Découvert 2 mètres — Exploitation difficile. — Bancs de 15 à 25 centimètres. — Epaisseur totale 1 mètre 20. — On trouve des tablettes de 1 mètre de long 70 centimét. de largeur et 15 cent. d'épaiss. — Exploitée pour constr. de routes, ponts et canaux.
300	2 fr. 50 c.	*Idem.* *Idem.*
600	2 fr. 40 c.	Découvert de 1 à 2 mètres. — Exploitation difficile, bancs isolés de 20 à 30 c. d'ép. — Emploi en maçonn. brutes et sur les routes.
000	1 fr.	Un mètre de découvert. — Exploitation très-facile. — Pierre gelive. — N'est pas propre à la chaux. — Est employée en fondations de chaussées d'empierrement.

Digitized by Google

Désignation de la substance exploitée.		Désignation de la carrière ou du groupe de carrières.			Nature
Désignation minéralogique et géologique.	Désignation usuelle.	Nom Travaux à ciel ouvert : T. O. Travaux souterrains : T. S.		Commune.	des matéri extraits.
Calcaire oolitique.	Pierr. blanch. à coquilles.	La Chapelle,	T. O.	Venoy.	moëllons.
Canton de Chablis.					
Oolite supérieur.	Pierr. blanch. calcaire.	Les Parques,	T. O.	Chablis.	pierre de tail
Canton de Ligny.					
Calcaire oolitique.	Pierr. blanch. à coquilles.		T. O.	Montigny.	moëllons.
Canton de Flogny.					
Terrain néocomien.	Lumachelles.		T. O.	Villiers Vineux	pierre de tail
Terr. crétacé.	Grès vert inférieur.		T. O.	Soumaintrain.	bornes, moël et pavés.
idem.	*idem.*	Drillons,	T. O.	Beugnon.	*idem.*
Canton de Tonnerre.					
Oolite infér.	Calcaire compacte.	Vauligny,	T. O.	Tonnerre.	pierre de tai
idem.	*idem.*	Bois-de-la-Ville,	T. O.	Tonnerre.	*idem.*
Canton de Cruzy.					
Oolite infér.	Calc. grossier	Augy,	T. O.	St-Vinnemer.	pierre de tail
idem.	*idem.*	Val-de-Quenou,	T. O.	St.-Martin.	*idem.*
Ter. néocom. moyen.	Lumachelles.		T. O.	St.-Martin.	moëllon.

Digitized by Google

Quantités approximatives en mètres cubes.	Prix du mètre cube de pierres et du millier de pavés.	Observations. — Aperçu géologique, détails généraux sur le mode d'exploitation, qualité des matériaux, leur emploi pour constructions, routes, etc., etc., etc.
1000	3 fr. 70 c.	Moëllons d'un beau grain, se parementant facilement et parfaitement. — Extraction difficile. — 1m 50 de découvert au moins. — L'épaisseur des bancs n'est pas régulière. — On tire la pierre çà et là et on l'emploie pour les routes et pour les bâtim.
. . . . .	. . . . .	Pierre blanche tendre très-gelive. — N'est guère employée que dans les constructions de Chablis et de ses environs.
2000	2 fr. 60 c.	Moëllons d'un bon grain, se parementant facilement et parfaitement. — Extraction difficile. — 1m 50 de découvert au moins. — L'épaiss. des bancs n'est pas régulière. — On tire la pierre çà et là — On l'emploie pour travaux des routes et des bâtiments.
. . . . .	. . . . .	Pierre non gelive. — Elle a été employée comme moëllon dans un grand nombre d'ouvrages d'art du canal de Bourgogne. — Bancs de 40 à 45 centimètres d'épaisseur. — Propre à la construction des monuments, elle s'exporte à Auxerre et à Paris.
. . . . .	. . . . .	Grès verdâtre. — Plusieurs couches séparées par des masses de sable considérables. — Bancs un peu ferrugineux.
. . . . .	. . . . .	Grès verdâtre. — Plusieurs couches séparées par des masses de sable considérables.
300	8 fr.	Pierre blanche tendre gelive. — Bancs très-épais. — Propre à toutes les constr. non hydrauliques. — S'exporte à Troyes, à Paris, etc.
209	13 fr. 50 c.	Pierre non gelive. — Deux bancs, l'un blanc l'autre blanc-roux, celui-ci moins dur que le premier.
150	8 fr.	Pierre blanche tendre gelive. — Bancs très-épais.
1000	8 fr-	Pierre blanche tendre très-gelive.
. . . . .	. . . . .	Pierre non gelive.

Digitized by Google

Désignation de la substance exploitée.		Désignation de la carrière ou du groupe de carrières.			Nature
Désignation minéralogique et géologique.	Désignation usuelle.	Nom Travaux à ciel ouvert : T. O. Travaux souterrains : T. S.		Commune.	des matériaux extraits.
Canton d'Ancy-le-Franc.					
Oolite moyen	Calc. grossier	Cry,	T. O.	Perrigny.	pierre de taille
idem.	Calcaire compacte.	Rapille,	T. O.	Ancy-le-Franc	*id.*
idem.	Calc grossier		T. O.	Pacy.	pierre de taille, pavés.
Canton de Noyers.					
Oolite infér.	Calcaire compacte.		T. O.	Grimault.	pierre de taille
idem.	*idem.*	Arton,	T. O.	Annay.	moëll. de grand dimens. et pav
Canton de Vermenton.					
Calc. oolitiq.-oolite moyen	Calcaire blanc sale.		T O.	Mailly-la-Ville	pierre de taille e moëll. piqués
idem.	*idem.*		T. S.	*idem.*	pierre de taille
idem.	*idem.*		T. O.	*idem.*	*idem*
idem.	*idem.*	Avigny,	T. O.	Mailly-la-Ville	*idem*
Calcaire oolite moyen.	Calcaire rougeâtre.		T. O.	Arcy-sur-Cur.	*idem*
Canton de Coulanges-la-Vineuse.					
Calcaire oolitique.	Pierr. blanch.		T. O.	Escolives.	moëll. tendres.
Canton de Courson.					
Calcaire oolitique.	Pierr. blanch. à coquilles.		T. S.	Courson.	pierre de taille

Digitized by Google

Quantités approximatives en mètres cubes.	Prix du mètre cube de pierres et du millier de pavés.	*Observations.* — Aperçu géologique, détails généraux sur le mode d'exploitation, qualité des matériaux, leur emploi pour constructions, routes, etc., etc., etc.
1500	14 fr.	Pierre dure non gelive, blanc très-sale. — Bancs de 70 à 80 cent. d'épaisseur. — Bonne pour les constructions hydrauliques, s'exporte jusqu'à Paris.
150	10 fr.	Pierre tendre non gelive, couleur roux terreux. — Bancs de 1 m. à 1 m. 50 d'épaiss. — Employée en dalles, marches, auges, etc.
3300m	16 fr. 20 c.	Pierre dure non gelive, couleur café au lait, donnant une chaux moyennement hydraulique, très employée dans le département de l'Yonne. — Bancs très-épais. — S'exporte sur Paris, Lyon, Marseille, etc. — Excellente pour constructions de toutes natures, pavés, éviers, auges, margelles, marches, balcons, dallages de trottoirs, etc.
. . . .	15 fr. 70 c.	Pierre non gelive, couleur blanc très-sale. — Elle a été employée dans plusieurs ouvrages d'art du canal du Nivernais. — Bancs très-épais. — Sert à faire des marches, des éviers, des couvertures de bâtiments.
. . . .	. . . . .	Pierre non gelive, couleur café au lait. — Bancs de 15 centimèt. d'épaisseur au plus.
120	14 fr.	Les bancs ont jusqu'à 4 mètres. — On les exploite à la pince et à la tranchée.
20	14 fr.	Matériaux exploités en galerie, pierre blanche et un peu gelive.
. . . .	. . . . .	Exploitation irrégulière fournissant une petite quantité de moëllons et de pierres de taille.
. . . .	. . . . .	Très-belle carrière abandonnée aujourd'hui.
. . . .	. . . . .	Cette carrière n'est pas encore ouverte. — Elle promet une belle pierre de taille d'un grain rougeâtre qui sera employée avec avantage pour la construction des ouvrages d'art.
. . . .	1 fr. 25 c.	Pierre gelive, employée dans les constructions de route, les massifs des maçonneries.
8000	6 fr. 75 c.	Exploitée par galerie. — La pierre est tranchée au pic et au coin. — Elle se débite à la scie et est employée aux constructions qui n'exigent pas une grande solidité. — D'un mauvais emploi pour l'entretien des routes. — Cette carrière a été comblée par un éboulement considérable.

Digitized by Google

Désignation de la substance exploitée.		Désignation de la carrière ou du groupe de carrières.			Nature
Désignation minéralogique et géologique.	Désignation usuelle.	Nom. Travaux à ciel ouvert : Travaux souterrains :	T. O. T. S.	Commune.	des matériaux extraits.
Calcaire oolitique.	Pierre grise.		T. S.	Molesmes.	pierre à dallage moëllon.
idem.	*idem.*		T. S.	Druyes.	pierres dures.
Canton de Coulanges-sur-Yonne.					
Calcaire oolitique.	*idem.*		T. S.	Andryes.	pierres dures
Canton de Vézelay.					
Calc. à entroq. form. la base des terr. oolitiques.	Calcaire gris.	Avrigny,	T. O.	Asnières.	pierre de taille.
idem.	*idem.*	Trimoine,	T. O.	Vézelay.	*idem*
idem.	*idem.*	Grand-Fond,	T. O.	Vézelay.	*idem*
idem.	*idem.*	Manchèvre,	T. O.	St.-Père.	*idem*
Calcaires à entroques.	Calcair. jaune		T. O.	Tharoiseau.	*idem*
Canton d'Avallon.					
Calc. oolitiq. inférieur.	Pierre grise dure.	Sardolles,	T. O.	Annay-la-C.	pierre de taille
Calcaire du lias.	Calcaire bleu.	Champ-de-la-Côte,	T. O.	Avallon.	moëllons
Canton de l'Isle-sur-Serein.					
Oolite infér.	Calcaire blanc	Champ-Rhotard,	T. O.	Coutarnoux.	pierre de taille
idem.	Calcaire dur un peu jaune.	Champ-Rateau,	T. O.	Coutarnoux.	*idem*
Calc. à entroq. au-dessus du lias.	Calcaire dur bleu.		T. O.	Thisy.	*idem*
idem.	Calcaire dur qualité infér.		T. O.	Talcy.	*idem*

Digitized by Google

approximatives en mètres cubes.	Prix du mètre cube, de pierres et du millier de pavés.	*Observations.* — Aperçu géologique, détails généraux sur le mode d'exploitation, qualité des matériaux, leur emploi pour constructions, routes, etc., etc., etc.
000	3 fr.	Pierre d'un bon emploi pour les constructions de murs de maison. — Elle est employée pour l'entret. des routes et pour dallages, libages et blocs de fondations.
200	14 fr.	Carrière exploitée momentanément au fur et à mesure des besoins de la localité. — La pierre se taille difficilement, mais elle est bonne pour la construction des édifices publics.
000	14 fr.	Pierre de bonne qualité. — Carrière généralement exploitée pour constructions de ponts, d'édifices publics et de bâtiments civils. Cette pierre est employée à l'entretien des routes.
500	9 fr.	Pierre de taille peu épaisse, dure, propre aux constructions de toute espèce.
200	9 fr.	*Idem.*
200	9 fr.	*Idem.*
200	9 fr.	*Idem.*
350	10 fr.	*Idem.*
150	9 fr.	Exploitation peu importante. — Pierre gelive.
100	1 fr.	Moëllon pour construction, pour l'entretien des routes et pour la fabrication de la chaux. — Les bancs contiennent une grande quantité de gryphites.
100	12 fr. 15 c.	Très-belles carrières, les plus importantes de l'arrondissement d'Avallon, les bancs sont très-épais, la pierre est employée à la plupart des travaux d'art importants de l'arrondissement, on l'exporte sur Auxerre.
00	13 fr. 50 c.	*Idem.*
00	14 à 20 fr.	Matériaux excellents, mais de faibles dimensions. — Exportée sur Avallon, Auxerre, Joigny, Semur, etc.
00	12 à 18 fr.	*Idem.*

Digitized by Google

Désignation de la substance exploitée.		Désignation de la carrière ou du groupe de carrières.			Nature
Désignation minéralogique et géologique.	Désignation usuelle.	Nom. Travaux à ciel ouvert : Travaux souterrains :	T. O. T. S.	Commune.	des matéria extraits.
Oolite infér.	Calcaire dur un peu gris.	Zées,	T. O.	l'Isle.	*idem*
idem.	Calcaire dur jaunâtre.		T. O.	Annoux.	*idem*
idem.	*idem*.		T. O.	Civry.	*idem*
idem.	*idem*.		T. O.	Massangis.	*idem*
Canton de Guillon.					
Calcaire à entroques.	Calc. jaunâtre	Cormarin,	T. O.	Vignes.	pierre de ta
idem.	*idem*.	Courroies,	T. O.	Montréal.	*idem*
Oolite infér.	Calcaire blanc sale.	Souillats,	T. O.	Anstrudes.	*idem*
idem.	*idem*.	Buisson de la Verdière.	T. O.	Anstrudes.	*idem*

Digitized by Google

… en mètres cubes.	Prix du mètre cube de pierre et du millier de pavés.	*Observations.* — Aperçu géologique, détails généraux sur le mode d'exploitation, qualité des matériaux, leur emploi pour constructions, routes, etc., etc., etc.
20	13 fr. 50 c.	Belles carrières. — Mêmes usages que la pierre de Coutarnoux.
70	10 fr. 80 c.	Pierre de bonne qualité, exploitée pour les besoins du pays.
55	12 fr.	*Idem.*
00	13 fr. 50 c.	Belles carrières. — Pierre de bonne qualité.
0	10 fr. 80 c.	Pierre de faibles dimensions, de très-bonne qualité, bonne pour ouvertures, auges, marches, dalles, etc.
0	10 fr. 80 c.	*Idem.*
0	14 à 18 fr.	Exploitation irrégulière pour gros blocs.
0	15 à 20 fr.	Très-belles carrières, utiles surtout à l'arrondissement de Semur (Côte-d'Or), qui manque de pierres de taille. — Mêmes usages que la pierre de Coutarnoux.

erre, le 21 février 1843.

L'Ingénieur en chef du département de l'Yonne,

MONDOT DE LAGORCE.

Digitized by Google

Digitized by Google

SECTION II.

Sciences et Arts.

ABBAYE DE CRISENON.

I.

Sur les rives de l'Yonne, à dix-huit kilomètres d'Auxerre, le voyageur, qui se rend de Bazarnes à Trucy, rencontre, au milieu de sa route, un vaste enclos traversé par une petite rivière. A la masse et à la disposition des bâtiments qui se présentent à ses yeux, il peut reconnaître un ancien couvent.

Il longe en effet les murs de l'ancienne abbaye royale de Crisenon.

De belles eaux, de beaux ombrages, une petite plaine resserrée entre l'Yonne et une colline boisée, rendent ce lieu aussi gracieux que pittoresque; mais la croix du monastère, en tombant, lui a fait perdre son caractère mélancolique et religieux.

Guy Coquille, dans son Histoire du Nivernais et, sous la foi de son témoignage, Mézerai, dans son Histoire de France (1), attribuent la fondation de Crisenon à Alix ou Adelaïde (*Adelasia*), fille du roi Robert et femme de Renaud, comte d'Auxerre.

Cette origine royale flattait l'orgueil des abbesses, et elles la rappelaient avec soin dans leurs actes; cependant Alix n'est pas la fondatrice de Crisenon; cette princesse n'éleva en ce lieu qu'une modeste chapelle dédiée à saint Nicolas, en 1040 (2).

Le 29 mai 1040, dans un combat qu'il soutenait à *Silviniacum* contre Robert, duc de Bourgogne, son beau-frère, Renaud avait été tué, de

(1) T. 1er, p. 374.

(2) Manuscrits de Dom Viole, t. 3, p. 2087.

Le premier écrivain qui parla de cette fondation ayant écrit, par erreur, la date de 1030, cette erreur s'est reproduite dans plusieurs ouvrages. Dom Viole fixe la date d'une manière certaine en disant qu'Alix éleva cette chapelle l'année de la mort de son mari et l'obituaire de la cathédrale prouve qu'il a été tué le 27 mai 1040.

Digitized by Google

la main d'un soldat, selon quelques historiens, de la main même de Robert, selon d'autres.

Fût-ce en mémoire de ce douloureux événement que sa veuve érigea la chapelle St.-Nicolas? Le rapprochement des dates porterait à le penser.

Dans ces temps de foi, une église, une chapelle ou tout au moins une croix s'élevait sur les lieux théâtres d'un malheur ou d'un crime; et, de nos jours encore, les grands deuils ne peuvent pas trouver d'autres consolations; deux monuments religieux indiqueront à nos derniers neveux la place des deux catastrophes qui, le 8 mai et le 13 juillet, ont si cruellement assombri l'année 1842.

Si l'on en croyait l'abbé Lebeuf (1), Seignelay aurait été le lieu où les deux beaux-frères se seraient livrés bataille; ce serait par une erreur de copiste qu'on lirait *Silviniacum* dans les manuscrits recueillis par le père Labbe (2), il faudrait lire *Saligniacum*, *Seignelay;* il serait d'autant plus naturel, dit-il, de regarder Seignelay comme le lieu désigné par la chronique, que Renaud et Robert étaient en contestation sur les limites du comté d'Auxerre et que Seignelay est une de ces limites du côté de Sens.

L'opinion de l'abbé Lebeuf a été adoptée, sans examen, par plusieurs historiens, notamment par l'abbé de Courtépée (3); mais M. Chardon, dans son Histoire d'Auxerre (4), l'a judicieusement critiquée, en faisant remarquer que Robert n'avait rien à débattre avec Renaud du côté de la Champagne, et que le lieu désigné par les chroniques serait plutôt Souvigny, sur les confins de la Bourgogne et du Nivernais, comme le pense Henry, ou Saligny en Nivernais.

Il nous semble que l'on pourrait croire, avec plus de raison encore, que la veuve de Renaud aurait consacré par une chapelle le lieu où le sort des armes avait trahi son mari, et placer l'ancien *Silviniacum* à Crisenon; il est vrai que nous ne trouvons ni ce nom, ni rien qui y ressemble, dans les environs de Crisenon, mais le pays est fort boisé, l'était encore plus autrefois, ce qui justifierait ce nom de *Silviniacum*, puis nous ne connaissons pas l'ancien nom de Prégilbert dont Crisenon dépend aujourd'hui.

La commune de Prégilbert n'a reçu ce nom qu'au commencement du douzième siècle, elle le tient de Gilbert, que son étonnante érudition avait fait nommer *l'universel*, et qui, de simple chanoine d'Auxerre, devint évêque de Londres en 1127 (5).

Quel que soit, au surplus, le motif qui ait déterminé Alix à élever une

(1) Histoire d'Auxerre, t. 2, p. 61.
(2) Bibliothèque des manuscrits, t. 1er, p. 400.
(3) Description du duché de Bourgogne, t. 1er, p. 141 et t. 7, p. 59.
(4) T. 1er, p. 115.
(5) Histoire d'Auxerre de l'abbé Lebeuf, t. 2, p. 486.

Digitized by Google

chapelle dans le lieu où fut Crisenon, toujours est-il qu'elle n'y fonda pas une communauté.

Les véritables fondateurs de l'abbaye de Crisenon sont les trois frères, Ythier, Hugues et Narjeot ou Norgaut, seigneurs de Toucy, Bazarnes et autres lieux.

L'isle de Crisenon leur appartenait en commun. Remplis du zèle qui animait alors toute la noblesse française, enrôlés sous les drapeaux de la croix et partant tous trois pour Jérusalem, en 1096, ils firent bâtir, à la place de la chapelle Saint-Nicolas, un monastère et une église qu'ils placèrent sous l'invocation de la sainte Vierge.

Ce monastère fut donné par eux à St.-Robert, abbé de Molesme, qui, en 1098, y plaça quelques-uns de ses religieux sous la garde d'un prieur.

Innocent II voulant favoriser une communauté de religieuses bénédictines fondée à Juilly (1) par Miles, comte de Bar-sur-Seine, gendre de Guillaume II, comte d'Auxerre, obtint de Hugues de Montaigu, évêque d'Auxerre, que le prieuré de Saint-Gervais-lez-Auxerre serait donné aux religieux de Molesme en échange du prieuré de Crisenon. La succursale de Molesme fut donc transportée à Saint-Gervais (2), et une colonie de Juilly établie à Crisenon.

La charte qui règle les conditions de cet échange est de 1134. En souvenir de leur ancien droit sur Crisenon, les religieux de Molesme, se réservaient l'administration spirituelle de la nouvelle abbaye et soumettaient les religieuses à offrir, tous les ans, le jour de la Purification, un cierge d'une livre à l'église de Molesme.

Telle fut l'origine de l'abbaye de Crisenon qui devint, en peu de temps, l'une des plus florissantes du diocèse d'Auxerre.

Elle fut enrichie par les libéralités de tous les seigneurs du voisinage et surtout par les comtes d'Auxerre : Guillaume II leur fit don du four banal de Saint-Gervais et d'un droit d'usage au thureau du Bar, de l'étang d'Escolives et des moulins du Pré, aujourd'hui les moulins du Bâtardeau; ses successeurs y ajoutèrent des dixmes, des rentes et des droits d'usage (3).

(1) *Juliacum castrum*. Juilly le chastel, annexe de la paroisse de Villemorien de l'ancien comté de Bar-sur-Seine; il prit le nom de *Juilly les Nonains* : lorsque le couvent de bénédictines, dont sainte Humbline, sœur de saint Bernard, fut la première abbesse, y fut fondé.

(2) Saint-Gervais était la quatrième paroisse *extra-muros* de la ville d'Auxerre, il ne reste plus aujourd'hui le moindre vestige de cette église dont une vigne occupe l'emplacement.

(3) L'abbé Lebeuf a recueilli dans les Preuves de son Histoire d'Auxerre, les chartes de presque toutes ces donations; on remarquera, n. 56 des Preuves, la charte par laquelle Mathilde confirma la donation du comte Guy de *cent sols* de rente, *ad camisias emendas*, à prendre sur le péage de la foire du *Tanné* ou du *Tannet* à Auxerre. Cette foire tirait son nom du lieu où elle se tenait, entre Saint-

Digitized by Google

Le douzième siècle fut fécond en fondations pieuses ; lorsque les plus petits barons, tout en se croisant pour délivrer ou défendre le tombeau de Jésus-Christ, rêvaient de nouvelles principautés dans l'Asie mineure et la Palestine, des royaumes d'Edesse, des duchés de Damas, des marquisats de Jéricho, c'était avec un grand zèle que, de leurs terres de France, ils recomposaient la dotation du Clergé que, dans les siècles précédents, leurs pères avaient envahie.

Crisenon ressentit les effets de cette munificence; aussi, tant de postulantes se présentaient pour prendre le voile dans cette heureuse maison que, dès 1145, autorisée par une bulle d'Eugène III, cette colonie de Juilly envoyait elle-même une colonie fonder le prieuré de la Fermeté ou de la Ferté, près Decize.

Sans doute les innombrables armées qui désertaient alors l'Europe pour se jetter sur l'Orient ne laissaient à un grand nombre de jeunes filles d'autre établissement possible que le couvent; cependant l'autorité ecclésiastique crut devoir comprimer un peu cette ardeur pour la vie cénobitique et l'abbaye de Crisenon reçut l'ordre de laisser la communauté se réduire à cent religieuses, avec défense de dépasser désormais ce nombre, sous quelque prétexte que ce fût (1).

Rien n'est impossible à une véritable vocation. Une fille Bonete (*Boneta*), de Vézelay, triompha de cet obstacle. C'était une fille lettrée (*litterata*) d'une humble naissance, mais pour laquelle le pape Clément IV ne dédaigna pas d'adresser une supplique à ses chères filles en Jésus Christ, l'abbesse et les religieuses de Crisenon.

Clemens Espiscopus, servus servorum Dei, dilectis in Christo filiabus abbatissœ et conventui monasterii de Crisenone, ordinis sancti Benedicti, Autissiodorensis diœcesis. Tel est le début de la lettre du souverain pontife.

Dans cette lettre, datée de Viterbe du 5 des ides de novembre 1268 (9 novembre), Clément IV prie les religieuses de Crisenon de recevoir sa protegée, *latrix prœsentium* (*porteur des présentes*) et de faire en sa faveur une exception à la règle, mais pour cette fois seulement, et en ayant soin de l'observer rigoureusement à l'avenir (2).

Julien et la fontaine Saint-Amatre; elle avait été transportée proche Saint-Eusèbe par Guillaume IV (Histoire d'Auxerre, t. 2, p. 96 et 108).

(1) Dom Viole suppose que les réglements qui fixèrent le nombre des religieuses avaient pour but d'empêcher les communautés de s'imposer des charges supérieures à leurs revenus. Nous leur supposons une plus haute portée, et nous croyons que, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, l'église réglementait une vertu chrétienne pour empêcher que son excès devînt dommageable à la société.

(2) La lettre de Clément IV nous a été conservée par l'abbé Lebeuf, Histoire d'Auxerre, t. 2, p. 287 des Preuves.

Digitized by Google

Les évêques avaient contribué, avec autant de zèle que les comtes et les seigneurs, à la prospérité de Crisenon. Hugues de Montaigu, dans l'année de leur installation ou l'année d'après, au plus tard (1), lorsqu'on les appelait encore *les pauvres religieuses*, leur donna de sa sollicitude et de sa bienveillance une preuve touchante; l'historien de la vie de ce saint évêque nous la fait ainsi connaitre :

« Un jour qu'il était à Auxerre, ayant fait venir son cellérier, il » entra avec lui dans le cellier et ayant vu quels étaient les tonneaux » pleins de vin, il en fit ainsi la destination : *Ce tonneau-ci*, dit-il, *est* » *pour le couvent de Pontigny, celui-là pour le couvent de Rigny, et ce* » *troisième pour les pauvres religieuses de Crisenon*, montrant chaque ton» neau avec la baguette qu'il tenait à la main. Le cellérier sachant que le » vin qu'il destinait pour les religieuses était le meilleur du pays, voulut, » presque sérieusement, l'empêcher de faire une aumône si considérable à » des filles et lui dit : *Seigneur, c'est du vin de Migraine* (2); *ce tonneau qui* » *est de quarante mesures et d'un gros prix, a été réservé pour payer les* » *façons des vignes et autres dépenses; trouvez bon de donner à ces dames du* » *vin de moindre qualité; vous en avez ici d'autre qu'elles recevront avec* » *bien du plaisir*. L'évêque lui répondit : *Vous n'avez point de goût pour* » *ce qui est de Dieu; ce qui est dit, est dit. Ne savez-vous pas que la parole* » *d'un évêque ne doit jamais demeurer sans effet*. On fit venir le dépen» sier des religieuses et on lui enjoignit de faire conduire le vin destiné » à leur usage; mais il n'eut pas plutôt appris que c'était du vin si bon » et si cher, qu'il songea à le revendre, afin d'employer le prix qui en » reviendrait à en racheter de moins cher et à d'autres besoins.

» L'évêque l'ayant su fit appeler ce moine et lui demanda, pourquoi » il voulait vendre le vin? Le moine ayant dit sa raison, l'évêque lui » repartit : *Eh bien! je veux racheter le vin que j'ai donné, au même prix* » *qu'il serait donné à un autre*. Le moine consentit à la proposition de » l'évêque. On lui compta autant d'argent qu'il en aurait pu recevoir » d'un autre acheteur, après quoi, l'évêque lui dit : *Vous avez maintenant* » *l'argent du vin, et moi je donne une seconde fois aux religieuses le même* » *vin et je veux qu'elles le gardent et qu'elles le boivent* (3) ».

On comprend la bienveillance des évêques pour les communautés

(1) L'installation date de 1134, Hugues de Montaigu est mort en 1136.

(2) Migraine est encore aujourd'hui le climat du vignoble d'Auxerre qui produit le meilleur vin. Il peut rivaliser avec les vins les plus renommés de la Haute-Bourgogne, et les marchands de Paris lui ont donné souvent le nom de Pomard ou de Chambertin. Il serait à désirer que ce fut la seule fraude que l'on se permit dans le commerce, les Parisiens pourraient dire : attrapez-nous toujours de même.

(3) Histoire d'Auxerre, t. 1er, p. 269.

Digitized by Google

de religieuses qui n'étaient pas fort nombreuses à cette époque (1) et qui étaient peuplées principalement par les filles et les sœurs de ces héros croisés pour refouler l'invasion de l'islamisme dominant encore en Espagne, menaçant le saint Siège et faisant craindre à l'Europe une inondation de barbares plus dangereux que ceux qui avaient renversé l'empire romain.

II.

L'abbaye de Crisenon eut d'illustres abbesses. Sa crosse fut portée par Béatrix de Bourbon, en 1240. La maison de Bourbon n'était pas alors aussi étroitement liée avec la famille royale qu'elle le fut depuis par le mariage de Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne et d'Agnès de Bourbon avec Robert, sixième fils de saint Louis, qui prit le nom de Bourbon et le transmit à sa postérité, régnante aujourd'hui; mais elle avait déjà contracté de nombreuses alliances avec les ducs de Bourgogne, descendant aussi des rois de France.

Béatrix de Bourbon fut la septième abbesse de Crisenon.

La maison de Chastellux lui en a donné trois (2). Mais ces illustrations ne purent empêcher ce monastère de décheoir promptement de sa splendeur première.

Isolé et exposé à toutes les insultes des gens de guerre, Crisenon était déserté, ses religieuses renvoyées dans leurs familles et ses propriétés laissées à l'abandon, lorsque la paix intérieure était troublée, et elle le fut souvent en France jusqu'au règne de Henri IV.

Les migrations continuelles des religieuses relâchaient les liens de la discipline, et le spirituel était en souffrance aussi bien que le temporel.

Pendant les guerres de Charles VII, les Bourguignons et les Anglais ruinèrent le monastère de fond en comble; l'église fut détruite et ne s'est jamais relevée telle que les seigneurs de Toucy l'avaient édifiée. Une longue nef sans collatéraux et dépourvue de tout ornement architectural, forma la nouvelle église.

On pouvait, il n'y a pas longtemps, se faire quelqu'idée de l'élégance de l'ancien édifice, à la vue de débris de colonnettes très sveltes et de

(1) Dans le vaste diocèse d'Auxerre qui, du côté de la Loire, s'étendait depuis La Charité qui en dépendait jusqu'à Gien qui en dépendait également, il n'y avait au douzième siècle que trois communantés de filles, *les bénédictines de Saint-Julien*, celles de *Crisenon et des filles-Dieu pour les malades* (Histoire de Saint-Julien par l'abbé Frapier, p. 84).

(2) Perrette de Chastellux, 1473. Diane de Chastellux, 1590. Angélique de Chastellux, 1600.

Digitized by Google

chapiteaux qui gisaient encore en 1808 dans les environs (1) et qui ne pouvaient provenir que du monument élevé par Nargeot et ses frères; ces ruines paraissaient appartenir à l'architecture bysantine.

Que devint Crisenon pendant les longues guerres civiles auxquelles la religion servit de prétexte sous les derniers Valois? il nous a été impossible de le découvrir; l'abbé Lebeuf, Courtépée, Dom Viole, les archives du département, tout est muet sur Crisenon pendant cette période.

Il ne paraît pas cependant que Crisenon ait beaucoup souffert à cette époque, pendant laquelle la maison, d'ailleurs, a du être abandonnée; car l'abbé Lebeuf qui, dans son Histoire de la prise d'Auxerre, entre dans de grands détails sur tous les maux que les paroisses et les communautés du diocèse eurent à souffrir de la part des calvinistes, ne dit pas un mot de cette abbaye.

Sous Henri IV, Crisenon fut pillé et ses propriétés dévastées, mais ce n'est pas aux huguenots que l'on peut reprocher cette profanation et cette spoliation; chose étonnante, ce monastère fut alors pillé par les catholiques.

Jeanne de Pont était, au moment du plus grand feu de la Ligue, abbesse de Crisenon; ses parents combattaient sous les drapeaux du Roi; aussi reconnaissait-elle et faisait-elle reconnaître à ses religieuses, l'autorité de Henri IV qui n'avait pas encore abjuré. C'était aux yeux des ligueurs, fort ardents à Auxerre et dans les environs, une véritable apostasie; et, tels était l'aveuglement et la rage de l'esprit de parti, en ces temps funestes, que, sans égard pour la sainteté du lieu, sans être arrêtés par ce qu'il y avait de lâche à attaquer de faibles femmes, les ligueurs surprirent de nuit le couvent et se seraient peut-être souillés du meurtre de l'abbesse, si elle ne se fût échappée à la faveur de l'obscurité, emmenant avec elle les filles du seigneur de Chastellux qui lui avaient été confiées, et les religieuses qui consentirent à accompagner sa fuite.

La discorde divisait alors toutes les familles en France, elle dut pénétrer dans les communautés, et, sans doute, les ligueurs avaient des intelligences dans le couvent même.

Les exilées de Crisenon furent reçues au château de Chastellux, mais on les poursuivit jusque dans cet asile; l'abbesse fut obligée de le quitter, pour vivre cachée dans les environs, sous des habits séculiers.

(1) Une antique limite fut trouvée en 1816 entre un bois de l'abbaye et un bois de la seigneurie de Trucy; elle était formée par des tronçons de colonnettes, servant de bornes. Ces bornes relevées n'avaient pas de garants, mais comme elles s'adaptaient les unes aux autres et recomposaient des colonnettes entières, on les a reconnues pour de véritables limites. Cet abornement était fort ancien.

Digitized by Google

Eu 1590, Jeanné de Pont se démit d'une dignité dont elle ne pouvait plus remplir les fonctions. Henri IV nomma à sa place Diane de Chastellux; cette abbesse ne put prendre possession, parce qu'aucune provision n'était accordée, à Rome, aux titulaires de bénéfices ou charges ecclésiastiques nommés par le Roi avant son abjuration (1).

Diane de Chastellux ne fut jamais reçue à Crisenon ; sa mort ou sa démission fit nommer abbesse Claude de Montsaunin qui, en 1693, obtint des lettres du grand Conseil pour *informer du pillage et du bris du monastère*.

Ces lettres furent sans efficacité; *le bris et le pillage* du monastère demeurèrent impunis, et il en fut de ce crime comme de presque tous ceux commis dans les moments de trouble, à la suite desquels, au grand effroi des gens de bien, la justice est trop souvent impuissante.

L'abbesse de Montsaunin, nommée par le crédit des seigneurs de Chastellux, n'avait pris la crosse abbatiale que pour la conserver à Angélique, fille d'Olivier de Chastellux et de Marguerite d'Amboise, en faveur de laquelle elle résigna, l'an 1600.

Ce fut une digne et sainte abbesse qu'Angélique de Chastellux qui gouverna Crisenon pendant cinquante-six ans.

Secondée par sa famille, elle répara les ruines du monastère et remit ses biens en valeur ; malheureusement, elle ne résista qu'avec trop d'avantage au vénérable Pierre Dubroc, évêque d'Auxerre, qui voulait faire entrer dans l'intérieur des villes, toutes les communautés de femmes établies dans la campagne; elle ne sut pas prévoir l'avenir, et apprécier ce que la résolution de l'évêque avait de sage; son crédit fit révoquer l'ordonnance de ce prélat, du 26 août 1643, qui enjoignait aux religieuses de Crisenon de se transférer à Auxerre.

Dominique Séguier, prédécesseur de Pierre Dubroc, avait pu, cependant, faire exécuter l'ordonnance par lui rendue, en 1636, pour interner les Berdardines de Notre-Dame des Iles (2).

Tant qu'Angélique de Chastellux fut à la tête de la communauté, on n'eut point à regretter sa résistance ; se soumettant, dans tout le reste, aux réglements de Pierre Dubroc, et sacrifiant des relations de famille qu'elle croyait pouvoir concilier avec la vie religieuse, mais qui avaient donné lieu contre elle à d'injustes dénonciations, elle rétablit à Crisenon l'ordre et la discipline des temps primitifs.

Pour prolonger le bien qu'elle avait fait, Angélique obtint du Roi, en 1656, des lettres qui lui donnaient la plus exemplaire de ses religieuses, Claude Larcher, pour coadjutrice (3).

(1) Manuscrits de Dom Viole, p. 2117.
(2) Histoire de Saint-Julien, p. 65.
(3) Manuscrits de Dom Viole, p. 2124.

Digitized by Google

Angélique mourut dans la même année et fut inhumée près de Marguerite d'Amboise, sa mère, qui avait choisi pour sépulture le lieu que sa fille honorait par ses vertus.

Claude Larcher ne trompa pas les espérances de l'abbesse à laquelle elle succédait. Sa vie toute sainte édifia le monastère, nous disent les auteurs de la *Gallia christiana* (1), et cet hommage rendu à sa mémoire est confirmé par les documents contemporains.

Jamais le monastère n'avait répandu de plus abondantes aumônes que sous son gouvernement; et jamais son temporel n'avait été en meilleur état.

Mais après elle, il faudra regretter bien amèrement que la communauté n'ait pas été transférée à Auxerre. A partir du décès de Claude Larcher, l'histoire de l'abbaye de Crisenon est loin d'être édifiante ; à des temps de déplorable licence, nous verrons succéder des jours qui firent refleurir à Crisenon toutes les vertus monastiques, mais ces retours vers le bien ne consolent pas du scandale que des désordres trop publics ont occasionnés; et il est fâcheux que, dans les décrets de la providence, Claude Larcher n'ait pas été la dernière abbesse de Crisenon.

III.

La faveur que plusieurs papes avaient accordée à l'abbaye de Crisenon de la prendre sous leur protection spéciale fut regardée par plusieurs abbesses comme un titre qui les affranchissait de ce que l'on appelait *la juridiction de l'ordinaire*, c'est-à-dire la soumission directe à l'évêque diocésain.

Tout ce que l'évêque Guillaume De Grèz avait pu obtenir par un statut [illegible] 1284, c'est que l'abbaye de Crisenon serait visitée une fois tous les d[illegible] ans par l'archidiacre d'Auxerre; une telle surveillance était bien illusoire (2).

En 1654, d'accord avec Angélique de Chastellux, Pierre Dubroc avait obtenu un arrêt qui soumettait Crisenon à sa juridiction et il avait fait adopter dans cette maison les règles et les constitutions qu'il avait données à l'abbaye de Saint-Julien en les modifiant cependant par quelques adoucissements (3).

Mais les idées d'indépendance qui avaient germé dans cette communauté rendaient difficile l'exercice du pouvoir épiscopal et l'isolement

(1) T. 12, col. 420.
(2) Histoire d'Auxerre de l'abbé Lebeuf, t. 1er, p. 414.
(3) *Id.* p. 700.

Digitized by Google

de l'abbaye, ainsi que son éloignement du chef-lieu, s'opposaient à une surveillance bien active.

Il fallait que cette communauté se gardât pour ainsi dire elle-même, et du moment où des abbesses, indignes de ce nom, y laissèrent pénétrer la dissipation et les goûts du monde, ce lieu, si saint jadis, devint le foyer de la plus hideuse corruption.

La rougeur monte au front en lisant un mémoire adressé en 1699 à l'évêque André Colbert; et en parcourant les lettres que lui faisaient parvenir quelques anciennes religieuses désespérées des scandales de la maison.

Marie-Placide Apoil de Romainval était alors abbesse, et avait introduit dans la communauté une dame d'Hornal, religieuse d'un autre couvent, son amie.

La dame d'Hornal appartenait à une communauté de Mantes, diocèse de Chartres; les efforts de l'évêque d'Auxerre pour l'expulser de son diocèse furent aussi infructueux que ceux de l'évêque de Chartres pour la rappeler dans le sien.

Ces deux dames, non-seulement dissipaient tous les biens de la communauté, mais encore elles la grevaient de dettes énormes. De jeunes religieuses préférées partageaient leur table et leurs plaisirs, les autres étaient moins bien traitées que leurs animaux domestiques. *Des religieuses n'ont pas à se plaindre*, disait Mad. d'Hornal, *tant qu'elles ont une jaquette pour se couvrir, et de la pâtée en l'écuelle*; et elle le disait en des termes que nous ne pouvons reproduire dans cette notice.

Le curé de Cravant fut chargé de prendre des informations au sujet des dissensions que le renvoi d'un confesseur avait excitées, et, pour remplir sa mission, il se présenta à l'abbaye, mais il ne put parvenir jusqu'à l'abbesse; le début de sa lettre est curieux et peut se citer :

« Je demandai à saluer Madame, et, comme on me répondit qu'elle » était malade, je demandai Mme d'Hornal, sa bonne amie, afin qu'elle » pût me donner des nouvelles certaines de sa maladie ; elle fut un peu » de temps à venir; je pense qu'elle se mettait sur sa bonne mine, car » elle vint fort propre ; elle avait un bandeau et une guimpe d'une toile » de batiste très-fine et un voile d'une serge fort diaphane et trans» parente et un air bien mondain ».

La dame d'Hornal n'apprit rien au curé de Cravant, mais une religieuse, qui put lui parler à la dérobée, lui dévoila les turpitudes de la maison, turpitudes dénoncées avec une révoltante crudité dans le document dont nous avons parlé.

Sur les sombres couleurs d'un si triste tableau,
Il faut passer l'éponge ou tirer le rideau,

nous a-t-on dit.

Digitized by Google

Tirer le rideau, oui ; passer l'éponge, non.

Il est bon que des documents certains nous conservent le souvenir des abus qui ont deshonoré et perdu quelques anciennes communautés.

Ne craignons pas que de pareilles révélations nuisent à la religion ou aux communautés religieuses ; que prouve contre les communautés la licence d'un couvent dont tous les statuts sont méconnus et violés ?

Dans le premier ouvrage qui soit sorti de sa plume, *Essai historique sur les révolutions*, encore imbu des préjugés qu'une fausse philosophie avait donné à sa jeunesse, M. de Chateaubriant jugeait tout le clergé espagnol d'après les désordres dont il avait été témoin dans un couvent de moines d'une petite île des Açores ; les notes dont il a accompagné cet ouvrage dans l'édition complète de ses Œuvres contiennent une expiation sévère de ce qu'il appelle *un récit de mauvais ton et qui sent son sous-lieutenant d'infanterie* (1). Bientôt des études plus graves et une plus juste appréciation, lui dictèrent, dans le Génie du Christianisme, ses admirables chapitres sur les communautés religieuses (1).

Sous le gouvernement de l'abbesse de Romainval, la ruine de l'abbaye de Crisenon fut complète.

En 1711, une dame de Beausoleil, parente de M. Cornet, directeur général des galères, ne craignit pas d'accepter la charge d'abbesse et de sacrifier une position avantageuse au désir de restaurer cette communauté.

M. Cornet contribua puissamment à cette bonne œuvre ; grâce à ses libéralités, qui dépassèrent 30,000 livres, on put payer les plus fortes dettes et dégager les biens.

(1) Dans cet ouvrage que sa jeunese et la société dans laquelle il avait vécu lui feront pardonner, *le petit sous-lieutenant d'infanterie*, écrivait cependant déjà le sublime chapitre : *Il est un Dieu* (31e de la 2e partie) ! qui a pu être transporté presqu'en entier dans le Génie du Christianisme.

Sans doute, ce n'est encore que le *Déiste* qui parle, mais le *Chrétien* est bien près. Déjà ce Déiste reconnaissait que le Déisme pur n'est qu'une stérile abstraction et qu'un culte fondé sur des dogmes était indispensable. Au milieu des débris du trône et de l'autel, les croyant à tout jamais renversés, croyant surtout le Christianisme aussi complétement éteint que le polythéisme, il se demandait avec inquiétude (chap. 55) *quelle religion nouvelle pourrait remplacer la religion chrétienne?* L'orage passa, les temples se rouvrirent, les autels se relevèrent et peut-être le souvenir de ce chapitre 55 de l'Essai sur les révolutions, inspira-t-il à M. de Chateaubriant le beau mouvement qui termine le chapitre 3 du livre 5, 3e partie du Génie du Christianisme, lorsque sortant tout pensif des ruines du couvent des Chartreux à Paris, il entend retentir dans une église le chant du *laudate Dominum omnes gentes*, entre, s'agenouille au milieu des fidèles qui venaient de recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement et s'écrie : Pardonne, ô mon Dieu! si nous avons douté.

(2) Chapitre 3 et suivant du livre 3 de la 4e partie.

Digitized by Google

Ce secours inespéré prolongea de près d'un siècle l'existence de cette maison que la révolution de 1789 renversa, mais dont, dès 1775, la suppression était définitivement arrêtée dans la pensée de M. de Cicé, dernier évêque d'Auxerre.

Anne de Sennevoi gouvernait alors l'abbaye; le continuateur de l'abbé Courtépée la signale comme une bonne et pieuse abbesse (1).

Les dépenses de la maison en y comprenant l'intérêt de la dette se balançaient avec les revenus et laissaient même un petit excédant. La dette s'élevait à 29,000 livres; cette position était inquiétante mais les revenus de l'abbaye, qui n'étaient alors que de 11,000 livres, pouvaient être portés beaucoup plus haut par une administration mieux entendue des propriétés; les coupes des bois pouvaient amortir la dette, ainsi, sous le rapport du temporel, rien n'était désespéré.

C'était sous Placide de Romainval qu'il eut fallu supprimer Crisenon. et le moment n'était pas bien choisi à une époque où le couvent était non-seulement régulier, mais austère.

Le long pontificat de M. de Caylus, les vertus et la vigilance de ce digne prélat avaient imprimé à toutes les communautés qui relevaient de lui, un redoublement de ferveur; malheureusement M. de Caylus passait pour l'un des plus zélés défenseurs du Jansénisme, sa dévotion exaltée n'apercevait qu'une perfection chrétienne dans des doctrines dont Rome voyait les dangers et qu'elle condamnait, aussi ce fut avec bien de la peine et bien tardivement qu'il se soumit au jugement du souverain Pontife.

Son exemple, ses instructions fortifiées par des vertus épiscopales auxquelles ses adversaires mêmes rendaient le plus éclatant hommage, avaient fait jeter de profondes racines au Jansénisme dans le clergé, dans les communautés et parmi les fidèles de son diocèse; c'est à peine si cette semence est aujourd'hui complètement étouffée.

L'abbesse et les religieuses de Crisenon étaient encore pénétrées de ces doctrines, M. de Cicé en était l'ardent adversaire, et cette circonstance exerçait, peut-être malgré lui, une grande influence sur sa résolution relativement à cette communauté.

Son projet était d'en réunir les religieuses aux Bernardines de Notre-Dame des Iles (2) et de faire attribuer à cette seconde maison les biens

(1) Description du Duché de Bourgogne, t. 7, p. 95.

(2) Les bernardines de Notre-Dame des Iles, ordre de Citeaux, furent fondées et établies en 1209, par Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre, aux Celles, commune de Saint-Georges sur une propriété donnée par Gérard Baleine, chanoine de Notre-Dame de la cité d'Auxerre.

En 1229, Guy, comte d'Auxerre leur fit don du domaine des Iles, climat d'Orgelaine sur le territoire d'Auxerre, à deux kilomètres de la ville; la communauté fut

Digitized by Google

de la première, après liquidation des dettes. Dans cette vue, il interdit à la communauté de Crisenon la faculté de recevoir des novices.

Si les dettes de la communauté étaient la seule cause de la suppression, les religieuses, qui étaient en ce moment à Crisenon, subissaient les conséquences de torts qui n'étaient pas les leurs. Lorsque la fatale défense qui les menaçait d'une extinction prochaine parvint dans le couvent, ce fut une désolation qui ne peut être comparée qu'à celle des juifs, au moment où s'écroulèrent les murs du temple de Jérusalem.

Assister à l'extinction de Crisenon! pour les religieuses qui y avaient prononcé leurs vœux, c'était assister à la chûte de la Patrie; aussi, la même année, M. de Cicé visitant cette abbaye, agenouillée devant lui, toute la communauté le suppliait avec des larmes et des sanglots de révoquer sa défense.

La naïveté de la sœur Thérèze, l'une des plus âgées et des plus saintes religieuses de Crisenon, égaya un peu cette scène de douleur. Dans son exaltation, elle empruntait à la Bible un passage assez singulièrement choisi pour formuler la prière qu'elle adressait à l'évêque de permettre au couvent de se perpétuer par des novices.

Monseigneur, lui disait-elle, en élevant vers lui des mains suppliantes, *il ne faut pas que votre Grandeur nous quitte, sans nous adresser les paroles que Dieu adressa à nos premiers parents : Croissez et multipliez! — Ma chère fille, je m'en garderai bien*, lui répondit en souriant M. de Cicé.

La pathétique prière de la sœur Thérèze n'avait pas ébranlé la résolution de l'évêque d'Auxerre et, le 3 août 1776, un arrêt rendu par le Roi en son conseil, sans doute à la sollicitation de M. de Cicé, ordonnait *qu'il serait incessamment procédé à l'extinction et suppression de la communauté des bénédictines de Crisenon et à l'union de ses biens et revenus à une ou plusieurs autres communautés ou autres établissements du diocèse d'Auxerre, ce qui serait déterminé par le sieur évêque de concert avec les commissaires et en observant les formalités prescrites par les saints canons. Se réservant, sa Majesté, après que le décret d'extinction, suppression et union aura été prononcé de faire expédier des lettres-patentes pour son exécution aux conditions qu'elle jugerait à propos d'imposer.*

Le Roi ordonnait en outre que, provisoirement tout le temporel de

transférée dans ce domaine puis internée, en 1636, dans la ville par Dominique Séguier.

Pendant la révolution, leur couvent devint la maison de réclusion *des suspects et des soupçonnés d'être suspects*; il servit ensuite et sert encore aujourd'hui de caserne à la gendarmerie départementale qui doit être installée bientôt dans les dépendances de l'abbatiale de Saint-Germain. Pendant quelques années l'église des les bernardines a servi de prétoire au tribunal de commerce.

Digitized by Google

la maison serait régi par un économe, à la nomination de l'évêque auquel des provisions, scellées du grand sceau et portant la signature autographe de Louis XVI, étaient adressées pour l'exécution de l'arrêt.

La dernière heure de Crisenon semblait avoir sonné; mais alors, les choses ne se passaient pas en France comme elles se passeraient aujourd'hui; et un Ministre de la Guerre, le comte de Saint-Germain, eut le pouvoir de paralyser l'arrêt de 1776, de donner une nouvelle abbesse à Crisenon, et de rétablir le couvent dans tous ses droits.

Anne de Sennevoi avait eu l'heureuse idée de remettre la résignation de sa dignité d'abbesse à une parente du comte de Saint-Germain; pour plus de sureté, elle en avait donné une seconde à une parente de M. de Maurepas, se flattant que l'une ou l'autre de ces deux puissances du jour l'emporterait sur l'évêque d'Auxerre et l'arrêt du conseil; l'événement prouva qu'elle ne s'était pas trompée : et l'expédition authentique de l'arrêt de 1776 reste aux archives de la préfecture de l'Yonne, où se trouvent tous les papiers de l'ancien évêché, comme un témoignage de la faiblesse du Governement à cette époque.

IV.

Ce fut dans le cours même de l'année 1776 et quand, à peine l'arrêt de suppression venait d'être rendu, que le comte de Saint-Germain en obtint la révocation, et fit donner pour abbesse à Crisenon, Marie-Louise Dumouchet, sa parente.

Madame Dumouchet n'était pas religieuse; c'était une chanoinesse du Chapitre noble de Saint-Denis-d'Alix, diocèse de Lyon, jouissant d'une modeste prébende de 750 livres (1).

La surprise fut grande à Crisenon lors de l'entrée de la jeune et belle

(1) Une chanoinesse était une fille noble, jouissant d'une prébende affectée à la dotation de son Chapitre, sans qu'elle fut obligée de faire aucun vœu.

Les chanoinesses pouvaient être reçues au berceau et devaient faire preuve de plusieurs degrés de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel, les Chapitres ayant été fondés par la noblesse, pour les filles pauvres qui pouvaient se trouver dans ses rangs.

Dans les lieux où elles étaient réunies, elles chantaient au chœur l'office canonial, avec l'aumusse et un habit ecclésiastique qui leur était particulier. Après l'office, elles pouvaient porter un habit séculier.

En résignant leurs prébendes, elles pouvaient se marier, excepté celles qui avaient le titre d'abbesse ou de doyenne.

On connaissait aussi en France des *chanoinesses régulières*; c'étaient de véritables religieuses suivant la règle de saint Augustin.

Digitized by Google

chanoinesse, et la joie qu'inspirait à la pieuse communauté la résurrection de l'abbaye fut un peu tempérée par les craintes que faisaient naître les manières mondaines de la nouvelle abbesse.

M. de Cicé, dont les vues étaient contrariées, laissa faire la cérémonie du sacre par un délégué. Elle n'en fut pas moins pompeuse; toute la noblesse des environs, le prieur de Rigny, les curés des paroisses voisines y assistaient; cette société nombreuse fut reçue à l'abbatiale et splendidement traitée.

Il n'en fallait pas tant pour qu'à l'instant même d'acerbes dénonciations fussent lancées à l'évêché, et pour que la malignité publique envenimât des faits d'une grande innocence.

Un ancien aumônier, obligé de déguerpir l'appartement des hôtes que mad. Dumouchet rendait à sa destination et de se réfugier dans la chambre que ses prédécesseurs occupaient, chambre qu'il accusait de servir de *caverne à Eole*, formulait surtout des plaintes bien amères, et ces plaintes trouvaient de l'écho à l'évêché.

A en croire ses funestes pressentiments, les religieuses seraient bientôt privées de tout pour faire face aux dépenses insensées de l'abbesse qui ne se privait de rien et faisait grandement les honneurs de la maison aux gens du monde; déjà même l'ordinaire de la communauté devenait trop frugal, et ce n'était pas là le plus fâcheux; la discipline se relâchait, les pratiques de la dévotion étaient traitées de minuties; il fallait que Monseigneur se rendît de suite à Crisenon pour faire rendre à l'aumônier son appartement et sauver les *chastes colombes du monastère* du danger dont les menaçait l'irreligion de leur abbesse.

Hâtons-nous de le dire, la conduite de l'abbesse démentit énergiquement ces accusations; sa correspondance et les documents que renferment les archives de la Préfecture nous la représentent comme une femme, habituée sans doute au commerce du grand monde, mais d'une piété douce et vraie, et fermement résolue à remplir tous les devoirs que sa position lui imposait.

Cependant la chanoinesse de Saint-Denis-d'Alix venait encore quelquefois prendre la place de l'abbesse de Crisenon; c'est ainsi que dans une lettre fort humble et fort soumise adressée à l'évêque d'Auxerre, afin d'obtenir des permissions de sortie nécessitées par l'état dans lequel se trouvaient les propriétés, c'était bien l'abbesse qui écrivait que son obéissance serait entière et sans murmure, mais c'était la chanoinesse qui ajoutait : *Je suis bien sûre aussi que vous aurez la bonté et la justice, Monseigneur, de ne me pas traiter comme une visitandine, entrée à quatre ans dans des murs dont elle n'a jamais franchi l'enceinte.*

On voit aussi percer dans sa correspondance la peine qu'elle aurait eue à rompre complètement avec la société du voisinage, surtout avec

Digitized by Google

M. et mad. d'Avroles, M. et mad. D'Assey et un bon vieux gentilhomme qui lui avait servi de père, auquel elle en donnait le nom et qui avait fixé son domicile près de Crisenon.

Au surplus, si, en arrivant à Crisenon, mad. Du Mouchet apporta au couvent quelques-uns des goûts du siècle, ce n'étaient pas les goûts d'une dissipation dangereuse, et des témoins oculaires peuvent affirmer encore aujourd'hui que, rendue, malgré elle, au monde par les événements de la révolution, elle y reporta toute l'austérité de la retraite.

Madame Du Mouchet sut se faire aimer de ses religieuses[1], et aimer comme devait l'être une abbesse, en les édifiant et en s'édifiant avec elles, aussi ne se passa-t-il pas un long temps sans qu'elles sussent l'apprécier ; une maladie grave qui l'atteignit un an après sa prise de possession lui donna la preuve que sa mort aurait affecté aussi douloureusement sa communauté que celle d'une bonne mère de famille affecterait ses enfants.

Elle n'obéra pas la maison ; on en verra bientôt le preuve, les dettes s'effaçaient de jour en jour ; les dépenses qui lui étaient reprochées étaient prises sur 1500 livres d'économies qu'elle avait apportées dans la maison et les secours qu'elle obtenait de celui qui lui servait de père.

C'est avec un zèle admirable qu'elle parvint à rétablir les affaires de la communauté, sans être secondée par l'évêché, au contraire, on le voit par ses lettres au comte de Saint-Germain. M. de Cicé était resté convaincu que l'intérêt de la religion, dans son diocèse, commandait la réunion de Crisenon à la communauté des Bernardines d'Auxerre.

En vain sollicita-t-elle un secours de 15000 livres, soit sur la cassette du Roi, soit sur les économies du clergé, près du cardinal de Luynes ; elle ne put rieu obtenir.

Un bon curé de Lucy-sur-Cure, paroisse dépendante de Crisenon, M. Louvrier, la secondait de tout son pouvoir, et, sous prétexte que Crisenon avait été fondé par une princesse Adelaïde, il avait adressé un mémoire à Madame Adelaïde pour lui prouver que la conformité de nom la mettait dans l'obligation de soutenir l'œuvre de son arrière-grande tante (1).

Indépendamment de l'erreur historique qui attribuait à Alix ou Adelaïde, fille du roi Robert, la fondation de Crisenon, cette démarche était un peu indiscrète (2).

(1) Le nom d'Adelaïde que portait la femme de Conrad, beau-frère de Louis-le-Débonnaire, et père de Robert-le-Fort, suivant quelques historiens, mais, dans tous les systêmes, l'un des ayeux de Hugues Capet, s'est perpétué parmi les princesses du sang royal de France et est encore aujourd'hui porté par la sœur du Roi des Français.

(2) Si ce n'était pas imiter l'indiscrétion du curé de Lucy, nous désirerions que les

Digitized by Google

L'évêque d'Evreux, aumônier de Madame Adelaïde, la jugeait ainsi; cependant il paraît que cette excellente princesse l'avait accueillie favorablement. M. d'Evreux écrivit à l'évêque d'Auxerre pour savoir *ce que c'était qu'un curé qui se mêlait de soutenir des abbayes* et avoir quelques renseignements à donner si Madame se souvenait de cette demande et lui en reparlait.

M. d'Evreux n'etait pas disposé à lui en rappeler le souvenir et les renseignements qu'il reçut d'Auxerre ne l'y encouragèrent probablement pas.

Réduite à ses seules ressources, l'abbesse de Crisenon mit un si bon ordre dans le gouvernement de la maison, qu'elle put se passer de secours étrangers; un emprunt de 10000 liv. liquida toutes les dettes criardes; il lui fallut bien des démarches pour être autorisée à cet emprunt dont l'emploi fut sévèrement surveillé: c'était avec raison qu'elle se plaignait de cette méfiance, car en 1789, lorsque la loi du 2 novembre fit passer à la nation la propriété de tous les biens ecclésiastiques, Crisenon, qui devait 29000 livres en 1776, n'était plus grevé que d'un capital de 8000 livres et les charges courantes étaient couvertes et au-delà par les revenus courants.

Il avait fallu une grande économie et une vie bien régulière pour éteindre 21000 livres de dettes, de 1676 à 1789, sans autres ressources que les revenus ordinaires, car le moment de couper le quart de réserve dans les bois n'était pas arrivé.

Le 5 janvier 1790, l'abbesse de Crisenon, comme tous les autres chefs de communauté, dut donner au district un état exact et certifié de tous les biens et de toutes les charges de la communauté.

Cet état offre quelqu'intérêt par la comparaison que l'on peut faire du produit des biens à cette époque avec celui que l'on en tire aujourd'hui.

Les biens et revenus de Crisenon se composaient :

1° De l'abbaye dont l'enclos était de 7 arpents, sans produit.

74 arpents de terres labourables	2000 l.	
37 arpents de prés	1250	
4 arpents de vernée	9	
800 pieds de saule et 335 peupliers	367	
16 arpents de bois broussailles.	32	
1 arpent 25 carreaux de vigne	40	
Total. . . :	3698 ci.	3698 l.

pages 9 et 10 de la deuxième partie de l'*Annuaire de l'Yonne* de 1841, pussent tomber sous les yeux de Madame Adelaïde. S. A. R. y apprendrait que les cryptes qui sont au-dessous de l'église de Saint-Germain d'Auxerre, ont été construites en 840 par ses ayeux Conrad et Adelaïde. Peut-être voudrait-elle, mille ans après, rétablir en marbre l'autel appuyé sur le tombeau de saint Germain et contribuer ainsi à la restauration de l'un des plus saints sanctuaires de la chrétienté.

Digitized by Google

2° La seigneurie de Lucy-sur-Cure, maison seigneuriale, grange, vinée, pressoir, 17 arpents de terre; cinq arpents de prés; 2 arpents de vigne; terre à chenevière; dixme du grain, du vin, des chanvres et des légumes de 30 mesures l'une; 5 sols de droit de bougeoisie par chaque habitant, lods et ventes, greffe, gruerie et autres droits seigneuriaux, le tout affermé. 1500

120 arpents de bois dont 30 en quart de réserve 840

Total. . . . 2340 Ci. 2340 (1)

3° Terrier de Varzy affermé. 1000

4° Auxerre 10 arpents, tant terres labourables que prés, affermés 400

Le moulin du Bâtardeau donné à bail emphithéotique en 1767 moyennant. 60

Total. . . . 460 Ci. 460

5° Chassy, troisième partie de la dixme, affermée . . . 300

6° Ouaine, Duéne, Pierrefitte, Vrilly et Sementron, les deux tiers de la dixme affermée. 600

7° Cravant, 5 quartiers de pré 36

8° Vignal, le terrier amodié 40 bichets de bled et 2 bichets d'avoine estimés 300 (2)

9° Sery, 5 quartiers de terre amodiés. 12

10° Trucy, 5 quartiers de terre amodiés. 12

11° Chavency, la dixme et les lods et ventes évalués. 312

Un domaine donné à bail emphithéothique. . 100 (3)

Total. . . . 412 Ci. 412

12° Bois de Fontenay, 40 arpents 300

13° Prégilbert, 45 arpents de terre dont le produit est évalué 300

6 arpents de vigne dont le produit est évalué . 500

3 arpents de pré amodiés. 100

Pressoir bannal 150

(1) Lors de la suppression des droits féodaux, le fermier réclama au district une diminution de son fermage et ne l'obtint pas Il eût pu demander la résiliation de son bail qui ne lui eut pas été refusée, mais il s'en garda bien.

(2) Le bichet de Crisenon était de 90 livres.

(3) L'état ne fait connaître ni l'étendue, ni la composition de ce domaine.

Digitized by Google

Droit sur le moulin	. . . .	210	
Tuilerie amodiée	. . . .	250	
Total.	. . .	1510 Ci.	1510

14° Le prieuré de la Vernée, bénéfice simple abandonné à la sœur dépositaire composé de maisons, granges, cour, jardin, bois, prés, étang et terres, au total de 109 arpents, dont 40 en bois affermés à Magdelenat, en 1765, pour tout le cours de sa vie. 158

15° Rentes sur la ville de Paris et sur divers particuliers . 142

Total. 11372

Les charges, indépendamment des dépenses de la maison, se composaient de :

1° Décime	72 l.
2° Portion congrue de la cure de Lucy	700
3° Partie de celle de Mailly-Château.	30
4° Partie de celle de Ouaine	82
5° Traitement de l'aumônier.	700
6° Dépenses de l'église.	280
7° Médecin, chirurgien et pharmacie	150
8° Aumônes secrètes et publiques	400
9° Secours à la maison de Saint-Cyr	43
10° Entretien des bâtiments	300
11° Intérêt d'un capital de 8000 liv. dû par la maison .	400
Total.	3127

Tel était la situation temporelle de Crisenon le 5 janvier 1790.

Crisenon comptait alors neuf religieuses, compris l'abbesse; deux sœurs converses et une *fille donnée*; cette fille donnée était une pauvre épileptique idiote que le couvent avait recueillie par charité (1).

La vente des biens de cette abbaye est la première vente de biens nationaux faite dans le district d'Auxerre, elle eut lieu le 8 jan-

(1) Ce nom de *fille donnée* nous rappelle le nom d'*oblats* que portaient les vétérans placés sur leurs vieux jours dans les communautés d'hommes.

Jusqu'à ce que Louis XIV eut doté les vétérans de ses armées du magnifique hôtel où leur vieillesse trouve un asile si honorable, ces vieux soldats n'avaient d'autre retraite que les couvents qui se sont souvent bien trouvés d'une pareille garnison, car en France, *le courage ne vieillit pas.*

Digitized by Google

vier 1791, les bâtiments et le clos de l'abbaye, ainsi que tous les héritages formant le nº 1er de l'état des biens, ont été adjugés 86200 livres, en assignats.

La pension de l'abbesse fut fixée à 1000 livres, celle de chaque religieuse à 700 livres et de chaque sœur converse, à 250 livres.

L'abbesse avait exprimé le vœu que la pauvre fille donnée qu'elle était forcée d'abandonner fut traitée au moins comme une sœur converse. C'est avec plaisir que nous avons trouvé dans les archives de la préfecture la preuve que ce vœu avait été exaucé, la pension de sœur converse a été accordée et convertie de suite en une place à l'hopital général.

Fondée en 1134, l'abbaye de Crisenon cessa d'exister en 1790, et dura ainsi 556 ans. Elle fut gouvernée par 29 abbesses, depuis Elisabeth jusqu'à Mad. du Mouchet; 48 ans après sa fondation il fallait un règlement pour réduire à 100 le nombre de ses religieuses et, en 1789, la communauté était réduite à 11.

Ainsi, les établissements qui ne répondent plus à un besoin social et qui, par conséquent, ne sont plus dans les desseins de la Providence, tombent d'eux-mêmes; et la révolution n'a fait que hâter, et de bien peu, l'extinction de Crisenon.

Puis, à l'époque de cet immense mouvement dont Dieu seul connaît les causes et le but, les communautés devaient, pour la plupart, de grandes expiations.

Un demi siècle s'est écoulé, et déjà, la société qui s'est reformée, voit renaître dans son sein des communautés religieuses qui ne peuvent être que l'expression d'une nécessité actuelle..

Il est peu de villes aujourd'hui qui ne comptent une ou plusieurs corporations. Les filles de saint Vincent de Paule, les religieuses d'Evreux ou de Nevers, desservent presque tous nos hopitaux; des villages même, et en assez grand nombre, sont dotés de filles de la Providence, du bon Pasteur, de l'enfant Jésus qui soignent les malades et répandent l'éducation chrétienne dans la classe pauvre; des Ursulines, des dames du Sacré-Cœur, d'autres ordres encore ont ouvert des pensionnats de demoiselles.

Il existe peut-être autant de religieuses en France maintenant qu'avant la révolution, et leurs vœux, pour n'être pas indissolubles aux yeux de la loi civile, n'en sont que plus sacrés pour elles.

Ne nous en plaignons pas et rappelons-nous la réponse aussi juste qu'effrayante de M. de Chateaubriant à ceux qui reprochent aux insti-

Digitized by Google

tutions chrétiennes d'avoir mis en honneur le vœu de célibat. *Nous nous dévorons les uns les autres quand l'espace manque à notre multitude.*

Mais puissent nos communautés nouvelles, si brillantes aujourd'hui de ferveur et de foi, n'avoir jamais besoin de passer par l'épreuve des révolutions, pour se régénérer.

LECLERC, *avocat.*



Digitized by Google

SAINT-VALÉRIEN.

Cette commune est située à 14 kilom. ouest de Sens et à 7 kilom. est-sud-est de Chéroy, dans une belle plaine traversée, ainsi que le bourg, de l'est à l'ouest par la route départementale n° 1er de Sens à Nemours; elle a été autrefois, et pendant quelque temps seulement, le chef-lieu du canton, parce qu'elle est effectivement plus au centre; mais, sur la réclamation des autres communes, ce chef-lieu a été reporté à Chéroy, et y est resté jusqu'à ce jour. On peut voir à ce sujet la notice sur le canton de Chéroy, *Annuaire statistique de* 1840, troisième partie, page 33.

Saint-Valérien se trouve dans l'ancienne province du Gâtinais français; il était du grand Archidiaconné de Sens, du Doyenné de Marolles. Le Collateur à la cure était Mgr. l'Archevêque de Sens. Le revenu de cette cure était de 1,200 livres.

Il n'y avait que cent communiants en 1700.

En 1777 on y comptait 138 feux et 478 habitants au-dessus de sept ans; aujourd'hui la population est de 926 individus et il y a 204 maisons tant dans le village que dans les trente-deux hameaux qui en dépendent et dont voici les noms :

1° Les Allants,	3 maisons	*Report.* . .	91 maisons
2° La Bonneau	2	19° La Maison Rouge	1
3° La Champagne	3	20° L'Ecluse	4
4° Le Champ d'Aulnay	8	21° La Rue	3
5° Colevrat	7	22° Colombeau	3
6° La Colonnerie	3	23° Les Doges	3
7° L'Ecarry	11	24° Le Golot de Villers	5
8° Fontaine	18	25° La Prudhommerie	2
9° Les Fregers	4	26° Les Fresneaux	5
10° Les Martinières	13	27° La Picarderie	3
11° Les Mirons	5	28° L'Echaudrie	1
12° Laborde-aux-Mul.	4	29° La Cartaudrie	1
13° La Merlucherie	1	30° Les Rogers	1
14° La Chambionnerie	1	31° Le Bacq	1
15° La Bernagoux	3	32° La Poleterie	1
16° La Grande-Rouë	3		
17° Les Faux-Abris	2		131
18° La Madeleinerie	6	Les maisons du bourg	73
	97	Total. . .	204

Cette commune, avant la révolution de 1789, dépendait de l'Election de Montargis, de la Maîtrise des Eaux-et-Forêts de Sens, et du Grenier à sel de cette dernière ville. Elle était régie par la coutume de Lorris-Montargis; nous voyons dans le procès-verbal de la rédaction de cette coutume, qui a eu lieu au 15 septembre 1531, sous le règne de François Ier, lors de l'assemblée instituée pour faire cette redaction et qui tenait ses séances dans la grande salle du château de Montargis, que les trois Ordres de l'Etat y étaient représentés. En effet, Pierre Gibault, vicaire du curé de Saint-Valérien y assistait pour ce dernier.

Jacques Philippe y représentait Vincent Du Puys, chevalier, maître d'hôtel du Roi, Seigneur de Saint-Valérien.

Et Pierre Gibault y assistait également comme procureur mandataire des habitants de Saint-Valérien.

Saint-Valérien avait un bailliage seigneurial de l'ordinaire de celui de Sens. La juridiction du bailliage s'étendait sur le village et les hameaux ci-dessus dénommés, et encore sur les hameaux de la seigneurie de Ville-Chavant, paroisse de Villebougis, et sur celui de la Saulsoye dépendant de la même paroisse.

Le hameau de Colevrat était aussi une seigneurie qui n'était pas sans importance, et qui avait son terrier particulier. Quoique détachée de Saint-Valérien, elle a toujours appartenu aux seigneurs de ce lieu; elle s'étendait sur les Fregers, l'Ecarry, Les Mirons, la ferme du Bacq et la Cartaudrie; elle s'étendait encore sur les Ragots, les Charlots, et les Garlandes paroisse de la Belliole, et sur les Tournis, paroisse de Montacher.

Les habitants de cette seigneurie, qui était de l'élection de Nemours, faisaient leurs appels au bailliage de cette ville. Ils étaient de la coutume de Lorris-Montargis. Le procureur du roi au bailliage de Sens, lors de la rédaction de la coutume de cette ville, réclama pour que Colevrat en ressortit, mais ses réclamations restèrent sans effet; les appels se firent à celui de Nemours. Le droit de champart, sur Colevrat, se percevait à la douzième gerbe; il y avait dans le hameau une grange champarteresse qui a été démolie dans la révolution, en 1791. C'est dans cette année que les habitants de Saint-Valérien se sont transportés au château où existait un dépôt d'archives fort anciennes et fort importantes. Il y avait, assure-t-on, des chartes émanées de nos rois, des titres et des renseignements fort curieux, qui aujourd'hui éclairciraient l'obscurité qui règne sur les temps passés, et contribueraient à faire l'historique de nos localités. Le tout, sans distinction de ce qui était titre féodal ou non, a été impitoyablement déchiré et brulé sur la place publique. Rien n'a échappé à cette destruction, si ce n'est un ancien

Digitized by Google

terrier de la seigneurie de Coleyrat, qui depuis la révolution a servi à régler et terminer bien des contestations entre les habitants, à l'occasion des contenances dans leurs héritages contigus.

C'est sur le territoire de Saint-Valérien, au bas du hameau de Fontaine, que l'Orvanne (en latin *Arvenna* ou *Aroanna*) a sa source ; plusieurs belles fontaines y prennent naissance, et elle produit à l'instant une eau si vive, si abondante, qu'à environ trois cents mètres au-dessous, elle fait tourner le moulin de l'Ecluse, et un peu plus bas celui de la grande Roue. Cette petite rivière, après avoir passé à Dolot et Vallery (Yonne), arrive à Blennes (Seine-et-Marne), suit Dian, Voux, Flagy, Dormelles, Villecerf, tombe enfin dans l'étang de Moret, d'où ses eaux, après un parcours de 30 kilom., se jettent dans le canal de Loing à Moret même. On la confond quelquefois avec l'Ouanne, dont le nom latin est *Odona*, qui prend sa source au bourg d'Ouanne ou Ouaine, canton de Courson, passe à Toucy, Charny, Dicy, Château-Renard et se jette dans le Loing au-dessus de Montargis.

Il existe sur l'historique de la vallée de l'Orvanne une notice de M. l'abbé Béraud, curé de Dian, très-intéressante par l'élégance du style et sous le rapport des événements qui ont anciennement illustré cette contrée. « Le nom de l'Orvanne n'est pas aussi poétique, *dit M. Béraud*, » que celui du Scamandre, mais ses sources sont aussi abondantes, » ses eaux aussi pures, ses bords aussi frais, ses environs aussi nobles ; » car si le Scamandre s'enorgueillit du tombeau d'Achille, l'Orvanne » est à plus juste titre fière du tombeau des *Condés*. Les grands souve- » nirs, les grandes actions, les grands hommes et les grands monuments » ne sont pas plus rares sur les rives de l'Orvanne, que sur celles du » Scamandre. »

Nous engageons le lecteur à se reporter à cette notice insérée dans l'Annuaire Statistique de l'année 1842, troisième partie, page 3.

L'Orvanne autrefois se nommait d'abord ruisseau de Saint-Blaise, à cause d'une petite chapelle dédiée à ce saint qui y est encore en grande vénération, et qui était située au-dessus du hameau de Fontaine, près Saint-Valérien; et, depuis le moulin de l'Ecluse jusqu'à Dormelles, on l'appelle l'*Orvanne*. Enfin, depuis cette commune, où se livra en 600 une fameuse bataille entre Clotaire, roi de Soissons d'une part, et Thierry, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Austrasie ses cousins réunis d'autre part, on l'appelle la Ravanne, à cause d'un ancien château de ce nom près duquel elle passe.

La petite chapelle de Saint-Blaise n'existe plus, elle a été démolie en 1811, parce qu'elle tombait en ruines ; on y disait la messe tous les

Digitized by Google

ans le 3 février; cette messe se dit aujourd'hui dans l'église paroissiale, et les habitants fêtent ce jour comme une seconde fête patronale.

Sur l'emplacement de cette chapelle, il existe un groupe de peupliers qui, avec le sol, ont été cédés, en l'année 1833, à Madame la marquise de Wavrin, en échange de 21 ares 10 centiares de terre qu'elle avait cédés à la commune à l'entrée du bourg du côté de Sens.

Lors de la destruction de la chapelle on a trouvé une tombe en pierre de liais, sur laquelle était gravée l'épitaphe qui suit :

Requiem eternam dona eis, domine, et Lux
perpetua luceat eis. Amen.
M. Pierre de Largillière a fait faire cette tombe.
1625.

On ignore à qui cette tombe s'appliquait, et quel était ce M. de Largillière, à moins qu'il ne fût l'ayeul ou un parent collatéral de de M. de Largillière (Nicolas), peintre d'histoire et de portrait, né à Paris, en 1656, et qui mourut dans la même ville, en 1746, comblé des largesses de Louis XIV et des honneurs académiques.

Il y avait sur la commune de Saint-Valérien une ancienne abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, de l'Ordre des Genovéfins. L'époque de la destruction de cette maison se perd dans la nuit des temps, on ne connaît que le lieu qu'elle occupait et que l'on désigne dans le pays sous le nom de fief de Briquemault; c'est un vaste terrain entouré d'accrues, et situé sur le bord de la route départementale qui conduit à Sens, à un kilom. est de Saint-Valérien.

La ferme et le moulin du Bacq, hameaux de Saint-Valérien, dépendaient de la mense abbatiale de l'abbaye de Cercanceaux, Ordre de Citeaux.

Il y avait anciennement à Saint-Valérien deux foires, qui furent établies en vertu de lettres patentes données en 1518 par François Ier, et en 1645 par Louis XIV (1); ces deux foires n'eurent jamais d'im-

(1) Nous donnons ici la copie littérale des lettres patentes de 1645, parce qu'elles donnent la preuve du crédit dont jouissait auprès du roi un seigneur de Saint-Valérien dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présents et avenir salut : notre cher et bien amé Francois Baptiste *Dauvet* Ecuyer Seigneur de Saint Valérien nous a fait remontrer que défunt Pierre *Dupuis* ci-devant gouverneur de Berry et Seigneur dudit Saint Valérien ayant représenté au feu Roy François premier, que ladite Seigneurie située au Pays de Gastinoy et autrefois de bon et grand revenu s'en alloit par le moyen des guerres qui ont eu cours en ce royaume quazy du tout inhabitée et les terres en dépendantes demeurent en friches et

portance, et s'an éantirent d'elles-mêmes. Il en fut ainsi d'un petit marché qui se tenait le vendredi et qui s'éteignit à la suite des mauvais jours de 1793, par le discrédit des assignats et l'effet du *maximum*. Cependant en l'année 1838, le conseil municipal a cherché à les faire rétablir, les communes environnantes ont été consultées, le conseil d'arrondissement de Sens a donné un avis favorable à l'établissement du marché, et s'est opposé à celui des foires, mais le Conseil Général, les a rejetés.

que pour l'améliorer il était convenable d'y établir deux foires et un marchet ledit Seigneur si inclinant pour ces considérations a sa très humble suplication par ses lettres patentes du mois de novembre 1518 y créa et établit deux foires par chacun an pour y être tenues les jours et fêtes de Saint Barnabé et exaltation de Sainte Croix et un marchet tous les mardis de chacune seméne, mais d'autant qu'elles ont été discontinuées par aucuns prédécesseurs de l'exposant qui ne faisait point comme lui leur résidence actuelle audit lieu de Saint Valérien, il nous a très humblement fait suplier y vouloir rétablir lesdites foires et marchets eu égard qu'il y a toute justice haute moyenne et basse de temps immémorial ; a ces causes et agréant les dites lettres ci-attachées et mettant mêmement en considération les bons et honorables services que le feu sieur Pierre *Dauvet* Ecuyer Seigneur de Rieux et dudit Saint Valérien et l'exposant son fils ainé ont rendus au feu *Roy* notre très honoré Seigneur et père ; nous avons de nouveau en tant que de besoin serait audit lieu et Bourg de Saint Valérien, crée ordonné et rétabli, créons ordonnons et rétablissons par ces présentes lesdites deux foires et marchets pour y être dorénavent venus et gardés aux jours susdits, voulons et nous plait que tous marchands y puissent porter aller, séjourner, mener et conduire toutes sortes de marchandises licites, les troquer échanger vendre et débiter sous les libertés accoutumées es autres foires et marchets audit pays, permettant audit Seigneur de Saint Valérien faire rétablir, batir et édifier halles, loges, bancs et étaux nécessaires pour mettre à couvert lesdittes marchandises et de percevoir les droits ordinaires et pour ce dus, pourvu toutes fois, qu'a quatre lieues à la ronde dudit Bourg de Saint Valérien il n'y ait audit jour aucune foire et marchet auxquels ces présentes puissent préjudicier et qu'on ne prétende pour ce aucunes franchises qui puissent diminuer nos droits. Si donnons le commandement au Bally de Sens et gens tenant le siége présidial dudit Sens et autres de nos juges qu'il appartiendra ces présentes nos lettres de rétablissement et création faire registrer et si besoin est publier au son de trompe en toutes les ville, Bourgs, villages et Bourgades voisins dudit lieu, a ce qu'elles soient gardées et observées perpétuellement et à toujours sans permettre qu'il y soit contrevenu en aucune manière, car telle est notre plaisir, et afin quelle y soit étably nous y avons fait mettre notre scel, sauf en autres choses notre droit et de l'autruy.

Données à Paris au mois de juin de grâce l'an mil six cents quarante cinq et de notre régne le troisiéme.

Signé LOUIS.

Et sur le replis, par le Roi, la Reine Régente sa Mére.

Signé PHELIPPEAUX.

Avec griffe et paraphe scellé au grand sceau de cire verte et lacs de soie rouge et verte.

Digitized by Google

Le château de Saint-Valérien subsiste encore, il a eu plusieurs maîtres depuis la révolution de 1789; il a été reconstruit au commencement du dix-huitième siècle, sur les débris d'un ancien château fort dont on voit encore les traces et les fossés dans quelques contours. Il est en assez bon état, et situé en face du bourg sur la route départementale de Sens à Nemours; il est sans défense et à la moderne. M. Tripier, frère du célèbre avocat, qui l'a possédé pendant quelques années, en a détaché deux ailes qui lui ont fait perdre une partie de ce grandiose que ses constructeurs s'étaient plu à lui donner. Un joli parterre, des jardins, des charmilles, une pièce d'eau, et un parc de douze hectares en font l'ornement.

Le presbytère de Saint-Valérien est tout neuf; il a été construit en 1834 dans un enclos et sur un terrain dépendant du château, à la sollicitation de M. Querquelin, alors curé de St.-Valérien, actuellement curé de Courson, et aux frais de M[me] la marquise de Wavrin qui l'a donné en 1836 à la commune, à la charge de payer à la fabrique une somme annuelle de 150 fr. pour subvenir aux frais du culte. M. Querquelin n'est pas resté longtemps à Saint-Valérien, et n'a pu profiter de la donation de Mme de Wavrin; il avait succédé à M. Gabriel Béranger, qui, arrivé dans cette commune en 1782, y exerça le ministère pendant quarante-neuf ans; il y mourut en 1831, emportant avec lui les regrets de ses paroissiens.

L'église de Saint-Valérien est au milieu du pays; elle est grande et solidement construite; depuis quelques années et notamment en 1840, elle a subi d'importantes réparations. Le cimetière qui l'entourait a disparu et a fait place à une plantation de tilleuls disposée sur deux lignes et qui a la forme d'une promenade. A chaque extrémité de cette promenade naissante, et garantie dans sa longueur sur la place par une chaîne de fer soutenue à l'aide de piliers en bois peint, on remarque une colonne rostrale en fonte couronnée par un réverbère qui sert à l'éclairage du pays pendant l'hiver.

C'est aux soins et à la libéralité de M. Alphonse Claisse, médecin à Saint-Valérien, membre du conseil d'Arrondissement de Sens, qu'on doit cet embellissement.

Le nouveau cimetière a été transporté au nord du bourg, dans un terrain cédé par M. le comte de Sade, neveu de Mme de Wavrin.

L'aspect de Saint-Valérien a changé d'une manière avantageuse depuis plusieurs années; c'est aujourd'hui un pays frais et riant, de triste et maussade qu'il était avant le passage de la nouvelle route départementale de Sens à Nemours, et avant l'enlèvement du cimetière. L'exhaussement donné au sol de la route a produit l'élévation des

Digitized by Google

terrains environnants, et a fait disparaître ces cloaques d'eau fangeuse qui le rendaient malsain dans l'hiver, et empêchaient la libre circulation des habitants obligés de prendre souvent des détours pour arriver chez leurs voisins; on y voit beaucoup de constructions nouvelles. Les anciennes sont restaurées et reblanchies, et ce pays va croissant et s'embellissant journellement. Il y avait autrefois sur la tour du clocher une flèche élégante couverte en ardoise et d'une grande élévation, sa lanterne avait servi à Cassini pour ses grands points de triangulation. Elle contribuait à l'ornement du pays. En l'année 1826, le 21 mai à huit heures du soir, il survint un ouragan épouvantable; la foudre, après avoir renversé le coq et la croix, mit le feu à la pointe de la flèche; le feu gagna insensiblement toute la flèche, poussé par le vent il jetait des charbons enflammés jusque sur les habitations; le feu arriva au clocher, mit les cloches en fusion, et lorsque ce qui restait de la flèche, du clocher et du beffroi s'affaissa, la chute fut si violente et l'explosion si terrible, que les habitants se crurent tous frappés de mort. Accourus au premier bruit de cet évènement, les habitants de Chéroy, et les pompiers de Sens ne purent rien contre l'incendie de la flèche et du clocher, mais leur zèle et leur courage préservèrent l'église qui était sur le point d'être atteinte, et en lançant beaucoup d'eau sur les toits des habitations voisines échauffées par l'incendie, ils évitèrent l'inflammation des charpentes.

Cette belle flèche a été remplacée en 1830 par une autre petite flèche d'un assez mauvais goût.

On remarque dans la chapelle de la vierge de l'église de Saint-Valérien, un monument d'une exécution et d'une richesse d'ornements remarquable; l'ensemble en est fort bien et les détails d'un fini précieux, il est tout à fait dans le style de la renaissance.

La hauteur totale est de 3 mètres 30 c. et la largeur de 1 m. 80 c. On en doit la conservation au zèle d'un nommé Poyer, ancien-garde chasse de la terre de Saint-Valérien, qui apporta la plus vive résistance aux démolisseurs de 1793.

La base est en granit; au-dessus du socle en marbre rouge, on voit plusieurs blasons entourés d'ornements précieux en marbre blanc et enrichis d'armoiries en bronze doré et argenté; plus haut, une table en marbre noir, surmontée d'un fronton saillant, sur les côtés duque sont deux génies inclinés et tenant une palme d'une main, de l'autre un flambeau renversé; au-dessus de cette saillie dans une niche en marbre blanc, avec fond noir, est placé un *salvator mundi* de 1 m. 15 c. de hauteur, d'un fort bel effet, sur les côtés, deux colonnes en marbre noir avec bases et chapiteaux ioniques en bronze doré, supportent

Digitized by Google

une attique au-dessus de laquelle sont placées les armes ornées de volutes, lambrequin, cimier, etc., également en marbre blanc, ainsi que les riches ornements, avec guirlandes de fleurs et fruits, qui sont sur les côtés des colonnes; elles mêmes se détachent sur un fond de marbre rouge.

Au-dessous de la statue du Christ on voit le nom de l'auteur de ce riche monument. M. BOVRDIN. F.

Sur la table de marbre noir est gravée l'inscription suivante :

D. O. M. S.

Ibic situs est Petrus Dauvetius. Nil aliud quære viator, nomem nosse sat est. Dicam tamen, si nescis, quod omnes sciunt. Origo illi ex utraque gente nobilissima, rerumque gestarum gloria clarissima Vatania Dauvetia, sic ipse meritis suis clarior. Ut bellica virtute nulli cessit ita pietate ac numinis observantia omnes superavit. Hoc illi cvm probis commvne fvit quod cito raptus est ne doleas tamen, nihil enim in ejus vitâ avt morte deflendum. Nec eget cvi felicitas æterna in cœlis famâ perennis obtigit in terris.

Obiit 9. calend; martii anno 1642.

Hoc svpremvm amoris sui pignus Anna Jubert conivx mæstissima conjugis charissimi manibus Dicavit.

A Dieu très-bon, très-puissant et éternel.

Ici repose Pierre Dauvet; Passant, n'en demande pas davantage, il suffit de savoir son nom.

Cependant, si tu l'ignores, je te dirai ce que tout le monde sait, que son origine des deux côtés est très noble : les deux familles Vatan et Dauvet jouissent également d'une gloire très-brillante. Mais lui-même (Pierre Dauvet) est encore plus illustre par ses propres actions, et s'il ne le céda à personne par sa valeur, de même il l'emporta sur tous par sa piété et son respect pour Dieu.

Il eut cela de commun avec les honnêtes gens, qu'il fût enlevé trop tôt : ne le plains pas cependant, car rien n'est à regretter ni dans sa vie ni dans sa mort; celui qui jouit d'une félicité éternelle dans le ciel, et qui a obtenu sur terre un bonheur parfait, ne demande pas à être pleuré.

Il mourut le 9 des calend. de mars de l'an 1642.

Anne Jubert, épouse inconsolable d'un époux très-chéri, a dédié à ses mânes ce dernier gage de son amour.

On voit encore dans la même chapelle une inscription sur marbre noir placée contre le mur. La voici, avec la traduction :

D. O. M.
et V. M.
Et dulci memoriæ
Annæ Davvetæ Petri Davvetii et Annæ Jubertæ, magnæ expectationis
Filiæque pietate in Deum, obsequio in parentes
Charitate in pauperes, per annos octo et binos menses
Insignis; extinta in brevi explevit tempora multa.
Parentes mæstissimi posuere nec non et
Iacobo Davvetio et aliis duobus filiis
Post baptismum in christo quiescentibus
Anno 1637. Die 18 novembris.
Laus Deo.

Au Dieu très-bon, très-grand et à la bienheureuse Vierge Marie, ainsi qu'à la bien douce mémoire de Anne Dauvet, fille de Pierre Dauvet et de Anne Joubert, qui promettait tant par sa piété éminente envers Dieu, son respect profond pour ses parents, sa charité tendre envers les pauvres, dans le court espace de huit ans et seize mois qu'elle a vécu, elle a rempli la course d'une longue vie.

Ses Parents inconsolables lui ont posé cette pierre, ainsi qu'à Jacques Dauvet et à deux autres de leurs fils qui, morts après leur baptême, reposent en Jésus-Christ.

L'an 1637, le 18e jour de novembre.
Gloire à Dieu.

Digitized by Google

Voici ce que la tradition populaire rapporte relativement à cette famille Dauvet; un manuscrit, dans lequel un vieillard qui existe encore a appris à lire, contenait en d'autres termes la narration qui suit :

Par une matinée brumeuse des premiers jours d'octobre 1648, deux personnages suivaient la vallée des bords de la petite rivière d'Orvanne, non loin de la source où elle prend sa naissance; celui qui les eût observés attentivement aurait pu remarquer dans le premier qui s'avançait la tête haute et le regard hautain, un air d'orgueil et de domination qui n'était nullement tempéré par une expression de bienveillance; en effet les traits du seigneur Dauvet réfléchissaient les sentiments de son âme : il était redouté dans le pays de Saint-Valérien pour son caractère méchant et froidement cruel ; cependant au moment où remonte cette anecdote, on pouvait remarquer, sur son front, qu'une préoccupation pénible l'affectait, malgré le soin qu'il prenait à la chasser de son esprit et l'air d'assurance qu'il voulait se donner.

C'était un homme encore jeune.

L'autre personnage, plus âgé d'une vingtaine d'années environ, contrastait avec celui-là par son air humble et résigné qui fesait distinguer en lui le serviteur soumis du premier; il y avait dans son esprit une habitude d'obéissance craintive qui n'était pas le seul motif qui dans ce moment donnait à ses traits une expression de profonde tristesse; compagnon ordinaire des chasses de son maître, ils étaient sortis tous deux au point du jour, avec l'intention de parcourir toute la seigneurie.

Attaché dès son enfance au père de Dauvet, Honoré Romain, d'abord garde, était devenu le confident de son ancien maître dont le nom n'était prononcé qu'avec amour et respect par les habitants de la contrée; lorsque le jeune Châtelain, qu'il avait vu naître, succéda au seigneur Dauvet, l'attachement qu'il avait porté au père fut continué au fils; mais celui-ci, affranchi de toute retenue, donna bientôt essor aux instincts dépravés qui sommeillaient en lui; ainsi les droits, la vie, l'honneur des hommes et des femmes, n'étaient rien à ses yeux.

Son approche était toujours signalée par des actions d'une insigne méchanceté; le pauvre Honoré ne trouvait de moyens pour protester timidement contre les crimes du fils, qu'en exaltant les vertus du père; en plaçant ainsi, autant qu'il l'osait, la bonté, l'humanité, la générosité de l'ancien seigneur en parallèle avec les méfaits du nouveau et en élevant chaque jour ses vœux au ciel pour que le châtelain devint aussi bon, aussi vertueux que l'avait été son père. Une circonstance récente et affreuse augmentait sa tristesse et la ferveur de ses vœux;

Digitized by Google

ce matin même, près du gué des archers, dans une vigne qui lui appartenait et qu'on nomme encore aujourd'hui vigne du seigneur, Dauvet avait aperçu une femme, jeune et sur le point de devenir mère, qui cédant à un fatal désir dérobait quelques raisins ; aussitôt s'étant élancé sur cette malheureuse, armé de son couteau de chasse, il avait au même instant tranché les jours de l'infortunée ; les deux enfants, dit-on, qu'elle portait dans son sein virent le jour et survécurent à leur mère. Que pouvait être pour le farouche Châtelain un crime aussi horrible, joint aux autres ? ne l'avait-on pas vu assimiler ses vassaux au gibier, en prenant pour point de mire un enfant occupé dans le lointain aux travaux des champs ? N'était-ce pas un de ses jeux habituels et un sujet de gageure, au risque des accidents qui pouvaient en résulter, que d'enlever à balle un écu de 6 fr. qu'il fesait tenir par l'extrémité du doigt au-dessus de sa tête à son domestique ou à l'un de ses vassaux ?

Le soleil après avoir jeté sur cette scène d'horreur une teinte rouge et blafarde avait fini par dissiper les brouillards de la vallée et nos deux chasseurs ayant continué leur excursion, semblaient, par la rapidité de leur marche, vouloir mettre promptement plus d'espace entre eux et le lieu du crime ; après avoir passé l'Orvanne au-dessous du bois des Receveurs, au moulin de la Grande-Roue, en peu de temps ils franchirent la distance qui les séparait du bois de la Champagne ; aucune parole n'avait été échangée entre eux jusque-là : ce fut seulement à cet endroit qu'ils s'assirent sous un grand cormier. Les fruits de cet arbre commençaient à tomber sur le sol, leur joli contour, leur couleur ambrée et rougie du côté frappé par les rayons du soleil, invitent le chasseur altéré à en rafraichir sa bouche, lorsque déjà il n'a pas une première fois été victime de leur apparence trompeuse. Dauvet que la soif tourmentait, autant que la pensée de son dernier forfait, saisit avec avidité quelques unes de ces cormes ; mais il n'eut pas plus tôt mordu dedans qu'il les rejeta loin de lui ; leur saveur âcre, leur goût acerbe, la cuisson qu'il en éprouva à la gorge lui firent s'écrier : *ah ! le mauvais fruit !* — *Monseigneur*, dit Honoré, *Dieu veut qu'avec le temps ce fruit s'amende, ainsi que bien des hommes.* — *Je doute qu'il soit jamais bon*, dit le châtelain, *lorsqu'il s'amendera, je m'amenderai.*

Le bon Honoré, qui n'avait rien tant à cœur que le retour de son maitre à de meilleurs sentiments, saisit avec empressement quelques poignées de cormes et les emporta.

Deux semaines s'étaient écoulées, lorsqu'un matin le fidèle serviteur entra dans la chambre de son maitre tenant un plat d'argent sur lequel se trouvaient les fruits qu'il avait ramassés sous le cormier, mais, ainsi qu'il le savait, améliorés par leur complète maturité.

Digitized by Google

Veuillez maintenant goûter ces fruits, monseigneur, dit-il : Dauvet les trouva délicieux ; le bon Honoré, les yeux en larmes, tomba à genoux en répétant les paroles que son maitre avait prononcées ; *quand ce fruit deviendra bon je m'amenderai. — C'est vrai, Honoré, relève-toi, Dieu veut qu'il en soit ainsi*, dit le châtelain.

Aussitôt ses dispositions furent prises ; il distribua beaucoup d'aumônes aux pauvres, répara, autant qu'il était possible, le mal qu'il avait fait ; donna quelques terres aux deux enfants qui avaient survécu à leur mère, victime malheureuse de son emportement, et puis il entra au couvent de la Trappe où il termina son existence. Mais il voulut qu'après sa mort son corps fût transporté dans le caveau de la chapelle de la vierge de l'église de Saint-Valérien, où les seigneurs de ce lieu avaient leurs sépultures. Il laissa par son testament plusieurs pièces de prés, terres et bois à l'église. C'est par un préjugé populaire qu'on dit dans le pays que les deux génies funéraires qu'on voit sur le tombeau d'un Dauvet, mentionné plus haut, représentent les deux enfants de l'infortunée jeune femme.

François Baptiste Dauvet était bien le fils de celui dont le monument existe dans la chapelle, malgré la prétention de quelques vieillards contraires à cette opinion ; on en trouve la preuve dans les lettres patentes de Louis XIV sur les foires de Saint-Valérien ci-dessus transcrites. Dans le siècle dernier, lorsqu'on voulait désigner un mauvais sujet, un individu ne redoutant ni la justice de Dieu ni celle des hommes, on disait à Saint-Valérien c'est un *François Dauvet*. C'est lui qui, après son entrée à la Trappe, fit un don de 12,000 fr. produisant 600 f. de rente à l'église de St.-Valérien à prendre sur deux fermes qu'il possédait à Montigny-Lencout (département de Seine-et-Marne), dont 150 francs pour 12 services par an et une messe chaque dimanche dite par un vicaire de St.-Valérien ou à son défaut par le desservant de la Belliole, et 450 fr. pour l'entretien d'une lampe dans la chapelle, et pour les pauvres de la paroisse ; un procureur de charité était chargé de l'emploi de cette somme, et en tenait registre.

Cette donation a rendu un service immense aux habitants indigents dans les hivers désastreux de 1709 et de 1740. On soulagea bien des infortunés avec le produit des économies qui avaient été faites. Cette rente fut remboursée en assignats en 1792. M. Béranger, alors curé de St.-Valérien, employa ces 12,000 fr. qui en valaient à peine 3,000 fr. en numéraire, à carreler le chœur avec des dalles en marbre blanc et noir provenant de la démolition de l'église de St.-Hilaire de Sens et à faire l'acquisition des grilles du chœur et de la chapelle que l'on voit encore aujourd'hui.

Digitized by Google

Ce François Baptiste Dauvet jouissait d'un grand crédit auprès du Roi Louis XIV, il avait été employé dans ses armées; lorsqu'il se fut (après ses méfaits sans doute ignorés du grand Roi) retiré à la Trappe, il reçut la visite de son souverain qui insista pour qu'il reprît un commandement supérieur.

Sire, lui répondit-il, je crois avoir servi votre majesté avec honneur et loyauté, maintenant le service de Dieu m'est bien plus cher, et j'y suis entièrement dévoué. — Alors, Dauvet, prie Dieu pour moi, — Sire, c'est ce que le couvent fait tous les jours, — et le Roi le quitta.

On voit aussi au-dessus de l'autel de la Vierge, un grand tableau sur toile représentant l'Annonciation. C'est un ouvrage d'un talent médiocre.

Ce tableau, la restauration de la chapelle, les ornements et tout ce qui en dépend, sont dus à la générosité de Mme la marquise de Wavrin. On remarque encore dans cette chapelle l'ancien banc seigneurial.

La terre de Saint-Valérien était importante par son étendue et par ses droits de terrage, bichelage, censives, lods et ventes, etc. etc. Elle avait haute, moyenne et basse justice, et relevait du comté de Courtenay, auquel elle devait foi et hommage.

Elle appartenait anciennement savoir : en 1518 à M. Pierre Dupuys, conseiller et chambellan du roi François Ier, chevalier gouverneur et bailly de Berry, dont nous avons déjà parlé; dans le courant du dix-septième siècle, à la famille Dauvet, dont on vient de lire les inscriptions tumulaires; en 1700, à M. le Marquis de Kerouart; en 1743 et années suivantes, cette terre était administrée par Mme Marie Jeanne Rénée Françoise de Quergroades, épouse et curatrice à l'interdiction de M. Sébastien Louis, Marquis de Kerouart, fils du préeédent, charge à laquelle elle avait été nommée par sentence du chatelet de Paris, rendue sur avis de parents en juin 1742; c'est en l'année 1757, devant Chabassol notaire à Sens, que cette dame en sa dite qualité de curatrice, et sans autorisation détacha de cette terre deux fermes, l'une appelée la Champagne, et l'autre la Ferme de Fontaine, qui furent cédées à vils prix, l'une au nommé Léonard Mérat, et l'autre aux nommés Peccard et Ramon, ainsi que quarante-cinq arpents de terre aux Hucheries, proche la Champagne, au nommé Nicolas Berger : Mme de Kerouart se réserva un cormier remarquable par sa grosseur, sa hauteur et l'étendue de ses branches. Tout le monde allait le voir par curiosité; il avait deux mètres de diamètre, et six

Digitized by Google

mètres de périmètre; on l'a abattu il y a une dixaine d'années, et il se trouva creux au grand préjudice du marchand.

Ce cormier est précisément celui dont les fruits trouvés d'abord acerbes et ensuite délicieux par le seigneur Dauvet, amenèrent son repentir et sa pénitence.

Les de Kerouart qui, dit-on, descendaient des Dauvet, avaient en grande vénération ce cormier; c'est sans doute ce motif qui détermina Mme de Quergroades à en faire la réserve expresse.

Ces aliénations faites sans nécessité, et moyennant de modiques rentes foncières, indisposèrent la fille de M. de Kerouart qu'on trouvera tout-à-l'heure sous le nom de Mme la marquise de Houchin, et donnèrent lieu devant le bailliage de Sens à des procès qui ne furent pas jugés, et auxquels la révolution de 1789 a seule mis fin.

En 1767 cette terre appartenait à Mme Toussaint de Kerouart, épouse de M. le marquis de Houchin. A l'époque de la révolution elle appartenait à Mme de Houchin, leur fille, mariée à M. Bessuejoult marquis de Roquelaure. Il portait d'azur à trois rocs d'argent, deux en chef et un en pointe, écartelés d'argent à deux vaches de gueule, accornées, accolées et clarinées d'azur chargé de trois étoiles d'or, sur le tout d'azur au lion d'or. Il était né à Toulouse, et fut condamné à mort à l'âge de 46 ans le 25 juillet 1794 (7 thermidor an II), par le tribunal révolutionnaire, sous le prétexte de conspiration dans la maison de Saint-Lazare. Ce marquis de Roquelaure n'était pas de la même famille que le maréchal de Roquelaure et le duc de Roquelaure son fils, dont les bons mots égayèrent la cour sous Louis XIV, mais il était parent de Mgr de Roquelaure, nommé évêque de Senlis en 1751, puis archevêque de Malines en 1801, chanoine de Saint-Denis en 1808, et décédé à 97 ans, en 1818.

Après la condamnation de M. de Roquelaure, le séquestre national fut apposé sur la terre de Saint-Valérien; mais sa veuve ayant justifié par son contrat de mariage que cette terre lui était propre, elle en obtint main-levée.

Madame de Roquelaure se retira à Crépy, département de l'Oise, et tourmentée, à raison des dettes qu'elle avait contractées pendant la détention de son mari et la privation de ses revenus pendant le séquestre, elle vendit le 29 prairial an III, à M. Blaise Tripier, avoué à Paris, le château de Saint-Valérien, la ferme de la Basse cour, le moulin de l'Ecluse et le moulin de la Grande Roue, avec les terres en dépendant, moyennant la somme de 1,285,000 livres assignats.

Madame de Roquelaure mourut deux ans après, laissant un fils unique d'une constitution faible et délicate, qui mourut lui-même en

Digitized by Google

minorité à Senlis, chez Mgr. de Roquelaure, évêque de ce diocèse, son parent et son tuteur, le 21 mai 1799.

La mort de cet enfant mineur fit apparaître une foule d'héritiers collatéraux, tant du côté des Roquelaure que de celui des Kerouart. Mais le séquestre fut bientôt apposé de nouveau à Saint-Valérien sur ce qui restait invendu de cette terre à cause de l'émigration de quelques-uns des héritiers. Les héritiers républicoles, pour en obtenir main-levée, cédèrent à l'état la ferme de la Rue, les prairies de Colevrat et de la Chardonnerie pour la portion revenant à la république qui représentait les émigrés, ce qui fut accepté par l'administration centrale de l'Yonne. Il ne resta plus aux héritiers présents en France, que les bois de Saint-Valérien et de Villeneuve-la-Dondagre, qui s'élevaient tout au plus à la quantité d'environ deux cents arpents, et les rentes dues sur les fonds aliénés en 1757 par Mme de Kerouart, curatrice.

Cette terre de Saint-Valérien se trouvait presque annihilée, mais il restait à la succession du mineur de Roquelaure, des propriétés considérables dans la Normandie, l'Artois et la Bretagne.

C'est ici le moment de parler d'un événément grave qui déjà avait jeté la perturbation dans la famille de Roquelaure, et la priva plus tard d'une grande partie de ses biens.

Madame la marquise de Houchin, née de Kerouart, comme on l'a vu tout-à-l'heure, avait eu une fille qui épousa M. de Bessuejoult, marquis de Roquelaure, mais elle avait eu plus tard aussi à Saint-Valérien, dans une longue absence que fit, dit-on, le marquis de Houchin, une autre fille qu'on conduisit immédiatement après sa naissance à Villeroy, village du canton de Chéroy auprès de Sens; elle y fut baptisée sous les prénoms de Marie-Thérèse-Louise-Jeanne-Charlotte, fille de père et mère inconnus le 10 mai 1761. On la laissa aux soins d'une femme nommée Bougault, au mois de janvier 1762. Jean Louis Coppeaux qui était aux gages de Mme la marquise de Houchin, et qui avait servi de parrain à cet enfant, la fit transporter à Paris où il la confia successivement à diverses personnes; elle était chez les sieurs et dames Jacquelin, lorsqu'un sieur Girault Sirey, employé au ministère de la marine, la rechercha en mariage. Le 31 novembre 1777 ce mariage fut célébré en présence du sieur Jacquelin, nommé tuteur *adhoc* de l'épouse. Le bonheur ne cimenta pas cette union, Mme Sirey après avoir fait prononcer sa séparation de corps et de biens se retira au monastère de l'Assomption; c'est là qu'elle forma le 4 février 1784, contre Coppeaux et Marie Therèse Serdery, femme Favion, qui avait été sa maraine, plainte en suppression de son état; c'est de-là qu'après le décès de M. le marquis de Houchin, arrivé

Digitized by Google

en 1783, et celui de Mme de Houchin, qui mourut le 22 novembre 1785, elle s'opposa à toutes levées de scellés apposés sur les effets de leurs successions, qu'elle réclama la réformation de son acte de naissance, et se prétendit héritière pour moitié du marquis et de la marquise de Houchin, concurremment avec Mme de Roquelaure sa sœur aînée, s'appuyant sans doute sur le texte de la loi romaine : *Is pater est quem justæ nuptiæ demonstrant*. Nous n'entrerons pas dans les détails d'une procédure qui a duré vingt-trois ans, surchargée d'interrogatoires, enquêtes, contre-enquêtes, ordonnances et sentences du lieutenant criminel au Châtelet, d'arrêt de la Cour de Parlement de Paris, de jugements des tribunaux de première instance, d'appel et arrêts de la Cour de cassation, et qui n'a été terminée que par jugement du tribunal civil de la Seine, du 5 mars 1807; ce jugement a ordonné la rectification de l'acte de naissance de Mme veuve Sirey, reconnue par jugement de la cour d'appel de Dijon, du 7 thermidor an XII, fille légitime du marquis et de la marquise de Houchin, et a déclaré ladite dame veuve Sirey, saisie : 1° de la moitié de l'hérédité des successions de ses père et mère dont la totalité des biens avait été recueillie par Mme de Roquelaure, en qualité de fille unique du marquis et de la marquise de Houchin ; 2° et de la totalité de l'hérédité de la ligne maternelle de la succession de M. Louis Georges Bessuejoult de Roquelaure son neveu, fils du marquis et de la marquise de Roquelaure.

Mme de Houchin, veuve Sirey, et ses adversaires, ont eu, dans le cours de tous ces débats judiciaires, des chances de bonne et de mauvaise fortune, suivant le sens des mouvements et réactions politiques qui agitèrent alors la France ; mais selon ce que nous savons, c'est à la haute protection de Mme de Beauharnais, que Mme veuve Girault Sirey dut les succès qu'elle a obtenus. Le hasard avait voulu qu'elle eût occupé un appartement dans l'hôtel habité par cette dame, et qu'elle se fût trouvée dans le salon de Mme de Beauharnais, lorsque le Général Bonaparte, après le 13 vendémiaire (1), se présenta chez elle pour la féliciter des sentiments généreux qui animaient son fils.

(1) On sait qu'après cette journée qui plaça tout-à-coup le général Bonaparte à la tête de l'armée de l'Intérieur, la Convention avait ordonné la saisie de toutes les armes dans les maisons de la capitale. L'épée du Général Beauharnais que possédait son fils Eugène lui avait été enlevée par cette mesure, mais il se présenta chez le général Bonaparte, réclama l'épée de son père et l'obtint. Frappé de la générosité des sentiments de cet enfant, le général Bonaparte alla le lendemain féliciter sa mère d'avoir un tel fils. Il fut à son tour séduit par la grâce et l'amabilité de madame de Beauharnais, et bientôt après lui offrit sa main. Telle fut la cause de ce mariage qui éleva aux honneurs souverains une partie de la famille Beauharnais, l'Impératrice

Digitized by Google

Madame de Beauharnais était d'une bonté infinie, inépuisable, elle ne songeait qu'à répandre des bienfaits, sécher des larmes ou soulager des misères. Sa bienfaisance si admirable ne se concentrait pas sur une seule classe, les riches, les pauvres, les grands, les petits, en ressentaient l'influence; on ne doit donc pas s'étonner de voir Madame de Houchin veuve Sirey, en éprouver aussi les précieux effets, d'autant plus que Mme de Beauharnais avait pour elle de l'estime et de l'amitié; elle la trouvait gaie, spirituelle, remplie de grâce et d'un goût parfait. Elle était bonne et charitable, ce qui fit qu'un jour, dans un moment de bonne humeur, Napoléon lui dit : *mais vous êtes presque aussi bonne que ma Joséphine*. Voici, parmi beaucoup de preuves de son bon cœur, deux actions qui justifient l'assertion de Napoléon. Lorsqu'elle fut mise en possession des bois de St-Valérien qui étaient tout ce qui restait de cette terre, elle en confia la garde à *Augustin Bougault* qui était dans le besoin, et fils de la femme chez laquelle elle avait été mise en nourice à Villeroy. En 1833, lorsqu'elle vit sa santé dépérir, elle inséra dans son testament un don de vingt mille francs en faveur de la commune de Saint-Valérien, pour y établir un hospice de la Maternité, mais sur l'observation de son médecin qui lui fit remarquer que cette disposition rappellerait au pays des souvenirs qu'elle devait chercher à effacer, elle légua à l'hospice de la maternité de Paris le don qu'elle avait destiné à Saint-Valérien.

Mme veuve Giraut Sirey fut chargée, par jugement du tribunal de la Seine du 7 mai 1808, de l'administration des biens des successions du marquis et de la marquise de Houchin ses père et mère, et de celle du mineur de Roquelaure son neveu, dont elle était héritière dans la ligne maternelle, jusqu'au partage à faire entre elle et Mme de Prévinquières née de Roquelaure, héritière paternelle.

Elle se fit rétablir dans la propriété de la ferme de la Rue, et des deux étangs en prairie qui avaient été cédés à la république pour la part de M. de Béthune, émigré. Elle justifia qu'ayant été reconnue fille légitime du marquis et de la marquise de Houchin, M. de Bethune n'avait pu avoir de droits à la succession du mineur de Roquelaure, puisque tous les autres héritiers régnicoles avaient été éliminés par l'effet de cette reconnaissance. En conséquence, les propriétés qui avaient fait partie de la dotation de la Légion d'honneur, puis de la caisse d'amortissement, furent rendues à cette succession par un arrêté de M. le Préfet de l'Yonne, de l'année 1820.

Joséphine, le vice-roi d'Italie, sa sœur la reine de Hollande, ses deux filles, la princesse héréditaire de Suède, et l'Impératrice du Brésil, et enfin la grande duchesse douairière de Bade.

Digitized by Google

En août 1829, en février 1831 et en août 1834, après maintes contestations sur les opérations de compte, liquidation et règlement, et après expertise des immeubles, s'opéra le partage des successions. La ferme et les deux étangs de Colevrat et de la Chardonnerie, échurent à Mme Bessuejoult de Roquelaure, veuve de M. de Prévinquières, demeurant à Toulouse ; le surplus des biens échut à Mme veuve Giraut Sirey.

Enfin cette dernière, qui à l'époque de la restauration avait pris le titre de marquise de Houchin, mourut le 17 octobre 1835, après avoir mené une existence toute d'agitation ; ses obsèques eurent lieu en l'église de l'Assomption sa paroisse, pour laquelle elle avait toujours eu de la prédilection. Elle institua pour ses légataires universels, M. le marquis d'Estampes, M. et Mme la comtesse de Labédoyère, M. le comte et Mme la comtesse de Sainte-Marie, M. le vicomte et Mme la vicomtesse de Cibens ; et MM. Vionnois, Barthier, Chapellier et Schneider ses exécuteurs testamentaires ; et cependant on remarque que les biens de sa succession situés à Saint-Valérien, qui ne consistaient plus que dans les bois et quelques pièces de terre, ont été vendus à la requête de MM. de Kerouart, frères germains.

M. le comte de Sades, M. Alphonse Claisse, médecin, se rendirent acquéreurs de ces biens.

C'est ainsi que s'est consommé, de nos jours, le démembrement de la belle terre de Saint-Valérien, commencé en 1757.

Cependant il était réservé de recomposer cette terre à Mme de Montreuil, fille de M. de Montreuil, Président honoraire de la Cour des aides de Paris, ancien seigneur de Vallery, et de Mme de Plissay, ses père et mère, et épouse de M. Guislain, marquis de Wavrin Villers-au-Tertre, ancien comte du Saint-Empire, et ancien Sénéchal héréditaire de Flandres.

Elle possédait déjà sur la commune de Saint-Valérien, la Forêt des Bernagoux, composée de cent trente-trois hectares, ou trois cent quinze arpents de beaux bois qu'elle avait recueillis des successions de ses père et mère.

Elle acheta en 1814 de M. Blaise Tripier, avoué à Paris, le domaine de Saint-Valérien, qui n'était plus composé que du château, du parc, de l'enclos, de la ferme de la Basse-Cour, et environ de quatre-vingt-neuf hectares de terre, ou deux cent-neuf arpents, et des rentes perpétuelles dues sur les moulins de l'Ecluse et de la Grande Roue dont M. Tripier avait consenti l'aliénation en faveur des sieurs Longuet et Provencher, en l'année 1806, pendant le temps de sa possession et jouissance.

Digitized by Google

La réunion de cette forêt à la propriété du château, donna de l'importance à ce domaine. Mme de Wavrin fit des réparations et des embellissements au château ; elle s'y plaisait et mettait son bonheur à nourrir et vêtir les pauvres pendant l'hiver. Elle habita constamment Saint-Valérien jusqu'à son décès arrivé au mois de février 1837. Par un testament olographe, elle avait laissé à M. de Wavrin, son mari, l'usufruit de tous ses biens, et la nue-propriété à deux de ses neveux, M. le comte de Sade père, domicilié à Vallery, et M. le baron de Montreuil, demeurant auprès de Gisors.

Madame de Wavrin a été inhumée dans l'ancien cimetière, derrière l'église, au dos de la chapelle de la Vierge qu'elle avait restaurée, et proche le presbytère qu'elle avait fait bâtir ; on lit au-dessus de sa tombe, l'inscription suivante :

« Ici repose le corps de l'illustre dame Madame Françoise-Pélagie
» Cordier de Montreuil, épouse de M. le marquis de Wavrin Villers-
» au-Tertre, décédée le 9 février 1837, dans sa 77e année.

« Ses rares qualités et ses éminentes vertus, puisées dans la source
» des principes de la religion chrétienne, rendaient sa bienfaisance
» inépuisable.

» Son plus bel éloge a été dans les pleurs versés sur sa tombe par
» tous les habitants et les pauvres de la commune de Saint-Valérien.
» C'est pour perpétuer le souvenir de toutes ses vertus et de tous ses
» bienfaits que la reconnaissance a fait élever ce monument à sa
» mémoire. » « De profundis »

Madame de Wavrin a laissé, par son testament, une somme de 1,200 fr. au profit des pauvres.

Et M. de Wavrin son mari, lorsqu'il a quitté Saint-Valérien pour se retirer à Fontainebleau, où il est mort il y a plus de deux ans, a fait remettre à M. le curé du lieu une somme de 1,000 fr. pour être distribuée aux pauvres par ses soins.

Les deux légataires universels de Mme de Wavrin ont fait en 1838 le partage de sa succession. La forêt des Bernagoux est échue à M. le baron de Montreuil qui vient de la vendre à M. Jean-Baptiste Baudelot, propriétaire à Compiègne.

Et le château, la ferme de la Basse-Cour et les rentes des deux moulins, sont advenus à M. le comte Armand de Sade.

Dans ce moment le château est habité par M. le comte Alphonse de Sade, fils aîné de M. le comte Armand de Sade, et par Mme Henriette de Chollet son épouse, chez laquelle les habitants et les pauvres de Saint-Valérien retrouvent les vertus et la bienfaisance de sa noble devancière.

BARDOT.

Digitized by Google

COURTOIN.

Cette petite commune, qui fait partie du canton de Chéroy, ne comprend que 122 individus environ disseminés dans le village et dans 14 hameaux ou fermes qui en dépendent. Voici les noms de ces diverses dépendances.

Les Chevillots, dix maisons; le Batardeau, une ferme et cinq maisons; les Charbonniers, une ferme et trois maisons; et plusieurs autres lieux isolés contenant une ou deux maisons, tels que les Brétèches, les Buzeaux, la Bridonnerie, les Saules, les Cormiers, la Genetière, la Barrerie, les Roziers, la Belle-Chasse et les Rocquets.

C'était autrefois une prévôté dépendante des Diocèse Bailliage, Maitrise, coutume et grenier à sel de Sens et de l'élection de Nemours. La mesure agraire était de 20 pieds linéaires pour perche, et 100 perches par arpent représentant aujourd'hui 42 ares 21 centiares. La contenance du bichet était celle de Chéroy et de Courtenay qui pesait 40 livres; et le muid, comme dans le Senonais, contenait 300 pintes.

La paroisse était un prieuré cure qui relevait de Sainte-Geneviève. Ce bénéfice fut concédé dans le douzième siècle par Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, à l'abbaye de Château-Laudon dont l'abbé nommait à ce prieuré.

L'église était sous l'invocation de la Sainte-Vierge *Beata Maria de Curtuino* (dans de vieux manuscrits on lit de *Courtrouyen*). On y reconnait aussi, pour second patron, St.-Firmin. Cette église, qui ne sert plus depuis longtemps que pour les fêtes patronales, à cause de l'état de ruines et de délabrement dans lequel elle était restée, va devoir aux soins et à l'intérêt d'un honorable habitant de Sens les réparations importantes qui s'y font aujourd'hui.

La commune de Courtoin est réunie pour l'exercice du culte à celle de Villeneuve-la-Dondagre.

Ce nom de Courtoin vient sans doute originairement, dit M. Tarbé, dans ses notes historiques, des mots *curtis audoeni*, c'est-à-dire, village de *Ouen*, comme Courtaccon, courtomer, courtaoust, villages d'Accon, d'Omer et d'Auguste. *Cortis*, *cors ou chors* ont signifié d'abord des *cours* ou des lieux où l'on élevait de la volaille et des troupeaux; puis des métairies ou même des villages ont porté ce nom. Il y a en France une infinité de communes qui commencent par ce mot ou qui l'ont

Digitized by Google

pour finale, comme Harcourt, Montcourt, Villecourt, etc. Nous partageons entièrement cette opinion de M. Tarbé.

La commune de Courtoin présente plus de salubrité que dans les temps antérieurs, nonobstant qu'il y ait encore beaucoup de bois; mais depuis la révolution de 1789, on a mis en culture le grand étang dit de Gravelle et plusieurs autres, ce qui a assaini ce territoire.

La terre de ce lieu, divisée aujourd'hui entre divers propriétaires, a été possédée anciennement par des familles distinguées et nobles, telles que celles des Duplessis, de Delpech, du prince Xavier de Saxe ou comte de Lusace, oncle de la Reine *Marie-Antoinette*; mais l'un d'eux, nommé François *Moreau*, qui a vécu antérieurement à ces derniers Seigneurs, mérite que nous fassions connaître ses méfaits.

Nous empruntons le récit de M. Tarbé qui a extrait ces détails de deux pièces imprimées et très rares qui ont paru à l'époque des événements qu'il raconte. La première est un *factum* pour M. de Gondrin archevêque de Sens (1) et le clergé de son diocèse, adressée à M. le Procureur Général appelant à *minima* contre le sieur François *Moreau* de Courtoin. La seconde pièce est l'arrêt du parlement rendu contre lui (2). D'après les plaintes insérées dans le *factum*, il paraît que Moreau aurait trouvé de chauds protecteurs et des juges très indulgents dans les présidiaux de Sens et de Montargis.

La Cour de parlement enjoignit au lieutenant criminel de cette dernière ville de faire l'information des violences exercées successivement sur les curés-prieurs de Courtoin et sur les habitants de cette paroisse. Le prélat Sénonais implorait avec chaleur le secours des lois et la vengeance de la justice en faveur des malheureuses victimes des fureurs de *Moreau*, des veuves persécutées, des pauvres outragés, des églises violées et des autels profanés. Une sentence rendue par le lieutenant criminel de Montargis, le 22 mai 1660, condamna *Moreau* à être banni des bailliages et sièges présidiaux de Montargis, de Sens, d'Auxerre, de Melun et de Troyes, pendant neuf ans; enjoint à lui de garder son ban à peine de la hart; condamné en outre à diverses amendes, etc., etc.

Le Procureur Général ayant appelé à *minima* de cette sentence, le parlement rendit l'arrêt suivant contre ledit *Moreau* qui, suivant procès-verbal du 6 septembre 1660, s'était évadé des prisons de la conciergerie; (ce qui sert encore à prouver la protection occulte et le crédit dont jouissait le prévenu).

(1) Mgr. Louis-Henry de Gondrin a occupé le siége archiépiscopal de Sens depuis 1646 jusqu'en 1674, époque de sa mort.

(2) Ces deux pièces se trouvent aussi dans les archives de la préfecture de l'Yonne.

Digitized by Google

Le 9 mars 1661, le parlement de Paris rendit un arrêt contre le seigneur de Courtoin nommé François Moreau écuyer, ci-devant conseiller au siége présidial de Sens à la poursuite et diligence de M. Gondrin archevêque de Sens et de son clergé. — Par cet arrêt Moreau fut condamné à être pendu et étranglé à une potence qui pour cet effet serait dressée en place publique du marché de Sens, si pris et appréhendé pouvait être, sinon par effigie à un tableau qui serait affiché à une potence pour cet effet plantée en ladite place; tous ses biens ont été déclarés confisqués, dont 1,600 livres parisis d'amende applicable au profit des pauvres de la conciergerie du palais; 4,800 livres aussi d'amende applicable savoir :

2,000 livres à l'église de Courtoin, 1,800 livres aux habitants et aux pauvres de cette paroisse, et le surplus aux pauvres, aux couvents et aux hopitaux de Montargis.

Le même arrêt ordonne encore que sa maison sise à Courtoin sera rasée et les matériaux employés aux réparations de l'église et du presbytère dudit lieu; que les instruments moules et caractères dont il se servait pour la fabrication de la fausse monnaie seraient rompus et brisés; et que le décret rendu contre Mouchet et Garnier ses complices pour le fait de la fausse monnaie sera exécuté, et leur procès fait et parfait par le lieutenant criminel de Sens.

D'après le *factum* imprimé pour M. l'archevêque de Sens, les crimes dont Moreau était accusé, étaient contre Dieu, contre le Roi, et contre ses sujets.

Impiétés et sacriléges. Il a maltraité successivement huit prieurs de Courtoin; il les a battus et blessés, excédé leurs domestiques, démoli l'église et partie du prieuré; il a fait servir les fonds baptismaux de mangeoires à ses porcs; il a brisé et rompu l'image de la sainte-Vierge et l'a jetée dans sa fosse à fumier; il a fait couper et déchirer par lambeaux tout le linge du prieur, etc.; il a chassé les prêtres de l'église de Courtoin, a fermé les portes de l'église, et a empêché la célébration de la messe.

Il chassa à coups de bâton les prêtres et le peuple de la paroisse de Domats qui étaient venus à Courtoin en procession suivant la coutume lors des rogations; il fit démolir une ancienne église de son autorité, et s'empara des matériaux; il viola les tombeaux des morts, jeta les ossements dans la campagne, il fit porter les restes des habitants du pays dans ses champs pour les engraisser.

Fausse monnaie. Il y a travaillé avec les nommés Rochemont, Lafontaine-Monfort, La jeunesse et la Tour. Il en a fait exposer par Mouchet son valet.

Digitized by Google

Chartes privées. Il a tenu André Lagneau de Domats prisonnier chez lui, pour lui faire passer une obligation ; il a fait enfermer chez lui Etienne Gagé, Jean Gaillard, Thorigny et autres et les a fait battre et fustiger, usurpant ainsi le pouvoir judiciaire, et exigeant d'eux des rançons.

Assassinat. Michel Péan a été frappé par lui de plusieurs coups d'épée ; Jean Hénoux, Gervais Joiyeux, Charles Guérin Charles Rigoureau, Jean Ligneau, St.-Germain, Nicolas Coffé, Michel Petit, et autres ont été par lui également frappés, blessés et estropiés.

Vols. Il est entré chez Louis Solus, a pris tous ses meubles et l'a renfermé dans son poulailler. Il a enlevé les vaches, brebis, chevaux et meubles de Nicolas Chesneau ; et commis d'autres vols de ce genre chez Pasquier Hamon, Michel Savary, Gauguin, Rigoureau et Boivin, après les avoir battus et blessés également.

Tels sont les crimes et délits repprochés à ce seigneur, mais si la commune de Courtoin et celles environnantes ont eu à souffrir de ses iniquités et de son oppression, ceux qui lui ont succédé ont été aussi doux, cléments et bienveillants que celui-ci avait été cruel.

BARDOT.



Digitized by Google

ARRIVÉE ET RÉCEPTION DE LOUIS XIII A AUXERRE, 1631.

Henri IV avait trouvé la France appauvrie, déchirée par les guerres intestines, humiliée par l'étranger, menacée de voir renaître le pouvoir féodal, et ruinée par les dilapidations d'un grand nombre de Seigneurs catholiques et protestants. Lorsque le couteau d'un régicide l'arrêta au milieu de tant de réformes utiles, au milieu de cette ère nouvelle qu'il avait créée, en présence de cet avenir de gloire et de bien-être qu'il devait réaliser ; déjà le royaume était florissant ; les factions avaient été reprimées; les deux religions étaient dans la paix; la sage administration de Sully avait non-seulement comblé le déficit des finances, mais rendu leur état prospère ; la France était heureuse au dedans, puissante et redoutée au dehors. Bientôt l'incapacité d'une régence ambitieuse, jalouse et tracassière, les dissensions sans cesse renaissantes, l'avidité des courtisans, l'élévation et l'insolence des favoris ramenèrent les désordres, et détruisirent tous ces éléments de progrès dus à la sagesse d'un gouvernement doux et fort. Delà tant de maux qui, au commencement du XVIIe siècle, vinrent fondre sur notre vieille cité d'Auxerre; et, pour les augmenter encore, depuis plusieurs années, les récoltes étaient nulles ; la disette avait éveillé l'émeute ; le tocsin avait jeté l'alarme dans les rues ; des bateaux chargés de blés pour l'approvisionnement de Paris avaient été arrêtés ; les propriétés particulières avaient été menaçées , et la bourgeoisie avait dû prendre les armes pour veiller à leur défense. Le sang Auxerrois avait même coulé.

Pauvre ville ! pendant que ses habitants manquaient de pain, des accaparements se faisaient dans ses environs et jusque dans son sein ; pendant que des maladies contagieuses la décimaient, pendant que l'hopital Saint-Roch (1), destiné aux pauvres *pestiférés*, regorgeait de

(1) L'hôpital St.-Roch fut contruit en 1586 sur le bord de la rivière, à l'extrémité du petit faubourg auquel il a donné le nom de *Maladerie*, et que nous appelons aujourd'hui *la Maladière*. Lorsque la contagion se déclarait, les *pestiférés* y étaient soignés par des religieuses de l'hospice des Grandes Charités, aidées par un ou plusieurs *commis adventuriers*, aux gages de sept écus par mois. Le service se fai-

Digitized by Google

morts et de mourants, la guerre ouverte entre les princes et la Cour exigeait non-seulement un service de garde pénible et continuel, mais obligeait chaque habitant à se procurer des armes *suivant ses facultés*, *soubs peine* de voir saisir, vendre et employer à l'achat de celles qu'on lui imposait, une partie de son mobilier. — Pauvre ville! Pendant que son trésor était épuisé, il lui fallait créer des impôts extraordinaires pour les *besougnes de massonneries* à faire à ses murailles, pour réparer ses tours, ses grils et ses passerelles, pour fournir des habillements aux armées du Roi!

Puis, au milieu de tant de calamités, lorsqu'une lettre de ce Roi, *en l'obéissance* duquel *elle se maintenoit* par tant de sacrifices, venait annonçer sa présence, vite la gaîté renaissait; *les fauconneaux*, *les pièces de campagne*, *les grandes couleuvrines et celles bâtardes*, placés jusque là sur ses remparts pour sa défense, faisaient retentir au loin son *alégresse*; tous les maux étaient ou semblaient oubliés; le Corps de ville se réunissait, et, dans une séance solennelle, il arrêtait le programme de la cérémonie.

Oh! que d'idées opposées devaient germer alors dans le cerveau des représentants de la cité! que de variantes étaient ajoutées au programme primitif! que de conceptions gigantesques pour la décoration de nos rues tortueuses! que de créations bizarres pour charmer les regards et les oreilles du Roi! Que d'argent prodigué pour habiller à neuf et *dessamment* MM. les officiers municipaux et la milice chargée d'escorter le royal cortège! quelle naïveté dans ces proclamations qui invitaient les habitants à se *mettre au meilleur équipaige que faire se pourroit et à tesmoigner en toute occasion l'alégresse qu'ils recevoient de la présence de sa Magesté*.

La maison de chacun devenait alors une hôtellerie, où les gens du Roi pouvaient manger, boire et dormir sans qu'il leur en coutât rien, sauf, *après le départ de sa ditte majesté à adviser sur la dépense qui pourroit avoir été faicte*; et, trop heureux le plus souvent d'avoir pû être agréables au Roi, les habitants ne demandaient rien, et, l'eussent-ils

sait sous l'inspection du *Prévôt de la santé* (on donnait alors ce nom au chef de la communauté des chirurgiens, qui étaient en même temps barbiers *avec enseigne*, *bassins et boutique ouverte*).

En 1603, on construisit une chapelle pour le service de l'hôpital St.-Roch, et ses dépendances, d'une étendue de deux arpens, furent entourées de murs.

En 1672, aucune maladie contagieuse n'ayant reparu depuis 34 ans, il fut loué au fermier *des coches d'eau et de terre*. Enfin, en 1681, on le réunit à l'hôpital général.

Digitized by Google

fait, la caisse de la ville étant vide, toute réclamation devenait inutile.

Mais aussi n'avaient-ils pas été largement dédommagés pour toutes les joies que leur avait procurées le séjour de sa majesté ? n'avaient-ils pas entendu gronder *les plus gros canons placés sur les plattes formes des portes de Saint-Siméon et du Pont?* N'avaient-ils pas vu *l'effygie et les armes de sa majesté posez sur des tapis de Turguye? Les barrières, les corps de garde et les harquades* (1) *revestus de liaires et clainquant*, *les fontaines de vin à plusieurs thuyaux*, qui avaient coulé pendant le séjour de sa majesté, avec *les devises escriptes telles qu'elles avoient été advisées par la compagnie*, les théâtres *enrichis de peintures et de tapisserye*, *les concerts de voix humaines* mêlés aux sons *des horgues portatives, des épinettes et luthes*, tant de délicieuses inventions, un si grand luxe de plaisirs pouvaient-ils être payés trop cher ?

Je m'arrête, car le texte même des conclusions en dira plus que mes commentaires.

La prise de la Rochelle, place de sûreté des Calvinistes, avait rendu Richelieu tout puissant, et cette nouvelle conquête avait rallumé autour de lui les intrigues, les cabales et les complots. *La journée des Dupes* lui avait aussi plus que jamais suscité des ennemis irréconciliables, parmi lesquels figuraient au premier rang la vindicative Marie de Médicis et Gaston, duc d'Orléans, Frère unique du Roi, prince imprudent, ambitieux et pusillanime. Après avoir, en compagnie de jeunes fous comme lui, déclaré en face à Richelieu qu'il le haïssait, il s'était retiré avec quelques troupes auprès de Charles IV, duc de Lorraine, qui, semblant se faire un jeu d'indisposer contre lui la Cour de France, reçut Gaston avec de grands honneurs, lui donna en mariage sa sœur Marguerite, et fit cause commune avec les mécontents du royaume et l'Angleterre pour renverser Richelieu. Mais une armée royale, commandée par le Roi en personne et par son ministre, envahissant tout à coup la Lorraine, au milieu de l'hiver, Gaston, forcé de se séparer de sa femme, le jour même de son mariage, avait dû se réfugier en Belgique, où l'attendaient d'autres mécontents.

Puis, avec le secours de ceux-ci, avec le produit de la vente de ses pierreries et de celles de Marie de Médicis, il avait osé reparaître à la tête de quelques troupes Allemandes et Napolitaines, et lutter encore contre le terrible cardinal. Les sympathies qu'il espérait éveiller furent muettes; la France resta indifférente, et, plus d'une fois au

(1) L'arcade (*harquade*) de l'Horloge avait été décorée avec le plus grand soin; *revestue*, ainsi que les corps de garde et les barrières, *de liaires et clainquants*, elle était en outre ornée de fleurs de *lyz*.

Digitized by Google

contraire, le canon des villes tonna sur l'armée étrangère. Le projet des rebelles était de se retirer sur l'Auxerrois, mais une lettre du Roi, datée d'Estampes, le quatorzième jour de mars, a été adressée aux *Maire*, *Eschevins*, *Manans et habitans d'Auxerre*. Elle se termine ainsi : « Nous vous mandons et ordonnons que vous aiez à faire sy « bonne garde en la dite ville que personne ne s'en puisse saisir ni « user d'aulcune surprise contre notre authorité, de quoy nous voulons « reposer sur l'affection et fidélité que vous nous avez tousiours tes« moignez. Nous ne vous ferons celle-cy plus expresse. Sy n'y faites « faulte, car tel est notre plaisir. » Signé LOUIS.

Aussi la ville se tenait-elle sur la défensive, et sa surveillance active, son attitude de guerre, avaient forcé Gaston à s'en éloigner. Le 15 mars 1631, il était à Cravant, et l'armée du Roi qui le talonnait se trouvait à Sens. C'est de cette dernière ville que les magistrats d'Auxerre reçurent cette autre lettre.

« A nos chers et bien amez les Maire et Eschevins de nostre ville » d'Auxerre. »

« De par le Roy, »

« Chers et bien amez, aiant commandé au sieur du Chastelet, con» seiller en nostre conseil d'Estat, et maitre des requestes ordinaire » de nostre hôtel, de se retourner en nostre province de Bourgongne » sur aulcunes affaires importants à nostre service dans ladite pro» vince, nous vous avons voulu faire ceste lettre par luy par laquelle » nous vous mandons et ordonnons surtoût que vous aiez à donner » entière créance à tout ce qu'il vous fera entendre estre de nos in» tentions sur lesdites affaires pour l'exécution desquelles et des » ordres dont nous l'avons chargé vous luy départirez toute l'asistance » dont vous serez par luy requis, à quoy vous ne manquerez de satis» faire, car tel est nostre plaisir. Donné à Sens, le dix huitiesme » mars mil-six-cent-trente-et-ung. »

Signé LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Porteur de la lettre qui précède, et qui, comme on le voit, exigeait des explications, le sieur du Chastelet arriva à Auxerre le 18. Dans ce temps de troubles, où des mesures exceptionnelles devaient chaque jour être prises pour la sûreté publique, où les échevins, *chacun en leur quartier*, avaient reçu les clefs des portes, *pour les ouvrir et fermer aux heures ordinaires*, où l'on donnait *dix sols par jour à des hommes chargés de vaquer incessament à chasser et expulser les gredins, vaccabons et gens incongnuz et non naturels du pais*; où le corps municipal s'était vu réduit à défendre à de pauvres comédiens d'annoncer au son du tam-

Digitized by Google

bour, la vente de leur orviétan, *eu égard à la calamité du temps, et qu'il est plus besoing de prier Dieu que de faire de telles assemblées*; où l'on avait à lutter, non-seulement contre des ennemis, mais contre la *contagion*, l'arrivée d'un messager du Roi, tant qu'on ne sût pas l'objet de sa mission, augmenta encore les alarmes. Mais on apprit bientôt que cette fois il ne s'agissait pas de combiner encore des moyens de défense. Le Roi Louis XIII informait ses *chers et bien amez Maire et Eschevins* que le 21 il serait à Auxerre, et il s'agissait de régler le cérémonial pour cette auguste visite.

Cette heureuse nouvelle circule bientôt de rue en rue, la sérénité renaît sur tous les visages. On se réunit sur les places publiques. Le Corps municipal est mandé; la lettre du Roi est lue et relue; on environne le sieur du Chastelet; on lui demande ce que l'étiquette prescrit en pareil cas, et, bien que le Roi veuille *estre reçu sans beaucoup de solennité, pompe et céresmonye*, bien que la pénurie des finances ne permette pas des dépenses extraordinaires, on prend immédiatement la conclusion suivante, monument curieux du cérémonial de l'époque, et dont nous recommandons les détails à nos lecteurs.

Extrait du registre des conclusions de l'Hôtel-de-Ville d'Auxerre.

Du mardi 18e mars 1631.

« Sur l'ouverture de la lettre de sa Majesté, signée Louis, et plus bas Phelippeaux, donnée à Sens le jour et an que dessus, à nous délivrée par M. du Chastelet, conseiller d'Estat et maitre des requestes ordinaire de l'Hostel, dont coppie est ci-devant :

A ESTÉ CONCLUD que de point en point, la dite lettre et commandement y exprimez seront par nous exécutez, et à cette fin, que le dit sieur du Chastelet sera veu et visité pour recepvoir de lui l'ordre et commandement que désire sa Majesté de nous.

» Après avoir veu et visité ledit sieur du Chastelet, qui nous a particulièrement déclaré l'intention de sa Majesté, et l'ordre qu'il vouloit êstre gardé en son entrée en ceste ville.

» A ESTÉ CONCLUD que la Compagnie ordinaire de l'Hostel de ceste ville sera mandée pour nous assister et exécuter nos mandements concernant l'entrée de sa Majesté, et que pour cet effect, marcheront en ordre devant Nous pour aller au-devant de sa Majesté, et jusques hors la barrière et porte de Saint-Syméon, ou nous maire, gouverneur et eschevins nous transporterons avec nos habitz convenable à nos conditions, lesquels nous ferons faire pour ce subject et que les clefs des portes seront présentées à sadite Majesté avec les vœux et serments de tous les habitants de ceste ville par monsieur le Maire, lesquelles clefs

Digitized by Google

quartiers seront attachée de deux escharpés bleus et jaulne, et seront donnée par M. Jodon, antian (1) eschevin, pour l'absence de ceulx qui le précèdent.

» Que Mrs Louis Defranay et Pierre Renard, eschevins, se transporterons en la ville de Sens ou ailleurs, pour assurer particulièrement le Roy et nos seigneurs de son conseil de l'honneur que nous avons reçeu de son commandement par la bouche du sieur du Chastelet, de la continuation de nos volontés à son très-humble service, et de la réjouissance commune de l'entrée qu'il promet en ceste ville.

» Que pour s'accomoder à la briefveté du temps qui nous a esté prescript par le dit sieur du Chastelet, pour l'entrée de sa dite Majesté et tesmoigner néanmoings nos bons désirs à son service, les Capitaines des quartiers serons mandés pour leur donner advis de la ditte entrée, et tirer de chacune de leurs escouades dix hommes de littes, lesquels ils auront soing de faire armer pour aller audevant de sa Majesté au nombre de deux mil seulement jusques au bout du pavé, sans pour ce tirer aulcune harquebusade, tant que sa Majesté passera.

» Et pour inviter lesdits capitaines et soldats à se mettre au meilleur ordre et equipaige qui se pourra, leur sera donné par le recepveur de céans la somme qui sera advisée pour la diviser entre eux ainsi qu'ils adviserons.

» Qu'il sera extrait des magasins de eeste ville, jusques à la quantité de seizes pièce des plus gros canons pour estre mises sur les plateformes des portes de Saint-Syméon et du Pont, et tirées par David Saintain, canonier ordinaire à l'entrée et sortye de sa Majesté, auquel sera pour tant pour luy que ceulx qui pourra employer à la traite dudit canon la somme convenable.

» Que les dittes portes de Saint-Syméon et du Pont serons décorrés de l'effigie et armes de sa Majesté, et au-dessoubs des dites armes celles de la ville qui seront poséz sur deux tapis de Turquye, et que les barrières et corps-de-garde seront revestuz de lyerres et clainquant, sur lesquels seront apposez les escussons et armes du Royaume, ensemble celles de la ditte ville.

» Qu'en la place à laquelle aboutit la rue de Saint-Germain sera dressé une fontaine de vin à deux thuyaux qui couleront pendant le séjour de sa Majesté en ceste ville, avec les devises qui seront escriptes telles qu'elles seront adviséz par la compagnie.

» Qu'en la place de la Croix-de-Pierre, proche le logis de monsieur le

(1) Antian (*ancien*). C'est ainsi que ce mot est écrit au registre.

Digitized by Google

Maire, sera dressé ung théâtre enrichy de peintures et tapisserye couvertes de fleurs, sur lequel les joueurs d'instrumens saluront le Roy lorsqu'il passera, avec leurs cornetz à bouquins et autres instruments musicaux.

» Qu'en la place de l'Horloge sera fait et construit une harquade, revestue de lyaires et clinquans et fleurs de lyz à laquelle serons appenduz les effigies de sa Majesté, armes du Royaume et de la ville avec les devises propres et convenables à se subject.

» Que sur le perron de l'Hôstel-de-Ville sera dressé une autre fontaine de vin blanc et clairet, qui coulera semblablement pendant le séjour de sa Majesté, avec les devises qui y seront apposés.

» Que proche ledit Hôstel-de-Ville, et attenant la maison de la veufve Desbordes sera dressé ung théâtre de menuiserye et charpenterie, orné de paintures et tappisserrie, dedans lequel se retireront les musissiens pour avec les voix humaines et instruments y saluer sa Majesté.

» Que dedans la grande place de l'esglise Cathédralle et proche le grand portail, serons dressez deux théâtres respectifs sur l'un desquels serons poséz les horgues portatives pour en jouer avec les voix et sur l'autre les joueurs d'espinettes et lutz.

» Que sur la principale porte de l'éveschó où sa Majesté fait dessein de loger, serons appenduz sa dite effigie et armes susdites avec les devises convenables.

» Qu'il sera acheptéjusqu'à la quantité de vingt feulettes de vin du meilleur et plus exquis qui se pourra trouver pour présenter en bouteilles à sa dite Majesté, princes et seigneurs les plus signalez de sa suitte.

» Que MM. Fajot et Sallet, eschevins se transporteront en la ville d'Entrains et autres lieux pour en arrer le plus beau poisson qui se trouvera et jusques à la somme de six cens livres, pour estre présentez à sa Majesté, princes et seigneurs de sa suitte.

» Que tous les habitants de ceste ville, hostelliers ou autres seront exortez de recepvoir et traitter humainemens en leurs maisons, ceulx de la suitte de sa Majesté qui y prendront logement, sans qu'ils leurs en puissent rien demander, sauf après le départ de sa ditte Majesté, à adviser sur la despense qui pourroit avoir esté faitte.

» Que pendant le séjour de sa d. Majesté, les dits habitantsse mettront au meilleur équipaige que faire se pourra, et tesmoignerons en toutes occasions l'alégresse qu'ils reçoivent de sa présence.

» Comme aussi les musissiens et joueurs d'instrumens feront des concertz de musique pour en la présence de sa dite Majesté aux heures de son repas, chanter et jouer desdits instrumens.

Digitized by Google

» Que deux de ceste Compagnie demeureront continuellement au logis du Roy, pour attendre son commandement.

» Qu'il sera présenté requeste à sa ditte Majesté pour mémoire de son heureuse et désirée entrée en ceste ville, il lui plaise nous confirmer nos antians priviléges, franchises, et immunitéz ; et continuer les octroys qui luy a plu par cy-devant nous donner.

» Que lorsqu'il plaira à sa ditte Majesté faire son départ de ceste ville, lacompagnie se transportera ez ordre susdit par devers elle pour prendre congé et recepvoir ses commandemens, et lui faire les remerciemens de l'honneur qu'elle a faite à ceste Communaulté; et par mesme moyen luy tesmoigner les resentimens que tous en général et en particulier ont receu.

» Que messieurs Boucherat et Defranay, eschevins, iront à la suite de sa d. Majesté, jusques en la ville de Noyers, qui est le lieu où sa dite Majesté doit aller coucher au sorty de ceste ville, et là sy faire se peut, repesteront les vœux des habitants de ceste ville à son service.

» Fait et arresté au bureau comung de ladite ville, les an et jour que dessus; *signé* Girardin, maire, Leclerc, Boucherat, Deschamps, Faiot, Defranay, Petit, Sallé, Regnard et Ancelot. »

La fin de la journée du 18, les journées des 19 et 20 furent employées en préparatifs. D'après le programme qui précède, on voit qu'il y avait fort à faire. Le Roi avait voulu être reçu sans beaucoup de solennité, mais telle n'était pas l'intention de ses chers et bien amez manans et habitants de la ville d'Auxerre. Oh! que la journée du 21 dut être longue; à deux heures de l'après-midi on ne voyait encore rien venir; et les *deux mil* hommes *délitte* attendaient *au bout du pavé Saint-Syméon que le Roy arrivast*, *sans pour ce tirer aulcune harquebusade*, et le Roi n'arrivait pas! et la population en foule circulait dans les environs, et les canons dormaient sur les platte-formes, en compagnie de *David Saintain canonier ordinaire*, et les Maire et Eschevins tenaient *les clefs de la ville attachées de deux écharpes bleües et jaulne*, et le Roi n'arrivait pas! Enfin des indices certains ne tardèrent pas à signaler sa présence au haut de la montagne, et à trois heures précises, il se trouvait à la porte Saint-Syméon (1).

Le Maire, accompagné de MM. de la ville, *revestus des habits neufs*

(a) Les détails qui vont suivre sont extraits d'un *Recueil d'anciennes conclusions capitulaires depuis* 1626, *jusqu'en* 1648. Ce recueil, qui renferme un grand nombre de faits intéressants, m'a été communiqué par M. Quantin, archiviste du département, à l'obligeance duquel je dois plus d'un document utile.

Digitized by Google

lesquels ils avaient faict faire pour ce sujet, l'attendaient au dehors de cette porte; ainsi que cela avait été convenu, ils lui présentèrent les clefs, ornées comme nous l'avons dit plus haut, *avec les vœux et serments de tous les habitants*. La harangue fut assez courte, cela leur avait été recommandé; puis le Roi *passant dans son carosse*, suivit la rue Saint-Siméon, passa devant l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à Saint-Etienne. Là il s'arrêta devant la grande porte, descendit de son carrosse et entra dans l'église. A cette époque, il existait le long du premier pilier à droite en entrant une statue colossale de Saint-Cristophe (1). Elle s'élevait depuis le pavé jusqu'au chapiteau du pilier. Construite vers 1530 par les soins d'un chanoine, Jean Olivier, curé de Champlemi, le Chapitre la fit démolir en 1768; c'est vis-à-vis de l'*image* de ce saint que le Roi fut *receu par M. le Chantre*, *lors la première dignité résidente, et les chanoines avec leurs habits d'hyver, avec les deux croix et l'eau bénite*. Ledit sieur Chantre avait son *bâton pastoral*.

Il était assisté de M. le *soubs-chantre et d'un autre choriste*, *revestus sur leurs surplis et chapperon de chappes ou pluviaux*, puis encore de M. le *trésorier et M. l'archidiacre de Puysay*, *revestus aussi tous deux de pluviaux*. L'un de ces messieurs *présenta la croix à baiser au Roy qui se mit à genoux sur un carreau seulement*, *sans accoudoirs devant la dite image de Saint-Cristophe*; *un autre donna l'eau bénite*, *et puis ledit sieur Chantre fist un mot de harangue en forme de compliment seullement*, *comme on en avoit donné l'ordre et l'advis*. *Ce faict*, le public put pénétrer dans le chœur. Il s'y précipita avec *confusion et désordre*; c'était à qui verrait le Roi. Puis l'orgue commença à jouer. Un *Te Deum* fut chanté, *tant en musique par des musiciens qui étoient au jubé*, *que par l'orgue et quelque voyx mesletz*. Les enfants de chœur, MM. le Chantre, le soubs-chantre et les autres choristes qui se trouvaient devant l'aigle *avec le baston cantorial et leurs pluviaux* entonnèrent tour à tour les *versets* et les *collectes*. Enfin, en l'absence de *Monsieur d'Auxerre*, qui se trouvait alors à Paris, le Roi, s'en allant par l'église, s'en fut prendre *son logis* à l'évesché; MM. du Présidial le suivirent pour lui faire leur harangue et M. le Chantre, *accompagné d'aulcuns de MM. du Chapitre*, *alla faire le présens du Chapitre*. Ce n'était pas tout, le cardinal de Richelieu *étoit*

(1) Dans les notes de l'Histoire de la prise d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf, on critique cette statue comme monstrueuse; le dessein de Jean Olivier ayant été de la faire paraître deux fois plus grosse que celle de Notre-Dame de Paris. On peut se faire une idée de ses dimensions gigantesques, puisque les pierres qui en provenaient, suffirent, dit M. Chardon, pour construire en grande partie la façade des deux premières maisons qui sont à gauche en sortant de la rue Saint-Eusèbe.

Digitized by Google

logé en l'abbaye de Saint-Germain, et le Chapitre lui vint faire aussi son présent. On ne dit pas à quel moment les magistrats municipaux furent admis à présenter le leur composé comme on le sait, de six mille bouteilles du *vin le plus exquis* qu'ils avaient pu trouver, et du plus beau poisson que MM. Fajot et Sallet avaient du *arrer en la ville d'Entrain*.

En sortant de l'évêché le Roi se rendit de suite à Saint-Germain.

Il entra dans le chœur, *se mit à genoux près du grand autel sur un accoudoir qui estoit là préparé, et eslevé sur des marche-pieds d'autel qu'on avoit mis en ceste place là, et couvert de tapis, et sur iceux le dit accoudoir couvert d'un tapis de velours, et au-dessus un daiz eslevé avec des cordes par-dedans la voûte, comme celui qui étoit dessus l'autel, mais beaucoup plus bas, et non pas si bas aussy qu'on y pust atteindre avec les mains.*

Puis le Roi rentra à son logis. Il n'en fut sans doute pas ainsi des habitants, et, quoique nul document ne soit venu revéler les mystères de la soirée et de la nuit, il est probable qu'elles furent un complément nécessaire de cette première journée, et que le vin des fontaines municipales troubla plus d'un cerveau Auxerrois.

Le lendemain, samedi, sur les dix heures et demie du matin, le Roy *vinst ouyre la messe* dans l'église de St.-Etienne. *Elle fust dite basse* par un de ses Chapelains et *pendant iecle les chantres de St.-Etienne chantèrent des motets dans le Jubé, et ne fist n'y autres cérémonies n'y dépenses. Les compaynies de la ville n'allèrent point au devant, n'y les corps en ordre, ny le elergé en procession.* Puis, dans la journée, les prisonniers furent délivrés, on *leur fist pardon*, et on *leur remit la peine et l'amende.* Toutefois ceux qui étoient arrêtés pour *debtes* furent tenus de satisfaire dans six mois à *parties civilles.* Ne furent pas compris dans le dit pardon ceux qui étoient *arrestés et accusés de fausses monnoyes*, ny les prisonniers pour deniers royaux, pour tailles, etc. Or, voici comment se faisait alors cette délivrance. Un maitre des requêtes se transportait dans la prison, *faisoit tout aussitôt defferrer ceux qui étoient enferrez, dressoit acte de leurs dires et questions*, et, lorsqu'il les avait tous *ouys*, il les *mettoit hors la prison en deschargeant l'escrou.* Grande était la besogne en cette circonstance, car on n'avait pas seulement affaire au prisonniers enfermés depuis plus ou moins de temps, mais à ceux qui jusque-là avoient été en fuite pour *autres crimes, même plusieurs des gardes qui avoient tué*, et qui se rendaient dans la prison de la ville dès la veille et pendant le séjour du Roi. Enfin tant de bonheur pour la ville d'Auxerre allait avoir un terme. Le dimanche, le Roi devait partir pour Dijon. Dès le matin, les pièces *d'artilleryes le saluèrent*; *sur les huict*

Digitized by Google

heures, il entendit encore une messe basse à St-.Etienne, au grand autel, et de-là vient à la grande porte où son *carosse attelé de six cavalles blanches* l'attendait. Il reprit le chemin de l'Hôtel de Ville, passa par le Marché, descendit vers St.-Mamert et puis par-devant les Jacobins pour se rendre à la Porte du Pont. Là se trouvaient M. le Maire et MM. de la Maison de ville, avec quelques arquebusiers. Mais *le Roy passa vite*, *sans s'amuser à eulx ny mesme n'y prit pas garde*, *et on tira les pièces lorsqu'il passoit.*

Et la vieille cité d'Auxerre vit ainsi finir tout son bonheur ; et, pour la récompenser de son allégresse, de son bon vouloir, de ses sacrifices, lorsqu'elle devait recueillir, dans la personne de ses Magistrats un mot de remerciment de la bouche du Roi, *le Roy passoit viste*, *sans s'amuser à eulx?*

Pourtant, lorsque, par suite de cette funeste étiquette qui ne voulait pas alors qu'un Maire se présentât les mains vides devant les Princes et les Grands, la population voyait dissiper en frivolités, en parades inutiles, en achat de vin, de poisson et de confitures des sommes si nécessaires à ses nombreux besoins, les Auxerrois étaient mis en prison pour les dettes de la ville ; la *contagion*, malgré toutes les mesures prises pour la prévenir ou pour l'éloigner, reparaissait chaque jour (1); les débris de l'armée de Lorraine ravageaient les environs, et exigeaient une surveillance de tous les instants; les aqueducs brisés par le temps ou par le défaut d'entretien étaient abandonnés; le passage continuel des troupes, les désordres qu'elles commettaient (2), les vivres et les habillements qu'il fallait leur fournir (3), les droits de *joyeux avénement* (4) et tant d'autres charges

(1) En 1636, pour ne pas jeter l'alarme dans la ville, en ouvrant de nouveau l'*hopital Saint-Roch*, on fit transporter les malades *pestiférés* au *Château des Choux*, vieux château abandonné, et qui était situé dans la plaine de Saint-Marien. Mais cet endroit étant *acatique* et marécageux, il fallut revenir à l'hopital Saint-Roch, dit *la Maison de Santé.*

(2) En 1647, les troupes de deux régiments Italiens du Cardinal de Mazarin, se répandirent dans les environs d'Auxerre, et s'y livrèrent à des violences de toute nature. L'Intendant dut faire une ordonnance dont la rigueur démontre qu'il s'agissait de réprimer de graves excès. Cette ordonnance défendait aux militaires de ces régiments d'aller dans les campagnes en plus *grand nombre que deux*, et d'y rien demander sous quelque pretexte que ce fut, *à peine de la vie*, sinon toutes les autorités, et même les simples habitants étaient autorisés à *leur courir sus*, *à sonner le tocsin*, *et les arrêter comme mangeurs de monde.*

(3) Dans ce cas, une lettre du Roi exposait le dénuement de son armée, et, comme il ne pouvait l'habiller *auec les deniers de son épargne*, il *convioit* et néanmoins

Digitized by Google

qu'il serait trop long d'énumérer, augmentaient chaque jour le malaise général.

En un mot la misère était telle que, 20 ans plus tard, lorsqu'en 1650 Louis XIV arrivait à Auxerre, il ne restait alors dans la caisse municipale que cinq cents livres, mises en réserve pour réparer les fortifications, et les officiers municipaux durent les dépenser, et y ajouter de nouveaux emprunts pour recevoir dignement le Roy.

. . . .

Et le Roy passoit viste, sans s'amuser à eulx!

Ad. LECHAT.

mandoit de l'assister de deux ou trois cents paires d'habillements complets, composés comme il était dit dans la même lettre.

Voir pour plus de détails sur ces époques désastreuses, et sur ces contributions forcées, l'histoire de la ville d'Auxerre par M. Chardon.

(4) Lorsqu'un nouveau Roi montait sur trône, on devait payer en son honneur une contribution, qu'on appelait *droit de joiyeux avénement*.

Digitized by Google

Digitized by Google

GUIDE PITTORESQUE
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

VOYAGE TROISIEME.

ROUTE DE PARIS A GENÈVE,
Dans la partie comprise entre Sens et Saint-Florentin.

Les géographes modernes ont signalé une voie antique allant de Sens à Alise (ALEXIA); cependant l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne n'indiquent pas cette voie, mais seulement une station intermédiaire, entre Auxerre et Troyes; position nommée Eburobriga, reconnue presque unanimement pour être située près d'Avrolles, ou dans l'emplacement même de ce village. Les cartes dressées au 17e et au 18e siècle, ainsi que des vestiges bien caractérisés, indiquent le tracé de la route d'Alise : on sortait de Sens par la porte située à l'est, nommée, pendant le moyen-âge, porte de Saint-Léon, et aujourd'hui de Notre-Dame. On peut reconnaître dans les gravures classées dans la monographie de l'Yonne, à la bibliothèque royale, toute l'importance de cette porte, entée sur les murs romains vers le 14e siècle et démolie en 1832. Sur l'emplacement, on fit, avec quelques-unes des pierres de l'ancienne construction, deux lourds piliers carrés surmontés d'un entablement dorique.

En quittant la vieille cité sénonaise, la chaussée près de laquelle on éleva au 5e siècle les abbayes de Saint-Pierre-le-Vif et de Saint-Jean, se prolongeait en ligne droite jusqu'à Massolac, aujourd'hui Malay-le-Vicomte; puis suivait la rive gauche de la Vanne dans la direction des villages de Noé, Theil, Vaumort, Cerisiers, Arces et Avrolles. Au-delà de ce point important elle se dirigeait vers Tonnerre, Ancy-le-Franc, etc., etc. Un seul coup-d'œil jeté sur la carte fera comprendre, mieux que toute description, le tracé de la voie antique, ainsi que celui peu différent d'une petite route nouvelle; communication directe de Sens à Saint-Florentin.

Etant plus court que par Joigny, le trajet est, par cela même, suivi, malgré plusieurs pentes longues et rapides, par les diligences et les nombreuses voitures du roulage, allant ou venant de Paris à Genève.

De Sens à Theil, voyez le voyage IIe.

A l'embranchement des deux routes, on trouve le relai de poste et une petite auberge.

La route traverse la rivière de Vanne,

Digitized by Google

puis à la sortie de Theil, monte une côte extrêmement rapide, et bientôt après arrive à

VAUMORT, petit village situé dans une vallée et traversé par la route, à 13 kilom. de Sens; pop. 320 hab.

L'église bâtie au milieu des arbres, sur le penchant de la colline, a peu d'intérêt; cependant on remarque dans la nef un grand arc ogival, pouvant avoir fait partie de l'église donnée en 1172 par l'Archévêque de Sens, Guillaume de Champagne, à son abbaye favorite, Saint-Jean-les-Sens. Vers le milieu du village, à 120 mètres environ de la route, sur la droite, on remarque une roche posée debout, haute de plus de trois mètres, appelée la grosse pierre.



Elle se trouvait placée sur le bord de la route antique, méconnaissable aujourd'hui, par suite des empiétements successifs des propriétaires riverains. D'ailleurs, cette chaussée n'était pas parvenue intacte jusqu'à nous ; à diverses époques, il fallut combler les ornières profondes qui la sillonnaient, et dans ces dernières années, on la détruisit entièrement pour établir la chaussée nouvelle, qui après avoir passé à quelques mètres d'une petite chapelle sans intérêt, aboutit à

CERISIERS, un des plus modestes chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Joigny; situé dans un vallon assez fertile, à 17 kilom. de Sens; pop. 1450 hab.; hôtel du Lion-d'Or passable.

La route suit la rue principale assez bien bâtie, et sur les côtés de laquelle coule un petit ruisseau d'eau vive ; on remarque sur la place une maison communale bâtie depuis peu d'années, et un puits très-profond. Que le voyageur ne s'éloigne pas à la vue de l'immense et affreux toit de l'église, ni à l'aspect lourd de la construction, qui semble dater des premières années du 12e siècle ainsi que l'indiquent une petite abside voûtée en quart de sphère et une corniche formée de modillons bizarres ; enfin le petit portail en plein ceintre orné de colonnettes à chapiteaux variés. Sur le côté latéral nord, de cette vieille construction, on a élevé une seconde église longue d'environ 26 mètres et formant la nef principale, où se rendaient les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, possesseurs à Cerisiers d'une commanderie assez importante, mais dont il ne reste plus que la prison, transformée aujourd'hui en four de boulanger, et encore quelques pans de murailles.

On remarque dans la nef un tombeau dont malheureusement toute la base a été enfouie sous le carrelage.

Les quatre faces de ce petit monument sont divisées par des arcades trilobées, subdivisées par des meneaux évidés entièrement, qui permettent par cela même de voir distinctement l'intérieur de la tombe. Là ont été déposés, à l'époque de la terreur, des fragments de statues provenant, dit-on, d'un monastère situé à peu de distance (*V. Vaudeurs*). La partie déchiffrable de l'inscription gravée sur les côtés de la pierre qui couvre le tombeau indique le 13e siècle.

On a, je crois, l'intention de faire en-

Digitized by Google

lever ce petit monument, parce qu'il occupe dans la nef une place trop grande; je désirerais alors qu'il fût replacé soigneusement dans une autre partie de l'église, ou mieux encore, qu'on le transportât dans l'une des chapelles de la cathédrale de Sens, chapelles assez nombreuses et assez vastes pour qu'il ne gêne pas les fidèles. Ainsi serait conservé un des tombeaux les plus importants qui nous soient restés.

Dans l'embrâsure de l'une des fenêtres, à gauche dans la nef, à la hauteur de 2 mètres 45 centim. du sol actuel, on lit:

L'AN 1736 DE 7BRE LE 6

LES EAUX ONT MONTÉ ICI.

Cette inscription rappelle la date d'un orage très-violent qui éclata près de Cerisiers vers le soir; les eaux, amenées par la pente des montagnes, inondèrent la vallée et renversèrent de nombreuses maisons. C'est alors que les habitants, pour se préserver d'un nouveau désastre, firent creuser les larges fossés qu'on voit derrière l'église. Une date plus récente se rattache à l'histoire de la contrée; le 3 mars 1793, à la suite d'un affaissement de terrain, un petit ruisseau se creusa un lit au fond de l'une des vallées qui aboutissent à Cerisiers. Quelques bergers l'aperçurent les premiers et en donnèrent la nouvelle; l'allégresse fut générale, car bientôt en effet les champs, jusqu'alors secs et arides, devinrent fertiles. On remarque près de l'église un lavoir public bâti avec soin, mais on cherche inutilement sur la muraille *l'acte de naissance* du bienfaisant ruisseau auquel, certainement, on eût élevé autrefois une statue. Une simple inscription rappellerait aux habitants un changement heureux et aux étrangers un fait géologique intéressant.

A l'extrémité de la grande rue, la route laissant à droite la chapelle peu intéressante des Trois-Maries, et aussi la petite route nouvelle conduisant à Joigny, monte, en suivant les sinuosités du terrain, la longue pente qui conduit au plateau ondulé où d'immenses quantités d'arbres fruitiers donnent au pays un aspect monotone.

La chaussée antique, après avoir suivi dans Cerisiers la rue d'Arces, franchissait en ligne droite la montagne, au sommet de laquelle, au-delà de la tuilerie près de la borne, elle est rejointe par le tracé nouveau (*V. la carte*).

VILLECHÉTIVE. A 5 kilomètres de Cerisiers, pop. 280 hab. Ce petit village, situé près de la forêt d'Othe sur un plateau élevé, offre peu d'intérêt. L'église voûtée en bois est petite et toute délabrée; cependant on peut reconnaître encore qu'elle a dû appartenir à une riche abbaye, Dilo sans doute, car de nombreuses boiseries en chêne, style du 14e siècle, à moulures ornées, témoignent des soins apportés à l'ornementation intérieure. Sur chacun des panneaux on a peint les personnages les plus connus de l'histoire sainte, ainsi que diverses autres figures secondaires, et plusieurs de ces peintures sont loin d'être mauvaises; mais malheureusement les bois sont rongés par les vers et l'humidité. Dans le carrelage, autour d'une pierre tumulaire, on ne peut lire que ces quelques mots dans une longue inscription:

Cy gist...... qui trépassa en l'an de grâce M.CC.XX......

Près du village à l'ouest, on voyait il y a plusieurs années, une ancienne chapelle dédiée à Sainte-Anne et abritée

Digitized by Google

sous les branches d'un orme magnifique que l'on vendit pour la réparer; mais l'argent fut employé à un autre usage et la pauvre chapelle tomba tout-à-fait. Pendant quelques années une croix de bois en indiquait l'emplacement.

Une longue avenue bordée de pommiers conduit à

DILO, petit village situé dans une vallée, à 7 kilomètres S.-E. de Cerisiers, pop. 160 hab.

Dilo, *Dei locus*, tel est le nom donné vers 1132 ou 1136, par de pieux religieux de l'ordre de Premontré, à l'une des vastes solitudes de la forêt d'Othe. Louis VI, les comtes de Champagne, les archevêques de Sens, les comtes de Joigny, d'autres bienfaiteurs encore accordèrent au nouveau monastère des terrains d'une étendue immense. Peu à peu les broussailles et les marais disparurent et, près des frères de Dilo, vinrent se grouper quelques maisons; c'est l'origine du village actuel.

L'analyse des chroniques de l'abbaye est pour moi une tâche inabordable; je dirai seulement que trente ans après l'époque de la fondation de leur petite chapelle, les frères avaient pu bâtir, à l'aide de la ferveur religieuse, une nouvelle et grande église que consacra solennellement saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, le 10 mai 1164. Cette église, qui depuis 1793 tombait en ruine, fut entièrement démolie en 1843; l'artiste ne trouvera donc plus que des tas de pierres préparés pour être vendus au mètre cube. Tel a été depuis 80 ans le sort de plus de six cents maisons religieuses, en France seulement.

Adossé à la forêt et à l'abri des vents du nord, ce monastère était situé dans une position d'autant plus délicieuse, que de magnifiques sources, aujourd'hui encore la providence des villages environnants, coulent à quelques mètres des grands bâtiments occupés maintenant par un fermier. Les deux corps de logis principaux, dans lesquels on remarque de vastes salles, n'offrent dans leur ensemble aucun intérêt archéologique ou pittoresque. Depuis la destruction de l'église, on dit la messe dans une petite sacristie insignifiante; on a placé devant la porte, sur quelques pièces de bois, une des anciennes cloches sur laquelle on remarque plusieurs écussons très curieux, ainsi que cette inscription :

DEO. OP. MAX ✠ LAVDATE EVM IN
CYMBALIS BENE SONANTIBVS.
MARIA VIRGO ASSVMPTA EST CELVM †
DILO † 1684 †.

Ayant dessiné dans ses divers aspects l'église de Dilo, je serai heureux de communiquer mes croquis aux personnes que l'étude de nos monuments peut intéresser. On remarque, ainsi que les chartes de l'abbaye déposées aux archives à Auxerre le témoignent sans doute, que l'église consacrée par saint Thomas de Cantorbéry n'est pas parvenue jusqu'à nous. A diverses époques, elle eut à subir de notables changements ou plutôt de graves altérations. Les débris conservés font présumer qu'on refit, vers la fin du 13e siècle, le chœur et les chapelles formant les branches de la croix.

A une époque plus rapprochée encore, on rebâtit la nef en la raccourcissant et en utilisant les débris de l'ancienne construction. C'est ainsi que s'expliquerait la présence, au milieu de moulures appartenant à la dernière période ogivale, des détails évidemment d'une époque antérieure. Au surplus, on retrouve çà et là,

Digitized by Google

dans la cour de l'abbaye et dans le village, des bases de colonnes et des chapiteaux du 12e siècle ; entre autres le chapiteau servant de piédestal à une croix de bois placée sur le chemin de Villechétive. Remarquons enfin que ces fragments étaient déjà épars alors même que l'église qu'on vient de démolir était presque intacte.

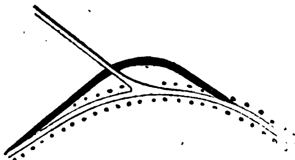
Deux belles colonnes romanes, ayant environ 70 centimètres de diamètre et 8 mètres de hauteur, réunies par des arcades ogivales, divisaient en trois parties le portail principal, ouvert dans le mur de la façade dont la nudité ne pouvait s'expliquer que par le manque de ressources ou par le désir d'achever promptement. Cinq longues fenêtres en ogives éclairaient le sanctuaire dans lequel on remarquait à gauche, sous un arcade, un tombeau très-intéressant, transporté depuis plusieurs années à Joigny (*Voyez le voyage* VI). La poussée des voûtes était neutralisée par des contreforts construits grossièrement, aussi l'ornementation au dehors était-elle nulle, tandis qu'à l'intérieur les murs avaient été couverts de grands sujets religieux, peints à fresque, où le bleu et le rouge dominaient.

Soit par suite de détériorations, soit que les peintures ne fûssent plus du goût des moines, elles furent couvertes d'un épais badigeon jaune, sur lequel on jugea à propos de tracer d'énormes lignes rouges pour simuler les joints réguliers des pierres de taille ; imitation grossière qui ne pouvait appartenir qu'à la fin du dix-septième siècle.

La chapelle de Sainte-Ange ou Sainte-Anne, située sur un plateau élevé à 4 kilomètres au sud de Dilo, au milieu des bois, n'offre plus aucun intérêt.

Ainsi que je l'ai dit, page 83, la route, en sortant de Cerisiers, traverse des champs couverts d'arbres fruitiers ; on laisse sur la gauche une petite route conduisant à Vaudeurs, puis on arrive, après avoir dépassé plusieurs hameaux sans intérêt, à l'embranchement d'une route non encore achevée, allant d'Auxerre à Nogent-sur-Seine. Voici son itinéraire : d'Auxerre elle passe à Seignelay, puis traverse successivement les rivières du Serein, de l'Armançon, ainsi que le canal de Bourgogne, passe à Brienon et dans les villages de Bligny, Bellechaume et Arces, où elle emprunte la route de Genève, puis descend par une longue pente à Vaudeurs, remonte l'autre versant de la vallée, arrive aux Siéges pour remonter de nouveau sur un plateau élevé et très-monotone, puis enfin aboutit à Villeneuve-l'Archevêque après avoir traversé la rivière de Vanne (*V. le voyage* II). Des pentes longues, rapides, tortueuses, motivées par les sinuosités du terrain, rendent cette route très-fatigante.

C'est à l'embranchement des deux routes, entre les bornes nos 24 et 24-5, qu'on retrouve les vestiges de la voie antique ; mais je l'avoue, il faut toute la bonne volonté d'un antiquaire pour reconnaître ici l'ouvrage des romains. Le mâchefer au niveau du sol, la stérilité du terrain, indiquent seuls le tracé de la chaussee ancienne, plus élevée et plus courbée dans sa direction que la route nouvelle ; on nomme cet endroit le Pré des Saules.



On a laissé sur la gauche :

VAUDEURS, village situé dans une vallée, à 4 kilomètres de Cerisiers, pop. 1000 hab.; traversé par la route d'Auxerre à Villeneuve-l'Archevêque; auberge passable.

Aux abords de ce village les chemins qui étaient impraticables sont aujourd'hui excellents. On remarque la maison communale, construction toute récente que peuvent envier beaucoup de petites villes. L'église, située à mi-côte, offre peu d'intérêt; de lourds piliers en grès soutiennent la voûte de la nef faite en bois depuis l'incendie qui consuma, il y a cent ans, une grande partie du village.

En suivant le chemin qui longe la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, on arrive au Petit-Vaudeurs, hameau sans importance, au-delà duquel, à 2 kilomètres environ, on aperçoit sur le penchant de la colline, à gauche du chemin conduisant à Vareilles, les vestiges d'une construction cachée presque entièrement par des broussailles. Dans cet endroit, nommé le CLOITRE, la tradition du pays veut qu'il y ait eu un monastère remontant à une haute ancienneté. A diverses époques et tout récemment encore on fit des fouilles dans l'espoir de trouver un trésor; c'est ainsi que furent mis à découvert des voûtes, des escaliers, de nombreux fragments de carrelage émaillé et des statues dont les débris ont été transportés à Cerisiers. Les anciennes cartes, même celles de Cassini, n'indiquent rien, mais il est probable que les archives classées à Auxerre, fourniraient des renseignements positifs. Toutefois, on peut conjecturer que ces vestiges sont les restes d'un monastère où saint Aldric, 42e archevêque de Sens, transféra, vers l'an 833, les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Remi-lès-Sens. Les chroniques disent que ce monastère était situé à Vareilles où il n'y en a aucune trace, peut-être serait-ce près de ce village, distant seulement de 4 kilomètres du cloître et à l'issue de la même vallée.

Voici une seconde conjecture : vers l'an 1145, Isavie, fille de Pierre Shain de Vareilles, fonda, près de l'abbaye de Dilo, un monastère de filles qui plus tard fut transféré à Theil. La distance du cloître à Dilo, est d'environ 9 kilomètres. Je n'ose espérer qu'on me pardonnera toutes ces conjectures, mais je désirais donner aux personnes à même de consulter nos archives départementales, quelques légères indications. C'est au milieu de ces mêmes ruines qu'on a trouvé, il y a plus de 50 ans, une curieuse croix romane; seulement on n'est pas d'accord dans la désignation de l'endroit même où cette croix était déposée ou cachée. Les vieillards du pays assurent que des ouvriers, en démolissant un gros mur, donnèrent un coup de pioche qui, à leur grand étonnement, entra dans une cavité d'où ils retirèrent la croix; on voit en effet que les jambes du Christ reçurent un choc violent.

D'autres personnes sont persuadées que c'est un coup de hache, car cette croix aurait été trouvée cachée dans l'intérieur creux d'un énorme noyer qu'on abattait à quelques mètres du mur du cloître. Cette trouvaille fut conservée avec soin par les villageois, qui vinrent la chercher processionnellement pour la déposer dans leur église où on la voit encore, mais hélas, les patriotes ont cru devoir briser l'extrémité des fleurs de lys.

Haute de 60 centimètres sur 35 de large, cette croix est formée de feuilles de cuivre sur lesquelles sont relevés en bosse des rinceaux de feuilles de vigne.

Digitized by Google

A chacune des quatre extrémités, ainsi qu'au centre, on remarque une petite plaque émaillée, découpée en quatre lobes; on reconnaît les quatre évangélistes et leurs symboles. Ces curieux émaux, incrustés par entailles, semblent appartenir à la fin du onzième siècle.

Dans le hameau des LOGES, dont je parlerai plus loin, on retrouve également une croix romane en cuivre d'un beau travail. Les branches ornées de rinceaux de feuillage sont fleurdelysées et, comme toujours, les évangélistes caractérisés par leurs symboles, accompagnent le Christ. Cette croix presque entièrement semblable à celle dont j'ai déjà parlé (1), est cependant d'une exécution moins pure.

On m'a assuré, d'après l'idée que j'en avais émise, que l'une de ces croix aurait été offerte à M. l'archevêque de Sens, qui voulait bien l'accepter mais non l'acheter, pour le trésor de la cathédrale. La commune ne désirant pas faire un don pur et simple, la proposition n'eut pas de suite. Il me semble qu'après avoir attaché trop peu de prix à cette *vieille chose*, on lui en attribue un trop élevé aujourd'hui; trop souvent on oublie que le plus grand nombre des objets d'art n'ont qu'une importance artistique relative à leur ancienneté, et que, par cela même, la valeur monétaire est quelquefois nulle. Le musée royal et plusieurs collections particulières possèdent des croix de la plus grande beauté et dont l'origine souvent illustre n'est pas contestée. A chacun de ces précieux objets, donnés par nos Rois ou nos pieux Archevêques aux plus célèbres abbayes de leur temps, se rattachent des faits historiques dont nos annales nous ont transmis les détails : considérations d'une haute importance pour beaucoup d'amateurs, considérations enfin qui amènent à payer très-cher la possession de ces beaux ouvrages d'orfévrerie, alors même qu'ils ne sont pas enrichis d'ornements en or ou de pierres fines.

Toutefois, la croix de Saligny provient de la célèbre abbaye de St-Pierre-le-Vif, et sans doute les deux autres ont appartenu aux religieux de Dilo, Vauluisant ou Pontigny; leur importance est donc toute locale, puisque c'est tout ce qui nous reste de plusieurs monastères détruits. Je désirerais vivement que tous les anciens ornements d'église dignes d'intérêt, isolés dans les églises de village, fûssent réunis dans le trésor de la cathédrale de Sens ou de celle d'Auxerre; une petite note indiquerait leur provenance et le nom du donataire. J'insiste surtout, en admettant que les trois croix indiquées restent dans leur modeste église, qu'elles ne soient plus portées en dehors, pendant les processions, par des enfants; je demanderais encore qu'elles ne fûssent plus emmanchées négligemment au bout d'un bâton appuyé contre la muraille, mais au contraire qu'on les plaçât avec soin dans un meuble.

LES LOGES, hameau important de la commune de Vaudeurs, situé sur un plateau élevé.

Ce hameau fut le théâtre d'un événement déplorable; je reproduis le récit qu'a bien voulu me faire l'obligeant curé de Vaudeurs : « En 1794, le passage de plusieurs corps d'armée par Saint-Florentin, motiva de fréquentes réquisitions, même dans les villages ; on vint donc aux Loges, et les deux frères Chaperon, riches propriétaires, durent payer souvent

(1) Annuaire de 1843, il y a par erreur croix romaine.

pour ceux des habitants jugés trop pauvres. Mais bientôt les provisions furent épuisées, les deux frères dirent aux réquisitionnaires : « Nous avons donné à » *votre* République tout ce qu'il nous » était possible de donner, ne revenez » donc plus. » Non-seulement on ne tint aucun compte de leur réclamation, mais on les accusa de cacher une énorme quantité de blé dans leur maison ; erreur absurde qui engagea les représentants du peuple à employer les moyens les plus violents. Les villes environnantes envoyèrent des soldats, on amena même de Sens deux canons; mais les frères Chaperon, avertis à temps, barricadèrent les fenêtres et la porte, résolus ainsi à tout braver.

» Le primidi messidor an 2 de la république (19 juin 1794), vers dix heures du matin, la maison fut cernée; mais les deux frères aidés de leur sœur et d'un fidèle domestique, surent, pendant plusieurs heures, repousser les assaillants à coups de fusils. Déjà un grand nombre d'entr'eux étaient mortellement blessés; il fut alors décidé qu'on incendierait la maison. Un homme, enveloppé de couvertures et entouré de matelas, s'avança à travers les balles et parvint à mettre le feu à la porte; bientôt les flammes faisant d'affreux ravages enlevèrent aux malheureux assiégés tout moyen de défense. Les frères périrent sous les décombres, leur sœur et le domestique, faits prisonniers et conduits à Paris, furent jugés par le tribunal révolutionnaire. La jeune femme mourut sur l'échafaud. » J'ajouterai que peu de temps après, on éleva sur l'une des promenades de Sens, un petit monument expiatoire composé avec les débris de plusieurs tombeaux arrachés à la cathédrale; sur l'une des faces on lisait le nom des victimes et aussi quelques mots d'éloge et de regret. Ce petit monument n'existe plus.

Un bon chemin conduit de Vaudeurs à

COULOURS, village situé sur un plateau élevé, à 8 kilomètres de Cerisiers, pop. 540 habitants.

Ce village, entouré de fossés en partie comblés aujourd'hui, semble avoir été jadis assez important. La rue principale est longue et très-large; cependant l'aspect des habitations est triste et pauvre.

L'église, entourée encore de son cimetière, est dans un délabrement affreux. Les murailles sont lézardées, les charpentes vermoulues, partout enfin l'humidité, la pourriture. Les fenêtres, dépourvues de vitraux, ont été murées presque entièrement, afin que la pluie ne tombât plus sur l'autel.

Une inscription, placée au-dessus du portail, nous apprend l'histoire de cette pauvre église :

L'AN 1567 CE TEMPLE FVT BRVSLÉ ET RVYNÉ PAR LES HVGVENOTS DE FRANCE ET DEPVIS RÉÉDIFIÉ EN 1633 PAR LE SOING ET ASSISTANCE DE NOBLE SEIGNEVR MESSIRE JACQVES DE ROVXEL MEDARY CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT JEAN DE JÉRVSALEM COMMANDEVR DE CE LIEV DE COVLOVRS

PARTOVT AMY LECTEVR
PRIERAS LE REDEMPTEVR
QV'APRÈS LA VIE MORTELLE
IL LE FASSE JOVIR DE LA GLOIRE
ŒTERNELLE
1639.

Hélas! les prières ont manqué.

L'église, en effet, appartenait aux chevaliers du Temple, et plus tard à

Digitized by Google

l'Ordre de Malte. On retrouve la croix de cet Ordre ainsi que deux écussons sculptés en relief, à droite et à gauche du portail. De lourds piliers octogones soutenaient les voûtes en plein cintre qui n'ont point été achevées ou sont tombées; on lit sur le plancher qui les remplace :

† JESUS MARIA JOSEPH M^{res}. J..IETU DE BALINCOUR, COMMANDEUR ET CORENTIN LE CIALE CURÉ ONT FAIT CE LAMBRIS EN,.....

Plus loin on lit :

1706.

A peu de distance au nord du village, on remarque les ruines de la commanderie, exploitées comme carrière depuis longtemps. Une moitié de tour est restée debout ainsi que l'ancienne chapelle, qui ne doit sa conservation qu'à sa transformation en étable; enfin d'autres bâtiments sans intérêt, aujourd'hui occupés par un fermier, s'appuient sur les anciens murs d'enceinte. Les chroniques Sénonaises nous apprennent qu'en 1135, saint Bernard fut choisi, comme médiateur, par les frères de Coulours et les religieux de Vauluisant (*V. voyage* II).

Au-delà de Coulours et à peu de distance de la frontière du département, on trouve

CERILLY, petit village situé dans une vallée, près de belles sources et à quelques mètres de la petite route de Saint-Florentin à Rigny-le-Feron (Aube); à 12 kilomètres de Cerisiers, pop. 240 hab.

A l'extrémité d'une large allée, vis-à-vis de l'église, construction sans intérêt, on aperçoit un petit castel de l'époque de la Renaissance, d'un aspect très pittoresque et bâti, dit-on, sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Laurent, dénomination encore employée pour désigner le bâtiment actuel. On sait que Saint-Laurent fut condamné par l'empereur Valérien, à mourir par le feu « *le rôtir seulement* » d'après les propres expressions du martyr, le 10 août, l'an 158 de l'ère chrétienne. Les précieuses reliques de ce saint, ensevelies avec soin, furent apportées dix siècles plus tard, c'est-à-dire au 12e siècle, dans le monastère de Cerilly, où elles attirèrent un grand concours de peuple qui, « après avoir satisfait sa curiosité, s'adonnait aux débauches les plus hontéuses (1). » On assure que l'un des abbés de Vauluisant, Antoine II, fit placer sur l'autel de Cerilly, un bas-relief dans lequel le pieux abbé s'était fait représenter avec les insignes de sa dignité. J'ignore ce qu'est devenu ce précieux monument, inauguré vers l'an 1540. Pierre de Bérulle, cardinal éminent, naquit au château de Cerilly le 4 février 1575; on sait que ce prélat mourut en célébrant la messe, le 2 octobre 1629.

Le savant et zélé Alexandre Lenoir avait classé, au Musée des Petits-Augustins, plusieurs statues du cardinal de Bérulle.

Je viens reprendre la route à

ARCES, village situé très-près de la forêt d'Othe, au fond d'un joli vallon, à 28 kilomètres de Sens; pop. 1020 hab. Relai de poste.

La rue principale est très large et on remarque quelques maisons assez bien bâties. L'église offre peu d'intérêt, cependant la façade qui semble appartenir au 18e siècle, ne manque pas d'élégance; on lit, dans la corniché sous le fronton, la maxime républicaine : « Le peuple Français, etc., etc. » Le nom de l'un

(1) Hist. de Vauluisant (V. voyage II).

Digitized by Google

de nos plus illustres archevêques se rattache à l'histoire du village. Nos historiens nous apprennent que saint Ebbon, 32e archevêque de Sens, vint souvent au village d'Arces célébrer le service divin; c'est pour honorer la mémoire de ce saint, que de nos jours encore, on va processionnellement le 27 août, à la petite fontaine qu'il a sanctifiée par sa présence. On se souvient que ce courageux prélat se retira à l'abbaye de St.-Pierre-le-Vif, peu de temps après avoir, à la tête de l'armée Sénonaise, su repousser et vaincre les Sarazins, venus pour assiéger Sens, après avoir brûlé plusieurs grandes villes.

On fait remonter à l'année 731 ou 738 la date de ce fait historique.

Au-delà du village, la route monte au hameau des *Bois de Milly*, passe près de la petite chapelle et se prolongeant en ligne directe dans la forêt, laisse sur la droite, vis-à-vis la 30e borne, la chaussée antique connue dans le pays sous le nom de route des Romains. Large d'environ 12 mètres, cette ancienne chaussée est, dans beaucoup d'endroits, très détériorée et devient même impraticable à la sortie des bois. De ce point, on découvre un horizon magnifique; sur la gauche, s'éloigne la riche vallée de l'Armançon jusqu'aux montagnes qui entourent Tonnerre; devant soi on reconnaît, au-delà de la vallée du Serein, les montagnes de Vermenton, et enfin sur la droite, on peut suivre toute la vallée de l'Yonne depuis Auxerre jusqu'à Joigny.

Le tracé de la voie antique est interrompu, près du hameau de Prunelle, par de nombreuses ravines qui ne laissent qu'une largeur stricte pour le passage des voitures. Entre le village de Mercy et la belle ferme du Bois de la Roye (route), la chaussée est mieux conservée, mais au-delà, elle se rétrécit, devient tortueuse et se perd tout-à-fait sous les empiétements des champs riverains. Il ne serait donc pas exact de penser que le chemin actuel, venant des hameaux de Vaudupuy et Chaton, suit la direction même de la chaussée ancienne, direction que l'on croit reconnaître, seulement dans un parcours de quelques mètres, à peu de distance du pont d'Avrolles, avant d'arriver à la route royale de Paris à Genève, passant par Joigny et Saint-Florentin.

Ainsi que je l'ai dit, la route nouvelle en sortant d'Arces, se prolonge en ligne droite au milieu de la forêt d'Othe, dans une de ses parties les plus étroites. Une descente rapide et tortueuse, longue de 2 kilomètres, conduit à

VACHY, récemment élevé au rang de commune; ce petit village, situé dans un vallon étroit près de la lisière de la forêt, n'offre rien d'intéressant; à 33 kilomét. de Sens.

L'église, bâtie sur le bord de la route, est petite, mais le clocher orné de mille découpures en plomb, est assez curieux.

Au-delà du village, on traverse un pays monotone, on laisse sur la droite, derrière la montagne sur laquelle passe la voie romaine, le village de

BELLECHAUME, situé sur le penchant d'une colline près la forêt; pop. 610 habitants.

La route d'Auxerre à Nogent-sur-Seine, passe près de ce village, dominé par l'église qui mérite d'être visitée; on remarque les voûtes du chœur et des chapelles, et dans le sanctuaire, les ornements sculptés sur une piscine portant la date de 1551. Dans la nef, presque vis-à-vis

Digitized by Google

d'un bas-relief représentant la conversion de saint Hubert, on lit l'inscription suivante :

Cy gist Jehane Arveau en son vivat feme de Lyenard baro maistre maço native du lieu de Bryeno (BRIENON) laquelle décéda le 7e mars l'an 1566 lequel baro começa a édifié ceste église le 30e juing en lan 1550 et fut la pmière pre assise par Me Jehan Videy pbre vicaire soubz Me Ghyles Luguet pbre curé de ce lieu et la pachua (paracheva) le 24 may 1567.

On remarque dans l'intérieur du portail, quelques traces d'écussons peints sur la muraille.

Au sud dans la plaine, on aperçoit au milieu des arbres

MERCY, petit village sans intérêt; pop. 170 habitants.

L'église, bâtie à l'extrémité du village, est peu digne d'attention. Je reparlerai de Mercy à l'article de

CHAMPLOST, village situé dans la plaine et traversé par la route, à 38 kilomètres de Sens; pop. 1540 habitants.

Ainsi que beaucoup de villages, Champlost a perdu récemment un beau château construit vers la fin du 17e siècle; une seule tour et de larges fossés remplis d'eaux vives ont seuls été conservés. Dans l'intérieur de la tour, un laboureur, nommé Dubois, a construit dernièrement une horloge en bois d'un travail très-curieux.

Située sur le côté droit de la route, l'église, qui date de la Renaissance, offre peu d'intérêt; on lit au-dessus de la porte cette maxime si connue : « Le » peuple Français reconnaît l'existence » de l'Etre-Suprême et l'immortalité de » l'âme.» Le mot, suprême, a été effacé. Les chapelles sont voûtées et dans la nef on remarque près de la chaire, *un Jugement dernier*, tableau d'une exécution soignée mais gâtée par de maladroites restaurations. Le tableau, une *Adoration des Bergers*, placé au-dessus du maître-autel, est remarquable (1).

La tradition veut que, vers l'an 879, les Normands chassés du royaume de Bourgogne, vinrent établir leur camp près du village actuel nommé depuis cette époque Champ-l'Ost, *Champ de l'Armée*. La même tradition veut encore que Richard-le-Justicier, après les avoir mis en déroute, fit grâce de la vie à un grand nombre de prisonniers près d'un village appelé depuis *Mercy*.

Le nom d'un ecclésiastique, zélé archéologue, s'attache à l'histoire de Champlost. M. l'abbé Pierre, nommé en 1762 curé de ce village, rechercha activement tous les documents qui pouvaient éclairer l'histoire de sa commune et fit insérer dans l'almanach de Sens, année 1783, une longue et intéressante lettre, sur deux des voies romaines qui partaient de Sens. Le savant géographe Pasumot lui répondit, et, tout en réfutant quelques passages, ajoute : » Je suis à présent entièrement d'accord avec M. Pierre qui, par ses recherches, a fixé une position intéressante de l'ancienne géographie (*Eburobriga*).

Chassé par la Révolution, l'abbé Pierre, qui n'était pas resté assez étranger au

(1) Annuaire de 1843, notice sur Thorigny : il y a par erreur école Française, lisez, école Italienne.

Digitized by Google

mouvement, alla mourir malheureux loin de sa patrie.

La route, va rejoindre la route royale de Paris à Genève, à peu de distance du village d'

AVROLLES, traversé par la route, situé à 41 kilomètres de Sens; pop. 720 habitants.

La carte de Peutinger, ainsi que l'itinéraire d'Antonin, indiquent une voie allant d'Auxerre (*Autessioduro*) à Troyes (*Augustobona*), en passant par *Eburobriga*. La direction de cette voie est devenue méconnaissable; on sait seulement que, se dirigeant au nord-est, elle traversait successivement les rivières du Serein et de l'Armançon, sur des ponts de pierre détruits depuis longtemps. Au-delà de cette dernière rivière, la chaussée montait le versant d'une colline assez élevée et avancée en forme de cap au milieu de la plaine.

C'est au pied de cette colline, au sud, que les géographes ont retrouvé dans l'emplacement du village d'Avrolles, l'antique Eburobriga, position importante dont il ne reste pas le moindre vestige.

La voie ancienne elle-même, n'est plus qu'un mauvais chemin, rétréci par les vignes et les champs de blé; la rectitude du tracé indique seule son origine.

Sur le sommet et à l'extrémité de la colline d'Avrolles, on remarque une immense tranchée dont les déblais ont servi à former un côté de l'enceinte d'un camp romain, mais on regrette de ne point trouver les traces de quelques constructions à l'appui de cette tradition. Toutefois, ce poste d'observation était admirablement choisi; le voyageur, placé sur le sommet du retranchement, au pied d'une petite croix, voit s'étendre de tous côtés, à perte de vue, la contrée où çà et là on retrouve des tombeaux, des monnaies, des armes, mille précieux fragments toujours attribués aux Gaulois ou aux Romains. On oublie trop souvent que les Sarrasins, les Normands, les Bourguignons, abandonnèrent sur les champs de batailles de nombreux débris. Voici le profil de ce camp ainsi que celui de la montagne; la ligne inclinée indique la voie antique.



Le village d'Avrolles, brûlé par les Normands vers l'an 879, ruiné plusieurs fois pendant le moyen âge, incendié de nouveau en 1804, n'offre plus rien de remarquable. Cependant, l'église bâtie sur le côté de la route, vers le 16e siècle, ne manque pas d'intérêt. Le clocher, seul reste d'une église assez ancienne, construite près d'une petite fontaine, s'élève complétement isolé en avant du portail principal assez soigné. L'intérieur est élégant et on remarque, ainsi que dans plusieurs édifices religieux de cette époque, que les nervures secondaires ne sont point adhérentes au massif des voûtes et ne se soutiennent que par la seule force de leur équilibre; décoration légère mais trop hardie, car un grand nombre de ces mêmes nervures se sont écroulées. On remarque quelques pendentifs d'une grande délicatesse de ciselure; les détails d'une piscine dans le sanctuaire; et sur l'autel, dans le collatéral gauche, un Christ assez bon. Parmi les peintures aussi médiocres que

Digitized by Google

possible ; se trouve une tête de religieuse d'une exécution soignée. Les pierres tumulaires, d'ailleurs peu intéressantes, sont très usées.

A l'entrée du village, sur le penchant de la colline, on remarque une jolie maison de campagne, derrière laquelle à peu de distance, s'élevait une belle et grande chapelle dédiée à Sainte-Béate et démolie pendant la Révolution; c'est aujourd'hui le cimetière.

On laisse sur la gauche :

VENIZY, à 4 kilom. de St.-Florentin; pop. 1780 habitants.

Riche et beau village situé dans une plaine fertile et traversé par le ruisseau de Vèvres, aujourd'hui de Créanton, du nom d'un marchand de bois qui le fit servir au flottage.

Depuis fort peu de temps, d'excellents chemins sillonnent cette belle commune qui possédait un beau château démoli depuis 70 ans. La petite chapelle Saint-Fiacre démolie également est remplacée par une croix. Plusieurs marches conduisent au portail de l'église, construction solide qui ne semble dater que du 17e siècle. L'intérieur grand et régulier est voûté en plein cintre, mais l'ensemble est lourd, et les murailles, malgré leur extrême propreté, ont un aspect nu et froid que ne peuvent modifier quelques tableaux médiocrès et aussi une statue de grandeur de nature : le Christ couronné d'épines; sculpture assez bonne. Le clocher ne manque pas d'élégance.

TURNY, village situé dans une vallée fertile près d'un petit ruisseau et au pied de la colline qui, venant d'Avrolles, s'étend au-delà de Neuvy-Sautour ; à 5 kilomètres de St-Florentin, pop. 1290 hab.

Au millieu du village, dont l'aspect est triste, s'élève une des plus jolies églises de notre département. La façade et le clocher élégant qui la surmonte, offrent l'ensemble le plus gracieux, le plus inattendu. Le portail principal, orné de détails d'une exécution parfaite, rappelle, par la finesse de ses détails, les beaux types des 14e et 15e siècles. Sans nul doute, ce portail n'a ni l'importance ni les dimensions des admirables portes de nos cathédrales, mais les ciselures sont les mêmes. Construite entièrement en pierre de taille, l'église semble ne pas avoir été terminée à l'extérieur dans son abside et ses collatéraux qui ne méritent aucune attention. La grande nef et les bas-côtés sont voûtés en ogives à fines nervures, et l'on remarque avec plaisir, avec surprise même, que l'appareil régulier, la *pierre* enfin, n'a pas encore été cachée par le badigeon. Les voûtes n'ont donc rien perdu de leur beauté primitive et la teinte grise que le temps a donnée, ajoute encore à leur effet harmonieux. Cependant cette teinte grise semble trop *noire* aux habitants, auxquels je me permets d'indiquer un moyen de nettoyage autre que par le badigeon. Trois moyens ont été essayés dans les monuments, construits, ainsi que l'église de Turny, en pierre calcaire tendre.

Le premier moyen, est de gratter avec des fers tranchants, la surface des murailles, mais cette opération, qui demande de grands échafaudages pour les voûtes, a surtout l'immense inconvénient d'altérer le travail de ciselure des rosaces, fleurons, chapiteaux, etc., etc. Le second moyen, consiste à laver avec de l'eau ordinaire, à l'aide d'éponges; mais la poussière attachée aux voûtes se trouvant liquéfiée, laisse de longues traînées de

Digitized by Google

boue, ce qui est affreux; le lavage, par l'eau ne peut être employé que pour les sculptures.

Le meilleur moyen, serait de frotter à sec avec des brosses de crin très dur, emmanchées à de longs bâtons; disposition qui permet à l'ouvrier de nettoyer une grande surface sans changer de position.

On comprend que toutes ces précautions seraient superflues pour les murs en blocage recouvert de mortier; il faut alors tout simplement, peindre en blanc ou en jaune pâle, en conservant intacts les bas-reliefs, les inscriptions, etc., etc. Que l'on se garde bien surtout de barioler, ainsi qu'on l'a fait dernièrement dans une église que je ne veux pas nommer, le chœur en jaune, la nef en blanc et chacune des chapelles en rose, en vert et en violet.

Une autre observation encore : dans le plus grand nombre des églises catholiques, le prêtre, tourné vers l'Orient en célébrant la messe, est souvent ébloui par les rayons du soleil levant, pénétrant par les longues fenêtres ouvertes au-dessus de l'autel. Il résulte de cette disposition, que dans beaucoup d'églises on a muré la fenêtre centrale, moyen malheureux qui brise la symétrie du sanctuaire; symétrie qu'on pourrait conserver en adaptant à la fenêtre de grands rideaux mobiles.

Je me hâte de revenir à l'église de Turny.

Sur le premier pilier à droite on lit :

CE PILLIER CY POVR VÉRITÉ
AV MOYS DE MARS NE FAVT DOVBTER
FVT COMANCE PAR BONE GVISE
ET LA PREMIÈRE PIERRE ASSISE
PAR EDMON GIRARD FVT POSÉE
ET DE VIN TRÈS BIEN ARROVSÉE
EN L'AN DE GRACE JESV CHRIST
1518.

Au deuxième pilier de droite on lit sur le listel d'un joli fleuron :

Ci gist Jehan Verny filz de Ja Verny macon premier jour d'octobre M.C^{v}.XIX. (1519).

Sur la clef de voûte de la seconde travée on lit :

ANNO DOMINI 1538.

Le maître autel, grand et bel ouvrage en pierre, a été élevé en 1670 ainsi que l'indique l'inscription placée à gauche dans le sanctuaire :

DV RÈGNE DE..... (1) CE RETABLE DV GRAND AVTEL A ÉTÉ CONSTRVIT EN 1671 PAR JEAN B^{T} PRENE ET NICOLAS MARTIN ENTREPRENEVRS. M. FRANÇOIS JAVARY ESTANT CVRE QVI A POSE LA PREMIERE PIERRE. DVBOIS FRANÇOIS FOVREY MARGVILLERS EN 1670. JEAN GILLOT JEAN CASSEMICHE MARGVILLERS EN 1671. M. LADMIRAL...... M. ADDENIN...... RENE.

On remarque les fonts baptismaux, joli petit monument octogonal d'une exécution soignée; douze petits génies qui ne rappellent en rien le baptême, embellissent les côtés.

Dans la base de l'un des piliers extérieurs du clocher, on a enclavé un petit groupe de statues adossées à une colonne, style du 12e siècle. La tradition veut que ce fragment provienne d'une ancienne église située à Linant, démolie depuis longtemps et sur l'emplacement de laquelle on a bâti une petite chapelle.

(1) Louis XIV.

Digitized by Google

Enfin, à peu de distance au sud du village, qui possédait une commanderie de l'Ordre de Malte, on aperçoit, au milieu des arbres, le corps de logis principal d'un beau château élevé au 18e siècle. A la bibliothèque royale, topographie de l'Yonne, on conserve les plans du château de Turny, gravés par Cl. Koron. De larges pièces d'eau envahies par les roseaux, de longues avenues aujourd'hui emblavées, témoignent de l'abandon qui pèse sur cette terre seigneuriale, l'une des immenses possessions de famille de la Rochefoucault-Liancourt. Construit au pied d'une colline couverte de beaux arbres, dans une prairie traversée par un joli ruisseau, ce château a souffert de graves dégradations que ne feront pas disparaître, je le crains, quelques travaux de consolidation.

CHAILLEY, riche et beau village situé dans une vallée fertile, à peu de distance de la forêt d'Othe, à 9 kilomètres de St.-Florentin; pop. 1270 habitants.

Depuis peu d'années d'excellents chemins traversent cette commune, et on a placé aux embranchements principaux des poteaux indicateurs. La rue principale est large et très longue; une rue tout-à-fait secondaire conduit sur la place du marché, autour de laquelle s'élèvent les principaux *monuments*, c'est-à-dire l'église, la halle, le lavoir public, la fontaine et les auberges.

L'église est petite, basse, obscure, non voûtée, mais assez propre; on lit sur un bénitier, semblable à une borne, la date 1636. Vis-à vis de l'église, on a bâti en bois une halle et à côté de celle-ci un lavoir très-commode, alimenté par une fontaine magnifique dont les eaux admirables de limpidité, sont contenues dans un large bassin carré, en pierre de taille. Ce bassin était fermé en dessus par un grillage en fer, brisé en quelques minutes, le 17 avril 1840. Le feu, mis dans la boutique d'un menuisier, consuma une grande partie du village qui doit aujourd'hui à ce désastre, un grand nombre de maisons nouvelles.

Dans les cartulaires de l'abbaye de Pontigny, plusieurs seigneurs de Chailley sont nommés comme bienfaiteurs; le plus grand nombre des actes de donations remontent au douzième siècle.

BOEURS-EN-OTHE, petit village situé dans un vallon étroit, près de la lisière des bois, à 15 kilomètres de Saint-Florentin; pop. 950 habitants.

Quelques habitations seulement se sont groupées près de l'église et forment le noyau de la commune, composée de 32 hameaux. L'église est petite et offre peu d'intérêt, bien que la construction semble avoir été commencée avec soin. De lourds piliers ronds soutenaient les voûtes, détruites aujourd'hui ou restées inachevées; on croit distinguer sur le listel d'un chapiteau du sanctuaire, la date de 1570 au milieu d'une inscription couverte par le badigeon. Cette petite église aurait besoin de réparations aussi nombreuses que promptes.

Une charte de 1140, permet aux habitants de mettre en culture tous les terrains qu'ils voudront dans la forêt. Une date plus ancienne s'attache à l'histoire d'un hameau voisin. Vers l'an 850 ou 858, deux religieux revenant d'Espagne, où ils avaient été chercher le corps de saint Vincent, suivirent la voie romaine d'Alise à Sens, et se reposèrent dans un lieu nommé AMANTUM, aujourd'hui Aimans. Les légendes assurent que le corps de saint Vincent avait été abandonné dans un champ, pour être mangé aux

Digitized by Google

bêtes, mais que Dieu envoya un corbeau pour le défendre, même contre un loup. Le corps précieux fut enfin enseveli dans une église près de Valence, en Espagne, où nos deux religieux allèrent le chercher.

FOURNAUDIN, petit village situé dans une vallée près de la forêt et traversé par le grand chemin de St-Florentin à Rigny-le-Feron (Aube), à 12 kilom. de Cerisiers; pop. 389 habitants.

Quelques maisons se groupent autour de l'ancienne chapelle qui dépendait autrefois de Cerilly; on remarque au-dessus de l'autel, un bas-relief représentant la conversion de saint Hubert.

Au-delà d'Avrolles (*voyez page* 92), la route, après avoir traversé une plaine ondulée, assez fertile, descend par une pente extrêmement rapide, qui bientôt sera modifiée, à

SAINT-FLORENTIN, petite ville, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auxerre, à 149 kilomètres de Paris, 45 de Sens, 30 d'Auxerre, 47 de Troyes, 28 de Tonnerre; pop. 2410 habitants. Plusieurs auberges: l'Hôtel de la Poste est bon.

La partie la plus importante de cette ville, nommée pendant la Révolution *Montarmance*, est bâtie sur le penchant et sur le sommet d'une colline qui s'étend vers l'ouest. Près de la ville basse, deux rivières, l'Armance et l'Armançon, se réunissent. On sait que cette dernière rivière est suivie dans presque tout son parcours, pas le beau canal de Bourgogne. Deux routes royales, l'une de Paris à Genève, l'autre de Nevers à Sedan, contribuent, de même que diverses voies de communication, à augmenter l'activité industrielle des habitants.

Cette petite ville est très ancienne et l'historien pourra consulter avec intérêt de vieux manuscrits ainsi que les cartulaires, trois gros in-folio, conservés dans la bibliothèque de l'hospice. On doit ces cartulaires aux recherches infatigables du dernier abbé de Pontigny. Ce laborieux bénédictin, forcé, par la tourmente révolutionnaire, de quitter son abbaye, vint se réfugier dans l'hospice de St.-Florentin, ou bientôt, de même qu'à Pontigny, il mit toutes les archives en ordre et copia avec la plus minutieuse exactitude, en les réunissant par ordre chronologique, les chartes, les actes de donation relatifs à l'histoire de la ville; travail immense qui ne demanda pas seulement de la patience, mais aussi de l'érudition. Çà et là on trouve entre les pages couvertes d'une écriture fine et sans ratures, des feuillets laissés en blanc : « afin qu'on puisse placer dans » leur ordre chronologique, les chartes » que le hasard ou d'heureuses recher- » ches pourraient faire retrouver; » ainsi que l'espérait le digne abbé Depaquy, mort seulement en 1810.

Plusieurs fois, ces curieuses chroniques ont été consultées; il est donc probable que l'Annuaire de l'Yonne, publiera un jour l'histoire de St-Florentin. J'indiquerai simplement quelques dates, ainsi que l'itinéraire que pourra suivre le voyageur; un travail plus étendu, serait mille fois au-dessus de mes forces.

D'après nos historiens, la petite cité de St.-Florentin, souvent assiégée par les Bourguignons pendant le 4e siècle, fut prise par Clovis en 511, puis retomba au pouvoir des Bourguignons, qui bâtirent sous ses murs une forteresse, rasée par Pépin en 752. La ville, de nouveau assiégée vers 879 et 892 par les Normands,

Digitized by Google

resta sous la domination des comtes de Champagne, jusqu'en 1281; depuis cette époque, changeant souvent de maître, elle dut soutenir encore plusieurs siéges, notamment en 1359, 1417 et 1423.

Le château, contre lequel vinrent échouer tant d'assauts, n'existe plus. Les anciennes portes ont été démolies vers le milieu du XVIIIe siècle; une seule des sept tours qui formaient l'enceinte est restée debout. C'est celle qu'on aperçoit de la poste aux chevaux, au sommet d'un escarpement assez élevé. Cette tour et aussi quelques parties des murailles que longe le marché au blé, semblent appartenir au XIIIe siècle. Les rues sont en général petites, tortueuses et très rapides; la grande rue, plus large et mieux bâtie, conduit à une petite place irrégulière, au milieu de laquelle s'élève une fontaine dont le bassin octogonal, reçoit l'eau de la gueule de trois dragons de bronze, d'une exécution assez soignée. Sur le pilier central, une inscription en longues lettres gothiques, m'a semblé indéchiffrable aujourd'hui. Dans plusieurs rues on retrouve encore quelques vieilles maisons en bois sculpté, mais elles ne sont pas assez intéressantes, pour qu'on regrette de voir s'élever sur leur emplacement de nouvelles constructions.

En arrivant par la route de Sens, on voit à droite un monticule, sur lequel fut bâtie, au IXe siècle, une abbaye pour recevoir les reliques de St.-Florentin. Ce monastère, ruiné plusieurs fois, fut remplacé par une petite chapelle dont il reste quelques pans de murs soutenus par un contrefort enclavé dans une maison particulière. La dénomination de PRIEURÉ est restée à ce monticule, plani et planté d'arbres pour faire une promenade publique. On jouit de ce point d'une vue étendue qui ne manque pas d'intérêt.

Les églises de la ville ayant été toutes ruinées pendant les guerres, les bourgeois demandèrent l'autorisation d'en bâtir une nouvelle, ce qui leur fut accordé. Mais l'emplacement choisi n'étant pas convenable, ils obtinrent de Charles V une maison appelée le Fief de la Tour que ce roi possédait. Bien que la lettre qui concédait ce fief ait été adressée en 1376, l'église ne fut entreprise que près d'un siècle plus tard, ainsi que l'indiquent plusieurs dates gravées sur les murailles mêmes de l'église, commencée magnifiquement mais que le manque de ressources vint arrêter. En effet, la grande nef n'a point été faite et les transsepts ou bras de la croix ne furent pas terminés.

Un large escalier de 35 marches conduit au portail nord; à droite de la dernière marche, on reconnaît la statue de Salomon; à gauche celle de Moïse. Deux lions, soutenant un écusson aujourd'hui méconnaissable, contribuent à donner à cet escalier un aspect très pittoresque. Des pilastres de différents ordres, de belles corniches à feuillages, des arabesques, des cartouches scupltés avec soin sur les embrasures de la porte en plein cintre, constituent l'ornementation de ce portail; on lit à gauche IVIN 1613 et à droite CÆPTUM 8 MAY 1611.

Le portail sud, auquel aboutissent une petite rue et une ruelle étroite et très obscure, est semblable à celui du nord. Deux travées de la nef ayant été seules commencées, un grand mur nu et triste ferme l'église au couchant; une partie de la porte est ancienne.

INTÉRIEUR. De nombreux détails captiveront longtemps l'attention et feront oublier que cette belle église n'a pas été achevée; l'art de la Renaissance a prodigué ici ses pus fines ciselures, ses plus brillantes verrières, mais

Digitized by Google

hélas la plus grande parties des sculptures a été couverte de badigeon, ou de couleur à l'huile, et les vitraux ont subi de maladroites réparations.

JUBÉ Trois arcades en plein cintre, séparées par des pilastres soutiennent un entablement dont la frise offre de délicieux ornements; au-dessus de l'arcade centrale, la Vierge soutient son fils mort; ce groupe ainsi que les deux statues placées à droite et à gauche, sont médiocres. Mais les deux retables d'autel, sculptés dans le style ogival, sont dignes d'intérêt, malgré la couche épaisse de peinture à l'huile, d'un ton gris, qu'on a étendue sans pitié, sur les admirables travaux des artistes du XVIe siècle.

LE CHOEUR. A droite au-dessus de la porte de l'escalier du jubé, on peut lire, à la fin d'une inscription relative à la consécration de l'église, la date du 17 septembres 1617. Douze piliers réunis par des ogives ferment le chœur et le sanctuaire. On remarque parmi les chapiteaux sculptés avec soin et offrant la plus grande variété, celui du 2e pilier à droite, un groupe de petits génies. Les grilles en fer qui entourent ordinairement le sanctuaire, sont remplacées ici, par d'élégantes colonnettes soutenant un entablement très remarquable, même sous le badigeon de chaux qui le recouvre. Le maître autel est orné de bas reliefs délicieux. Au milieu, le calvaire; à gauche, Jésus présenté au peuple; on voit dans le bas, Saint-Pierre reniant le Seigneur; à droite les Evangélistes. Enfin au-dessus de l'autel on reconnait Saint-Florentin et Saint-Martin patrons de l'église.

Les fenêtres qui éclairent le chœur ont conservé leurs beaux vitraux à sujets religieux. Dans les panneaux inférieurs de ces verrières, on a placé suivant l'usage, les donataires ayant près d'eux leurs écussons, et la légende souvent si simple si naïve, qui explique le sujet représenté. On lit dans la première verrière à droite:

le 11 juin m.... (1548) femme Loyse le grand..... ve (veuve) de Jehan Gentran a done ceste vriere (verrière) priez Dieu pour ceste œuvre vous prie.

Les autres fenêtres sont du même temps.

BAS CÔTÉS DU CHOEUR. 1re chapelle de droite. Détails charmants d'exécution dans l'entablement et les colonnettes qui forment la chapelle; on remarque le groupe de l'Annonciation et quelques vitraux soignés, mais détériorés: on lit la date 1539.

2e Chapelle. Devant d'autel de style ogival très élégant réparé dernièrement d'une manière heureuse, on remarque les ornements de la piscine; les vitraux de la grande fenêtre représentent la vie de Jésus enfant; dans les trois panneaux du bas on retrouve les donataires, la légende indique leurs noms et la date de 1524.

Fenêtre de l'abside à droite du Saint-Sépulcre. Quinze sujets principaux représentent la création du monde; les légendes sont bouleversées et indéchiffrables.

Le Saint-Sépulcre, placé derrière le maître autel, n'a pas moins de cinq mètres de long, sur trois de hauteur: c'est le morceau capital de l'église soit comme composition, soit pour le fini de l'exécution, qui rappelle les admirables bas-reliefs des portails de la chartreuse de Pavie (Italie). Autour du groupe principal, qui nous montre la Transfiguration, plusieurs petits bas-reliefs, placés symétriquement, retracent les scènes de la Passion. La dimension de ces petites sta-

Digitized by Google

taettes, au nombre de plus de cent, varie entre quinze et trente centimètres; de longues légendes, aujourd'hui indéchiffrables, expliquaient les sujets. Par une exception toute heureuse, ce beau monument n'a pas encore été peint; il est donc facile d'apprécier toute la délicatesse de la ciselure. Pourquoi faut-il que les enfants aient pu et puissent encore salir de leur nom, et mutiler sans cesse le plus curieux monument de ce genre, que notre département ait conservé? Rien pourtant ne serait moins coûteux que d'établir en avant un simple grillage en fil de fer.

La grande verrière, placée au-dessus du Saint-Sépulcre, représente la vie de saint Martin; les légendes sont bouleversées. Fenêtre à gauche, vie de saint Florentin. On sait que ce saint souffrit le martyre le 27 septembre vers l'an 406. Le corps, transporté de Pseudum, ville de Bourgogne, à Lyon, fut déposé dans le monastère d'Aisnay au neuvième siècle. Le 6 juillet 833, une partie du crâne fut déposée dans la chapelle du château Florentin, nom primitif, dit-on, de la petite ville nommée aujourd'hui Saint-Florentin, par suite de la possession des reliques de ce saint, reliques qui rendirent la vie à un enfant mort depuis trois jours. Ce miracle est représenté dans le deuxième panneau à gauche en bas de la verrière : on lit au-dessous la légende écrite en vers ainsi que toutes les autres.

Une feme avait ung enfant
Roidemort, le chef en bouta (toucha)
De sajnt Florentin triomphant
Sur lui et il ressuscita.

On reconnaît plus bas les donataires; on lit :

L'an MIL.V^e.XXVI (1526) le XXVI jo^r de septembre honorable home. . . . . marchand a saint Florentin et Claudine sa feme ont donné ceste verrière.

Les légendes sont retournées et bouleversées par suite de maladroites réparations.

Deuxième fenêtre à gauche. Légende de saint-Nicolas.

Chapelle de saint-Jean. Plusieurs panneaux représentant la vie de ce saint, qui, ainsi que de nombreux sujets tirés de l'Apocalypse, portent la date 1529.

Dans la chapelle à gauche du jubé, on croit reconnaître la vie de saint-Hubert. L'autel est assez remarquable. Enfin les autres verrières sont très-détériorées; elles portent les dates de 1683, 1688.

Les tableaux sont, en général, médiocres, et les pierres tumulaires, qui ne remontent qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, sont sans importance. Mais la presque totalité des vitraux offre dans leur ensemble, comme dans leurs détails, une élégance de dessin et d'attitudes très remarquable. Ces belles verrières enfin méritent, par la finesse des ornements, le brillant des couleurs, toute l'attention des artistes et des archéologues. Les armatures en fer sont peu solides, de nombreux panneaux sont très endommagés, et le plus grand nombre des légendes sont interrompues, retournées ou renversées par des ouvriers ignorants.

Malheureusement des réparations mille fois plus impérieuses, plus urgentes, réclament toute la sollicitude du gouvernement. Les détériorations sont tellement graves qu'elles menacent jusqu'à l'existence de l'église. C'est avec effroi que l'on reconnaît que les voûtes du chœur ne sont soutenues que par une énorme quantité de crampons en fer. Les voûtes, affaissées par l'écartement des piliers, mal soutenues par les arcs-boutants, s'écrouleront prochainement peut-être, et entraîneront avec elles la plus grande partie de l'église.

Digitized by Google

On peut visiter l'Hôtel-Dieu, situé presque vis-à-vis de l'escalier de l'église, dans la grande rue; et aussi une longue halle, actuellement en construction au dehors de la ville, près de la porte Saint-Martin.

La promenade la plus intéressante est celle dite du Prieuré, dont il a été parlé pag. 97.

Excursions aux environs. La maladrerie située à deux kilométres environ, à l'ouest près de l'Armançon et sur les bords du canal, est une ancienne construction qui existait avant 1184 d'après une charte de l'abbaye de Dilo (voyez page 84) on lit dans les cartulaires de St.-Florentin. Vol. 3 p. 7 : « En 1356 ou environ, la ville de Saint-Florentin fut menacée d'un siége; pour empêcher les ennemis de s'y loger on détruisit tous les grand édifices qui étaient hors des murs de la forteresse et la maladrerie fut brûlée ou démolie de fond en comble. Dès ce moment l'établissement fut perdu sans ressources. On était dans l'impuissance de reconstruire jamais les bâtiments élevés à grands frais par les comtes de Champagne : les frères et sœurs se retirèrent et il n'y eût plus d'asile pour les lépreux. »

Cependant on reconstruisit pauvrement quelques bâtiments et une petite chapelle. C'est aujourd'hui une ferme.

A deux kilométres, environ, sur la



route de Neuvy-Sautour, au hameau de Montlélu il y avait autrefois une petite chapelle démolie depuis quelques années — On montre encore la fontaine Saint-Denis, petite source protégée par une voûte en pierre.

Le port et le pont canal sous lequel passe l'Armance méritent l'attention des voyageurs.

A peu de distance de la ville (1) et après avoir traversé le pont sur l'Armance, la route de Dijon tourne brusquement à gauche et longe également à gauche des fossés remplis d'eau stagnante et bordés de peupliers, de saules et de vernes. Au milieu de ces fossés, s'élevait une redoutable forteresse construite par les Bourguignons pendant le VIe siècle pour défendre leurs frontières. — Les chroniques nous apprennent que vers l'an 511, Thierry, Roi de Bourgogne, permit à la Reine Brunehaut de se réfugier dans cette forteresse où bientôt elle fut attaquée sans succès par Landry qui commandait l'armée de Frédégonde. Cette armée campée sur les bords de l'Armance à 5 kilomètres environ de Saint-Florentin s'éloigna bientôt; l'emplacement qu'elle couvrit est aujourd'hui occupé par deux hameaux sans intérêt, le Grand et le Petit Chalandry (*campus Landerici*).

La forteresse fut rasée par Pépin; c'est aujourd'hui un jardin potager dans lequel on a trouvé fréquemment des médailles romaines, des monnaies des Rois de Bourgogne, en or et en argent (*Alm. de Sens*). A quelques mètres des fossés, presque entièrement comblés par la bourbe et les roseaux on trouve une petite source, appelée la Fontaine des pierres.

Enfin la route se prolonge dans la belle vallée de l'Armançon.

V. P.

(1) A la bibliothèque royale, topographie de l'Yonne, se trouve une vieille gravure représentant : la ville et l'église au dix-septième siècle.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DU VOYAGE IIIe.

L'auteur de cette notice devant décrire, en 1845, les routes : de *Sens* à *Courtenay*, et de *Sens* à *Montereau*, prie les personnes possédant quelques documents, de vouloir bien les lui communiquer. — Paris, rue d'Astorg, n. 9.

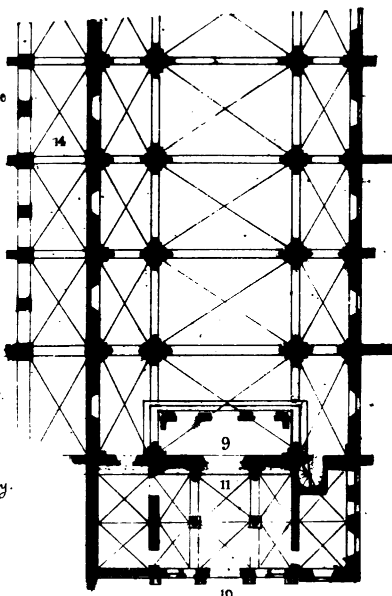
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

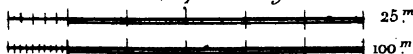
5. Chasse de S.t Edme
6. Chapelle S.t Thomas.*
7. Tombe de la Reine Adèle
8. Ancien Escalier.
9. Portique des Orgues.
10. 1.er Portail.
11. Portail intérieur.
12. Passages.
13. Porte du Cloître.
14. Cloître.
15. Préau.
16. Ancienne Chapelle ou Eglise primitive.

*Archevêque de Cantorbéry.



20. Fontaine.
21. Grand Réfectoire
22. Dépense.
23. Cuisine.
24. Vieux réfectoire
25. Chauffoir commun
26. Noviciat.
27. Chapitre.
28. Jardin des Novices
29. Grande Sacristie.
30. Entrée principale.
31. Bras du Serain. (Riv
32. Point de vue pour l'e de l'Eglise.

Echelle du plan de l'Eglise.





Echelle du plan général.

Victor Petit.

Digitized by Google

PONTIGNY.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

La pensée de réédifier pour quelques instants l'un des monastères les plus célèbres, serait-elle une témérité? Ces cloîtres, que la foi, le dégoût des choses terrestres, le besoin de solitude et le désir irrésistible d'une vie pleine d'abnégation élevèrent aux premiers jours du douzième siècle, n'auraient-ils rien à nous apprendre? Ce passé serait-il donc dénué d'intérêt pour nous; et la plus remarquable des institutions qu'il produisit, comme expression fidèle des préoccupations d'une société que dominaient impérieusement les croyances religieuses, ne mériterait-elle que le dédain ou l'oubli? Nous hésitons à le penser. Il nous semble, au contraire, que cette étude de nos fondations monastiques peut offrir des révélations curieuses. Plus notre civilisation actuelle nous sépare de ces temps ténébreux, plus aussi, peut-être, le tableau de leurs mœurs est digne de fixer notre attention. Ce contraste si énergique n'a-t-il pas le charme de l'inconnu?

En se plaçant au point de vue philosophique, on comprend bien vite que les institutions, pour être appréciées et jugées avec équité, ne sauraient être isolées du caractère de l'esprit humain à une époque donnée. Toute institution correspond à un besoin général, à une sorte d'instinct universel. Pas d'exception : les institutions sont fortes, durables jusqu'au jour où elles cessent par la même raison d'être en harmonie avec la pensée des peuples. Aussi quand elles tombent on peut affirmer qu'elles ont accompli depuis longtemps l'œuvre sociale qu'elles étaient appelées à réaliser. Les abus même qui précèdent leur chute témoignent suffisamment que l'idée génératrice a disparu. Les siècles dans leur marche ayant opéré des transformations nécessaires, il arrive une date fatale où la sentence déjà rendue dans la conscience publique s'exécute. En Angleterre, cette date se rencontre dès la première moitié du seizième siècle, en France elle n'apparaît qu'à la fin du dix-huitième. Le fruit est mûr, il tombe.

L'esprit religieux qui avait emporté les populations de l'Occident vers les lieux saints, lors de la première Croisade prêchée par Pierre-l'Ermite (1095), n'avait rien perdu de sa force. Mais parallèlement à

Digitized by Google

cet entraînement qui poussait les princes et les peuples vers les rives de la Palestine, la ferveur chrétienne se manifestait en Europe sous d'autres formes. D'abord, elle jetait les fondements de ces basiliques admirables, qui seront à jamais le symbole et la personnification la plus magnifique du catholicisme, le témoignage irrécusable et indestructible de sa puissance : puis, elle éclatait encore par un amour non moins vif de la vie monastique. Epoque de violence, d'inquiétudes, de sourde rébellion, le moyen âge comptait une foule d'hommes qui, avec une foi ardente et naïve, se livraient aveuglement à des actes qui réclamaient plus tard une expiation. Dans une société où les lois de police étaient sans force, la crainte seule des châtiments dans une autre vie pouvait y suppléer; quoique l'espoir unique d'être absous d'un crime n'ait pas toujours été le seul motif qui fit embrasser la vie monacale. Les plus purs des hommes s'y consacraient avec bonheur et entraînement. La porte de la résignation n'était pas moins grande que celle du repentir.

Parmi les Ordres religieux dont le développement a été le plus mémorable et on pourrait dire le plus prodigieux, celui de Saint-Benoît se place en première ligne. Institué sur le mont Cassin au sixième siècle, il avait su se modifier, se transformer dans le cours des âges, se renouvelant selon l'exigence des temps; et grâce à cette persistance intelligente, habilement progressive, on comptait dans le dernier siècle, en comprenant les diverses branches et filiations de l'Ordre, plus de trente-sept mille monastères qui reconnaissaient saint Benoît pour patriarche.

L'abbaye de Cluny avait déjà été un exemple de cette puissance de transformation qui doit être considérée comme l'élément conservateur du monachisme. Parmi les moines les plus humbles qui sortirent des cloîtres, on peut citer trois Papes fameux : Grégoire VII, Urbain II et Gelasse. « Cependant en 1109, l'ordre de Cluny parvenu au terme de sa prospérité sembla s'affaisser. Mais la sève évangélique se retirant de Cluny allait pousser une tige nouvelle. » C'est vers cette époque, aux derniers jours du onzième siècle, que plusieurs moines bénédictins, animés d'un puissant désir de perfectionnement, choisirent une retraite dans la forêt solitaire de Molesmes, aux confins de la Champagne et de la Bourgogne. De cette modeste et humble congrégation placée sous la rigide direction de saint Robert, est née la Maison de Cîteaux, dont le berceau fut un lieu agreste, presque inaccessible, entouré d'une nature âpre et sauvage. Albéric ayant remplacé Robert ne tarda pas à donner à la congrégation naissante une constitution définitive et la *forme de vie des anciens Pères du désert.*

Digitized by Google

Bientôt l'Ordre de Cîteaux, dont la création ne remontait qu'à quinze années, avait vu accourir dans son sein un nombre infini de postulants à la tête desquels se place naturellement saint Bernard, l'homme éminent de son siècle, celui dont l'intervention se trouve mêlée à tous les grands événements politiques et religieux qui marquèrent la période écoulée entre 1130 et 1153. L'accroissement de cette Maison fut tellement rapide que, dès 1113, la nécessité de s'occuper de l'établissement d'une colonie se fit sentir à Etienne Harding; et alors naquit la première fille de Cîteaux : l'abbaye de la Ferté. Nous touchons à la fondation de Pontigny, car elle eut lieu l'année suivante (1114), et elle coïncide avec la date où saint Bernard et ses anciens compagnons entrés comme lui à Cîteaux prononcèrent leurs vœux. La troisième fille de Cîteaux, Clairvaux vit le jour en 1115 et saint Bernard fut appelé à la diriger. Enfin, la même année, le monastère de Morimon fut fondé.

Ce rapide exposé, inséparable du sujet qui nous occupe, étant achevé, notre attention va se concentrer tout entière sur Pontigny.

II.

Le vénérable abbé Etienne Harding, avant de céder au vœu qui lui avait été exprimé par Hildebert, prêtre du diocèse d'Auxerre, voulut connaître les avantages de la localité où il projetait d'asseoir sa pieuse colonie. La plaine nommée Pontigny, située à quatre lieues d'Auxerre, était inculte, mais elle portait dans son sein les éléments de la fertilité. Au fond de la vallée baignée par le *Serain*, le paysage était riant, le sol promettait de devenir fécond sous la bêche laborieuse des hôtes qui allaient s'y fixer. Hildebert y avait construit une métairie; il la donnait, ainsi que la terre au milieu de laquelle elle était bâtie et qu'il possédait en franc-aleu. L'évêque d'Auxerre applaudissait à cette fondation et Guillaume III, comte de cette ville, de Nevers et de Tonnerre, lui promettait appui et protection (1).

C'est sous ces heureux auspices qu'arrivèrent à Pontigny les douze religieux ayant à leur tête Hugues de Macon. Le cérémonial qu'on

(1) Pontigny se trouvait placé entre le comté d'Auxerre, dont il dépendait, et ceux de Tonnerre et de Champagne. Il ressortissait du diocèse d'Auxerre dont il formait l'extrême limite de ce côté, borné à l'est par celui de Langres et au nord par celui de Sens. Un vieux dicton disait que trois évêques et un abbé pouvaient dîner sur son pont en étant sur leurs terres. C'étaient l'archevêque de Sens, l'évêque d'Auxerre, celui de Langres et l'abbé de Pontigny.

Digitized by Google

observait à Cîteaux au moment du départ d'une nouvelle colonie était simple et touchant. « L'abbé de la Maison-mère remettait solennellement une croix entre les mains de celui qui devait être revêtu de la dignité abbatiale; puis ce nouvel abbé sortant de l'église avec la croix et suivi de ses douze religieux, prenait congé de ses frères, et entonnait en partant une grave psalmodie (1). » Hugues de Macon était digne de sa haute mission : il appartenait à une famille illustre qui possédait de grandes richesses. L'amitié, les conseils et l'exemple de Bernard lui avaient inspiré la ferme résolution de se consacrer tout entier à la vie claustrale qui alors n'était remplie que par la prière, le travail et la répression incessante des passions. Le succès et le respect qui entourent le berceau des établissements monastiques sont dus à ces fortes et libres vocations. Une prise d'habit n'était pas alors dictée par des vues ambitieuses ou cupides; une conviction profonde la déterminait toujours.

L'existence des pieux solitaires de Pontigny fut d'abord pénible et précaire, et leurs ressources restèrent encore au-dessous de leurs modestes besoins. D'ailleurs leur nombre s'était rapidement accru. De premières donations, gages des donations considérables et l'on pourrait dire incalculables qui eurent lieu dans la suite, les aidèrent, les soutinrent et leur travail persévérant triompha des épreuves inséparables d'un établissement où tout était à créer puisque le sol lui-même restait à défricher.

L'une des premières pensées de Hugues de Macon fut la construction d'une église. Elle s'éleva sous la protection de la Vierge et l'invocation de saint Thomas l'apôtre. Simple, dans des dimensions restreintes, elle portait l'empreinte de la pauvreté de ceux qui devaient y passer leurs nuits à prier pour les riches et les puissants.

III.

Le moment était venu de donner une constitution aux abbayes issues de la Maison-mère de Cîteaux. De concert avec saint Bernard, Hugues de Macon et les dix autres abbés de l'Ordre réunis en 1119 dans une assemblée qui prit le nom de premier Chapitre général de Citeaux, l'abbé Etienne arrêta et fixa dans la grande *Charte de charité* les usages et les devoirs que pratiqueraient rigoureusement les monastères de la filiation de Cîteaux. La base des prescriptions nouvelles ne fut pas

(1) *Histoire de Saint-Bernard* par M. l'abbé Marie-Théodore Ratisbonne.

Digitized by Google

changée : ce fut toujours celle qui avait servi de fondement à la Règle de Saint-Benoît. Le Pape Calixte II l'approuva, et dans la suite ses successeurs la confirmèrent.

Les proportions qu'il nous est imposé de donner à cette Notice, le point de vue où nous nous sommes placé en l'écrivant excluent une analyse complète des nombreux articles qui forment la Règle de Cîteaux. Mais nous affirmons qu'elle est un chef-d'œuvre d'organisation. En parcourant ce vaste ensemble de prescriptions si judicieuses, si sagement coordonnées, où tout a été prévu avec une rare pénétration, on demeure étonné, confondu d'admiration. On se demande comment à une époque aussi reculée, quelques-uns diraient aussi barbare, comment au commencement du douzième siècle enfin, une constitution si forte a pu être conçue. Le lien, la hiérarchie, la discipline rien n'est omis : ce que la RÈGLE ne contient pas se trouve dans le livre des USAGES de Cîteaux. Les deux œuvres se complètent.

Malgré notre désir de ne pas trop donner de valeur aux détails, il est pourtant quelques points de cette constitution monastique que nous éprouverions du regret à ne pas indiquer au moins d'une manière sommaire. De courts extraits montreront l'esprit dans lequel elle fut écrite.

« L'abbé, y est-il dit, représente Jésus-Christ dans le monastère.— Il ne cachera pas les fautes, les péchés des coupables, mais il les punira aussitôt qu'ils seront commis. — Il devra au jour du jugement rendre compte des âmes de ses frères dont il a la garde.

» Quand quelque affaire grave se présentera, il convoquera la Communauté pour avoir l'avis de ses frères, puis ayant réfléchi à part soi, il fera ce qu'il jugera le plus utile. Mais qu'il ait toujours devant les yeux la crainte de Dieu et l'observance de la Règle! »

L'emploi du temps des moines est déterminé avec une telle précision, qu'aucun instant de leur vie ne saurait échapper à l'œil vigilant de la Règle. Elle les suit partout, même dans leur sommeil. Dans leur dortoir elle veut qu'il y ait de la lumière jusqu'au jour, qu'ils dorment vêtus et ceints de leur cordon jusqu'à l'heure de se lever pour prier.

Il est pourvu par la Règle à la gestion extérieure, à l'emploi des aliments. C'est l'officier du monastère, désigné sous le nom de cellerier, qui gère les biens sous les ordres de l'abbé, et c'est à lui spécialement qu'est confiée la distribution de la nourriture des moines.

Le renoncement personnel à toute propriété étant une des conditions fondamentales de la Règle, la possession collective seule est admise. De là cette prescription « les moines ne doivent rien avoir en

Digitized by Google

propre sans la permission de l'abbé : que tout soit commun à tous, comme l'a dit l'apôtre. »

La sollicitude des législateurs de Cîteaux ne se borne pas seulement à tracer avec inflexibilité des devoirs rigoureux; elle est bienveillante, pleine de douceur, pour l'enfance, pour la vieillesse, la maladie. Aussi est-il ordonné « que les malades seront soignés avant et sur toutes choses. — L'usage des bains leur sera permis chaque jour. — Rarement à ceux qui seront bien portants et aux jeunes gens. — L'usage de la viande est également accordé aux malades (1) ».

La quantité, la nature des aliments sont déterminées. Pour le repas de chaque jour à *Sexte* et à *None* deux plats suffisent. Mais si ce sont des fruits, des légumes verts, on pourra en ajouter un troisième. Une livre de pain, une émine de vin (équivalant à l'ancienne pinte de Paris) pour chaque jour. Cette dernière quantité sera invariable, sauf les cas extraordinaires, tels qu'une chaleur excessive, des travaux plus grands, plus pénibles exécutés par les moines, et encore faudra-t-il l'agrément du prieur pour avoir droit à ce supplément. L'abus du vin à ce qu'il paraît était le sujet d'un juste effroi pour les rédacteurs de la Règle de Cîteaux. En effet, à l'endroit où il est question de cette addition à l'émine, nous lisons « en ayant soin d'éviter l'ivrognerie, car il est écrit : *vinum omninò monachorum non esse.*

La vie contemplative qui n'est que la paresse déguisée et l'inutilité poétisée n'était pas le but de l'institution, il s'en faut bien. Les belles intelligences qui avaient voulu que leur œuvre devînt féconde pour ne pas mourir, comprirent que le travail devait être la première condition de l'existence des religieux appelés par eux à peupler les monastères. Et, c'est à ces vues si pleines de sens et d'avenir que la mise en culture d'une portion notable du sol national est devenue le premier titre de gloire des Ordres monastiques.

Dans le chapitre 48, où il est traité des travaux journaliers manuels, on voit qu'à partir de Pâques jusqu'aux Kalendes d'octobre, les moines sortiront le matin depuis *Prime* jusqu'à *Quarte*, travailleront à ce qui sera convenable. — Puis après indication du temps à consacrer à la lecture, au repas et au repos, il est dit qu'ils travailleront jusqu'au

(1) Il y avait pour les moines certaines saisons où la saignée leur était prescrite et hors desquelles cette opération ne pouvait avoir lieu, sauf le cas de maladie grave. Dans l'Ordre de Cîteaux elle se pratiquait quatre fois par an : en février, avril, septembre et vers la Saint-Jean. C'était l'abbé qui désignait, en Chapitre, les religieux auxquels le *minutor* devait tirer du sang.

(*Extrait du cartulaire de Saint-Père de Chartres par M. Guérard, de l'Institut*, chap. 66).

Digitized by Google

soir. Et, comme pour relever à leurs yeux de pareilles occupations manuelles, nous lisons : « si la pauvreté ou le besoin exige qu'ils récoltent eux-mêmes les produits de la terre, qu'ils n'en soient pas fâchés, car ils seront vraiment moines quand ils vivront du travail de leurs mains comme nos Pères et les Apôtres. »

L'hospitalité se plaçait au nombre des devoirs imposés aux monastères. A cette époque reculée, une pareille obligation était un grand bienfait. Car vainement alors on eût cherché un gîte, un abri quelconque au milieu de campagnes immenses, à peu près incultes et où de faibles et rares populations se montraient à peine. L'abbaye devint donc le lieu qui reçut le voyageur, qui lui offrait des aliments, un lit et quelquefois des vêtements. Un chapitre, le 53e, traite de la bonne réception à faire aux étrangers. La table de l'abbé devait être la leur et celle des pèlerins (1); et les jours où aucun voyageur ne s'était présenté, l'abbé, afin de ne jamais laisser se perdre l'esprit de communauté, était tenu d'admettre au moins deux moines à sa table.

La constitution qui n'avait rien voulu laisser d'incertain, mais soumettre, au contraire, toutes choses à une règle uniforme, déterminait les points où devaient être établis les monastères, et les conditions à observer dans leur construction. Nous lisons que « les abbayes ne seront fondées ni dans les villes ni dans les villages, mais dans les lieux éloignés du bruit des hommes. »

Indépendamment de ces prescriptions toujours observées, nous remarquons que, sauf de rares exceptions, les monastères se placèrent constamment dans les vallées, jamais, bien rarement sur des points élevés; tandis que les châteaux au moyen âge furent contruits sur des côteaux, sur la cîme des montagnes. Cette différence a une cause. Fuyant le monde, cherchant la solitude, et ayant pour mission de défricher, de cultiver le sol, les moines devaient préférer les vallées où règne le silence et où il est de raison de rencontrer la fertilité à la suite et comme prix du travail. Les possesseurs des châteaux forts étaient dans des conditions opposées. Leur richesse, leur moisson, c'étaient leurs vassaux; leur vocation, la guerre, les luttes fréquentes. Ils devaient donc choisir une habitation inaccessible à l'attaque, facile à défendre, dominant la plaine et d'où ils pouvaient fondre à l'improviste sur l'ennemi. Enfin, les serfs, qu'il était de leur intérêt de garder comme leur bien,

(1) Au moment de l'arrivée d'un étranger, le portier prévenait l'abbé ou le prieur en son absence. L'étranger était d'abord conduit à l'église où il faisait sa prière. Puis, on le ménait au logis des hôtes, en le présentant à l'hospitalier.

Digitized by Google

leur chose, ne venaient-ils pas se grouper autour des flancs du mont protégé par la tour féodale ?

Continuons. — « Le monastère sera construit (si faire se peut) de telle façon qu'il réunisse dans son enceinte toutes les choses nécessaires. Savoir l'eau, un moulin, un jardin, des ateliers pour divers métiers, afin d'éviter que les moines n'aillent au dehors. »

L'église ou l'oratoire devait être simple. « Les sculptures et les peintures en étaient exclues. Les vitraux uniquement de couleur blanche sans croix ni ornements. Il ne devait point être élevé de tours de pierres ni de bois pour les cloches qui fussent d'une hauteur immodérée, et par cela même en désaccord avec la simplicité de l'Ordre. » Nous aurons occasion, en décrivant plus tard l'église de Pontigny, de reconnaître que ces prescriptions ne furent point omises dans sa construction.

Tous les monastères de Cîteaux étaient sous l'invocation de la Vierge.

Les cérémonies religieuses occupent, on le conçoit, une grande place dans l'énorme volume in-folio où nous puisons ces divers extraits. Mais nous ne saurions leur donner ici une importance qu'elles ne réclament pas de notre sujet.

L'administration ou pour parler plus exactement, la manière dont on devait exploiter les biens, était l'objet de règlements qui méritent de fixer l'attention. On trouve un vif et docte intérêt à voir jusqu'à quel degré remarquable de précision les auteurs de la constitution de Cîteaux avaient su s'élever dans l'exécution de leur pensée organisatrice, embrassant les détails et jusqu'aux moindres faits inhérents au vaste ensemble de l'Institution. Parcourons cette constitution prévoyante. — Des granges ou métairies seront réparties sur le sol possédé par l'abbaye. Leur culture est confiée aux frères convers aidés par des valets de ferme. « Les animaux domestiques devront être propagés. Mais il est défendu d'avoir des animaux plus curieux qu'utiles. » — Les troupeaux de grand et de petit bétail pour pacager ne devaient pas s'éloigner à plus d'une journée des granges, lesquelles étaient séparées entre elles par une distance d'au moins deux lieues de Bourgogne.

Les biens du monastère ne pouvaient être accordés (affermés) à vie que du consentement du Chapitre général de l'Ordre. Il fallait l'agrément des anciens de l'abbaye avant de donner des terres à cultiver. L'intention formelle d'éviter aux religieux tout contact avec les gens du monde et les étrangers avaient conduit à défendre, tant aux moines qu'aux frères convers, d'habiter jamais les maisons que le monastère possédait dans les villes et villages.

Digitized by Google

L'entrée de l'abbaye était sévèrement interdite aux femmes. Nous 'ouverons, dans le cours de cette Notice, une preuve mémorable que ȝtte défense n'admettait aucune exception. Plus tard, lorsqu'on se ıpproche des temps de relâchement, lorsque la Règle constitutive de Ordre ne subsiste plus que dans l'in-folio qui la renferme, alors, les ;mmes loin d'être exclues, seront l'ornement et le charme du logis bbatial. Mais restons quelques instants encore sous le prestige du douième siècle, sous l'empire de la Règle pieuse et pleine d'austérité de ìteaux; promenons encore nos regards dans les vastes embranchenents de ce travail réglementaire; d'autres dispositions nous restent à onnaître : celles, par exemple, qui déterminaient les fonctions et la iérarchie.

Le chapitre relatif aux *officiers du monastère* comprend : le *prêtre emainier* (*hebdomadarius*); c'est celui qui commence toutes les cérémonies dans l'église, au Chapitre, etc., etc. — Le lecteur de semaine, e *semainier* pour les hôtes qui doit aider l'*hospitalier*. — L'abbé qui occupe la première place dans le chœur... punit, absout les frères dans le Chapitre, les élève et les abaisse. — Le prieur qui a la première place à gauche dans le chœur, appelle les moines au travail et les y conduit, etc.; il est l'exécuteur des ordres de l'abbé, il le supplée dans plusieurs de ses fonctions. — Le *sous-prieur*. — Le *maître des novices*. — Le sacristain chargé de l'entretien des objets nécessaires au culte. — Le *chantre* et les *sous-chantres* qui doivent diriger le chant des frères, etc., etc. — L'*infirmier*, le *cellerier* et son aide. Il peut parler à tous excepté aux moines et aux novices. A lui est dévolue la tâche de préparer certains mets et d'y mettre le sel. — Le *refectorarius* dispose les objets, les ustensiles du réfectoire. — Le moine *hospitalier*, chargé de présider à la réception des étrangers, de s'assurer des soins qu'on leur rend. Enfin le portier qui devait être un vieillard.

Les fonctions de l'abbé, ses devoirs, ses prérogatives, motivent quelques développements afin de se rendre un compte exact du pouvoir et de l'influence qu'il exerçait. Il devait être élu par la Communauté. Ce principe fut constamment respecté jusqu'à l'époque où nous verrons ce titre devenir une sinécure conférée par le Souverain à des abbés commendataires; abus qui contribua puissamment à dénaturer l'institution et à précipiter sa ruine. Comme évêque diocésain, celui d'Auxerre avait droit d'exiger le serment de fidélité de l'abbé de Pontigny. Hugues de Macon, l'avait prêté entre les mains de Humbault qui occupait le siége au moment de son installation.

Lorsqu'un monastère se trouvait sans abbé, le supérieur de la Maison-mère était chargé d'en désigner un provisoire. Le choix pouvait

Digitized by Google

s'étendre sur tous les religieux des autres monastères de l'Ordre. — L'abbé de la Maison-mère devait visiter chaque année les monastères auxquels elle avait donné naissance. Et les quatre premiers Pères de l'Ordre, c'est à dire, les abbés de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimon visitaient aussi annuellement la Maison-mère de Cîteaux. Ce devoir, cette prérogative étaient indépendants de la réunion pour la tenue du Chapitre général. Plus tard le même principe fut appliqué aux nombreuses Maisons ou abbayes qui sortirent de Pontigny, et que nous indiquerons dans le cours de cette Notice.

La répression était forte et sévère.

Le pouvoir disciplinaire de l'abbé était très étendu. Néanmoins, quand il se présentait des faits graves, qui appelaient un châtiment éclatant, il devait déférer au Chapitre général de l'Ordre. Il existait des cas pour lesquels les coupables étaient séparés de la Communauté. — Dépouillés de leur capuce. — Quelquefois même ils étaient excommuniés.

Au douzième siècle, la magie, la nécromancie faisaient essentiellement partie du code des crimes et des délits. Aussi voyons-nous, que les moines qui se mêlaient de sortilèges n'échappaient pas à des peines plus ou moins fortes. — Si le coupable était un abbé ou un prieur, on prononçait sa déposition; si c'était un moine ou un frère convers on le condamnait au pain et à l'eau, on le privait des sacrements pendant un an.

Un châtiment très sévère avait été réservé aux criminels; ils subissaient la réclusion dans une étroite prison toute leur vie (1). On entendait par criminels, les voleurs, les faussaires, les incendiaires et les homicides. C'était l'abbé qui prononçait la condamnation dans les différents cas qui viennent d'être indiqués. Quant à lui, s'il se rendait coupable du crime de faussaire, il était déposé.

Si, malgré notre désir de borner à une analyse très-sommaire la CONSTITUTION et les USAGES de Cîteaux, nous n'avons pas reculé devant certains développements, notre excuse, s'il en est besoin, se trouvera dans la nécessité. Nous devions faire comprendre comment l'abbaye de Pontigny était parvenue à ce haut degré de prospérité et de splendeur qu'elle atteignit durant les trois premiers siècles qui suivirent sa fondation, si modeste à l'origine.

(1) Dans chaque abbaye il existait des prisons solidement construites et d'où il était impossible de s'échapper.

Digitized by Google

IV.

lugues de Macon, malgré son amour pour ses frères, et sa répuınce à les quitter, avait dû se séparer d'eux pour aller occuper le e épiscopal d'Auxerre. Abbé de Pontigny pendant vingt-deux ans, zèle apostolique fut couronné d'un rare succès; dix monastères ablirent pendant la période de son occupation (1). Après sa mort glise le plaça au nombre des bienheureux. Plus tard, son corps fut porté à Pontigny et inhumé dans le sanctuaire.

.ouis-le-Gros sous le règne duquel avait eu lieu la fondation de bbaye, *défend à tous juges, prévôts et autres officiers de son royaume xiger aucun tribut des moines* de Pontigny. Ces immunités sont confires par son fils Louis VII et plus tard Philippe-Auguste les mainnt. En 1139 déjà l'archevêque de Sens et l'évêque de Troyes, laient un droit d'usage au monastère dans la forêt d'Othe. L'interıtion du Souverain Pontife se manifeste également en faveur de ntigny; et à cette date elle était toute puissante. Ainsi Innocent II nfirme dans une bulle adressée à l'abbé Guichard ce même droit ısage; il lui dit : *que personne ne réclame la dîme des champs que vous votre Communauté cultivez de vos propres mains, ni sur le bétail que us nourrissez ni sur tout autre travail que vous pourriez faire.*

A mesure que les donations se succèdent, nous retrouvons dans verses bulles le dénombrement des biens possédés par l'abbaye. Ce nt là comme les titres suprêmes des nouveaux propriétaires : du jour ı la Cour de Rome a enregistré les actes de cession, il y a comme ıe sorte de consécration définitive (2). A cette date reculée, le pouıir royal reste dans l'ombre, ou pour parler plus exactement, il est esque nominal, et même le peu de puissance qu'il a s'efface-t-il evant cette formidable juridiction des Papes. C'est dans leurs mains ıe se réunissent et que se pèsent souverainement, fatalement, tous s grands intérêts politiques et religieux.

(1) Ces filiations ou *filles* de Pontigny, car c'est ainsi qu'on les appelait, étaient :)uras, les Roches, Cadoüin, Dalon, Fontaine-Jean, Jouy, Saint-Sulpice, Quincy,)c-Dieu et Châlis. Voir à l'appendice sous la lettre *A* le tableau des monastères sus de Pontigny.

(2) Il existe une bulle d'Adrien IV, de 1156, qui cite parmi les biens de l'abbaye, s granges de Sainte-Porçaire, du Beugnon, de Crécy, de Chailley, de Burs, de illers, d'Aigremont, de Champtrouvé, de Fouchère et d'Egriselle. Dans cette ıême bulle Adrien confirme aussi au monastère la possession des plaines, des rés, des eaux dont il jouissait, etc., etc.

Digitized by Google

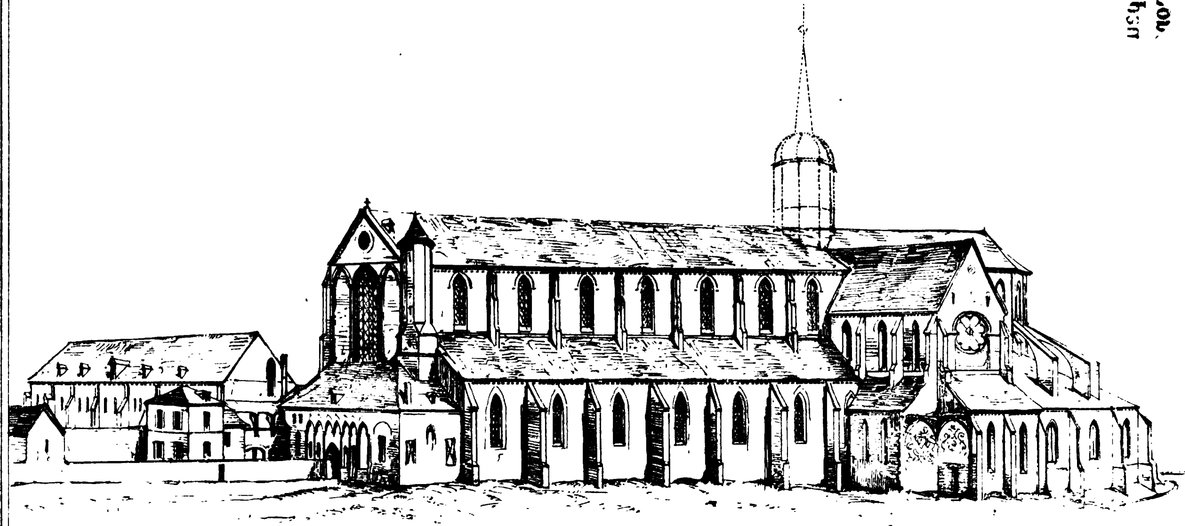
Parmi les bienfaiteurs de Pontigny se place au premier rang, Thibault-le-Grand, comte de Champagne, de Blois et de Chartres, père de la Reine Adèle ou Alix, femme de Louis VII. Déjà la petite église construite à l'époque de la fondation ne suffisait plus. Elle cessait d'être d'ailleurs en harmonie avec l'accroissement et l'importance de l'abbaye. Au modeste oratoire devait succéder une vaste basilique. Ce fut aux pieuses et magnifiques largesses du comte Thibault qu'on dut la nouvelle église. On place sa construction vers 1150. Nous acceptons cette date, en faisant remarquer toutefois que, si les premiers travaux commencèrent à cette époque, ils ne se terminèrent pas immédiatement, qu'ils exigèrent un certain nombre d'années. Deux motifs nous dictent cette observation. D'abord, les richesses, les revenus de Thibault, quoique considérables, n'étaient pas sans bornes; en outre, nous retrouvons dans le caractère de l'édifice des signes qui indiquent déjà les approches de la fin du douzième siècle.

L'aspect de l'église, lorsqu'on aperçoit sa face méridionale, c'est à dire en venant d'Auxerre, est loin de laisser deviner tout ce qu'a de noble et d'imposant son intérieur. L'impression est plus que médiocre. La vue d'une longue toiture que rien n'interrompt, cause une extrême surprise, et cette surprise devient de l'ennui. Une sorte de doute s'empare de l'esprit du voyageur; il se demande si ce qu'il a sous les yeux est bien réellement le monument dû aux libéralités du comte de Champagne, le lieu où reposèrent tant de grands, d'illustres personnages. Se rapprocher ce n'est point encore changer d'impression. Avançons pourtant sans nous décourager. Peut-être serons-nous payé de nos peines et reviendrons-nous de notre première opinion.

Déjà une partie du village de Pontigny est franchie. — A droite, se trouve l'entrée des cours de l'ancienne abbaye. — Saluons en passant les deux petits pavillons modernes, construits dans le milieu du dix-huitième siècle, que la démolition a, par distraction sans doute, laissés debout, lorsqu'elle jeta par terre la presque totalité des vastes et somptueux bâtiments qui composaient l'ensemble de l'abbaye. — Encore quelques pas et nous nous trouverons en face de l'église. Nous y sommes : arrêtons-nous.

Voici le portail; il est précédé d'un porche recouvert d'une toiture dont la disposition n'est pas heureuse (l'un des dessins joints à cette Notice indique sa forme) et bien que l'artiste, afin de laisser voir la base de la triple arcade de la partie supérieure du portail, ait placé un [illegible] plus bas ce toit malencontreux, il faut dire néanmoins qu'il rem[illegible]te assez haut pour recouvrir la moitié des arcades. En retran

Digitized by Google



Lith. Ed. Perriquet Auxerre.

Vue extérieure de l'Eglise de Pontigny, Côté du Sud.

L'Ancien clocher est indiqué par des lignes ponctuées.

Digitized by Google

chant par la pensée cette désagréable toiture, puisqu'on ne peut la retrancher autrement, le portail est, dans sa simplicité, d'un effet satisfaisant. La division ternaire est celle qui y règne. Au centre du fronton, plus large que haut, on remarque un cercle à jour. C'est là qu'on a placé les cloches, depuis que l'église est devenue celle de la commune de Pontigny. Jusqu'en 1793, la sonnerie se trouvait établie dans un clocher qui s'élevait au point central des transseps. De la toiture à son sommet extrême la hauteur de ce clocher n'était pas moindre de vingt mètres. Indépendamment de son utilité quotidienne, cette construction avait le mérite de caractériser majestueusement et de dégager l'édifice. L'angle supérieur du fronton est surmonté d'une croix de pierre. Faisons observer que la même corniche qui règne sous le toit, autour de l'église, se retrouve à Vézelay et à St.-Michel de Tonnerre.

La porte, qui s'ouvre sous le portail et donne dans l'église (dès qu'on a traversé le porche), est recouverte de ferrures d'un prix inestimable, car elles sont contemporaines de l'édifice. Ces ferrures figurent des enroulements et sont fort remarquables. Après avoir descendu cinq marches, on passe sous la tribune des orgues et on arrive à la nef. Ici tout est digne, noble, imposant. La Règle de Cîtaux sans doute n'a point été méconnue ; mais la simplicité, la pureté des lignes, la gravité du style architectural ont produit du grand, du beau, du solennel dans leur rencontre. L'ogive s'allie au plein ceintre roman; c'est le style ogival primitif, l'arc en tiers point. Dans cette construction on ne retrouve aucun de ces ornements si variés et quelquefois plus que grotesques employés dans le siècle précédent, de même qu'on n'aperçoit pas ces décorations qui furent prodiguées jusqu'à l'excès dans les cathédrales vers le milieu et la fin du treizième siècle, époque où la statuaire prit déjà une part si considérable dans l'ornementation des édifices religieux.

L'église de Pontigny devint un monument modèle, le type de celles qui furent bâties à la même époque dans les lieux environnants. Ce désir d'imitation, cet enthousiasme qui conduisit à essayer de reproduire autant que possible, une construction aussi vaste que bien entendue se trouve expliqué et n'a pas besoin d'être justifié si on se rappelle que jusque là le style roman, original mais rustique, mais grossier était exclusivement adopté pour les églises de campagne.

Voici les vastes dimensions de l'édifice. Sa longueur est de 108 mètres, sa largeur de 22 mètres y compris les latéraux, et à la croisée elle n'est pas moindre de 50 mètres. On voit que les transsepts sont

Digitized by Google

extrêmement développés. La hauteur des voûtes atteint 21 mètres. Le chœur occupe un espace beaucoup plus considérable que dans les cathédrales ou les églises paroissiales. La destination de l'édifice, bâti pour un monastère rend compte de cette différence (1).

L'ornementation des colonnes est la même pour toute l'église : base simple reposant sur un dé carré ; les chapiteaux sont de forme conique à feuille d'eau dans la nef et les transseps, et à crosse dans le chœur.

Ce qui mérite d'être remarqué, ce sont les huit colonnes monolithes qui entourent le sanctuaire : leur fût est bien réellement d'une seule pierre. Les fenêtres sont simples, étroites, point de meneaux pour en former les divisions, mais seulement des armatures en fer représentant d'immenses fleurs de lys ou de grandes croix. Les verres sont blancs selon l'une des prescriptions de l'Ordre de Cîteaux. La nef n'a point de chapelles latérales; mais on en compte vingt-quatre derrière le chœur et le sanctuaire. L'édifice primitivement était couvert en plomb.

Le chœur est orné de stalles admirables sur le travail desquelles nous reviendrons lorsque nous toucherons à l'époque où elles furent établies, et nous comprendrons dans cette mention indispensable les orgues et quelques tableaux qui constituent autant de décorations, toutes bien postérieures à la construction de l'église, ainsi que le grand autel du sanctuaire qui est en marbre royal et dont le devant est formé d'un seul morceau. Un peu plus loin, au fond, en se rapprochant de l'abside, au-dessus d'un autel se trouve la châsse qui contient le corps de saint Edme. Ce n'est pas la châsse primitive, car les restes du pieux archevêque de Cantorbéry ont subi plusieurs translations que nous aurons occasion de raconter.

Cette admirable église, due à la munificence du comte de Champagne, semble être d'un seul jet : mérite rare, presque exceptionnel. Trop fréquemment, soit par suite du temps qu'a pris l'achèvement des cathédrales, soit que plus tard, le goût nouveau ait prétendu corriger le goût ancien, la confusion des styles éclate dans le même édifice.

(1) Voici, quant aux dimensions, des points de comparaison entre les quatre églises principales du département de l'Yonne.

	Longueur intérieure dans œuvre.		Largeur de la croisée.		Hauteur des voûtes.	
Eglise de Pontigny	108 m.	» c.	50 m.	» c.	21 m.	» c.
Cathédrale d'Auxerre	100	»	40	»	33	33
Cathédrale de Sens	117	33	38	»	30	»
Eglise de Vézelay	125	»	23	33	22	»

Digitized by Google

On attribue aussi, et avec certitude, au comte Thibault, des construcons fort importantes. Par ses soins s'élevèrent une partie des murs enceinte qu'on voit encore aujourd'hui et qui renfermaient tous les itiments et les dépendances immédiates de l'abbaye. Cette clôture mprend une étendue réprésentant 21 hectares. On dut au comte de hampagne le logis abbatial, le noviciat, le réfectoire, l'infirmerie, logis des hôtes où l'on recevait les étrangers. Il faut encore ajouter la part qui lui revient, un chapitre, un parloir, des cloîtres, un iste dortoir ayant 32 mèt. 33 cent. de longueur sur 4 mèt. de largeur. nfin, un palais pour le loger lui et sa suite fut construit par ses ores à l'entrée de l'abbaye près du grand chemin qu'a remplacé la oute actuelle. Il obéit à un sentiment d'incontestable piété en élevant ne habitation voisine qui pût lui permettre de visiter le monastère u'il venait pour ainsi dire de créer de nouveau.

Les enfants du comte Thibault suivirent son exemple.

Son petit fils, Henri II, par une charte de 1190 donna à l'abbaye, vant d'aller prendre possession du royaume de Jérusalem auquel il tait appelé par les droits de sa femme Isabelle, 10 livres de rente à rendre sur les foires de Troyes, et il autorisa les moines à faire conuire dans cette ville, en franchise, jusqu'à concurrence de 200 muids le vin.

En contribuant par ses immenses largesses à doter Pontigny d'un emple qui répondît dignement à la pensée de haute piété qui l'ani. nait, Thibault attira de nouveaux bienfaits sur le monastère. Ce n'est as seulement le désir de racheter des fautes graves, celui de se rendre e ciel favorable, lorsqu'on partait pour la terre sainte, qui attiraient es donations sur les maisons religieuses, une espérance de plus vint nspirer de nouvelles libéralités : nous voulons parler du besoin qui e manifestait partout de mériter le privilége d'être inhumé dans les glises des monastères, et d'obtenir des moines des prières plus effiaces pour le salut de ceux dont les dépouilles s'y trouvaient déposées. Parmi plus de trois cents donations faites à Pontigny, il serait facile d'en iter un grand nombre qui n'eurent pour motif, pour condition que e vœu de reposer dans un lieu où la prière était, pour ainsi dire, non interrompue. Mais cette sépulture acquit un nouveau prix, fut l'objet l'une ambition bien autrement grande, quand le chœur de Pontigny eût reçu les dépouilles de plusieurs personnages illustres. Remarquons que c'est vers le milieu du quatorzième siècle que cessa à peu près l'usage d'enterrer des personnes étrangères dans les églises des monastères, et que c'est à cette date également que s'arrêtent, en général, les donations que reçut l'abbaye dont nous esquissons l'histoire.

Digitized by Google

V.

Nous devons nous arrêter à l'un des faits qui contribuèrent le plus peut-être à consolider la renommée de Pontigny. Ici le cadre s'élargit et le monastère fondé sur les rives du Serain se trouve mêlé aux fastes de l'Angleterre. Pontigny offre successivement un asile aux trois Prélats les plus illustres qui s'assirent sur le siége de Cantorbéry.

Un homme appelé à exercer un immense pouvoir, destiné à être élevé à la première, à la plus haute dignité qui existât alors dans sa patrie, à balancer même l'autorité royale, à inscrire enfin son nom sur de nombreuses pages des annales de l'Angleterre, avait vu le jour à Londres vers la fin de l'année 1119. Quelque chose de mystérieux ou tout au moins de romanesque se rattachait à sa naissance. Son père, Gilbert Becket, poussé par l'esprit du temps, avait entrepris un pèlerinage à Jérusalem. Dans une des mille luttes dont les résultats étaient sans cesse balancés, il devint le prisonnier de l'un des chefs de l'armée des Sarrasins. Mais bientôt, grâce à la tendre affection qu'il sut inspirer à la fille de l'homme qui était devenu son maître, son esclavage s'adoucit. Ce sentiment grandit, il ne tarda pas à prendre le caractère d'une passion irrésistible. Celle qui l'aimait d'un amour si profond, ne songea plus qu'à briser ses chaînes, à fuir avec lui, à partager sa destinée. Après diverses tentatives le succès répondit enfin aux efforts de la jeune musulmane; elle s'échappa avec son amant et le suivit en Angleterre. De retour à Londres, Gilbert Becket voulut l'épouser : des évêques furent consultés, car le cas était grave. Enfin, elle reçut d'abord le baptême avec le nom de Mathilde et devint la femme de Gilbert. C'est de cette union qu'est né Thomas Becket. Son père avait été shériff de la ville de Londres.

L'intelligence de Thomas était vive. On le confia dans son enfance aux chanoines de Merton, et ses études furent continuées à l'école métropolitaine d'Oxford, puis achevées à l'Université de Paris, où l'on accourait alors de tous les points du monde pour puiser l'instruction forte, élevée, universelle. A la mort de son père, Thomas, admis dans la famille de Théobald, archevêque de Cantorbéry, qui devint bientôt son protecteur, quitta avec son assentiment l'Angleterre afin de se fortifier par de nouvelles études dans la connaissance des lois civiles et canoniques. Le docteur Lingard nous apprend qu'il assista aux leçons de Gratien, à Bologne, et d'un autre célèbre professeur, à Auxerre. De retour en Angleterre, sa science, sa capacité lui valurent l'archidiaconat de Cantorbéry, la plus importante dignité de l'église

Digitized by Google

V.P

Victor Petit. Lith. Perriquet Auxerre

Vue du Sanctuaire prise du point 3 du plan.

Digitized by Google



Digitized by Google

de son pays, après les évêchés et les abbayes qui donnaient le rang de barons à leurs possesseurs. Il devint bientôt le conseil, l'ami, le favori de Théobald, archevêque de Cantorbéry et Primat du royaume. Son influence sur Théobald fut constamment exercée dans l'intérêt de Mathilde, mère du prince qui devint Henri II ; et l'attachement inébranlable du Primat à la cause de l'impératrice a surtout été attribué à Thomas Becket. Cette circonstance devait prévenir favorablement le nouveau Souverain. Aussi Henri II n'hésita pas à le nommer Chancelier (1).

Le pouvoir de Becket devint immense, et son crédit s'augmenta encore de l'amitié intime du Roi qui, sans s'arrêter aux distinctions éclatantes déjà accordées, donna à son favori le gouvernement de la Tour de Londres, la garde du château de Berckhamstead, l'honneur de Eye (c'est-à-dire de relever immédiatement du Roi), avec les services de cent-quarante chevaliers. Il fut aussi nommé prévôt de Beverley et doyen d'Hastings. Sa magnificence était celle d'un Prince souverain : table splendide ouverte à tous ceux que leurs affaires appelaient à la Cour, représentation empreinte de noblesse, meubles somptueux, loisirs remplis par le jeu, la chasse et l'équitation, car Thomas Becket excellait dans tous les exercices du corps. Il n'était pas seulement grand par le faste, il l'était aussi par la générosité. Ses largesses, ses aumônes, répondaient à sa haute fortune. Enfin, dit un historien, il s'arrogea la préséance sur tous les barons laïques, et l'on comptait parmi ses vassaux, des milliers de chevaliers, qui lui avaient spontanément rendu hommage, sous la seule réserve de fidélité envers le souverain.

La splendeur, l'éclat, le prestige qui environnaient son ministre, loin de blesser Henri, était pour lui une cause de satisfaction ; il en jouissait, et son orgueil se trouvait même flatté des honneurs rendus à l'homme qu'il avait élevé si haut, à celui avec lequel il vivait dans la plus entière familiarité. Les talents et les services de Thomas Becket justifiaient une telle faveur. Les historiens, les biographes, quoique d'opinion différente sur l'appréciation des actes du Chancelier, n'hésitent point, et cette unanimité mérite d'être constatée, à lui faire honneur des mesures qui illustrèrent les commencements du règne de Henri II. Les négociations les plus difficiles lui furent confiées. Son ambassade auprès de Louis-le-Jeune est restée célèbre. Par son habi-

(1) Le Chancelier, en vertu de sa charge, était garde des sceaux du Roi, signait ses dons et concessions, avait la tutelle des baronnies et des évêchés vacants ; le droit de siéger dans le conseil sans y être appelé, etc., etc.

Digitized by Google

leté, il prévint une rupture entre les deux Souverains, et le mariage du fils de Henri avec la plus jeune des filles du Roi de France, fut résolu comme un gage de paix et d'alliance entre les deux princes.

La relation de la pompe que déploya Thomas Becket en France, à l'occasion de cette ambassade, et l'impression qu'elle produisit sur les populations nous a été conservée. Voici quelle était sa manière de voyager. « Quand il entrait dans une ville, le cortège s'ouvrait par deux cent cinquante jeunes gens chantant des airs nationaux; ensuite venaient ses chiens accouplés. Ils étaient suivis de huit chariots traînés par cinq chevaux et menés par cinq cochers en habit neuf. Chaque chariot était couvert de peaux, et protégé par deux gardes et par un gros chien, tantôt enchaîné, tantôt en liberté. Deux de ces chariots étaient chargés de tonneaux d'ale (bière), pour distribuer à la populace; un autre portait tous les objets nécessaires à la chapelle du Chancelier, un autre encore le mobilier de sa chambre à coucher, un troisième celui de sa cuisine, un quatrième portait sa vaisselle d'argent et sa garde-robe; les deux autres étaient destinés à ses suivants. Après eux, venaient douze chevaux de somme, sur chacun desquels était un singe, avec un valet (groom) derrière, sur ses genoux; paraissaient ensuite les écuyers, portant les boucliers et conduisant les chevaux de bataille de leurs chevaliers; puis encore d'autres écuyers, des enfants de gentilshommes, des fauconniers, les officiers de la maison, les chevaliers et les ecclésiastiques, deux à deux et à cheval, et, le dernier de tous enfin, arrivait le Chancelier lui-même, conversant avec quelques amis. Comme il passait, on entendait les habitants du pays s'écrier « *Quel homme doit être le Roi d'Angleterre, quand son Chancelier voyage en un tel équipage* (1)! »

(1) La question était fort naturelle. Mais les faits y répondaient d'une manière bien pénible pour la France, car alors le Vassal l'emportait de beaucoup sur la puissance du Suzerain. En effet, par la mort de son père, indépendamment du royaume d'Angleterre, Henri II venait d'hériter de la Touraine et de l'Anjou; du droit de sa mère Mathilde, il possédait le Maine et la Normandie; et en épousant Eléonore de Guyenne que Louis-le-Jeune avait si impolitiquement répudiée, malgré l'opposition de l'abbé Suger, à cause de quelques légèretés commises par elle en Syrie pendant la croisade prêchée par Saint-Bernard (on la soupçonnait d'avoir un peu trop aimé le prince d'Antioche, et encore un jeune Musulman du nom de Saladin); par son mariage, disons-nous avec Eléonore, Henri avait acquis les sept provinces du Poitou, de Saintonge, d'Auvergne, du Périgord, du Limousin, de l'Angoumois et de la Guyenne. C'était le tiers de la France; puisque la presque totalité de la côte occidentale, à partir des frontières de Picardie, jusqu'aux montagnes de la Navarre, reconnaissait l'autorité du Roi d'Angleterre.

Digitized by Google

L'harmonie un moment rétablie entre les Rois de France et d'Angleterre, ne tarda pas à être troublée. Les paix qui intervenaient alors n'étaient, à vrai dire, que des trèves. Trop de points litigieux existaient d'une manière permanente entre le Suzerain et le Vassal, pour qu'à de courts intervalles de nouveaux dissentiments ne vinssent pas éclater.

Si Becket s'était montré négociateur habile, il sut aussi, dans l'occasion, faire preuve d'un brillant courage. Au milieu d'une armée nombreuse, nul ne se distingua autant que le Chancelier. Dans un temps où des évêques, des légats se mêlaient aux combats, il pensait qu'il lui était permis, à lui simple diacre, d'y prendre une part active. Aussi, Thomas Becket qui avait levé à ses frais un corps de sept cents chevaliers, ne craignait-il pas de marcher à leur tête, et de payer bravement de sa personne. C'est ainsi que Cahors fut pris, et que sans doute, si Henri n'eût été arrêté par un reste de déférence pour son Suzerain, il se serait rendu maître de Toulouse, et de Louis VII lui-même qui venait de s'y enfermer. La guerre continuait : Thomas Becket dirigea personnellement l'attaque contre trois châteaux près de Cahors, regardés comme inexpugnables et dont il s'empara; comme prouesse, il joûta contre un chevalier français, et ramena le cheval du vaincu pour attester sa victoire. Enfin la carrière militaire du Chancelier se termina par un dernier service rendu à son Roi : il reparut en Normandie, conduisant douze cents chevaliers et quatre mille hommes de cavalerie levés et entretenus à ses frais; corps important à cette époque, et qui entraînait des dépenses fort considérables. Le secrétaire et le biographe de Thomas Becket, Fitz-Stephen, nous apprend que chaque chevalier recevait trois schellings par jour, pendant six semaines, et était nourri à la table du Chancelier.

VI.

Cependant, le titulaire de l'archevêché de Cantorbéry, Théobald, succomba sous le poids de l'âge et des infirmités. Sa mort, arrivée le 18 avril 1161, laissait à la disposition du Roi la plus haute dignité de l'église d'Angleterre. Déjà les courtisans voyaient dans le Chancelier, et osaient le lui dire, l'heureux successeur du Primat défunt. Thomas Becket reçut avec une sorte d'embarras et d'une manière ambiguë ces compliments empressés. Il alla même jusqu'à dire qu'il connaissait quatre pauvres prêtres qui avaient plus de droits que lui à cette dignité. Henri laissa s'écouler treize mois avant de faire connaître ses intentions; c'est au bout de ce temps seulement qu'il envoya chercher à Falaise, le Chancelier, lui enjoignit de se préparer à partir pour

Digitized by Google

l'Angleterre, en lui annonçant que, sous peu de jours, il serait archevêque de Cantorbéry. On veut que Becket, après avoir promené un regard ironique sur ses vêtements, ait répondu qu'il n'avait pas trop l'apparence d'un archevêque. Lingard va plus loin, il affirme qu'il se défendit d'accepter cette dignité, suppliant le Roi de ne pas la lui conférer, parce qu'il lui deviendrait impossible de concilier les obligations de cette nouvelle charge avec ses devoirs actuels, source des faveurs et des bienfaits de son maître.

Becket était-il bien sincère dans son refus ? La question a été diversement résolue par les historiens. Toutefois, il est permis d'admettre sans le croire excessivement désintéressé, qu'il se trouvait satisfait de l'immense puissance dont il jouissait déjà. Henri II persista dans sa résolution; il s'abusa sur le caractère du Chancelier; il supposa que Becket, dont le dévouement jusque-là avait été sans bornes, resterait le même après sa promotion au siége de Cantorbéry. Qu'ainsi, dit Hume, *l'intention où il était de retrancher ou du moins de resserrer dans leurs anciennes limites les priviléges ecclésiastiques*, ne rencontrerait pas d'obstacles dans le nouveau Primat. Le légat Henri de Pise, ayant joint ses instances à celles du Roi, Thomas Becket se résigna enfin à accepter la dignité qui allait le rendre le personnage le plus éminent de l'Etat. Réunis dans la chapelle royale de Westminster, les Prélats et une députation des moines de Cantorbéry, l'élurent à l'unanimité. Le prince Henri, en l'absence de son père retenu en Normandie, donna l'assentiment royal. Becket fut immédiatement ordonné prêtre par l'évêque de Rochester et le jour suivant consacré par Henri de Winchester. Les historiens ne sauraient taire que le désir d'être agréable au Souverain n'ait aidé à l'élection de Becket. Tous, il est vrai, déclarent qu'elle fut régulière.

La pompe la plus éclatante et la présence des personnages les plus considérables du royaume signalèrent la cérémonie du sacre du nouvel archevêque. Ce concert unanime d'empressements et de félicitations fut à peine troublé par une voix discordante, celle de Gilbert Foliot, évêque d'Oxford, prélat aux mœurs rigides, et qui possédait la science canonique au plus haut degré. Il osa dire que le Roi venait de faire un miracle éclatant en transformant un soldat en prêtre et un laïque en archevêque. Le mot était vif autant que sensé, sans doute, mais il eût eu plus de portée si le dépit, l'ambition trompée ne l'eut inspiré au si rigide et si savant évêque d'Oxford.

La première partie de la vie de Thomas Becket est désormais close irrévocablement : il semble qu'elle soit séparée de la seconde par un mur infranchissable. Le passé et le présent auront deux faces, nous ne

Digitized by Google

dirons pas différentes, le mot resterait faible et sans signification, car elles offrirent un contraste absolu, mais ennemies. Il va s'opérer un changement à vue. Le nouvel archevêque a pris au sérieux tous ses devoirs de prêtre et de Primat d'Angleterre. Il abjure aussitôt une vaine pompe, le faste personnel; plus de meute, les levriers sont éloignés, les chasses se taisent, les dîners d'apparat deviennent de longs jeûnes; à d'autres que lui les armures, le casque et l'épée. Au jeu, aux divertissements mondains succédèrent la prière, les lectures pieuses, les fortes études canoniques. Il se retrempe dans la solitude. Ses richesses, plus nombreuses que jamais, ne seront plus employées à satisfaire des goûts sensuels. La société lui inspire des craintes, de l'effroi. Il se sépare de cette foule de chevaliers, de gentilshommes naguère ses courtisans, ses commensaux de chaque jour : autre trésor qu'il se retranche, autre luxe qu'il coupe au vif; car, on le sait, à cette époque reculée cette foule bruyante et dorée était la marque distinctive d'une existence toute royale. Ses revenus s'écoulent en aumônes, en charités infinies, et il ne conservera de sa représentation passée, que ce que sa dignité et les bienséances exigent. Enfin, il s'imposera des *règles journalières de mortifications secrètes*.

Ce n'est point encore assez; il lui reste des scrupules. Cette haute place de Chancelier le gêne, l'inquiète, elle lui fait souci, il la trouve difficilement conciliable avec ses nouvelles et austères fonctions et il la résigne entre les mains du Roi. D'abord, Henri II ne fut personnellement qu'étonné d'une pareille abnégation. Mais la conduite de son ancien ministre, de son favori parut étrange aux autres : on y vit les signes d'une ambition sans limites, un calcul pour capter les suffrages de la multitude, enfin un moyen de conquérir plus sûrement dans la suite un pouvoir qui effaçât celui du Roi. Les bons amis de Cour firent le reste et achevèrent d'éteindre dans le cœur du Souverain l'attachement qu'il avait conservé jusque là pour Thomas Becket. Henri était défiant, passionné, irritable, il en vint à s'effrayer même de ces talents et de cet esprit de résolution qu'il avait tant loués et récompensés dans son ancien Chancelier. A partir de ce moment, il lui voua autant de haine qu'il lui avait porté jadis d'affection.

Ces changements opérés dans le caractère de Becket et dans celui de Henri, il était aisé de prévoir que le combat ne tarderait pas à s'engager entre l'ancien favori et le maître. Les nombreux écrivains qui ont retracé cette époque, ne s'accordent pas sur toutes les causes de la rupture. Un point du moins est resté incontestable : c'est que le motif déterminant, capital du débat, fut un dissentiment profond sur

Digitized by Google

la juridiction des Cours ecclésiastiques (1). Nous ne pouvons ni ne voulons entrer dans de grands développements, car ce serait presque risquer de faire un cours de théologie, s'exposer à analyser les canons, à faire intervenir les noms de Théodose, de Constantin, de Charlemagne et de bien d'autres encore. Contentons-nous de préciser, le plus brièvement possible, la cause première de cette lutte qui se termina d'une manière si déplorable.

La première attaque porta sur le point le plus vulnérable : la juridiction criminelle.

Les canons ayant exclu les ecclésiastiques des jugements de sang, il en résultait que les peines les plus rigoureuses qu'elles pussent infliger étaient la flagellation, l'amende, l'emprisonnement et la dégradation. On prétendit et avec toute raison, que de tels châtiments étaient insuffisants pour réprimer les délits plus graves, et que le résultat de cette faiblesse dans la pénalité était d'encourager les désordres en ménageant une sorte d'impunité aux coupables. Les conséquences de cet état de choses allaient plus loin encore, tout individu tonsuré, qu'il eût ou non reçu dans la suite les ordres sacrés, pouvant réclamer les priviléges cléricaux. Il devait donc arriver dans ces temps de violence où le clergé comptait beaucoup de criminels, que les coupables demeurassent impunis ou qu'ils ne fussent condamnés qu'à des peines inefficaces et sans proportion avec les crimes commis.

Le parti opposé à l'archevêque, le Roi et les barons soutenaient dans l'intérêt de leurs prétentions que plus de cent homicides, dans le cours des dix années précédentes, pouvaient être reprochés à des ecclésiastiques. Ce nombre a été contesté, mais il demeure avéré qu'il s'écartait assez peu de la vérité. La querelle ne tarda pas à devenir ar-

(1) Sous les Anglo-Saxons la limite des juridictions (civiles et ecclésiastiques) était restée confuse et indéterminée. Mais après la conquête des Normands, les deux juridictions furent entièrement séparées par le nouveau Souverain. Dans chaque diocèse, des Cours *chrétiennes*, c'est à dire des tribunaux composés d'évêques et d'archidiacres furent établies sur le modèle et avec toute l'autorité des Cours similaires constituées dans les autres parties de l'Eglise d'Occident.— L'origine des Cours ecclésiastiques remontait aux temps primitifs du Christianisme. Elles avaient, en quelque sorte, pris naissance, comme l'a dit un savant Prélat dans « cette exhortation faite aux premiers hommes qui professèrent cette religion de soumettre leurs différends à l'autorité paternelle des évêques. » On comprend donc comment, plus tard, le clergé ait voulu tout au moins conserver le droit de juger ses membres et les soustraire ainsi aux tribunaux civils. Tant qu'il est resté un corps à part dans l'Etat, sa prétention a pu triompher; mais du jour aussi où ses membres n'ont plus eu que le caractère de citoyens sans priviléges spéciaux, cette immunité, cette exception devait disparaître.

Digitized by Google

dente et passionnée. L'intérêt qu'avait d'ailleurs chacun des deux partis à faire prévaloir sa juridiction était manifeste; car l'un et l'autre, il faut le dire, étaient dans l'usage de s'attribuer une part considérable sur les amendes et les confiscations prononcées dans leurs Cours respectives.

Bientôt Henri plus irrité que jamais imagina de transporter la lutte sur un autre terrain, en posant une question captieuse. Il demanda aux évêques s'ils consentaient à jurer *d'observer les anciennes coutumes du royaume*? Mais quelles étaient ces coutumes ? Elles ne se trouvaient pas même indiquées. L'archevêque voulant éviter un piége, déclara qu'il les observerait *sauf les priviléges de son Ordre*. La même réponse fut faite par tous les évêques à l'exception d'un seul, celui de Chisester. Le Roi furieux de cette tendance universelle à lui résister envoya le lendemain au Primat un ordre qui le privait de l'honneur d'Eye et lui enlevait le château de Berckhamstead. Si les évêques paraissaient unanimes sur le danger de prêter un serment qui renfermait la ruine non pas d'une mais de toutes les immunités de l'Eglise, ils pensaient aussi que la prudence commandait quelques tempéraments. Becket rejeta d'abord bien loin ces idées de modération. Cependant, on le persuada que Henri se contenterait du seul honneur de la victoire et n'en abuserait pas. Le Primat céda, se rendit à Woodstock, et là retira ces expressions fatales, *sauf les priviléges de son Ordre*, qu'il avait la première fois ajoutées à son serment. Aussitôt après il est gracieusement accueilli par le Roi et l'on convient que pour achever de lever d'autres difficultés nées du même conflit et non encore résolues on convoquera un grand concile à Clarendon.

Dans la première séance de ce concile qui devait apaiser et pacifier, tout changea de face. A cette réunion qui eut lieu le 25 janvier 1164, les paroles cessent d'être gracieuses, les ménagements disparaissent; et quand d'un ton irrité Henri II réclama la prestation du serment promis, Thomas Becket déclare qu'il entend réserver la clause exceptionnelle. La colère du Roi devint alors redoutable; il accusa, il récrimina avec énergie, il menaça le Primat de l'exil et de la mort. A un signe de sa main, la porte de l'appartement voisin s'ouvre, et des chevaliers nombreux sont là, l'épée nue, témoignant par leur attitude que le Souverain veut être obéi. La conjoncture était grave et pressante. Becket sans abandonner son opinion cède pour prévenir le massacre des évêques, et, il *s'engage sur la parole de vérité à observer les coutumes*, *tout en demandant que le Roi veuille bien l'informer en quoi elles consistent*. Mais elles étaient si mal définies, si peu connues ces *coutumes* qu'il fallut, ainsi qu'on devait s'y attendre, créer un comité de recherches afin de

Digitized by Google

les formuler. Toutefois dès le lendemain, si elles n'avaient pas été retrouvées, elles furent censées apparaître dans les seize constitutions dites de Clarendon, dont trois copies furent faites, et signées par le Roi, les Prélats et tente-sept barons. Henri somma les évêques d'y apposer leurs sceaux, ce qu'il ne purent refuser. Quant au Primat, il répondit *qu'ayant exécute tout ce qu'il avait promis*, *il ne ferait rien de plus.*

On a blâmé la conduite tenue par Thomas Becket dans cette circonstance. Mais, si l'on aperçoit des tergiversations dans ses résolutions, on doit penser qu'il n'y eut pas du moins de duplicité. Il céda parce qu'il ne voulut pas que sa persistance devînt le signal du massacre des évêques. Et ce qui prouve que cette interprétation ne s'écarte point de la vérité, qu'elle n'est qu'une saine appréciation des intentions du Primat, c'est qu'à peine de retour à Cantorbéry, il fut assailli de scrupules, c'est qu'il condamna avec amertume sa dernière faiblesse, et qu'en proie aux remords, au désespoir qu'elle lui causa, il alla même jusqu'à s'interdire les fonctions sacrées qu'il exerçait, se regardant comme indigne de les continuer ; puis il soumit au Pape Alexandre III, le récit fidèle de ce qui s'était passé, et sollicita son absolution.

Dès ce moment disparut tout espoir de rapprochement entre Henri et l'Archevêque. Le mécontentement du Roi s'accrut encore lorsqu'il vit que le Souverain pontife loin de blâmer le Primat épousait ouvertement ses principes. Cette solidarité l'exaspéra. La ruine de Becket devint l'unique pensée du Roi. On laissa de côté la question des *coutumes* pour porter de plus rudes coups à l'archevêque qui fut cité à comparaître dans un grand concile réuni le 13 octobre 1164 à Northampton. Toujours fort de son droit, Becket s'y rendit. Le refus du Roi de recevoir le baiser de paix lui fit comprendre l'étendue du danger qu'il allait courir. Il ne se trompait pas : Henri remplit le rôle d'accusateur, il lui reprocha d'avoir commis des actes de mépris contre le Souverain dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Vainement Becket chercha-t-il à s'excuser : le Roi s'ecria qu'il serait vengé, et, la Cour dévouée et complaisante ne demandait pas davantage pour se prononcer. Elle condamna Becket à être à *la merci du Roi*, ce qui signifiait que tous ses biens, meubles et immeubles allaient être confisqués, peine qui, selon l'usage, se convertissait en une amende. L'amende infligée à Becket fut fixée à 500 livres sterlings. Cependant tout en affectant de lui appliquer la loi, on la viola en lui. Car cette amende qui remplaçait la confiscation, déterminée pour chacun des comtés, ne s'élevait pour celui de Kent qu'à 40 schellings, et c'était dès lors cette somme qu'on devait lui faire payer. Enfin, ce qui mérite ici attention, dans aucun comté elle n'atteignait les 500 livres sterlings. Le lendemain aggrava-

Digitized by Google

tion de peine pour une faute déjà expiée. Le Roi — toujours le Roi! ordonne que Becket restituera les 300 livres qu'il a reçues lorsqu'il était gouverneur d'Eye et de Berckhamstead. Trop fier pour descendre à des questions d'argent, l'ancien Chancelier répondit qu'il paierait les 300 livres quoique cependant il eût consacré des sommes considérables à réparer ces deux châteaux.

La vengeance du Roi ne s'arrête pas encore. Becket remboursera les 500 livres que le Roi lui a fait compter lorsqu'il était sous les murs de Toulouse. Si l'ancien Chancelier objecte avec courtoisie que cette somme fut un don de la Couronne, un présent royal, Henri soutient lui que c'était un service rendu, un prêt et qu'il suffit qu'il le déclare pour que l'assertion de Becket soit vaine. Le troisième jour une prétention plus exorbitante que les précédentes est produite : il faut que le favori déchu rende compte de toutes les recettes provenant des abbayes et des évêchés qu'il a administrés pendant qu'il exerçait les fonctions de Chancelier ; et pour éviter les longueurs et les supputations, trancher les difficultés, Henri estime que le Primat est redevable à la Couronne, d'une somme de quatre mille marcs. A ce dernier coup l'archevêque fut frappé d'étonnement, interdit, tellement la demande dépassait les limites même de l'injustice. Après quelques instants de réflexion cependant, il rappelle que, lors de sa consécration, le prince Henri et le comte de Leicester l'avaient solennellement et publiquement, d'après les ordres du Roi, affranchi, mis complètement à l'abri de toute réclamation semblable. Il ajouta enfin, qu'en subissant une exigence à la fois si peu prévue et si grave, il demandait de recevoir les conseils des évêques ses collègues.

C'en était fait, la perte du Primat, devenue la pensée fixe de Henri II, s'accomplirait : rien ne le protégeait plus; ni les honneurs mérités, ni les titres acquis, ni les services rendus. Une vengeance implacable le poursuivait pied à pied. Foliot que nous avons vu si rigide, convoitait dans l'ombre les dépouilles de Becket, et dans l'espérance de lui succéder il ne craignit pas de l'exhorter honnêtement à se démettre du titre d'archevêque de Cantorbéry. Le Primat rejeta cette proposition qui, s'il l'eût accueillie, consommait sa dégradation.

Au milieu de ses perplexités, Becket forma un moment le projet d'aller, pieds-nus, au palais de Henri II et là d'invoquer à genoux son pardon et d'obtenir à force de pitié une réconciliation nécessaire au repos de l'Eglise. Mais cette pensée ne fit que traverser son esprit. Se relevant avec toute l'énergie de son passé, pénétré de la sainteté de son caractère comme Primat du royaume, le matin, après avoir dit la messe de Saint-Etienne, premier martyr, il se rendit à la Cour, non pas comme

Digitized by Google

un suppliant qui va chercher son pardon, mais dans l'attitude grave et ferme d'un égal, le front à découvert, revêtu de ses habits pontificaux, s'appuyant sur le bâton archiépiscopal. Son parti était pris. Plus d'hésitation, plus d'abaissement inutile, Becket affronte avec une courageuse résignation toutes les conséquences de sa nouvelle conduite; il sera inébranlable; il entrevoit, il accepte, il attend le martyre! Que lui importent donc de vains ménagements!

A son entrée dans le palais les courtisans s'écartent. Le Roi avait encouragé cette manifestation en se retirant le premier devant la présence de l'archevêque: les barons, les évêques, les évêques eux-mêmes, ont suivi l'exemple du Roi. Le Primat résigné s'assied sur un banc et calme il attend la résolution qui sera prise.

Dans la pièce voisine, les menaces les plus véhémentes s'échappaient à flots de la bouche du Roi. En proie à une colère qui brisait tout devant elle, il accusa de pusillanimité les favoris qui l'entouraient. De telles paroles dans un pareil moment devenaient alarmantes. Les évêques conjurèrent Becket de céder. Celui d'Exeter le supplia d'avoir pitié de lui-même et de l'Ordre épiscopal: car le Roi avait menacé de mort celui qui oserait plaider en sa faveur. — « Fuyez donc, répliqua-t-il; car je le vois vous ne pouvez comprendre ce qui vient de Dieu. » — Sa résistance inébranlable appela ces paroles qui lui furent adressées au nom des évêques par Hilaire de Chisester; « Vous fûtes notre Primat; mais en vous opposant aux coutumes royales, vous avez » rompu votre serment de fidélité au prince. Un archevêque parjure » n'a aucun droit à notre obéissance. De vous donc nous appelons au » Pape et vous sommons de nous répondre devant lui. — J'écoute » répondit simplement le Primat.

Une autre scène reste à citer de ce grand drame historique. Il régnait un silence profond lorsqu'une porte s'ouvrit, donnant passage au comte de Leicester suivi de tous les barons. Le comte ordonna à Becket d'écouter sa sentence. « Ma sentence! Interrompit l'archevêque; ô » comte, mon fils écoutez-moi d'abord. Vous savez avec quelle fidélité » j'ai servi le Roi; avec quelle douleur pour lui plaire, j'ai accepté » mon office actuel; et comment il m'a déclaré libre de toutes réclamations séculières. Je ne dois pas répondre de ce qui s'est fait avant » ma consécration: non, je ne le ferai point. Vous savez en outre » que vous êtes mon fils en Dieu, ni la loi, ni la raison ne vous permettent de juger votre père. Je récuse conséquemment votre tribu» nal, et je réfère de ma querelle à la décision du Pape. J'en appelle » à lui seul: et maintenant je puis partir sous la protection de l'Eglise » universelle et du Saint-Siége Apostolique. » En proie à une vive agi-

Digitized by Google

ation, il marchait le long de la salle lorsqu'une voix l'appela traître. Il s'arrêta aussitôt et se retournant brusquement : « Si le caractère de » mon Ordre ne me l'interdisait, le couard (coward) se repentirait de » son insolence. »

Si Becket eût éprouvé le besoin d'être encouragé dans sa résolution de défendre ce qu'il considérait comme les droits de l'Eglise, les acclamations que firent éclater le peuple et le clergé à sa sortie du palais, n'eussent pu qu'accroître encore ses convictions.

Sa sûreté lui commandait, non-seulement de quitter Northampton, mais de s'éloigner au plus vite de l'Angleterre et de passer sur le continent. Pour tromper les espions dont il était entouré, il fit dresser un lit dans son église, et dès que la nuit fut venue, il sortit accompagné de deux clercs et d'un seul serviteur. Un vaisseau l'attendait : il s'embarqua furtivement, et le frère Christian (c'est le nom qu'il avait pris durant son voyage), aborda à Gravelines, après quinze jours d'une navigation des plus périlleuses.

Son premier soin en arrivant en France fut de se présenter au Roi Louis VII, qui l'accueillit avec une sorte de respect et d'admiration. De Paris il se rendit à Sens où se trouvait alors Alexandre III, qui le reçut avec bonté, et condamna dix des constitutions de Clarendon. Animé du désir de faire cesser une situation qui pouvait, en se prolongeant, amener de nouvelles violences, et placer le Saint-Siége dans un embarras sérieux, Becket offrit au Pape de remettre entre ses mains son archevêché, mais Alexandre refusa cette concession, parce qu'il ne voulait pas abandonner, dit-il, celui qui avait préféré courir les plus grands dangers, plutôt que de déserter les intérêts de l'Eglise.

VII.

Un asile s'ouvrit alors au Primat d'Angleterre : l'abbaye de Pontigny le reçut à la fin de l'année 1164. La protection du Pape l'y suivit, et les égards, le respect, l'admiration l'accueillirent dans cette retraite où il voulut vivre dans la plus grande simplicité, revêtu de l'habit que portait les moines. Fidèle à ce genre d'existence, il se dérobait aux soins d'une hospitalité pleine de dévouement. Plus d'une fois il écarta les mets recherchés qu'on lui servait, voulant s'astreindre au régime de la Communauté.

Henri II, dans son inflexible vengeance, ne se contenta pas de la confiscation des biens de l'archevêque ; il saisit aussi les revenus des ecclésiastiques qui allèrent rejoindre Becket, dont le nom fut rayé de la liturgie. Le bannissement atteignit, sans exception, ses parents et ses

Digitized by Google

amis. Cette liste de proscription ne s'éleva pas à moins de quatre cents noms. Mais, ce qui se comprend à peine, c'est le serment imposé par le Roi à tous ces malheureux, d'aller faire à Becket le récit des maux qu'ils souffraient pour lui.

L'accomplissement de cette cruelle promesse amenait chaque jour à Pontigny ces tristes victimes de leurs sympaties; et l'archevêque entendait leur douleur, puisque tel était le bon plaisir du Roi. Ces scènes déchirantes se renouvelaient bien souvent. Une pareille épreuve était peut-être le plus pénible des maux qu'il endurait dans son exil. Les souffrances de ses amis furent enfin adoucies par les secours qu'ils reçurent du Souverain Pontife, du Roi de France et de la Reine de Sicile.

Henri II n'était pas satisfait : l'Ordre de Cîteaux ne tarda pas à apprendre qu'il ne donnerait pas impunément asile au proscrit que poursuivait de sa haine et de sa colère un Souverain tel que lui. L'abbé de Citeaux fut prévenu que, si Becket demeurait plus longtemps à Pontigny, tous les membres de cet Ordre seraient, sans exception, expulsés des Etats du Roi d'Angleterre. Cette menace, qui eût été suivie d'une prompte exécution, ne permettait pas à l'archevêque d'exposer au bannissement un aussi grand nombre de religieux. Il céda donc à cette grave considération, et s'éloigna de Pontigny vers la fin de 1166, après un séjour de près de deux ans dans cette retraite. Heureusement il trouva près de Sens, grâce à la protection de Louis VII, un refuge dans l'abbaye de Sainte-Colombe, où il resta trois ans et demi, c'est à dire, jusqu'au moment de son retour en Angleterre (1).

Plus d'une fois, du fonds de sa cellule, Becket porta le trouble dans la conscience du puissant Monarque; si l'on peut appeler conscience la violente obstination d'un prince ombrageux, mais pas assez fort cependant pour braver toutes les colères qu'il avait allumées un peu partout contre lui, en persécutant son ancien favori. Des doutes lui vinrent, car il n'était privé ni de bon sens, ni de prévoyance, sur les résultats de son œuvre de dureté, quand il vit qu'une opinion ne mourait jamais dans des persécutions, pour peu qu'elle touchât aux croyances du peuple. Effrayé d'ailleurs par les foudres ecclésiastiques, Henri se radoucit et parut consentir à une réconciliation avec l'arche-

(1) On conserve encore, dans le trésor de la cathédrale, les vêtements sacerdotaux de saint Thomas de Cantorbéry, tels que : une chasuble de forme grecque avec le manipule, l'étole, le cordon, les tunicelles et les mitres. Ces ornements furent trouvés en 1523 dans une ancienne maison située dans le cloître prés de la cathédrale. — Les restes de l'abbaye de Sainte-Colombe-lés-Sens où résida Becket ont été récemment achetés par quelques religieuses pour y établir une école de filles pauvres.

Digitized by Google

que. Une entrevue fut même convenue, et leur rencontre eut lieu ans une vaste prairie près de Freitville, sur les limites de la Touraine uillet 1170). « Aussitôt que parut Becket, dit Lingard, le Roi poussa on cheval en avant, et sa toque à la main prévint son salut; et comme 'ils n'eussent jamais été divisés, il causa avec lui avec cette familiarité imable qui avait distingué leur ancienne amitié. » Durant cette enrevue, bien des paroles de paix furent adressées par Henri au Primat. fais elles n'étaient pas plus sincères que les promesses de le rétablir leinement dans tous ses droits. La dissimulation du Roi fut profonde, a confiance de l'archevêque beaucoup trop grande envers celui qui 'était joué de son dévouement sans bornes; il crut au retour des seniments d'affection de son Souverain.

Hâtons-nous d'arriver à la dernière scène d'un drame dont nous ivons retracé les principales péripéties. Le Primat retourne en Angleerre, il rentre à Cantorbéry. Mais les promesses du Roi ne se sont pas accomplies, ses biens restent confisqués, et ses provisions mêmes, ses aliments sont interceptés. La fatale publicité donnée par Becket à des lettres d'excomunication lancées précédemment contre l'archevêque d'Yorck et d'autres prélats, qui avaient, au mépris des droits du Primat, assisté au couronnement du jeune Henri, fils du Roi, rompit des dispositions pacifiques, à la vérité d'une bien faible consistance, remit tout en question (1). L'archevêque d'Yorck accourut aussitôt à Bayeux où se trouvait Henri II, se plaignit amèrement et laissa échapper cette parole imprudente : « Tant que Becket serait en vie, le Roi ne devait s'attendre à jouir d'aucune paix, d'aucune tranquillité. » Et c'est dans ce moment que Henri II s'écria : « *De tous les lâches qui » mangent mon pain, n'est-il aucun qui veuille me délivrer de ce prêtre » turbulent?* » Présents à cet entretien, quatre gentilshommes de sa maison, Réginald Fitzurce, Guillaume de Tracy, Hugues de Moreville et Richard Breton, prirent ces expressions pour un ordre tacite de le délivrer de Becket, et passèrent secrètement en Angleterre (2).

Le 29 décembre, ces quatre chevaliers, dont trois avaient autrefois participé aux largesses de Becket, quand il était au sommet de la faveur, arrivèrent à Cantorbéry. Ils cherchèrent d'abord à intimider l'arche-

(1) Par mesure politique, Henri II, de son vivant, avait cru utile de faire couronner son fils comme son successeur.

(2) Hume prétend que le Roi, après la disparition des quatre gentilshommes, ayant su qu'ils avaient laissé échapper des paroles menaçantes contre l'archevêque, envoya des émissaires pour s'assurer de leurs personnes, mais qu'il fut impossible de les rejoindre. Toutefois, cette assertion de l'écrivain protestant n'est pas admise par d'autres historiens.

Digitized by Google

vêque, qui faisant allusion aux services qu'il leur avait rendus, leur répondit : « Je suis surpris d'après ce qui s'est passé entre nous, que vous veniez me menacer dans ma propre maison. » Nous ferons plus que des menaces fut leur seule réponse. Peu d'instants après, ses amis entendant les moines qui chantaient les vêpres, eurent l'idée que le Primat, dont la position les effrayait, serait plus en sûreté dans l'église. Becket consentit à s'y rendre. Mais dès qu'il s'aperçut qu'on fermait les portes, il s'y opposa, disant que le temple de Dieu ne devait pas être fortifié comme un château. Il remontait les degrés du chœur, quand les quatre chevaliers, suivis de douze hommes armés, se précipitèrent dans l'église. Loin de chercher à se dérober dans les souterrains, comme il en avait la possibilité, car il faisait presque nuit, il s'avança à leur rencontre. L'un d'eux s'écria où est le traître? Il garda le silence, mais quand Réginald demanda où est l'archevêque? « Il répondit me voilà; je suis l'Archevêque et non le traître. Réginald, tu as souvent éprouvé les effets de ma protection bienveillante, quel est maintenant ton but? Si vous en voulez à ma vie, je vous commande au nom de Dieu, de ne toucher à qui que ce soit de mon peuple. » — « Il faut absoudre les évêques. » — Jusqu'à ce qu'ils aient offert satisfaction je ne le ferai point. — « Meurs donc! » s'écria l'assassin. Blessé à la figure, Becket joignit les mains et baissa la tête, en disant : « Au nom de Jésus-Christ, et pour la défense de son Eglise, je suis prêt à mourir. » Il reçut un second coup qui le jeta sur ses genoux, le troisième l'étendit à terre, au pied de l'autel de Saint-Bennet. Le crâne était brisé; Hugue de Morsea, mettant le pied sur le cou de de l'archevêque, fit jaillir la cervelle avec la pointe de son épée.

Thomas Becket avait cinquante-trois ans lorsqu'il fut assassiné; cette terrible nouvelle vint frapper de trouble et d'épouvante, Henri qui était alors à Bure en Normandie, célébrant joyeusement au milieu d'une Cour insoucieuse et folle les vacances de Noël. Il est permis de croire à la sincérité de ses émotions. Les conséquences politiques du meurtre du Primat s'offrirent tout à coup à son esprit sous des aspects menaçants. Les historiens sont unanimes pour constater que durant plusieurs jours il s'enferma, refusant de toucher à aucun aliment. L'excommunication se montrait en perspective, elle tonnait dans le lointain. Quelle influence n'exercerait-elle pas sur la fidélité de ses sujets, lancée contre lui pour un pareil motif? Plus calme, ce fut d'abord à prévenir un danger si grave et si imminent qu'il s'appliqua. Mais pour le conjurer, il dut s'humilier (1).

(1) A l'égard des meurtriers du Primat, on comprend que l'embarras du Roi fût extrême. Les punir après les paroles provocatrices qu'il avait si imprudemment

Digitized by Google

Il ordonna de faire enterrer l'archevêque avec toute la pompe qu'exigeait son rang, après quoi tout office cessa dans l'église de Cantorbéry. La célébration du culte n'y fut reprise qu'au bout d'une année, et lorsque les pierres souillées par le sang furent purifiées par une nouvelle consécration. Chaque jour on proclamait de nombreux miracles accomplis sur la tombe du dernier archevêque, et deux ans plus tard, Rome inscrivait son nom parmi les Saints. Mais l'expiation n'était pas accomplie : le Souverain le plus puissant de son siècle, vêtu en pèlerin, pieds-nus vint mériter son absolution au tombeau du Primat. Là, il reçut la flagellation des mains d'un moine, et sans prendre de nourriture, passa en prières un jour et une nuit.

Les historiens ont jugé diversement Thomas Becket; sa conduite a été attribuée par les uns à une ambition démesurée, par les autres à une conviction énergique. Mais tous, sans exception, ont reconnu que c'était un grand talent, une grande âme, un grand courage. Ce talent fut immense, cette âme des plus fortes, ce courage ne fut jamais surpassé. Ses mœurs restèrent irréprochables au milieu du luxe et du faste dont il s'entoura lorsqu'il exerçait la charge de Chancelier. Aucune voix non plus ne s'est élevée pour nier son désintéressement à l'époque où il disposait d'immenses revenus. Bossuet a prononcé sur lui dans son style imposant ce remarquable jugement :.... « Il acheta la liberté de » dire la vérité, comme il la croyait, par un mépris courageux de la » vie et de toutes ses commodités, il combattit jusqu'au sang pour les » moindres droits de l'Eglise.... toujours intrépide, et toujours pieux » pendant sa vie, il le fut plus encore à sa dernière heure. Sa gloire » vivra autant que l'Eglise.... (1) »

prononcées devenait une perfidie ; les absoudre, c'était presque s'associer à leur crime. Le plus expédient était donc de les abandonner aux Cours ecclésiastiques et c'est le parti auquel il s'arrêta. En conséquence, on les envoya à Rome, et Alexandre les condamna à faire un pèlerinage à Jérusalem ; châtiment équivoque, il nous semble ; mais qui, par le fait, devint réel, parfaitement efficace, car tous y périrent.

(1) Thomas Becket fut peut-être avant comme après sa mort, l'un des exemples les plus frappants de la mobilité des jugements humains, et de cette diversité de fortune qu'elle produit.

Cinquante années s'étaient à peine écoulées que la mémoire du Primat d'Angleterre recevait les plus grands honneurs. En 1221, Henri III faisait placer son corps dans une chapelle dont la magnificence n'avait jamais été égalée, et chaque jour de pieuses et innombrables offrandes ajoutaient encore à son éclat. L'anniversaire de cette translation fut une fête marquée par le concours des fidèles au pied du tombeau du saint archevêque. Un jubilé fut célébré tous les cinquante ans, et devint l'occasion d'indulgences plénières accordées par le Pape à tous ceux qui

Digitized by Google

VIII.

L'abbaye de Pontigny continuait à grandir : Elle avait vaincu les difficultés et les entraves qui font obstacle à tout établissement nouveau; elle atteignait la période de force et de durée. Les Rois de France témoignaient leur intérêt pour le monastère, par le bienfait de leur présence. Louis VII s'y rendait en 1177, et Philippe-Auguste un peu plus tard l'honorait de sa visite. Les moines mettaient à profit ces témoignages de la faveur royale, soit pour obtenir des chartes protectrices contre les seigneurs voisins, qui eussent conçu la pensée de les troubler dans la jouissance de leurs propriétés déjà acquises, soit afin d'exciter, de faire naître de nouvelles libéralités. Le Souverain lui-même ne dédaignait pas d'être témoin dans les actes de donation en faveur du monastère. Dès 1151, Louis VII avait donné cet exemple.

Ignorant les prescriptions légales qui règlent dans les temps modernes, avec autorité et précision, les transactions, la société avait alors besoin de recourir à un certain appareil qui suppléât nos codes. S'agissait-il d'une donation importante, on voulait qu'elle s'accomplit avec solennité. Là, dans une plaine, « Sous les grands ormes » comme disent les chartes, au milieu d'une assemblée nombreuse, l'évêque remplissait l'office de notaire (titre alors qui n'existait pas). Le Prélat recevait des mains du donateur le gage, objet symbolique de la chose donnée. Ce gage de la transmission de propriété variait; tantôt c'était une simple

accouraient s'agenouiller devant la tombe du Primat. En une seule année, on compta jusqu'à cent mille pèlerins venus à Cantorbéry. Une autre année, les offrandes faites à sa chapelle dépassèrent les dons déposés sur le maître-autel consacré à Dieu. Voici dans quelles proportions la piété des fidèles se manifesta. La chapelle de la Vierge n'obtint que 4 livres 1 schelling 8 deniers sterlings; le maître-autel n'eut rien, tandis que la chapelle de Saint-Thomas reçut 950 livres 6 schellings 3 deniers sterlings. Enfin, Louis VII fit un pèlerinage au tombeau de Becket et il y déposa le joyau le plus riche de la chrétienté.

Mais tous ces honneurs cessèrent quand Henri VIII se sépara de l'Eglise romaine. Son premier soin fut de s'emparer du trésor que la piété avait grossi durant près de deux siècles dans la chapelle de Saint-Thomas. Puis, par une décision d'un merveilleux burlesque, il imagina de citer le Saint à comparaître devant une Cour de justice. Celui-ci ayant négligé de répondre à la citation, un jugement en bonne forme intervint qui le condamna comme traître et félon. Après quoi on supprima sa fête, on fit disparaître son nom du calendrier et des bréviaires. Il semblait que l'exécution fût complète. Mais Henri VIII pensa qu'il devait faire brûler les os de Saint-Thomas, qu'il convenait aussi que ses cendres fussent jetées au vent, et il se passa encore cette double fantaisie. Depuis, le tombeau de l'archevêque de Cantorbéry n'a pas été rétabli.

Digitized by Google

motte de terre, quelquefois une pierre, ou bien un livre, un baiser, un cheval. Dans de certains cas l'objet symbolique du don était déposé sur l'autel. Et dans l'acte dressé pour la donation figurait de nombreux témoins : les barons, les abbés, les religieux et les vilains présents, puis la charte était scellée du sceau épiscopal, et remise au nouveau propriétaire. Les donations se recevaient encore dans l'intérieur des églises. La sainteté du lieu ajoutait une force de plus aux engagements pris. Presque toujours on avait soin de faire intervenir les femmes et les enfants. Car il importait, à cause des grossières imperfections de tous ces contrats, de chercher et d'évoquer toutes les garanties capables de contribuer à leur assurer le caractère immuable qu'il était dans la pensée des donateurs de leur imprimer.

A l'époque où fut fondé Pontigny, une nombreuse milice féodale couvrait le pays. Elle occupait les châteaux de Seignelay, Ligny, Bassou, Vergigny, Maligny, etc., etc. Le sol, en outre, se trouvait subdivisé en petits fiefs qui relevaient des possesseurs de ces châteaux, selon l'axiome inflexible, *nulle terre sans Seigneur*. On voit par suite de ce principe, que lorsqu'un simple écuyer ou homme d'armes fait un don à l'abbaye, son seigneur féodal confirme la donation, et quelquefois même un troisième seigneur supérieur aux deux autres apparaît afin d'approuver la ratification et de confirmer le don.

Parmi les faits étranges, produit du système féodal, nous remarquons que la *chose* donnée, dans deux circonstances, se composait de personnes. Nous disons la *chose* et non sans raison ; car franchement, des hommes qu'on *possédait* et qu'on pouvait aliéner ainsi, se trouvaient assimilés à un champ, à un pré. Flétrir de tels actes est superflu, mais les comprendre à l'heureuse distance qui nous en sépare est bien plus difficile. Voici pourtant deux donations qui n'étaient nullement anormales, bizarres, monstrueuses à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième. D'abord Mahault, comtesse d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre, après avoir eu la précaution de rappeler les droits qu'avaient leurs maîtres sur leurs serfs, donne à l'abbaye de Pontigny, pour fonder à perpétuité l'anniversaire de Gui, son mari, trois personnes ou trois serfs, savoir : la femme Bossel de Tonnerre, son mari, leur fils Etienne, avec leurs biens. La transmission est faite sans réserve aucune, car elle veut, s'ils commettent quelques crimes, qu'ils soient directement justiciables des religieux, et leur *obéissent en toutes leurs volontés*. Second exemple : Pierre de Courtenay II, donne pareillement au monastère en 1212, une famille entière, ne se réservant sur elle ni droit de justice, ni aucune espèce de coutume. Et ce qui sans doute ne fut pas moins agréable aux moines, c'est qu'il ajouta

Digitized by Google

à cette pieuse libéralité, cent arpents de bois à prendre dans la forêt de Bar, et cela pour le salut de son âme, de celle d'Yolande, sa femme, et celles de ses enfants. Il réclame également des prières pour le repos de défunte Agnès, très-illustre comtesse de Nevers sa première femme. Pierre de Courtenay déclare enfin que lui et Yolande ont choisi l'église de Pontigny pour le lieu de leur sépulture.

En multipliant ces citations, nous voudrions par une puissance rétrospective, placer le lecteur dans le milieu où pensaient et agissaient les générations de ces temps reculés. Nous n'avons pas d'autre but quand nous reproduisons, dans leur sincérité naïve, ces actes pleins d'un despotisme consciencieux. Aliénor, avait reçu de Blanche, comtesse de Champagne, et de Thibault, son fils, lorsqu'elle épousa Milès III, seigneur d'Ervy, trois cents livres en mariage; elle en donna cent à l'abbaye de Pontigny, pour le *remède de son âme* et de celles de ses ancêtres. Elle voulut de plus, qu'on distribuât une *pitance générale* dans le couvent le jour de son anniversaire. Un autre seigneur d'Ervy, dans un testament fort curieux et qui contient un grand nombre de libéralités, fit don à l'abbaye de son cheval estimé dix livres, monnaie de Provins. Guillaume, comte de Joigny, accorde au monastère pour la rédemption de son âme et celles de ses parents, la permission de pêche dans ses rivières, *pendant dix jours et dix nuits chaque année.*

Quoique soutenu par ces actes d'une libéralité infinie, qui attestent la piété des fidèles, leur respect pour les religieux de Pontigny, le monastère pourtant n'était pas toujours à l'abri de quelques vexations, de certaines entreprises de la part des puissants seigneurs ses voisins. Mais les restitutions et le repentir venaient presque toujours réparer, effacer ces tentatives insolites. Milès, seigneur de Noyers, avait entre autres suscité aux moines des tracasseries fort désagréables à l'occasion de leurs propriétés auprès de cette ville. Mais à peine l'acte d'empiétement avait-il été commis, qu'il s'exprime ainsi dans une charte, sous la date de 1231 : « Si j'ai enlevé quelque chose dans les bois de l'abbaye; » si j'ai exigé d'elle des droits de coutume, je reconnais l'avoir fait » injustement. *Je remercie les frères de cette Maison de m'avoir pardonné* » *généreusement les torts que je leur ai causés.* C'est pourquoi je confirme » aujourd'hui les donations de mes prédécesseurs dans toute leur » étendue. »

Il entrait dans la destinée de l'Ordre de Cîteaux de répandre sa renommée bien au-delà des limites de la France.

Le Roi de Hongrie écrivit à l'abbé de Pontigny pour lui demander

Digitized by Google

une colonie de religieux. Garmont (1), alors à la tête de l'abbaye, céda à ce vœu, et le monastère de Hégre fut fondé; il donna lui-même naissance à d'autres Maisons.

En Angleterre, le nombre des couvents de la filiation de Pontigny ne cessa de s'accroître.

L'ardente pensée de posséder la Terre-Sainte, incessante préoccupation du moyen âge, devait donner le jour aux Ordres religieux-militaires, qui eurent comme on sait un double caractère. Soumis à des pratiques de piété, ils quittaient la prière pour prendre le casque et l'épée. C'est encore de Cîteaux que ces Ordres, aspirant à se constituer en force et en durée, vinrent demander la base sur laquelle ils devaient s'asseoir. L'abbé de Pontigny, celui de Cîteaux et ceux des trois Maisons-mères, se réunirent pour composer la Règle que suivirent les chevaliers de Calatrava (2).

IX.

Il était interdit, avons-nous dit précédemment, de laisser pénétrer les femmes dans l'intérieur des monastères. Cette défense ne souffrait d'exception que pendant neuf jours, lors de la dédicace d'une église. Les granges (3), placées sous la direction des frères convers, n'étaient pas non plus accessibles aux femmes. L'abbé qui eût toléré une infraction à cette partie de la discipline, devait jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis, et cela jusqu'au moment où comparaissant devant le Chapitre général il était entendu et jugé pour ce fait. D'autres peines frappaient les divers officiers ou membres de la Communauté. Une circonstance qui prouve combien cette défense était scrupuleusement observée, n'est pas inutile à rapporter. Les seigneurs de Venizy, rendant un hommage chaque année à l'abbaye de Pontigny, dans le chapitre même, il fut décidé et convenu que, si la terre de Venizy tombait entre les mains d'une femme, cet hommage serait rendu par elle à la porte du monastère.

(1) Les deux frères de cet abbé furent ministres sous le règne de Philippe-Auguste; l'un de ses neveux maréchal de France; un autre, Gauthier Cornut, archevêque de Sens.

(2) Onze Ordres de chevalerie suivirent la règle de Cîteaux. Ce furent ceux des Templiers, de Calatrava, d'Alcantara, d'Avis, de Montesa, du Christ, de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, de Saint-Michel, de Montjoie, de Saint-Bernard et de Trugillo.

(3) On entendait par le mot *grangia* un établissement agricole situé au centre de vastes terres, bois et prés. Des frères convers dirigeaient les travaux.

Digitized by Google

En ce qui touche cette interdiction des femmes, la sévérité allait même si loin, que nous voyons l'excellent et pieux abbé Jean fortement blâmé dans le Chapitre général de 1205, parce qu'il avait souffert que la Reine Adèle (ou Alix), fille du comte de Champagne, bienfaiteur de Pontigny, femme de Louis VII eût été introduite, ainsi que d'autres dames de la Cour, pour entendre un sermon dans le chapitre, et assister à une procession dans le cloître! Et encore remarquons que le bon abbé, plein de régularité, n'avait cédé que parce qu'on avait allégué une autorisation du Pape et une permission de l'abbé de Cîteaux, qui à la vérité n'existait pas. L'abbé Jean allait être déposé, si les évêques ne fussent intervenus en sa faveur. Toutefois, il resta interdit jusqu'à Pâques et condamné à six jours de pénitence.

Si la Reine Adèle n'avait pu de son vivant pénétrer dans l'intérieur de l'abbaye que grâce à une pieuse fraude, elle obtint avant sa mort, une bulle d'Inocent III, qui lui permit de venir plus tard reposer en paix dans le sanctuaire élevé par la munificence de son père. Ses obsèques furent célébrées avec une grande pompe, et les fastes de l'abbaye les retracent comme l'une des cérémonies qui attirèrent à Pontigny le plus grand nombre de fidèles. Le corps de la femme de Louis VII, mère de Philippe-Auguste, fut inhumé devant le maître-autel dans un tombeau de pierre, faisant saillie sur les dalles, selon l'usage du temps. Aujourd'hui il n'en reste plus que quelques vestiges.

La liste des Prélats et des seigneurs qui obtinrent une sépulture à Pontigny serait bien longue à dresser. Parmi ceux qui y furent inhumés, on remarque le Chancelier Algrin ou Algerin, chapelain de Louis VII; un des compagnons de Langton, Mauger, évêque de Worcester, qui mourut à Pontigny, et Guillaume de Ludan, archevêque d'Yorck qui volontairement renonça à son siége et vint prendre le simple habit religieux du monastère, où il vécut deux ans. A côté des tombes qui renferment les abbés inhumés de droit à Pontigny, vinrent se ranger une foule d'autres tombes, celles de beaucoup de religieux promus à l'épiscopat, tous essentiellement jaloux de reposer sous la voûte du monastère. Si la plupart des noms de ces hommes chers à l'Eglise sont aujourd'hui effacés, on conçoit pourtant combien le respect et la piété des populations pour cette enceinte, devaient s'accroître de siècle en siècle.

X

L'hospitalité qu'exerça l'abbaye de Pontigny ne fut pas seulement pour elle la source d'un accroissement de richesses, mais une cause

Digitized by Google

d'illustration. A combien de Prélats ce monastère ne donna-t-il pas asile ! Son histoire revendique à bon droit des hommes dont les actes eurent une influence considérable sur leur époque. Etienne Langton a fait rejaillir sur Pontigny un éclat qu'aucun autre Prélat du temps n'eût pu lui procurer. Né en Angleterre, à la fin du douzième siècle, il vint de bonne heure à Paris où il fit ses études. Bientôt sa science et sa remarquable facilité d'élocution, le désignèrent pour professer la théologie à l'Université dont il devint même le Chancelier. Il fut nommé peu de temps après le doyen de Reims et obtint un bénéfice en Angleterre. La réputation de Langton parvint jusqu'à Innocent III qui l'appela à la Cour de Rome, où l'éclat de ses rares talents lui valut promptement l'insigne distinction d'être nommé Cardinal.

Le siége de Cantorbéry devenu vacant par la mort du Primat Hubert avait donné lieu à une élection contestée et entachée d'irrégularités qu'il serait inutile d'expliquer. Elle fut en conséquence annulée. Jean-sans-Terre (1), qui désirait très vivement que Jean de Gray eût cet archevêché, profita de cette circonstance et pour obtenir plus sûrement la nomination, il s'assura du vote des ecclésiastiques chargés de procéder à l'élection. Jean de Gray fut en effet élu et immédiatement après intronisé en cette qualité. Mais il fallait obtenir l'assentiment du Pape; son approbation était indispensable. Innocent III éleva de fortes objections contre cette nomination. Jean de Gray était le favori du Roi, son confident intime; les affaires politiques, les préoccupations temporelles l'absorbaient entièrement. Considérant toutes ces raisons, le Pape le jugea tout à fait impropre à occuper le siége de Cantorbéry; et il rappela qu'ayant déjà exigé que le dernier Primat Hubert quittât le gouvernement de l'Etat afin de pouvoir accomplir ses devoirs d'archevêque, il ne saurait souffrir que Jean de Gray réunît des fonctions qui s'excluaient si positivement.

Jean-sans-Terre insista ; il crut qu'il était d'une politique habile d'envoyer à Rome les douze moines de Cantorbéry qui avaient choisi Jean de Gray afin qu'ils défendissent leur œuvre et obtinssent l'approbation du Saint-Père. Innocent III persévera dans son refus de sanction, il resta inflexible. La pensée lui vint à cette occasion d'élever le Car-

(1) C'était le surnom ordinaire des plus jeunes fils du Roi, quand leurs pères étaient morts pendant leur minorité. Ils ne pouvaient posséder de fiefs jusqu'à ce qu'ils fussent d'âge à remplir les services qui y étaient attachés. — Les courtisans avaient donné à Jean le nom de *Lackland*, ou *sans terre*, quoiqu'il eût été désigné comme souverain d'Irlande.

(*Lingard*).

Digitized by Google

dinal Langton à cette dignité d'archevêque de Cantorbéry et de Primat d'Angleterre. Il avait précisément sous la main les douze moines électeurs. Toutefois, craignant de froisser trop ouvertement Jean-sans-Terre, il sollicita de lui la permission royale nécessaire pour que les moines pussent procéder à l'élection à Rome même. Aucune réponse n'ayant été faite à cette demande, le Saint-Siége s'en passa et Langton n'en fut pas moins élu archevêque de Cantorbéry. Cette manière de procéder était si irrégulière et si contraire aux usages établis, que le Cardinal Langton écrivit au Roi pour solliciter de lui qu'il approuvât son élection. Cette démarche resta sans succès; les lettres, les messages de Langton ne furent pas même reçus en Angleterre. Après un certain délai écoulé, le Pape passa outre et consacra à Viterbe le nouvel archevêque.

Jean-sans-Terre eut peut-être consenti à admettre Langton, mais Jean de Gray, évêque de Norvich, dépositaire d'une partie du pouvoir royal, et tout puissant sur l'esprit de son maître refusa de donner sa démission. Il rejeta tout accommodement, fut sourd à des offres d'argent considérables et associa le Roi à son opposition au Saint-Siége. Le caractère d'Innocent III, volontaire jusqu'à l'entêtement, animé d'ailleurs par un désir immodéré d'étendre la suprématie de la Cour de Rome, devait rendre la lutte bien périlleuse pour un Roi privé de discernement, violent mais sans fermeté, haï, méprisé de ses sujets. La colère de Jean-sans-Terre tomba d'abord sur les moines de Christ-Church. Eux seuls, dit-il, sont cause des contrariétés qu'il éprouve, ayant consacré un mauvais principe par la première et fort irrégulière élection de Réginald. Cette fatale et frauduleuse élection a amené tous les embarras actuels : Enfin n'ont-ils pas élu Langton? Le raisonnement devint de la violence, la violence une agression. Une troupe armée s'introduisit un jour dans le couvent des moines par ordre de Jean-sans-Terre, y mit le feu et menaça de les brûler tous dans un brasier. Ils échappèrent à ce danger, mais on les jeta hors du royaume et on confisqua leurs biens. Tout cela était d'une exécution facile, et le triomphe restait au-dessous du but. Dans un temps où Rome possédait des armes bien autrement redoutables que l'exil et la confiscation, la victoire de Jean-sans-Terre n'avait qu'une signification mesquine. Elle eut une si médiocre portée aux yeux d'Innocent III qu'il écrivit au Roi des lettres pleines de modération. Il lui parla du haut mérite de Langton, et ajouta que lui Innocent III avait sollicité son agrément avec son élection. Jean se méprit-il sur la démarche du Souverain Pontife et pensa-t-il qu'avec un peu de persistance il ne tarderait pas à l'emporter? Quoiqu'il en soit, aux avances, aux politesses même empressées

Digitized by Google

d'Innocent III il répondit purement et simplement : « Que jamais Langton ne mettrait le pied en Angleterre en qualité de Primat. » Un historien nous a conservé un témoignage fort curieux des ouvertures pleines de circonspection faites au Roi par le Saint-Père. « Le Pape, dit-il, envoya à Jean sans Terre quatre anneaux de pierres précieuses montés en or, et tâcha de rehausser la valeur de ce présent, en lui donnant une interprétation mystique. Il pria le Roi de considérer sérieusement la *forme* des anneaux, leur *nombre*, leur *matière* et leur *couleur*. Leur forme circulaire était, disait-il l'emblème de l'éternité, qui n'a ni commencement ni fin; d'où Jean pouvait apprendre qu'il devait aspirer des objets terrestres aux célestes, et des choses temporelles aux choses éternelles. Le nombre quatre formant un carré signifiait la fermeté de l'âme, que l'adversité, ou la prospérité n'ébranlaient jamais, lorsqu'elle était appuyée sur la base solide des quatre vertus cardinales : L'or matière de ces anneaux, étant le plus précieux des métaux, représentait la sagesse qui est le premier des dons, et justement préféré par Salomon aux richesses, à la puissance et à toutes les acquisitions mondaines ; la couleur verte de l'émeraude figurait la Foi, et le bleu de saphir l'Espérance, le rouge du rubis la Charité, et la splendeur de la topase les Bonnes-OEuvres. » Tous ces charmants *concetti* ne séduisirent nullement le Roi d'Angleterre.

Aux gracieusetés, aux cajoleries succédèrent les remontrances; car dans toute cette affaire le Pape tint à suivre une habile gradation. Innocent fit donner à Jean par plusieurs évêques un dernier avertissement. Ils le prévinrent du danger qu'il allait courir s'il persévérait à repousser Langton. On lui cita l'exemple d'un Roi bien plus grand, bien autrement puissant que lui, Philippe-Auguste, ramené à la soumission par l'effet de l'interdit. Il ne tint compte de l'avis, le reçut même très mal, répondant aux évêques par des injures, et promettant par *les dents de Dieu*, son jurement favori, que si le Pape osait jamais donner suite à ses menaces « Il lui enverrait tous les évêques d'An» gleterre et confisquerait leur temporel. Que quant aux Romains » qu'il pourrait saisir dans ses Etats, il leur ferait couper le nez et » crever les yeux afin qu'on les reconnût parmi toutes autres nations.» Rome avait alors en réserve une réponse toute prête à cette sortie violente du pauvre Jean-sans-Terre. Ce fut celle-ci : le lendemain du dimanche de la Passion, 24 mars (1207), les évêques de Londres, d'Ely et de Worcester prononcèrent la sentence d'interdit sur ses Etats.

Les croyances alors si profondes et si peu raisonnées des peuples, croyances aveugles qui ne permettaient pas d'établir une juste limite entre les droits légitimes du sacerdoce et ses coupables usurpations,

Digitized by Google

prêtaient au bras de la Cour de Rome une force irrésistible, illimitée dans ses moyens comme dans ses effets. N'était-elle pas sans bornes, cette faculté de déclarer qu'à un jour donné tout un peuple serait privé d'un culte, son premier besoin, sa nourriture spirituelle de chaque instant ? La vengeance du Pape retombait ainsi sur la nation entière, si souvent presque toujours en dehors de ces querelles de Papes à Souverains.

Rien n'était omis pour frapper l'imagination des peuples, lorsqu'un royaume devenait l'objet de cette terrible mesure. La solennité, l'appareil dont on l'entourait, contribuait encore à glacer d'effroi, à frapper d'épouvante et de deuil les fidèles. Rétablissons un moment l'antique ferveur, remontons aux premiers jours du treizième siècle : la prière, les sacrements sont, comme nous l'avons dit, la nourriture habituelle des âmes ; les temples, le lieu où les hommes éprouvent le besoin de pénétrer chaque jour, les cérémonies du culte catholique font partie de l'existence de chacun ; on prie comme on vit, on est autant à genoux que debout. Eh bien ! tout à coup, l'église se ferme, son approche est interdite, l'usage des sacrements est supendu ; la croix s'est voilée, l'image de Dieu s'est dérobée à tous les yeux et celle des saints, des martyrs qu'on aimait à implorer s'est cachée au fond du sanctuaire; les cloches qui assemblaient d'une aube à l'autre les fidèles, qui les conviaient à la prière, se taisent, leur son a cessé d'ébranler les airs. Descendons jusqu'aux dernières douleurs de l'interdit. La terre bénie, vénérée n'est plus pour le chrétien le champ du repos, elle ne recevra point sa dépouille, on l'enfouira au hasard. L'union du mariage aura pour autel la tombe des morts dans les cimetières.

Les seuls sacrements qui ne soient pas prohibés sont le baptême à l'enfant nouveau-né, l'extrême-onction au vieillard qui va s'éteindre. La messe, si elle est encore célébrée, le sera à voix basse, les portes du temple étant fermées; les prêtres seuls y assisteront.

La vie civile est paralysée aussi dans ses habitudes, ses usages, dans ce qu'elle a de plus intime. Tous les divertissements, les réunions de plaisir, les moindres distractions seraient une infraction coupable : plus de communications. Saluer un ami, un parent, leur presser la main est chose défendue. Les soins de propreté qu'indique l'hygiène ne sauraient être pris sans violer les droits de l'anathème. Ainsi, se baigner, se raser la barbe n'est plus permis. Forfaire à ces prescriptions ce serait encourir les censures ecclésiastiques, car le deuil en toutes choses, l'affliction sur tous les traits doivent régner sans partage, universellement. L'abstinence devient un devoir obligatoire; la viande, une nourriture prohibée. Enfin, pour obéir pleinement et strictement

Digitized by Google

à cette interdiction qui frappait d'immobilité et suspendait la vie des peuples, les rapports même entre les sexes, sanctifiés par le sacrement du mariage, eussent dû à la rigueur être interrompus pour s'associer plus complétement à l'esprit de pénitence infligé par la colère de Rome: Voilà ce qu'était un INTERDIT au treizième sciècle (1) !

XI.

Le Roi Jean se vengea sur le clergé et plus particulièrement en poursuivant les adhérents de Langton. C'est à cette même époque que le Cardinal, cause de tous ces malheurs, vint avec plusieurs Prélats chercher un asile à Pontigny. Son exil dura depuis l'année 1208 jusqu'en 1213. Pendant cet intervalle, l'abbaye compta parmi ses hôtes tout ce que le clergé anglais renfermait de plus illustre. Car les évêques suffragants de l'archevêque, les moines de Cantorbéry, les prêtres marquants de son diocèse, étaient venus se grouper autour de lui et se mettre ainsi à l'abri des persécutions de Jean-sans-Terre. L'un des trois évêques qui avaient publié l'interdit, celui de Worcester, mourut à Pontigny et fut inhumé dans le chœur de l'église.

Hume prétend que de toutes les mesures de représailles auxquelles eut recours le Roi dans sa colère, la plus blessante pour le clergé fut celle qui atteignit les concubines ecclésiastiques. Jetées en prison, elles ne furent rendues à la liberté qu'après avoir versé de fortes sommes à titre d'amendes. Par malheur Jean ne pouvait pas s'appuyer sur ses peuples, ayant indisposé contre lui tous les Ordres de l'Etat et particulièrement la noblesse. Les villes étaient accablées d'impôts arbitraires. Et pourtant l'affection de ses sujets ne lui eût été jamais plus nécessaire.

La Cour de Rome savait graduer avec un art merveilleux ses sentences suprêmes; l'interdit n'était pas le dernier mot de sa colère. Après une année écoulée (novembre 1209), elle s'aperçut que cette mesure restait encore insuffisante, et elle prononça l'excommunication contre Jean-sans-Terre. Cet acte l'atteignait spécialement, et comme homme l'isolait, lui enlevait ses serviteurs, le privait de ses conseillers. Car l'excommunié ne différait pas du lépreux, du pestiféré dont l'approche et le contact devaient être soigneusement évités. Averti à temps, Jean s'appliqua à prévenir dans ses Etats la publication de la bulle d'excommunication. Il établit dans tous les ports du royaume une surveillance tellement active qu'il en empêcha la promulgation officielle. Le Pape

(1) Voir à l'appendice, note *B* quelques détails sur l'origine et le but de l'interdit.

Digitized by Google

avait bien offert la paix sous la condition que le Roi restituerait tout l'argent enlevé par violence au clergé. Mais après s'en être emparé et l'avoir dépensé sans doute, Jean ne se souciait pas de le restituer.

Les historiens ont admis, quelques-uns ont même affirmé, qu'au milieu des perplexités qui l'accablaient, et qui eurent presque un caractère de démence, Jean-sans-Terre aurait tenté la négociation la plus étrange qui pût être imaginée à cette époque. Il aurait sollicité le secours de Mohammed-al-Nessir, qui avait pris le titre accoutumé d'Emir al Moumenim et dont les conquêtes en Espagne menaçaient d'arracher au christianisme le midi de l'Europe. Cette bizarre négociation avait été, dit-on, confiée à deux chevaliers, Thomas Hardington et Ralf Fitz-Nicolas, et à un ecclésiastique nommé Robert de Londres. Quoiqu'il en soit elle échoua complétement. Quelques annalistes sont allés jusqu'à supposer que le Roi avait promis à l'Emir d'embrasser le Mahométisme, et, ce qui serait bien plus excentrique encore, qu'il lui aurait offert la couronne d'Angleterre, tout cela pour que l'émir l'aidât à le venger du Pape. Sans discuter ces faits, sans les nier ni les admettre, Hume se contente de dire qu'un Souverain tel que Jean était capable de tout; excepté de ce qui était bien et raisonnable.

Ni l'interdit qui durait depuis quatre ans, ni l'excommunication, n'ayant fait céder le Roi Jean, il ne restait plus qu'une seule arme à diriger contre lui, la plus redoutable. Elle consistait à délier ses sujets du serment de fidélité, et à engager tous les princes et barons chrétiens, au nom de l'autorité apostolique, à se réunir pour détrôner un Roi impie et lui substituer un plus digne successeur. Dans les circonstances où se trouvait l'Angleterre, par rapport à la France, une telle déclaration devenait une provocation directe. Car Philippe-Auguste, heureux cette fois d'obéir au Pape, ne demandait pas mieux que de s'emparer des Etats du Roi Jean. La Cour de Rome comprit qu'il était dangereux pour elle de laisser s'accomplir une semblable énormité. Le légat Pandolfe découvrit enfin au Roi Jean le péril imminent de sa situation; et c'est alors que ce Souverain passa d'une folle résistance à une soumission absolue. Il consentit à rappeler Langton et tous les ecclésiastiques exilés, à restituer les biens et l'argent pris au clergé, et par une aberration sans exemple, inouie, il jura cette charte célèbre dans laquelle il déclara que « sans être forcé ni con-
» traint, mais par l'effet de sa seule et libre volonté et de l'avis
» et de l'assentiment de ses barons, il voulait pour l'expiation de
» ses péchés et ceux de sa famille résigner l'Angleterre et l'Ir-
» lande à Dieu, à Saint-Pierre, et à Saint-Paul, au Pape Innocent
» et à ses successeurs; qu'il consentit à tenir ses Etats comme feuda-

Digitized by Google

» taire de l'église de Rome par le paiement annuel de mille marcs :
» sept-cents pour l'Angleterre, et trois-cents pour l'Irlande ; stipu-
» lant en outre, que, si lui ou ses successeurs osaient jamais enfrein-
» dre cette charte, ils seraient déchus de tous leurs droits, à moins
» qu'à la première admonition, ils ne se repentissent de leurs fautes. »

Nous ne retracerons pas la cérémonie religieuse du pardon : Jean-sans Terre ajouta s'il est possible à l'ignominie de l'acte politique que nous venons de citer et si justement flétri pas tous les historiens. Contentons-nous de dire que son humiliation devant le légat Pandolfe dépassa toutes les bornes du servilisme le plus abject.

Les Prélats et Langton à leur tête rentrèrent en Angleterre, victoire superbe mais qui serait aujourd'hui oubliée comme tant d'autres victoires de ce genre, si à cette restauration épiscopale, si à ce nom de Langton, archevêque de Cantorbéry, ne se rattachait le fait le plus glorieux, le plus patriotique des annales anglaises, nous voulons parler de cette grande charte, qui fut l'origine de toutes les libertés nationales. Le 20 Juillet 1213, date mémorable, dans un serment que reçut le Primat , le Roi *s'engageait à remettre en vigueur les bonnes lois de ses prédécesseurs, particulièrement celles de Saint-Edouard, ainsi qu'à révoquer les mauvaises,* etc, etc.— La sentence d'interdit ne fut levée que le 25 septembre de cette même année.

XI.

Jean à peine échappé à une situation si désastreuse tourna sa colère contre les barons, et plus il s'était humilié devant la cour de Rome, plus aussi il crut par un despotisme effréné relever un pouvoir qu'il avait avili. Ses mesures vexatoires excitèrent un mécontentement universel, et alors se forma une confédération à laquelle Langton prêta son appui, ses conseils et toute son influence. Hume, dont le témoignage ne saurait être suspecté de condescendance pour Langton, déclare à cette occasion « que la mémoire de l'archevêque de Cantorbéry doit être à jamais révérée des Anglais. Il conçut, dit-il, le plan de réformer le gouvernement, et, avec une rare habileté, il prépara les moyens d'amener cette grande révolution par *l'insertion des clauses remarquables dans le serment qu'avait prêté devant lui le Roi.* »

La pensée grande et réformatrice à laquelle se dévoua le Primat, ne pouvait triompher qu'à la suite d'une lutte longue et difficile. Il réunit à Londres les principaux barons. Là, il leur montre la copie d'une charte de Henri Ier, qu'il dit avoir trouvée dans un monastère, et il les exhorte à exiger qu'elle soit renouvelée. Aussitôt, ils jurè-

Digitized by Google

rent « qu'ils perdraient plutôt la vie que de ne pas obtenir une chose si raisonnable ».

Dans une autre assemblée, convoquée sous le prétexte de quelque dévotion à Saint-Esmondbury, l'archevêque produisit de nouveau cette charte, et, par son éloquence entraînante, un serment solennel est prêté sur le grand autel. Chacun s'engage à faire, s'il le faut, une guerre éternelle au Roi afin d'obtenir les garanties stipulées dans cet acte. C'est à travers les troubles politiques, la dévastation du pays causée par les troupes mercenaires appelées du dehors que la noblesse anglaise marche à la conquête des libertés civiles. Le Vassal du Pape implore la protection du Saint-Siége. Elle lui est aussitôt accordée, car le royaume d'Angleterre est presque celui d'Innocent III, depuis le fameux pardon. Les foudres du Vatican sont lancées contre les barons soulevés. Mais l'archevêque, Primat du royaume, chef du clergé anglican, préfère subir la disgrâce du Saint-Siége plutôt que de lui prêter son concours en prononçant l'excommunication qu'ils ont encourue.

Enfin, après avoir donné une promesse qu'il ne tint pas, Jean fut amené à ratifier d'une manière définitive la charte appelée *magna charta*, celle qui fut proclamée dans le lieu devenu célèbre de Runnymead entre Stains et Windsor. Elle comprenait soixante-six articles. Magnifique travail que les Anglais peuvent invoquer avec un juste orgueil. Leurs libertés, leurs franchises, développées depuis par l'influence du temps, s'y trouvent indiquées. Ce n'est point là le germe douteux, c'est la base solide, large, impérissable de leur constitution. Qu'un seul article le prouve. Cet article, le voici : Le Souverain consentait « A ce qu'aucun homme libre ne fût arrêté, emprisonné, dé» possédé de sa terre, proscrit ou ruiné en quelque manière que ce » fût, ni poursuivi par le Roi ou en son nom, si ce n'était par le juge» ment légal de ses pairs ou les lois du pays. » N'étaient-ce pas là des garanties précieuses contre le despotisme ? Et qu'on y songe !! on entrait à peine dans le treizième siècle.

Les institutions d'un peuple commandent un respect d'autant plus grand, que leur origine se mêle à un passé lointain ; elles deviennent des croyances, elles entrent dans les mœurs et les habitudes de la nation. Aussi, les franchises de l'Angleterre ont le caractère sacré d'un héritage. Sans doute de semblables constitutions n'offrent pas la rédaction symétrique des chartes modernes, dont la précision ne laisse rien à souhaiter : mais que ces monuments contemporains de plusieurs siècles, élevés, achevés à l'aide et par le concours de générations successives, deviennent forts en vieillissant ! Il y a entre celles-là et celles-ci la différence qui existe entre une mode, une imitation et un principe.

Digitized by Google

Innocent III fit expier au Cardinal Langton l'indépendance qu'il avait montrée. Cité à comparaître dans un concile pour se justifier, il se rendit forcément à Rome en 1218. Il ne parvint pas à fléchir le Saint-Siége; il fut suspendu de l'exercice de ses fonctions archiépiscopales, et retenu dans les Etats pontificaux. Sa disgrâce ne cessa et son retour en Angleterre ne fut autorisé que lorsque le successeur de Jean-sans-Terre, Henri III, se trouva fermement établi sur son trône. En 1220, le Pape Honoré III lui permit de reprendre le gouvernement de son diocèse. Si le Primat consacra désormais une partie essentielle de son temps aux affaires ecclésiastiques, il sut trouver encore des heures de méditation et de travail pour défendre l'œuvre à laquelle il avait si puissamment concouru. En 1223 nous le voyons se mettre de nouveau à la tête des barons pour réclamer de Henri III la confirmation, le maintien des libertés jurées par Jean-sans-Terre.

L'archevêque avait contracté une dette de reconnaissance envers l'abbaye de Pontigny. Après avoir recouvré l'exercice de ses fonctions épiscopales, à son retour de Rome, l'un de ses soins les plus chers fut de s'acquitter dignement envers elle. Une charte contient ses sentiments de gratitude et accorde au monastère une rente annuelle (1). Elle porte la date de 1222. Etienne Langton, Cardinal etc., etc. s'y exprime ainsi : « Considérant combien les religieux de Pontigny ont mis de soins dans l'accueil qu'ils firent au bienheureux Thomas martyr, son prédécesseur, et combien ils lui ont prodigué de consolations; se rappelant aussi toute la grâce et toute la sollicitude avec lesquelles il fut lui-même reçu et traité dans ce monastère à l'époque de son exil, il regarde comme un devoir de lui témoigner sa reconnaissance : c'est pourquoi il donne à l'abbaye du consentement du prieur et de l'église de Jésus-Christ de Cantorbéry (son chapitre), cinquante marcs sterlings de rente annuelle à prendre sur les revenus de l'église de Rumenal, à titre de bénéfice, payables par le recteur de cette église qui jurera à son installation d'acquitter la rente aux termes convenus (2).

(1) Cette pièce, la première qui émane des archevêques de Cantorbéry se trouve aux archives de la préfecture de l'Yonne. Elle nous a été communiquée par M. Quantin, archiviste du département; et ce n'est pas le seul document précieux que nous devions à ses recherches intelligentes. D'autres renseignements extraits du riche dépôt, dont le classement et la conservation sont confiés à ses soins, nous ont été également fournis avec un zèle qui appelle ici toute notre gratitude.

(2) Deux bulles du Pape Honoré III, adressées à l'abbé de Pontigny sous les dates des 19 mars 1222 et 3 novembre 1223, confirment cette donation. — En 1222 aussi, le prieur et le couvent de l'église du Christ de Cantorbéry, approuvent le don de

Digitized by Google

Les écrits de Langton sont perdus. On lui attribue la division de la Bible en chapitres, amélioration qui fut universellement adoptée, et qu'on a conservée. Cardinal, Primat d'Angleterre, Archevêque de Cantorbéry, il mourut paisiblement dans cette ville, le 9 juillet 1228, laissant sa mémoire à jamais inséparable de la grande transaction que l'Angleterre n'a cessé de considérer comme l'origine de ses libertés publiques.

XII.

Ce ne furent ni la persécution violente, ni l'exil qui conduisirent à Pontigny un dernier archevêque de Cantorbéry, celui qui, après sa canonisation devait s'identifier tellement avec cette pieuse demeure, qu'il demandait comme une faveur spéciale d'en ajouter le nom à son nom, voulant en outre que l'église du monastère fût placée sous son invocation. Edme ou Edmond Rich, était né dans la petite ville d'Abington, à deux lieues d'Oxford. Son père renonça de bonne heure au monde, et se fit religieux à Evesham. Le jeune Edmond, envoyé à Paris par les soins de sa mère, femme d'une haute piété, afin d'y continuer ses études, de simple élève ne tarda pas à devenir maître, et put enseigner avec éclat les mathématiques. Son humilité pourtant égalait sa piété; et elle était si excessive quoique savant, qu'il fallut lui faire violence pour lui conférer le grade de docteur. Edme se livra ensuite à la prédication, et il obtint dans la chaire les succès qui devaient le plus flatter son zèle apostolique : la conversion, le retour au bien d'hommes considérables qui s'étaient signalés par de graves excès.

Une conviction revêtue d'une extrême simplicité, une douce piété, qu'il savait rendre communicative, formaient le caractère de ses prédications où la foule se portait avec un empressement inusité. Cependant il quitta la France, théâtre de sa gloire, et rentra dans sa patrie où une immense réputation l'avait précédé. Là, le Pape Grégoire IX, le chargea de prêcher la croisade. Vierge de toute ambition, craignant d'être mêlé aux intérêts politiques, si ennemis souvent des intérêts religieux, Edme fuyait les honneurs, l'éclat des dignités. Quand il apprit que les yeux se tournaient vers lui, qu'on le désignait déjà pour occuper l'archevêché de Cantorbéry, il s'en effraya, il conjura qu'on ne le *condamnât pas à devenir le Primat d'Angleterre.* Malgré

50 marcs sterlings, en *mémoire du bienheureux martyr Thomas* et à cause de la bonne réception qu'ont reçue à Pontigny, l'archevêque Langton et quelques-uns de leurs frères exilés. Une semblable ratification eut lieu par les mêmes, en 1226.

ses refus et cette sorte de terreur qu'il ressentait à la pensée de cette élévation prochaine, il avait été élu à l'unanimité (2 avril 1234), et sa résistance dut cesser. Mais ce ne fut qu'un acte d'obéissance et de résignation.

Edme était animé d'un esprit de paix, et les conjonctures dans lesquelles il se trouvait placé offraient d'immenses difficultés. Elles étaient de plus d'une sorte. Une première fois, fidèle aux traditions de Langton, il intervint auprès du Roi, aidé de tous les Prélats, pour obtenir l'éloignement d'un ministre étranger, Pierre des Roches, évêque de Winchester, qui était justement odieux à la nation. Edme avait même consenti à se placer un moment à la tête des affaires; mais il ne tarda pas à se retirer devant un autre étranger, l'évêque de Valence, nouveau favori, qui souleva tant de mécontentements. Comme nous l'avons dit, les obstacles placés sous les pas d'Edme étaient de nature diverse. Ainsi, Henri III avait laissé vaquer plusieurs évêchés, afin de s'approprier les revenus; le Pape, d'un autre côté, avait fini par pourvoir directement aux bénéfices, en plaçant en Angleterre plus de trois cents Italiens. Ces deux abus avaient eu pour dernière conséquence d'inonder le pays d'étrangers qui envahissaient, au nom de Grégoire IX, le pouvoir, les dignités ecclésiastiques de l'Angleterre.

A la vue de tels désordres, le digne Prélat comprit que lui, homme de paix, de modération, ne porterait pas remède à des maux qu'il était au-dessus de ses forces de combattre. Si sa conscience les condamnait, sa douceur toute évangélique le rendait peu propre au rôle de réformateur. D'ailleurs, s'il s'y soumettait jamais, ne trouverait-il point des résistances jusque dans les moines de sa propre église? La pureté de sa vie ne formait-elle pas un trop évident contraste avec la manière de vivre de la plupart des membres du clergé? Rester spectateur du mal lui parut une attitude peu convenable, impossible même. Il prit une autre résolution. Ce fut de quitter cette dignité dont il s'était tant défendu : cette détermination une fois adoptée par sa conscience il partit, il s'échappa, pour mieux dire, fuyant des honneurs qui l'accablaient.

A voir le mystère dont il entoura son départ, les précautions minutieuses auxquelles il eut recours pour cacher son nom en s'embarquant pour la France, on eut dit au moins un banni se dérobant aux coups de la proscription. Ce n'était que l'homme juste, le saint Prélat cherchant la retraite, à laquelle aspirait son âme étrangère au monde et à ses vices.

Arrivé en France, il fut accueilli par Saint-Louis. Mais les instances du Roi ne purent le retenir à sa Cour, car il n'était point venu, on le suppose, pour chercher de nouveaux honneurs. Après avoir béni le

Digitized by Google

monarque et sa famille, il dirigea ses pas vers Pontigny (novembre 1240); car c'est là qu'était le but de son voyage. Plein du souvenir de ses prédécesseurs, et de la touchante hospitalité que cette Maison leur avait offerte, il voulait aussi l'honorer, la sanctifier par sa présence (1). Mais après un séjour de près de deux années à Pontigny, ses forces énervées par les ardeurs d'un été, se trouvèrent épuisées. Pour les ranimer, les médecins lui conseillèrent de se rendre au prieuré de Soissy près de Provins. En s'éloignant, le saint Prélat ne s'abusait pas, il avait même la prescience de sa fin prochaine, et quand il annonçait à ses hôtes, pour les rassurer, qu'il ne tarderait pas à les revoir, qu'il reviendrait parmi eux à la fête de Saint-Edmond, martyr, c'est à dire le vingt novembre, cette date assignée à son retour, dans sa pensée était celle où il aurait cessé de vivre, l'instant où Dieu l'aurait reçu dans son sein. Edme ne s'était pas trompé, il s'éteignit doucement le seize novembre 1242, et le 20 son corps était rapporté à Pontigny où, sept jours après on l'inhuma dans le sanctuaire, devant le grand autel.

Sans doute nous n'écrivons pas une légende, et cependant sous peine d'enlever à ce récit son caractère de sincérité, nous devons l'entourer des circonstances qui ont prévalu dans la mémoire des contemporains : nous racontons, nous ne discutons pas ce qu'ils ont cru. Au tableau nous rendons sa bordure naïve. On accourait vers le tombeau du pieux archevêque, dont la réputation de sainteté avait été si grande durant sa vie; on s'entretenait des miracles qui s'y opéraient (2). Six ans après sa mort, Rome prononçait sa canonisation. Alors on songea à effectuer la translation de ses restes, qui eut lieu le 9 juin 1247. Au treizième siècle, une telle cérémonie était une solennité capitale. M. l'abbé Henry (3) l'a retracée, et nous ne saurions mieux faire que

(1) En 1238, Edme non content d'avoir confirmé le don de cinquante marcs sterlings fait par Etienne Langton, y avait ajouté dix marcs à prendre également sur l'église de Rumenal.

(2) A une date bien postérieure, 1672 et 1673, nous voyons des procés-verbaux constatant deux miracles opérés par saint Edme sur deux enfants morts-nés, qui donnérent signe de vie aprés être restés étendus deux heures nus sur la pierre, au-dessous du tombeau du Saint. Mais il est dit, qu'un des deux enfants mourut peu de temps aprés.

(3) *Histoire de l'Abbaye de Pontigny*, ouvrage estimable, que nous avons quelquefois consulté, bien que notre cadre dut être tout autre que celui adopté par l'honorable curé-doyen de Quarré-les-Tombes. Notre point de vue en effet a été différent. L'ecclésiastique a pu se préoccuper d'idées, de circonstances auxquelles il nous était difficile de nous arrêter. Par exemple, la mention successive et biographique des cinquante-trois abbés, qui ont gouverné l'abbaye, fort acceptable dans le livre de M. Henry eût paru plus qu'inutile dans cette Notice. S'il nous est

Digitized by Google

de lui en emprunter les détails. « Pontigny, dit-il, dès la veille (de la
» translation), vit arriver une foule considérable des pays voisins,
» attirée par la nouveauté de cette grande cérémonie. Tous les nobles
» d'alentour, les ecclésiastiques de tous les rangs, concoururent à
» l'éclat de cette importante journée. Comme il était impossible de
» loger tant de monde dans le hameau de Pontigny, la plupart cam-
» pèrent dans les champs, autour de l'église. Le Roi Saint-Louis s'y
» trouva avec la Reine Blanche, sa mère, les princes ses frères; Robert,
» comte d'Artois; Alphonse, comte de Poitiers; Charles, depuis comte
» de Provence et d'Anjou, et Roi de Sicile; Isabelle de France, sœur
» de Saint-Louis. »

« Après la famille royale, on remarquait le Cardinal Pierre, évêque
» d'Albe, le Cardinal Eude, évêque de Frascati, légat du Saint-Siége,
» ensuite les archevêques de Sens, de Bourges, de Bordeaux et d'Ar-
» magh; Saint-Richard, évêque de Chichester, et plusieurs autres Prélats
» et abbés. Depuis le concile d'Héry (1), c'est l'assemblée la plus cé-
» lèbre et la plus imposante qui ait été tenue dans nos pays. Lorsque
» le sépulcre fut ouvert, le corps fut trouvé dans le même état que le
» jour de sa mort. Le Roi et les princes l'ayant considéré, l'évêque
» d'Auxerre, Guy de Mello, le porta sur l'autel pour le faire voir au
» peuple, ensuite il le déposa dans un sépulcre de pierre, etc. »

Mais ce sépulcre de pierre paraissant peu digne, deux ans après, le corps de saint Edme fut enfermé dans une châsse recouverte d'or, qu'on plaça derrière le grand autel, sur quatre colonnes de cuivre. La Reine Blanche et Marguerite de Provence, qui assistaient encore à cette seconde translation, firent de riches présents, parmi lesquels on remarquait une main d'or garnie de pierres précieuses, destinée à recevoir le bras de saint Edme, que l'on avait détaché du corps à la jointure du coude. Le Roi d'Angleterre, sa femme et le comte Richard avaient aussi adressé des dons considérables à l'abbaye au moment de la première translation du corps de saint Edme.

A dater de cette époque, de nouveaux liens s'établissent entre l'Angleterre et Pontigny, et tous ces liens se transforment en actes de

arrivé quelquefois durant le cours de notre travail, de signaler sur le vu de pièces irrécusables quelques inexactitudes échappées au consciencieux auteur qui n avait pas eu en sa possession tous les documents que nous nous sommes procurés, nous l'avons fait avec les égards qu'il mérite et la juste estime qu il nous inspire; et de notre part jamais assurément ces rectifications n'ont eu pour motif un désir de dissentiment ni de vaine critique.

(1) Il eut lieu en 1015. V. à l'appendice, note *C.*, quelques détails sur ce concile.

L

Digitized by Google

générosité pour l'abbaye. L'archevêque de Cantorbéry, Boniface, successeur immédiat de saint Edme, fait don au monastère (la rente de soixante marcs ayant cessé d'être payée) de l'église de Rumenal, à charge par les moines d'y entretenir un vicaire. Dans la charte qui a pour objet cette transmission, il qualifie ainsi ses trois illustres prédécesseurs « Le bienheureux Thomas, glorieux martyr, de mémoire » sainte, bienheureux Edmond ou Edme, insigne confesseur et Etienne » de *bonne mémoire.* » C'est tout ce qu'il put accorder à Langton, mort à peine réconcilié avec la Cour de Rome. Cette charte est datée du jour de Saint-Jean l'évangéliste, 1264.

Aux largesses des archevêques succèdent les largesses des Rois d'Angleterre. Henri III étant à Bruere, accorda à l'abbaye, en 1252, vingt marcs sterlings de rente à prendre sur les revenus de la ville de Cantorbéry, et ce, est-il dit dans l'acte de concession, pour *l'entretien de quatre cierges ardents* autour du corps de saint Edme dans *l'église de Pontigny*, *à condition de l'emploi permanent du luminaire*, *sous peine de privation des vingt marcs.* Le sceau du Roi joint à cette charte, est parfaitement gravé et est très bien conservé. A..., archevêque de Livonie, Prusse et Riga, légat du Saint-Siége, étant à Pontigny, vise des lettres de *l'illustre* Henri, Roi des Anglais, qui lui sont adressées, et dont voici le contenu : « Le Roi lui promet son intérêt, surtout en faveur de » l'abbaye de Pontigny, à laquelle il se propose de faire un voyage, » pour visiter le corps du saint confesseur Edme. » Cette lettre est datée du 7 septembre 1254.

Il existe aux archives de la préfecture de l'Yonne plusieurs baux comprenant les revenus des églises de Rumenal et dépendances, ainsi que de la rente de vingt marcs sterlings. En 1261, frère Nicolas d'Avrolles, moine de Pontigny, les afferma quarante-quatre marcs sterlings, à charge de payer les frais ordinaires. C'est à ce bail qu'est attaché le sceau de la ville de Cantorbéry, dont les deux faces se trouvent reproduites sur l'un des dessins joints à cette notice (1).

(1) Consignons ici quelques remarques sur les sceaux des chartes anglaises. Le martyre de Thomas Becket occupe tous les revers des sceaux de Cantorbéry. En 1222, on le voit sur le contre-scel de la charte d'Etienne Langton. Sur celle de l'archevêque Boniface en 1264, le Saint est représenté en contre-scel, à genoux, entouré d'assassins; au-dessus de l'encadrement, son âme s'envole sous la forme d'un petit personnage, et Dieu, la tête inclinée et bénissant, semble l'attendre dans le ciel.

Mais le sceau de la ville de Cantorbéry en 1361 (celui qui est reproduit dans le dessin joint à cette Notice), est beaucoup plus large que les précédents et bien plus

Digitized by Google





Victor Petit. V.P. Lith. Perriquet Auxerre.

Sceau du XIV Siècle de la Ville de Cantorbéry.

Digitized by Google

Cependant, les événements politiques qui suivirent, notamment les guerres survenues entre la France et l'Angleterre, suspendirent, puis firent cesser le paiement des rentes que nous avons vues constituées au profit de Pontigny, de même que la jouissance des propriétés qui lui avaient été concédées. Dans le cours du quatorzième siècle, l'abbaye réclama afin de rentrer dans la possession des biens de Rumenal, et dans la rente des vingt marcs saisis par le Roi, comme tous les autres revenus des monastères de France. Edouard III raconte dans ses lettres de 1362 que la saisie avait eu lieu « A l'occasion de la guerre avec les Français, mais que, comme maintenant la paix existe entre lui et magnifique prince Roi des Français, son très cher frère, » il veut que les rentes soient payées. Au surplus, les moines ne manquaient jamais de faire entendre leurs doléances, lorsque les événements venaient interrompre la jouissance des donations. En pareil cas ils s'adressaient à l'archevêque de Cantorbéry, et, en termes excessivement polis, prodigieusement louangeurs, le suppliaient d'intercéder pour eux auprès du Roi.

En 1396 (26 septembre), Richard III, Roi d'Angleterre *et de France*, seigneur d'Ecosse, après avoir rappelé les dons faits à Pontigny par ses aïeux de vingt marcs sterlings de rente pour l'entretien de quatre cierges allumés devant le tombeau de saint Edme, dit, que si pendant un grand laps de temps, « *à l'occasion de la guerre élevée entre lui et son adversaire de France*, ces rentes n'ont pas été payées, il veut que par la révérence due à Dieu et à saint Edme, elles le soient, *nonobstant la guerre qui promet devoir recommencer avec sondit adversaire de France.* »

curieux. Nous allons le décrire le plus exactement possible : il est rond en cire verte, de 9 centimètres de diamètre. Sur l'une de ses faces il représente, dans un encadrement formé de huit ogives festonnées, une forteresse à trois tours crénelées à la porte de laquelle on parvient par un escalier. Au-dessous est l'écusson d'Angleterre représentant trois lions léopardés. Dans l'espace laissé vide entre les ogives, on remarque un lion léopardé. L'exergue est *sigillum commune civium civitatis cantuariœ.*

Sur l'autre face se trouve reproduite la scène du martyre de Thomas Becket. Le sujet est encadré en trois panneaux par des pilastres qui supportent une arcature ogive avec dais et clochetons.

Dans le milieu le Saint est à genoux près de l'autel, le diacre à ses côtés, tenant une croix; les quatre assassins lèvent leurs épées pour le frapper. Dans les encadrements latéraux, sont deux personnages semblables, représentant un Roi couronné et le sceptre à la main. Est-ce l'accusation portée contre le Roi anglais qui est ainsi personnifiée? Au-dessus de la scène est Dieu tenant le Monde d'une main et bénissant de l'autre. L'exergue demi effacée laisse voir ces mots... Thomas : *qui : corruit* (ur) : *ens* (e) : *tutori ab* : *offeus* (ione) : *urbis* : *sit* :...

Digitized by Google

Là s'arrête la collection des chartes anglaises.

L'abbaye devait perdre et perdit en effet les revenus qu'elle possédait en Angleterre, à l'époque où ce royaume se sépara de l'Eglise Romaine. Ainsi les fondations que nous avons énumérées durèrent jusqu'en 1532.

La canonisation de saint Edme et la dévotion particulière qui s'attacha à ses reliques, devinrent un nouveau stimulant pour les âmes pieuses, jalouses d'enrichir le monastère; il y eut alors comme un redoublement de bienfaits. Quelquefois, les donateurs, pour prouver la sincérité qui les anime, insèrent des clauses vraiment curieuses dans l'acte destiné à consacrer leurs engagements. Par exemple, l'un d'eux et sa femme ajoutent que « l'on pouvait les excommunier, en quelque lieu qu'ils fussent, s'ils ne maintenaient pas leurs fondations. » Les moines, d'ailleurs, ayant compris la nécessité de se défendre contre la mauvaise foi, non pas précisément à l'égard des donateurs qui, comme nous l'avons fait remarquer, respectaient presque toujours leurs actes de libéralité envers le monastère, mais bien contre les projets de voisins tracassiers et puissants, constamment portés à les troubler dans la jouissance de leurs propriétés, instituèrent, dès 1275, un religieux qui fut chargé des fonctions d'avocat. Ce titre, on le croira sans peine, n'était pas une sinécure, mais un emploi très réel pour celui qui le remplissait et qu'on appelait l'*avocat de l'Eglise.*

Il semble que la difficulté d'obtenir justice au moyen âge dût entraîner et justifier toute espèce de violences. Avait-on à se plaindre de quelqu'un et ne pouvait-on en obtenir la satisfaction réclamée ? On s'emparait aussitôt d'une personne de sa maison, de ses bestiaux, etc. etc ; il arriva aussi par analogie, sans doute, mais par une analogie un peu forcée, qu'on enleva jusqu'à des moines et des frères convers. L'abbé de Pontigny a hâte de se plaindre alors au Pape de cet acte de violence. Le Saint-Pèreblâme, réprouve et dit d'excommunier les auteurs de pareils excès.

Une contestation survenue entre le monastère et la comtesse de Tonnerre nous offre encore une bien étrange coutume.

L'affaire, après avoir été portée devant le Roi Philippe-le-Bel, traînant en longueur, on convint de s'en remettre à la décision de deux arbitres. Gain de cause fut donné aux moines. Il s'agissait d'un droit de juridiction; il leur fut accordé, mais on excepta de ce droit les *cas criminels* d'après lesquels, selon les coutumes du comté de Tonnerre, un homme, une femme, une *bête*, pouvaient être condam-

Digitized by Google

nés à être pendus, à avoir un membre coupé ou à être exilés à perpétuité. Ainsi on condamnait une chèvre, un porc à être pendus, à avoir un membre coupé ou à l'exil ! On devine le motif de ces extravagances. On voulait contraindre les serfs à veiller de près sur leur bétail, sous peine de se voir privés de ceux de leurs animaux qui auraient causé du dommage. Mais de pareilles condamnations n'en restent pas moins des actes étrangement fantasques et burlesques.

La vénération qu'on avait conçue pour saint Edme alla si loin qu'elle fit changer le vocable de l'abbaye qui était, comme celui de toutes les églises des Maisons de Cîteaux, sous l'invocation de Notre-Dame. Pontigny ne fut plus connu que sous le nom de Saint-Edme.

Ce saint, s'il est permis de parler ainsi, devint tout à fait populaire dans la contrée. Il absorba la foi des fidèles. Son nom fut universellement appliqué à tous les nouveau-nés, il fut le patron privilégié. A lui les plus précieuses offrandes, les prières les plus ferventes. Il attira toutes les dévotions. On se plut naturellement, voulant le faire aussi généreux que riche, à voir en lui le dispensateur de tous les biens, le médecin de tous les maux, l'intercesseur unique auprès de Dieu; le messager de ces suppliques infinies qu'un peuple naïf adressait au ciel. Le paralytique lui demanda de marcher librement, celui que l'art avait abandonné, des cures merveilleuses. L'épouse dont la couche demeurait stérile accourut surtout solliciter de son pouvoir suprême la fécondité qu'elle souhaitait.

Ce dernier attribut, il faut bien le dire, prêta quelquefois, en côtoyant des temps où la foi fut moins vive, en se rapprochant de l'époque qui vit la Règle beaucoup moins austère, à d'assez méchants propos sur le compte des moines. Ce n'étaient pas seulement des pèlerinages qu'on venait accomplir à Pontigny; on s'y rendait encore en procession pour toutes sortes de nécessités. Ces processions excessivement nombreuses furent plus d'une fois l'occasion de désordres inévitables. Ces désordres avaient-ils lieu dans l'intérieur du monastère? nous ne l'affirmons pas. Mais plus explicite, la tradition semblerait l'admettre. D'ailleurs, qui pourrait nier que pendant les guerres civiles qui coïncident avec l'invasion des Anglais dans nos contrées à la fin du quatorzième siècle et dans le cours du quinzième, les religieux contraints de fuir l'abbaye, de se disperser dans les châteaux, de se mettre en contact avec le monde, ne rentrassent dans leurs cloîtres fort peu soucieux d'observer une règle qu'ils avaient cessé de pratiquer !

Les troubles causés par la Ligue et ses suites produisirent des faits iden-

Digitized by Google

tiques. De là des mœurs qui ne conservèrent point leur pureté primitive. Cela est si vrai que depuis 1500 jusqu'en 1615, il n'y eut presqu'aucun ordre dans l'Ordre, si le jeu de mots est permis (*in eodem vix ullus ordo fuit*). Cet état de choses se prolongea malgré les plaintes des Rois et les exhortations des Papes. Cependant, vers 1615, beaucoup de monastères retrouvèrent et ranimèrent le zèle en faveur de l'antique Règle et les anciennes constitutions de Cîteaux. Mais, il faut l'avouer, Pontigny n'est pas nommé parmi les couvents qui se réformèrent.

On voit que dans le cours du dix-septième siècle, le clergé séculier se montra plus d'une fois fatigué de ces processions si fréquentes à Pontigny. Un chroniqueur de l'abbaye de Saint-Père d'Auxerre, se plaignait (1641) de celles qui se faisaient à ce monastère dès que la pluie manquait ou que la gelée menaçait les vignes. Une certaine pompe se déployait à ces pérégrinations pieuses. Dans un registre des délibérations capitulaires d'Auxerre, à la fin de 1644, on lit que tous les corps religieux et civils s'étaient joints à une immense foule de fidèles.

DEUXIÈME PARTIE.

XIV.

Maintenant examinons soigneusement, pour les placer ensuite avec ordre sous la date à laquelle ils appartiennent, les faits essentiels dont le monastère de Pontigny est le centre. Contenons-les dans leur sphère avant de les détacher les uns des autres et de les dérouler au courant des siècles qui les engendra. Que la pensée les embrasse afin que l'esprit les conçoive mieux, et que la méthode les classe afin que la mémoire les retienne longtemps.

Nous dirons comment, avant la fondation de Pontigny, les terres placées autour du monastère ne portaient la trace d'aucune culture et combien les mœurs des rares habitants étaient sauvages; sauvages comme le sol où ils végétaient. Les siècles s'écoulaient sans que leur passage déposât la moindre amélioration au milieu des populations livrées à elles-mêmes. Rien ne vient fructifier là où rien n'invite à travailler ; ni des besoins nouveaux, ni l'inquiétude de la responsa-

Digitized by Google

bilité domestique, c'est-à-dire le désir d'élever la famille et de la laisser heureuse après soi. Pour que de pareilles pensées, qui sont aussi des sentiments, animassent les tristes colonies semées autour de Pontigny, il eût fallu qu'elles possédassent des chefs intelligents, des tuteurs politiques et non des maîtres cruels, farouches, indolents, qui faisaient de la chasse leur unique occupation, vivant à l'ombre de ces grands bois où ils trouvaient leur vie et leur plaisir comme les animaux auxquels ils livraient bataille. Satisfaits de peu, bien qu'ils prissent tout, ces Rois de la contrée ne connaissaient d'autre industrie, au quatorzième siècle, que celle de convertir en cendres les bois et les gigantesques fougères qui étouffaient la terre. Leur génie commercial ne s'étendait pas au delà ; il s'arrêtait à cette stérile transformation, industrie précaire, semblable à celle des sauvages d'Afrique, qui, au lieu de fertiliser le sable de leurs déserts, passent leur temps à le tamiser pour en extraire un peu d'or.

On verra ensuite Pontigny rompre cet état de barbarie, en s'établissant comme providentiellement au milieu de ces landes. Il se fait faire place ; il défriche, il sème, il plante, il féconde ; la bêche agrandit l'enceinte : et là où elle creuse un sillon et où elle fait naître des épis, l'homme se sent attiré. L'ordre et le bien-être, ces deux éternels mobiles de la civilisation, séduisent, appellent, retiennent par mille liens. On veut vivre là où on peut mieux vivre. Après l'homme, la famille accourra ; la cabane s'élèvera à côté de la cabane ; le village naîtra, et de sa liaison avec d'autres villages résultera la Commune, qui est aussi une famille, qui est la miniature de la grande famille appelée patrie. Sous le regard paternel de Pontigny se créeront des communes qui existent encore aujourd'hui. Œuvres bien faites, elles ont duré.

D'un œil curieux on suivra leur développement sous l'autorité patriarcale qui les fonda. Pontigny contracte, administre, règle, en d'autres termes, civilise dans la proportion de ses forces et dans l'étendue des lumières accordées au quatorzième siècle. Son influence est immense pour le temps. Mais il importe d'apprécier les temps, si le philosophe veut se placer au niveau de l'historien.

Les droits personnels de ces bienfaiteurs s'accroissent ; c'est leur récompense. Ils ont des droits proportionnés aux services qu'ils rendent. Un Pape augmente leur autorité. Instruit, touché de leur conduite, qui tourne au profit de la religion, car la religion était toute force et toute lumière alors, Alexandre IV leur accorde des priviléges, des honneurs, sans oublier de se les rattacher plus étroitement encore

Digitized by Google

par les anneaux d'une vassalité compensatrice. Il élargit la main qui donne, mais il tient le bras. Chacun y gagne. Plus sûrs d'eux-mêmes, à cause de cette sanction protectrice, les moines essaient d'autres réformes. Ce n'est pas seulement la terre qui réclame leur sollicitude. Quelle épaisse ignorance ne couvre pas les yeux et l'esprit des serfs du quatorzième siècle! A force d'énergie les moines commencent l'épuration des mœurs; ils attaquent d'absurdes coutumes nées de la fausse interprétation des livres saints. La fête des fous est abolie, ignoble paganisme introduit dans les mystères du culte catholique. Ils chassent du sanctuaire l'âne, les fous, la chanson cynique. *In fine missæ sacerdos versus ad populum vice : Ite, missa est, ter hinhannabit ; populus verò vice : Deo gratias, ter respondebit : Hinham! hinham! hinham!*

Tant d'ascendant sera remarqué du pouvoir temporel qui ne le verra pas sans jalousie. Des voisins puissants voudront troubler l'état de sécurité établi par les moines sur une terre qu'ils n'avaient su, eux, les premiers possesseurs, qu'ensanglanter. Ils chercheront à entraver ces progrès qu'ils étaient aussi incapables de comprendre qu'inhabiles à produire. Ils menaceront l'existence de l'établissement; ils se feront redouter des généreux fondateurs au point que ceux-ci se verront obligés de chercher des protecteurs dont le bras soit aussi fort que celui de leurs agresseurs.

Ces défenseurs, que la nécessité plutôt que la prudence leur conseillera de prendre, s'appelèrent *avoués*. Le temps leur apprendra combien il est dangereux d'avoir recours à ces alliances. Ceux qui protégent trop finissent par régner. C'est l'histoire de tous les protecteurs avant et depuis Cromwell. Entre ces avoués et les moines de Pontigny, il s'élèvera, par la suite, des différends, des contestations, des procès ; et les bons moines seront victimes. Il leur faudrait maintenant de nouveaux protecteurs pour les défendre contre leurs anciens protecteurs.

Ces contrariétés, dont la durée fut longue, n'empêchèrent pas les religieux de Pontigny, comme on le verra, de poursuivre leur tâche conciliatrice. Quand l'heure sera venue d'affranchir les serfs, ils aideront les Rois à l'accomplissement du grand œuvre social. Agriculteurs, tuteurs des familles, ils se mêlent aujourd'hui à la politique, par leur participation à l'affranchissement; demain ils seront législateurs. Ils ont créé la propriété; il leur importe d'en surveiller l'emploi, la transmission, de la faire produire sans la grever d'impôts. Ils touchent à tout avec soin, intelligence, avec succès. S'ils ne peuvent pas abolir la coutume du duel que nous-mêmes n'avons pas pu abolir, du moins

Digitized by Google

ils la limitent, la gênent. Sans briser l'épée, ils la raccourcissent.

Si ce qui les entoure marchait comme eux et avec eux, les temps meilleurs arriveraient vite. Mais leurs efforts resteront souvent isolés. Ici la paix, mais au delà de cette rivière, derrière ces montagnes, la guerre civile, la misère, la confusion, et au-dessus de ce cahos la peste. Nous sommes entre le quatorzième et le quinzième siècle, qu'on ne l'oublie pas.

Pontigny résiste, mais il ne peut triompher de tant de maux à la fois. Il tombera dans la pauvreté, et il n'en sortira pas vite malgré les dons ou pour mieux dire les promesses de Louis XI. Sans beaucoup s'améliorer, il se dégage pourtant peu à peu. Les abbés commendataires sont introduits à Pontigny : ce ne fut pas là la cause des adoucissements à la position du monastère. Leur intronisation est la conséquence du concordat entre François Ier et Léon X.

Dès ce moment l'abbaye deviendra l'apanage de l'intrigue; on la donnera comme récompense à des Prélats. Ceux-ci la feront administrer par leurs créatures. Ils ne résideront pas, ils ne se souviendront du monastère que pour le pressurer.

Là ne s'arrêteront pas les vicissitudes de Pontigny.

On verra que s'il ne fut pas à l'abri des rapines des abbés commendataires, il n'eut pas non plus le bonheur d'échapper aux coups autrement rudes de la Réforme.

Jean de Montrevel donne à Pontigny un avant-goût des vexations que lui préparent les protestants, dont, au reste, ce même Montrevel, fut accusé de partager les doctrines. Il dévastera le monastère que Jean du Bellay, le fameux Jean du Bellay, le mécène de Rabelais, devait illustrer moins de sa présence que de son nom. Mais c'était aussi un abbé commendataire; de même que son successeur Hippolyte d'Est qui ne résida pas davantage.

Quoique les abbés commendataires se succèdent, l'élection n'est pas pour cela tout à fait tombée en désuétude. On y reviendra pour l'abandonner encore; enfin on fondra les deux systèmes : celui de la nomination arbitraire et celui de l'élection. Ces agitations sembleront dénoter des altérations dans la Règle ou une grande indécision dans l'esprit général des établissements monastiques exposés au choc de la Réforme; non que Pontigny partagera les idées novatrices, mais toutes les institutions religieuses sont sous le coup de l'examen et de la critique. Pontigny sera, au contraire, si peu porté à pencher vers la doctrine anathématisée, qu'il s'attirera, par son dévouement à l'Eglise établie, la colère des protestants. Ceux-ci le pilleront, le dévasteront, l'incendieront, comme leurs frères d'Allemagne incendieront, dévas-

Digitized by Google

teront et pilleront les couvents de la Saxe. Les protestants et les abbés commendataires paraîtront s'être entendus pour mettre au bord de l'abîme l'antique monastère que nous verrons enfin, poussé par l'ouragan révolutionnaire, tomber et disparaître.

Telle est la masse imposante des événements relatifs à l'établissement dont nous nous sommes constitué l'historien ; en voici le développement tranquille et succinct.

Quand l'abbaye de Pontigny se fonda, la population des paroisses environnantes était très restreinte. Car, il ne faut pas l'oublier, les effets désastreux des irruptions des Normands qui ne cessèrent qu'au neuvième siècle n'étaient pas complétement effacés. Les habitants, les serfs pour la plupart, cultivaient le sol. Néanmoins, on distingue encore des aleus et autres terres libres de redevances féodales, telles que celles du fondateur de Pontigny. Il existait à l'époque contemporaine de l'établissement du monastère de vastes landes ; ces immenses terrains vagues et stériles ainsi que les forêts qui couvraient une partie du pays, étaient consacrés au pacage des troupeaux. Pour des hommes dont l'industrie était nulle, vivant de peu comme tous les hommes primitifs, élever des porcs était presque une richesse. La glandée dans les bois offrait donc une sorte de moisson, et d'autant plus précieuse qu'elle naissait spontanément, sans frais, sans travail. Les forêts permettaient aussi aux seigneurs de se livrer à l'exercice de la chasse la plus vive des passions, le grand, le fameux privilége de la féodalité au moyen âge. Les besoins, on le voit, se trouvaient tellement restreints que l'exploitation régulière des bois était chose inconnue. Les consommations locales faites, on convertissait en cendres tout l'excédant, qu'on expédiait ensuite dans les villes de quelque importance. Des documents nous apprennent qu'il passait à Auxerre, chaque année, un grand nombre de bateaux chargés de cendres et provenant des forêts du Morvan.

Insensiblement les monastères étendirent la culture. Pontigny, en établissant des granges sur ses vastes possessions, jeta les fondements de plusieurs communes telles que Pontigny (1), Bœurs, Chailley,

(1) Le village qui s'était formé au couchant de l'abbaye commençait à prendre de l'extension. Venouse était toujours la mère paroisse ; cependant, comme elle se trouvait à une demi-lieue de Pontigny, l'abbé obtint du Pape l'autorisation de désigner des prêtres pour administrer les sacrements aux serviteurs du monastère, et sans doute aux fidèles de Pontigny qui en demanderaient la permission. Ainsi l'abbaye commença à servir de paroisse, quoique le Pape eût dit : que cela se fasse sans nuire à la juridiction du curé de Venouse.

(L'abbé Henry, *Histoire de l'abbaye de Pontigny*).

Digitized by Google

Aigremont, Villiers-la-Grange, etc. Les baux consentis par l'abbaye en 1360, par suite des guerres qui mirent obstacle à ce que les religieux pussent continuer avec sécurité l'exploitation des terres, furent aussi une cause de fixité, d'agglomération des habitants sur différents points.

S'il était besoin de démontrer combien de semblables transactions exercèrent d'influence sur la mise en valeur du sol, nous citerions d'autres baux postérieurs comprenant au delà de mille arpents de terres en friche, bois, buissons, paturages affermés par l'abbaye, à la charge de les mettre en culture sans redevances pendant plusieurs années. Certains baux furent même consentis à perpétuité.

De cet exposé et des faits primitifs, antérieurement établis, il résulte qu'il y eut deux phases dans l'influence qu'exerça Pontigny sur la mise en valeur du sol.

D'abord le monastère exploite la terre par ses propres membres, les frères convers; puis, plus tard, lorsque des parties notables se trouvent défrichées, qu'il a créé des centres de productions agricoles, il les accroît, les agrandit en y rattachant au moyen de baux un territoire plus étendu. Il exista donc une double et puissante action qu'il était essentiel de faire ressortir. Pontigny est d'abord père, tuteur ensuite.

Le pouvoir temporel des abbés équivalait à celui d'un seigneur haut justicier sur ses terres; car l'Eglise, par ses tendances, s'est assimilée à la puissance et à l'esprit féodal. De nombreuses sentences attestent que les moines usaient de leur droit de juridiction. On voit, par exemple, qu'en 1466, un nommé Ravillon de Chailley fut condamné pour crime de bestialité, à être brûlé vif avec une vache et un veau et ses biens confisqués. Le prévôt de Chailley où le monastère jouissait de la plénitude de ses droits seigneuriaux, rendit, dans le seizième siècle, bon nombre de sentences qui se traduisaient invariablement en pendaisons, brûlements, roues, fustigations.

En 1632, le prévôt de Pontigny condamne à mort un sieur Rosier, chirurgien à Ligny, pour avoir tué son confrère, habitant le même lieu. Il fut pendu sur la place de Pontigny, et ses biens furent confisqués.

L'abbé, ne l'omettons pas, avait droit de *committimus*, c'est à dire d'appeler de ses procès aux requêtes du palais, à Paris, coup terrible, quoique inaperçu d'abord, porté à l'édifice féodal, par la main des Rois réunie à celle du peuple.

Dans cette longue liste de cinquante-trois abbés qui se succédèrent, un seul se rencontra illettré, ce fut Guillaume II, qui ne savait pas même écrire. Quand il eut à prêter le serment de fidélité qu'il devait à

Digitized by Google

l'évêque d'Auxerre (1340) en sa qualité d'abbé de Pontigny, il voulut s'excuser de donner son serment par écrit. Mais on insista sur cette obligation. Alors il le fit écrire en latin par un clerc et le lut. Il était ainsi conçu : « Je promets de conserver envers vous, père et évêque, vos successeurs canoniquement institués et le Saint-Siége d'Auxerre, la soumission, la révérence et l'obéissance que prescrivent les Saints Pères et selon la Règle de Saint-Benoît, *sauf les priviléges de notre Ordre.* »

Ces derniers mots ne furent pas toujours insérés dans le serment prêté par les abbés de Pontigny. Malgré l'affirmation contraire de M. le doyen Henri, qui dit que le premier abbé fit cette réserve, nous adoptons sans hésiter l'opinion de l'abbé Lebœuf qui, dans son *Histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, explique très bien que cette phrase ne se rencontrait pas dans les anciennes formules, et que ce n'est que depuis l'an 1220 que les abbés de l'Ordre de Cîtaux se mirent sur le pied d'ajouter *salvo ordine nostro*.

Continuons à exposer le caractère des droits de juridiction civile et religieuse, concédés aux moines de Pontigny, afin de mieux nous rendre compte plus loin, des fautes où ils tombèrent en laissant prescrire ces droits ou en ne s'en servant pas avec assez d'énergie.

Le Pape Alexandre IV, en 1260, accorda aux abbés de Pontigny, le pouvoir de conférer tous les Ordres mineurs aux religieux de leur monastère, ainsi que de bénir les pierres sacrées des autels, les palles et autres ornements ecclésiastiques, pourvu qu'on se servît d'eau bénite par un évêque.

Jean de Bulmeville, l'un des hommes les plus savants qui gouvernèrent l'abbaye, avait été choisi en 1415 par les Pères du concile de Constance pour chef de l'ambassade qu'ils envoyèrent en Ecosse. Le Pape Martin V, voulut lui donner une marque particulière de sa bienveillance. Par une bulle de 1418, il lui annonce « Qu'à sa considération, et pour rendre à son abbaye les honneurs qui lui son légitimement dus, il permet à lui et à ses successeurs dans le monastère de Pontigny, de se revêtir des insignes pontificaux, comme de la mitre, de l'anneau et des ornements qui les accompagnent (1). »

(1) Les armes de l'abbaye de Pontigny se trouvent reproduites dans la partie supérieure du plan qui indique les bâtiments du monastère et les diverses constructions élevées dans l'intérieur de ces dépendances immédiates Elles étaient d'*azur au pont d'argent de trois arches, surmonté d'un arbre de sinople, au haut duquel était un nid d'argent*, le tout accompagné de *deux fleurs de lys d'or, une à une* (une en pointe et une autre en chef). On prétend que ces armes ont pour origine un

Digitized by Google

La Cour de Rome ne se montrait pas toujours si gracieuse; il y avait une contre-partie à ces concessions honorifiques accordées aux abbés de Pontigny. Chaque année ils devaient en personne ou par un moine délégué une visite au Saint-Siége. Qu'on y prenne garde, cette obligation ne se bornait pas à une pure politesse, à un simple acte de révérence. Elle était l'occasion d'un impôt, tranchons le mot, d'une sorte d'avanie. Des preuves l'attestent : en 1392, le religieux et savant docteur en théologie qui se rendit à Rome pour satisfaire au devoir de la visite annuelle, revint médiocrement content de son voyage. C'était avec raison, il lui avait fallu payer au camérier du sacré collége, cent florins d'or au Mouton, et cela pour le *service ordinaire*. Il lui sembla que cette somme était tellement considérable, qu'elle pouvait être portée au compte des dépenses tout à fait *extraordinaires*, et il trouva que la quittance qu'il rapportait à l'abbaye manquait de sincérité sous ce rapport.

Néanmoins, c'est grâce à cette protection que Rome leur accordait ou leur faisait payer, que les moines de Pontigny portaient impunément la main sur les obstacles semés sur la route des améliorations par eux ouverte. Sans cet appui, ils auraient vu rebondir contre leurs têtes, la hache qu'ils avaient osé lancer dans ces forêts d'ignorance, impénétrables avant eux au plus ardent rayon de lumière.

Parmi les fêtes traditionnelles imaginées par le moyen âge, la *fête des fous* est une des plus célèbres : Auxerre la conservait sur son joyeux calendrier avec une vénération parfaite. De telles réunions où la licence avait ses coudées franches, amenaient beaucoup de désordres et de scandale. Tout faire et tout dire, c'était là le rituel, la liturgie des célébrants. A la fin de 1401, un abbé de Pontigny, Jean de la Paix, dans une allocution pleine de force et de bon sens prononcée dans le Chapitre de la cathédrale d'Auxerre, démontra qu'il était de l'honneur du clergé d'abolir une fête due à l'ignorance et à la superstition la plus répréhensible. Le Chapitre, frappé des sages réflexions de l'abbé de Pontigny, résolut de faire cesser cette profanation des églises, et la fête fut abolie pour toujours l'année suivante.

arbre qui existait anciennement sur le pont du Serain et sur lequel les oiseaux faisaient leur nid.

M. Henry dit que les abbés ont pris quelquefois pour armes une Notre-Dame assise sur un pont de trois arches. Le très vieux pont de Pontigny a en effet trois arches fort élevées.

Digitized by Google

XV.

Le droit de protection s'il n'est pas renfermé dans des limites nettement posées, fait naître souvent la faculté d'opprimer. Les monastères privés de défense militaire, avaient dû aux onzième et douzième siècles, rechercher des appuis parmi les grands vassaux de la Couronne dont la puissance était capable de les mettre à l'abri des violences si redoutables de leurs voisins. Cette nécessité faisait donc choisir des seigneurs qui, sous le titre d'*avoués*, les couvraient de leur protection armée. Mais ce titre, d'où découla le droit d'*avouerie* ou de garde, entraîna des conséquences assez sérieuses. A la mort de l'abbé (voilà un des vices principáux), l'avoué prenait l'administration des biens. Plus tard, il est vrai, lorsque le pouvoir royal cessa d'être presque nominal, qu'il se fut développé avec l'âge et fortifié par les guerres, le droit de s'immiscer dans la gestion du temporel à la mort de l'abbé, se modifia en ne se manifestant que par l'accomplissement de simples formalités : telles que l'apposition de scellés par les officiers du seigneur ayant le droit de garde. Mais, par cela même peut-être que le droit primitif s'était transformé en une simple prérogative, celui qui la possédait attachait d'autant plus de prix à en jouir, à l'exercer et à ne pas souffrir qu'elle tombât en désuétude.

Les droits des comtes de Tonnerre, sur l'abbaye de Pontigny, furent précisément ceux que nous venons d'indiquer. Il est présumable qu'ils avaient passé dans leur Maison, lors du partage qui eut lieu des trois comtés d'Auxerre, Nevers et Tonnerre au treizième siècle, entre les filles de la comtesse Mathilde d'Auxerre. Quoiqu'il en soit, l'exercice de cette prérogative parut toujours aux abbés de Pontigny une servitude qu'ils n'acceptaient qu'avec répugnance. Toutes les fois qu'ils ont eu à la subir, on voit qu'ils essaient de s'y soustraire. Parmi les tribulations inséparables de leur longue existence, cette apposition des scellés, cette intervention des officiers du comte de Tonnerre les blessa cruellement. Une première fois (1333), pour cause de refus de soumission au droit de garde, le monastère fut condamné par le Parlement de Paris aux dépens et à une amende. Seulement, le comte, ainsi qu'il le dit lui même : « considérant la povreté de l'abbaye et la bonne volonté que les religieux ont en nous », veut bien leur faire grâce des dépens et de l'amende à condition qu'ils lui paieront deux mille livres en quatre termes à partir de Noël 1334 (1).

(1) Ici, nous le pensons, M. l'abbé Henry s'est mépris. La remise faite par le comte porta uniquement sur les dommages-intérêts. Mais il exigea positivement

Digitized by Google

Sans doute les moines de Pontigny furent contraints de se soumettre. Mais chaque fois que la mort d'un abbé appelait l'exercice de cette prérogative des comtes de Tonnerre, ils gémissaient sur la nécessité de ne pouvoir échapper à une protection qui ne se traduisait plus en définitive que par des actes humiliants pour leur autorité. D'un autre côté, il est curieux d'observer avec quel soin le noble comte guette, pour ainsi dire, le trépas du chef de la Communauté, et l'empressement qu'il apportait à ce que ses officiers procédassent diligemment à l'apposition des scellés. Cette lutte entre des vanités abbatiales et l'orgueil d'un grand seigneur féodal, est une de ces mille faces de la misère humaine qui revient toujours et partout sous des costumes plus ou moins variés.

Pour mieux préciser les formalités qui s'observaient à l'occasion du droit de garde, nous reproduisons à la suite de cette Notice l'extrait du procès-verbal dressé le 24 février 1526, après la mort de l'abbé Louis de Ferrière (1).

Le droit de garde continua de s'exercer, et il subsista tellement sans interruption que, même en 1788, les 14 et 17 juin, les officiers du bailliage de Tonnerre, aussitôt après le décès de l'abbé Chanlatte (il était mort le 13), se transportèrent à Pontigny, où ils furent reçus par les sept religieux profès qui dirent *n'avoir moyen d'empêcher l'exercice dudit droit*. Toutes les formalités précédemment usitées furent rigoureusement remplies. Le procès-verbal constata, lors de l'apposition des scellés, le mobilier dans le plus grand détail, et décrivit avec une exactitude minutieuse l'état des appartements. A la suite de cette pièce se trouve l'acte qui mentionne la levée des scellés par l'effet de l'élection de M. Depaquy en qualité d'abbé. Ainsi ce droit de garde si redouté, si insupportable aux moines ne s'éteignit lui-même qu'avec le monastère, il le suivit, l'accompagna toujours et ne s'en sépara que le jour où tous deux descendirent dans la tombe.

XVI.

Les débats intérieurs dont nous venons de dire l'origine et les conséquences, n'empêchèrent pas l'abbaye de prendre une part très active et très efficace au mouvement des affaires d'un intérêt plus général.

le paiement des deux mille livres qui n'avaient rien de commun avec les dépens et l'amende. Or, l'historien de l'abbaye de Pontigny ne parle pas des deux mille francs qui furent bien réellement acquittés par les religieux.

(1) Voir à l'appendice, note D, l'extrait du procès-verbal.

Digitized by Google

Quoique la France ne fût pas alors un tout sympathiquement solidaire comme elle l'est aujourd'hui, par suite de son unité administrative, elle ne demeurait pas pour cela étrangère, sur toute son étendue, à certains grands événements produits soit par la marche des choses, soit par la volonté du Souverain.

L'impartialité ne permet pas de nier que l'Eglise seconda de toute son influence les efforts que fit l'autorité royale dans le but d'amener l'affranchissement des personnes. Les Rois de la troisième race protégèrent constamment les communes contre l'aristocratie qui les opprimait. Leur émancipation et celle des serfs fut préparée par l'intervention salutaire de l'abbé Suger sous Louis-le-Gros, continuée par Saint-Louis et achevée en grande partie sous le règne de Louis-le-Hutin. Admettre que cette mesure lui fut inspirée par des idées généreuses, tandis que le besoin d'argent la lui diota, ce serait faire trop d'honneur à ce prince. Non-seulement il ne donna pas la liberté, mais il la vendit, et prescrivit même aux serfs de ses domaines de se racheter. Il publia, en 1316, une ordonnance passablement curieuse, qui portait ce qui suit : « Comme selon le droit de nature chacun doit être franc, et que » notre royaume est appelé royaume des *Francs*, nous voulons que la » chose soit en vérité conforme au nom. » Ce que l'autorité royale accomplissait sur ses domaines, fut imité par les seigneurs, qui, eux aussi, trouvèrent des avantages à concéder une liberté dont ils étaient les maîtres de fixer le prix.

L'abbaye de Pontigny ne possédait d'autres serfs que ceux des seigneuries qu'elle avait achetées à la fin du treizième siècle; c'est à dire Venouse et Montigny en partie. Cette absence de serfs sur les autres seigneuries du monastère, s'explique par son origine même. Au commencement ses terres n'étaient que des granges, d'abord cultivées par des frères convers et plus tard par des habitants libres des pays voisins qui finirent par s'y fixer.

Mais si la population à l'état de servage se trouvait ainsi restreinte aux deux domaines que nous venons de désigner, les moines eurent, du moins, le mérite de les affranchir sans leur vendre la liberté. C'est un titre honorable qu'il ne nous est pas permis d'oublier en retraçant l'histoire de l'abbaye. En 1345, l'abbé de Rougemont qui appartenait à la noble famille de ce nom, laquelle compta trois archevêques de Besançon, octroyait une charte d'affranchissement aux habitants de Montigny, et l'année suivante, par un acte semblable, il accordait la liberté à ceux de Venouse. Le comte d'Auxerre qui avait des serfs à Montigny (car ainsi que nous l'avons dit, cette seigneurie n'était pas dans sa totalité possédée par l'abbaye), se conforma à l'exemple qu

Digitized by Google

lui donnaient les moines et fit la même concession à ses vassaux. Indiquons quelques-unes des clauses de la charte d'affranchissement de Montigny, on appréciera mieux la valeur des dispositions qu'elle contenait.

« Nous *donnons establissons ottroyons et volons*, disent l'abbé et les religieux, que *nostre terre de Montigny*, *et nostre borgois demorant et habitant en icelle dite terre de Montigny*, *leurs hoirs de touz costelz et tuiz leurs successeurs soient perdurablement ès frans us et franches coutumes d'Auxerre*. Le plus riche *seul* devra chaque année *dix solz tant seulement pour franche bourgoisie*. Le reste des habitants sera imposé par *six prudhomes, jurez et esleuz*, du commun consentement des habitants. » Ces élections se faisaient et se renouvelaient tous les ans le jour de Saint-Jean-Baptiste. Ainsi voilà déjà le principe électif posé, établi, reconnu.

Si quelqu'un se rend coupable de quelque *forfait*, il ne sera pour cela dépossédé de ses biens ni puni de mort. Les amendes qui étaient excessives et fixées à *soixante* sous pour les délits commis dans les bois, les vignes, les plaines, etc., sont réduites à *cinq* sous. D'autres, dont le taux se trouvait être de *cinq* sous, ne seront plus que de *douze* deniers. Et ce qui est très important à dire, c'est qu'il est stipulé que les religieux ni aucune personne agissant en leur nom, ne pourront créer, établir d'autres impôts que ceux déterminés plus haut, et encore devront-ils toujours être votés et répartis par les habitants eux-mêmes. Un autre abus est également prévenu par la disposition suivante : Si l'abbaye à défaut de paiement fait saisir les effets d'un particulier, ce sera aux frais et dépens des religieux. La conciliation aussi deviendra possible entre les parties, ce qui n'existait pas auparavant. Si donc après une plainte portée au prévôt par des habitants, ils arrivent à un accommodement, lors même qu'il s'agirait d'une affaire capitale, ils peuvent transiger entre eux : ils paieront seulement une amende. Mais s'il n'y a point eu de frais faits, l'amende ne sera pas exigée.

Les personnes cessent d'être inhérentes au sol.

Tout habitant peut vendre ses effets, quitter Montigny et y rentrer. Pour que cette faculté lui fût interdite, il faudrait qu'il fût coupable de *forfait ou mainfait*, *c'est à savoir meurtre*, *rat ou larcin ou autre cas de délit*. Les franchises de Montigny sont acquises dès qu'on l'a habité un an et un jour. Toutefois, en entrant dans les franchises de la commune, on donne *deux* sous. On est propriétaire d'un fonds de terre, d'un objet quelconque, par ce seul fait, qu'on en aura joui sans qu'aucune réclamation ne se soit élevée au bout d'un an et un jour.

La transmission des héritages est assurée; la succession recueillie par

Digitized by Google

les plus proches parents. Si quelqu'un meurt sans qu'on lui connaisse d'héritiers, il est dit que les jurés de la commune garderont la succession pendant un an et un jour, et que, si, ce délai se trouvant écoulé, aucune réclamation ne s'est élevée, elle passera à l'abbaye de Pontigny, sous la déduction de ce qu'auront retenu les jurés pour leurs honoraires.

Rien d'essentiel ne devait être omis dans cette sorte de constitution rédigée pour la nouvelle commune.

Malgré le désir qu'éprouvaient les religieux d'abolir la coutume du duel, ce grand moyen de régler les différends au moyen âge, les préjugés de l'époque leur commandaient de la respecter. Mais s'ils ne purent la supprimer, ils s'efforcèrent du moins de rendre le duel plus difficile en établissant des peines pour certains cas. La charte déclare que si deux hommes ont accepté le combat, mais se sont accordés avant que d'en venir aux mains, ils paieront seulement chacun *deux sous* d'amende ; *sept sous six deniers* s'ils se sont battus et réconciliés ensuite; et *cent sous* dans le cas plus grave où la contestation aura été uniquement réglée par les armes, si toutefois le provocateur ne mérite pas de perdre la vie ou un membre.

Enfin, dans leur profonde sincérité de voir à jamais maintenues les franchises qu'ils viennent d'octroyer, l'abbé et les religieux déclarent que, s'il arrivait qu'eux ou leurs successeurs prétendissent revenir sur les présentes concessions (*laquelle chose si Dieu plaist n'adviendra jà*) les habitants pourront les citer par-devant *nostre très chèr seigneur le Roi de France* pour les obliger à tenir leur engagement.

Le document dont nous extrayons ces dispositions atteste donc hautement que l'abbaye de Pontigny, à cette époque, loin d'être animée par des idées de despotisme, était mue, au contraire, par des sentiments d'humanité et un instinct du progrès aussi facile à concevoir aujourd'hui qu'il était difficile alors d'avoir, d'écouter et surtout de satisfaire.

XVII.

Une si éclatante participation au bonheur des populations dont ils étaient les pasteurs, des vues si sages et si généreusement réalisées, ne devaient pas assurer le repos des moines. Ils travaillaient avec zèle, mais leur tâche s'accomplissait au fond d'un abîme : rien n'était solide autour d'eux. Le terrain s'affaissait à chaque instant et menaçait souvent de les engloutir.

Au milieu de la misère universelle causée par les guerres entre la

Digitized by Google

France et l'Angleterre, sanglantes collisions dont la durée n'embrassa pas moins de trois siècles ; au milieu de cette lutte qui commence, pour ainsi dire sous Louis-le-Gros, et ne se termine, à proprement parler, sauf de courts intervalles, qu'avec le règne de Charles VII, une époque plus particulièrement funeste pour Pontigny et les pays circonvoisins se distingue : elle se détache en noir sur un fond déjà bien sombre. Cette époque désastreuse fut la seconde moitié du quatorzième siècle. Les lourdes calamités qui pesaient sur tous sans exception, n'épargnaient pas les monastères, car la protection, née du droit de garde, disparaissait complétement devant l'invasion des bandes armées, dévastant la contrée. Le Seigneur *avoué* avait peine lui-même à défendre ses propres domaines.

Une foule de pièces, de documents viennent témoigner des embarras et de la détresse de l'abbaye à cette époque. Elle crie merci à ses créanciers. En 1366, les dix-sept religieux autorisent l'abbé à traiter avec plusieurs autres monastères pour la liquidation de différentes dettes. Cette même année et la suivante, l'évêque d'Auxerre prescrit au receveur des décimes accordées au Pape, de ne pas lever la cote de l'abbaye, attendu sa pauvreté. Même décision est prise en 1386 par les officiers de l'archevêque de Sens, qui font remise d'une somme de 285 livres encore dues sur les décimes perçues au profit de l'archevêché. Cette remise est ainsi motivée : « à cause de la pauvreté produite par les guerres et malheurs du temps. » Trois ans plus tard, Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay, donne quittance de 600 livres qu'il avait prêtées à l'abbaye. En 1373, elle n'avait que deux mille livres de revenus suivant l'attestation du camérier du Pape. Au quinzième siècle, sa situation ne s'était pas améliorée, car la guerre civile avait accru depuis cinquante ans la misère du pays. En 1448, le village de Villeneuve-sur-Buchin, compris dans la commune de Venouse, fut complétement détruit, et il ne restait à Venouse même que cinq habitants échappés au fer de l'ennemi ou à la peste, fléau qui s'était joint à tant d'autres fléaux. L'abbaye, dans des circonstances si pénibles, avait renoncé à une portion des impôts ou revenus qu'elle percevait, quoique ses aumônes dussent se proportionner à tant d'infortunes ! Elle-même appelait des secours ! Aussi en 1434, les religieux implorèrent plus encore qu'ils ne réclamèrent de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le paiement de dix émines de froment que leur avait légués l'un de ses prédécesseurs. Le duc, en ordonnant qu'on acquittât cette rente, dit : *Considéré la poureté desdiz religieux, et que ladite rente est rente d'aumosne, et aussi qu'il n'y a aucun empeschement, ne cause raisonnable porquoy elle ne doue estre payée.*

Vers la fin du règne de Louis XI, les temps étaient un peu moins difficiles, mais un abbé, Pierre de Laffin, acheva par des dépenses inopportunes (1) d'augmenter la détresse de l'abbaye, et cela à un tel point qu'après avoir été autorisé à engager plusieurs des propriétés du monastère par baux emphytéotiques, il eut recours à mille expédients ruineux, et fut même conduit (1474) à emprunter trente livres d'un sieur Maret, receveur du domaine royal à Troyes. Trois calices restèrent en gage comme garantie, et la somme ne fut remboursée que trois ans plus tard. Pierre de Laffin, abbé de la Bénissons-Dieu, conseiller et aumônier du Roi, n'avait été placé à la tête de la Maison qu'à la suite d'une transaction avec un religieux de Pontigny qui lui disputa les suffrages. L'élection avait été accompagnée de beaucoup de brigues et de scandale, circonstances qui n'étaient pas sans exemple ; car le temps où le plus digne obtenait la préférence était déjà bien loin.

Le souvenir du règne remet ici en mémoire le souvenir du Roi. Comment mentionner Louis XI sans parler de ses bigoteries? Pontigny ne devait pas plus y échapper que les autres monastères du royaume.

Le très superstitieux, très dévot, nous n'aurions garde de dire le pieux monarque Louis XI, vint plusieurs fois s'agenouiller devant le tombeau de saint Edme. Au mois d'octobre 1478, il allait entreprendre un nouveau pèlerinage à Pontigny, lorsque la crainte de la peste qui régnait à Auxerre le fit renoncer à son voyage. Ce Roi honorait si singulièrement les Saints, qu'il préférait recourir à leur intervention, plutôt que de se confier à la toute puissance de Dieu. Mais le soin de sa santé, la crainte de la mort l'emportaient encore de beaucoup sur son amour pour saint Edme. Pontigny ne le revit donc pas en 1478. Mais cette même année il gratifia l'abbaye de 1,200 livres de rente à prendre sur ses domaines des villes d'Auxerre, Troyes, Sens, Provins, Vitry et Châtillon, Charnaye et Château-Thierry. A ces largesses il

(1) La reconstruction du logis abbatial, qu'il transporta dans la cour du palais des comtes de Champagne, c'est à dire à l'entrée de l'abbaye, dans cette partie de l'enclos, voisine à la fois de la route et de la rivière. Cet hôtel abbatial fut lui-même remplacé plus tard, ainsi que nous le dirons, par celui qui subsista jusqu'à la vente du monastère. Pierre de Laffin ne consentit pas moins de quatorze baux emphytéotiques. Cet abbé prodigue et fastueux eut la fantaisie de placer partout ses armes à côté de celles de l'abbaye. Il donna de plus le très mauvais exemple de ne pas résigner le titre d'abbé de la Maison de Bénissons-Dieu, après son élection comme abbé de Pontigny.

Digitized by Google

ajouta encore l'étang de Noux. A défaut de sa présence, c'étaient là ses cartes de visite.

Une donation vraiment curieuse est celle qu'il fit aux moines de Pontigny, de ses vignes de Talen près Dijon, au mois d'avril 1482. Louis XI était alors plus que jamais plein de la crainte de sa fin prochaine; il ne mettait pas de bornes à ses dons aux monastères, cloîtres, abbayes, chapelles, etc. Il profita de son voyage en Savoie pour accomplir le vœu que Commines et du Bouchage avaient fait pour lui à Saint Claude. Sa première offrande à ce saint fut dequinze cents écus d'or, la seconde de cinq cents, et le 20 avril il donna quatre mille livres pour la fondation d'une messe. Les offrandes de cette seule année, par le compte de Bidant, général des finances, atteignirent le chiffre de *quarante-neuf mille livres*, somme énorme pour ce temps-là! Aussi est-ce avec raison que Duclos, son historien, a pu dire que si ce Roi eût vécu encore quelques années, la totalité des revenus du royaume aurait passé entre les mains des gens d'église. Venons à la donation de Louis XI aux moines de Pontigny. Voici un extrait de l'acte.

« Loys par la grâce de Dieu, Roi de France, savoir faisons à tous » présents et advenir, que nous condésirans les très grans biens et » préservations que Dieu nostre créateur, ainsi que fermement croyons » nous a fais à la santé de nostre personne, de nos enfans et à la » protection et garde de nos royaumes, païs et seigneuries, à la prière, » intercession et requeste de très glorieux saint monseigneur Saint- » Edme de Pontigny, auquel nous avons très singulière confiance, et » à ceste cause fusmes plusieurs fois allez en pèlerinage au lieu où » son saint corps repose..... donnons, ceddons, leguons, aumosnons, » transportons et délaissons à perpétuité... aux religieux, abbé et » couvent dudit monseigneur Saint-Edme de Pontigny......... toutes » les vignes que nous avons.... situées au terrouer et vignoble de » Talen.... et lesquels religieuls abbé, et couvent et leurs successeurs » seront tenus de prier Dieu, Notre-Dame et mondit seigneur saint- » Edme de Pontigny, pour nostre estat, prospérité et santé de nostre » très chier et très amé fils le Dauphin Viennois et pour nostre très » chère et très amée compagne la Royne; ET MESMEMENT POUR LA » BONNE DISPOSITION DE NOSTRE ESTOMAC, QUE VIN NI AULTRES VIANDES » NE NOUS Y PUISSENT NUYRE ET QUE NOUS L'AYONS TOUJOURS BIEN DIS- » POSÉ, etc... Donné à Arban en Savoie, au mois de avril, l'an de grâce » 1482 de nostre règne le vingt-unième, après Pasques. Signé Louis. « (1) (Cart, de Pont., t. 11 p. 303). »

(1) Cette préoccupation continuelle et presque exclusive de la conservation de sa santé était si naturelle à Louis XI, qu'il dit un jour à un prêtre chargé de deman-

Digitized by Google

Toutefois, Louis XI étant mort le 30 août 1383, les lettres-patentes dont nous venons de citer un extrait ne furent point enregistrées à la Cour des comptes de Dijon, ni celles qui contenaient aussi donation de vignes au profit des moines de Saint-Claude. Le procureur du Roi s'y opposa en invoquant le principe qui ne permettait pas au Souverain d'aliéner aucune partie de son domaine. Le Parlement de Paris agit de même à l'égard d'autres donations analogues faites par ce prince.

Une chose nous frappe : c'est qu'à une époque très rapprochée de celle où le monastère éprouvait des embarras d'argent dont nous avons vu les preuves incontestables, il acheta (1479) la terre de Vergigny de Milès, de Bourbon, moyennant quatre cent cinquante livres tournois. Sans doute la somme n'était pas considérable, mais enfin cette acquisition contraste avec la situation financière de l'abbaye. Il n'y a qu'une seule explication possible : c'est d'admettre que les moines, pour payer, se confiaient sans réserve à la Providence et aux âmes pieuses. Indépendamment des 450 livres, le chevalier Milès stipule qu'il veut avoir part aux prières et oraisons des religieux ; c'est comme un supplément au prix de vente qu'il réclame, et une façon d'agir à la Louis XI.

Avant de clore cette époque, qui précède immédiatement l'introduction des abbés commendataires, indiquons que, par les soins de l'abbé Louis de Ferrière, les cloîtres du Silence furent reconstruits, le chapitre et l'ancien réfectoire recouverts de boiserie, parties importantes qui subsistèrent sans altération jusqu'en 1790.

der pour lui à Saint Eutrope, la santé de l'âme et du corps : « supprimez ce qui regarde l'âme, que j'aie la santé du corps, n'importunons pas autrement ce grand saint ». On trouve l'influence des mêmes idées dans une lettre de ce prince à Pierre Cadouet, prieur de Notre-Dame de Salles à Bourges : » maître pierre, mon ami, je vous prie, tant comme je puis, que vous priiez incessamment Dieu et Notre-Dame de Salles pour moi, à ce qu'il leur plaise m'envoyer la fièvre quarte ; car j'ai une maladie dont les physiciens disent que je ne puis être guéri sans l'avoir, quand je l'aurai, je vous le ferai savoir incontinent.

« Louis. »

On sait quelles étaient la déférence et les prodigalités de Louis XI pour son médecin, Coittier, qu'il regardait comme l'arbitre de ses jours. Il lui faisait payer par mois de gages fixes *dix mille écus* sans compter les gratifications. Il a été établi par les comptes des trésoriers de l'épargne, que cet homme avait en moins de dix-huit mois touché *quatre-vingt-dix mille écus* ! et tout cela indépendamment des seigneuries dont le Roi lui fit don et des charges qui lui furent conférées ?

Digitized by Google

XVIII.

Le concordat conclu le 15 août 1516, entre Léon X et François I[er], avait apporté des changements notables aux principes qui se trouvaient consacrés par la *pragmatique* de Charles VII. En effet, l'ordonnance connue sous ce nom, entre autres dispositions essentielles, abolissait les réservations, les grâces expectatives, les annates, les évocations. Elle conservait aux Eglises le droit d'élire leurs évêques, aux monastères leurs abbés; faisait enfin ou renouvelait beaucoup de règlements pour le maintien de la discipline ecclésiastique.

Le désir d'improuver ou de détruire tout ce qui s'était accompli sous le règne de son père, avait déterminé Louis XI, après une négociation avec la Cour de Rome, à abolir la pragmatique. Mais le Parlement s'étant constamment refusé à enregistrer l'édit de révocation, il arriva que pendant la vie de ce prince la pragmatique ne fut pas tout à fait abandonnée. On l'observait, on la négligeait selon que le Roi était satisfait ou mécontent de ses relations avec la Cour de Rome. Toujours chère à la nation qui y voyait la consécration d'une de ses libertés, elle recouvra toute sa force sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII.

Tel était l'état des choses lorsqu'intervint le Concordat de François I[er].

Cet acte de haute politique attribuait au Roi la nomination aux prélatures et aux bénéfices consistoriaux (1); c'est à dire, la faculté de pourvoir directement aux évêchés, archevêchés, abbayes et prieurés. Par là le choix du Souverain était substitué au principe d'élection et de plus, par le fait, le concordat détruisait la pragmatique et l'annate se trouvait rétablie inévitablement au profit du Saint-Siége. Ce droit, si précieux pour le Pape, consistait à percevoir le revenu d'une année des bénéfices qu'il conférait. Le Parlement n'enregistra que comme forcé et contraint le concordat de 1516. Enfin, après des résistances qui se prolongèrent, mais qui durent cesser, il finit par devenir loi du pays (2). Le droit d'élection confié aux Chapitres pour la nomina-

(1) On les nommait *bénéfices consistoriaux*, parce que le Pape soit sur l'élection, soit sur la nomination royale les conférait dans le consistoire (l'assemblée des Cardinaux).

(2) François I[er] pour assurer d'une manière définitive l'exécution du concordat ôta au Parlement la connaissance de tous les procès concernant les bénéfices de nomination royale, et l'attribua au grand conseil par un édit présenté le 24 juillet 1527, confirmé par une déclaration du 6 septembre suivant. — Le Roi à l'occasion

Digitized by Google

tion des évêques, celui attribué aux chanoines, aux religieux pour la désignation des abbés disparut avec la pragmatique. Quelques églises, certains monastères avaient d'abord été exceptés comme devant conserver la faculté de choisir leur chef, mais ce privilége ne tarda pas à se perdre par l'application rigoureuse du nouveau principe qui prit un caractère de généralité absolue (1).

On comprend combien de droits et d'intérêts se trouvèrent froissés. Ce n'est pas que dans le passé il n'y eût eu des exemples qui prouvaient que le Souverain n'avait pas toujours été sans influence directe ou indirecte sur le choix des évêques nommés par les Chapitres; influence qui se traduisait par la voie de recommandation, la permission donnée d'élire, l'approbation de l'élection, par la réception du serment que prêtait le titulaire élu. Et c'est aussi en raison de toutes ces circonstances que Dumoulin a pu considérer, tantôt les élections, tantôt les nominations royales, comme étant le droit de l'Eglise de France. Mais qu'il y avait loin de ces interventions diverses, variées, à un principe absolu, qui conférait à l'autorité royale le droit de pourvoir seule aux vacances! Au surplus, si François Ier, en stipulant avec Léon X, avait fait sa part belle, il ne l'avait pas faite moins large à cet habile Pape. D'abord le concordat mettait au néant la pragmatique, objet de l'animadversion constante du Saint-Siége, puis il lui assurait, par le rétablissement de l'annate, des revenus plus abondants. Léon ayant pris soin d'insérer la clause de *veri valores*, l'expression vraie de la valeur des bénéfices, il repoussait l'ancienne taxe qui, jusque là, avait servi de base à la perception de la première année du revenu. Il la repoussait parce que la valeur des biens ayant augmenté et ne pouvant que continuer à s'accroître dans la suite, l'annate produirait par conséquent beaucoup plus qu'auparavant. D'ailleurs, et pour plus grande garantie, un légat serait envoyé dans le royaume pour arrêter, de concert avec des commissaires français, les nouvelles taxes.

En rapprochant les deux principaux articles de ce concordat, on reconnaît que les rôles furent complétement intervertis. Le matériel, l'argent en un mot, est dévolu à Léon X, le personnel ecclésiastique appartient à François Ier. Mézeray a parfaitement caractérisé cette grande transaction, quand il a dit: « On ne vit jamais d'échange plus

d'une nomination qui l'intéressait personnellement avait vu son autorité méconnue: ayant appelé à l'évêché de Condom, François Dumoulin de Rochefort, qui avait été son précepteur, l'élu du Chapitre, Claude de Grosolles fut préféré et maintenu par le Parlement.

(1) Bulle du 9 juin 1531 de Clément VII.

Digitized by Google

bizarre; le Pape, qui est une puissance spirituelle, prit le temporel pour lui et donna le spirituel à un prince temporel ».

L'exécution du concordat introduisit les abbés commendataires à Pontigny. C'était de raison. Le monastère devint une sorte d'apanage réservé à des Prélats qui obtinrent soit par leurs services, soit par la faveur et sans s'astreindre à la résidence, sans se plier à aucune fonction, non plus l'abbaye, mais la terre de Pontigny. Jacques de Jaucourt céda son titre au Cardinal du Bellay, en 1546, qui, en échange, lui donna les abbayes de Cormery et de Barbeaux.

Entre l'installation de Jacques de Jaucourt et sa cession à l'illustre Cardinal, se placent quelques événements qui appartiennent à l'histoire du premier de ces deux Prélats. Nous les dirons d'abord : l'administration de Jacques de Jaucourt, qui n'avait pas duré moins de vingt-et-un ans, fut tachée de désordres qui le conduisirent à aliéner des biens considérables, et notamment la majeure partie de Villiers-la-Grange. En 1527, il fit hommage de la terre de Vergigny à Louis, comte de Tonnerre, et, onze ans après, il rendit encore foi et hommage, comme *homme vivant et mourant*, à la comtesse de Tonnerre pour cette même seigneurie.

Ce que nous venons d'écrire sur le caractère des abbés commendataires et particulièrement sur Jacques de Jaucourt, fait pressentir, tairions-nous les dates, la venue de la Réforme, ce terrible moyen qui ne réforma pas, mais qui trancha. Par ce qui est, on sent ce qui va être, on sent qu'après tant d'abus, tant de dilapidations et si peu de remontrances, une crise va éclater. Le genre humain n'a pas d'autre marche. Quand une prospérité est arrivée à son plus haut sommet, elle s'étourdit, s'enivre avec sa propre haleine; elle ne voit pas qu'on l'observe et que l'ennemi qui est à ses pieds va la renverser. Ainsi tomba l'Empire romain; ainsi Rome, centre et personnification du Catholicisme, faillit périr une seconde fois avec la Réforme.

Le temps approchait où les guerres religieuses seraient pour le monastère un sujet d'effroi. Déjà même (1528), un premier fait se rattachant aux idées nouvelles, se produisit empreint d'une incroyable audace. Un Jean de la Beaulme, comte de Montrevel, seigneur de Ligny, et *fauteur de l'hérésie de Calvin*, ainsi que le qualifie M. l'abbé Henry, s'introduisit dans l'abbaye à main armée avec trois cents hommes, et, après s'y être livré à une foule d'excès, imagina, pour colorer et justifier cette étrange visite, de rédiger une manière de procès-verbal qu'il remit au bailli de Sens. Dans cette étrange pièce, il prétendait : « Qu'en vertu d'une commission qu'il avait reçue en l'absence du comte de Guise, gouverneur de Champagne et de Brie,

Digitized by Google

il s'était transporté à l'abbaye, que les portes lui avaient été fermées, qu'il avait remarqué dans l'intérieur des aventuriers et des gens de guerre; qu'ayant sommé les religieux de lui ouvrir les portes, on lui avait répondu que, lors même que le Roi et la Reine seraient présents on n'ouvrirait pas. Il ajouta encore, qu'après avoir entendu bien des injures contre le Roi et le comte de Montrevel, son père, il avait appelé la justice de Ligny, qui avait rompu les barrières. Comme j'entrais, dit-il, deux serfs se jetèrent sur moi et sur les gentilshommes de ma suite. Je ne me défendis point, mais les gentilshommes se voyant blessés tirèrent leurs épées, et frappèrent un des serfs. » Enfin le comte de Montrevel termine en disant qu'après avoir fait ses dévotions, ainsi que ceux de sa suite, ils s'étaient tous retirés *sans commettre aucun délit*, *ni excès*, *ni violence* (1).

Ce roman, très bien incidenté, mais d'une rare impertinence, n'obtint aucun crédit; et le bailli de Sens n'eut pas de peine à reconnaître que tous les faits racontés dans le procès-verbal étaient controuvés. En conséquence, le comte de Montrevel fut condamné à payer douze cents livres aux religieux à titre de réparations civiles, dommages, etc., et de plus à huit cents livres d'amende envers le Roi. Ne se tenant pas pour battu, le comte appela à Auxerre. Là, il subit avec ses complices un interrogatoire et la sentence fut confirmée; même résultat à Villeneuve-le-Roi où il s'était pourvu de nouveau. Sa résistance et ses appels successifs trouvèrent pourtant un terme devant le Parlement qui, par un bon arrêt, et cette fois définitif, le condamna, sous peine d'être expulsé du royaume, à exécuter la première sentence rendue contre lui.

Le comte, et il y paraît bien, qui n'était pas l'ami des moines de Pontigny, imagina de leur ménager un déplaisir d'un autre genre. Il prétendit que l'abbé de Jaucourt et le prieur devaient le recevoir comme ayant lui, comte de Montrevel, la *garde gardienne* de l'abbaye. Mais cette tentative fut repoussée. La demande n'était pas soutenable et il sembla aux religieux que c'était bien assez que ce droit appartînt aux comtes de Tonnerre, sans encore avoir à subir la protection des vicomtes de Ligny.

Ouvrons maintenant les portes de Pontigny à une Eminence parmi les Eminences; nous l'avons déjà annoncée, il est temps de l'introduire.

L'abbé commendataire qui allait posséder Pontigny était illustre, par ses titres, dans l'Ordre ecclésiastique, considérable par les grands

(1) Nous avons reproduit ce procès-verbal, en empruntant, sauf de légers changements, l'extrait qu'en donne M. l'abbé Henry dans son *Histoire de l'abbaye de Pontigny*. Ces faits sont puisés dans le Cart. de l'abbaye t. 1, p. 38.

Digitized by Google

ervices qu'il avait rendus à l'Etat. C'était Jean du Bellay, Cardinal, loyen dans le Sacré Collége, chargé par François Ier des plus grandes ffaires, des négociations les plus difficiles, nommé par lui successi-ement évêque de Paris, ambassadeur auprès de Henri VIII, pendant es circonstances graves, revêtu du titre de Lieutenant-Général avec le ommandement de la Picardie et de la Champagne : certes, un pareil ersonnage était un homme remarquable parmi les plus éminents de on siécle. Il aimait les lettres et se servit de son influence pour déter-niner François Ier à fonder le Collége royal de France. Cette seule réation suffirait pour faire vivre le nom de du Bellay, n'eût-il pas eu labelais pour médecin ou pour secrétaire. La protection du Cardinal ccordée, pour le dire en passant, à l'ancien moine dont la verve saty-ique épargna si peu le clergé, prouve assurément plus que de la olérance. Car Rabelais eut l'insigne privilége de se moquer très impu-tément des deux choses que son siècle respecta le plus : le dogme et 'autorité. Il fallait même une excessive indulgence pour faire grâce au cynisme en faveur des saillies pleines de sens et d'énergie de l'au-teur de Pantagruel. « Où Rabelais est mauvais, il passe bien au delà » du pire; c'est le charme de la canaille : où il est bon, il va jusqu'à » l'exquis et l'excellent; il peut être les mets des plus délicats. » Voilà ce que pensait de Rabelais le profond La Bruyère; qu'en pen-sait le Cardinal?

Le Cardinal du Bellay, après la mort de François Ier, se démit de l'évêché de Paris et de l'archevêché de Bordeaux. Il se fixa tout à fait à Rome, où il fut pourvu de l'évêché d'Ostie; il faillit même, tant étaient grandes son influence et sa considération, être élevé à la Pa-pauté, comme successeur de Marcel II. Le Cardinal avait fait contruire à Rome un palais magnifique. C'est là que, cultivant les lettres, entouré d'artistes qu'il protégeait noblement, abbé commendataire de plusieurs riches abbayes, il vit son existence calme et honorée, s'écouler au milieu de ce luxe élégant qu'avait créé, d'une manière si splendide, Léon X pendant son pontificat.

On lui pardonne de n'avoir pas résidé à Pontigny, quand on songe à l'occupation que lui donna toujours le bien de la religion, qu'il illus-tra, et à laquelle il aurait épargné la plus grave énormité si le hasard n'eût été contre lui. Le fait est trop à la gloire d'un des plus célèbres commendataires de l'abbaye pour le passer sous silence. Le voici dans toute son importance. Le Cardinal n'avait rien omis pour prévenir le grand événement qui causa le schisme de l'Angleterre, et sa sépa-ration définitive de Rome. En 1527, du Bellay se trouvait comme ambassadeur auprès d'Henri VIII, qui déjà menaçait d'une rupture.

Toutefois, il promit de suspendre cette grave détermination, pourvu qu'on lui donnât le temps nécessaire de se défendre par procureur. Aussitôt le Cardinal se rend auprès de Clément VI pour obtenir le délai réclamé par Henri VIII, et il est accordé. Du Bellay envoie immédiatement un courrier au Roi d'Angleterre, afin d'avoir la procuration promise. Un terme est assigné pour la transmission des pouvoirs demandés. Cependant on ne les reçoit pas au jour fixé. Alors les agents de Charles-Quint insistèrent d'une manière si pressante, avec une telle violence, que le Pape *fulmina l'excommunication contre Henri VIII, et l'interdit de ses Etats*, malgré les protestations, les prières du Cardinal. Et chose vraiment digne de remarque, le courrier, attendu de Londres, arriva deux jours après !... Mais la bulle était lancée, le mal fut irréparable; Henri VIII devenu à son tour inflexible, voulut consommer ce grand acte qui sépara pour jamais l'Angleterre de Rome. Ainsi l'accomplissement de l'un des événements les plus considérables des temps modernes, fut dû peut-être aux retards d'un courrier!

Le Cardinal avait à Pontigny un agent, Claude Coutereau, chargé de la gestion des biens et de la perception des revenus.

Jean du Bellay mourut à Rome, le 16 février 1560. Mais l'année précédente, ayant résigné l'abbaye, il avait eu pour successeur, comme abbé commendataire, Hippolyte d'Est, connu sous le nom de Cardinal de Ferrare.

Hippolyte d'Est était fils d'Alphonse, duc de Ferrare, et de la trop fameuse Lucrèce Borgia. Envoyé fort jeune à la Cour de François Ier, il y fut accueilli comme un parent, car le frère aîné d'Hippolyte d'Est avait épousé Madame Renée de France, sœur de la première femme de François Ier, et sa nièce avait pour mari le duc de Guise. A tant d'avantages, le jeune prince italien joignait beaucoup d'esprit et d'instruction. Devenu Français par adoption, il eut toute la confiance du Roi et devint l'objet de largesses multipliées. Les plus hautes dignités ecclésiastiques, les plus riches bénéfices lui furent réservés. A la recommandation de François Ier, le Pape Paul III le créa Cardinal en 1539, lui donna ensuite l'archevêché de Milan, le gouvernement du patrimoine de Saint-Pierre et l'archevêché de Lyon. A tant de faveurs s'ajouta encore celle de l'entrée au conseil privé du Roi. Abrégeons la liste des sinécures ecclésiastiques qu'il posséda, de peur de couvrir des pages entières; bornons-nous à dire qu'il échangea l'archevêché de Narbonne pour les abbayes de Bolbeque et de Pontigny, sans énumérer les évêchés, les archevêchés qu'il prit, quitta et reprit successivement, avec plus d'avantages pour lui que d'édification pour le monde.

Il est pourtant juste de dire que le Cardinal d'Est, dont la vie

Digitized by Google

écoula au milieu du souci des négociations et des graves intérêts olitiques de son temps, était laborieux, appliqué; et qu'il rendit des rvices à la France comme homme d'Etat. Mais il faut s'abstenir de hercher en lui l'ecclésiastique, car on ne le trouverait pas. De même ue son prédécesseur, il eut un gérant à Pontigny qui lui rendait bon ompte des revenus.

Il mourut à Rome (2 décembre 1572) laissant un immense héritage (1). e fut son neveu, le Cardinal Louis d'Est, qui recueillit une partie de ı succession. Comme son oncle, il eut d'abord le titre de protecteur es Eglises de France, et il obtint Pontigny comme abbé commendaaire. Cette fois, le gérant, le représentant de l'abbé grand seigneur e fut pas même un français. Car Jean Victriani, chargé de l'adminisration des biens, était italien; et, chose assez bizarre, du vivant même lu Cardinal, il prit le titre de vicaire-général et d'abbé titulaire. Proablement ce n'était là qu'une forme, un expédient afin que l'abbaye e pût lui échapper à la mort de son maître. Aussi le voyons-nous, dès ju'elle arrive, à la tête du monastère sous le nom d'abbé *régulier*. Que a Règle de Cîteaux, si sage, si mesurée, si austère est loin de nous! N'essayons pas de la chercher sous de semblables abus; nous n'en rouverions pas même les plus faibles traces.

Ce Jean Victriani ne séjourna que le moins possible à Pontigny, il retourna à Rome où il mourut en 1584 (2). Les moines n'avaient rien eu de plus pressé que d'essayer de ressaisir leurs droits, en procédant immédiatement à l'élection d'un nouvel abbé, François-Jean de Mavie, prieur de La Bussière. Mais, ils oubliaient que précisément parce que le dernier titulaire était mort en Cour de Rome, leur choix se

(1) C'est évidemment par erreur que M. Henry place la mort du Cardinal en 1562, puisqu'il existe des actes émanés de lui bien postérieurs à cette date. Ainsi nous avons eu sous les yeux, à l'occasion d'un bail de terres à Germigny, du 26 novembre 1569, une procuration donnée par le *Cardinal Hippolyte d'Est* à son trésorier Balbi sous la date de janvier 1567. Un autre bail enfin consenti pour les terres de Bœurs, relate une seconde procuration passée en juin 1568 par *Hippolyte d'Est de Ferrare*.

(2) M. l'abbé Henry s'est également mépris en donnant pour date à la mort de Victriani la fin de l'année 1586. Elle remonte sans le moindre doute à 1584 et nous en trouvons la preuve dans une curieuse lettre de procuration donnée par les religieux de Pontigny assemblés, à l'un d'eux, afin d'aller annoncer au prieur de la Bussière qu'ils l'ont élu pour leur abbé *à cause de la mort de Jean Victriani*. Cette lettre est du 12 juin 1584. Aucune incertitude ne saurait subsister sur l'exactitude de cette date, car dans le cours de la lettre de procuration il est dit, que c'est la deuxième année du pontificat du Pape Grégoire XIII, qui est mort l'année suivante.

Digitized by Google

trouvait frappé de nullité (1). Toutefois, le Pape ne pourvut pas à la vacance; ce fut Henri III qui s'en chargea, il gratifia de l'abbaye, le marquis de Saint-Sorlin, qui, du reste, appartenait à la famille d'Est par sa mère Anne d'Est, duchesse de Genevois. Ainsi, on le voit, le monastère était en quelque sorte inféodé dans cette famille.

Cependant Saint-Sorlin, après avoir vainement sollicité ses bulles, las de les attendre et craignant que l'abbaye ne lui échappât complétement, se démit de son titre au profit de Claude de Boucherat, non toutefois sans avoir reçu de ce dernier un large dédommagement pour cet abandon. Henri III ratifia cet arrangement le 18 décembre 1588, n'ayant rien à objecter, puisque le marquis le trouvait excellent. Mais une nouvelle péripétie va se présenter. Les troubles de la France, la mort de Henri III, sont autant de circonstances qui permettront aux moines de se plaindre à Rome de l'irrégularité de la possession de Claude de Boucherat, et de s'opposer à l'obtention de ses bulles. En effet, elles ne furent pas expédiées, et il se vit contraint de déposer sa démission. Satisfaits de cette concession, de cette reconnaissance de leur pouvoir, les religieux de Pontigny consentirent à l'élire. Il reçut ses bulles et sa nomination fut confirmée par un brevet de Henri IV, le 10 mai 1594.

Ici finit le règne des abbés commendataires, et l'élection reprend son cours; non l'élection dans toute la pureté des temps primitifs, ce serait une grave erreur que de le supposer, mais l'élection mêlée d'intrigues, accompagnée de cabales, et telle que déjà elle se produisait, il faut le dire, pendant la période qui précéda la Commande (2).

(1) Le Pape s'était arrogé le droit de disposer des bénéfices. des titulaires, morts en Cour de Rome : c'est ce qu'on désignait sous le nom de vacance *in curiâ*. Cette faculté avait même reçu une extension singulièrement abusive. Ainsi, par exemple, ce qu'on appelait *curia*, c'est à dire la Cour du Pape fut étendue à deux journées de Rome, ou d'Avignon, lorsque les Papes y résidérent.

(2) Cette cessation des abbés commendataires, et le retour aux abbés élus est assez difficile à expliquer; du moins après des recherches attentives, n'avons-nous rencontré aucun acte patent de l'autorité royale qui motive cette dérogation au droit du Souverain établi par le concordat de François Ier. Cette concession, car c'en fut une très importante, trouverait-elle son motif dans le rétablissement de la Régle, dans la réforme qui s'opéra pour un grand nombre de couvents au commencement du dix-septième siècle? Mais alors Pontigny qui adopta la *commune observance*, ou qui, en d'autres termes, ne se réforma point, aurait, sans qu'il lui en coûtât beaucoup, recueilli cette faveur? D'ailleurs, la Commande cesse avant l'introduction de la réforme.

Au surplus, la concession dont nous parlons ne fut pas entière. Il y eut une sorte de moyen terme entre la liberté primitive d'élire et celle qui prévalut. — Ainsi les élections eurent lieu seulement après que la Communauté en avait préalablement obtenu l'*agrément de Sa Majesté*. Et plus tard le Roi, nous en avons

Digitized by Google

Une grande perturbation dans l'administration des biens, dans les recettes, dans les dépenses, résulta de la possession par les abbés commendataires. Il faut voir combien la part de ces abbés fut large, illimitée; et celle des simples religieux mesquine et à peine suffisante, pour juger de la différence des mœurs. Le budget de Pontigny est à ce titre une étude assez curieuse pour que nous nous y arrêtions, après avoir donné place cependant à quelques faits graves qui se produisirent au milieu des guerres religieuses, faits qui, par l'ordre des dates, appartiennent à la période des abbés commendataires.

XIX.

Les Huguenots dont l'intolérance ne le cédait point à celle des Catholiques et qui, dans les luttes de la fin du seizième siècle, étaient animés d'un fanatisme qui ne fut jamais surpassé par nulle secte religieuse dans aucun temps, avaient particulièrement en haine les objets visibles du culte, tout ce qu'honorait et révérait le catholicisme. Les ornements, les tableaux, les reliques étaient pour eux autant de signes, de symboles, dont la vue les irritait, dont l'anéantissement plaisait à leur animadversion. Envahir les monastères, pénétrer dans les couvents, y porter la mort, la spoliation, le feu, c'était œuvre pie. L'abbaye de Pontigny occupait un rang qui ne permettait pas de l'oublier. Un détachement de huguenots, partant d'Auxerre (février 1568), se dirigea sur Pontigny. Devinant le but de cette bonne visite, les moines avaient fui, après avoir eu la précaution de placer la châsse de saint Edme dans un caveau. Ils réunirent en outre les vases sacrés, les reliques les plus précieuses (*les joyaulx et reliquiers*), dans un petit

ouvé des preuves, était même représenté au moment de l'élection par un commissaire à ce délégué. C'est en cette qualité, entre autres exemples, que M. Bignon, intendant de la Généralité de Paris, assista à celle de Dom Calvairac comme abbé de Pontigny, en 1719. L'abbé de Citeaux présidait l'assemblée. Ainsi, ces nouvelles formes démontrent que si les abbés commendataires cessèrent, du moins le droit d'élection se trouva modifié et n'eut plus son caractère primitif, qu'il fut censé s'exercer sous la surveillance de l'autorité royale. Nous disons *censé* car l'absence de cette surveillance n'est que trop réelle pendant tout le cours du dix-septième siècle. — Autre bizarrerie : l'autorité royale après avoir rendu le droit d'élection avec les modifications que nous venons d'indiquer, rétablissait la Commande quand bon lui semblait. C'est ainsi que nous voyons Louis XIV introduire les abbés commendataires dans les abbayes de Rivet et de l'Estrée, Maisons de la filiation de Pontigny. D'où il faudrait conclure que, si le principe né du concordat de François Ier a pu sommeiller ou être modifié dans son application, la Couronne ne cessa pas de le considérer pourtant comme l'un des priviléges qui lui étaient acquis.

Digitized by Google

coffre, qu'ils confièrent au procureur fiscal de la vicomté de Saint-Florentin, laquelle appartenait au prince de Condé (Henri Ier) et à Marie de Clèves, sa femme. L'abbé, en adoptant cette mesure, s'en remettait entièrement a la loyauté et prudhomie du procureur fiscal. Nous verrons bientôt ce qu'il advint du dépôt.

Si les huguenots avaient trouvé le monastère vide de religieux, tout du moins n'avait pu disparaître avec eux. Les hérétiques pénétrèrent dans les appartements et les dévastèrent. Entrés dans l'église, ils se mirent à chercher la châsse de saint Edme. Plus était grande la vénération qu'elle inspirait, plus aussi devait-elle exciter leur convoitise. Les restes du saint archevêque de Cantorbéry ayant été soustraits à leur violence, ce mécompte excita leur colère. A titre de dédommagement, ils brisèrent les colonnes en cuivre destinées à soutenir sa châsse, ils firent voler en éclats le tombeau de la Reine Adèle, celui du premier abbé de Pontigny, Hugues de Macon, fut également détruit. Enfin les huguenots mirent le feu à l'église, et l'incendie gagna les bâtiments attenants. Restait l'orgie, scène obligée dans ces sortes de drames et de facile exécution, car les moines n'avaient pas eu le temps de vider les caves.

La parodie des cérémonies du culte catholique étant encore un des divertissements privilégiés des huguenots, ils s'affublèrent des chasubles, des chappes laissées dans une sacristie et, ainsi travestis, ils rentrèrent triomphalement à Auxerre.

L'année suivante, nouvelle visite des protestants. Un détachement de l'armée du prince de Condé fondit sur le monastère, espérant sans doute qu'il restait encore quelque chose à prendre. Mais la moisson était faite et bien faite. Ils se contentèrent de mettre le feu une seconde fois, soin assez inutile pourtant, car ce qu'il était possible de détruire par l'incendie, avait disparu en 1568, rien n'ayant pu être réparé, on le comprend, dans un si court intervalle.

Le calme à peine rétabli, toute la sollicitude des religieux devait se porter vers le précieux dépôt confié dans des jours de détresse au sieur Duguet, procureur fiscal de la vicomté de Saint-Florentin. Mais leur juste réclamation fut éludée avec une rare déloyauté. Marie de Clèves s'appropria les richesses contenues dans le coffre remis à la garde de Duguet. Pour consommer ce larcin, il n'en coûta que la rédaction d'un procès-verbal dans lequel on allégua que des maçons avaient trouvé, *naturellement*, le merveilleux coffre enfoui chez le procureur de la

Digitized by Google

princesse. Vainement le Cardinal abbé Hippolyte d'Est intervint pour demander la restitution du dépôt, tout fut inutile (1).

Dans ces tristes conjonctures il semble que tout doit tourner contre les moines. Ils revendiquent les colonnes en cuivre, la tombe en bronze de la châsse de saint Edme et le plomb enlevé à leur église, objets recelés à Auxerre par un individu qu'ils désignent ; ils ne peuvent obtenir satisfaction. Par bonheur, au milieu de ces spoliations, de tant de désastres, un trésor inestimable était resté en possession de l'abbaye; le corps de saint Edme, trésor pour elle, non pas seulement comme relique méritant la pieuse affection des religieux, mais parce qu'il devait continuer à leur concilier l'intérêt des fidèles, leur concours, leurs déférences et leurs offrandes.

Les dévastations commises dans l'église par les protestants, ne permettant plus d'y célébrer l'office, il fallut recourir à celle primitivement construite, qu'on nommait la chapelle de Saint-Thomas l'apôtre (2).

Ce retour forcé à l'oratoire contemporain de l'établissement de l'abbaye, n'était-il pas une sorte d'enseignement? En rentrant dans le temple modeste, où les fondateurs du monastère n'adressaient à Dieu que d'humbles et ferventes prières, les religieux eussent dû s'inspirer de la Règle austère qui animait les pieux cénobites, leurs devanciers. Mais ces pensées ne les pénétraient pas ; la simplicité, la foi primitive s'étaient perdues, et l'institution continua de s'altérer; elle subit invariablement sa destinée, marchant vers sa ruine et préparant ainsi son anéantissement.

Les cloîtres devenus inhabitables, on s'adressa au Cardinal abbé, Hippolyte d'Est, qui autorisa l'emploi des fonds nécessaires pour exécuter des travaux indispensables. C'est par suite de cette détermination, que nous voyons dans les clauses d'un bail passé en 1570, qu'il sera payé 1,200 livres pour être employées « *aux ruines faites par les huguenots.* »

(1) Tout en plaignant très sincèrement les religieux de Pontigny de leur mésaventure, il serait difficile de ne pas admirer quelque peu la bonhomie dont ils firent preuve dans cette conjoncture. Les moines, redoutant d'être dérobés par un détachement de l'armée des huguenots, imaginent de confier leur trésor à qui ? Précisément à l'agent de Marie de Clèves, princesse élevée dans la religion Calviniste, car son abjuration n'eut lieu qu'en octobre 1572, femme de Henri Ier, prince de Condé, lui qui, à peine âgé de seize ans, courait se ranger sous les drapeaux de Coligny, pour y combattre avec une ardeur remarquable. En vérité, cette *belle* Marie de Clèves, morte à vingt-trois ans, objet de l'adoration et des regrets fastueux de Henri III, est tant soit peu excusable d'avoir gardé les *joyaulx* des moines de Pontigny.

(2) Elle servit pendant quarante-six ans, car ce n'est qu'après ce laps de temps écoulé qu'elle fut réparée.

Digitized by Google

Malgré tant d'épreuves et sans s'arrêter aux conséquences qui pouvaient en résulter, Pontigny embrassa la cause de la Ligue. Les événements qui suivirent, coïncident avec la vacance du siége abbatial (1). Dom Edme de La Croix, abbé de Cîteaux, délégua, le 16 septembre 1591, M. Duguet, grenetier à Saint-Florentin, pour gérer le temporel de l'abbaye, protéger ses biens, et prévenir, autant que possible, les désordres et les spoliations dont les ennemis de la *Sainte* Ligue menaçaient le monastère.

XX.

Arrêtons-nous quelques instants, comme nous nous le sommes promis, sur l'administration des abbés commendataires. Voyons quel était l'emploi des revenus de Pontigny à la fin du seizième siècle, et à quel point les abus, les dilapidations, régnaient à cette époque. Nous terminerons cet examen par une espèce de budget qui nous permettra de pénétrer dans les moindres dépenses, et de juger de la part splendide que continuèrent à s'attribuer les abbés même après que les Cardinaux eurent disparu de la scène.

En suivant l'ordre des dates, un premier fait nous est révélé : c'est qu'en 1574, le Cardinal Louis d'Est obtenait un jugement contre des parents du Cardinal de Bellay qui, en leur qualité d'héritiers, s'étaient induement approprié une partie des revenus de l'abbaye. Et ces héritiers étaient d'assez grands seigneurs, Louis du Bellay, Arthur de Maillé, gentilhomme de la chambre du Roi et capitaine de ses gardes. Mais voici mieux encore. Anne d'Est, duchesse de Genevois, mère du marquis de Saint-Sorlin, qui avait obtenu de Henri III l'abbaye de Pontigny, voulant reconnaître les bons services d'un sieur Puissant, ancien précepteur de son fils, lui accorda, par un brevet du 1er mai 1595, une pension de 1,000 livres à prendre sur celle de 6,000 que Henri III avait donnée au marquis sur l'abbaye, après qu'il eut abandonné le titre d'abbé à Claude de Boucherat. Cependant la duchesse trouva apparemment que ce n'était pas encore assez, et, dès le lendemain 2 mai, par un second brevet, elle alloue au même précepteur 1,800 écus au Soleil, à prendre sur les revenus arriérés du monastère

(1) Il était vacant en ce sens que, par suite des obstacles suscités par les moines à Charles de Boucherat, d'abord nommé titulaire par Henri III, cet abbé ne put prendre possession, et qu'il dut, comme nous l'avons fait remarquer, se démettre, puis être élu par eux, ce qui n'eut lieu en effet qu'en 1593, année où il obtint ses bulles.

Digitized by Google

depuis la mort du Cardinal Louis d'Est. Mais l'abbé Claude de Boucherat ne payant pas, le porteur des deux brevets le fit assigner en 1604 afin d'avoir à lui compter 1° les 9,000 livres qui lui étaient dues pour neuf années écoulées; 2° les 1,800 écus. L'affaire fut portée aux requêtes du palais où l'abbé fit défaut.

Arrivons à un dernier incident du même genre, mais qui offre des particularités bouffonnes. Les circonstances d'ailleurs qui accompagnèrent la procédure, nous ont révélé un fait assez curieux, que l'auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Pontigny* a ignoré ou laissé dans l'ombre par un sentiment de ménagement extrême. Il paraît qu'à Pontigny, et ailleurs sans doute, on choisissait parfois pour abbés des enfants. Roger de Choiseul, noble fils de messire Charles de Choiseul, gouverneur de Champagne et autres lieux, avait obtenu des bontés du Roi, en 1613, un brevet pour faire créer à son profit par le Pape (admirez le ricochet), une pension de 1,800 livres sur cette excellente et vraiment inépuisable abbaye de Pontigny. Tout marchait au gré des vœux du jeune courtisan; Sa Sainteté avait ratifié l'acte de munificence royale. Mais restait pourtant la difficulté de faire payer ces étranges pensions. Le procès s'engagea sur le refus formulé au nom de l'abbé *Charles de Boucherat* d'acquitter la pension. Alors une sentence du bailli de Sens, en 1618, ordonna la saisie des biens du monastère, ce qui eut lieu. Le procureur de la maison, Claude de Bernoul protesta. Les significations et les actes de procédure se multipliaient sans interruption, lorsqu'enfin les moines, dans leur défense, déclarèrent nettement que leur abbé n'avait pu consentir la pension réclamée : « Car, disaient-ils, il est en bas âge et mineur, âgé de quatorze ans » et même il lui est défendu de régir le *spirituel* et le *temporel* de » l'abbaye, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité; que si le sieur Jacques » de Boucherat, père du jeune abbé, avait consenti cette pension, il » pouvait la payer sur son propre bien et non au détriment des revenus » de l'abbaye, qui n'était pas en état de supporter de telles charges. »

Pour cette fois, les religieux ne se découragèrent pas et appelèrent comme d'abus au Parlement. C'était le cas assurément ou jamais. Roger de Choiseul de son côté crut devoir se hâter de constituer des mandataires pour consentir l'extinction de sa pension. Cet abbé mineur que nous venons de mettre en scène était précisément Charles de Boucherat, neveu du précédent abbé du même nom (Claude de Boucherat); et il avait été élu dès 1613, c'est-à-dire immédiatement après la mort de son oncle. D'où il résulte, qu'au moment où les moines le choisirent pour occuper le siége abbatial, on trouve, en rapprochant les dates, qu'il venait d'atteindre tout juste sa neuvième année!

Digitized by Google

Nous verrons tout à l'heure à combien, en 1637, revenait par an, tout compris, un moine de Pontigny à ce même abbé, Charles de Boucherat, que la mitre avait couronné presqu'au sortir du berceau. Prélat de grande mine du reste, fort avant dans les bonnes grâces du Cardinal de Richelieu, bien en Cour et vivant à Paris beaucoup plus qu'à Pontigny. Poli, lettré, presque savant, prédicateur élégant et disert, ne craignant point de se mêler aux intérêts du monde, recherchant, aimant de passion la bonne compagnie, il était le très bien venu dans les salons où son esprit quelque peu maniéré, répondait parfaitement aux formes en vogue alors parmi la haute société.

L'existence d'un abbé vivant à la Cour, y passant le meilleur de son temps, était coûteuse, et il fallait pour qu'elle fût possible, économiser sur les dépenses de la maison de Pontigny. Voici un extrait du règlement qu'il fit à cette fin, le 4 juillet 1637, et qui spécifie tout ce que devra fournir chaque année son receveur, pour les besoins de la Communauté, tant en argent, blé, vin, etc. Nous citerons textuellement.

« Pour la pitance de treize religieux à raison de 55 livres pour chacun, ce qui fait la somme de 715 livres. — Plus, pour leur vestiaire à 30 livres pour chacun, 390 livres. — Pour l'infirmerie, gages de médecin, chirurgien et apothicaire, par an, 100 livres. » Les précédents articles font ensemble 1,205. Certes, il était difficile d'en être quitte à meilleur marché, même avec l'addition d'une certaine quantité de blé et de vin délivrée aux moines et que nous trouverons énoncée en continuant cette revue.

« Les frais de voyage du procureur du monastère sont fixés à 150 livres ; les gages de l'avocat et conseil ordinaire ne doivent pas excéder 75 livres. — Passons aux serviteurs de la maison. Pour la pitance de dix valets à raison de 30 sous par jour pour les dix, ce qui donne par an 547 livres 10 sous. — Pour les gages de ces mêmes domestiques à 36 livres par an chacun, 360 livres (1). Pour l'entretien des bâtiments des lieux séculiers, 100 livres. Rien n'est oublié. Enfin pour la

(1) Cette parcimonie de Charles de Boucherat avait déjà été, en 1634, l'objet des plaintes de dom Bariban, qui, procureur de la Communauté, et chargé de dresser l'état des dépenses, selon les prescriptions de l'abbé, s'écriait, après avoir posé le chiffre de 1,300 livres : « Je vous laisse à penser si cette somme suffit pour l'entre- » tien, nourriture et gages de douze religieux, six jeunes et convers, et de neuf do- » mestiques ! » A la suite de cette exclamation, assurément bien permise, vient le récit lamentable des duretés d'un sieur Martin, receveur de l'abbé, envers les religieux. Si l'on en croit D. Bariban, il n'est sorte de difficultés, de chicanes auxquelles n'eût recours cet homme pour se soustraire au paiement des sommes, déjà si modiques, fixées pour subvenir à la nourriture et à l'entretien des moines. Il

Digitized by Google

façon du bois de chauffage et celle du paisseau (échalas) nécessaire pour les vignes, 100 livres. Le tout s'élève à 2,537 livres 10 sous. »

Voici maintenant les délivrances qui devaient être faites en nature. « Il sera remis aussi par an 646 bichets de froment ainsi répartis. Pour chacun des sept prêtres 18 bichets, ce qui donne 126 bichets. — Pour chacun des six autres religieux non prêtres, 13 bichets : ensemble 78 bichets. — Pour les aumônes générales et particulières 77 bichets, et enfin pour tous les domestiques 365 bichets. »

Le bichet de froment dans l'état que nous avons sous les yeux était estimé 40 sous, ce qui pour les 646 formait par conséquent la somme de 1,292 livres.

La quantité de vin que devait délivrer le receveur s'élevait à 58 muids 1/2. Il en était attribué 3 à chacun des sept prêtres, à chacun des six autres religieux 3 feuillettes (la moitié de la part faite aux religieux prêtres). Quant aux domestiques, ils ne recevaient pas de vin. — Pour le logis abbatial il en est réservé 27 muids. Ainsi à trois muids près, l'abbé et son entourage en consommaient autant que toute la Communauté. La sacristie est également rationnée et sa part est fixée à 3 feuillettes ou 1 muid 1/2.

Le règlement que nous parcourons fait ressortir la valeur du muid à 20 livres. Ainsi les 58 muids 1/2 consommés représentaient donc la somme de 1,170 francs.

Les cinq chevaux nécessaires pour les charrois et les voyages ne sont pas oubliés ; et pour eux et ceux des étrangers reçus dans la maison, 400 bichets d'avoine sont accordés. Le bichet d'avoine est estimé 10 sous, ce qui fait ressortir les 400 pour une valeur de 200 livres. — Il doit, en outre, être fourni pour les chevaux 6,000 bottes de foin dont le prix étant porté à 50 livres pour chaque millier, donne une dernière somme de 300 francs.

Si nous récapitulons les chiffres que nous venons successivement de poser, les dépenses s'élevaient à	5,499 l. 10 s.
Et en y joignant le montant des sommes à acquitter se composant 1° du paiement des décimes montant à 800 livres ; 2° du service des rentes constituées s'élevant à 1,800 livres ensemble.	2,600 »
Nous voyons que les dépenses totales étaient par conséquent de	8,099 l. 10 s.

énumère une foule d'arrêts rendus à cette occasion contre le malencontreux receveur. Si on l'en croit, les frais faits pour les obtenir s'élevaient à plus de cinquante mille livres. Ce triste tableau d'une administration empreinte de désordres et d'abus criants, se termine par l'énoncé des dettes non acquittées pendant la gestion de Martin, et dont le total n'était pas moindre de 23,310 livres.

Digitized by Google

Le revenu annuel à cette époque, montait à 13,000 livres, il restait dès lors une somme libre de 6,900 livres, 10s sans compter le produit des bois, des étangs, l'excédant des grains, du vin, etc., après les prélèvements opérés qui figurent sur l'état que nous venons de parcourir; ressources qui eussent pu être affectées d'autant à amortir le principal des dettes. Mais liquider le passif était le moindre des soucis du titulaire (1).

Ce budget de l'abbaye ne montre pas seulement combien dans sa suprême autorité, l'abbé pouvait rendre chétive la condition des religieux ses frères; mais sous un autre point de vue en faisant connaître la valeur de certaines denrées, de plusieurs produits, il y a deux siècles, il provoque, il amène des rapprochements utiles entre les prix de cette époque et ceux actuels. Comparons ces prix.

Le bichet de blé, ancienne mesure (dite de Ligny) et pesant 90 livres, équivaut à 58 litres. Il valait en 1637, 40 sous; aujourd'hui son prix moyen ne serait pas moindre de 10 francs. Le muid de vin ou deux feuillettes de Paris, suivant l'ordonnance de Henri II, représente une contenance de trois hectolitres. Ce muid, qui est estimé 20 francs, coûterait actuellement sur place de 50 à 60 francs, en supposant une qualité de vin ordinaire, dont la vente s'effectuerait après un an de récolte.

On voit donc que l'accroissement de valeur qu'a subi le vin depuis deux siècles n'a pas suivi la progression éprouvée par le blé. Une première cause peut expliquer cette différence. D'abord relativement, il est permis d'affirmer que l'étendue du sol planté en vignes en 1637 comparée avec le chiffre de la population existant alors, se trouvait dans un rapport moindre avec le nombre des habitants du royaume, ou en d'autres termes que la culture de la vigne dans son extension

(1) L'abbé Boucherat était, au surplus, entouré de serviteurs qui eussent pu servir de modèles à ces valets fripons que Molière et Regnard mirent plus tard sur la scène. Dans un dossier de procédure de l'abbaye, nous voyons, qu'un nommé Claude Baudry, de valet de chambre devenu maître d'hôtel de l'abbé, avait acquis une telle autorité, qu'il régnait dans le monastère avec une insolence et un despotisme si insupportables, qu'il fallut pourtant que l'abbé prît le parti de le congédier. « M. de Boucherat, est-il dit dans la pièce où ces faits sont rapportés, se trouvait à Paris, *jour de la Trinité* 1630, lorsqu'il renvoya son maître d'hôtel. » Ce drôle, feignant de se soumettre et d'accepter son congé, prend aussitôt la poste, court à Pontigny, et persuade qu'il a mission de venir chercher des papiers que l'abbé avait oubliés. A l'aide de ce subterfuge, il put soustraire une foule de lettres, de pièces importantes, et beaucoup de linge dont il remplit plusieurs malles, qu'il enleva la nuit suivante. Ce ne fut qu'après mille efforts, et un procès fort long, que l'abbaye put rentrer en possession des objets précieux enlevés par cet audacieux valet.

Digitized by Google

peut-être exagérée, a dépassé, dans ses progrès, l'accroissement survenu dans la masse des consommateurs depuis deux siècles. Mais en outre, il est surtout notoire qu'en 1637 la vigne n'occupait guère que les côteaux et que généralement encore les plants fins dominaient alors, tandis que depuis, et dans ces derniers temps plus spécialement, la vigne en gros plant a envahi les plaines. Ces deux circonstances modifient bien un peu les faits apparents, et autoriseraient à penser, qu'en définitive, l'augmentation survenue dans le prix des vins, depuis deux siècles, a dû être atténuée sans qu'on puisse en conclure qu'elle n'aurait pas suivi en réalité la progression inhérente aux autres produits du sol.

Mais si nous comparons la valeur attribuée au bichet d'avoine porté dans l'état des dépenses de Pontigny avec sa valeur actuelle relevée sur une moyenne de cinq ans, par exemple, nous trouvons que ce bichet estimé 10 sous coûterait aujourd'hui huit ou neuf fois autant; différence sensible et bien plus considérable que celle que nous avons établie par des chiffres à l'égard du froment. Les causes de cette plus value, du reste, sont frappantes : des transports multipliés, une circulation active, incessante sur presque tous les points du territoire, qui n'existaient pas, ne pouvaient pas et ne devaient point se manifester il y a deux siècles. De là aussi un accroissement très considérable dans le nombre des chevaux que possède la France.

Pour avoir une signification absolue, complète, les rapprochements qui précèdent exigent qu'on prenne en considération d'autres éléments de statistique. D'une part, il faut tenir compte de la valeur du marc d'argent, ensuite de l'accroissement survenu dans la masse du numéraire en circulation aux deux époques. Le taux des salaires mérite également d'arrêter l'attention (1). En ne négligeant aucune de ces données, on peut, du moins nous le pensons, arriver à cette conclusion que celui, par exemple, qui vendait 2 francs un bichet de blé en 1637, du poids de 58 litres, recevait une valeur un peu moindre que celui qui,

(1) Selon l'évaluation d'un homme dont l'autorité est grave (M. Blanqui, qui a bien voulu nous faire connaître sa pensée) la masse du numéraire circulant vers la fin du règne de Louis XIII, pouvait s'élever déjà à 900 millions, tandis qu'aujourd'hui, elle monterait à environ 3 milliards 200 millions. Si nous consultons le savant ouvrage de M. A. Monteil, *Histoire des Français des divers états, etc.*, nous voyons que vers le milieu du dix-huitième siècle, les salaires étaient cotés ainsi : la journée d'un terrassier se payait de 10 à 12 sous. — Celle d'un maçon, 12 sous. — *Idem* d'un charpentier, 12 à 15 sous. — *Idem* d'un moissonneur, 10 sous. — *Idem* d'un vendangeur, 4 sous. Aucun de ces ouvriers n'était nourri.

Digitized by Google

à notre époque livrant la même quantité obtient en échange la somme de 10 francs. Ce résultat est fondé en raison ; car le taux de la main d'œuvre il faut l'avouer et peut-être s'en affliger dans l'intérêt des prolétaires, n'a pas précisément suivi la même progression; d'un autre côté, les perfectionnements industriels ont eu pour conséquence d'abaisser les prix d'une foule d'objets manufacturés. Ils se sont multipliés en devenant accessibles aux consommateurs. Or, si ces faits ne sont pas contestables, il est également vrai que quelque influence qu'on puisse accorder aux améliorations en agriculture, les produits du sol sous le rapport des céréales, pour ne citer qu'un exemple, demeurent nécessairement renfermés dans de certaines limites infranchissables. En présence de l'augmentation continue de la population, ces produits doivent dès lors conserver, les faits le prouvent, une valeur indépendante des causes qui multiplient presque indéfiniment, et à des prix toujours de plus en plus restreints, les objets qu'il est permis à l'industrie manufacturière de créer.

XXI.

Déjà quarante-six ans s'étaient écoulés sans que l'église dévastée par les protestants eût été rétablie, lorsque l'abbé Charles de Boucherat la fit restaurer. Ces réparations considérables, qui auraient même exigé, conçues sur un plan plus vaste, certaines reconstructions, se continuèrent pendant plusieurs années et ne furent terminées qu'en 1630. A la toiture en plomb détruite en 1568, on substitua celle en tuile qui existe aujourd'hui. Dans la restauration de l'édifice, l'auteur de l'histoire de l'abbaye de Pontigny a compris la reconstruction des voûtes. Un examen des lieux et l'opinion de personnes compétentes ne nous permettent point d'admettre cette assertion. Nous convenons que la destruction a été poussée fort loin lors de l'invasion du monastère par les protestants, mais nous ne croyons pas que les voûtes de l'église se soient écroulées. Si l'on visite les combles, si l'on étudie les différentes parties de l'édifice, on trouve une harmonie parfaite entre elles; les arceaux, les arrêtes, tout appartient à un système uniforme d'architecture ; sur aucun point il n'est possible d'apercevoir les moindres dissemblances. Or, un travail qui aurait embrassé la reconstruction des voûtes, ne se serait pas accompli sans laisser des traces, sans accuser en quelques points cette réédification elle-même. L'art de reproduire, d'imiter avec une certaine vraisemblance un type spécial d'architecture est complétement moderne, il ne date pour ainsi dire que d'hier. Au commencement du dix-septième siècle il était tout à fait inconnu. A l'appui de nos remarques et comme consé-

Digitized by Google

quence de notre dernière opinion, nous ajouterons que les édifices religieux dont l'achèvement a réclamé un laps de temps considérable, sont formés de divers styles : ils sont l'histoire des modifications que l'art a subies pendant le cours des âges. On ne voit rien de semblable à Pontigny. Le caractère de l'édifice est d'une unité si singulièrement frappante, qu'il exclut l'hypothèse d'une reconstruction entière dans l'une de ses parties les plus importantes.

Qu'est-il nécessaire que l'abbé Charles de Boucherat ait refait les voûtes pour croire que les travaux de reconstruction exigèrent de fortes dépenses ; pour comprendre enfin, qu'avec ses habitudes de prodigalité, il ait été forcé d'emprunter beaucoup, de vendre divers immeubles, d'aliéner plusieurs droits, entre autres celui assez bizarre que possédait l'abbaye, et qui consistait à recevoir sur le port de Dieppe, appartenant à l'archevêque de Rouen, dix mille harengs chaque année? On l'avoue, la situation financière de Pontigny était déplorable en 1650 puisqu'on devait, malgré les aliénations faites, près de 74,000 livres, et que les bâtiments tombaient en ruine. Le désordre était même parvenu à un tel point que le Roi intervint et confia au bailli de Saint-Florentin la gérance temporaire des biens et des revenus de la Maison, en le chargeant de constater le montant des réparations à exécuter. Cet examen prouva que pour remettre en état les bâtiments, il ne fallait pas moins de quatre-vingt-huit mille livres.

Glissons sur des faits de peu d'intérêt pour le lecteur. Deux élections d'abbés ne se consomment qu'à travers mille intrigues et d'incroyables cabales. L'un des concurrents poussa son opposition au delà de toutes limites, et il ne fallut pas moins qu'un arrêt du Parlement pour lui imposer silence (1).

Ce relâchement universel, toutes ces passions mondaines se donnant un libre cours, cette absence de discipline intérieure, le complet désordre introduit dans la plupart des monastères, avaient pourtant éveillé la sollicitude alarmée de quelques Prélats. Le Cardinal de La

(1) Cet opposant, homme remuant, passé maître en intrigues, s'appelait Dom Legrand. Il paraît qu'il n'était pas facile à décourager; car il combattit l'élection d'un troisième abbé. Il avait même obtenu un bref du Pape afin que l'archevêque de Sens et l'évêque d'Auxerre eussent à vérifier les circonstances qui avaient accompagné l'élection qu'il attaquait. Cependant le Roi intervint pour que l'examen ne se fît pas. Cette fois D. Legrand fut encore condamné par arrêt du Parlement. Mais il dut s'en consoler, et trouver même que cette guerre de partisans avait son prix, puisqu'il obtint, à titre de composition, une pension de 2,000 livres avec laquelle il put aller vivre fort doucement dans l'abbaye de Vauluisant.

Digitized by Google

Rochefoucauld appelait de toutes ses forces vers 1615 une réforme devenue si nécessaire. Il fallut plus de cinquante ans de plaintes, de conférences, de dissentiments dans l'Ordre de Cîteaux pour qu'intervînt, en 1666, un bref d'Alexandre VII ayant pour but de tout concilier. Cet acte dépourvu de rigidité, avait le caractère d'une sorte de compromis; il permettait de mieux faire à ceux qui s'en sentiraient le courage; il souffrait que d'autres, animés d'un zèle moindre, continuassent à vivre doucement sans reprendre les habitudes austères des premiers temps. La réforme proposée par Alexandre VII fut facilement acceptée. Grâce à elle, il fut permis à la plupart des couvents de refuser l'abstinence de la viande : c'est ce qu'on appela la *commune observance*. D'autres monastères se soumirent à l'abstinence; on les nomma les *réformés*. Les Maisons de la Trappe et *Sept-fonds* embrassèrent cette règle et pratiquèrent ce qu'elle avait de plus sévère dans son origine. Quant à Pontigny, il adopta, sans qu'il soit presque besoin de le rappeler, la commune observance, ou en d'autres termes il ne se réforma en aucune façon.

XX.

Parvenu à cet âge où les institutions, de même que les hommes, subissent l'influence du temps, Pontigny est déjà frappé de cette caducité, avant-courrière de leur fin. Encore un siècle, court espace dans la vie des Ordres monastiques, dont l'origine remontait si haut, et tous auront disparu. Avant de raconter les faits qui précédèrent l'heure suprême de l'abbaye, il nous reste à décrire les constructions, les embellissements, les travaux qui furent comme les derniers signes de sa puissance, et dont quelques-uns, dans l'intérêt de l'art, lui ont heureusement survécu.

Le chœur de l'église, qui est de la fin du dix-septième siècle, est on ne peut plus remarquable. Il occupe les deux dernières travées de la nef rapprochées du transsept; un mur l'entoure. A son entrée il est fermé par un portique orné dans le style de la Renaissance au milieu duquel se trouve une porte sculptée à jour. De chaque côté, est un autel à la grecque. L'un à gauche, dédié à saint Bernard, l'autre à droite dit de l'Assomption. Deux tableaux d'Adrien Sauveur, de Liège, surmontent ces autels; ils sont médiocres. Le peintre a représenté l'abbé de Clairvaux ressuscitant un mort. Mais l'action de saint Bernard se devine bien plutôt qu'elle ne se révèle au spectateur. On cherche vainement la vive et sublime inspiration qui doit l'animer à l'instant où le plus grand des miracles va s'accomplir. Le mérite attribué à

Digitized by Google

ce tableau de reproduire les traits du prédicateur éminent du douzième siècle n'est guère susceptible de discussion; on le conçoit facilement (1).

Hâtons-nous de pénétrer dans l'intérieur du chœur où se trouvent les stalles au nombre de cent. Ici, l'admiration à de quoi se prendre. Nulle part la sculpture inspirée par le goût de la Renaissance ne produisit rien de plus parfait, de plus exquis. L'étendue de la surface où ce merveilleux travail s'est accompli ajoute encore à son prix. Les deux stalles en entrant et qui étaient réservées à l'abbé et au prieur, ont été l'objet d'une sorte de prédilection de la part des artistes. Deux anges aux formes gracieuses, pleines d'élégance, supportent une légère tenture dont les plis onduleux ont tout le caprice et le moelleux de la soie. Un charmant pupitre de forme cylindrique est placé devant les deux stalles pour servir d'appui ou recevoir le livre de prière.

Des détails d'une délicatesse extrême ont été semés sur toutes les parties de cette vaste boiserie, pleine de relief et d'éclat. Tout concourt à l'harmonie intelligente de cette œuvre. La prodigalité n'est jamais que la richesse, le luxe d'un ciseau fécond et suave. Ces têtes d'anges qui dominent les stalles sont d'un fini de miniature, d'un modelé irréprochable. Au bas des panneaux qui servent d'ados ou d'appui au premier rang des stalles ont été jetées avec profusion des guirlandes de chêne, de lys, de laurier, de rosier et des branches de palmier (2).

Au-dessus du corps de stalles, on remarque quatre énormes toiles, peintes pour décorer la partie supérieure du chœur. Chacun de ces tableaux ne compte pas moins de vingt-quatre figures grandes comme nature. Les sujets traités par l'artiste sont : *la Prédication dans le Désert, la Visitation de la Vierge*; *la Piscine de Siloë et la Présentation au Temple.* Ces vastes compositions ont quelque valeur, au moins dans certaines de leurs parties, malgré leur raideur et leur sécheresse. La peinture d'ailleurs a été sensiblement altérée par des causes locales. Il est juste cependant de louer le coloris des femmes placées sur les premiers plans des toiles du *Saint-Jean dans le Désert et de la Visitation.* Les formes sont riches, pleines de relief et les effets de lumière savamment en-

(1) Comme correctif au doute que nous venons d'exprimer, nous devons avouer que la tête de l'abbé de Clairvaux, dans le tableau d'Adrien Sauveur, offre une grande ressemblance avec le portrait de saint Bernard placé en tête de la dernière édition de l'ouvrage de M. l'abbé Th. de Ratisbonne. Or, on sait que ce portrait par M. Claudius Lavergne, a été fait d'après le frère Angélique de Fiesole.

(2) Ces feuilles, ces fleurs, ces guirlandes n'étaient pas un caprice d'artiste : chacune d'elles avait une signification, était un symbole admis dans les livres saints. Elles faisaient allusion à la force d'âme, à l'innocence nécessaire dans la vie religieuse, etc. Le palmier s'offrait comme l'emblème de la grandeur, de la gloire.

Digitized by Google

tendus. En voyant ces jambes si parfaitement nues et si scrupuleusement étudiées sur de beaux modèles, on se dit que la Règle primitive n'avait pas tort de bannir les peintures de l'intérieur des églises de l'Ordre de Cîteaux. L'esprit tentateur était là bien certainement caché sous ce pli à moitié soulevé qui recouvre le genou de la femme n'écoutant qu'à demi la prédication de Saint Jean.

Le chœur dont nous avons essayé de décrire la noble et riche élégance est dû à l'abbé de la Varande. Les stalles furent pour lui l'objet d'une prédilection marquée; car déjà il les avait fait commencer lorsqu'il était prieur. D'autres travaux encore se rattachent à son administration. Son successeur, Oronce Finé de Brianville, eut le double mérite d'acquitter plus de quatre-vingt mille francs de dettes et d'achever plusieurs constructions commencées par l'abbé de la Varande.

Les orgues placées à l'entrée de l'église fixent l'attention, moins encore par la puissance et l'harmonie de leurs sons justement célèbres, qu'à cause du portique qui les supporte (1). Les pilastres, le fronton, les frises sont recouverts d'ornements symboliques, attributs de la musique. Toutes ces sculptures sont exécutées avec un soin qui témoigne d'une extrême patience et d'une habileté conduite par un goût pur. Elles acquièrent un plus grand prix si l'on songe qu'elles sont dues sans exception au ciseau de l'un des abbés de Pontigny, Joseph Carron. Celui-là, du moins, aura laissé un souvenir qui permet d'inscrire son nom parmi ceux des artistes dont la main a créé ces belles sculptures d'autant plus vivement admirées que le secret de les produire semble perdu pour nous (2).

En plein dix-huitième siècle, vers 1750, Dom Grillot ne craignait pas de faire disparaître l'ancien logis abbatial pour lui en substituer un plus vaste et surtout plus somptueux, en rapport avec ce désir de recherche élégante et commode, caractère distinctif des habitations

(1) Le portique appartient aux premières années du dix-huitième siècle. Mais l'orgue actuel qu'on admire avec raison, fut placé beaucoup plus tard, vers 1775, par les soins de l'abbé Chanlatte qui le fit venir de Châlons-sur-Marne, lorsque l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville fut supprimée.

(2) Le successeur de Joseph Carron, l'abbé Calvairac, vers 1730, appela à Pontigny Dom Robinet, religieux de Châlis, et le chargea de mettre en ordre les titres de l'abbaye et de transcrire les plus importants. Ce moine intelligent et laborieux se livra sans relâche à ce travail pendant douze ans. Tous ces documents précieux sont aujourd'hui conservés à la mairie de Pontigny; ils forment quatre volumes dont le texte fut écrit par le dernier supérieur du monastère, l'abbé Depaquy. Nous les avons eus sous les yeux et consultés, au moment où nous nous sommes occupé de la rédaction de cette Notice.

Digitized by Google

déjà construites sous la Régence. Le nouveau palais des abbés s'éleva donc à grands frais. Ces deux ailes et surtout sa principale façade lui donnaient l'aspect des châteaux bâtis par les grands seigneurs du règne de Louis XV. Ce n'était pas sans doute le beau temps de l'architecture : c'était celui des édifices lourds et massifs. Mais les lignes sont prolongées, et les constructions par leur développement conservent encore quelque chose d'imposant et de correct dans leur froideur académique. Dix-sept fenêtres éclairaient la façade principale du palais des abbés de Pontigny. On y retrouvait les deux pavillons obligés, le centre du corps de logis les répétant en formant saillie. Malgré bien des défauts, c'était une noble et somptueuse demeure qu'animaient et rafraîchissaient des eaux jaillissantes. Séparée des cloîtres toujours un peu sombres, égayée par les feux mourants du jour à cause de son exposition au couchant, située au milieu d'une plaine fertile où le Serain aux rives gracieusement ombragées coulait calme et paisible, cette retraite était silencieuse, douce et fleurie, bien faite pour reposer les sens et faire naître la quiétude dans l'âme. Là enfin une hospitalité choisie, empressée s'exerçait au grand contentement de ceux qui l'offraient et de ceux qui la recevaient.

L'abbé Grillot, pourtant il faut le dire, au milieu de ces fantaisies un peu mondaines, n'oublia pas tout à fait saint Edme. En 1749, il avait fait placer le corps de ce pieux personnage au fond du sanctuaire, lieu qu'il n'a pas cessé d'occuper depuis (1). Le grand autel en marbre rouge, de forme romaine, et qui subsiste encore, s'éleva également par ses soins.

XXIII.

Le successeur que le destin, nous n'oserions dire la Providence, réservait à l'abbé Grillot, était précisément l'homme le mieux fait pour profiter des avantages du nouveau palais abbatial. Dom Nicolas Chanlatte, par son humeur et ses goûts, méritait d'être l'heureux possesseur de la demeure splendide, achevée peu d'années avant qu'il ne

(1) Le Saint archevêque de Cantorbéry est renfermé dans une châsse soutenue par quatre anges en bois, dont la pose est raide et l'expression exagérée. L'attitude menaçante donnée à ces quatre figures les rend presque ridicules. Probablement l'artiste a voulu montrer les anges prêts à défendre la châsse, le dépôt confié à leur garde. Mais leur air de matamores est de fort mauvais goût. C'est le style maniéré, tourmenté du Bernin, moins ses qualités, l'énergie. Ces quatre figures appartiennent aux dernières années du dix-septième siècle, et remontent à l'époque où Oronce Finé de Brianville occupait le siége abbatial.

Digitized by Google

devint le chef de la Communauté. Dom Chanlatte fut le brillant modèle de ces Prélats privilégiés, dont le luxe et les prodigalités éblouirent les contemporains sans les édifier. Dans notre récit toujours impartial nous n'avons dissimulé ni les vertus ni la piété, ni le rare mérite, ni la salutaire influence dont firent preuve, pendant plusieurs siècles, les membres de l'Ordre de Cîteaux. Pourquoi aurions-nous craint de montrer comment, à mesure que la Règle primitive s'effaçait, le bien devint plus rare, les abus se propagèrent, et le désordre s'introduisit au sein des monastères? Achevons cette tâche.

« Dom Chanlatte, dit M. Henry, venait d'être déposé de la priora-« ture de la Noe pour sa mauvaise administration, lorsque le crédit « de ses amis, son caractère doux et la crainte d'un joug nouveau « (son prédecesseur, l'abbé Grillot était minutieux dans le cloître, « reprochant, blâmant sans cesse, etc.), jointe à l'espoir que sa dis-« grâce l'aurait corrigé, le firent élire le 4 août 1764. Il était né à « Paris, bachelier de la faculté de cette ville et religieux de l'abbaye « de Pontigny. » Voilà l'avant-scène.

Le nouvel abbé ne tarda guère à se montrer ce qu'il était bien réellement, détestable administrateur et prodigue sans mesure. Son premier acte fut de vendre *l'immense quantité de grains et de vins*, laissés par son prédecesseur, et qui valaient au moins cent mille francs, et devaient servir à l'acquittement des dettes s'élevant à pareille somme. Ce passif représentait une partie des dépenses qu'avait exigées la construction du palais abbatial. Blés et vins furent réalisés en argent, mais Dom Chanlatte se garda bien de payer les dettes contractées par l'abbé Grillot.

Ce n'était là, au surplus, que le prélude de dissipations bien autrement grandes. Car, en ce genre, il fut réellement prodigieux. Ses besoins d'argent étaient inextinguibles, et pour s'en procurer, ses ressources aussi variées que déplorables. Qu'on en juge : il admettait tous les postulants imaginables sans s'enquérir de leur mérite, pourvu qu'ils versassent à l'avance de fortes pensions et dissipées aussitôt que payées. De là, l'impossibilité d'éloigner les sujets sans vocation. Les prieurs eux-mêmes des maisons dépendantes de Pontigny ne conservaient leur place que grâce à des subventions annuelles. On citait celui de Jouy, qui lui avait remis plus de cent mille francs en douze ans (1).

Sans admettre que la part contributive des prieurs des autres *filles* ou Maisons issues de Pontigny approchât de la subvention du prieur

(1) M. l'abbé Henry, *Histoire de l'abbaye de Pontigny*, page 227.

Digitized by Google

de Jouy, on arriverait encore à un chiffre énorme, et qui peut-être s'éleva sans rien exagérer à plus de six cent mille francs pour les vingt-deux ans pendant lesquels Dom Chanlatte fut abbé de Pontigny (1)! Nonobstant ces recettes énormes, indépendantes des revenus de l'abbaye qui, en moyenne, atteignirent 60,000 francs annuellement (depuis 1764 jusqu'en 1786), l'abbé Chanlatte eut recours au Gouvernement afin d'être autorisé à couper les réserves (2). Il obtint, en outre la permission de vendre les arbres de haute futaie qui existaient dans les ventes à exploiter. Cependant ces ressources *extraordinaires, complémentaires et supplémentaires*, multipliées, le laissant encore sans argent, il ne craignit point, en 1786, de solliciter une ordonnance royale pour pouvoir jeter bas ces mêmes réserves que déjà il avait coupées une première fois, et qui n'étaient alors agées que de dix-huit ans !

Cette fabuleuse gestion devait avoir un terme. Elle cessa à la demande insolite que nous venons de rappeler. Au mois de septembre (1786), on contraignit Dom Chanlatte d'abandonner toutes espèces de recettes à un agent qui fut désigné parmi ses confrères. On vendit les meubles et la vaisselle de la maison de Châlis, on emprunta 300 mille livres, et pour sûreté de ce capital, il fallut engager les coupes

(1) Pontigny comptait encore à l'époque où Dom Chanlatte fut abbé, trente Maisons sous sa juridiction immédiate. Ainsi, en portant à 600 mille francs les sommes qui lui auraient été payées par les prieurs, c'est supposer en moyenne, que pour les vingt-deux ans cette contribution se serait élevée à un peu plus de dix-neuf mille livres pour chacun d'eux ou annuellement à environ 900 francs. Cette évaluation, cette supputation n'a rien d'exagéré, si surtout l'on se rappelle les 100 mille francs du prieur de Jouy versés en douze ans ; et si l'on considère que parmi les trente Maisons dépendantes immédiatement de Pontigny, il en était de fort riches, notamment l'abbaye de Châlis qui jouissait de 110 mille livres de rente, bien qu'elle n'eût plus que douze religieux en 1788.

(2) Assez généralement on pense, et cette erreur, M. l'abbé Henry l'a partagée, que les revenus de Pontigny montaient à 90,000 francs. Cela n'est pas exact. Mais la vérité est que l'abbaye, même en 1790 n'avait pas, y compris les réserves, plus de 74,506 francs de rente. Nous attachions beaucoup de prix à connaître quels pouvaient être les revenus du monastère pendant l'administration de Dom Chanlatte ; et après avoir compulsé et comparé plusieurs états de recettes depuis 1764 jusqu'en 1786, il nous a été clairement démontré que la moyenne du revenu ordinaire, régulier pour ces vingt-deux années n'avait pu être supérieure à 60 mille livres. Moins nous étions disposés à ménager Dom Chanlatte et à taire ses énormes prodigalités, sa déplorable gestion, plus aussi il nous importait d'étudier à fond la situation financière de l'abbaye, et à pouvoir nous rendre un compte exact des recettes effectuées à diverses époques. — Ce qui a pu contribuer à tromper M. l'abbé Henry, à lui faire admettre le chiffre de 90 mille livres, c'est une note rédigée très évidemment dans le but de faire ressortir un revenu qui permît de rendre plus favorable le réglement des pensions à accorder aux religieux après la suppression du monastère.

Digitized by Google

de bois et les fermages de Crécy. Arrêté dans cette carrière de dissipations inouïes, l'abbé Chanlatte ne pouvait plus vivre; car on venait de faire pour ainsi dire violence à sa nature; il était comme étouffé par cette impossibilité radicale de toucher les revenus de l'abbaye. Tant de contrariétés abrégèrent ses jours. Frappé de paralysie au mois d'avril 1787, il mourut le 13 juin 1788. Il reste à dire pour achever le tableau, que le régime auquel on avait soumis Dom Chanlatte, depuis près de deux ans, violentait si fort ses habitudes, qu'il trouva encore le secret d'ajouter au total du passif constaté l'année précédente; et cela est si vrai, que bien qu'on eût déjà liquidé beaucoup de dettes dans cet intervalle, il en laissa à sa mort pour quatre cent mille francs, juste cent mille de plus que celles vérifiées au mois de septembre 1786.

La plume tombe des mains, mais en tombant, il faut qu'elle dise qu'en moins de vingt-quatre ans Dom Chanlatte dépensa personnellement au delà de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS!!! En vérité c'est à se demander si cet abbé n'avait point été gratifié d'une révélation qui lui annonçait les décrets de l'Assemblée Constituante, confisquant au profit de la Nation les biens du clergé (1)!

Voyons du moins, si Dom Chanlatte sut noblement dépenser pendant les vingt-deux ans de son règne abbatial, ces sommes presque fantastiques. La vérité est que Dom Chanlatte vécut en grand seigneur. Il fut magnifique, sa table somptueuse et renommée; il eut de beaux attelages, un nombreux domestique, un équipage de chasse, une Cour. Il construisit une orangerie, des serres, un vaste chenil que les architectes de l'abbé Grillot avaient omis de comprendre dans leurs devis.

La représentation de Dom Chanlatte était digne et pleine d'élégance. Le palais abbatial devint le rendez-vous privilégié de la bonne compagnie et la bonne compagnie n'admet pas qu'un sexe. L'ordonnance de ses fêtes ne laissait rien à souhaiter. Les invitations à Pontigny se sollicitaient longtemps à l'avance, et toujours elles étaient reçues avec bonheur. On était si royalement accueilli au logis abbatial! Les journées s'y écoulaient si douces, qu'on eût voulu y passer sa vie! Dom Chanlatte, on le conçoit, a laissé des regrets, d'ineffaçables, de tendres

(1) Parmi nos supputations diverses, pour arriver à l'énonciation de ce chiffre de 2 millions 2 cent mille livres, nous avons admis celle-ci: c'est que sur les 60 mille francs de revenus, il convenait d'en retrancher 15 mille et de les attribuer à l'acquittement annuel des charges et dépenses du monastère. Certes c'est avoir fait la part large.

Digitized by Google

regrets. Et celles de ses contemporaines qui ont la mémoire du cœur lui ont gardé, nous osons le dire, un pieux souvenir. Il avait su comprendre qu'un homme de goût n'avait rien de mieux à faire dans sa position que de s'entourer d'une société intime ; il en eut une, et les personnes qui la composaient étaient comme lui, on l'assure, pleines de grâces et d'amabilité. L'une d'elles surtout, qui vivait encore il y a quelques années, avait été remarquable par sa beauté, le charme de sa conversation et la distinction de ses manières. Elle se plaisait à revenir sur le passé ; elle aimait à décrire les jolis jardins, les divins appartements du palais abbatial et même, élevant le souvenir jusqu'à la puissance de la réalité, à redire les airs de la *Belle Arsène*, de l'*Amant Jaloux*, *de Colinette à la Cour*, *de l'Epreuve Villageoise*, *de Zémire et Azor* : entre autres l'air si justement célèbre : « *Du moment qu'on aime*; » et toutes ces mélodies gracieuses de Monsigny, de Grétry, qu'on répétait dans le grand salon de Pontigny. Elle rappelait avec une voix émue, une sensibilité vraie, la courtoisie de l'abbé, et ses prévenances, et son bon goût, et ses attentions délicates pour ses hôtes dont il devinait jusqu'aux moindres désirs.

Les dames à leur arrivée recevaient toujours un bouquet composé des fleurs les plus rares, cultivées dans les parterres qui existaient devant la principale façade du palais ; et de petites pièces pleines de recherche leur étaient destinées : hasardez le mot boudoir, et nous ne l'effacerons pas. Là, par une prévoyance intelligente, mille riens, accessoires de l'ameublement d'une femme, accusaient une sollicitude parfumée de grâce et de savoir vivre.

L'excellent Dom Chanlatte, cet autre enfant prodigue, réfléchit bien sur sa joyeuse et mondaine figure, toutes les nuances de ce damné dix-huitième siècle qui vit Dubois, Cardinal et Ministre, l'abbé de Bernis, ambassadeur à Rome, et l'abbé de Voisenon, de l'académie française. Pourquoi être plus sévère pour eux que ne le furent la pourpre et le fauteuil ? Ils disaient tous comme le Roi, leur maître : « après nous le déluge, » mais le déluge arriva. On ne les donne pas pour des modèles ; que l'histoire ne les comprenne donc pas dans ses inimitiés. N'ont-ils pas été assez punis ? Que leur esprit, que leurs écrits, surtout quelques-uns, honneur de notre littérature, nous rendent indulgents. Mon Dieu ! S'ils eussent vécu de notre temps, ils seraient sans doute meilleurs, et même aussi graves, aussi *vertueux* que nous ; mais qui peut dire, si nous eussions vécu de leur temps, que nous aurions eu leurs charmantes manières, leur exquis savoir vivre, et que nous eussions tous écrit comme eux tant d'épîtres, tant de contes, tant de jolis vers, délices de tous les âges ?

Digitized by Google

Dom Chanlatte se trouva mêlé à l'inhumation de Voltaire dans l'église de Scellières. Car cette abbaye dépendait de Pontigny et, à ce titre aussi, il était le supérieur du prieur Potherat de Corbierre (1). Dom Chanlatte qui avait cette légère teinte de philosophie digne d'un Prélat grand seigneur de son temps, vivant d'abus, devait donc pour se conformer aux idées de ce charmant et imprévoyant dix-huitième siècle, accorder sa tolérance et même ses sympathies à l'écrivain qui, par la puissance de son talent, attaquait avec le plus de succès ces mêmes abus. Telle était la logique intelligente du beau monde de 1778. Sans doute l'abbé de Pontigny avait ri du meilleur de son cœur des saillies vives et mordantes du philosophe de Ferney, pour parler le langage de l'époque. Ses poésies légères charmaient ses loisirs, ses contes lui semblaient exquis. Il y avait bien peut-être, dans certains écrits de l'auteur de *Mahomet*, des pages, des maximes, qu'il désapprouvait: Voltaire par fois allait *trop loin*. Mais après tout, ce *trop*, n'était pas dangereux : le peuple ne savait pas lire, et la bonne compagnie, les gens *biens nés* faisaient parfaitement la part de ce qu'il fallait retrancher du *Dictionnaire philosophique*. Tout cela, au demeurant, n'avait pas grande portée. Voltaire restait donc un esprit très amusant, un écrivain qu'il eût été malséant de condamner au feu.

Aussi, quand M. Mignot, *conseiller du Roi en ses conseils et en son grand conseil, grand rapporteur en la chancellerie de France* et enfin abbé commendataire de Scellières, eut l'idée, pour couper court aux difficultés que pouvait lui susciter le clergé de Paris lors de l'enterrement de son oncle, de l'inhumer dans l'église de son abbaye en attendant qu'il pût reposer à Ferney, il accourut prévenir le prieur de cette intention. La célérité et le secret si nécessaires dans cette occasion furent employés de part et d'autre. Dom Potherat de Corbierre expédia sur le champ un courrier à son supérieur immédiat, l'abbé de Pontigny, pour demander l'autorisation d'inhumer le corps de M. de Voltaire dans l'église de Scellières. Dom Chanlatte laissa faire et comme on le suppose sans y mettre de mauvaise grâce.

Voltaire mourut le 30 mai (1778), le 31 au soir l'abbé Mignot arrivait à Scellières; le premier juin le corps du philosophe de Ferney était reçu dans l'abbaye, et dès le lendemain, ses obsèques avaient lieu en très grande pompe, après une messe solennelle et toutes celles qui

(1) Scellières de *Sigelleriis*, fille de Jouy, du diocèse de Troyes, à deux lieues de Pont-sur-Seine, fondée par Henri, comte de Champagne, en 1167, pour le repos de l'âme de Henri, son père et de Marie, sa mère. On conservait dans cette Maison un traité du chant composé par saint Bernard. (M. l'abbé Henri, *Histoire de l'abbaye de Pontigny*).

Digitized by Google

furent dites par des *ecclésiastiques des environs* mandés pour rendre les derniers devoirs au défunt.

Cependant, M. de Barral, évêque de Troyes, averti un *peu tard*, écrivait ce même jour, 2 juin, à Dom Potherat de Corbierre la lettre qui suit :

« Je viens d'apprendre, monsieur, que la famille de M. de Voltaire, qui est mort depuis quelques jours, s'était décidée à faire transporter son corps à votre abbaye, pour y être enterré, et cela parce que le curé de Saint-Sulpice lui avait déclaré qu'il ne voulait pas l'enterrer en terre sainte. »

« Je désire fort que vous n'ayez pas encore procédé à cet enterrement, ce qui pourrait avoir des suites fâcheuses pour vous ; et si l'inhumation n'est pas faite, comme je l'espère, vous n'avez qu'à déclarer que vous n'y pouvez procéder sans avoir des ordres exprès de ma part. »

« J'ai l'honneur d'être etc....

Le prieur de Scellières répondit: « Monseigneur, je reçois dans l'instant (3 juin), à trois heures après midi, avec la plus grande surprise, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du jour d'hier deux juin : il y a maintenant plus de vingt-quatre heures que l'inhumation du corps de M. de Voltaire est faite dans notre église, en présence d'un peuple très nombreux. Permettez-moi, Monseigneur, de vous faire le récit de cet événement, avant que j'ose vous présenter mes réflexions. (Suivent les détails). »

L'évêque de Troyes témoigna son mécontentement à Dom Chanlatte. Puis, afin d'arranger toutes choses, l'abbé de Pontigny en fut quitte pour suspendre de ses fonctions, pendant quelques mois, le prieur de Scellières, en lui faisant comprendre que cette désapprobation, de sa part, était purement de forme et pour donner une marque de déférence, une sorte de satisfaction à M. de Barral, homme entêté, petit esprit, à courte vue. Dom Chanlatte n'ayant pas attendu pour mourir l'année 1790, put emporter dans la tombe toutes ses illusions voltairiennes.

Le héros de Dom Chanlatte était sans doute le Cardinal de Rohan, archevêque de Strasbourg. Comme son modèle il fut souvent dupe et devint la proie de plus d'un charlatan ; comme son modèle encore et, sauf la différence de taille des deux acteurs et la dimension du théâtre où ils agissaient, il vécut d'expédiens, gêné, obéré, tout en disposant d'immenses ressources. Le million de rente de l'Eminence restait toujours insuffisant, et avec ses revenus ordinaires et ses re-

Digitized by Google

cettes extraordinaires de toute nature, l'abbé était constamment aux abois.

Au milieu de ce relâchement devenu universel, quoique à des degrés différents, à cette date il faut mentionner une dernière tentative de réforme. En 1783, le conseil d'Etat délibérait gravement et rendait un arrêt qui ordonna de rédiger de nouvelles constitutions pour l'Ordre de Cîteaux; et en 1784 et 1786 des modifications étaient apportées à ce premier arrêt. Mais s'appesantir sur de pareils détails serait plus que superflu. Le temps de la *réformation* était passé et l'heure de la *suppression* allait sonner. Qu'était-ce qu'une poignée de plâtre au pied d'un monument croûlant de toutes parts ?

Un dernier abbé, élu le 6 septembre 1788, succéda à Dom Chanlatte : ce fut Jean Depaquy (1), administrateur intègre, économe, homme digne, vertueux; ecclésiastique dont la vie pleine de régularité offrit un contraste absolu avec les habitudes de son prédécesseur. L'abbé Depaquy s'efforçait de rétablir l'ordre dans la gestion des biens; il avait déjà acquitté, grâces aux ressources extraordinaires créées par des coupes de bois, une portion des dettes qui pesaient sur le monastère, quand l'Assemblée Nationale allait procéder à une liquidation fondamentale en confisquant les biens du clergé.

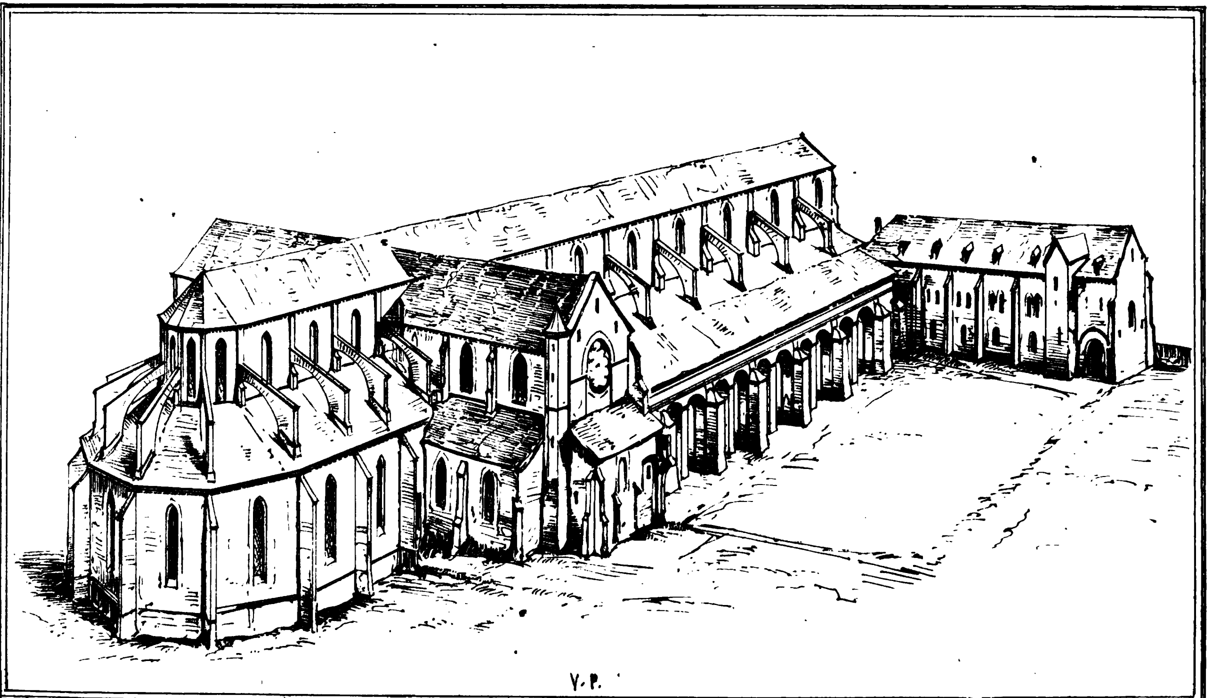
En effet, un premier décret du 2 novembre 1789 (mais seulement accepté par Louis XVI le 4 du même mois de l'année suivante), déclara » que tous les biens ecclésiastiques seraient à la disposition de la nation, » à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du » culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, » sous la surveillance des provinces. » — Puis le 13 février 1790, « l'Assemblée décrète comme articles constitutionnels que la loi ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels de personnes de l'un ou de l'autre sexe; déclarant en conséquence que les Ordres et Congrégations réguliers dans lesquels on fait de pareils vœux sont et demeurent supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir, etc., » l'un des articles de la constitution civile du clergé vint confirmer en juillet de la même année ces premières dispositions, en déclarant *éteints et supprimés* les abbayes, prieurés, etc.

Dès le 21 décembre 1789, la Constituante avait également décidé,

(1) L'élection eut lieu par devant Maître Duplessis, notaire à Auxerre. Un brevet du Roi la confirma et des bulles furent expédiées. C'est par inadvertance sans doute que M. Henry écrit le nom du dernier abbé de Pontigny Depaguy au lieu de Depaquy, qui est la véritable orthographe, ainsi que nous l'ont démontré plusieurs pièces au bas desquelles se trouvent très lisiblement tracée la signature du successeur de D. Chanlatte.

Digitized by Google

Digitized by Google



Victor Petit Del. Lith. Ed. Perriquet à Auxerre.

Vue extérieure de l'Eglise de Pontigny, Côté du Nord.
(Prise à vol d'oiseau.)

Digitized by Google

qu'une partie des *domaines de la Couronne*, ainsi qu'une quantité de *domaines ecclésiastiques*, suffisante pour former ensemble une valeur de 400 millions, serait mise en vente. » — Un décret de juillet 1790 ordonna cette vente en traçant les règles à suivre pour l'aliénation.

C'est le 15 mai de cette même année (1790) qu'on constata la situation financière de l'abbaye de Pontigny. Des états exactement et régulièrement dressés, il résulta que les dettes s'élevaient à 348,302 fr. et que les revenus, en y comprenant la valeur annuelle des produits de la réserve estimés 3,965 francs, atteignaient 74,506 francs. Dans cette somme totale, 70,541 fr. représentaient les revenus résultan des baux des fermes, des coupes de bois, etc. (1).

XXIV.

Les premiers jours de 1114 avaient vu naître Pontigny, et six cent soixante-dix-huit ans s'étaient par conséquent écoulés, lorsque, le 15 mai 1792, furent vendus les bâtiments de l'abbaye avec toutes ses dépendances immédiates (2). Voici ce qui fut excepté : Sous réserves de *l'église, des chemins pour l'entrée d'icelle, du clocher, de l'horloge, du cimetière et du pavillon et jardin attenant étant à droite et servant de logement au chirurgien de l'ancien monastère; — l'alignement de la route et la propriété des eaux venant de la fontaine, conduites par des canaux au bassin qui est dans la cour abbatiale ; et aussi l'aile droite du cloître adhérent à l'église dans toute sa longueur.*

Cette dernière réserve était fort essentielle, puisque la démolition de cette partie des cloîtres eût très probablement causé la chute de l'église. En effet, de ce côté de l'édifice, on ne remarque pas comme au sud de simples contreforts, mais bien des arcs boutants qui viennent s'appuyer sur les principaux piliers du cloître rebâti dans la première moitié du seizième siècle. On voit encore sur cette construction des ornements variés, tels que des palons, des consoles, des

(1) Voir à l'appendice, note *E*, l'indication des biens que possédait l'abbaye.

(2) Les dépendances immédiates se composaient d'environ dix-huit hectares, plus le bois du parc d'une contenance de vingt-un hectares ; le moulin à blé attenant à l'abbaye ; vingt-deux hectares et demi de prés ; le moulin à foulon d'étoffe ; l'écluse située sur le Serain entre Ligny et Pontigny. — Les acquéreurs furent le sieur Cordonnier, procureur de la commune de Pontigny, et les sieurs Meunier, Loysel et Guillerat habitants du même lieu. Le tout fut adjugé moyennant 181, 200 livr. Dans cette somme 40 mille livres représentaient les bâtiments et l'enclos de dix-huit hectares, valeur en assignats, ou en réalité, eu égard à la dépréciation déjà éprouvée par le papier monnaie à cette époque, environ 24,000 francs.

Digitized by Google

guirlandes et l'écusson de celui des abbés qui fit réédifier les cloîtres.

Cependant, les acquéreurs paraissaient ne vouloir tenir aucun compte de la réserve stipulée lors de l'adjudication. Ils prétendaient s'emparer de tout ce qui entourait l'église; et le commissaire du District de Saint-Florentin se plaignit le 21 décembre 1792 que la démolition de l'aile droite du cloître eût été commencée ; il signalait en même temps l'intention manifestée par les adjudicataires d'abattre les deux chambres qui sont établies sous le porche (1). Par cette salutaire intervention, l'administration s'opposa énergiquement aux démolitions commencées ou projetées, et l'église fut préservée d'une ruine certaine.

Après avoir échappé à ce danger, l'édifice eut à redouter d'autres actes de vandalisme qui menaçaient de le dépouiller d'une partie de ses décorations intérieures. Les archives de l'Yonne ont conservé à cet égard certains documents qui méritent de revivre ici. La première pièce que nous transcrirons, et elle a bien son prix, fut adressée aux administrateurs du District de Saint-Florentin par la Société populaire de cette ville.

Saint-Florentin, le 18 brumaire de l'an second de la République française une et indivisible.

« Citoyens administrateurs,

» Nous avons appris par un de nos frères que le chœur de l'église
» de la ci-devant abbaye de Pontigny est encore entouré de grilles de
» fer, et que l'autel est orné d'énormes chandeliers de cuivre; nous
» avons pensé qu'il ne convenait pas d'entourer comme des repaires
» de brigands le temple de l'Etre suprême qui doit être accessible à
» tous les fidèles. C'est donc remplir les intentions divines que de dé-
» truire ces barrières pompeuses et inutiles en les consacrant à la
» défense de la République.

(1) Ces intérieurs ont été utilisés par la commune. La pièce à gauche est devenue la salle de la mairie ; celle qui se trouve à droite sert de logement à l'instituteur.— Le desservant est logé dans le petit bâtiment à gauche près du porche qui autrefois était l'habitation du prieur. Mais la commune en paie le loyer, car cette construction avait été comprise dans la vente faite par la nation. — Parmi les bâtiments aliénés et encore debout, il faut citer l'orangerie et surtout l'*édifice* (le mot peut être employé) qui, construit avec un grand luxe de solidité et dont deux étages sont voûtés d'une manière grandiose, servait de cellier et de grenier à l'abbaye. En pénétrant dans l'intérieur de ce bâtiment, on ne saurait se méprendre sur la puissance qu'avait acquise l'Ordre de Cîteaux ; à cette vue on comprend que ceux qui construisaient ainsi, ne mouraient jamais, mais qu'ils se perpétuaient à travers les siècles, travaillant toujours pour un avenir qui, en effet, leur appartint si longtemps.

Digitized by Google

« Un sanctuaire peut exister sans grilles, mais la patrie attaquée ne » peut se passer de piques. Citoyens, la société populaire de Saint- » Florentin vous prie de faire disparaître de tous les temples de votre » ressort, les métaux de fer, de cuivre et de fonte qui ne sont pas » spécialement nécessaires au culte, et de les faire convertir en fusils, » en piques et en canons.

« Ordonnez, citoyens; et tous les administrés s'empresseront de » concourir à l'exécution de ces mesures *révolutionnaires.*

» *Les membres de la Société populaire de Saint-Florentin.* »

Suivent les signatures du Président, du vice-Président et du Secrétaire. Nous nous abstiendrons de les transcrire. Celle du Président appartenait à un homme mort il y a peu d'années, revêtu des plus hautes fonctions. — Les rédacteurs de la pétition qu'on vient de lire, en employant ces mots mesures *révolutionnaires*, ne pressentaient pas que la Convention Nationale, elle-même, ne tarderait point, par la loi du 24 prairial de l'année suivante, à effacer, à interdire en quelque sorte cette qualification de *révolutionnaire.* Car par l'acte que nous rappelons elle décréta « qu'aucune autorité constituée ne prendrait plus désormais le nom, le titre de *révolutionnaire.* »

Quoiqu'il en soit, le Directoire du district s'empressa de faire droit à la pétition de la Société populaire dans les termes suivants : « Le Directoire, considérant que les grilles qui entourent le chœur de l'église de la ci-devant abbaye de Pontigny et que les chandeliers qui ornent l'autel *peuvent être très utiles* à la République, estime, après avoir entendu l'administrateur substituant le procureur-syndic, que les grilles doivent être converties en piques et les chandeliers en canons. » — A Saint-Florentin, le 20 brumaire de l'an II de la République une et indivisible. »

« *Les administrateurs du District.* »
(Suivent trois signatures.)

Malgré cette décision, les grilles qui entourent le *sanctuaire* (c'est à tort que la Société populaire disait le chœur où il n'en exista jamais) furent pourtant conservées. Quant aux chandeliers, fort remarquables par leur forme, ils disparurent, sans que nous puissions affirmer qu'ils vinrent augmenter le matériel de l'artillerie de la République.

Voyons maintenant ce que voulait la citoyenne Girard, car tout le monde voulait à cette époque. Le voici : La citoyenne Girard, en thermidor an IV, soumissionnait pour acquérir l'église de Pontigny, pas moins que cela. Et sans lui faire le moins du monde injure, disons que ce n'était point apparemment pour y prier ou la conserver aux fidèles. Ce qui nous autorise à penser qu'elle voulait la démolir, c'est un long

Digitized by Google

et très volumineux procès-verbal que nous avons sous les yeux, lequel contient une estimation parfaitement détaillée des fers, pierres, plombs, tuiles et charpentes qui la composent. Tout cela très exactement calculé, réduit en pieds cubes et évalué par elle à la somme de 45,404 fr., qui, au cours des assignats à cette même époque, ne représentaient pas même 200 francs en numéraire, le louis de 24 livres en mars 1795 (trois mois avant par conséquent) valant 5,200 fr. en assignats.

Dans ce curieux procès-verbal descriptif et estimatif, on lit : « Les quatre adorateurs et le baldaquin en bois (qui soutiennent et entourent la châsse de saint Edme), estimés 12 livres, c'est à dire la fraction d'*un* centime, selon le cours que nous avons indiqué. Les admirables stalles à droite et à gauche du chœur, que cet étrange procès-verbal qualifie de *belle menuiserie en bois de chêne*, sont estimées au juste 828 livres, ou, si on l'aime mieux, d'après l'échelle de dépréciation donnée tout à l'heure, un peu moins de *quatre* francs !

Ainsi, cette œuvre, fruit de la patience persévérante d'artistes du plus grand talent, qui ne la produisirent qu'après un travail qui exigea bien des années, qu'on n'obtiendrait peut-être pas pour soixante mille francs, pouvait être livrée et détruite pour la chétive somme avec laquelle on paierait à peine aujourd'hui la journée d'un menuisier un peu intelligent.

Par bonheur, la citoyenne Girard avait la date contre elle. La Convention avait déjà, le 2 prairial de l'an III, formulé la loi suivante : « La Convention nationale, voulant assurer de plus en plus le libre exercice des cultes, DÉCRÈTE : Article 1er, Les citoyens des communes et sections de communes de la République auront provisoirement le libre usage des édifices, non aliénés, destinés originairement aux exercices d'un ou de plusieurs cultes, et dont elles étaient en possession au premier jour de l'an II de la République (c'est à dire le 22 septembre 1793). Ils pourront s'en servir sous la surveillance des autorités constituées, tant pour les assemblées ordonnées par la loi que pour l'exercice de leur culte.— Art. 2. Ces édifices seront remis à l'usage desdits citoyens, dans l'état où ils se trouvent, à la charge de les entretenir et réparer, etc. »

Il ne fut donc donné aucune suite à la soumission de la citoyenne Girard. Mais, sans le moindre doute, si l'église de Pontigny n'eût été dès longtemps assimilée, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, à une paroisse, si elle n'eût été considérée comme la succursale de Venouse, son église, de même que celles de tant d'autres abbayes, aurait été vendue et démolie (1).

(1) En 1792, Pontigny fut érigé en commune. Sa population de 705 habitants, comprend les villages ou hameaux, de la rue feuillée, du Pont, de la Tuilerie ; les

Chose étrange ! Même en pleine Restauration, une nouvelle spoliation était méditée et menaçait de priver Pontigny de son plus bel ornement. Cette fois le péché de convoitise était commis par un Prélat. M. l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes, non content que sa cathédrale se fût enrichie des stalles de l'ancienne abbaye de Clairvaux, prétendait obtenir celles de l'église de Pontigny. Ses instances, pour parvenir à ce but, furent souvent répétées, mais toujours éludées ou repoussées. La seule excuse de Monseigneur, s'il est permis d'en trouver une à cette tentative de larcin, c'est que les stalles, objet de ses vœux ardents, sont de beaucoup supérieures, par le travail et la délicatesse des sculptures, à celles de Clairvaux, qui décorent le chœur de la cathédrale de Troyes (1).

Au milieu de la tempête révolutionnaire, à travers bien des incidents irrévérents, et nonobstant les visites malencontreuses que reçut l'église de Pontigny, la châsse et les restes de saint Edme demeurèrent à l'abri de tout outrage. Ce long, ce séculaire respect, dont la piété des populations avait entouré les dépouilles de l'archevêque de Cantorbéry, sembla les protéger encore. Il fut donné à ce sentiment de prévaloir sur cette sorte d'ivresse, qui causa tant de profanations dans des lieux non moins dignes pourtant d'inspirer une juste vénération (2).

Jetons un dernier regard sur les hôtes du cloître de Pontigny au moment où le décret de l'Assemblée Constituante, en leur donnant la liberté, leur ordonnait de se disperser. Il nous a paru curieux de constater, autant que possible, ce qu'étaient devenus, ce qu'avaient fait les religieux,

fermes ou écarts du Beugnon, de Sainte-Porçaire, de Sainte-Radegonde, de Roncenay, et deux maisons de la Mouillère détachées des territoires de Ligny et de Vergigny. Pontigny est traversé par la route royale n° 77 (dite de Nevers à Sedan) passant à Auxerre, à Saint-Florentin, etc.

(1) Pour comprendre la demande et les instances de M. l'abbé de Boulogne, il faut se rappeler que le département de l'Yonne faisait partie, selon la circonscription établie par le concordat de 1801, du diocèse de Troyes et n'en fut détaché qu'après 1821, lors de l'établissement de l'archevêché de Sens.

(2) En 1825, M. Cabias, desservant de Pontigny, à cette époque, sans avoir pris les ordres de l'archevêque de Sens qui l'en *blâma fortement*, dit M. Henry, eut l'idée de substituer à l'ancienne châsse de bois doré, celle actuelle plus légère et dont le vitrage n'est pas protégé par un grillage. Le corps de saint Edme selon le même historien : « fut trouvé couché dans sa châsse, revêtu de ses habits pontifi-
» caux, depuis la mitre jusqu'aux brodequins. On répara la mitre qui tombait en
» lambeaux et on changea le linceul qui touchait le corps. Le bras de saint Edme
» détaché du corps du temps de Saint-Louis est déposé actuellement dans une ar-
» moire pratiquée dans le mur d'une chapelle. »

Digitized by Google

au nombre de quinze, après leur sortie du monastère (1). Voici, à cet égard, le résultat de nos recherches. — L'abbé J. Depaquy se retira à Saint-Florentin, où, jusqu'à sa mort, en 1810, il fut constamment entouré de l'estime publique. Il occupa ses loisirs à transcrire les cartulaires de l'hospice et à faire des recherches historiques sur la ville qui lui servit d'asile. — M. de Meulan d'Oisonville, abbé des Fontaines *in partibus* au diocèse d'Yorck, coadjuteur de l'abbé du monastère de Marcilly, près Avallon, figure au registre du District de Saint-Florentin comme aumônier du bataillon de volontaires jusqu'en 1793. — J.-B. Marié, prieur, est mort en septembre 1790, à Pontigny. — François Mirey, dépensier de l'abbaye, annonça dans sa déclaration, faite à la municipalité de Pontigny, le 29 août 1790 : « Qu'il acceptait la liberté qui lui » était offerte par les États-Généraux pour se retirer où bon lui sem» blerait, et, en rentrant dans la classe des citoyens actifs, profiter de » tous les avantages que lui accordait le décret émané de l'Assemblée Na» tionale. » Il se retira à Myenne près Cosne. — Simon Depaquy, procureur du couvent et ~~frère~~ de l'abbé, fit sa déclaration en faveur de la *vie privée*. Il s'établit à Chablis, et ne tarda pas à s'y marier. — L'un des religieux, L.-J. Tardif, atteint de folie, était placé dans la maison d'aliénés de Maréville près Nancy au moment de la dissolution de l'Ordre. — Potherat de Corbière devint vicaire et officier public à Neuvy en juin 1792. — Robert resta à Pontigny jusqu'en janvier 1792 ; il fut vicaire l'année suivante ; puis plus tard desservant de Pontigny, où il resta en cette qualité jusqu'en 1821. Il serait superflu de pousser plus loin cet examen. Les autres membres de la Communauté vécurent paisiblement dans le lieu qu'ils avaient choisi pour retraite.

XXV.

Lorsque l'église de la vieille et puissante abbaye, grâce à ce qu'elle servait déjà à la célébration du culte pour la faible population née autour

(1) On voit combien se trouvait réduit le personnel de l'abbaye en 1790. Quinze moines et deux frères convers ! Alors le grand monolithe circulaire percé de quarante trous sur ses bords, et dont le diamètre n'est pas moindre de quatre mètres et demi, avait cessé de servir aux moines pour leurs ablutions, bien qu'il fût toujours resté au milieu des cloîtres. Il était superflu, et d'ailleurs on eût dédaigné d'y recourir. Il ne témoignait plus que de la simplicité des temps passés ; ce n'était guère qu'un appendice de la vieille Règle de Cîteaux, apprenant en outre, que la Communauté jadis comptait quarante membres. Ce bassin assez curieux a été conservé, le possesseur de l'ancienne réserve de l'abbaye, l'ayant fait transporter dans la partie de terrain en jardin qui est voisin de l'orangerie. Autrefois, l'eau jaillissait à son milieu, puis s'épanchait courant à la circonférence pour alimenter les quarante robinets qui y avaient été pratiqués.

Digitized by Google

d'elle, s'est vue soustraite aux atteintes du marteau des démolisseurs est-il permis de penser que les ravages du temps, l'inclémence des saisons ne viendront pas détruire l'édifice que la Révolution a respecté? Une telle espérance, si raisonnable au fond, serait vaine, si les seules et modiques ressources de la commune de Pontigny devaient la préserver de sa ruine. Ce ne seraient pas davantage les subventions, nécessairement très restreintes, que le Conseil général accorde dans son budget pour effectuer quelques réparations à la toiture, qui pourraient prolonger l'existence d'un édifice, qui, dans plusieurs de ses parties, exige d'importantes reconstructions. Pesant l'imminence du danger et les faibles moyens de le conjurer, le Conseil général de l'Yonne, dont l'intérêt pour nos monuments nationaux est sincère autant qu'effectif, a sollicité du Gouvernement le classement de l'église de Pontigny parmi celles dont la conservation est une déférence pour les arts et un honneur pour l'Etat (1). Trop de ruines déjà couvrent le pays. La France a vu disparaître depuis cinquante ans un si grand nombre d'édifices marqués au sceau de l'âge et empreints du génie, qui les éleva sur le sol de nos ancêtres, qu'il est temps de conserver enfin aux générations à venir ce qu'il nous en reste encore. Le Gouvernement a répondu à ce sentiment de notre époque en mettant au nombre de ses obligations la restauration des édifices religieux les plus célèbres. Si déjà Vézelay, pour ne parler que de ce qui nous touche plus spécialement, a éprouvé les effets de cette louable tendance, l'église de Pontigny, elle aussi, n'a pas de moindres droits à sa protection tutélaire.

Cette mesure conservatrice, que nous appelons de tous nos vœux, coïnciderait heureusement avec le pieux souvenir accordé récemment à la célèbre basilique par l'un des Prélats de la vieille Angleterre. Le 1er

(1) Des plans, accompagnés d'une notice archéologique rédigée par M. Quantin, archiviste du département, et de la délibération du Conseil général prise en 1842, ont été transmis à M. le Ministre de l'Intérieur par M. le Préfet. Dans sa session de 1843, le Conseil général a renouvelé ses instances afin que l'église fût préservée de la ruine dont elle serait menacée par un plus long abandon. — Dans le courant du mois d'août 1843, l'édifice a été visité et examiné avec le plus grand soin par M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques. Puisse le rapport du savant archéologue, de l'ingénieux et spirituel écrivain exercer une heureuse influence sur les destinées de la noble et vénérable église! Puisse l'impression qu'il a reçue en l'explorant si attentivement s'être reflétée dans les pages où il l'aura décrite! Elle est digne de son patronage éclairé. — Dans les premiers jours de septembre, M. le Préfet conduisait aussi à Pontigny M. Grille de Beuzelin, secrétaire de la commission des monuments historiques. Enfin, circonstance heureuse! le Vice-président de cette commission, n'est-il pas l'honorable M. Vitet, doué au plus haut degré de l'amour de l'art, celui dont la plume en a si souvent apprécié et consacré les merveilles! Voilà donc, croyons-le, plus d'un motif d'espérer que nos vœux ardents, notre sollicitude si vive pour la conservation de l'église de la vieille abbaye, ne resteront ni vains ni stériles.

Digitized by Google

octobre 1842, M. Wiseman, coadjuteur de l'évêque de Birmingham, se rendit, après un court séjour à Sens, à Pontigny même pour visiter le tombeau de Saint-Edme. Le lendemain, M. Wiseman célébra la messe dans cette église, jadis illustrée et consacrée par la présence des archevêques de Cantorbéry, et qui reçut les dépouilles de plusieurs évêques anglais. Il ouvrit ensuite la châsse de Saint-Edme, et admira avec une religieuse surprise le corps merveilleusement conservé du patron de Pontigny.

Cette mémorable visite de M. Wiseman n'a précédé que de peu de jours l'acte par lequel M. l'archevêque de Sens venait d'acquérir du dernier propriétaire une étendue d'environ huit hectares : celle qui forme la partie de terrain désigné sous le nom de *grand jardin de l'abbaye*, et où existent trois principaux bâtiments séparés par des distances assez considérables (1).

En faisant cette acquisition, monseigneur de Cosnac s'est proposé deux buts également louables. Dans l'un des bâtiments seront placés les prêtres auxiliaires du diocèse ; dans un autre, les ecclésiastiques âgés ou infirmes trouveront une retraite paisible et honorable.

Il y a dans cette double destination, donnée aux débris de la vieille abbaye, achetés par le Prélat, une idée éminemment chrétienne et intelligente. Le monastère, qui dut la gloire et la pureté de son origine au zèle fervent et désintéressé des vénérables compagnons de l'ami de saint Bernard, reverra, au milieu de ses ruines, des prêtres pauvres, modestes et animés de la foi. Sous l'empire des institutions tolérantes qui nous régissent, avec nos convictions douteuses mais faciles, il était impossible de rattacher plus heureusement, sans blesser les susceptibilités de l'opinion, le souvenir des temps passés aux nécessités présentes.

Les lieux que vont habiter les hôtes choisis par M. l'archevêque de Sens se sont comme épurés par le malheur. De grandes leçons ont profité, la richesse, le luxe, le plaisir n'y trouveraient plus à se loger. Pour les prêtres dans la force de l'âge, l'accomplissement de devoirs sérieux naîtra d'une vocation sans mélange des ardeurs terrestres : aux autres, aux vieux apôtres fatigués, est réservé un toit hospitalier, un abri sans faste, mérité par un long exercice du ministère évangélique au sein des campagnes (2).

(1) Ils se composent de l'ancienne orangerie, de la vaste construction servant de cellier, de grange et de greniers à l'abbaye, et dont nous avons eu occasion de parler ; puis du petit bâtiment où habitait le prieur du couvent, et que dans ces derniers temps la commune louait pour loger le desservant ; et aussi de la maison et du jardin attribués au chirurgien du monastère ; enfin des deux pavillons placés de chaque côté de la porte claustrale. Ces deux pavillons sont unis par une galerie découverte, au-dessous de laquelle se trouvent des cours ou écuries.

(2) Au moment où s'imprimait cette Notice, déjà les projets conçus par M. l'Ar-

Digitized by Google

Et cette belle, cette utile, cette inoffensive transformation qu'aura subie Pontigny, ne soulèvera pas de haine, n'éveillera pas de convoitise, ne froissera aucun sentiment. Si nous en croyons notre espoir, si nous avons bien jugé notre époque, elle fera naître au contraire plus d'une sympathie, et l'approbation des hommes qui sont amis de la religion, avec cette sagesse pleine de modération, qui ajoute encore à son influence comme à ses bienfaits, lui sera entièrement acquise.

chevêque avaient reçu un commencement d'exécution; par ses soins, plusieurs prêtres se trouvaient réunis à Pontigny. Mais le respectable Prélat qui avait entrepris cette œuvre si méritoire vient d'être enlevé à son diocèse : puisse le successeur qui lui sera donné accepter cette noble portion de l'héritage de Monseigneur de Cosnac, et poursuivre l'accomplissement d'une des pensées qui le préoccupèrent le plus dans les derniers instants de sa vie.

APPENDICE.

(A) Nous empruntons à l'ouvrage de M. l'abbé Henry, la note et le tableau ci-après, résultant des faits qu'il a puisés dans le Cartulaire de Pontigny, t. 1. pages 115, 133 et suivantes.

« L'Ordre de Cîteaux comptait au dix-huitième siècle sept cent soixante-seize Maisons ou abbayes de sa filiation; *cent cinq* de la filiation de Cîteaux; *quinze* de celle de la Ferté, première Maison sortie de Cîteaux; *quarante-cinq* de Pontigny, sa seconde fille, non compris celles qui avaient été détruites; *trois cent soixante-cinq* de Clairveaux, *et deux cent vingt-six* de Morimon.

» La filiation de l'abbaye de Pontigny s'étendait en France, en Italie, en Hongrie, en Pologne et en Angleterre. Le schisme et l'hérésie lui enlevèrent les monastères d'Angleterre; d'autres causes séparèrent ceux de la Pologne. Pendant les guerres; les abbés n'ayant pu correspondre avec sûreté avec la France, avaient la plupart abandonné leur Maison-mère et avaient érigé leurs monastères en différentes congrégations. Ils ne paraissaient plus aux Chapitres que par députés. — Dans les derniers temps, il ne restait plus à l'abbaye de Pontigny que *trente-six* Maisons : *vingt-cinq* de la commune observance, *neuf* de l'étroite et *deux* de filles, l'abbaye de la Chassagne et celle de Bons, dépendantes immédiatement de l'abbé de Saint-Sulpice, qui était un abbé régulier, de même que celui du Pin et celui du Rivet.

» Ainsi l'abbaye de Pontigny n'avait que *trente* Maisons sous sa juridiction. Voici dans le tableau qui suit, les noms de tous ces établissements avec l'année de leur fondation et l'indication des départements où se trouvent les débris qui en peuvent rester encore. — Ceux qui sont en tête de la première accolade désignent les abbayes-mères qui ont produit celles qui suivent. »

En 1114, PONTIGNY, (Yonne).
1119, BOURAS, (Nièvre).
1138, CHALIVOIS, (Nièvre).
1119, CADOUIN, (Dordogne).
1123, CONDOM, (Lot-et-Garonne).
1128, FONTGUILLEM, (Gironde).
1124, BONNEVAUX, (Vienne).
1130, SAINT-MARCEL, (Lot).
1133, LA RHODE, (Tarn).
1147, CLARIANNE, (Roussil. Esp.).
1147, FAIZE, (Gironde).
1120, DALON, (Corrèze).
1121, BONLIEU, (Creuse).
1123, BEUIL, (Haute-Vienne).
1139, SAINT-LÉONARD, (Char.-Inf.).
1134, LOC-DIEU, (Aveyron).
1138, AUBIGNAC, (Indre).
1140, PRÉBENOIT, (Creuse).
1163, LE PALAIS, (Creuse).
En 1124, FONTAINE-JEAN, (Loiret).

1124, Jouy, (Seine-et-Marne).
1133, Pontaut, (Basses-Pyrénées).
1188, Le Rivet, (Gironde).
1144, La Noe, (Eure).
1161, Carbon-blanc, (Gironde)
1167, Scellières, (Aube).
1130, Saint-Sulpice, (Ain).
1145, La Chassagne, (Ain).
1155, Bons, (Ain).
1143, Falère, (Italie).
1170, San-Sebastiano, (Italie).
En 1133, Quincy, (Yonne).
1136, Chalis, (Oise).
1151, La Merci-Dieu, (Vienne).
En 1136, Les Roches (Nièvre).
1137, Cercamp, (Pas-de-Calais).
1130, L'Etoile, (Vienne).
1141, Le Pin, (Vienne).
1145, Trizay, (Vendée).
1156, Notre-Dme. d. Ré (Char.-In.).
1144, L'Estrée, (Eure-et-Loire).
1200, St.-martin d. viterbe, (Ital.).
1200, Hégres, (Hongrie).
1219, Sainte-Croix, (Hongrie),
1219, Zam, (Hongrie).
1259, Kiers, (Hongrie).

(B) « L'interdit, selon le docteur Lingard, était une espèce de punition ecclésiastique tout à fait inconnue dans les premiers âges du christianisme. On pourrait en trouver quelques faibles traces vers l'année 560. Mais ce ne fut qu'à compter du onzième siècle que son usage devint fréquent, et que l'on définit exactement sa nature et ses effets. Après la mort de Charlemagne, les diverses nations de l'Europe gémissaient sous l'oppression d'une noblesse guerrière, dont la rapacité ne respectait ni la sainteté de l'autel, ni les droits de l'humanité : et pour réprimer la férocité de ces nombreux tyrans, le clergé adopta tous les *expédients* que lui fournit la religion ou que *l'adresse* lui suggéra. Dans un synode tenu à Limoges, à l'une de ces occasions, l'abbé Odolric proposa de *faire l'essai* de l'interdit. » Jusqu'à ce » que les nobles, dit-il, cessent leurs ravages, défendez la célébration de la messe, » la solennité du mariage et de l'enterrement des morts. Que les églises soient dé» pouillées, et que les fidèles observent l'abstinence du carême. etc., «. On suivit ce conseil : la masse du peuple qui se trouva ainsi privée de l'exercice de la religion déconcerta et effraya les oppresseurs et le succès de cette épreuve recommanda l'interdit au clergé comme la plus puissante des armes qu'il pût opposer à la violence de ses ennemis. »

(Lingard, *Histoire d'Angleterre*, tome 2, page 31).

(C) Il nous a semblé que la curiosité était éveillée sans être satisfaite par la mention que fait M. l'abbé Henry du concile d'Héry : et que plus cette assemblée aurait été remarquable et solennelle, plus aussi il pouvait être intéressant de connaître quel avait été le but de sa convocation et les résultats de ses délibérations.

Dans cette pensée nous avons voulu recourir à un auteur qu'on n'interroge jamais en vain en ce qui touche l'histoire de l'ancien diocèse d'Auxerre. L'ouvrage du judicieux et si savant abbé Lebeuf est en effet une source aussi pure que féconde, d'où jaillit une érudition forte et toujours sûre. Dans ce livre excellent, la simplicité du récit ne saurait être comparée qu'à l'exactitude des faits qui s'y trouvent exposés.

Avant de raconter ce qui se passa au concile d'Héry, nous devons faire une remarque qui nous parait essentielle : c'est que dans ces temps reculés, souvent, bien souvent même, les assemblées qui prirent le nom de conciles, n'avaient pas uniquement pour objet, il s'en faut de beaucoup, de traiter des questions religieuses, de régler des points qui touchassent à la discipline ecclésiastique. Dans leur sein se portaient, s'agitaient les grands différends, les dissentiments des princes. C'est qu'alors en effet, les affaires temporelles semblaient inséparables de l'action qu'exerçaient les évêques et les membres du haut clergé. Ils en étaient forcément, inévitablement les arbitres. Aussi dans plus d'une occasion les décisions de ces sortes d'assemblées furent sollicitées, reçues comme autant de sentences nécessaires pour le réglement des intérêts politiques.

Hugues de Challon, évêque d'Auxerre, l'un des Prélats dont le haut mérite, la fermeté du caractère et la prodigieuse activité expliquent jusqu'où allait sa puissance, avait embrassé la cause de Robert et soutenu les prétentions de ce prince contre Othon Guillaume, duc de Bourgogne, qu'un testament injuste investissait de cette province au mépris des droits légitimes du Roi. Hugues ne craignit point

Digitized by Google

dans cette grave conjoncture de se séparer de Landry, comte d'Auxerre, de suivre Robert dans ses campagnes contre les confédérés d'Othon Guillaume et de l'assister non-seulement de ses conseils et de son influence, mais encore de lui prêter l'appui de son bras, car Hugues, ainsi que le remarque l'abbé Lebeuf, était un excellent guerrier.

Cependant, à la suite d'une lutte qui ne dura pas moins de douze années, après les succès du Roi, un sentiment de lassitude prévalut. Les plus considérables parmi la noblesse déjà avaient voulu rentrer en grâce auprès du Souverain. Le besoin de transiger se manifestait. « On demanda à s'accorder, dit l'abbé Lebeuf, et le Roi Robert s'en rapporta là dessus à tout ce que Hugues de Challon trouverait convenable. » C'est alors que l'évêque d'Auxerre jugea à propos de faire tenir des assemblées dans différents lieux, afin de traiter de la paix. Elles furent composées d'évêques, de la noblesse et des membres du tiers-état. Ces assemblées eurent un caractère imposant et une grande solennité. Le concours des personnes qui s'y trouvèrent appelées fut considérable. On eut soin d'apporter de tous les pays les châsses des saints. Il serait superflu d'énumérer le nombre de celles qui y figurèrent. L'abbé Lebeuf fait observer avec une naïve sincérité « que si la présence de tant de corps saints n'influait pas sur le succès des traités de paix, elle procurait au moins la guérison des malades. »

Et bien! l'une de ces réunions mémorables formées à la voix de Hugues de Challon fut précisément celle qui se tint en 1015 à Héry, terre de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Le Roi Robert y assista avec *quantité de Prélats et de Seigneurs*. Ce fut Leotheric, archevêque de Sens, qui présida le concile. Gosselin, archevêque de Bourges, est cité parmi les membres du clergé les plus notables convoqués à Héry : Landry, comte d'Auxerre, s'y faisait remarquer au milieu des nobles les plus considérables qui se trouvèrent à cette imposante réunion. Enfin, cette assemblée eut une telle célébrité, un tel éclat, dit le grave historien où nous puisons ces faits, que Clarius, moine de Sens, dans le siècle suivant, l'appelle *magnus conventus*.

Voici une circonstance indiquée par l'abbé Lebeuf et qui atteste combien était profonde la vénération qu'on accordait aux restes de saint Germain : parmi le grand nombre de châsses apportées à Héry on remarqua que celle de l'illustre évêque d'Auxerre ne s'y trouvait pas. Quelques-uns demandèrent qu'on l'y fît venir. Mais Hugues de Challon s'y opposa disant : « Qu'il ne convenait pas, pour quelque « raison que ce fût, qu'on fît un tel transport des reliques de cet homme incomparable. »

Le fait historique le plus saillant, l'événement considérable qui se rattache essentiellement au concile d'Héry, *est que le Roi depuis cette époque était possesseur de la Bourgogne, et qu'il donna à son fils aîné, Henri, la qualité de duc de cette province.*

(*D*) Les officiers du comte apposèrent les scellés dans l'abbaye du consentement des religieux qui vinrent déclarer qu'ils avaient élu pour abbé Jacques de Jaucourt. « Après quoi le bailly de Tonnerre mit le monastère sous la garde et protection du comte, nomma pour gardien, noble homme Henry de Jaucourt, chevalier seigneur de Villarnoux, lequel après le serment pris de lui d'accepter la commission pour garder et défendre l'abbaye sous le nom du comte de Tonnerre, à quoi les religieux ayant consenti déclarèrent qu'ils *étaient prests d'obéir*, et, en même temps présentèrent les clefs des portes de l'abbaye attachées ensemble, requérant les officiers et commissaires de vouloir garder et protéger ladite abbaye corps et biens desdits religieux ; lesdits officiers prirent les clefs qu'ils donnèrent et mirent en mains dudit Henry de Jaucourt qui, les ayant prises, promit et jura en présence desdits religieux qu'il les defendrait et leur abbaye de toutes oppressions, molestations et voies de fait, etc., etc. Et en même temps lesdits officiers firent venir en leur présence Edmond Regnard demeurant à Pontigny qu'ils instituèrent prévost de ladite abbaye après serment pris de lui pour administrer la justice. » — L'original fut scellé du sceau de l'abbaye.

(*E*) Voici l'état des biens et droits que possédait l'abbaye de Pontigny au dix-huitième siècle.

Bois. 1° La forêt de Pontigny contenant 1,777 arpents.
2° Les bois d'Aigremont contenant 150 arpents.

Digitized by Google

3° Les bois de Venizy d'une étendue de 968 arpents.
Le tout formant une masse de 2,895 arpents.

Vignes. Elles étaient situées notamment à Pontigny, Chablis, Saint-Bris, etc. et présentaient un ensemble de 60 arpents.

Labourages. Sous cette dénomination se trouvaient comprises différentes pièces de terres louées séparément et auxquelles n'étaient point annexés de bâtiments d'exploitation. C'est un mode de culture très usité dans les environs de Saint-Florentin. Généralement le fermage s'acquittait en grains. Ces labourages offraient de grandes variétés quant à leur contenance. Mais, ils constituaient dans leur ensemble, une propriété fort étendue.

Domaines. Ceux de Champtrouvé, de Vergigny, Venouse, Créci, Fouchères, Chailley. A Pontigny se trouvaient les métairies ou domaines de Beauvais, de Roncenay, de Sainte-Porçaire, des Graviers, de Revisi et de Pontigny; de Sainte-Radegonde, de Charraut, de Lordonnois, de Beugnon, de la Bassecourt et de Basses-Noues.

Prés. Leur étendue était de 40 arpens. Ils se trouvaient situés à Percei ou Perai et à Venouse.

Moulins. Ceux de Pontigny et de Frécambaut près d'Avrolles.

Puis la tuilerie de Pontigny et ses dépendances. — Les moines possédaient en outre, des maisons à Pontigny, et à Chablis. — Le four banal de Vergigny.

Dîmes. Le monastère exerçait ce droit sur les vins ou les grains en tout ou en partie à Pontigny, à Venouse, Venizy, Brion, Jaulges, les Croûtes, Soumaintrain, Maligny et Villiers-Vineux.

Droits seigneuriaux. L'abbaye en jouissait à Pontigny, à Villiers-la-Grange, à Montigny et Souilli, à Vergigny, à Bœurs et à Aigremont.

Droits de salage. Les moines de Pontigny exerçaient ce droit sur le grenier à sel de Seignelay.

Cens et rentes L'abbaye en possédait à Chailley, à Bœurs, à Montigny, à Rouvray, à Auxerre, à Troyes, à Tonnerre, à Chablis, à Ligny et à Venouse.

Voilà sommairement, quels étaient les biens, les revenus, les droits et les priviléges que la succession des temps avaient concentrés dans les mains des moines de Pontigny lorsqu'éclata la révolution de 1789.

B[on] Chaillou des Barres.

ERRATUM.

Page 118, ligne 6, au lieu de : nous *a* été conservée, *lisez* : nous *ont* été conservées.

Digitized by Google

ESQUISSE GÉOLOGIQUE

DES TERRAINS TRAVERSÉS PAR L'YONNE, LA CURE ET LE COUSIN, DANS LES ARRONDISSEMENTS DE JOIGNY, D'AUXERRE, D'AVALLON, ET DE CLAMECY (1).

SOMMAIRE. *Caractères minéralogiques et paléontologiques, stratification et physionomie générale des terrains compris entre* Saint-Julien-du-Sault, Joigny, Auxerre, *les deux* Coulanges, Avallon, Clamecy, Yarzy, Chitry-aux-Mines, *et les* étangs de Bayes (*point de jonction de l'Yonne avec la Loire par l'Aron et le canal du Nivernais*). *Rôles particuliers de la silice et du fer dans nos formations, époques de leur apparition, points de départ.*

§ 1er.

Je crois utile, avant de commencer l'esquisse du terrain compris entre les limites indiquées au sommaire, d'offrir au lecteur une idée exacte des données complexes à l'aide desquelles le Géologue peut établir les divisions des formations géognostiques, et leurs subdivisions en groupes et en étages.

Ces données comprennent : 1° *les caractères minéralogiques propres ou accidentels des roches*, 2° *les caractères paléontologiques des groupes et des étages*, 3° *la stratification* concordante ou discordante de leurs assises, soit entre elles, soit par rapport avec les groupes voisins; 4° enfin la position occupée par chaque groupe et la formation relativement à ceux et celles qui les précèdent ou les suivent.

Dans mon Etude *des terrains de la rive gauche de l'Yonne*, j'avais eu soin de prémunir contre les délimitations trop absolues des groupes, qui n'auraient été appuyées que sur une des données précédentes considérée isolément; je vais, en discutant la valeur propre à chacune d'elles, essayer d'établir qu'il ne faut souvent pas moins que la réunion de tous les documents qu'elles peuvent fournir toutes à la fois pour établir avec quelque certitude les rapports d'un groupe quelconque avec le groupe correspondant d'une série placée à de grandes distances.

Caractères minéralogiques. — Dans l'Etude précitée, je disais que la classification des terrains sous la désignation absolue de sols *cretacés*,

(1) Cette *esquisse* est destinée à compléter l'*Etude Géologique des terrains de la rive gauche de l'Yonne* imprimée chez l'éditeur de l'*Annuaire*. Quelques personnes ayant témoigné le regret que ce premier travail n'eût pas été rattaché aux formations plutoniques du Morvan, afin de présenter un ensemble plus complet des terrains de notre contrée, l'auteur vient aujourd'hui combler cette lacune, et passer rapidement en revue tous les étages géognostiques qui séparent des dépôts diluviens et tertiaires du granite : il s'étend toutefois un peu plus sur la description des étages qui complètent son premier travail. (*note de l'Editeur*).

Digitized by Google

oolitiques, etc., était souvent fautive en ce qu'ils comprenaient d'autres roches que des craies, des oolithes, etc., et qu'une formation crayeuse pouvait ne se trouver représentée que par des argiles ou des sables ferrugineux (en Amérique, par exemple, ou la craie paraît manquer totalement), ces sables ferrugineux eux-mêmes ont été compris dans une subdivision dite des *grès-verts* avec lesquels ils n'ont aucune analogie de composition. On sent tout de suite quelle confusion jette dans toute classification la partie ainsi prise pour le tout. Mais la plus grande difficulté qui résulte du classement des étages par leurs caractères minéralogiques seuls, gît surtout dans les modifications profondes que les roches ont subies au contact des formations *plutoniques*. L'influence de ces dernières s'est manifestée de deux manières sur les roches de *sédiment* : d'abord, en modifiant leur texture ; c'est ainsi que j'ai cité les terrains tertiaires et cretacés de l'Italie transformés en grès micacés, en schistes, en calcaires durs et même en marbres à leurs points de superposition avec les porphyres qui bordent le rivage de la mer ; ensuite en introduisant dans l'épaisseur des assises, soit mêlés entièrement à leur pâte, soit occupant ses vides accidentels, des élémens étrangers à leur nature habituelle. Il ne faut que citer la *dolomie*, le *gypse*, la *barytine*, la *galène*, le *fer hydroxidé* ou *carbonaté*, la *silice*, parmi les plus communs, pour rappeler à la mémoire les faits irréguliers que chacun a pu observer relativement à leur introduction dans les masses sédimenteuses.

La texture même des roches purement sédimentaires ne peut être un guide infaillible pour classer un étage isolé.

Les calcaires siliceux compactes ont le même aspect dans certains terrains tertiaires que dans quelques étages des groupes oolitiques (les pierres dites de *liais*, par exemple) des calcaires à texture crayeuse existent dans les sols tertiaires et oolitiques ; toutes les assises argilo-calcaires passant aux marnes argileuses affectent la structure schistoïde ou fissile.

La *limonite* traverse tous les terrains, ainsi que la *silice*. La *dolomie*, qu'on avait crue limitée aux groupes oolitiques, a été rencontrée dans la craie forée du puits de Grenelle ; le *gypse* et le *sel gemme* remontent du *trias* aux étages *tertiaires*; les *minerais de plomb* et leur gangue ordinaire, la *barytine*, ont été injectés dans les roches voisines des groupes plutoniques quelle que fût leur origine antérieure... On ne peut donc manifestement appuyer une classification sur la *seule* observation des caractères minéralogiques des roches.

Examinons actuellement, les données *paléontologiques*.

La *paléontologie* est une branche des sciences naturelles qui embrasse spécialement l'étude des êtres organisés et des végétaux fossiles dont les débris sont enfouis dans les roches (1). Ses tendances actuelles ne

(1) On sait que par le mot *Roches* on entend, en Géologie, non-seulement les assises résistantes et propres à fournir des matériaux de construction, mais encore les couches d'argile de sable, de calcaires friables qui constituent les divers terrains de l'écorce terrestre.

Digitized by Google

vont pas à moins qu'à prétendre au classement sans appel des groupes et même des étages pris isolément et presque sans le secours des autres données. Voyons si les observations empruntées à la faune et à la flore fossile ne seraient pas sujettes à égarer quelquefois le Géologue.

Les roches à *nummulites* qui, dans le bassin de Paris, se montrent dans le calcaire grossier et les étages supérieurs, ont pendant quelque temps servi de point de repère pour reconnaître les terrains tertiaires en dehors des limites parisiennes; un beau jour il a fallu rayer ce prétendu caractère absolu parce qu'on trouva dans les Alpes maritimes, savoisiennes et du Dauphiné, dans les Pyrénées et dans la Saxe, des roches à *nummulites* qui appartenaient bien positivement à la *craie* et à ses *grès verts* (Labèche et Dufresnoy). Les *cérithes*, auxquels on attribuait le même caractère distinctif, se sont montrés dans la *craie inférieure* et l'*oolite* (Deshayes), aussi bien que dans les assises *supra-cretacées* marines. Les *milliolites* ont subi le même sort.

N'a-t-on pas cru longtemps que les *mammifères* eux-mêmes ne dataient guères que des étages supra-cretacés ou tertiaires, avant que les schistes de Stonesfield (oolithe) eussent montré des ossemens fossiles de *Didelphes*, et que les grés du groupe *triasique* de la Saxe, qui sont encore plus anciens, ne soient venus offrir aux observateurs les empreintes irrécusables de pas fossiles de *marsupiaux*.

Des *oiseaux* et des insectes qui servaient à les nourrir ont laissé des traces de leur existence dans tous ces étages, et si nos données ne sont pas plus complètes à cet égard, c'est que la science est encore loin d'avoir porté ses investigations sur tous les points intéressants du globe. Un grand nombre même lui seront certainement toujours inaccessibles tant à cause des masses de détritus qui les recouvrent que par la disparition sous le niveau des mers de sols autrefois émergés.

Il est clair pour tout observateur impartial que, dès l'origine du monde, les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les insectes, les poissons, les crustacées, les êtres marins habitant des coquilles, les radiaires, les zoophytes et les végétaux enfin ont paru sur la terre aussitôt que les conditions des milieux aériformes, aqueux et terrestres ont été équilibrées, et se sont trouvées en harmonie avec leur existence.

A la vérité, le temps a dû apporter quelques modifications dans la composition de l'air respirable, et j'ai insisté dans mon *Etude Géologique* sur la grande quantité d'acide carbonique qu'il dut contenir dans l'origine, fait attesté à la fois par la végétation exubérante des végétaux houillers et l'abondante production des carbonates calcaires; mais à partir des terrains appelés autrefois de *transition*, qui sont compris entre les granites et les terrains *ammonéens* dont l'oolite fait partie, il y a peu d'apparence que les conditions atmosphériques aient changé notablement.

Les espèces fossiles qui vivaient principalement dans les eaux marines ont dû moins que les autres se perdre entièrement ou subir de grandes modifications, car il existe une continuité bien marquée entre

Digitized by Google

les groupes marins, qui permet de croire à la conservation des familles au travers des siècles qui virent se former le sol actuellement émergé.

Des faits nombreux viennent appuyer cette opinion. Des genres fossiles qu'on avait cru éteints ont été retrouvés dans les parages des mers océaniennes destinées sans doute avec les îles qui les peuplent à nous conserver vivants les prototypes des fossiles enfouis dans les continents du reste du monde, comme les zônes intertropicales nous montrent encore les végétaux enfouis dans les houilles et les formations qui nous en séparent *géologiquement* parlant.

Les *nautiles* qui traversent toutes les formations marines élèvent encore leur légère carène aux brillantes couleurs à la surface de l'Océan indien ; n'ont-ils aucune analogie avec les ammonites? Les huîtres dont on a séparé les gryphées (on ne sait pourquoi, dit M. Deshayes, coquilles fossiles caractéristiques), les térébratules, les vis, les turitelles, les peignes, les coraux, etc., ne se montrent-ils pas sur nos rivages comme dans les couches marines du continent? Encore quelques années, et la science retrouvera tous les genres crus éteints, ou sera amenée à conclure que s'il manque dans ses collections quelques échelons de la chronologie des êtres, c'est que certains étages intermédiaires ont disparu sous des masses plus élevées et plus récentes. C'est ainsi que dans le Cotentin (Normandie) M. Desnoyers a signalé un calcaire à baculites crayeux ou arenacé ou compact, contenant à la fois les fossiles crus propres à la craie, et ceux du calcaire grossier et passant insensiblement de la craie au calcaire pisolitique supracretacé.

Cet exemple suffira pour constater que s'il y a souvent, dans beaucoup de localités, interruption brusque entre les formations, il peut aussi exister une continuation sur d'autres points, et que les causes perturbatrices qui ont si souvent modifié les dépôts ont pu ne pas agir partout, au moins avec la même intensité.

C'est donc, principalement quand il s'agit d'êtres marins, une opinion sujette à controverse que de préciser telle ou telle espèce de fossiles pour caractériser les formations, et à plus forte raison leurs groupes, par sa présence ou son absence, à de grandes distances; les *nummulites* et les *cérithes* nous en offrent un exemple.

Il peut n'en pas être de même dans un rayon plus restreint, mais alors on ne peut guère se baser que sur l'abondance d'une espèce qui affecte préférablement un littoral géognostique quelconque ; en appeler à la présence d'un fossile rare, c'est entrer dans une voie minutieuse et presque toujours impossible à suivre.

L'embarras est de choisir :

Les trigonies, les ammonites, les pinnes marines, les pholadomies, les térébratules, les peignes, les huîtres, les gryphées, les polypiers, les échinides, se montrent dans tous les étages, du *lias* à la *craie*.

Si nous précisons davantage : la bélemnite et la gryphée cymbium enjambent du *lias* à l'*oolithe inférieure* (en Angleterre, la bélemnite se montre dans la craie).

Digitized by Google

La gryphée virgulaire occupe tout l'étage *kimméridien* et quelques assises du *portlandstone*.

Les peignes à cinq côtes, les gryphées aquila, si fréquents dans notre groupe *néocomien*, appartiennent ailleurs à la *craie* et à l'*oolite*.

La dicérate existe dans le *coralrag* et dans les assises qui le séparent de la grande oolite.

La gryphée arquée est peut-être la seule espèce à l'abri de tout reproche, elle ne dépasse pas les couches inférieures et moyennes de notre *lias*.

On voit donc que l'abondance des fossiles qui peut mettre parfois sur la voie de la véritable classification d'un terrain, ne peut cependant être invoquée que dans certaines limites d'étendue, et quand d'autres observations, basées sur la minéralogie et la stratification d'un groupe relativement aux groupes voisins, viennent confirmer ses indications.

J'ai beaucoup insisté sur les fossiles des terrains marins, parce que cette question est la plus généralement applicable autour de nous; mais quand les formations marines sont entrecoupées par des formations d'eaux douces, ou des sols offrant la trace de végétaux appartenant à un sol émergé, les observations paléontologiques deviennent toutes puissantes pour assigner la limite précise de chaque étage.

Si un terrain présente, en effet, des débris fossiles de mammifères, d'oiseaux, d'insectes, de végétaux arborescents, nul doute qu'il n'ait été émergé au-dessus des eaux dans les temps les plus reculés de la création.

Si un autre présente un mélange de végétaux et d'êtres fossiles propres à un sol émergé et à des eaux douces, on en conclura qu'il s'agit de l'ancien lit d'un fleuve ou d'un lac, et que les assises étudiées en sont le limon. Un mélange de végétaux, de fossiles d'eau douce, de coraux, de coquilles marines, annonce le rivage d'une ancienne mer sur lequel venait s'emboucher un fleuve. Des fossiles marins sans mélange dénotent un rivage sans eaux douces ou le fond du lit d'une mer. Quand ces différentes couches, à débris si variés, se superposent à plusieurs reprises, on est en droit d'en conclure que la mer et les eaux douces ont alternativement envahi et abandonné le sol.

C'est à ces caractères irrécusables que M. Brogniart et l'illustre Cuvier ont reconnu ce phénomène dans le bassin de Paris, fait qui n'a pas tardé à être signalé dans mille autres localités encore.

Ainsi, concluons de tout ce qui précède que la création de nos couches minérales et l'existence des êtres et végétaux qui les ont habitées ou recouvertes dès l'origine, a pu subir des interruptions sur quelques points, mais que sur d'autres, les familles ont dû se conserver au travers des siècles, et enfin que la vie du globe se continue aujourd'hui comme par le passé à la surface et dans les profondeurs de l'Océan. Un nouveau limon pétri de débris arrachés à la terre par les fleuves, aux rivages par les vagues dévorantes, prépare sans doute des assises modernes semblables à ces roches de coraux et de galets qui renferment

Digitized by Google

des squelettes de *caraïbes* sur les côtes de la Guadeloupe, et que les nègres, dans leur naïf langage, appellent *Maçonnes bon Dieu*.

Qu'une secousse volcanique découvre un fond de mer, et nous trouverons, enfouis dans les mêmes assises, des ossements d'hommes et d'animaux, des coquillages, des coraux, des végétaux, des sables enrichis par les épaves de l'industrie humaine, que les tempêtes ont depuis tant de siècles jetées au fond du gouffre.

Passons aux caractères tirés de la *stratification* des roches. Il serait trop absolu de conclure la séparation de deux groupes de la discordance de leur stratification, de même qu'il pourrait être également faux de réunir deux étages dans un même groupe par la seule raison que leurs stratifications concorderaient entre elles. Cependant, si l'avertissement qui s'offre en cette occasion au Géologue se joint à une différence de composition minéralogique bien tranchée et de fossiles *caractéristiques*, dans le sens auquel j'ai réduit ce mot, on ne serait pas éloigné d'avoir réuni toutes les probabilités désirables; il faudrait alors pour compléter tous ces indices examiner entre quels groupes les étages à classer sont compris, et combiner tous les éléments pour arriver à la solution du problème (*a*).

§ 2.

Arrivons à la description rapide des caractères auxquels on peut reconnaître nos groupes principaux. Les formations qui ont été l'objet de mes investigations dans l'Etude géologique précitée ne seront qu'esquissées à grands traits, mais j'insisterai davantage sur les détails des groupes qui les séparent du granite, et auxquels ce supplément est plus particulièrement destiné.

En procédant des dépôts les plus récents aux plus anciens, on rencontre dans notre contrée :

1° Les débris DILUVIENS, généralement composés d'amas arenacés mêlés d'argiles et de calcaires renfermant toujours des détritus arrondis par les eaux et arrachés aux couches situées en amont; ils gisent indifféremment au fond ou sur les flancs des vallées, et même sur les plateaux. Les terrains diluviens sont donc variés à l'infini, ajoutons que leur situation est accidentelle et leur étendue toujours très-bornée.

2° Les terrains SUPRACRETACÉS OU TERTIAIRES représentés par une série assez compliquée d'argiles grises et jaunes, de sables aussi variés dans leurs nuances qui renferment des grès, des brèches et des poudingues quarzeux, d'argiles plastiques diversement colorées en rose, en jaune, en rouge brun; les uns et les autres sont décrits dans mon Etude géologique avec des détails qui ne peuvent trouver place dans cette esquisse. Des silex la plupart roulés et des grains de fer limoneux, enfin des végétaux fossiles ferrugineux se rencontrent fréquemment à la surface des assises tertiaires.

3° La formation CRAYEUSE qui comprend de haut en bas :

A. La craie blanche et marneuse, massif blanc épais sans stratifica

(*a*) Voir la note finale.

Digitized by Google

tion distincte, un peu schistoïde à sa surface, généralement friable et traçante, à lits et veines de silex noirs abondants principalement dans sa partie supérieure.

Térébratules, *huitres* et *spatangues* (dominants). Pyrites prismatiques.

B. *La craie tufau* et la craie *glauconieuse* ou chloritée passant de l'une à l'autre. Assises puissantes, jaunâtres et un peu sabloneuses à la superficie, grises à la partie inférieure. Silex rares et mariés à la pâte dans l'intérieur, plus abondants à la surface. *Huitres*, *peignes*, *spatangues*, *ammonites* abondantes surtout à la base un peu argileuse et schistoïde du groupe; limonite en rognons.

C. Le *gault* et le groupe *arenacé ferrugineux* comprenant des argiles noirâtres, qui recouvrent un massif sableux, composé d'assises nombreuses aux couleurs variées du blanc au jaune d'ocre et au rouge foncé; il est coupé dans le milieu de son épaisseur par des lits d'argile tenace, jaune et rouge que surmontent des dalles de schistes ferrugineux non-continues.

C'est au contact du *gault* avec la superficie de ces sables ferrugineux que gisent les *ocres* : Dans leur épaisseur se rencontrent souvent des grés plus ou moins durs, et à leur base des assises de même nature assez importantes pour être exploitées en pierres de tailles.

Végétaux fossiles, *coprolithes*, *syphonies* siliceuses au-dessus du groupe, avec silex rubannés.

4° Le terrain NÉOCOMIEN et les couches de Purbeck, composés de marnes jaunes verdâtres à la partie supérieure, rouges bruns à la base et renfermant des bancs calcaires ou des rognons très-coquilliers. Leur texture est poreuse quand les fossiles dissous n'ont laissé que leur empreinte, et cristalline quand l'abondance des coquilles les a transformés en lumachelles (sorte de marbre gris-violet), telles sont celles de purbeck qui couronnent tout ce terrain.

Fer hydroxidé et carbonaté abondant. Oolite ferrugineuse grossière à la base. Silex rougeâtres superficiellement.

Gryphées (aquila) *huitres*, *bucardes*, *térébratules*, *peignes à cinq côtes*, *polypiers cellulaires*.

5° Le massif OOLITIQUE qui comprend un grand nombre d'étages et se développe sur une assez vaste étendue de terrain dans le S.-E. de notre département.

Il a pour caractères généraux une texture tantôt compacte (lithographique ou terreuse), tantôt cristalline et tantôt oolitique, et même crayeuse : sa couleur varie du blanc au jaune pâle et au gris de fumée; les assises calcaires sont entremêlées de marnes argileuses ordinairement fossilifères; ses roches, tantôt pétries de fossiles qui les transforment en lumachelles grossières, et tantôt n'en présentant que des traces fort rares. Leur stratification, mieux déterminée que celle des groupes précédents est généralement inclinée au N. N.-O. et au Nord, mais elle présente parfois des traces de dislocations partielles. Massif peu siliceux et ferrugineux, si ce n'est à sa base seulement.

Digitized by Google

Il présente du haut en bas :

A. Un groupe considéré comme l'équivalent du *portlandstone* et du *kimméridge clay* réunis. Plus calcaire dans les assises supérieures plus marneux à la base. Ses lits d'argile contiennent des fausses *lumachelles* ou moëllons pétris de coquilles nacrées. La dispersion des fossiles est plus égale dans l'étage purement calcaire.

Teintes jaunes et gris pâle. Un glacis de silice à la surface. *Trigonies*, *pinnes marines*, *strombes*, *modioles*, *pholadomies ammonites* de toutes grandeurs, *gryphées virgulaires* surabondantes dans les marnes inférieures.

B. Un second répondant au *coral-rag*, et composé de deux étages distincts : Le supérieur est mi-compacte, et mi-oolitique, jaune pâle, schistoïde et souvent à texture fine et lithographique; offrant des bancs intercalés pétris de fossiles cristallisés (Bailly) parmi lesquels on distingue des *nérinées* des *dicérates* et des *huitres*. L'inférieur affecte les formes massives et indécises de la craie, renferme quelques nodules saccharoïdes et des turitelles cristallines. (Courson, Lain, Molèmes). Les fossiles qui caractérisent le mieux ce groupe sont les polypiers des genres *cariophylie*, *turbinolie*, *pavonie* et surtout d'innombrables *astrées* transformées en calcaire saccharoïde.

C. Un troisième, correspondant au *kelloway-Rocks* de l'*oxford-clay* plutôt qu'à l'oxford-clay elle-même, en raison de la prédominance des calcaires sur les argiles.

Sa composition peu marneuse et principalement calcaire rappelle l'étage *a*. Texture éminemment schistoïde, couleur gris de fumée, Cassure conchoïde; ce sont des calcaires argileux. Quelques lits passent du compact à l'oolithe grossière et deviennent fossilifères. *Peignes térébratules*, *ammonites*. Ce groupe régulièrement stratifié, s'enfonce au N.-O. sous le coral-rag et repose horisontalement sur les roches renversées du groupe suivant.

D. *Forest-marble* (calcaire à polypiers) et *bradfort-clay*. Groupe complexe composé supérieurement de masses calcaires jaune pâle, cristallines, dures et parfois siliceuses, entrecoupées d'assises blanches à texture grossière, sublamellaire et oolitique. A Mailly-le-Château, ces masses sont fortement renversées vers le N.-O. Leur trait caractéristique est d'offrir de gros sphéroïdes de chaux carbonatée cristallisée, disposée en prisme divergens dont l'origine est sans doute due à la présence de coraux dans l'épaisseur des roches. On y rencontre des *turitelles*, des *vis*, des *térébratules*, des *peignes*, des *huitres*, des *crinoïdes* des polypiers des genres *sarcinulle*, *tubipore*, *pavonie*, et *méandrine*.

Ces roches reposent sur des assises schistoïdes compactes, cristallines, ou poreuses entremêlées de lits de silex veinés isolés ou mariés aux calcaires qu'on voit sortir auprès de *La Forêt*, par de-là les roches de Basseville. Fossiles analogues à ceux qui précèdent : servent de transition avec la grande oolite qui va suivre, et pourraient représenter le *bradfort-clay*.

Digitized by Google

E. Grande oolite peu fossilifère.

S'il peut y avoir quelque incertitude dans le classement des étages qui séparent le coral-rag de la grande oolite, elle cesse à cette dernière dont les caractères sont bien reconnaissables.

Le massif de la grande oolite se compose d'assises intimement liées d'un calcaire blanc parfois veiné de jaune, dont la texture est entièrement oolitique à grains fins, passant à la partie supérieure à un calcaire un peu terreux, gris-jaunâtre et siliceux, se délitant en plaques minces. Entre ces dernières et les couches à silex des groupes précédents sont interposés des bancs de calcaires saccharoïdes et lamellaires de couleur jaune pâle, à texture caverneuse, qui paraissent devoir leur origine à d'anciens bancs de corail qui auraient tapissé le rivage de la grande oolithe et terminé son dépôt.

F. Fullers-carth (terre à foulon).

Audessous de la grande oolithe, on rencontre une série de marnes variant du gris pâle au gris verdâtre entremêlées de bancs de calcaires argileux et siliceux et même de silex purs disposés par assises comme ceux du *bradfort-clay*. La partie supérieure de ce groupe offre des lumachelles grossières et des nodules de limonites. Hors le cas des lumachelles, on rencontre presque toujours les fossiles de ce groupe à l'état des moules : ce sont des *ammonites*, *nautiles*, *pinnes-marines*, *térébratules*, *spatangues*, *modioles*, *buccardes*, *plagiostômes* et surtout des *pholadomies* de grande dimension, qui dominent tous les autres fossiles par leur abondance.

G. oolite inférieure ou *ferrugineuse*.

Ce groupe est particulièrement remarquable en ce que ses bancs de roches calcaires sont formés des débris d'une immense quantité de crinoïdes mariés à l'oolithe, ou composant presque seule toute leur masse; ces bancs reposent dans des lits d'argile rouge-sang surchargés de fer hydroxidé.

On y rencontre des *ammonites*, *nautiles*, *turbos*, *térébratules*, *limes*, *peignes*, polypiers des genres *rétépore*, et *turbinolie* (Plateau S.-E. de Varzy).

Il semble qu'il y ait, dans certaines localités passage insensible des *marnes liassiques*, qui vont nous occuper avec la base de l'oolite ferrugineuse : cette transition est indiquée par la présence de grains oolitiques ferrugineux dans les argiles du lias, la communauté de fossiles, des assises en contact à la limite des deux groupes (*bélemnites* principalement), et enfin leur stratification concordante.

6° Le LIAS.

Cette formation est représentée par une série de marnes et de bancs calcaires colorés en gris bleu ou en noir, parmi lesquels on exploite de la chaux hydraulique dont on compose un ciment fort estimé (Vassy).

Elle m'a semblé partagée en deux étages tout-à-fait distincts par leurs caractères et leur stratification.

L'étage supérieur comprend des marnes argileuses et fétides, pas-

Digitized by Google

sant du gris pâle au bleu d'ardoise, éminemment schistoïdes et renfermant des bancs de calcaire argileux gris de fumée, à cassure raboteuse (ciment de Vassy). On y trouve fréquemment des lignites, *térébratules*, *ammonites* (principalement l'ammonite ondulée) et des *bélemnites*. La stratification de cet étage est uniformément dirigée vers le N. N.-O., et ses assises viennent se disposer régulièrement au-dessus de celles de l'étage inférieur qui s'inclinent dans plusieurs directions.

Ce dernier est composé supérieurement, d'une marne argileuse jaune verdâtre renfermant des rognons et des dalles calcaires très-grossières, littéralement pétries de *belemnites*, *ammonites*, *peignes*, *huitres*, *gryphées* (cymbium et arquée), *troches*, *plagiostomes*, lignites ferrugineux. Sa texture est habituellement sublamellaire; parfois elle ressemble à une sorte de *macigno*.

Cette assise passe à un calcaire noir entremêlé de lits de marne gris foncé; la texture de ce calcaire est compacte ou saccharoïde ou sublamellaire : il présente comme les rognons supérieurs des géodes remplies de cristaux de carbonate de chaux, de barytine, et de fer hydroxidé et même carbonaté. Ces dernières assises sont remarquables par la quantité innombrable de gryphées arquées qu'elles renferment avec quelques *modioles* et des *ammonites* de grande dimension. Tous les fossiles de cet étage ont conservé leur test nacré : la couleur des marnes et des calcaires accuse la présence dans leur pâte d'une grande quantité de matières végétales. Lignites charboneux, ou même transformés en calcaire noir (tartufite).

J'ai eu l'occasion d'observer trois stratifications différentes de ces étages, l'une horizontale sur le plateau de Bayes, la deuxième plongeant à l'Est près de Corbigny, et la troisième au N. N.-O. aux environs d'Avallon et ailleurs.

7° Trias et arkoses.

A. Entre le *lias* et les roches dites d'*arkose* on trouve une série de marnes argileuses ou d'argiles pures, gris verdâtres et rouges, renfermant supérieurement des lits de calcaires gris de fumée et même des lumachelles qui paraissent composées principalement de fossiles du genre *unio*, et inférieurement des rognons d'une sorte *d'argilolithe* un peu micacée. On les a rapportées aux marnes *irrisées* de la formation *keuprique*, avec d'autant plus de vraisemblance que c'est à leur point de contact avec les *arkoses* que l'on voit sortir les sources salées de Saint-Père, etc., ce caractère étant habituel au keuper.

B. Arkoses.

On est convenu de donner ce nom à une série de roches assez variée puisqu'elle comprend : des calcaires siliceux, des roches purement siliceuses, compactes ou cellulaires, et des roches à éléments granitiques empâtés dans un ciment siliceux. Il y a donc ici un abus manifeste de mots, car si la silice au lieu de se borner à empâter deux ou trois étages placés à la portée de ses courants, avait atteint tous ceux

Digitized by Google

que nous venons d'étudier, il eut fallu également les classer dans les *arkoses*. On va se convaincre qu'elles ne sont que des modifications siliceuses de plusieurs étages de roches tout-à-fait distincts en suivant attentivement la scrupuleuse description qu'en a donnée M. Moreau, car il résulte de ses observations :

1° Que l'*arkose granitoïde*, qui renferme à peu près les mêmes éléments que le granite, empâtés dans la silice, se lie intimement aux filons de quartz qui sortent des fissures du massif granitique;

2° Qu'à celle-ci est superposée une roche purement siliceuse (compacte ou cellulaire) ou calcaréo-siliceuse, ou argilo-siliceuse, variant du blanc bleuâtre au jaune verdâtre; ses géodes, ses fissures, sont remplies par des cristaux de *quarz*, de *barytine*, de *fluorine* et de *galène* (plomb sulfuré) autrefois exploité à Chitry-aux-Mines.

Cette roche est souvent accolée aux lumachelles du Keuper, et aux couches du lias en contact : il est donc clair qu'elle n'a paru que postérieurement au keuper, ou, pour m'exprimer plus clairement, que l'émission de la silice est venue apporter une modification importante dans les groupes en contact, et principalement dans l'arène granitique et une assise inférieure aux marnes irrisées, que je rapporterais volontiers aux *muschelkalk*. Plus tard les émissions siliceuses recommencèrent comme on le verra dans le chapitre qui termine cet article.

L'action des roches ignées en contact paraît avoir influé sur les terrains d'*arkose* postérieurement à leur dépôt, car on trouve certaines parties de la silice passées à l'état de *vacke* grisâtre, prenant une texture confuse et se mélangeant de *chlorite*. Ce phénomène ne peut guère être attribué qu'à l'approche des *porphyres rouges* qu'on trouve dans le voisinage des roches granitiques compactes ou arenacées.

8. Granites et porphyres.

Les roches granitiques, contrairement au mode de formation des terrains de sédiment, n'affectent aucune stratification régulière : seulement ils se divisent parfois en gros blocs irréguliers, que séparent des faces lisses ou raboteuses, et le plus souvent des filons de quarz rose ou blanc. Les éléments des roches granitiques du Morvan sont limités au *feldspath* compact blanc ou rose, au *quarz* en grains cristallisés et au *mica* gris ou blanc nacré en petites lamelles, mélangés en proportions à peu près égales.

La présence de cristaux parallèlépipédiques de feldspath dans la pâte du granite le transforme en *granite porphyroïde*.

Les *porphyres* rouges du Morvan se composent d'une pâte dure de feldspath compacte rose ou parsemée de petits cristaux de feldspath blanc, rose ou vitreux : roches très résistantes, généralement postérieures au granit, et dont le soulèvement a causé presque par toute la terre des dislocations dans les couches sédimenteuses.

Les formations plutoniennes auxquelles les granites et les porphyres appartiennent contiennent des gîtes et des filons de galène dans sa gangue ordinaire de barytine.

Digitized by Google

Tels sont les caractères généraux des formations qui sont l'objet de cette esquisse.

§ 3.

Influence des diverses formations sur la physionomie générale du sol. — Itinéraire géognostique de Saint-Julien-du-Sault *jusqu'à* Chitry-aux-Mines *et* Bayes.

En jetant les yeux sur la carte qui accompagne *l'Etude géologique* que cette esquisse est destinée à compléter, il est facile de s'assurer au premier coup-d'œil que les diverses formations géognostiques que je viens de passer en revue se courbent en arc autour d'un point central qui est Paris. Elles apparaissent successivement à la surface du sol dans l'ordre, si j'ose dire, chronologique de leur dépôt, et en procédant des plus modernes aux plus anciennes, en cheminant du centre à la circonférence de ce vaste cirque; toutefois j'ai hâte de dire que les zônes formées d'éléments si variés n'affectent une largeur uniforme ni entre elles, ni même sur tous les points de chacune d'elles, mais principalement dans les formations comprises entre les groupes *crayeux* et le *granite*.

Ainsi, par exemple, si l'on s'avance directement de Joigny à Avallon, soit en suivant les rives de l'Yonne, de la Cure et du Cousin, soit en passant à Auxerre, Cravant, Vermenton et Lucy-le-Bois, on traversèra plus rapidement les groupes *cretacés*, *néocomiens*, *oolitiques* et du *lias* pour atteindre le *granite* d'Avallon, que si, en s'écartant de cette direction, on allait le rejoindre à Chitry-aux-Mines (Nièvre).

Sur la première ligne, on aurait à parcourir sept myriamètres, et neuf sur la seconde : ainsi donc les formations se plissent, s'étagent rapidement les unes au-dessus des autres de Joigny à Avallon, tandis qu'à droite et à gauche de cette direction elles se développent plus largement. Ce fait nous annonce clairement que le granit formait à la hauteur occupée aujourd'hui par Avallon un promontoire qui s'avançait au milieu des eaux du vieil océan, dans lesquelles se déposèrent les étages successifs de nos terrains. La ligne de l'Yonne, de la Cure et du Cousin, en traversant toutes ces zônes géognostiques dans un sens presque normal à leurs courbes, nous offrent dans leurs escarpements et dans les flancs de leurs vallées des *coupes naturelles*, sur lesquelles on peut suivre à livre ouvert les diverses superpositions des groupes.

Le cours de l'Yonne seul atteint moins directement le granite, et se replie mille fois sur lui-même pour contourner et franchir tous les obstacles que les roches calcaires ont opposés à son parcours, et par suite, il permet d'étudier les assises des différents groupes dans toutes les phases de leurs développements. Ses rives seront donc plus particulièrement l'objet de nos investigations.

Un fait qu'il faut d'abord signaler, c'est que l'alternative des couches argileuses et des assises calcaires des différents groupes a eu la plus grande influence sur les sinuosités du cours de cette rivière.

Si, en effet, l'espace qui sépare sa source de son confluent avec la

Digitized by Google

Seine avait été occupé par un sol homogène dans toutes ses parties, ce sol étant uniformément incliné du côté de la mer, la rivière aurait tracé en ligne droite son parcours entre les deux points indiqués : mais le détail des formations, qui se partagent cette partie de son bassin, nous a appris qu'il en était tout autrement ; aussi l'Yonne a dû, par un long travail d'érosion, creuser son lit tantôt péniblement dans les masses calcaires, et tantôt avec plus de facilité au travers des couches argileuses et sabloneuses qui alternent avec les premières. Telle est l'origine de la physionomie si variée, si mobile de sa vallée, qui se dirige parfois en ligne directe vers le confluent, mais qui, plus souvent encore, serpente autour des hautes falaises qui surplombent ses deux rives, et contrastent si brusquement avec les pentes adoucies qu'on rencontrera un peu plus loin.

Le cours de l'Yonne éprouve une dérivation importante, et reçoit presque toujours le tribut d'un cours d'eau latéral toutes les fois que le sol change de nature et qu'on atteint l'affleurement d'un groupe au-dessus d'un autre, principalement quand les assises argileuses ou sabloneuses succèdent aux calcaires. C'est ainsi que le *Vrin* et le *Tholon* descendent dans l'Yonne à la limite de la craie blanche et de la glauconie ; le *serain* et le *beaulches* à celle des sables avec la craie, le groupe néocomien et le portlandstone ; les vallons de Coulanges-la-Vineuse, Saint-Bris et Irancy sont ouverts dans le coral-rag sur le kelloway-rocks ; les vallées qui divergent à l'ouest de Clamecy entament la limite du bradfortclay et de la grande oolite.

Au-dessous de *Saint-Julien-du-Sault*, l'Yonne plonge dans l'épaisseur du massif *crayeux* couronné par les argiles et les sables *tertiaires* qui contiennent des masses de grès, particulièrement sur les plateaux (Verlin).

De *Saint-Julien* jusqu'au confluent de l'*Armançon* et jusqu'à *Appoigny*, cette rivière cotoye sur la rive droite le groupe *crayeux* supérieur rongé à vif, et son lit est tracé sur les assises de l'étage glauconieux mises à découvert. Une épaisse alluvion d'argile rouge sabloneuse mêlée d'arène calcaire, forme le sol végétal de la plaine qui s'étend sur ses bords à la hauteur de *Joigny*.

Les larges vallées du *Vrin*, du *Tholon*, de *Champlay* et de *Guerchy* débouchent sur la rive gauche, dominées çà et là par des mamelons arrondis entre lesquels on distingue le *Tholon*. Cette éminence conique est un jalon crayeux intéressant à étudier : son sommet est revêtu d'argile tertiaire, sa masse conique tronquée est composée de *craie blanche*, et sa base, qui se relie par des pentes douces et prolongées au sol des vallées voisines, appartient aux groupes *tufacés* et *glauconieux* de la vallée d'*Aillant* et des côtes de *Bassou*.

Quand les argiles tertiaires ou les diluviums rouges manquent à la surface du sol crayeux ou glauconieux, il est grisâtre, et cette teinte est surtout bien remarquable sur les flancs des côtes de *Champlay* à *Chichery* ; celles-ci sont terminées par de brusques escarpements, parce

Digitized by Google

que la *glauconie*, plus résistante, s'est peu à près élevée au-dessus du fond de la vallée en s'appuyant sur les sables *ferrugineux*.

C'est à Appoigny qu'on peut observer facilement cette superposition.

Un sol désormais rouge, formé de sables *ferrugineux*, accompagnés de grès et de lits d'argile, s'étend depuis *Appoigny* jusqu'à la côte de *Saint-Siméon*, et va même revêtir le sommet du *Saint-Georges* auprès d'Auxerre en s'élevant en pente douce au-dessus des assises des terrains néocomiens. A quelques pas plus loin, au monticule qui porte cette ville, commence la grande formation OOLITIQUE qui s'ouvre par l'étage *kimméridien* supérieur ou *portlandstone*. Ici vont commencer les sinuosités multipliées de l'Yonne, car nous allons entrer dans un massif plus résistant, plus compacte que les précédents, et qui dominera de plus haut les deux rives de la rivière.

Avant de passer outre, la côte de *Saint-Georges* mérite d'être particulièrement étudiée par le géologue; elle participe en effet de trois formations distinctes : à sa base l'étage *portlandien* s'enfonce obliquement sous les asssises argilo-calcaires *néocomiennes* qui couronnent les *lumachelles de purbeck*, surmontées à leur tour par une calotte de sables *ferrugineux*, isolée de toutes parts du reste de leur formation par la vallée du *Beaulches*.

A deux kilomètres en amont d'Auxerre, un brusque détour de l'Yonne nous avertit de l'affleurement des *marnes kimméridiennes* au niveau du sol de la vallée, les côtes qui séparent *Augy et Vaux* d'Auxerre sont formées par les assises résistantes et arides du *portlandstone*. La vallée un instant resserrée s'élargit alors aux dépends des marnes de kimméridge, mais elle ne tarde pas à s'encaisser de nouveau entre deux berges assez roides, surmontées de pentes douces qui se terminent elles-mêmes par de brusques ressauts : c'est que nous entrons dans le *coral rag* recouvert du *kimméridge-clay*, revêtu encore par les dernières assises de portlandstone (à *Bailly*, à *Irancy*, à *Escolives* et à *Coulanges-la-Vineuse*).

Passé *Vincelles*, et jusqu'à *Trucy*, apparait une épaisse et longue série de calcaires argileux, schistoïdes, de couleur grise qui constituent la masse des côtes de *Cravant* et de *Vermanton*, c'est le *kelloway-rocks* partie solide du groupe de *l'oxford-clay* que la Cure a péniblement déchirée pour se jeter dans l'Yonne.

Cette dernière change sa direction primitive du S. E. au N. O. pour décrire vers le S. O. une courbe sinueuse depuis *Cravant* jusqu'à *Coulanges-sur-Yonne*.

De TRUCY à *Mailly-le-Château* les assises argilo-calcaires en question viennent mourir successivement et se stratifier à peu près horizontalement sur les rochers du *Forest-Marble* (calcaire à Polypiers) qui dressent leurs escarpements élevés au-dessus de la rivière entre Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château. Cette disposition horizontale du *Kelloway* est ici d'autant plus saillante que les roches de Mailly-Château qui les supportent *plongent* très-notablement à contrepente et par conséquent au N. N.-O.

Digitized by Google

Depuis *Mailly-la-Ville* jusqu'au-delà de *Basseville* (Nièvre), l'Yonne multiplie ses méandres autour des éperons du massif calcaire violemment déchiré, qui surplombent ses eaux tantôt sur une rive et tantôt sur l'autre.

Rien n'est plus pittoresque que cette partie du cours de la rivière : elle présente des études variées au paysagiste comme au Géologue, et pour qu'aucun genre d'intérêt ne manque aux tableaux qui appellent l'attention du voyageur, on découvre de loin en loin de vieux donjons couronnant de leurs ruines moussues les ruines à pic de ces roches calcaires qui se mirent dans l'Yonne, en opposant les saillans d'une rive aux rentrans de l'autre.

Mailly-Château, *Méry-sur-Yonne*, *Basseville*, et les points intermédiaires, tels sont les sites qui méritent d'être visités.

Au-delà des thermopyles de *Basseville* on débouche dans le carrefour de Vallons qui rayonnent autour de *Clamecy* sur la rive gauche de l'Yonne, et dans ce trajet on passe sur les débris des dernières assises du groupe à *Polypiers*, du *bradfort-clay* et la première de la *grande oolite*. L'Yonne va s'enfoncer de nouveau dans un étroit défilé dont les berges sont taillées à vif dans les épaisses strates de la *grande oolite* (carrières de *Clamecy*, d'*Armes* et de *Chevroches*) ; mais à *Cuney* nous nous trouvons à la base d'un nouveau groupe, des marnes et des calcaires du *Fullers-earth* entremêlés de silex variés. La vallée s'élargit et présente sur les deux rives le singulier spectacle de pentes douces interrompues par des ressauts et couronnées par de brusques escarpements, souvent réduits à l'épaisseur d'une seule assise. Les marnes du *fullers-earth* étant entrecoupées de roches calcaires et résistantes, et revêtues encore par le dernier étage de la grande oolite, ont donné lieu à cette disposition particulière du sol que les eaux ont inégalement entamé suivant le plus ou moins de résistance de ses diverses assises.

La côte d'*Asnan* est une localité particulièrement intéressante sous le rapport de l'étude du *fullers-earth* et de sa superposition à l'oolite inférieure ; elle présente à l'observateur une quantité considérable de fossiles.

Depuis *Tannay*, auprès duquel sont ouvertes des carrières jusqu'à *Asnan*, le sol est disposé en terrasse élevée dont la base est formée par les assises de l'*oolite ferrugineuse* ; dans la vallée apparaissent les assises supérieures et marneuses du *lias*.

La disposition indiquée pour les terrains précédents se reproduit encore sur les deux rives de l'Yonne dont le sol est fortement accidenté.

Les environs de *Chitry-aux-Mines* offrent la réunion des terrains qui terminent la série géognostique de notre contrée. Le *lias* recouvre les plateaux jusqu'aux étangs de *Bayes* qui en occupent un pli supérieur ; au-dessous apparaissent les marnes irrisées du *Keuper*, leurs lumachelles, puis les masses d'*arkose* tantôt élevées et tantôt au fond même du canal, et enfin les *granites* et les *porphyres* revêtus d'arène détritique qui pointent autour de *Chitry* sur les deux rives du canal.

La végétation, la culture même des deux pentes de la vallée de l'Yonne, depuis *St-Julien* et *Joigny* jusqu'à *Chitry* et *Bayes*, ne sont

Digitized by Google

pas moins variées que la nature des sols qui se succèdent le long de ses rives.

Dans la *zône tertiaire* on rencontre des céréales, des trèfles, des prairies, de grandes masses de bois, des étangs et de nombreux bestiaux.

Dans la *zône crayeuse* proprement dite, des vignobles, des céréales, des luzernes; le sol est généralement sec.

Dans la *zône sabloneuse* et *néocomienne*, des bois, quelques vignes, de bons légumes, moins de céréales, si ce n'est sur le dernier étage; sol généralement très-humide ou très-sec.

Dans la zône du *Kimméridge* supérieur le sol est aride sur les plateaux et les pentes sont d'une grande roideur, mais au contact des assises marneuses inférieures et du coral-rag se présentent les vignobles les plus renommés de la basse Bourgogne (*Auxerre*, *Irancy*, *Coulanges-la-Vineuse*, etc).

Sur le *Kelloway-Rocks* et ses marnes, des masses de bois, un sol maigre, sec et pierreux, des pentes raides, quelques vignes sur les alluvions dans les bonnes expositions.

Sur le *calcaire à Polypiers*, le *bradfort-clay*, culture des céréales sur un sol diluvien enlevé au *fullers earth* et à l'*oolite inférieure*, bois médiocres, sol très-sec.

La *zône de la grande oolite* est couverte de grands bois qui se prolongent sur les plateaux de toutes les formations suivantes jusqu'aux étangs de *Bayes*.

Celles du *fullers-earth*, de l'*oolite inférieure* et du *lias*, forment une série de terrains morcelés de clôtures sur les pentes et dans le fond des vallées, d'une grande fertilité, et dont la culture est compliquée de nombreuses pâtures où s'engraissent les bestiaux. C'est le Morvan qui va commencer.

On comprend que ce grand nombre d'alternatives de couches argileuses avec les couches calcaires doit avoir la plus grande influence sur les sources qui se font jour sur tous les points de la vallée et des vallons latéraux, et sur la possibilité d'obtenir des jaillissements artésiens. J'ai traité avec quelque étendue ces intéressantes questions dans mon *Etude Géologique*, mais j'ajouterai ici quelques mots sur un phénomène artésien naturel qu'on observe au sommet du mamelon qui porte l'église de *St.-Pierre-du-Mont*, et qui m'a paru digne d'examen.

Ce mamelon, couronné par une assise de roches calcaires, s'élève sur un pli de terrain longitudinal qui sépare deux vallons en forme de dos d'âne. Vu de face, il semble isolé et de forme conique, mais en l'examinant dans le sens latéral on le voit se rattacher au plateau élevé qui sépare *Villiers-le-Sec* de *Varzy*. Toutefois la plate-forme même qui supporte l'église de *St-Pierre-du-Mont* est bien positivement plus élevée de plusieurs mètres que la partie immédiate du dos d'âne qui la rattache au grand plateau. Or, au-dessous de l'assise calcaire résistante sur laquelle est fondée l'église, l'eau arrive à 3 mètres à peine au-dessous de l'orifice du puits; une source existe même, dit-on, au niveau des fossés de l'habitation voisine renfermée dans la même enceinte. Il est clair que

Digitized by Google

si ces eaux ne sont pas le produit direct des infiltrations de la petite plate-forme calcaire et de l'égoût des toits de *St-Pierre-du-Mont*, rassemblées sur la couche de marne argileuse inférieure aux roches, nous avons ici un phénomène artésien naturel; la constitution du sol environnant est un garant de la possibilité du fait. En effet, les marnes du *lias* et leurs dalles apparaissent au fond du vallon qui sépare St-Pierre-du-Mont de *la Pouge*; le plateau de *Villiers-le-Sec* est formé des assises argilo-calcaires de l'*oolite ferrugineuse* qui viennent plonger sous la base de St-Pierre-du-Mont, et forment celle de la côte de la Pouge; enfin, les rampes qui descendent au N. sont formées des marnes des *fullers-earth* qui remontent jusqu'aux bords du plateau de Villiers-le-Sec, et forment le dos d'âne qui le lie avec le mamelon de St-Pierre-du-Mont.

On comprend dès-lors qu'une partie des eaux reçues par le plateau et ses pentes élevées peut s'infiltrer dans les interstices des assises alernativement calcaires et argileuses des fullers-earth, être maintenue sur l'arête par la compression des lits de calcaires résistants et être devenue ascendante quand on eut foré la plate-forme; l'eau remonterait donc dans une espèce de syphon naturel à un niveau équivalent ou à peu près à celui de son point de départ. Le percement des assises supérieures de Purbeck, de la côte de *St-Georges* près Auxerre, a donné les mêmes résultats partout où elles étaient surmontées par l'étage filtrant des *sables ferrugineux*.

Au premier coup d'œil, la montagne de *St-Pierre-du-Mont* offre un spectacle vraiment curieux de prés verts tapissant des pentes assez fortes sur lesquelles paissent de nombreux bestiaux : examiné de près, le merveilleux s'évanouit, mais il laisse place à l'admiration pour l'intelligente distribution des eaux pluviales dans un système de rigoles qui en ceignent les pentes à différents niveaux étagés les uns au-dessus des autres. Il ne fallait effectivement à ce sol glaiseux et fécond qu'une humidité constante pour le transformer en un gras pâturage, comparable en tout point à ceux des vallons voisins. Il ne me paraît pas douteux que des champs de céréales, arrosés de la même manière en temps opportun, ne dussent présenter également des produits remarquables.

Revenons à notre itinéraire.

Si au sortir d'*Auxerre* nous avions suivi la rive droite de l'Yonne, puis celle de la Cure, puis la route d'*Avallon* par *Vermenton* et *Lucy-le-Bois*, nous eussions rencontré le *Portlandstone* jusqu'au-dessus de St-Bris, le *Kimméridge-Clay* de St-Bris à Irancy, le *Coralrag* d'Irancy au point culminant de la côte qui précède Cravant, le *Kelloway* à Cravant et à Vermanton, et jusqu'au plateau élevé de la poste aux Allouettes à la hauteur de Joux et de Précy-le-Sec; ses assises viennent y expirer au-dessus des couches argilo-calcaires entremêlées de silex inférieures au calcaire à Polypiers, qui ne se montre pas à découvert dans cette direction; puis les assises de la *grande oolite* surmontées de roches cristallines se seraient offertes à nous en approchant de Lucy-le-Bois, dont la descente rapide est formée par les couches du *fullers-earth*.

L'*oolite inférieure* constitue le sol de Lucy à Vassy; là commence le

Digitized by Google

lias qui s'efface à Avallon pour laisser le *granit* à découvert avec son revêtement d'*arkose*.

En jetant les yeux dans la direction d'*Annai-la-Côte*, on est surpris de voir des côtes élevées terminées brusquement par une terrasse plane, inclinée au N. O., comme si on avait à plaisir taillé leur sommet. Ce sont des revêtements de roches résistantes dont la masse a préservé les couches marneuses inférieures d'une entière destruction quand les eaux diluviennes s'attaquèrent au sol.

§ 4.

Rôles que la silice et le fer oxidé ont joué dans les formations géognostiques de notre contrée. Epoques Géologiques auxquelles on peut rapporter leur émission.

Je suis entré dans mon *Etude Géologique des terrains de la rive gauche de l'Yonne*, dans des détails très-circonstanciés sur les accidents siliceux et ferrugineux des roches *tertiaires, cretacées, néocomiennes* et de l'*oolite supérieure* et *moyenne;* je viens également, dans cette *Esquisse*, de signaler dans l'*oolite inférieure*, le *lias* et les *arkoses*, les traces que ces deux éléments (le fer et la silice) avaient laissées de leur passage. Je vais actuellement résumer rapidement ces observations pour rendre sensible le rôle qu'ils ont rempli pendant le dépôt de nos divers groupes de terrains pour la consolidation ou la modification des roches, et indiquer les époques géologiques de leur émission et leur point de départ.

Les terrains *diluviens* contiennent des silex roulés, mais nous n'avons pas à nous en préoccuper dans l'ordre des faits que nous étudions en ce moment, puisqu'ils ont été remaniés par les eaux et déplacés de leurs gisements originels.

On y rencontre également du minerai de fer d'alluvion en grains, en poudingues, en végétaux fossiles, et cela au contact des argiles tertiaires supérieures.

Les terrains *tertiaires moyens* renferment des roches purement siliceuses à formes arborescentes ou massives.

L'*argile plastique* et les couches supérieures schistoïdes des *craies marneuses* contiennent des lits de silex noirs souvent fort gros et de formes variées, dues au moulage de la silice dans les vides produits par les tassements des assises crayeuses. Ces silex supérieurs se trouvent également à la superficie de la *craie tufau* et de la *glauconie* à leur contact avec les *argiles plastiques* recouvrantes.

Dans l'intérieur des massifs crayeux, ces silex sont réduits à quelques rognons isolés, à des filets minces, à des empreintes fossiles. Le fer s'y présente sous la forme de pyrites accidentelles (fer sulfuré). La *glauconie* ou *craie chloritée* en contient relativement très-peu; ils sont alors bleu pâle et se marient à la craie environnante. Rognons de limonite dans les mêmes conditions.

Au contact du *Gault* et des *sables ferrugineux supérieurs* se montrent des silex rubanés aux nuances les plus variées et des fossiles siliceux du genre des *syphonies* et des *Achilles*. Le fer hydroxidé a joué un rôle important pendant tout le dépôt des *sables ferrugineux*, tant pour leur colo-

Digitized by Google

ration que pour la cimentation de toutes les roches qu'on y exploite. Son action plus ou moins intense dans quelques étages (l'inférieur et le moyen surtout) paraît avoir éprouvé des interruptions dans d'autres qui sont à peine colorés.

La surface du sol *néocomien* a été glacée de silice ; elle y empâte principalement des polypiers rougeâtres. Le fer en colore toutes les assises inférieures, se montre sous forme d'oolite dans la plupart des bancs calcaréo-marneux, et se cristallise en lamelles dans les géodes de tout le groupe.

L'étage *portlandien* seul entre tous les groupes de l'oolite supérieure présente quelques traces de silice à sa superficie. La limonite n'y est que très-accidentelle et n'y joue aucun rôle.

La silice reparaît mariée aux calcaires schistoïdes placés entre le *forest-marble* et la grande oolite ; là elle prend un aspect régulier, stratifié même, et empâte de nombreux fossiles.

La *grande oolite* en est glacée superficiellement, et c'est par la même émission que le groupe qui précède.

La silice se marie de nouveau aux roches moyennes et supérieures du *fullers-earth*.

La limonite et le fer carbonaté abondent dans l'*oolite inférieure* appelée avec raison *ferrugineuse*, et dans le lias inférieur, qui, l'un et l'autre, présentent peu de silice ; c'est dans les roches d'arkose, dont elle forme la masse principale, et dans les filons granitiques, qu'elle apparaît dans toute sa puissance.

Si l'on a suivi attentivement les indications qui précèdent, et qu'on se reporte aux détails donnés sur les diverses stratifications des groupes, on ne peut s'empêcher d'en conclure :

1° Que les dépôts siliceux sont plus abondants dans les groupes voisins du *granite* quand ils ont pu les atteindre, et que là ils ont tous les caractères de substances charroyées par des courants pendant le dépôt des autres éléments qui composaient les assises marneuses ou calcaires, auxquelles ils sont mariés.

2° Que dans les étages situés au-delà de l'oolite, c'est-à-dire les formations *néocomiennes*, *cretacées* et *tertiaires*, la silice, se présentant le plus souvent en rognons, semblait s'être infiltrée dans les vides des assises postérieurement à leur dépôt, et après avoir été d'abord tenue en suspension dans les eaux recouvrantes.

Les groupes de l'oolite moyenne et supérieure, si remarquables par leur puissance et leur homogénéité, paraissent servir de limite à ces deux genres de dépôt de la silice ; les niveaux élevés qu'affectent encore aujourd'hui leurs étages supérieurs, niveaux que n'ont point atteint les formations plus récentes, durent former une barrière qui oblige à rapporter l'origine de la silice et du fer à deux points de départ différents.

La formation *néocomienne*, presqu'entièrement formée d'argiles empruntées au *fullers-earth* et à l'*oolite ferrugineuse*, de moëllons calcaires composés presqu'exclusivement de coquillages, me semble être la transition naturelle des deux modes de dépôt, et dans l'*Etude Géologique* j'ai

Digitized by Google

déduit de leur stratification discordante avec les assises *kimméridiennes* la preuve positive du commencement d'un nouvel ordre de roches.

J'ai rapporté à l'action de courants sous-marins principalement les sables ferrugineux et les formations crayeuses qui auraient ainsi dû leur existence à l'affouillement des couches profondes du globe, à des sortes d'éruptions sous-marines enfin.

La silice et le fer de tous les groupes compris entre le granit et l'étage à polypiers paraissent bien positivement dus à des émissions parties d'un centre commum, le GRANITE, d'où s'échappaient d'abondantes sources de ces matières. Cette opinion a d'autant plus de fondement que M. Bonnard a vu les filons de quart du granit intimement liés avec les roches d'arkose qui ont revêtu le granite (Moreau).

De l'autre côté de la barrière du Portlandstone (que les eaux des bassins postérieurs n'atteignirent pas), il est à croire que la silice fut mêlée dans les éléments calcaires qui s'aggloméraient, et qu'elle s'agglutina postérieurement dans leurs vides. Il y a cependant une exception à faire pour l'époque plastique pendant laquelle furent produits les gros silex supérieurs aux craies, et les roches quartzeuses signalées dans mon *Etude* comme des masses végétales silicifiées.

J'ai déjà émis l'opinion que la silice, cause première de ces empâtements, avait laissé quelques traces de son passage au-dessus des groupes antérieurs dans le glacis siliceux des assises superficielles.

L'étage dans lequel il est le plus intéressant d'étudier l'émission siliceuse partie du foyer granitique à la manière des geysers de l'époque actuelle, ou des courants de lave de nos volcans, est sans contredit celui des *arkoses*, mais à quelle époque géologique a-t-elle paru pour former en roches composées des éléments si variés?

Ecoutons encore M. Moreau : « La silice se présente d'abord en lits » minces accompagnés de sulfate de baryte dans les fissures du granite » massif, puis en lits plus épais et plus multipliés dans l'arène supé» rieure ou granite décomposé (sorte de sable granitique), enfin l'ar» kose surmonte le tout avec ses cristaux de barytine, de fluorine, de » galène et de quarz. D'abord, empâtant les éléments granitoïdes, cette » roche mixte les perd peu à peu en s'élevant, et se modifie à l'appro» che du calcaire et de l'argile des couches supérieures, enveloppant » des fossiles, s'accolant enfin aux assises supérieures du lias elles» mêmes. »

J'ajouterai que le fer ne paraît pas avoir accompagné l'émission de la silice comme la barytine, la fluorine et la galène, mais qu'il n'a paru que dans les couches du lias.

En examinant attentivement les deux rives du canal à Chitry-les-Mines, on est surpris de rencontrer la roche massive d'arkose au fond du canal et à mi-côte des éminences voisines; le granite et le porphyre montrent leurs aspérités sur les bords de ce même canal et paraissent séparer les deux positions de l'assise siliceuse Nous nous rappellerons en outre que le lias inférieur horizontal à Bayes est incliné dans plusieurs sens sur les côtes de Collencelle à Chitry, et qu'il plonge au levant sous la côte qui précède Corbigny, tandis que les couches supérieures le re-

Digitized by Google

couvrent en stratification discordante inclinée vers le N. N. O., ou à peu près horizontale ; enfin, en creusant les tunnels du canal du Nivernais auprès de Bayes, les ingénieurs ont constaté des failles nombreuses dans les assises d'arkose et des marnes irrisées et superposées, c'est-à-dire, que par un disloquement vertical une couche inférieure se trouvait correspondre horizontalement à une couche du groupe supérieur.

Il résulte clairement pour moi de toutes ces observations combinées :

1° Que l'épanchement siliceux abondant qui a produit les arkoses s'est écoulé par les fissures du massif granitique à une époque où le muschelkalk, les marnes irrisées, et l'étage inférieur du lias étaient en voie de dépôt et non encore consolidés ;

2° Que cette éruption de silice a eu lieu sous les eaux marines, ce qui a singulièrement facilité son mélange avec les roches qui se préparaient dans leur sein ;

3° Que le courant siliceux étant accompagné de barytine, de fluorine et de plomb sulfuré, qui se sont cristallisés dans ses géodes et dans les fissures du granit, il y a lieu de penser qu'il était doué d'une assez haute température, et que le refroidissement opéré sous les eaux a déterminé la prompte solidification des minéraux accessoires que la silice plus longtemps fluide a ensuite enveloppés dans ses couches ;

4° Qu'immédiatement après le dépôt du lias inférieur eut lieu la poussée des porphyres incandescents qui disloquèrent les couches à peine consolidées, produisirent les failles si fréquentes dans ces localités, attaquèrent la silice en la calcinant (vacke et chlorite), durcirent rapidement toutes les roches en contact, et éteignirent la vie de tous les êtres organisés marins dont les débris fossiles accumulés à la surface du lias inférieur témoignent indubitablement d'une catastrophe (d'un émergement subit par exemple).

A la vérité, M. Elie de Beaumont dit que le lias s'est déposé horizontalement sur le granite relevé du morvan, mais cette assertion doit s'appliquer aux couches supérieures de ce groupe seulement, au moins pour le contrefort granitique qui nous occupe.

Ce serait à l'époque de cette dislocation par la poussée des porphyres qu'on pourrait rapporter l'émission de limonite dont s'imprégnèrent les eaux du lias et de l'oolite inférieure, soit qu'elle vint du large, soit, ce qui est plus probable, qu'elle sortît des mêmes lieux qui avaient fourni tant de silice.

Il y eut des interruptions comme on l'a vu entre les apparitions de la limonite et de la silice dans les mers anciennes, et on ne retrouve pas clairement les canaux de passage des torrents supérieurs qui avaient pu les charrier du granit au rivage, c'est ce qui a fait naître dans ma pensée l'hypothèse des courants sous-marins pour les groupes postérieurs à l'oolite.

T. L.

(*a*) Un article inséré dans cet Annuaire, sur la position qu'occupent dans notre département les terrains *oxfordiens*, est venu justifier ce que je disais dans mon Etude Géologique sur les incertitudes des classifications. Les lignes qui précédent ont déjà preparé le lecteur à apprécier les arguments pour et contre.

L'auteur de l'article conteste le classement des roches de Mailly-Château et de

Digitized by Google

Coulanges-sur-Yonne dans le calcaire à Polypiers; il ne fait qu'un seul groupe (le coral-rag), de tout le massif de terrain qui sépare Lain, Courson, Bailly, de Basseville, Chatel-Censoir et les hauteurs de Vermenton; et dès-lors, l'*oxford-clay* est pour lui le terrain qui, à Chatel-Censoir et la Forêt, ressort de dessous l'ensemble précédent.

Entre St-Bris, Irancy et le plateau de Précy-le-Sec et de la poste aux Allouettes, les 3 groupes que j'ai distingués en coral-rag, kelloway-rocks (terrain oxfordien) et forest-marble (calcaire à Polypiers), semblent effectivement faire un tout compact et lié, mais on verra dans l'itinéraire tracé ci après que cet aspect tient à ce que dans cette direction les assises se sont *empilées* dans un court espace, et que cette disposition ne permet pas de les bien distinguer. En cheminant au contraire de *Courson* à *Coulanges-sur-Yonne*, le sol des côtes va toujours s'abaissant en étages successifs à mesure que les groupes se remplacent en ressortant les uns de dessous les autres; il en est de même de *Courson* et *Fouronnes* jusqu'à *Mailly-le-Château*, les eaux ayant enlevé l'extrémité amincie des assises affleurantes à leur point de recouvrement sur les étages inférieurs.

On trouve donc dans cette direction :

1° Les débris des marnes *kimméridiennes* revêtant, sur les plateaux de Courson, le *coral-rag* suboolitique et le coral-rag blanc de ses carrières.

2° Un massif schistoïde gris de fumée, composé de couches alternatives de calcaires argileux à cassure conchoïde, tantôt compacts fins, tantôt suboolitiques à gros grains, et de marnes très-argileuses et fossilifères, qui viennent se stratifier horizontalement sur les roches renversées au N. O. sur les bords de l'Yonne. *Fouronnes* occupe le milieu de ce groupe.

3° Le massif, en partie cristallin, en partie sub-oolitique et en partie grossier, qui règne de Mailly-le-Château à Basseville.

Voilà donc 3 groupes distincts : deux d'entre eux sont presqu'entièrement calcaires et très-fossilifères; ils sont séparés par un groupe puissant, argilo-calcaire presque dépourvu de fossiles, si ce n'est accidentellement dans ses marnes. Les stratifications des deux derniers divergent d'une manière notable, leur composition minéralogique n'est pas la même, les fossiles de deux groupes consécutifs sont différents; l'homogénéité est donc grandement ébranlée. Mais, insistera-t-on, les fossiles communs aux deux groupes extrêmes doivent porter à les réunir en un seul et à y comprendre l'intermédiaire bien que ses caractères soient totalement divergents des leurs. — En quelles espèces consistent ces fossiles communs? en *polypiers* de toutes natures, en *astrées saccharoïdes* surtout : mais on en trouve à tous les étages marins; la texture saccharoïde est propre aux polypiers enfouis dans toutes les roches calcaires quand la silice ne s'est pas emparée d'eux. Pourquoi d'ailleurs le coral-rag blanc inférieur, aujourd'hui balayé par les eaux diluviennes sur une partie des limites qu'il occupait autrefois, n'aurait-il pas laissé ses seuls débris résistants au-dessus des couches plus anciennes qu'il revêtait?

Nous avons parlé du peu de certitude qu'offraient les caractères des autres fossiles Il reste à se retrancher sur les lignes de démarcation qu'établissent les crochets, les stries et les ondulations des tests de conchyfères dans les diverses formations, pour classer les couches inférieures à celles qui nous occupent dans l'oxford-clay. A cet égard, je me déclare tout-à-fait incompétent, mais je me retranche à mon tour dans les dire d'un champion fort au courant de cette matière :

M Deshayes (Description des Coquilles caractéristiques des terrains) dit : « Je ne » trouve pas de raisons bien claires pour séparer les *gryphées* des *huîtres*, ni d'en » faire des fossiles caractéristiques de certains terrains, attendu qu'on les rencontre » dans les formations *supracretacées* les plus récentes, et même vivant dans les *mers* » *actuelles*. »

Ailleurs il dit en parlant des *ammonites* :

« La difficulté de distinguer les espèces venant de ce que l'ouverture de chaque » espèce qui est d'une nature particulière, se rencontre rarement à l'état fossile, » l'inspection des caractères distincts superficiels des coquilles dont la *forme change* » *avec l'âge ne peut y suppléer*; car dans le jeune âge les coquilles sont plissées, » tuberculées, et ces plis, ces tubercules ou ces côtes, s'effacent peu à peu et dispa-

Digitized by Google

» raissent sur les derniers tours ; quelquefois, certains accidents s'effacent tandis que » d'autres persistent, et *c'est alors qu'il est impossible de ne pas commettre d'er- » reurs.* »

Je me garderais bien d'affaiblir la portée de ces paroles d'*un maître* en y ajoutant la moindre réflexion. La conclusion la plus modeste qu'on en puisse tirer, c'est que dans l'état actuel de la science paléontologique, ses indications ne peuvent suffire seules à la détermination absolue de la position des groupes dans l'échelle géognostique.

Un dernier mot sur la vallée de Druyes à Andries, dans laquelle j'ai placé les roches du *Kelloway-Rocks* ; l'auteur de l'article sur les terrains oxfordiens, reconnaît lui-même qu'on exploite à Druyes des roches de l'oxford-clay, dont le *Kelloway n'est que l'étage résistant* (Labèche) ; jusques-là, le désaccord n'est pas grand.

Mais après avoir reconnu l'oxford-clay dans le *calcaire schisteux gris, mêlé d'argile*, qui sépare *Andries* de *Druyes*, avoir classé la carrière de *Druyes* dans le même étage, il retrouve cependant le coralrag (qui doit le couronner dans l'ordre rationel) établi entre Andries et Coulanges sur les bords de l'Yonne, dans une position inférieure (géologiquement parlant), puisque les couches grises calcaires ou marneuses dominent à Mailly-Château les couches correspondantes à celles de Coulanges et d'Andries. Si je ne me trompe, il y a là des faits contradictoires.

T. L.

Digitized by Google

NOTE GÉOLOGIQUE

Déterminant la présence des couches oxfordiennes* (oxford-clay) *aux environs de Châtel-Censoir.

Parmi les sciences naturelles, il n'en est pas qui présente plus d'intérêt que la Géologie ; de quelque point de vue qu'on l'envisage, qu'on la considère sous un aspect zoologique, industriel ou philosophique, elle offre à l'observateur un attrait toujours égal ; les couches de la terre sont comme les feuillets d'un livre où l'histoire des siècles passés est écrite, et c'est la Géologie qui seule apprend à les déchiffrer. — C'est à l'aide de cette science que le zoologue retrouve des races éteintes, reconstitue des types perdus, et qu'il peut, en joignant la faune fossile à la faune vivante, renouer la chaîne non interrompue des êtres, qui de l'éponge s'élève à l'homme. — C'est en s'appuyant sur des découvertes géologiques que l'industriel fouille le sol avec certitude d'en retirer ici de la houille et là du plâtre.—Puis, si réunissant par une vaste synthèse, toutes les observations minutieuses, tous les faits lentement constatés, on s'élève à de plus hautes considérations, si l'on étudie dans leur ensemble les nombreux cataclysmes qui à des époques si reculées ont bouleversé la surface du globe, ces créations successives d'êtres dont l'organisation est plus ou moins perfectionnée, et enfin cette apparition dernière de l'homme dont les vestiges ne se retrouvent dans aucune couche; on voit que la Géologie touche de près aux questions les plus graves de la philosophie !...

La Géologie est essentiellement une science d'observation ; ce n'est point en compulsant des livres, en bâtissant dans le silence du cabinet de vaines hypothèses qu'on devient géologue. — Avant d'arriver à une synthèse générale, il faut rassembler des faits, les comparer, les grouper et passer par tous les détails d'une analyse longue, patiente, minutieuse ; il faut explorer le sol ; il faut parcourir à pied, un marteau à la main, les montagnes, les ravins, les carrières, tous les endroits où le sol déchiré laisse voir un lambeau de ses couches intérieures, et c'est seulement après des observations nombreuses, précises et souvent répétées, qu'on peut établir un système synthétique. — Il est donc utile de constater un fait géologique quel qu'il soit, et de l'enregistrer dans les annales de la science ; voilà pourquoi j'ai cru devoir consigner ici le résultat de quelques-unes de mes recherches et de mes observations, travail incomplet et aride considéré isolément, mais qui pourrait présenter plus d'intérêt si d'autres géologues y joignaient des observations faites sur quelques autres points spéciaux du département.

Sous le rapport géologique, le département de l'Yonne est admirablement constitué ; il présente une série de terrains distincts et parfaitement tranchés. — Et d'abord, c'est l'étage tertiaire inférieur qui se développe au nord du département. — Puis l'étage crétacé qui offre

Digitized by Google

successivement sa craie blanche et sa craie clhoritée, son grès vert si riche en fossiles d'une conservation parfaite, son argile à plicatules, ses sables ferrugineux et son terrain néocomien (1). — Puis l'étage jurassique dont chacune des assises est distincte : les couches portlandiennes aux énormes ammonites, les couches kimméridiennes où abonde la *griffæa virgula*, les couches coralliennes, les couches oxfordiennes, la grande oolite, le calcaire à pholadomies (*fuller's carth*), le calcaire a entroques (*oolit inferior*), les couches calcaires et marneuses du Lias que caractérisent tantôt la *griffæa cymbium*, et tantôt la *griffæa arcuata*, et enfin les roches d'Arkose. — Vaste étage qui vient aux environs d'Avallon affleurer sur le granite dont les couches redressées servent de base à ces dépôts successifs.

Parmi ces divers terrains, ce sont les couches oxfordiennes parfaitement bien développées à Châtel-Censoir qui font l'objet des observations suivantes :

Les couches oxfordiennes correspondent en France à l'*Oxford-clay* des Anglais; mais elles représentent ce dépôt sans le reproduire exactement; en effet c'est en vain qu'on chercherait pour ce terrain comme pour beaucoup d'autres une similitude complète dans la nature minéralogique du sol et dans les corps organisés fossiles; l'horizon géognostique peut être le même, sans qu'il y ait pour cela identité dans les détails; les dépôts qui se forment actuellement dans nos mers, parce qu'ils sont congénères, ne présentent pas tous pour cela une composition minérale semblable, une faune fossile partout la même. — Ne cherchons donc pas, pour déterminer la présence des couches oxfordiennes dans notre département, une ressemblance complète avec l'*Oxford-clay* des Anglais, ni même avec les couches oxfordiennes observées sur d'autres points de la France.

L'étage jurassique forme une bande qui s'étend en France, franchit la Manche, reparaît en Angleterre et sert de ceinture au bassin de Paris et de Londres. — Cette bande est composée de couches plus ou moins distinctes, plus ou moins bien observées, couches parallèles, déposées successivement, largement développées dans une localité, manquant entièrement dans une autre, mais suivant entre elles un ordre rigoureux et nécessaire sans que jamais celle-ci apparaisse avant celle-là. Les couches oxfordiennes font partie de cette large ceinture, observées d'abord en Angleterre elles ont été depuis étudiées avec soin sur plusieurs autres points de notre sol.

A six kilomètres environ d'Auxerre, en remontant le cours de l'Yonne, commencent à se développer, inférieures aux argiles de kimméridge, les couches coralliennes; à Bailly elles atteignent une grande puissance et on continue à les suivre sur les deux rives de l'Yonne où elles constituent tantôt des bancs de calcaire à grains fins,

(1) Le terrain néocomien est une formation marine que caractérisent le *spatangus retusus*, *l'ammonites léopoldinus*, *le pleurotomaria néocomiensis*, *le nautilus pseudo-elegans* etc. etc. — Parmi plus de cent espèces que j'ai envoyées à M. Dorbigny qui les décrit, les nomme et les figure dans sa *paléontologie française*, il ne s'en est pas trouvé une seule qui ne fût marine.

Digitized by Google

à cassure conchoïde, où les fossiles apparaissent rarement, et tantôt d'immenses roches madreporiques où abondent les nérinées, les dicerates ,les peignes, les térébratules etc., et surtout une immense quantité de polypiers. Mais à Châtel-Censoir l'aspect du sol change, ce n'est plus un calcaire blanc, tendre, facile à exploiter et d'une texture saccharoïde; les nombreux polypiers disparaissent; les nérinées, les dicérates cessent spontanément. — C'est une roche grisâtre, plus dure, aux assises moins épaisses, et qui se délite facilement, c'est un calcaire siliceux, c'est un sol mêlé d'argile, ce sont les couches oxfordiennes.— Puis la rivière qui fait un coude à Châtel-Censoir, rentre à deux kilomètres environ dans le terrain précédent et les couches coralliennes reparaissent avec leurs fossiles caractéristiques.

Dans cette courte étendue de terrain, *l'Oxford-clay* se développe de manière à ne laisser aucun doute sur son existence. — Inférieur aux couches coralliennes, il repose sur un calcaire exploité depuis peu dans le pays comme pierre dure et que je rapporte aux premières couches de la *grande oolite*.

Les couches oxfordiennes observées à Châtel-Censoir se composent de lits de calcaire et de lits de silice mêlée d'argile se succèdant sans ordre et avec des épaisseurs variables; dans certaines localités la silice est beaucoup plus abondante que dans d'autres, le calcaire lui même en est souvent imprégné. Le silex est loin de former des assises continues; disseminé dans l'argile, il se présente sous la forme tantôt de rognons, tantôt de plaquettes, et plus souvent encore de masses irrégulières et bréchiformes. — La couleur du silex est blonde et diffère essentiellement d'aspect avec le silex qui abonde dans l'étage crétacé; il affecte par fois une forme géodique, et sa texture linéaire et rubannée offre quelque ressemblance avec de grossières agathes; les plaquettes ont quelquefois cette texture rubanée et sont souvent recouvertes de jolis cristaux de quarz. —Dans quelques localités le silex est poreux, léger, celluleux, sa forme est alors irrégulière et il abonde en fragments de corps organisés fossiles. — Cette abondance de la silice dans ce dépôt caractérise essentiellement les couches de l'*Oxford-clay*. M. Thirria qui a étudié dans la Haute-Saône la série des terrains jurassiques, retrouve dans les couches de l'*Oxford-clay* les mêmes rognons de silex et les mêmes plaquettes siliceuses et donne à cette assise le nom de calcaire à chaille.

Si l'ordre de superposition, si la nature minéralogique du sol pouvait laisser quelque doute sur le caractère de ce dépôt, il cesserait bientôt à l'examen des fossiles.

Les fossiles qu'on rencontre dans ces couches sont nombreux et assez faciles à reconnaître, bien qu'ils se rencontrent pour la plupart à l'état de moules intérieurs. — Ce sont tous des corps organisés marins, des mollusques, des échinodermes, des zoophites et quelques rares débris de crustacés. — On peut les diviser en deux séries : fossiles à l'état siliceux, et fossiles à l'état calcaire; les premiers entièrement remplis de silice sont très bien conservés. — Ce sont des espèces appartenant aux genres : *pecten*, *lima*, *plagiostoma*, *griffea*, *ostrea*, *avicula*, *pinna*, *tere-*

Digitized by Google

bratula, *mytilus* etc. etc. Les oursins surtout y abondent, empâtés qu'ils sont dans la silice avec leurs pointes rarement entières ; leurs espèces diffèrent entièrement des échinodermes si nombreux à l'étage crétacé ; on y rencontre les genres *cidaris*, *echinus*, *galerites*, *scutella*, *nucleolites*, *spatangus*. Le silex contient encore quelques crinoïdes et quelques polypiers. — Parmi les échinodermes j'ai découvert une espèce que je crois précieuse et très rare, c'est une *astérias* bien conservée, j'ai sous les yeux une liste aussi complète que possible des fossiles recueillis tant en France qu'en Angleterre dans le terrain jurassique, et je ne crois pas que ce genre d'échinoderme ait encore été rencontré dans les couches oxfordiennes.

Les fossiles calcaires sont plus nombreux encore, ils se distinguent surtout par l'abondance d'ammonites dont les débris sont très rares à l'état siliceux. — On y rencontre fréquente et conservée avec son test la *griffœa dilatata*, *sow.*, espèce caractéristique de l'oxford-clay, non-seulement en France, mais encore en Angleterre : j'ai trouvé le *belemnites hastatus*, *blainv.*, et le *nautilus giganteus d'orb.*, le *pecten fibrosus*, l'*ammonites biplex*. espèces propres aux couches oxfordiennes, puis un très grand nombre d'espèces plus ou moins bien conservées, appartenant aux genres *pecten*, *lima*, *plagiostoma*, *pinna*, *gervilia*, *cardium*, *arca*, *trigonia*. *ostrea*, *terebratula*, *pholadomia*, *mylilus*, *turbo*, *pleurotomaria*, des serpules, des polypiers plusieurs espèces d'oursins et quelques dents indéterminables.

A la partie supérieure de ces couches oxfordiennes se rencontre dans quelques localités un petit dépôt arénacé auquel certaines parties d'argile ferrugineuse donnent une teinte jaunâtre; ce sable a sans doute été déposé par un courant ; les débris organiques y abondent, tous y sont bien conservés, mais rarement entiers, car les vagues de la mer en les déposant les ont brisés ; ce ne sont que pointes d'oursins, que petits polypiers, qu'articulations d'encrinites et de pentacrinites ; il s'y trouve aussi mais plus rarement des mollusques et des débris de crustacés ; ce qui dans ce dépôt de sable mérite une attention particulière, ce sont les parties intérieures et solides du corps de l'oursin ; on en retrouve tous les détails, et l'on pourrait sans peine reconstruire cette charpente calcaire dont l'organisation est si frêle et si compliquée ; du reste à ce dépôt de sable jaune, que par sa position je relie à la formation oxfordienne, on pourrait peut-être attribuer une origine plus récente, quoique toujours marine et jurassique, car il se trouve à la partie supérieure de l'oxford-clay et repose dans les fissures de roches entamées et évidemment plus anciennes.

L'assise dont je viens de parler ne repose pas immédiatement sur la grande oolite, séparée qu'elle en est par trois couches où parfois se trouve encore la silice, et qui probablement appartiennent à la formation de l'*oxford-clay*. La superposition de ces trois couches dont l'épaisseur est très minime et qui dans certaines localités sont peu développées ou manquent totalement, est assez difficile à reconnaître. — Je crois devoir établir entre elles l'ordre suivant. — 1° Couche calcaire se dilitant facilement avec de nombreux débris d'encrinites et de pentacrinites

Digitized by Google

de pointes d'oursins mêlés de grandes ostracées qui lui donnent un aspect pisolitique, et quelque ressemblance avec le *calcaire à entroques* dont la position géologique est toute différente. — 2° une couche calcaire où abondent des térébratules, les unes striées, les autres unies, et tellement nombreuses que la roche parfois en est entièrement composée. 3° Une couche contenant de nombreux polypiers qui pour la plupart appartiennent au genre astréa, cette couche manque quelquefois et alors le calcaire à térébratules repose immédiatement sur la grande oolite. Mêlées à ces couches existent encore des masses argilo-siliceuses plus ou moins bien développées, quelque peu ferrugineuses et qui alimentent les tuileries en activité aux environs de Châtel-Censoir.— Ces trois couches correspondent-elles au *cornsbrash*, au *forest-marble*, au *brad ford-clay* ? — Je ne le crois pas; je n'hésite pas à les placer dans l'oxford-clay; entre Châtel-Gérard et Etivey j'ai retrouvé ces trois couches et là, supérieures au minerai de fer, on ne peut les placer autre part que dans l'oxford-clay. — Du reste lors même que de nouvelles observations viendraient me prouver qu'elles ne font pas partie de l'oxford-clay, j'aimerais mieux les placer dans la grande oolite que de les ériger en couches particulières, me conformant en cela à l'opinion de la plupart des géologues français, qui, pénétrés de l'inconvénient de ces subdivisions trop multipliées, réunissent sous le nom de *grande oolite, le fuller's earth, la grande oolite, l'argile de bradfort, le forest marble et le cornsbrach*, — dépôts dont on a peine à suivre l'analogie à des distances éloignées.

Mon but principal dans cette notice était de déterminer la présence de l'oxford-clay aux environs de Châtel-Censoir; je crois néanmoins utile pour bien déterminer sa position relative de suivre la bande oxfordienne dans tout le département, et d'étudier dans plusieurs localités l'aspect varié sous lequel se présentent ses diverses assises.

L'oxford-clay traverse le département du sud-ouest à l'est; parallèle au coral-rag dont il suit les détours, il plonge sous cette formation et vient affleurer sur les premières couches de la grande oolite; Druyes, Châtel-Censoir, Montillot, Saint-Moré, Châtel-Gérard, Etivey, Ancy-le-Franc, Tanlay et Commissey sont les principales localités du département où apparaissent les différentes couches de l'oxford-clay et où successivement nous allons les étudier.

Le coral-rag, dont les dernières couches avec tous leurs fossiles caractéristiques sont très-bien développées sur la rive droite et la rive gauche de l'Yonne, à Crain, à Coulanges, et jusqu'à Andries, semble dans cette dernière localité faire un retrait et laisse voir les couches qu'il recouvre. A Andries, où des carrières sont creusées dans la montagne, les couches plus inférieures du terrain jurassique apparaissent. Le calcaire à Pholadomies, *fuller's earth*, y laisse voir ses Pholadomies aux formes bizares et variées.

Immédiatement au-dessous se développe puissante et compacte la grande oolite; c'est la même roche exploitée à Armes, à Chevroches, à Avrigny, à Coutarnoux, on la reconnaît facilement à sa dureté et à sa teinte tantôt grise et tantôt bleuâtre. Si d'Andries on suit la vallée jus-

Digitized by Google

n'à Druyes, la base de la montagne est composée d'un calcaire grisâtre, :histeux, mêlé d'argile, où manquent les fossiles, mais qui, couronné ar le coral-rag, se rapporte à la formation oxfordienne. A un kilomètre nviron de Druyes, le calcaire devient plus compacte, se mêle de quelues rognons de silex et l'on ne tarde pas à rencontrer tous les fossiles aractéristiques de l'oxford-clay. — Sur les plateaux qui dominent)ruyes, du côté d'Etais, la formation oxfordienne se développe largeıent, des champs entiers sont couverts de silex, et là encore apparaisent tous les fossiles siliceux qui caractérisent l'*argile à Chaille*. — La ormation oxfordienne s'étend vers la Nièvre tandis que du côté opposé lle est promptement recouverte par les premières assises du *coral-rag*; vant de plonger sous ce dépôt, l'*oxford-clay* acquiert une grande puisance et constitue une partie de la butte sur laquelle s'élève le château le Druyes ; compacte, oolitique, d'une teinte tantôt grise, tantôt bleue, e calcaire qui a été exploité au milieu de Druyes même offre l'apparence lu calcaire de la grande oolite, mais sa superposition, sa texture sili:euse, la nature de ses fossiles le placent, sans aucun doute, dans l'*ox'ord-clay* où il constitue une couche supérieure à Châtel-Censoir.

Jusqu'ici la position géologique de Druyes avait été faussement indiquée, M. de L...., ancien capitaine au corps royal d'état major, dans un ouvrage qu'il vient de publier sur la géologie des terrains de la rive gauche de l'Yonne l'a placé à la base d'une couche qu'il regarde comme équivalente au *kellorway-roks*, couche qui dans la série géologique est inférieure à l'*oxford-clay*. — L'erreur de M. de L.... vient de ce que, restreint par le cadre où il s'était placé, il n'a pas franchi la rive droite de l'Yonne et n'a point suivi dans leur développement successif l'*oxford-clay* la *grande oolite*, le calcaire à pholadomies (*fuller's earth*), le calcaire à entroques (*oolite inférior*) et le *Lias*. (1)

Cette nouvelle position géologique que je donne à Druyes ne change rien à l'hypothèse à l'aide de laquelle M. de L.... explique l'origine des sources de Druyes. Seulement la couche imperméable qui retient les

(1) M. de L... divise en trois formations tout le terrain compris entre Coulanges-sur-Yonne et Méry d'une part, et Bailly, Charentenay, Taingy et Lainsecq d'une autre. — Pour lui c'est le *coral-rag*, le *kellowai-roks*, le *forest-marble*. — Dans la série géologique, le *kellowai-roks*, le *forest-marble* sont inférieurs à l'*oxford-clay*; or j'ai constaté à Châtel-Censoir, dans un sol évidemment plus ancien que celui observé par M. L.., la présence de l'*oxford-clay*. — Il faut donc abandonner cette division, pour moi le *coral-rag* constitue une vaste formation qui repose sur l'*oxford-clay* à Châtel-Censoir, à Druyes, etc, et vient se plonger sous les dernières assises du terrain kimméridien à Bailly, Courson, etc. Elle se compose il est vrai d'assises variées et distinctes — Le calcaire tantôt blanc, tendre, fortement oolitique abonde en corps organisés fossiles, en nérinées, en dicérates et surtout en polypiers, tantôt au contraire, compacte, lithographique, à cassure conchoïde, il n'offre que quelques rares débris de fossiles. — Ces assises cependant constituent la même formation, les sédiments lorsqu'ils se déposaient dans des eaux profondes, formaient un calcaire compacte et sans fossiles, tandis que sur la proximité des rivages, le peu d'élévation des eaux permettant aux corps orgnisés de se développer, il se formait alors un calcaire plus rempli de fossiles et qu'une mer sans doute plus agitée rendait plus oolitique et moins compacte. — Ce désaccord entre M. de L... et moi ne porte que sur un point spécial isolé et n'attaque en rien l'ensemble de son ouvrage.

(*Note de l'Auteur.*)

Digitized by Google

eaux, c'est l'argile oxfordienne et ces mêmes eaux suintent au travers du dépôt calcaire et poreux du coral-rag.

Si maintenant nous nous dirigeons vers l'est en remontant vers la Côte-d'Or, nous pourrons suivre, toujours parrallèles au *coral-rag*, à Montillot et à Saint-Moré, les assises oxfordiennes observées à Châtel-Censoir et faciles à reconnaître au silex nombreux qui partout couvre le sol. Entre St. Moré et Arcy-sur-Cure, un calcaire siliceux, puissant, grisâtre, à cassure terreuse et oolitique, forme des escarpements et borde le lit resserré de la Cure. Ce calcaire recouvert par les derniers bancs du *coral-rag* appartient à l'*oxford-clay*.

M. Moreau d'Avallon l'avait déjà constaté dès 1840 et avait envoyé à la société géologique de France une *griffæa dilatata* et quelques térébratules recueillies en cet endroit. — Cette puissante assise est supérieure à l'*oxford-clay* de Châtel-Censoir et correspond probablement à l'*oxford-clay* de la butte de Druyes.

Châtel-Gérard est la dernière localité de notre département où j'ai aperçu la silice, et la première où j'ai constaté le minerai de fer si bien développé à Etivey. La montagne au pied de laquelle est bâti Châtel-Gérard offre cette succession de couches : au sommet silex avec cidarites, nucléolites, térébratules, etc., au dessous couches calcaires avec minerai de fer et fossiles caractéristiques analogues à ceux d'Etivey et reposant sur une roche fortement oolitique, grisâtre, se délitant facilement et qui doit appartenir aux premières assises de la grande oolite.

Entre Châtel-Gérard et Etivey les fossés de la route creusés dans le sol, au flanc d'une montagne, laissent à découvert plusieurs couches d'une épaisseur très minime et dont la superposition est difficile à saisir ; ce sont tantôt des calcaires pétris d'entroques et de coquilles brisées, de térébratules lisses et striées ou bien de pholadomies, et tantôt de couches argileuses où abondent des polypiers appartenant au genre *astréa*. Quel que soit l'ordre que ces couches suivent entre elles, la plaine d'Etivey où le minerai de fer est exploité, leur est assurément inférieure; ces couches par leur nature minéralogique, par les fossiles qu'elles contiennent, semblent correspondre aux trois mêmes couches observées à Châtel-Censoir.

C'est à Etivey que s'observe le mieux l'assise ferrugineuse de l'*oxford-clay*. Il suffit d'embrasser d'un coup d'œil la plaine bordée de collines et qui exploitée çà et là s'étend largement sous vos pas, pour reconnaître que le minerai de fer est la partie inférieure de l'*oxford-clay*. — Presque tout le minerai qui alimente les magnifiques usines d'Ancy-le-Franc est tiré d'Etivey, le minerai en roche abonde en fossiles ; en quelques heures j'ai pu y recueillir le *belemnite hastatus*, la *griffæa dilatata*, de nombreuses ammonites, des nautiles, des peignes, des cardium, des térébratules, des limes, des pleurotomaires, des natices, des turbos, des oursins avec leurs pointes énormes, et des polypiers; on y rencontre aussi quelquefois des vertebres de saurien.

A Ancy-le-Franc, de vastes carrières sont ouvertes dans la montagne; elles offrent un calcaire oolitique, grisâtre, légèrement siliceux, aux

Digitized by Google

assisés puissantes et qui, supérieur au minerai d'Etivey, doit correspondre à l'oxford-clay de Saint-Moré et de Druyes. On y trouve des ammonites énormes, de nombreuses pholadomies, et beaucoup d'autres fossiles qui, sans aucun doute, placent ce calcaire dans l'oxford-clay.

A Commissey, on remonte plus avant vers l'est et on entre plus profondément dans le *coral-rag*; le calcaire appartient encore à l'*oxford-clay*, les fossiles sont nombreux et variés, les térébratules striées et unies y abondent, mais leurs espèces diffèrent essentiellement de celles que nous avons observées dans les couches inférieures. j'y ai recueilli aussi des pernes, des gervilies, des modioles, des cardium, des pholadomies et des ammonites; le calcaire est compacte et quelque peu lithographique et conchoïde; son aspect ainsi que le caractère de quelques uns de ses fossiles le rapprochent du *coral-rag*, mais la présence des ammonites, des pholadomies le place sans aucun doute dans l'*oxford-clay* dont il constitue une couche supérieure et servant de passage au *coral-rag*.

Nous venons de décrire rapidement, trop rapidement peut-être, plusieurs assises que nous avons toutes rapportées à l'*oxford-clay* bien qu'elles soient distinctes entre elles, bien qu'elles varient essentiellement et par leur nature minéralogique, et par les corps organisés qu'elles renferment, bien que les unes quelquefois les plus puissantes, développées largement dans une localité, manquent totalement dans une autre; nous les avons toutes rapportées à la formation oxfordienne parce qu'un lien intime les unit. Quand la nature minéralogique est impuissante à faire concorder certaines couches entre elles, il faut appeler à son aide la paléontologie, guide plus sûr et dont les beaux travaux de MM. d'Orbigny et Deshaies démontrent l'utilité incessante. Or toutes ces couches, que le calcaire, l'argile, la silice ou le fer y dominent, contiennent dans leur sein mêlés sans doute à de nombreux fossiles locaux, certains corps organisés caractéristiques qu'on retrouve à la base comme au sommet de la formation, c'est ainsi que la *griffœa dilatata*, le *belemnite hastatus* et cette ammonite si nombreuse que je crois devoir rapporter à l'*ammonites biplex* de sowerby, apparaissent dans toutes les assises et nous revèlent la présence de l'*oxford-clay* à Commissey comme à Ancy-le-Franc, à Ancy-le-Franc comme à Etivey, à Etivey comme à Châtel-Censoir, à Châtel-Censoir comme à Druyes.

La formation oxfordienne de notre département comprenait la section d'un vaste bassin, dont les couches régulières, uniformes, plongeaient vers un centre qui peut être représenté par la place qu'occupe aujourd'hui Paris; lorsqu'à la suite d'un cataclysme sur lequel la géologie ne peut encore bâtir que de vagues hypothèses, la mer oxfordienne se fut retirée et avec elle toute la série d'êtres dont nous avons constaté les débris, la mer corallienne avec ses mollusques et ses polypiers caractéristiques envahit peu à peu les plages de l'*oxford-clay*; elle fut remplacée par des eaux ou se déposèrent successivement la formation kimméridienne et portlandienne, les terrains cretacés et tertiaires; mais au fur à mesure que ces divers étages s'élevaient, les pourtours du bassin allaient se rétrécissant, les derniers dépôts du *coral-rag* ne recou-

Digitized by Google

vrent pas partout l'*oxford-clay*, la formation cretacée laissa autour d'elle une bande jurassique et les terrains tertiaires couvrent à peine un tiers du terrain cretacé. La plage oxfordienne, au moment où elle fut laissée à découvert, présentait une surface unie, légèrement inclinée vers le centre et dont les inégalités ne provenaient que des courants sous-marins; mais cette couche perdit bientôt sa régularité, sillonnée qu'elle fut par les cours d'eau qui descendaient vers le centre du bassin, disloquée surtout par les tremblements de terre si fréquents dans ces époques reculées, ou la croute du globe moins épaisse et moins consistante donnait en se brisant issue à la masse liquide et incandescente; ce ne fut cependant qu'après le dernier cataclysme et quand les eaux du *diluvium* se retirèrent que nos vallées actuelles se creusèrent et que le sol prit à peu près sa configuration actuelle.

Les géologues sont loin d'être d'accord sur la cause qui a produit tous les effets auxquels on attribue le nom de *diluvium*, et de nombreux systèmes ont cherché à expliquer la présence des sables, des cailloux roulés, des blocs erratiques, qu'on retrouve à la base comme au sommet des plus hautes montagnes et qui partout présentent une physionomie identique. — Du reste quelle que soit la cause du *diluvium*, on n'a qu'à jeterles yeux autour de soi pour en constater les effets.

La formation oxfordienne de notre département offre de nombreuses traces du diluvium, à Châtel-Censoir quatre vallées aboutissant à la vallée plus profonde de l'Yonne furent creusées au travers des couches argileuses et calcaires de l'*oxford-clay*; les courants laissèrent sur leur passage, tantôt des amas de sable, tantôt des grès ferrugineux et tantôt des blocs énormes dont la texture est quarzeuse (1). Les derniers dépôts du *coral-rag*, dépôts de rivage, plus sablonneux et plus meubles furent entrainés, comme l'attestent les deux mamelons des chassenets qui s'élèvent au-delà de Châtel-Censoir montrant encore à leur sommet quelques roches du *coral-rag* qui ont résisté à l'action puissante des eaux; mais ces changements ne se sont pas accomplis en un jour, ce n'est que peu à peu et lors que les alluvions modernes se liant intimement aux phénomènes anciens en continuèrent les effets, que le sol prit insensiblement l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui. — Combien de siècles se sont écoulés pendant cette période?... Question difficile, insoluble et devant laquelle la science s'arrête presque impuissante... Pour se faire une idée de cette immensité de temps le géologue, n'a qu'à suivre le cours de l'Yonne depuis Châtel-Censoir jusqu'à Mailly-le-Château; s'il examine ces énormes falaises dressées à pic qui apparaissent tantôt à droite, tantôt à gauche de son lit, qui par fois atteignent plus de cinquante mètres de hauteur, qui de place en place attestent par les ondulations dont leurs flancs sont sillonnés l'action lente et dévorante des eaux, et s'il se demande combien de siècles il a fallu pour que un fleuve, si ra-

(1) A 2 kilomètres environ de Châtel-Censoir, sur la rive gauche de l'Yonne, entre les hameaux de Magny et Mizery, gisent, à une élévation de plus de 80 mètres au-dessus du niveau des eaux de la rivière, une trentaine de ces blocs de quartz évidemment laissés par un courant sur les roches dénudées du *coral-rag*, l'énorme volume de quelques-uns s'élève à plusieurs milliers de kilogrammes.

Digitized by Google

pide et furieux qu'on le suppose à l'origine, désagrégeât, usât, entraînât cette roche, et put couler tranquille au fond de sa profonde vallée, son imagination quelque hardie qu'elle soit se perd dans des calculs infinis. Et lors même que la vallée de l'Yonne, quand elle serpente au travers des calcaires parfois si résistants du *coral-rag*, devrait sa première origine à des dislocations, à des déchirements causés par les agitations de la masse intérieure du globe et ne serait que subsidiairement une vallée d'*erosion*, il aurait fallu néanmoins au courant qui profita de cette brisure une force prodigieuse, un laps de temps incommensurable pour produire les effets que nous admirons aujourd'hui.

GUSTAVE COTTEAU,
Membre de la Société géologique de France.

VOYAGE DE PARIS A AUXERRE,

EN VERS LATINS,

par Pierre LEVENIER, Chanoine d'Auxerre.

L'Annuaire de l'Yonne est destiné principalement à recueillir les documents propres à former la statistique départementale. Publié depuis peu d'années seulement, cet ouvrage est déjà riche en documents historiques. Il était juste toutefois que les hommes qui ont illustré le pays trouvassent également place dans cette intéressante publication. Aussi les notices sur le chevalier ou la chevalière *Déon*, sur *Duval*, sur *Lepelletier de St-Fargeau* et autres, ont-elles été très favorablement accueillies.

L'article inséré dans l'Annuaire de 1843 sur *Jehan Regnier*, poète Auxerrois du XVe siècle; a tiré de l'oubli un poème curieux et original que personne à Auxerre ne possédait plus.

En citant aujourd'hui le nom de Pierre Levenier, nous avons principalement en vue de rendre la vie à un petit poème latin dont il est l'auteur, et qui a aussi son caractère d'originalité, car, du reste, nous savons et nous dirons peu de chose de l'auteur.

L'abbé Lebeuf nous apprend que Pierre Levenier avait été professeur de rhétorique à Paris, au collége de Navarre, après quoi, en 1636, il s'attacha, pour le reste de ses jours, à l'église d'Auxerre, dont il fut chanoine et pénitencier.

Depuis l'époque de douloureuse mémoire (1567) où les églises d'Auxerre avaient été complétement dévastées et dépouillées par les huguenots, chacun se faisait un devoir de contribuer à rétablir les temples et à les décorer. L'abbé Lebeuf, qui nous a transmis les noms des principaux bienfaiteurs et restaurateurs de l'église cathédrale d'Auxerre, cite par-

Digitized by Google

ticulièrement Levenier ; il fit, dit-il, refaire les deux autels de dessus le jubé et les figures telles qu'on les y voyait encore en 1723, comme aussi celles des portes des ailes, celles des autels de St-Michel et de St-Jean (1) et la figure de Notre-Dame-de-Pitié derrière le chœur. Il avait aussi fait mettre dans les six niches du jubé les images des six principaux de nos saints évêques ; il avait en outre contribué considérablement au pavé du sanctuaire et du chœur, non-seulement par ses soins, en sa qualité de fabricien, mais encore de ses propres fonds. Enfin, il légua ses ornements et ses vases sacrés, et il mourut le 11 octobre 1669, âgé de 83 ans, et fut inhumé dans la nef de la cathédrale devant le crucifix.

Tout en remplissant scrupuleusement ses fonctions ecclésiastiques, Pierre Levenier ne négligeait pas, dans ses moments de délassement, le culte des muses : il fut auteur de plusieurs poésies sacrées, telles que les hymnes pour les fêtes de St.-Pélerin, St.-Just et autres, qui furent insérées dans le bréviaire d'Auxerre de l'an 1670.

Nicolas Mercier, son ami, qui avait été avec lui professeur au collége de Navarre, était de Poissy près Paris. Il y passait ordinairement le temps de ses vacances. Pierre Levenier l'invita à venir le visiter à Auxerre pendant les vendanges ; c'était environ l'an 1640. Cette invitation fut pour Levenier le sujet d'un petit poème latin très élégant, intitulé : *Iter Parisiis Autissiodorum.*

L'amitié qui inspira sa muse lui avait déjà dicté, lorsqu'il était, avec Nicolas Mercier, professeur au collége de Navarre, quelques vers qui méritent d'être cités. Levenier met en scène le collége qu'il personnifie, et qui se plaint de ce que la patrie de Mercier (Poissy) le retient trop longtemps en vacances et l'éloigne ainsi de ses doctes travaux.

Redde, Pisciacum, maligna, redde,
Redde, Pisciacum, meos amores,
Mercerum, invida redde, quem abstulisti
Et tot luciferis tenes revinctum
Grâta compede, dulcibus que vinclis,
Et forte immemorem et mei et meorum,
Quos desiderio sui fatigat
Nec sinit placidas jacere noctes (2).

(1) On peut voir ces deux chapelles revêtues de marbres précieux et parfaitement restaurées, il y a peu d'années, par les soins intelligents de M. Fortin, archiprêtre, curé de la cathédrale.

(2) Rends-moi, cité de Poissy, rends-moi, méchante, ô rends à ma tendre amitié Mercier que tu m'as ravi, envieuse de mon bonheur ; Mercier que tu retiens depuis trop longtemps dans les doux liens d'une agréable captivité, où il m'oublie, peut-être, moi et les miens, tandis que les regrets de l'absence pèsent sur nos cœurs et ne nous laissent que des nuits agitées.

Digitized by Google

Vient ensuite la description des environs de Poissy, de ses délicieuses campagnes, du château et de la forêt de St-Germain-en-Laye. Puis, l'espérance renaît, le mois d'octobre approche, le collége attend Mercier, et l'épithète *maligna*, donnée à sa patrie, est convertie en une épithète plus gracieuse : *benigna*.

Fallor, Pisciacum, benigna, fallor,
Fallor, délicias meosque amores
Mercerum invida non mihi abstulisti ;
Nam si luxerit, aureus que nobis
Octobres tulerit pater calendas
Pater luminis auctor et dierum,
Mercerum mihi fas erit videre,
Mercerum mihi fas erit tenere,
Mercerum mihi fas suaviari,
Meas delicias, salesque toto
Possidere die, ... etc. (1).

Il était juste que Mercier ne laissât pas tomber dans l'oubli un ami qui le célébrait ainsi dans ses vers. Aussi, lorsqu'en 1661, il publia son édition des colloques d'Erasme, enrichie de ses notes savantes, il eut l'heureuse idée de faire imprimer l'*Iter Parisiis Autissiodorum*, *pour utiliser*, dit-il, *quelques pages blanches,* mais en réalité pour assurer à son ami la part de célébrité à laquelle il avait droit. Cette édition d'Erasme devient de plus en plus rare, et pour que les intentions du docte Mercier ne soient pas déçues, il est à propos que la presse reproduise le poème de Levenier.

Au point de vue de la statistique, ce charmant opuscule n'est pas dénué d'intérêt puisqu'il rappelle divers événements remarquables qui se rattachent à l'histoire de notre pays et qu'il conserve le souvenir de plusieurs monuments et établissements célèbres que le torrent des révolutions a renversés. Il est terminé par une gracieuse description de nos vendanges auxerroises ; elle est si exacte et si frappante de vérité qu'on croirait volontiers qu'elle a été composée de nos jours.

Salomon.

(1) Je me trompe, aimable cité de Poissy : non tu ne m'as pas ravi, envieuse de mon bonheur, cet ami en qui j'ai placé mes affections et mes joies. Quand l'astre d'or, l'astre fécond qui dispense la lumière et les jours nous ramènera les calendes d'octobre, je pourrai enfin voir Mercier, le posséder, le serrer avec ivresse contre mon cœur dont il fait les délices, et jouir sans cesse des charmes de sa gaîté piquante.

Digitized by Google

TYPOGRAPHUS LECTORI BENEVOLO.

Ut ne aliquot hic pagellæ vacuæ relinquerentur, visum est in eis proponere tibi, *Lector*, elegantissimum carmen doctissimi viri *D. Petr Levenier*, quæ nuper *Nicolaum Mercier Pisciacum*, ad invisendum feriis autumnalibus *Autissiodorum* invitabat.

ITER PARISIIS AUTISSIODORUM.

Jam tetigit metas emenso Phœbus Olympo
Descriptas studiis; indulgent otia Musæ;
Atque catenatas differt vindemia curas.
Quid struis? Aut quâ spe vitæ securus in urbe
Æternum chartis hæres taciturnus iniquis?
Non tibi Pixenses, Bosonis Regia (1), *muri*,
Non fons ille pio Lodoici nobilis ortu,
Carminibus que tuis (2); *non pulchri templa Philippi* (3).
Non qui fæcundo decurrit in æquora cornu
Sequana, nec veteres Honorinæ virginis ædes (4),
Umbrosisque placet regalis Lalia sylvis (5)?
Si te forte juvat secessus visere nostros,
Et quam Germanus (6) *meritis Autissiodorum*
Illustrat, *colles generoso palmite cingunt*,
Et Choræ (7) *fæcundus aquis lavat amnis ab ortu*,
Disce viam. Magnæ digressum mœnibus urbis (8)

(1) *Boson princeps vixit sub Carolo Calvo, ejusque palatium fuit in urbe Pisciaco sive Pixensi, vulgo* Poissy; *ut auctor est Papirius Massonus, in suâ descriptione Galliæ per flumina.*

(2) *In urbe Pisciaco visitur S. Ludovici IX Galliarum regis baptisterium*; *ad cujus rei memoriam* N. Mercerius *epigramma in marmore insculpendum juxta lustricum illum fontem curavit.*

(3) *Philippus pulcher struxit Pisciaci nobile virginum Dominiaci ordinis monasterium, quo nullum pulchrius aut ornatius videri potest.*

(4) *Insigne templum est S.-Honorinæ virginis et martyris, non procul ab urbe Pisciaco, in ipso confluente Æsiæ in Sequanam qui locus vulgò dicitur :* Conflans, Sainte-Honorine, proche Poissy.

(5) *S. Germanus in Lalia sive Laia, domus regia non procul ab urbe Pisciaco distans, adjunctam habet sylvam gratissimam.* La forêt de Saint-Germain-en-Laye.

(6) *S. Germanus Autissiodorensis episcopus.*

(7) La rivière de Cure.

(8) *Lutetiæ urbis populosissimæ.* Paris.

Digitized by Google

L'IMPRIMEUR AU LECTEUR BIENVEILLANT.

Il me restait quelques pages blanches. Afin de les utiliser, j'ai eu l'idée d'y mettre sous tes yeux, ami lecteur, de fort jolis vers adressés tout récemment par le savant *D. Pierre Levenier* à *Nicolas Mercier* de Poissy, pour l'inviter à venir passer les vacances d'automne à Auxerre.

VOYAGE DE PARIS A AUXERRE.

Déjà Phébus a mesuré l'Olympe dans sa course et marqué le terme accoutumé des travaux de la studieuse jeunesse; les Muses nous laissent de doux loisirs, et la saison des vendanges impose une trève aux soucis enchaînés. Quels sont tes projets, ami? Et quel charme te retient à la ville, silencieux, paisible, éternellement cloué sur de maussades livres? Ni les murs de Poissy, où jadis régna Boson (1), ni cette source sacrée (2), doublement célèbre par la naissance du saint Roi Louis, et par les vers qu'elle t'inspira, ni ces monuments élevés à la Religion par Philippe-le-Bel (3), ni la Seine qui porte à l'Océan le tribut de ses eaux fécondes, ni le temple antique dédié à sainte Honorine, la vierge héroïque (4), ni les nombreuses forêts du royal Saint-Germain-en-Laye (5), n'ont de charmes pour toi ? Mais peut-être visiterais-tu avec quelque plaisir nos solitudes et cette cité d'Auxerre, illustrée par les vertus de saint Germain (6), couronnée de côteaux où croît une vigne généreuse, et baignée à l'orient par l'Yonne, que grossissent déjà les flots de la Cure (7). Ecoute donc alors : voici l'itinéraire.

(1) Ce prince vivait sous Charles-le-Chauve, et son palais était à Poissy (*Urbs Pisciacum* ou *Pixensis*), ainsi que l'atteste Papirius Masson, dans sa géographie de la Gaule, divisée par fleuves.

(2) On montre à Poissy le baptistère de St-Louis IX, roi de France, et Nicolas Mercier a fait graver tout près de ces fonts baptismaux une inscription destinée à rappeler ce grand souvenir.

(3) Philippe-le-Bel fit construire à Poissy un couvent noble de religieuses de l'Ordre de St-Dominique. Il est impossible de rien voir de plus beau, ni de mieux orné.

(4) Il s'agit ici d'une remarquable église placée sous l'invocation de Ste-Honorine, vierge et martyre, et construite non loin de Poissy, au confluent même de l'Oise et de la Seine. Ce lieu est connu sous le nom de *Conflans Ste-Honorine, proche Poissy*.

(5) Résidence royale, à peu de distance de Poissy. Une magnifique forêt du même nom en dépend (Sanctus Germanus in Laliâ ou Laiâ).

(6) Evêque d'Auxerre.

(7) (Chora) rivière.

Digitized by Google

Sequanâ te recto deducet tramite, donec
Veneris ad portum cæsis cui nomen ab Anglis (9).
Mox ubi quingentos sinuoso in littore passus
Feceris, emergent sancti delubra Georgi (10).
Dein procul ad dextram viridanti in colle cacumen
Ostendet sublimis Athis (12), *quâ nota Givisi* (11)
Tecta latent colle opposito; tum littore trito
Regia mirantem partitis tecta trichoris (13)
Antiquam te Corbolii (14) *via ducet ad arcem*,
Purus ubi Stampis lapsus decurrit Iunna (15),
Atque Exuperii servat præsentia cives.
Dein longo flexu per amænas undique ripas
Devectus, nautâ ventos optante secundos,
Aspicies geminis insignem pontibus urbem (16),
Præsul ubi quondam cives Aspasius exul
Dùm docet, et veri spargit pia semina verbi
Occubuit dulci devictus lumina somno;
Et nunc servat honos sedem sacer. Inde per amnem
Duceris ad sacri portus spectabile templum (17),
Regis opus, piscisque propinquo in flumine capti.
Exin Samosii subvectum pontis ad arcus (18)
Quos longæva suis vitiavit dentibus ætas,
Regius excipiet parvo discrimine portus (19),
Linquentem à dextrâ fontis miracula Blaudi (20).
Indè petens ventis regalia præla vocatis (21),

(9) Le Port-à-l'Anglais.

(10) Villeneuve-Saint-Georges.

(11) *Vulgo Athis etiam.*

(12) Juvisy. *Givisum vocat Hospitalitius Gal. cancellarius in epistolis.*

(13) *Trichorâ sunt ædificia tribus pinnis surgentia. Casaubonus sic explicat apud Spartianum : Magnatum ædes tribus distinctis partibus constare solent, quarum una ingredienti adversa occurrit, dua sunt ad latera. Has tripartitas domos architecti appellam* Τρίχωρα : grandes maisons qui ont trois corps de logis, telles que sont celles qui se voient d'un côté et d'autre sur le bord de la Seine, depuis Châtillon jusqu'à Corbeil.

(14) *In urbe Corbolio.* Corbeil, *ubi visitur corpus S. Exuperii qui vulgò dicitur* s. Spire.

(15) *Iunna, vulgò* la Luyne ou la rivière d'Etampes. *Stampæ,* la ville d'Etampes.

(16) *Melodunum*, Melun, *in eâ urbe s. Aspasii* (*vulgò s. Aspais*), *Elusani episcopi nomen magnâ religione colitur.*

(17) *Sacer portus, alio nomine dicitur monasterium de Barbillo* (l'abbaye de Barbeau) *quod Ludovicus VII rex Galliæ struxit propter captum eo in loco barbatulum piscem, in cujus ventre pretiosa gemma reperta est.*

(18) Le pont de Samois.

(19) Le Port-Royal.

(20) Fontainebleau, *maison royale. Pap. Masso, vocat fontem Blaudi.*

(21) Les pressoirs du Roi.

Digitized by Google

Une fois hors de l'enceinte de la grande ville (8), le cours de la Seine te guide en droite ligne jusqu'au port (9) qui doit son nom à une défaite des Anglais. A quinze cents pas de là, sur la rive sinueuse, s'élève le temple dédié à saint Georges (10), puis dans le lointain, vers la droite, sur une colline verdoyante, Athys montre son front élevé ; en face d'Athys, et derrière le mont, disparaissent les habitations bien connues de Juvisy (11). Tandis que tes regards contemplent, sur cette rive animée, les royales demeures que signalent leurs *trichores* symétriques (12), tu arrives aux vieilles murailles de Corbeil (13). Les ondes pures de la Luyne (14), qui descend d'Etampes (15), arrosent Corbeil, sauvé jadis par la présence de saint Spire. Partout des sites riants embellissent cette rive dont tu suis les longs et capricieux détours, tandis que le nautonier appelle de ses vœux un vent favorable. Aperçois-tu cette ville que distingue son double pont (16)? Là jadis s'endormit doucement du dernier sommeil un saint Prélat, Aspais, qui, pendant les jours de son exil, enseignait le peuple et semait sur son passage la parole de vérité : aujourd'hui ces lieux honorent d'un culte pieux la mémoire du saint Pontife. De là, le fleuve te porte devant le magnifique monastère de Saint-Port (17), fondé par un Roi, en mémoire d'une pêche merveilleuse dont ces bords furent témoins. Le bateau glisse entre les arches du pont de Samois (18), mutilées par la dent meurtrière du temps, et franchissant un court espace, entre dans le bassin de Port-Royal (19), puis, laissant sur la droite les merveilles de Fontainebleau (20), vogue, à l'aide d'un vent favorable, vers les *Pressoirs* du Roi (21). Arrête tes regards sur

(8) Paris, ville très-populeuse (Lutetia).
(9) Le Port-à-l'Anglais.
(10) Villeneuve-St-Georges.
(11) Le chancelier de l'Hôpital dans ses lettres l'appelle Givisum.
(12) Trichora. C'est le nom qu'on donne à certains édifices divisés en trois corps de logis. Voici l'explication que donne à ce sujet Casaubon, cité par Spartianus, « Les habitations seigneuriales forment ordinairement trois ailes de bâtiments, l'une de face et les deux autres latérales. Les architectes nomment τρίχωρα ces constructions à triple corps de logis. » Depuis Châtillon jusqu'à Corbeil, on voit beaucoup de ces grandes maisons sur les rives de la Seine.
(13) Corbolium. On y voit le corps de St-Spire (S. Exuperius).
(14) Iunna.
(15) Etampæ, ville.
(16) Melun (Melodumun).— Le nom et le culte de St-Aspais (Sanctus Aspasius), évêque d'Eause ou d'Auch (Elusa) y sont en grande vénération.
(17) Saint-Port (Sacer-Portus), autrement dit l'Abbaye de Barbeau (monasterium de Barbillo), bâti par Louis VII, roi de France, à l'occasion de la pêche d'un poissoin barbeau, dans le corps duquel on trouva une perle fine.
(18) Pons Samosius.
(19) Portus Regius.
(20) (Fons Blaudus) Résidence royale. Pap-Masso l'appelle Fons Blaudi, c'est-à-dire fontaine de Blaud.
(21) Regalia præla.

Digitized by Google

Cerne locum quo sequanico Lupa confluit amni (22),
Et varias convectat opes, quas gurgite longo (23)
Colligit Arvernis procul hinc de finibus ortus
Inter Francigenas Ligeris non ultimus amnes (24).
Dum loquor, en virides formosa Bieria (25) *saltus*
Explicat, et steriles agri sitientis arenas.
Urbs (26) *etiam mediis emergens fluctibus arcem,*
Atque Leotherico fundata antistite tecta (27)
Ostendet, sparsique notas in ponte cruoris.
Conductis hic Mænalia de gente veredis (28),
Interiore trahenda via est longissima gyro;
Nam lungo flexu Burgundus Icauna (29) *recedens*
Ducit aquas et multa vadis rigat arva refusis.
Ergo ubi adempta fames epulis viresque refectæ,
Egresso occurent Cannæ (30), *non clade latinâ*
Insignes illæ, sed opimæ munere glebæ.
Dein notum excipiet communi voce Guiardi (31)
Oppidulum, fessis statio notissima mannis (32),
Quos neque verberibus jubeas stimulisve subactos
Præscriptas spatii soliti transcendere metas.
Indè per ingentes diffuso lumine campos,
Culmina villarum pendentibus edita clivis,
Aspicies, donec venias ad pontis Icaunæ (33)
Mœnia: mox Senonum (34) *turres emergere sensim,*
Culminaque auratis templorum ardentia Gallis
Miratus, dices; veterisne hæc regia Brenni (35):
Qui defensuras vigili Capitolia voce
Si latuisset aves, potuit delere, superba
Roma, tuum nomen. Templum hic spectabile, cujus

(22) L'embouchure du Loing, rivière.

(23) Le canal de Briare.

(24) *Ligeris, vulgo la Loire, fluvius Galliæ in arvernorum finibus oriens.*

(25) La forêt de Bièvre.

(26) *Monasteriolum divi Martini*, Montereau-faut-Yonne. *In eâ urbe pons est lapideus, in quo vidente Carolo VII (tunc Delphinate Galliæ principe) Joannes Burgundiæ-Dux à Tangario Castello cæsus est.*

(27) *Arcem, quamodo Campaniæ comes, anno 1015, condidit ad confluentes sequanæ et Icaunæ in fundo archiepiscopi senonensis qui tunc vocabatur Leothericus.*

(28) La poste aux ânes.

(29) Yonne, rivière.

(30) *Canna vicus, vulgo* Cannes. *Idem nomen erat isti vico Apuliæ, juxta quem quadraginta Romanorum millia olim ab Annibale cæsa sunt.*

(31) Villeneuve-la-Guiard.

(32) *Mannis, id est, asinis itinere fessis.*

(33) Pont-sur-Yonne.

(34) La ville de Sens.

(35) *Brennus dux fuit Gallorum Senonum, à quibus capta Roma.*

Digitized by Google

l'endroit où le Loing, se jetant dans la Seine, y transporte de riches marchandises que lui transmet un long canal (22), et qu'a recueillies un des plus beaux fleuves de France, la Loire (23), dont la lointaine source naît sur les confins de l'Auvergne. Mais voici Bièvre (24) qui déploie les beaux ombrages de ses bois, et les sables stériles de ses champs altérés. Plus loin, sort du sein des flots, avec ses édifices fondés par Léothéric, et sa forteresse, cette ville (25) dont le pont garde encore de sanglantes empreintes. Là tu loues des coursiers d'Arcadie (26), et tu voyages lentement par une longue route qui tourne sur elle-même, à cause des replis multipliés de la rivière des Bourguignons, de l'Yonne (27), qui en se retirant, laisse encore sur les campagnes, le tribut fécond de ses basses eaux. Après qu'un repas a calmé ta faim et réparé tes forces, Cannes (28) s'offre à tes yeux, village fameux, non par l'échec des armées Romaines, mais par les richesses d'un beau sol. Ensuite la petite ville qui porte le nom vulgaire de Guyard (29), te reçoit dans ses murs, lieu de halte parfaitement connu des baudets fatigués : il n'est coup de fouet, ni coup d'éperon capable de leur faire dépasser l'invariable limite de leur course habituelle. Cependant tu repars, et, au milieu d'immenses campagnes inondées de lumière, tu aperçois le faîte des habitations villageoises bâties sur le penchant des côteaux, puis les murailles de (30) Pont-sur-Yonne, puis enfin Sens (31), avec ses tours qui peu-à-peu surgissent à l'horizon, avec les clochers de son église où resplendit l'étincelante dorure du coq Gaulois. « Serait-ce là, t'écrieras-tu émerveillé le palais du fameux Brennus (32)? Ah! s'il eût trompé la vigilance des oiseaux tutélaires dont les cris sauvèrent le Capitole, orgueilleuse Rome, il eût détruit jusqu'à ton nom. » Là est une magnifique cathédrale, où

(22) Le canal de Briare.

(23) Ligeris.

(24) Bieria. — La forêt de Bièvre.

(25) Montereau-Fault-Yonne, où se trouvait l'ancien couvent de St-Martin. Cette ville a un pont de pierre sur lequel Jean, duc de Bourgogne, fut tué par Tanneguy Duchâtel, en présence de Charles VII, alors dauphin de France. — Le fort fut construit en 1015, au confluent de la Seine et de l'Yonne, par Eudes, comte de Champagne, sur un terrain qui appartenait à l'archevêque de Sens, Léotheric.

(26) La poste aux Anes.

(27) Icauna.

(28) Cannæ. Ce nom était aussi celui du célèbre bourg d'Apulie, auprès duquel quarante mille romains furent taillés en pièces par Annibal.

(29) Villeneuve-la-Guyard.

(30) Pons Icaunæ.

(31) Senones.

(32) Brennus était chef des Gaulois senonais qui prirent Rome.

Digitized by Google

Aurea mirantes oculos nunc detinet ara (36),
Et tumuli Divûm insignes, qui sanguine pulchro
Assertam sanxère fidem. Tibi prima Columba (37),
Cui Lupus (38) *antistes primis miratus ab annis*
Accubat, hinc Petri occurret cognomine vivi (39)
Cœnobium, antiquis spectabile mausolæis,
Et Techildis opus ; Deus, hîc Deus, æthere aperto,
Visus, et auditi cantus sub nocte silenti.
Ipsa etiam in dubiis humili prece Regia conjux (40),
Hinc responsa petens, vario turbata tumultu,
Antè expectatum voti secura quievit.
Sed cœptum pergamus iter : Veronidis undam (41),
Cui decus Ausonio Bellai carmine crevit,
Egressus mirere, gravis dùm Sirius ardet.
Exiguus molli paulatim cespite campus
In tumulum surgens, modicum se pandit in orbem ;
Hinc fons jugis aquæ sinuoso è gurgite missus
Saxa creat, trudit que molam vix natus, et omni
Tempore perspicuas moletrinæ sufficit undas.
Indè per herbosum trepidanti murmure campum
Diffusus, refugo sub terram mergitur amne.
Surge, salutatis nymphis, nova regis opimo
Urbs adeunda solo (42). *Cum millia bis tria, pransus,*
Repseris, oppidulum quod versu dicere non est (43),

(36) La contre-table de l'autel de la cathédrale de Sens est d'or.

(37) Sainte-Colombe.

(38) Saint Loup, archevêque de Sens. *Corpus illius (s. Lupi) divinum spirans odorem translatum est, ut ipse præceperat, ad pedes sanctæ Columbæ. Breviar. Senonense.*

(39) Saint-Pierre-le-Vif. *Monasterium est a Techilde Clodovei magni Regis filiâ ædificatum, in vico qui dicitur* vivus. *Ejus epitaphium his verbis legitur juxtà majus altare : IV Kal. jul. transiit donna Techildis regina.*

(40) *Constantia Roberti Franciæ Regis conjux, in somnis vidit sanctum savinianum primum Senonum episcopum, his ipsam verbis alloquentem : Constans esto Constantia, quia Deo propitio liberata es ab imminenti tristitiâ etc. Odorannus monachus s. Petri, in historiâ Franciæ, D. Duchesne, tom. 2.*

(41) La fontaine de Véron. *Hunc fontem elegantissimè descripsit elegiacis versibus latinis D. du Bellay, ejus aqua vertitur in lapides spumæ similes, qui dicuntur pumices.*

(42) Villeneuve-le-Roi.

(43) Joigny : *latinè : Juveniacum.*

Digitized by Google

maintenant tu contemples avec admiration, tantôt l'autel d'or (33), tantôt les fameux tombeaux des saints martyrs dont le noble sang rendit témoignage à la foi. Près de Sainte-Colombe, dont tu rencontres d'abord le tombeau, repose le pontife saint Loup (34), qui, dès l'âge le plus tendre admirait ses vertus. Plus loin tu verras le cloître de (35) Saint-Pierre-le-vif, remarquable par ses antiques mausolées, et construit par Clotilde : là Dieu, Dieu lui-même, est apparu du sein des cieux entr'ouverts, et des cantiques se sont fait entendre dans le silence de la nuit. Là aussi, dans un moment d'épreuves, une royale épouse (36) vint, humblement suppliante, consulter les saints oracles du lieu; son cœur était plein d'agitation et de trouble : mais une révélation inespérée lui apprend que ses vœux sont exaueés et lui rend le calme. Maintenant poursuivons notre route. Accablé par l'ardente canicule, tu vas bientôt admirer les fraîches eaux du Véron (37), dont la muse latine de Du Bellay a rehaussé l'éclatant renom. Un terrain dont l'étroite surface est tapissée de gazon, s'élève en monticule par une pente insensible et s'arrondit en légers contours. C'est là que, jaillissant des replis profonds d'un réservoir naturel, la source intarissable crée des pierres, imprime, à peine sortie du sol, le mouvement à la meule, et fournit en tout temps au moulin des flots limpides; puis après avoir promené à travers la prairie son onde frémissante, le courant fugitif va enfin se perdre sous terre. Adresse tes adieux aux nymphes, et suis mes pas; voici le riche territoire de Villeneuve-le-Roi (38). Tu dînes dans ce lieu, puis une marche pénible, pendant un espace de six milles, te conduit à une petite ville (39) dont le nom se refuse à entrer dans mes vers. Elle

(33) La contre-table de l'autel de la cathédrale de Sens est d'or.

(34) St.-Loup, archevêque de Sens. Son corps, qui exhalait une odeur divine, fut transféré, d'après sa recommandation expresse, aux pieds de sainte Colombe (bréviaire de Sens).

(35) Le monastère de ce nom a été bâti par Clotilde ou Théodechilde, fille du grand Clovis, dans un bourg nommé le Vif (Vivus). On lit près du maître-autel l'épitaphe de cette princesse : elle est ainsi conçue : *IV kal.jul. transiit donna Techildis regina. Clotilde*, reine, trépassée le 4e jour des calendes de juillet.

(36) Constance, femme de Robert, roi de France, vit en songe saint Savinieno premier évêque de Sens, qui lui dit : « Aie bon courage, Constance (*constans esto Constantia*), espèce de jeu de mots intraduisible; la protection divine t'a préservée d'un malheur imminent, etc. » (*Odorannus*, moine de St-Pierre, dans l'Histoire de France de D. du Chesne, tom. 2.)

(37) La fontaine du Véron, fort élégamment décrite par D. du Bellay, en vers latins élégiaques. Ses eaux se transforment en pierres qui ressemblent à de l'écume, et qu'on appelle pierres ponces (*pumices*). Jamais elle ne croît ni ne décroît : elle change en pierres la mousse et les herbes qui poussent sur ses bords. La muraille du moulin, qui touche l'eau, s'est couverte d'une croûte de pierre de l'épaisseur de deux pieds (Coulon, au premier tom. de ses rivières de France).

(38) *Regis urbs nova.*

(39) Joigny (*Juveniacum*).

Digitized by Google

Impositum clivo madidos qui respicit austros,
Excipiet, si forte premens ruat oceano lux.
Egresso lævus festinat Icauna (44), *rigansque*
Sidroni templum (45); *tumet auxiliaribus undis,*
Quas, procul hinc è mandubiis Armansio sylvis (46),
Et Pontigniacæ qui ditat ovilia mandræ
Sania (47) *devolvunt; ad dextram læta beniguo*
Terra sinù fundit cererisque et dona Lyœi.
Hic canis apparet dictus de nomine vicus (48).
Bassorium que (49) *et vitiferis sub collibus hærens*
Chicherium (50), *Regenna* (51) *situ pulcherrima, turres*
Ostentans, viridesque ingenti limite muros.
Atque ubi languentes Belchæ (52) *transmiseris undas,*
Vitibus intextos colles Autissiodori,
Et madidas cernes læneo nectare rupes.
Hospitio modico veteris curatus amici,
Exesa invises urbis monumenta vetustæ,
Quam domitis quondam victor Semeleius Indis,
Miratusque soli ingenium, cælique benigna
Sidera, et acclives tumulis clementibus agros,
Et Nyssa, et spretis fertur coluisse Falernis.
Hinc omnis circum generoso palmite tellus
Pubescens, largos effundit prodiga fætus,
Queis zephyri mites auras, succosque beniguo
Indulget natura sinu, nec ferrea Juno,
Nec læva ingrati nocet inclementia cæli.
Ergò ubi liventes pendent in vitibus uvæ,
Et pater æquatis ad justæ pondera libræ
Temporibus, dulces labris inspergere succos
Autumnus cæpit, puerique examine longo,
Et pueris mistæ nullo discrimine matres
Discursant, pictis per virea rura canistris;
Protinus incumbunt operi juvenesque senesque,
Pars calathos, corbesque et spisso vimine qualos
Colaque deripiunt prælorum et hiantia lentis

(44) *Icauna*, la rivière d'Yonne.
(45) *S. Sidronius, martyr*. St.-Sidroine, paroisse.
(46) *Armansio, fluvius, vulgò Armançon, influens in Icaunam. Mandubii.* Pap Masson dit que ce sont ceux du Morvan.
(47) *Saniæ, fluvius, vulgò le Serin* (*Serain*) *influens in Icaunam. Pontignaca Mandra hic sumitur pro monasterio Pontignaco.* Le monastère de Pontigny.
(48) Cheny.
(49) Bassou.
(50) Chichery.
(51) Regenne, maison de M. l'évêque d'Auxerre.
(52) Belchæ, Bauche, petite rivière qui passe à une lieue d'Auxerre.

Digitized by Google

est assise sur une colline, exposée à la tiède haleine du midi. Tu y trouveras un abri, si déjà le soleil descend sur l'horizon pour se précipiter dans l'Océan. Quand tu sors de la ville, l'Yonne court à ta gauche, et, baignant le temple de St.-Sidroine (40), s'enfle des eaux tributaires que loin de là roulent l'Armançon (41) sorti des forêts des Mandubiens (42), et le Serain (43) qui fertilise les prairies des moines de Pontigny (44); à ta droite un sol heureux, ouvrant son sein prodigue, répand les riches dons de Cérés et de Bacchus. Plus loin paraît un village qui emprunte son nom au mot : *chenil* (45), puis Bassou (46), et Chichery (47) que dominent des côteaux plantés de vignes, puis enfin, dans un site délicieux, Regenne (48), montrant avec orgueil ses tours et les murs tapissés de verdure qui forment sa vaste enceinte. Dès que tu auras passé le ruisseau de Baulche (49) au cours paresseux, tu verras les collines Auxerroises où le pampre s'entrelace, et les rochers qu'humecte le divin jus de la treille. Après quelque repos pris sous le toit modeste de ton vieil ami, tu visiteras la cité antique et ses monuments que le temps a minés. Autrefois, dit-on, lorsque le fils de Sémélé revint triomphant de l'Inde soumise à ses lois, épris des qualités inappréciables de notre sol, des douces influences de ce climat privilégié, et de la beauté des champs qui s'étendent sur la pente de nos côteaux, il préféra ce séjour à Nyssa et aux monts où murit le Falerne. Aussi la terre, chargée d'une vigne généreuse aux puissants rejetons, répand avec prodigalité les trésors de ses magnifiques raisins, auxquels la nature bienfaisante dispense les tièdes haleines des zéphyrs et les sucs nourriciers de son sein; la récolte n'a rien à craindre des rigueurs de Junon ni de l'inclémence de l'air. Mais déjà une teinte violette colore la grappe suspendue au cep; déjà le signe de la balance qui pèse les jours et les nuits a ramené l'équinoxe, et l'automne fécond exprime sur ses lèvres la douce liqueur des raisins, tandis que de nombreux essaims d'enfants et les femmes mêlées et confondues avec eux, tous portant des paniers colorés par la liqueur de Bacchus, se répandent dans les vignobles. Alors jeunes et vieux se livrent au travail le plus actif : les uns prennent des paniers d'osier de diverses formes, des hottes au tissu serré; d'autres s'emparent de

(40) La paroisse de St-Sidroine, martyr.

(41) (*Armansio*) rivière qui se jette dans l'Yonne.

(42) Le texte porte *Mandubii*; Pap-Masson dit que ce sont ceux du Morvan.

(43) (*Sania, Sérin*) le Serain, rivière, l'un des affluents de l'Yonne.

(44) *Pontigniaca mandra*, c'est-à-dire le monastère de Pontigny.

(45) Cheny.

(46) *Bassorium*.

(47) *Clicherium*.

(48) *Regenna*.

(49) (*Belchæ*), ruisseau qui passe à une lieue d'Auxerre.

Digitized by Google

Dolia viminibus stringentes, cannabe stipant.
Intereà vigil excelsis in collibus urgens
Cultor opus, si pura dies arriserit, ære
Undique collectos opera ad diversa colonos
Hortatur, verbisque moras castigat amicis.
Hic onera accipiens calathis in dolia defert,
Et Lenæa premit ramoso munera ligno.
Indè domum plenis spumans vindemia labris
Devehitur, crebroque elisus verbere plantæ
It per prœla latex, vario plebs agmine easdem
Itque reditque vias, et eodem volvitur æstu.
Hæc præsens, et plura etiam mirabere, nostras
Si pax, et cœli beet indulgentia terras.

Digitized by Google

couloirs; d'autres remplissent de chanvre les fentes des tonneaux et serrent avec force leurs douves disjointes au moyen de cercles flexibles. Cependant, au premier sourire d'un ciel pur, le propriétaire du sommet du côteau, surveille et active l'ouvrage, encourageant les villageois recrutés de toutes parts et loués pour des travaux divers ; il gourmande doucement leur paresse. Déjà le hotteur recueille les raisins coupés, va les verser dans les tonneaux et les écrase avec l'*éraloir* (1). Puis on transporte au pressoir la vendange écumante : la grappe est foulée sous les pieds, le vin jaillit et coule en abondance. Enfin, se pressant autour de la roue, les vendangeurs parcourent rapidement le même cercle, vont, puis reviennent, entraînés tous par une égale ardeur.

Tel est, à peine esquissé, le merveilleux spectacle auquel tu assisteras, si la paix et les bienfaits du ciel répandent la prospérité dans nos campagnes.

***

(1) Bâton branchu dont on se sert, en Bourgogne, pour écraser le raisin.



Digitized by Google

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

ARRIVÉS PENDANT L'ANNÉE 1843.

— Le 8 février, à onze heures du matin, un violent tremblement de terre a renversé de fond en comble la ville de la Pointe-à-Pitre, capitale de la Guadeloupe et celle du Moule. Un incendie, qui a duré quatre jours entiers, a achevé l'œuvre de destruction. 30 millions de marchandises, 40 millions d'immeubles, tous les papiers officiels, les actes de l'état-civil, les actes notariés, les archives, et beaucoup d'autres documents importants ont été perdus. Sur cinquante-six moulins établis autour de la ville, trois seulement sont restés debout. Près de sept mille personnes ont péri sous les décombres ou ont succombé aux suites de leurs blessures. Des souscriptions ont été ouvertes dans toute l'Europe au bénéfice des victimes de ce terrible événement; et bien qu'elles aient reçu des secours considérables, leurs pertes ne sont pas à demi réparées.

— Au commencement de cette même année, la France a acquis les Iles Marquises, et une colonie fleurit déjà sous la direction du capitaine Bruat. Au mois de mars, la reine Pomaré, souveraine de Taïti, s'est placée sous la protection de la France.

— Les habitants des Iles Sandwich ont eu également recours au Roi des Français, et deux ambassadeurs sont venus le prier de reconnaître leur indépendance menacée par les Anglais.

— Dans la journée du 7 avril, un bruit semblable à une détonation d'artillerie est venu épouvanter les habitants de Valenciennes. Le vieux beffroi de 70 mètres de hauteur, construit de 1250 à 1260 par les ordres de la comtesse Jeanne de Flandres, auquel on avait commencé, depuis quelques mois, à faire quelques réparations, s'affaisse; et en s'écroulant tout-à-coup écrase les maisons voisines. Les cloches, dont une de 4,500 kilog., enfoncent tous les étages jusqu'aux caves, et le dôme de la tour va rouler jusque sur la place du Commerce. Sept personnes, au nombre desquelles fut le *guetteur*, perdirent la vie.

— La ville du Hâvre a vu le plus beau de ses monuments détruit par un incendie. Le 28 avril, le feu prend dans les dessous de la salle de spectacle, monte rapidemant d'étage en étage et gagne les combles. Le directeur et sa domestique qui logeaient dans l'édifice, se précipitent du haut de l'entablement d'où ils appelaient des secours qui ne tardèrent pas à arriver : mais tous les efforts réunis de la popula-

Digitized by Google

tion n'eurent d'autre résultat que d'empêcher les flammes d'atteindre les maisons voisines et les navires mouillés dans les bassins du Roi et du Commerce.

— La famille Royale a contracté deux alliances nouvelles. Le mariage de la princesse Clémentine d'Orléans, avec le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, frère ainé de la duchesse de Nemours, a été célébré le 20 avril au palais de Saint-Cloud, dans la galerie d'Apollon. Trois jours plus tard, le prince de Joinville épousait Françoise-Caroline de Bragance, princesse du Brésil, sœur de Don Pédro II.

—Le 2 septembre, la Reine d'Angleterre, accompagnée du Prince Albert, est venue visiter le Roi Louis-Philippe : elle est arrivée au Tréport d'où elle s'est rendue au Château d'Eu, au milieu d'une immense population. Elle a prolongée son séjour au milieu de la famille Royale jusqu'au 7 septembre, et a quitté la France sans avoir vu Paris.

—L'Espagne a chassé de son sein le fameux Duc de la Victoire. Le Régent Espartéro, poursuivi par le général Concha jusqu'à la mer, a gagné un vaisseau Anglais et s'est expatrié au bruit des cloches et des salves d'artillerie de Cadix.

—Le 8 novembre, les deux corps législatifs d'Espagne, réunis dans la salle du Congrès, ont déclaré la majorité de la Reine; sur 209 votants, 193 se sont prononcés *pour*. Le 10 novembre, la jeune Reine Isabelle II a prêté son serment devant les deux Chambres réunies au Sénat.

S

RECTIFICATIONS.

Page 241 ligne 19, *au lieu de* couche qui dans la série géologique est inférieure à l'oxford-clay, *lire* : couche qui dans la série géologique, bien que supérieure à l'oxford-clay, n'en est jamais séparée par le forest-marble.

Page 241 ligne 3 *de la note*. La phrase commençant par : dans la *série* géologique, etc, *doit être remplacée par celle-ci* : dans la série géologique le forest-marble est inférieur à l'oxford-clay.



Digitized by Google

TABLE ALPHABETIQUE

Des deux premières parties de l'Annuaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des troisième et quatrième parties de l'Annuaire.

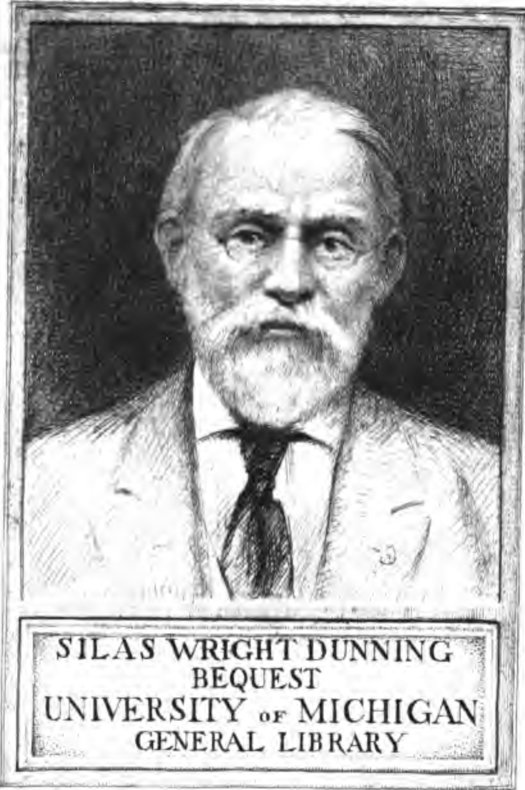
Digitized by Google

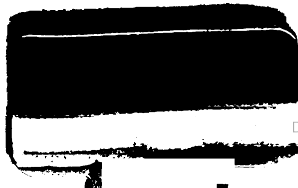
Digitized by Google

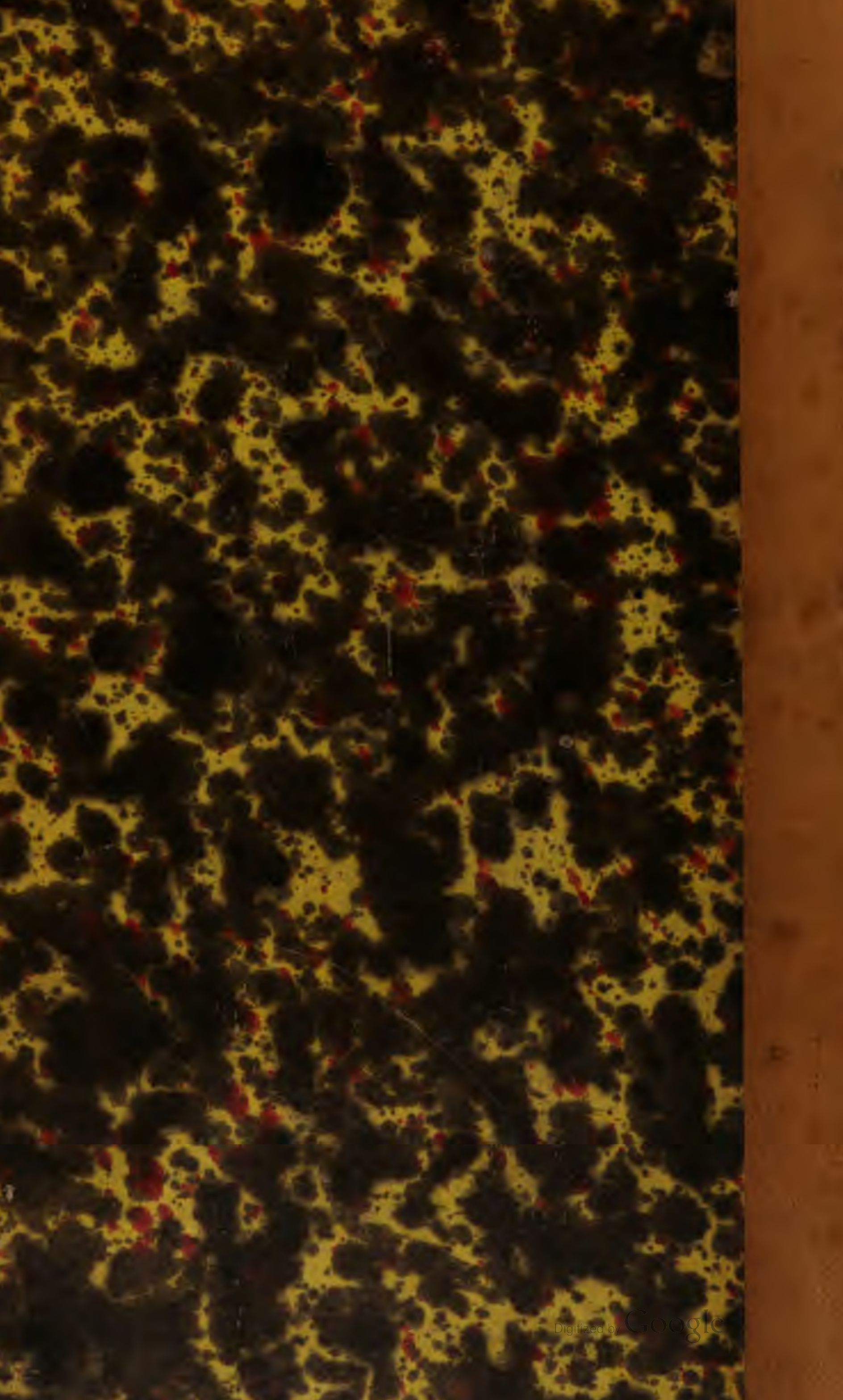
Digitized by Google

Digitized by Google






Digitized by Google


Digitized by Google